



**CONTRAT TERRITORIAL DE  
RELANCE  
ET DE TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**  
pour le territoire du Val  
d'Amour

## ENTRE

### La communauté de communes du Val d'Amour

Représenté par Monsieur Etienne Rougeaux, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 29 novembre 2021

Ci-après désigné par « Le Val d'Amour »,

D'une part,

ET

### L'État,

Représenté par Monsieur David Philot, Préfet du Jura

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Le Val  
d'Amour  
Communauté  
de communes



## Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

## Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire [XXXX] autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et

d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

### **Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours**

Le Val d'Amour se compose de 24 communes pour 9 084 habitants. Il couvre un territoire très rural et est couvert par le zonage ZRR. Il est situé au carrefour des zones d'influence des pôles urbains attractifs pour sa population de Dole, Besançon, et Arbois Poligny Salins les Bains

Le territoire, traversé d'est en ouest par la Loue, n'est donc pas structuré autour d'une polarité urbaine forte mais autour d'un élément naturel.

Façonnés par la vallée forestière et agricole ainsi que par la moyenne montagne, les paysages du Val d'Amour sont assez variés.

L'ensemble des politiques contractuelles en cours ont été prises en compte dans l'élaboration du CRTE et notamment

- Le SRADDET adopté en 2020
- Le SRDEII qui couvre la période 2017 / 2021
- CAP Territoire, contractualisation entre la région Bourgogne Franche Comté et le Pays Dolois / Pays de Pasteur
- Le CPER Bourgogne Franche Comté 2021 / 2027, deux des trois objectifs majeurs concernant directement le Val d'Amour :
  - o la neutralité carbone ;
  - o la lutte contre la désertification rurale et contre les inégalités territoriales

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le CRTE du Val d'Amour prend la suite du contrat de ruralité signé en 2017. Cet outil a permis de coordonner et structurer les politiques publiques territorialisées. A partir d'une volonté des élus locaux, il a accompagné la mise en œuvre du projet de territoire à l'échelle du Val d'Amour, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Le contrat de ruralité a eu pour ambition de participer à l'amélioration de la qualité de vie, à la cohésion sociale et à l'attractivité du territoire.

## Article 2 – Ambition du territoire du Val d'Amour

Le Val d'Amour est issu d'une longue tradition de coopération intercommunale qui a débuté au tout début des années 1980 avec l'ADAVAL, association de développement, et s'est poursuivi ensuite avec le SIDAVAL puis la communauté de communes du Val d'Amour.

Le territoire bénéficie d'une identité propre qui est mise en avant par l'intercommunalité et les communes qui la compose. Un premier projet de territoire élaboré en 2015 a permis de se positionner rapidement sur un contrat de ruralité signé tout début 2017.

Un second projet de territoire a été élaboré pour ce nouveau mandat, mobilisant largement les élus municipaux ainsi que les acteurs et partenaires locaux associatifs et privés, ainsi que les collectivités voisines.

### Les enjeux du Val d'Amour

A l'issue du projet de territoire, un certain nombre d'enjeux ont été identifiés

- En matière **démographique** :
  - o Anticiper les effets du vieillissement de la population qui s'accélère : offre de services, logements adaptés et accessibles, ...
  - o Adapter les services aux besoins des jeunes retraités plus nombreux.
  - o Rendre le territoire attractif pour les jeunes actifs et capter de nouveaux résidents.
- En matière **économique**
  - o Valoriser la proximité du Val d'Amour avec les bassins d'emplois de Dole, Poligny, ou Besançon
  - o Renforcer l'offre de services, de loisirs et de commerces de première nécessité pour renforcer l'économie présentielle.
  - o La nécessité d'accompagner des chefs d'entreprise par une animation adaptée.
    - En matière d'habitat et de logement
      - o Valoriser le parc de logements adapté pour les familles désireuses d'acquérir un logement individuel avec terrain (grandes résidences proches des pôles urbains)
      - o Mettre en place une stratégie à destination du logement des jeunes actifs par une offre locative de taille plus réduite.
      - o Travailler conjointement l'attractivité résidentielle et le développement économique du territoire afin d'éviter de faire du Val d'Amour un « territoire dortoir ».
- En matière d'offre de services et d'équipements
  - o Animer le réseau associatif pour faire face à l'érosion du bénévolat.
  - o Faciliter l'accès aux services, y compris l'offre dématérialisée en veillant à réduire la fracture numérique
  - o Préserver la cohésion sociale en s'appuyant sur l'identité du territoire
- En matière de mobilité et de transports
  - o Renforcer le rôle de la gare de Mouchard qui dépasse les seules limites du Val d'Amour.
  - o Développer l'offre alternative aux transports collectifs, améliorer la communication.
  - o Développer les mobilités actives qui constituent un levier important pour la transition énergétique, mais aussi pour le développement économique des centres bourgs en favorisant l'accès.
- En matière d'aménagement numérique
  - o Une couverture du territoire à 100% en haut débit
  - o Favoriser l'émergence des nouveaux usages en lien avec le numérique, et notamment le télétravail et le co-working,
  - o Accompagner tous les habitants pour réduire le risque de fracture numérique et sociale et garantir la cohésion sociale du territoire.
- En matière de patrimoine et d'environnement
  - o S'inscrire dans une démarche de coopération afin de développer une offre cohérente à grande échelle et tirer parti des sites touristiques voisins.
  - o Valoriser les milieux écologiques souvent fragiles, sensibiliser à leur protection.
  - o Valoriser les filières d'excellence locale : vin et Comté, artisanat du Bois.
  - o Penser le tourisme de demain en utilisant les outils numériques.

## Les axes stratégiques

### **Axe 1 : Un territoire à vivre et à voir**

L'attractivité repose sur les trois piliers que sont le dynamisme économique, la mise en valeur des aménités offertes et qualité du cadre de vie.

Dans un contexte concurrentiel, il est primordial pour le Val d'Amour de faire valoir ses atouts. Les filières porteuses d'une rente de qualité comme l'AOP Comté, la viticulture ou la filière bois sont des vitrines pour le territoire.

La proximité de pôles urbains dynamiques comme Dole, Poligny voire Besançon offre une opportunité de développement résidentiel qui pourra s'appuyer sur l'offre de loisirs (randonnée, cyclo-tourisme, base nautique...). A cela, s'ajoute une variété de paysages offerts par un territoire où zones humides, forêts, cultures et vignes ne sont jamais très loin des lieux de résidence.

*Thématiques abordées : Economie, environnement tourisme et logement.*

### **Axe 2 : un territoire de proximité et de lien**

Pour rester un territoire à vivre, il conviendra de penser les services au plus proche des besoins, d'anticiper leur évolution et de renforcer le lien social au niveau local.

Un territoire équilibré doit pouvoir répondre aux besoins premiers des habitants et même au-delà. Face aux attentes multiples d'une population variée, le défi est grand pour assurer le maintien de l'offre en matière de santé, d'éducation, de loisir, de liens... A cela s'ajoute la nécessité de garantir l'accès pour tous, notamment à ceux pour qui la mobilité est rendue difficile en raison de l'âge, d'un handicap ou de l'absence de moyen de transport.

*Thématiques abordées : Enfance, services, jeunesse et culture.*

### **Axe 3 : Un territoire accessible, lisible et visible**

Afin de conduire ses projets, un territoire doit savoir les coordonner et les piloter pour garder le cap stratégique qu'il s'est fixé.

Consciente de l'importance d'exposer clairement ses actions pour les rendre compréhensibles et efficaces, la collectivité souhaite s'appuyer sur son savoir-faire pour garantir la cohérence de son projet.

Elle développera les outils nécessaires pour s'acquitter de sa mission et faire le lien entre les parties prenantes, en préservant les liens étroits avec les communes membres mais aussi avec les territoires voisins.

*Thématiques abordées : Mobilité/accessibilité, communication, développement territorial.*

## Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat intègre l'ensemble des projets portés sur le territoire pour la durée du mandat 2020 2026, répartis selon un calendrier prévisionnel indicatif précisé dans chaque fiche action.

Il fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire, coconstruit avec les élus locaux et els partenaires de la communauté de communes.

Le projet de territoire a été approuvé en date du 13 décembre 2021.

### **Axe 1 : Un territoire à vivre et à voir**

#### **Orientation 1 : Renforcer l'attractivité économique**

Il s'agira de **renforcer le rôle d'animateur économique de la communauté de communes**, de **promouvoir les filières porteuses** de rentes de qualité, et de **favoriser le développement de l'économie présentielle**.

- Accompagner les entreprises et l'emploi (projet de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territorialisées) ;
- Favoriser l'attractivité via une communication moderne et adaptée ;

- Proposer du foncier aux entreprises par l'extension de la zone d'activité de Bel Air à Port Lesney.
- Développer les espaces de travail collaboratifs ;
- Maintenir le commerce de proximité dans les bourgs et les villages,
- Valoriser la diversité des producteurs locaux.

### **Orientation 2 : Affirmer l'identité du territoire comme une ressource**

La préservation du **patrimoine naturel, culturel et immatériel** et la **sensibilisation des acteurs** à l'exploitation raisonnée des ressources sont au cœur de cette préoccupation.

- Poursuivre la promotion du patrimoine artistique local ;
- Renforcer les programmes de restaurations et mise en valeur des milieux humides comme la Zone Pilote de la loue, ou le plan de gestion des zones humides ;
- Valoriser et renaturer les sites naturels avec ou sans vocation touristique
- Mettre en valeur du patrimoine rural notamment communal
- Améliorer la qualité de la ressource en eau via un programme d'investissement ambitieux en matière d'eau potable et d'assainissement ;

### **Orientation 3 : Promouvoir un cadre de vie de qualité**

- Valoriser la forêt de chaux notamment au travers du schéma d'accueil des touristes en forêt de Chaux ;
- Valoriser le patrimoine local dans un objectif de mise en tourisme ;
- Améliorer les conditions d'accueil des touristes sur le territoire en développant les partenariats avec les offices de tourisme voisins ;
- Réviser et suivre le PLUI ;
- Accompagner la requalification des cœurs de bourgs (Mouchard, Mont-sous-Vaudrey) ;
- Gérer et rénover les logements et le bâti communal ;
- Rénover, remobiliser le parc de logement et lutter contre la vacance au travers d'une mise à jour de la stratégie habitat.

## **Axe 2 : Un territoire de proximité et de lien**

### **Orientation 4 : Développer les services de proximité**

- Accompagner le développement de l'Espace France Services ;
- Développer les services publics numériques dans une logique d'accessibilité, via un projet « Territoire Intelligent »
- Travailler au maillage du territoire pour la mise en place de structures d'accueil collectif "petite enfance" par l'accompagnement des Maisons d'Assistantes Maternelles, ou encore la création d'une structure d'accueil sur le secteur de Mouchard ;
- Créer des pôles scolaires sur Mont sous Vaudrey et Mouchard dans la logique du schéma d'orientation validé en 2017 ;
- Elaborer un plan d'action en direction des plus fragiles, et notamment des personnes âgées.

### **Orientation 5 : Développer le lien social**

- Apporter un soutien à la vie associative ;
- Soutenir les propositions culturelles notamment l'éducation artistique ;
- Renforcer les services apportés par les médiathèques sur le territoire, y compris sur le plan numérique ;
- Développer l'offre événementielle et consolider le Festival des Semeurs du Val d'Amour
- Ouvrir et développer le tiers lieu artistique de Chamblay ;
- Développer et consolider les actions en direction de la jeunesse

### Axe 3 : Un territoire accessible, lisible et visible

#### Orientation 6 : Renforcer le rôle d'interface de la communauté de communes

- Aménagement du buffet de la gare de Mouchard
- Participer au Projet Alimentaire de Territoire du Pays Dolois
- Participer au Contrat Local de Santé du Pays Dolois

#### Orientation 7 : Accompagner vers une mobilité plus durable

- Création de voies douces : voie des salines, voie Grévy, etc...
- Elaboration d'une stratégie mobilité
- Aménager le Pôle d'Echanges Multimodal de Mouchard

#### Orientation 8 : Déployer une stratégie de communication globale et cohérente

- Elaborer un pacte de gouvernance
- Elaborer un Pacte Fiscal et Financier
- Déployer les services aux communes

Les orientations stratégiques se déclinent en fiches actions et en projets, jointes en annexe 1. Ces fiches comprennent

- des objectifs qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, -écologiques, économiques, culturels ou sociaux,
- des indicateurs de résultats.

Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

## Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

### 4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'Etat, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) peuvent être précisées.

Sont recensés par les signataires :

- Trois **dispositifs cadres** gérés par le Pays au sein desquels participe le Val d'Amour :
  - o Le **contrat local de Santé** en cours d'élaboration ;
  - o Le **projet alimentaire de territoire** en cours d'élaboration ;
  - o Le **contrat cap territoires** signé avec le conseil régional pour le financement d'équipements structurants en matière de services et de mobilités.
- La **convention territoriale globale** signée avec la CAF en décembre 2020 pour 3 ans
- Le **Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle** (CTEAC) signé avec la DRAC en 2019 pour 2 années

- Le **contrat ZRR** signé avec l'Agence de l'Eau pour le financement des équipements en matière d'eau potable et d'assainissement sur une période de 3 ans en 2019
- Une **OPAH** signée en 2018 et en cours de prolongation pour une année complémentaire en lien avec la DDT / Anah
- Une **convention de ruralité** signée avec l'éducation nationale en 2018

En parallèle, le territoire est engagé sur deux projets structurants aux côtés des services de l'Etat

- Un projet de **Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territorialisées** engagé depuis 2016 en partenariat étroit avec la DREETS ;
- Un **schéma d'organisation scolaire** élaboré en 2017 en lien avec l'inspection académique

Enfin, le territoire est doté d'outils stratégiques qui participaient au contrat de ruralité et qui seront intégrés au projet de territoire dans différents domaines,

- Un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
- Un schéma de développement touristique ;
- Un schéma de déplacements doux ;
- Un schéma de développement culturel ;

#### 4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action en annexe 1. Le contrat étant évolutif, certaines actions peuvent être modifiées, ajoutées ou supprimées par avenant tout au long de la vie du présent contrat.

A la date du présent contrat, le CRTE comprend 44 fiches actions et 123 projets présentés en annexe 1

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur les services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Elles feront l'objet d'une présentation en comité de pilotage pour intégrer le CRTE. L'animation du CRTE déterminera en amont leur compatibilité avec les objectifs du contrat.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

#### 4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

#### **4.4. Les actions de coopération interterritoriale**

##### Coopération au sein du Pays Dolois Pays de Pasteur

La création de l'association du Pays Dolois – Pays de Pasteur qui regroupe les communautés de communes du Val d'Amour, de la Plaine Jurassienne, de Jura Nord, et la communauté d'agglomération du Grand Dole a permis de définir une stratégie locale de développement cohérente entre territoires voisins.

Plusieurs projets sont ainsi conduits conjointement

- Contrat local de santé ;
- Programme alimentaire de territoire ;

- Création d'un conseil de développement ;
- A venir : élaboration d'un SCOT à l'échelle du pays

Les travaux collectifs ont également permis de mener à bien la création de la voie cyclable « Voie Grévy » qui concerne 3 des 4 EPCI membres du Pays.

#### Coopération avec Cœur du Jura et Loue Lison

Le Val d'Amour a engagé des coopérations avec les territoires de Cœur du Jura et Loue Lison sur les questions de développement touristique et de mobilités.

Depuis 2020, le Val d'Amour participe au financement de l'office de tourisme d'Arc et Senans.

Par ailleurs, les 2 collectivités sont intéressées au projet d'aménagement du PEM de Mouchard et pour travailler sur les services à y déployer.

### **Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie**

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

### **Article 6 - Engagements des partenaires**

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

#### **6.1. Dispositions générales concernant les financements**

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

## **6.2. Le territoire signataire**

En signant ce contrat de transition écologique, le Val d'Amour assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le Val d'Amour s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage et de la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il sera assisté d'animateur.trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le Val d'Amour s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le Val d'Amour signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le Val d'Amour s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

## **6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics**

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

#### **6.4 Autres opérateurs**

La région Bourgogne Franche Comté et le département du Jura pourront être signataires du présent CRTE s'ils le souhaitent. Ils désigneront alors un ou des référent (s) au sein de leurs services pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La région Bourgogne Franche Comté et le Département du Jura seront sollicités dans le cadre de leurs dispositifs de droit commun existants

D'autres opérateurs publics pourront s'engager au sein du présent CRTE. Ils désigneront alors un ou des référents pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

#### **6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques**

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

### **6.8. Maquette financière**

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

## **Article 7 – Gouvernance du CRTE**

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire 6220/SG du 23 10 2020 et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

### **7.1. Le comité de pilotage**

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé

- de représentants de l'exécutif et des services du Val d'Amour
- des services de l'Etat,
- de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires,
- ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

## 7.2 Le suivi technique

La Val d'Amour désigne dans ses services un responsable du pilotage du CRTE. Il s'appuiera sur els services ad-hoc de la collectivité pour assurer le suivi technique et financier du CRTE. Il rend compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il s'appuiera sur les services de l'Etat en amont des comités de pilotage

Il assurera les missions suivantes :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;

## 7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

## Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité de pilotage. Il est examiné par ce binôme et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

## Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

## Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

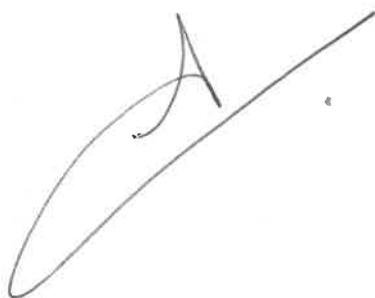
## Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges, survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Besançon.

Signé à Chamblay le \_\_\_\_\_



## **Sommaire des annexes**

### **Annexe 1 – Projet de territoire**

### **Annexe 2 – Fiches actions**

### **Annexe 3 – Tableaux de synthèse du CRTE**

3-1 Porteurs de projets et cibles

3-2 Maquette financière

### **Annexe 4 – Contribution des établissements publics et opérateurs**

4-1 ADEME

4-2 Caisse des Dépôts et Consignation

4-3 CEREMA

# Projet de territoire du Val d'Amour 2021-2026

Le Val  
d'Amour  
Communauté  
de Communes

Version de septembre 2021

# Edito

Le Val d'Amour s'est doté d'un premier projet de territoire en 2014. Véritable feuille de route pour la durée du mandat, c'est sur la base de ce projet que la communauté de communes a pu signer le premier contrat de ruralité du Jura en 2017, et ainsi bénéficier de crédits d'Etat bonifiés sur plusieurs projets.

Forts de cette expérience, nous avons souhaité relever de nouveau le défi pour ce mandat, et élaborer un projet de territoire pour la période 2020-2026.

Ce document cadre s'appuie sur une ambition partagée pour le développement du Val d'Amour. Il décline cette ambition en stratégie et actions au service du projet commun.

Le projet de territoire 2020 / 2026 est le fruit de la réflexion de 180 personnes issues principalement des conseils municipaux des 24 communes de la communauté de communes. Elus, représentants associatifs, agents de collectivités et acteurs de la société civile ont ainsi apporté chacun leur pierre à l'édifice nous permettant aujourd'hui de proposer un projet ambitieux, mettant en cohérence à la fois les projets communaux et intercommunaux.

Nous avons l'ambition de porter une vision moderne et attractive du Val d'Amour, avec des collectivités en capacité d'adapter leur action politique au service de leurs habitants.

Notre projet prend également en compte des dimensions aujourd'hui incontournables : la nécessaire intégration des questions de transition énergétique, écologique et numérique de manière transversale pour l'ensemble de notre action.

Le Président

Etienne Rougeaux

L'établissement d'un **état des lieux** a permis d'identifier les **grands enjeux** à relever. Une **stratégie** a ensuite été définie en réponse à ses enjeux, et les différents **projets** déclinés dans le respect de cette stratégie. Chaque projet est ensuite noté au regard de son **impact en matière énergétique, écologique et numérique**, permettant ainsi aux décideurs politiques d'effectuer leurs choix en toute connaissance.

# Sommaire

A.	Une démarche co-construite.....	3
I.	Généralité sur le projet de territoire.....	3
II.	Contenu du projet de territoire.....	3
III.	Les étapes de la construction partagée.....	6
B.	Portrait de territoire.....	7
I.	Caractéristiques du territoire et de ses habitants.....	7
1.	Typologie du territoire.....	7
2.	Contexte démographique.....	8
3.	Contexte socio-économique.....	13
II.	Cadre de vie et aménagement du territoire.....	18
1.	Habitat et logement.....	18
2.	L'offre en services et en équipements.....	21
3.	Mobilité et transport.....	27
4.	Aménagement numérique.....	30
5.	Patrimoine et environnement.....	32
III.	Enjeux du territoire pour demain : Analyse Atouts -Faiblesses - Opportunités - Menaces (AFOM).....	37
1.	Analyse AFOM : Principe.....	37
2.	Données Sociales.....	38
3.	Cadre de vie.....	39
4.	Mobilités.....	41
5.	Services.....	43
6.	Economie.....	45
7.	Infrastructures et communication.....	47
C.	Orientations du projet de territoire.....	48
I.	Problématique et structure générale du projet de territoire.....	48
II.	Stratégie du projet de territoire.....	51
1.	Axes stratégiques.....	51
2.	Projets sur le territoire du Val d'Amour.....	53
III.	Axe transversal et analyse des projets.....	60
1.	Un territoire de transition.....	60
2.	Grille d'analyse de la qualité des projets.....	61
D.	Fiches actions.....	65
E.	Fiches actions.....	119
F.	Fiches actions.....	147

# A. Une démarche co-construite

## I. Généralité sur le projet de territoire

La loi du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADT), dite loi Voynet, reconnaît la notion de projet de territoire. Elle n'impose, cependant, aucune forme spécifique au document, ce qui explique la diversité de pratiques, de formes et de contenus.

**C'est le schéma directeur de la collectivité:** il donne le cadre général, les axes stratégiques à travailler et définit un certain nombre d'actions qui seront à conduire sur la durée du mandat

Il s'inscrit en **continuité avec les orientations du précédent projet de territoire**, tout en prenant en compte les nouveaux enjeux auxquels peut être confrontée la communauté de communes du Val d'Amour (CCVA). Certaines actions sont donc poursuivies et de nouvelles sont inscrites pour répondre aux nouveaux enjeux et besoins du territoire.

Par rapport au précédent projet de territoire, 2 grandes nouveautés sont à noter :

- Une prise en compte des 3 transitions : énergétique, écologique et numérique de façon transversale afin de répondre aux enjeux liés au changement climatique.
- Une vision à l'échelle du territoire et non seulement de la communauté de communes. Il concerne donc à la fois la CCVA mais aussi les communes avec une compilation de **l'ensemble des projets et travaux qui sont menés sur le territoire**. Certains acteurs, comme des associations sont également intégrés au projet.

## II. Contenu du projet de territoire

Le projet de territoire doit fixer la stratégie retenue pour le Val d'Amour à l'horizon 2026, en intégrant les projets intercommunaux en cours ainsi que ceux des communes et du monde associatif. Cette démarche doit également poursuivre l'objectif national de transition des territoires.

Ce projet de territoire a été pensé de façon transversale en faisant abstraction des compétences « strictes » de la communauté de communes. Ainsi, au-delà de son champ d'actions, la CCVA pourra se placer en accompagnatrice ou facilitatrice d'autres projets menés par les communes ou autres acteurs.

Le travail de diagnostic et de co-construction avec les acteurs du territoire a permis de dégager trois grands axes pour répondre aux enjeux identifiés.

**Les projets concernés** qui peuvent rentrer dans une stratégie de territoire

- Projets intercommunaux
- Projets communaux
- Projets associatif

**3 axes directeurs** qui vont orienter le développement du territoire dans les années à venir

**3 transitions**, à prendre en compte dans le cadre du projet de territoire

- Transition énergétique
- Transition numérique
- Transition écologique

Ce document sera composé de cinq parties qui permettront de relever ce défi :

**1 - Le diagnostic** est développé sur une base documentaire conséquente à laquelle s'ajoute un travail de compilation des données recueillies auprès des acteurs du territoire. Au-delà d'un état des lieux global et actualisé, son objectif est d'apporter une vision objective du Val d'Amour et des dynamiques qui le façonneront à l'avenir.

Les principales sources de données sont :

- Les différents recensements de l'INSEE ;
- Le projet de territoire de la période 2015-2020 ;
- Le diagnostic territorial du PLUi valant SCOT de 2017 ;
- Le Schéma Directeur des Mobilités Douces ;
- Le diagnostic effectué par les étudiants de l'université de Bourgogne-Franche-Comté en 2021.

**2 - Les grilles d'analyse Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces (AFOM)** proposent une représentation à quatre entrées permettant de saisir rapidement les problématiques du territoire. Elles offrent une synthèse conclusive du diagnostic et identifient les principaux enjeux pour l'avenir.

Six thématiques sont analysées par le prisme de l'analyse AFOM : Données sociales, cadre de vie, mobilité, services, économie, infrastructures et communication.

**3 - Le projet de territoire** est le cœur du document, il dégage la stratégie pour le Val d'Amour au regard du constat émis. Il développe des objectifs sous forme d'arborescence :

- **Les axes stratégiques** : Finalité à long terme construite sur la volonté commune et la vision globale du territoire. Il s'agit du cap à tenir sur le long terme.
- **Les objectifs stratégiques** : Déclinaisons permettant d'identifier les moyens généraux pour remplir les objectifs posés par les axes stratégiques, ils donnent les lignes directrices à moyen terme.
- **Les objectifs opérationnels** : Déclinaisons pratiques des objectifs stratégiques et réalisables à l'échelle du mandat. Ils sont composés de plusieurs actions spécifiques qui doivent être pilotées pour répondre aux besoins.
- **Les actions** : Leviers mobilisables pour agir à l'échelle du mandat.

**4 - La grille d'analyse des transitions** s'appuie sur le projet de territoire pour qualifier et quantifier l'impact de chaque action sur la transition du territoire. Il s'agit d'une analyse fine qui différencie les volets énergétique, écologique et numérique.

Elle met aussi en évidence des points d'amélioration possible de la qualité des projets en matière développement durable.

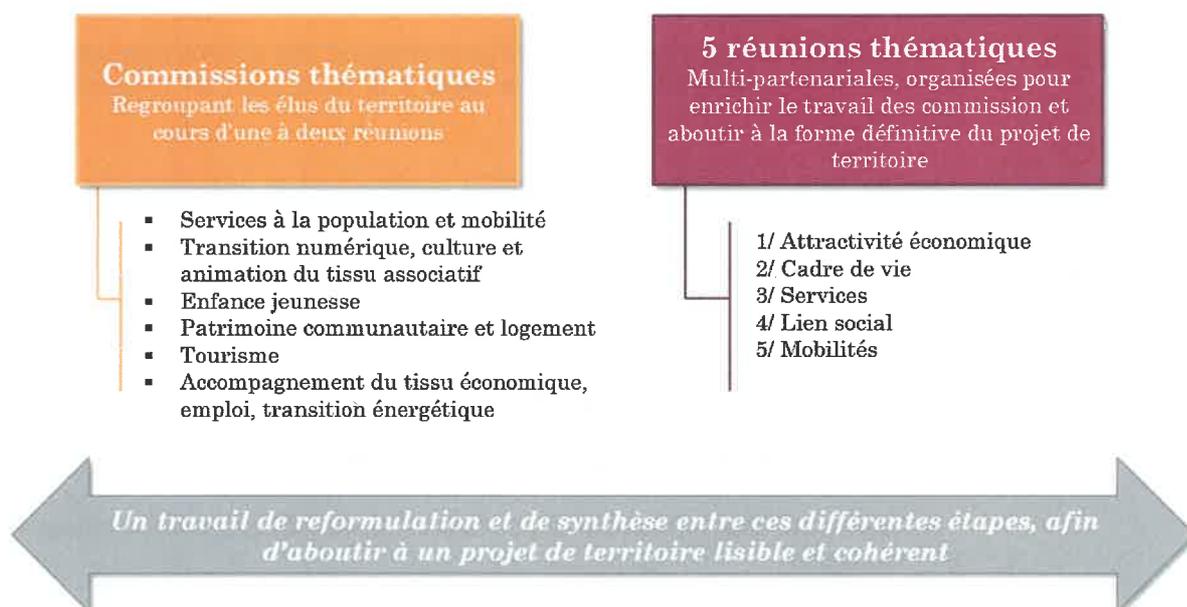
**5 - Les fiches action** offrent un guide pour chacune des actions retenues par le projet de territoire et récapitulent les éléments utiles à la réalisation de chacune. Les données rappelées sont :

- Les axes stratégiques, les objectifs stratégiques et opérationnels auxquels elle se rapporte ;
- Le contexte dans lequel intervient l'action ;
- Les modalités opérationnelles de réalisation ;
- L'échéance prévisionnelle ;
- Les partenaires, pilotes et contributeurs qui seront impliqués ;
- Les conditions de réussite et points de vigilance qui auront un impact sur la qualité finale ;
- Les modalités financières prévisionnelles ;
- L'impact de l'action sur la transition du territoire et les marges d'améliorations envisageables.

### III. Les étapes de la construction partagée

Par sa démarche holistique et l'implication des forces vives du Val d'Amour, le projet de territoire ne peut émerger que d'une démarche partagée construite autour de quatre actions :

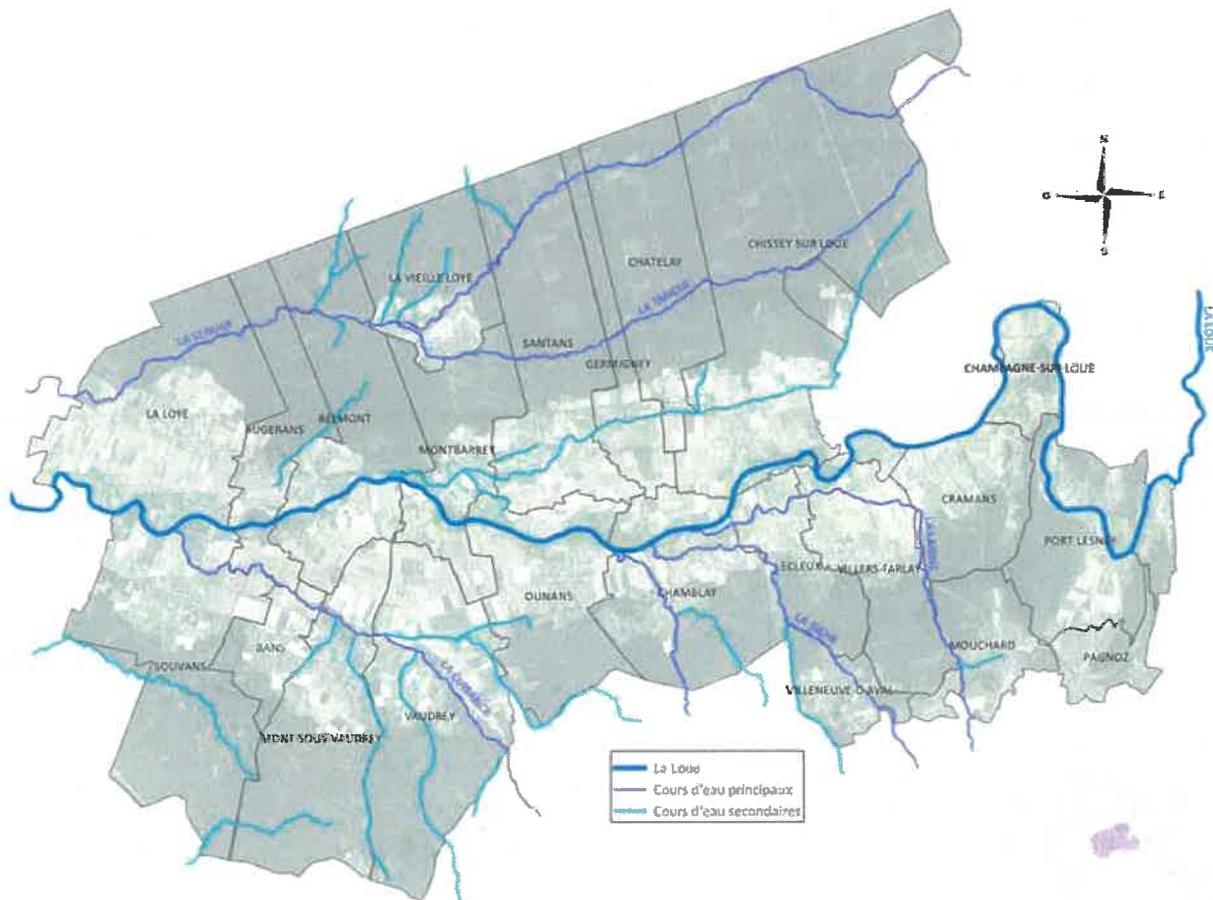
- **Les entretiens** visent à faire remonter des éléments de diagnostic, les projets en cours ou en réflexion, ainsi que les attentes de chacun. Ils ont été réalisés avec une quarantaine d'acteurs du territoire ou intervenant sur ce dernier (institutions publiques, associations, élus de la CCVA et des communes, acteurs économiques ou de l'enseignement) afin d'obtenir la vision la plus complète de la situation.
- **Les commissions thématiques**, qui ont réunies environ 120 élus, ont permis de dégager les principaux enjeux du territoire, d'identifier des réponses possibles et les projets susceptibles de les apporter.
- **Les réunions participatives** ont réuni des élus et des acteurs du territoire afin d'enrichir le diagnostic, le projet stratégique et les éventuelles actions. 5 ateliers ont porté sur l'attractivité économique, le cadre de vie, les services, le lien social et la mobilité.
- **Un travail de synthèse** a permis de faire aboutir le projet de territoire dans sa forme finale en s'appuyant sur le travail collectif mené au cours des différentes étapes de co-construction.



## B. Portrait de territoire

### I. Caractéristiques du territoire et de ses habitants

#### 1. Typologie du territoire



Créée en 1993, la CCVA est au carrefour des zones d'influence de plusieurs pôles urbains, de tailles et de poids économiques divers, mais attractifs pour sa population. Nous retrouvons :

- Dole à l'ouest ;
- Besançon à l'est ;
- Salins les Bains au sud-est ;
- Arbois et Poligny au sud.

Elle regroupe 24 communes pour une superficie de 273km<sup>2</sup> et fait partie du Pays dolois. Son territoire se structure autour de deux bourgs de plus de 1000 habitants situés au sud-est pour Mouchard et au sud-ouest pour Mont-sous-Vaudrey, le chef-lieu de canton. Quatre autres communes ont une population supérieure à 500 habitants (chiffres du recensement de l'INSEE de 2018), il s'agit de Cramans, La Loye, Port-Lesney et Villers-Farlay.

Le territoire, traversé d'est en ouest par la Loue, n'est donc pas structuré autour d'une polarité urbaine forte mais autour d'un élément naturel, la plupart des communes se répartissant, de part et d'autre de son cours principal.

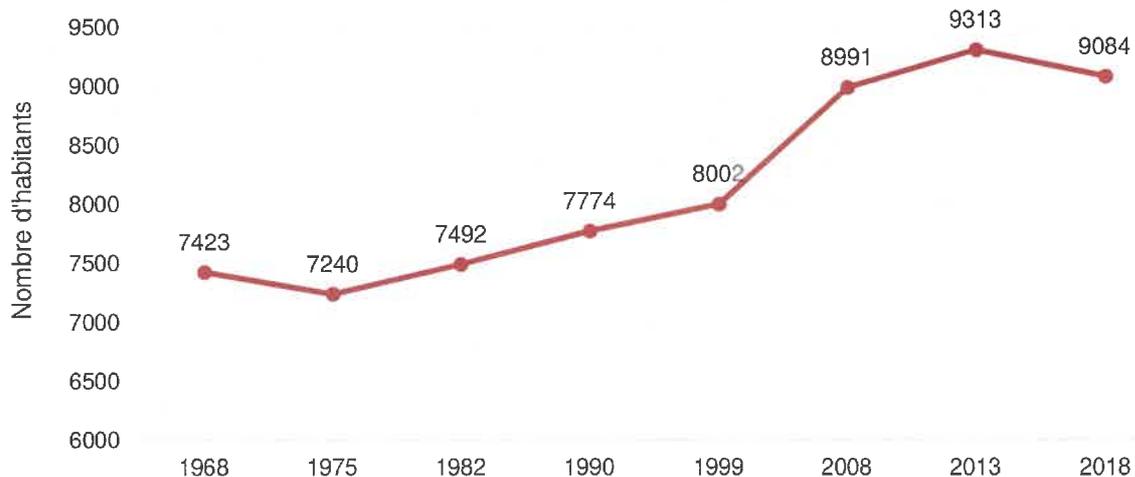
Façonnés par la vallée forestière et agricole ainsi que par la moyenne montagne : les paysages de la CCVA sont assez variés. La Loue offre, quant à elle, des milieux naturels au potentiel écologique important comme des zones humides alluviales.

## 2.Contexte démographique

### Population

En 2013, La densité de 33 habitants au km<sup>2</sup> était largement inférieure aux moyennes supra-territoriales : 52 habitants /km<sup>2</sup> dans le Jura, 72 en Franche-Comté et 117 en France métropolitaine.

Evolution de la population du Val d'Amour entre 1968 et 2018



Sources : Insee. RP1967 à 1999 dénombrements, RP2008 au RP2018.

Le Val d'Amour a connu un accroissement démographique continu sur 4 décennies passant de 7423 habitants en 1968, à 9313 en 2013 où le pic a été atteint. Cette augmentation a été particulièrement forte entre 1999 et 2013, période durant laquelle la croissance démographique était de 16,4%, soit un rythme annuel de +1,17%. Cette valeur est élevée au regard de celles constatées au niveau départemental (+0,28% par an sur la même période dans le Jura), ou régional (+0,26%).

L'évolution récente est moins favorable : un déclin, ou tout au moins un plateau, semble amorcé, avec une population de 9084 habitants en 2018. Selon l'INSEE, la variation de la population, ramenée à un taux annuel moyen entre 2013 et 2018, est de -0,5% dont -0,1% imputable au solde naturel et -0,4% au solde des entrées sorties. Cette dynamique reste cependant modérée et demandera à être suivie pour confirmer la tendance observée.

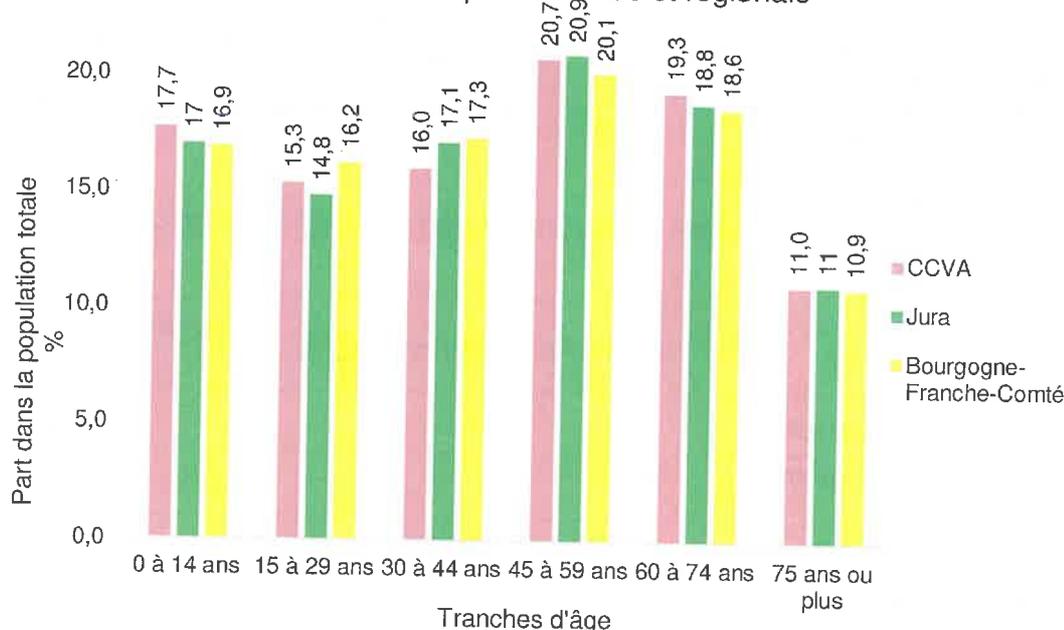
#### Structure démographique

	0 à 14 ans	15 à 29 ans	30 à 44 ans	45 à 59 ans	60 à 74 ans	75 ans ou plus
<b>Population en 2018</b>	1 610	1 392	1 450	1 883	1 753	996

Sources : Insee, RP2018.

En 2018, sur les 9084 habitants que comptait le Val d'Amour, 4632 avaient plus de 44 ans, soit 51% et 30,3% avaient plus de 60 ans. Les tranches d'âge des 15-29 ans et des 30-44 ans sont moins présentes que celles qui les encadrent.

Structure par âge de la population en 2018 : comparaison à l'échelle départementale et régionale



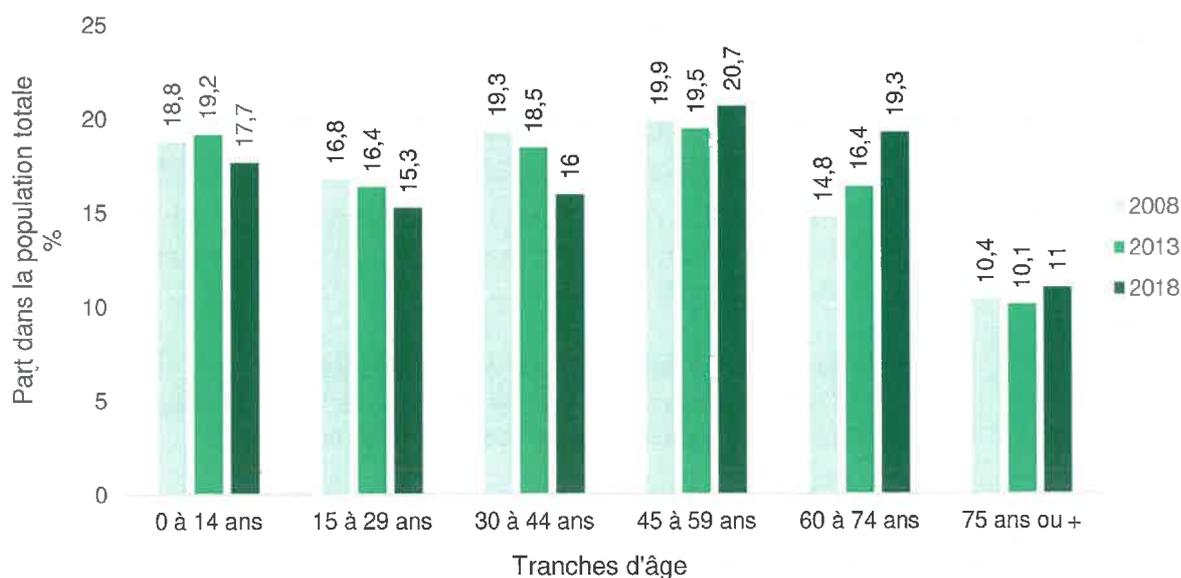
Sources : Insee, RP2018.

La comparaison avec la situation du Jura et de la Bourgogne-Franche-Comté, met en évidence une surreprésentation des jeunes de moins de 15 ans. Dans une moindre mesure, les 15-29 ans sont également très présents bien que la région affiche un taux supérieur pour cette tranche d'âge.

Les chiffres confirment également la sur-représentation des plus de 60 ans. A l'inverse, les 30-44 ans sont nettement sous-représentés. Si ces dynamiques sont assez caractéristiques du territoire régional, elles semblent plus marquées sur le territoire de la CCVA.

La tendance observée depuis 2008, est au vieillissement de la population sur le Val d'Amour. La part des moins de 45 ans est moindre en 2018, quand celle des plus de 60 ans augmente nettement. Un « basculement » démographique semble engagé.

Evolution de la structure par âge de la population entre 2008 et 2018



Sources : Insee, RP2008.

#### Structure des ménages

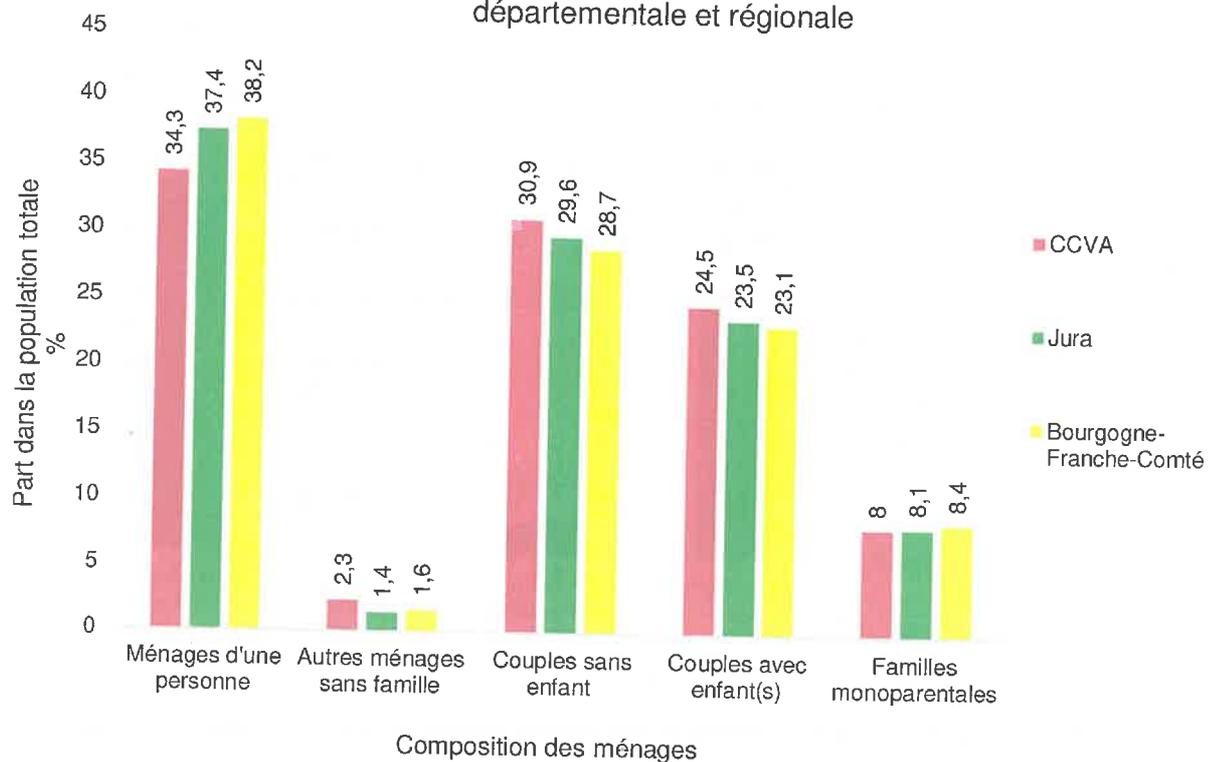
En 2018, 3983 ménages étaient présents sur le Val d'Amour regroupant 8661 individus.

	Nombre de ménages en 2018	Population des ménages en 2018
<b>Ménages d'une personne</b>	1 367	1 367
<b>Autres ménages sans famille</b>	90	195
<b>Couples sans enfant</b>	1 231	2 504
<b>Couples avec enfant(s)</b>	975	3 743
<b>Familles monoparentales</b>	320	852
<b>Ensemble</b>	<b>3 983</b>	<b>8 661</b>

Sources : Insee, RP2018.

Les données fournies par l'INSEE montrent une baisse légère mais durable du nombre d'occupants par résidence principale, passant de 2,99 en 1968 à 2,22 en 2018. Cette valeur reste supérieure à celle de la Bourgogne-Franche-Comté (2,11).

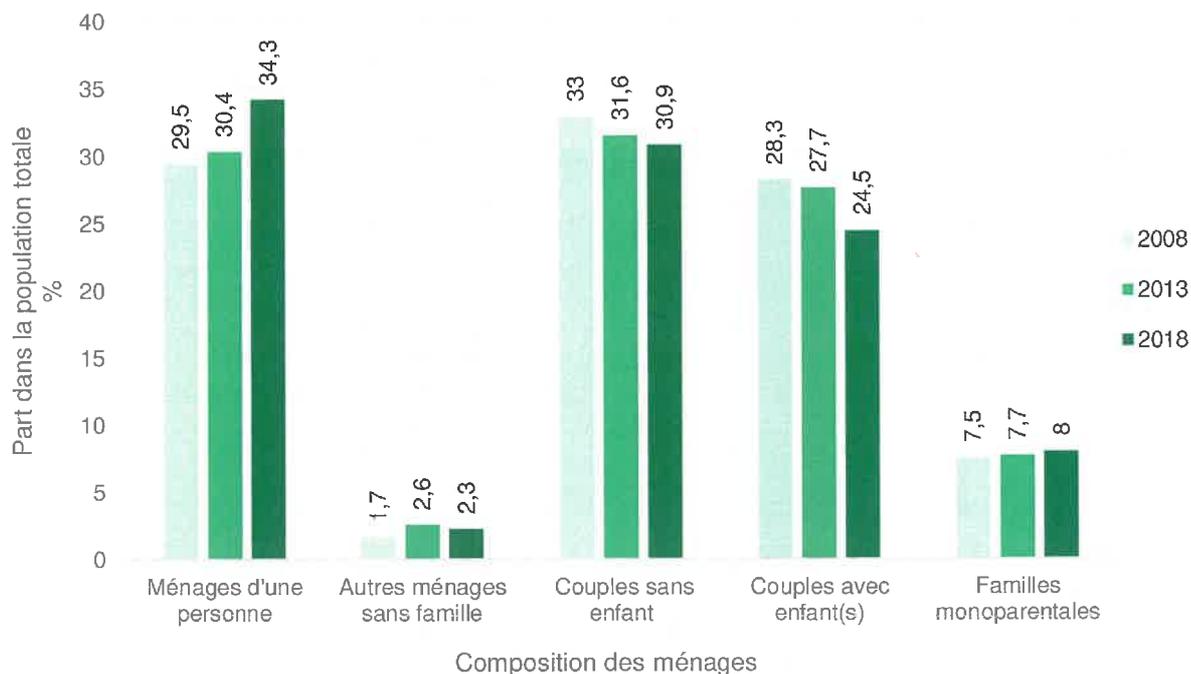
### Ménages selon leur composition en 2018 : comparaison à l'échelle départementale et régionale



Sources : Insee, RP2018.

La composition des ménages du Val d'Amour en 2018 est légèrement différente de celle observée aux échelons territoriaux supérieurs. Bien que les ménages d'une personne représentent plus d'un tiers du total, ils restent sensiblement moins présents. Cette sous-représentation est compensée par la forte présence des couples, notamment ceux qui se déclarent sans enfants (plus de 30% des cas).

## Evolution de la composition des ménages entre 2008 et 2018



Sources : Insee. RP2008, RP2013 et RP2018.

Entre 2008 et 2018, la part des ménages d'une personne est en net augmentation. Cette progression est également visible dans l'absolu, l'INSEE comptabilisant 286 individus supplémentaires vivant seuls. Dans le même temps, les couples, avec ou sans enfants, voient leur part diminuer (42 familles de moins sur la période). Les chiffres concernant les familles monoparentales, restent quant à eux, relativement stables bien que ces dernières soient plus nombreuses (+ 45 entre 2008 et 2018).

### **Enjeux identifiés**

*Au regard des données exposées, il est indéniable que le vieillissement de la population s'accélère. La forte progression de la part des jeunes retraités, fera naître de nouveaux besoins. Les personnes âgées vivant seules seront sans doute plus nombreuses. Cette dynamique est déjà perceptible avec la progression du nombre de ménages d'une personne. Anticiper les attentes de cette population en développant les services, notamment autour de la santé et de l'aide à la personne, sera incontournable pour garantir son maintien sur le territoire.*

*La baisse observée dans la tranche d'âge des 15-44 ans, ainsi que la part moindre des couples avec enfant(s) pourraient impacter le renouvellement démographique. La fuite des actifs vers les bassins pourvoyeurs d'emplois fragilise le territoire.*

*Néanmoins, une part importante de la population à moins de 15 ans et les familles qui s'implantent restent longtemps. La CCVA a donc tout intérêt à :*

- *Maintenir les apprenants sur son territoire après leurs études pour le faire vivre à moyen terme ;*

- *Accueillir les jeunes actifs pour éviter que les actions menées actuellement en faveur de l'enfance ne deviennent obsolètes.*

*L'effort en faveur de l'attractivité du Val d'Amour doit donc viser en priorité ces publics. Les besoins liés au vieillissement de la population sont une piste pour le développement future et la captation de travailleurs / résidents.*

### 3. Contexte socio-économique

#### Niveau d'activité et d'emploi

En 2018, l'INSEE recensait 3 953 actifs sur le territoire dont 3604 avaient un emploi.

	Population	Actifs	Actifs ayant un emploi
<b>15 à 24 ans</b>	984	415	337
<b>25 à 54 ans</b>	3 141	2 891	2 669
<b>55 à 64 ans</b>	1 225	647	597
<b>Hommes</b>	<b>2 814</b>	<b>2 089</b>	<b>1 914</b>
<b>15 à 24 ans</b>	603	257	219
<b>25 à 54 ans</b>	1 600	1 507	1 396
<b>55 à 64 ans</b>	611	325	299
<b>Femmes</b>	<b>2 536</b>	<b>1 864</b>	<b>1 690</b>
<b>15 à 24 ans</b>	381	157	118
<b>25 à 54 ans</b>	1 541	1 384	1 273
<b>55 à 64 ans</b>	614	322	298
<b>Ensemble</b>	<b>5 350</b>	<b>3 953</b>	<b>3 604</b>

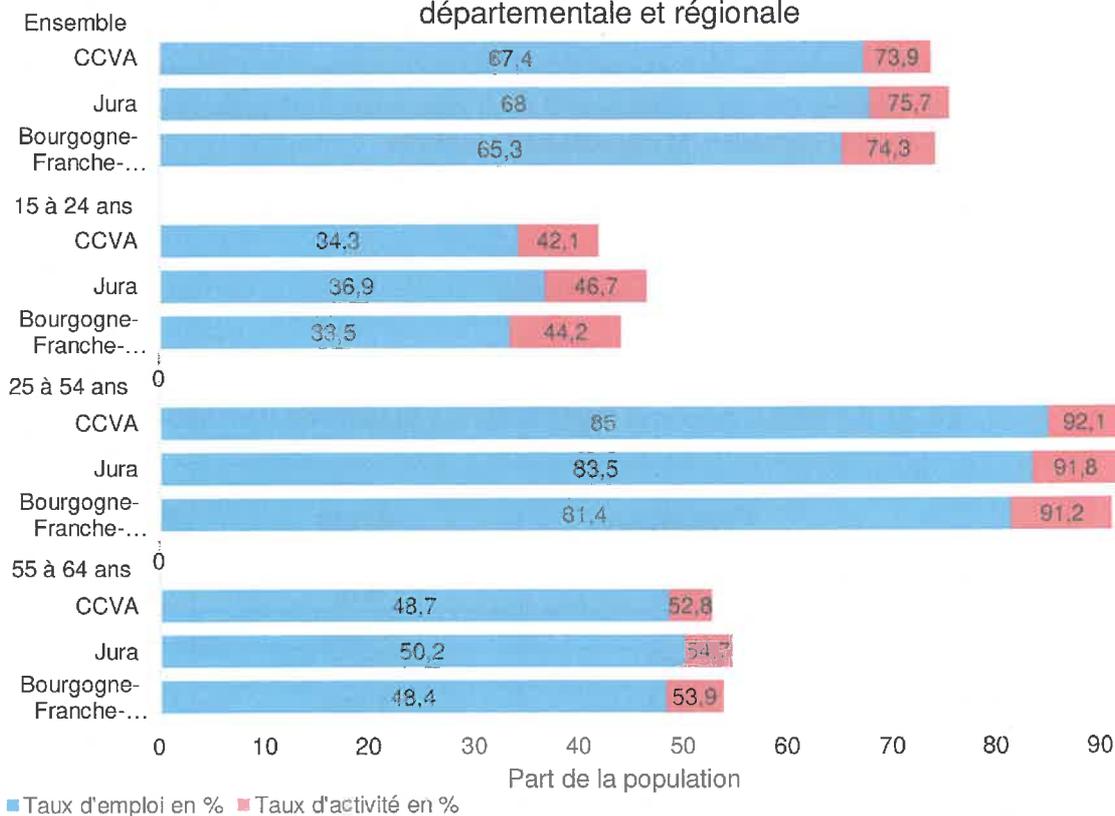
Sources : Insee, RP2018.

Globalement, le diagnostic du PLUi approuvé en 2017 faisait état d'un équilibre emplois/actifs déficitaire (ratio de 0,6 emploi pour 1 actif) sur le territoire. Cette situation peut s'expliquer par la proximité des grands pôles d'emploi régionaux.

Quelques disparités sont visibles entre le secteur sud (ratio variant entre 0,17 et 0,83), et le secteur nord plus résidentiel (ratio variant entre 0,13 et 0,28). Les deux bourgs-centres restent les principaux pourvoyeurs d'emplois avec un ratio de 1 emploi pour 1 actif.

Les chiffres de l'INSEE en 2018 mettent en évidence un taux d'activité légèrement plus faible que ceux du Jura et de Bourgogne-Franche-Comté alors que le taux d'emploi reste plutôt élevé.

### Taux d'emploi et d'activité en 2018 : comparaison à l'échelle départementale et régionale



Sources : Insee, RP2018.

Il en résulte un taux de chômage plutôt bas dans le Val d'Amour (8,8 % en 2018 quand il est respectivement de 10,2 % et 12,1% au niveau départemental et régional).

Entre 2008 et 2018 sa progression est plutôt contenue avec une évolution de +1 point de pourcentage au niveau intercommunal contre +1,8 en Bourgogne-Franche-Comté et +0,8 dans le Jura.

Enfin, il faut noter que les femmes sont particulièrement concernées. 9,3 % d'entre elles sont demandeuses d'emploi contre 8,4 % des hommes selon le recensement 2018. Environ un jeune de moins de 25 ans sur cinq est également dans cette situation (moins d'une personne sur dix dans les autres tranches d'âge).

Globalement, la part des inactifs dans la population est plus importante sur le Val d'Amour. Ce constat met en évidence le poids démographique des retraités (34,3 % pour la CCVA, soit respectivement 2,1 et 2,9 points de plus que pour le Jura et la région pour 2018). En revanche, les données concernant les jeunes sont plus complexes. La localisation du lycée du bois et de celui des Compagnons du Tour de France à Mouchard, dont les étudiants ont souvent un contrat d'apprentissage, pourrait expliquer le taux d'emploi plutôt élevé chez les moins de 25 ans.

Leur situation reste cependant moins favorable que celle de leurs aînés. La présence de jeunes précaires, sortis du marché du travail, ou maintenus dans le foyer parental est supposée.

Entre 2008 et 2018, la situation générale évolue avec un taux d'activité passant de 73,3 % à 75,7 %.

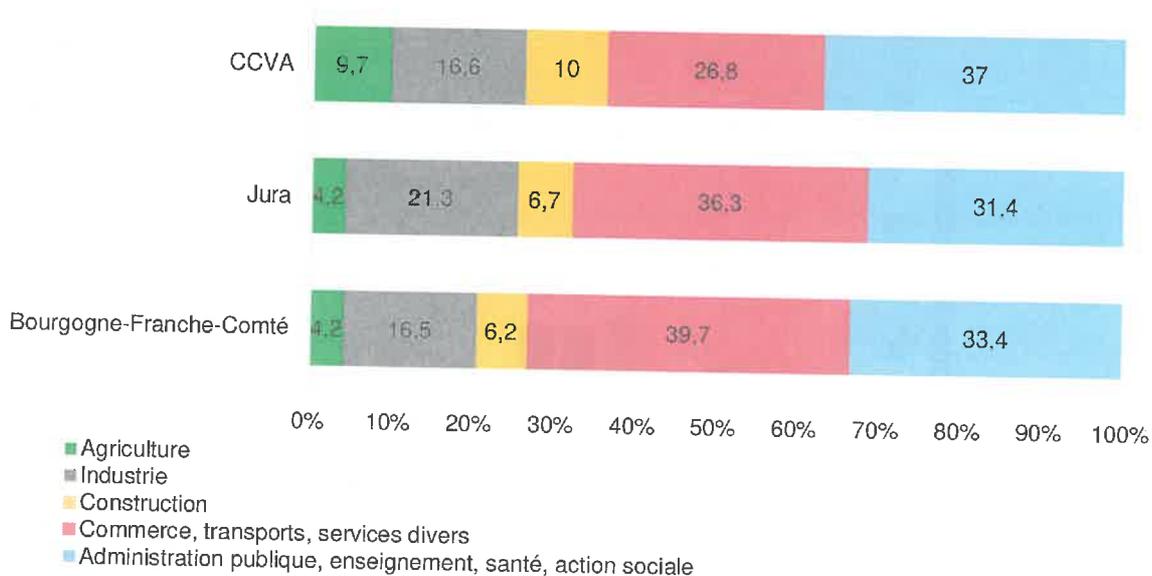
### Secteurs d'activité

Le diagnostic effectué par les étudiants de l'Université de Bourgogne-Franche-Comté en 2021, notait la présence de 551 entreprises sur la CCVA, principalement situées dans le sud du territoire. Les communes de Mont-Sous-Vaudrey, (101 entreprises) et de Mouchard (62 entreprises) sont caractérisées comme les centres économiques du territoire.

Il s'agit majoritairement d'établissements de petite taille employant moins de 10 salariés (84,6 % des entreprises en 2018 selon l'INSEE).

La dynamique montre que la création d'entreprises est essentiellement orientée vers les petites structures. Toujours selon les mêmes sources, sur 71 créations pour l'année 2019, 54 concernaient des entreprises individuelles. Un effet d'agglomération est observé et tend à renforcer le poids des secteurs déjà bien pourvus comme ceux de Mont-sous-Vaudrey (16 créations) et Villers-Farlay (8 créations).

Emploi selon le secteur d'activité en 2018 : comparaison à l'échelle départementale et régionale



Sources : Insee, RP2018.

La répartition des emplois selon le secteur d'activité permet de préciser la nature du tissu économique : Sur ce territoire sans grand pôle urbain, les commerces et services, ainsi que l'industrie y sont sous-représentés. Le secteur industriel s'appuie sur quelques grandes entreprises, autour des activités suivantes :

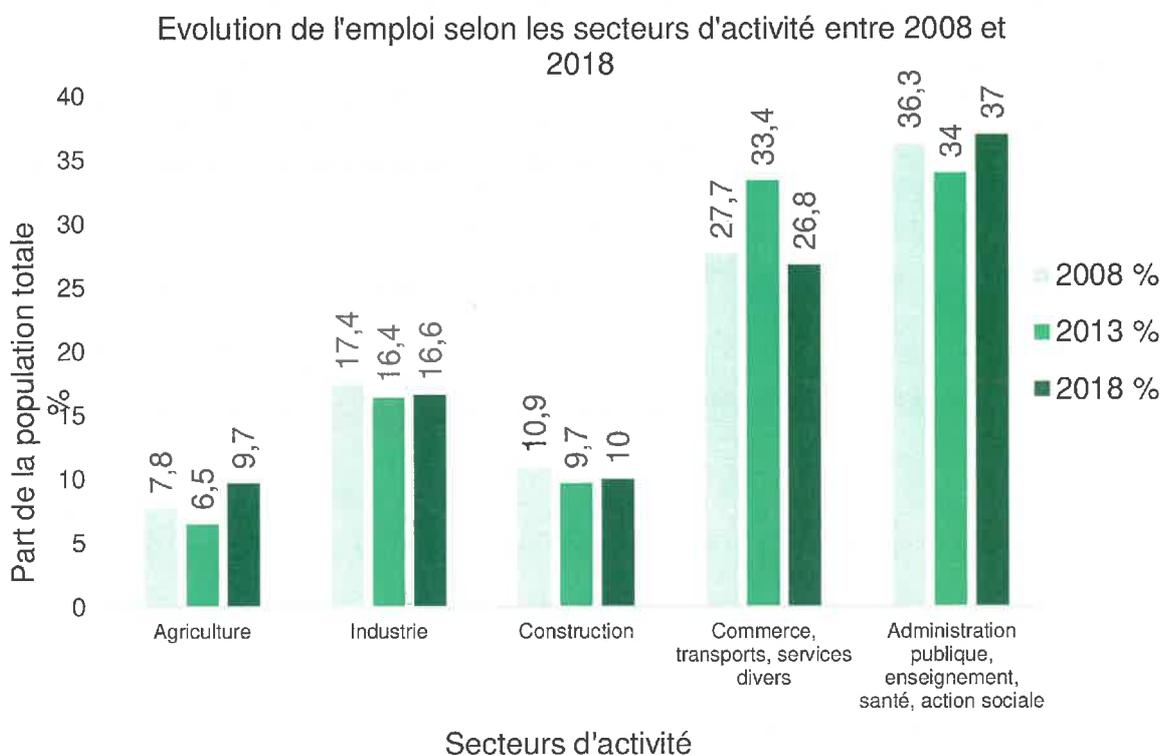
- Travail du bois et emballages : La Croix emballages (10 à 19 salariés) ;
- Charpentes métalliques/profilés tôle : Ravoyard (100 salariés + intérimaires) à Vaudrey ;

- Fabrication d'engrenage : Labourier (6 à 9 salariés) à Port-Lesney ;
- Multiples petites structures de moins de 20 salariés.

Les commerces sont, quant à eux, tournés vers les achats du quotidien et prennent deux formes complémentaires : les boutiques des centres-bourgs de taille réduite et les magasins des zones d'activités périphériques structurées autour d'une grande surface.

A l'inverse, l'agriculture est très présente, avec un fort secteur bois (40 entreprises pour 200 emplois) et des productions porteuses d'une rente de qualité (AOP Comté, viticulture...). Les filières sont diversifiées malgré la prédominance de l'élevage bovin (surtout laitier), de la polyculture et de la grande culture. Le diagnostic du PLUi précise qu'elles génèrent 80 % de la production brute standard des exploitations. D'autres filières sont présentes localement comme le maraîchage.

Le secteur « administratif public, l'enseignement et la santé » regroupe une part importante des emplois. Les établissements scolaires de tous niveaux (primaire, collège, lycée, BTS), des services de santé (maison de la santé de Mouchard ainsi que de nombreux praticiens) sont effectivement présents. Enfin, le secteur de la construction est historiquement fort sur le territoire.



Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018.

La dynamique entre 2008 et 2018 montre un renforcement du poids de l'agriculture. Quand la construction tend, à l'inverse, à être moins représentée.

A noter que les chiffres ne prennent pas en compte la fermeture de Denzer à Souvans en 2019 et ayant conduit à la suppression de 98 emplois. Les données pourraient donc varier dans les années suivantes

## Evolution intra-territoriale

Quatre secteurs concentrent les zones d'activités du territoire : Vaudrey, Bans/Mont-sous-Vaudrey, Cramans et Mouchard

Le PLUi fait également état d'une évolution intra-territoriale, dans la dernière décennie marquée par :

- Le renforcement du poids du secteur de Bans/Mont-sous-Vaudrey, sur l'emploi, grâce au développement de la zone commerciale ;
- Sur le secteur de Mouchard, un glissement de l'emploi vers la commune de Port-Lesney qui devrait se poursuivre avec l'extension de la zone d'activité de Bel-Air ;
- Le renforcement du poids de la commune de Chamblay avec le développement de la communauté de communes et plus récemment du groupe scolaire.

La dynamique économique du secteur conduit à une augmentation des surfaces urbanisées pour l'économie et les équipements. Ces évolutions sont toutefois nécessaires pour répondre aux besoins réels du territoire.

Enfin, il est fait mention du poids des aires urbaines voisines sur le développement économique du Val d'Amour : « *Le pôle de Dole notamment reste attractif pour la création d'emplois, avec +444 emplois entre 1999 et 2010, soit + 45 %* ». <sup>1</sup>

---

## ***Enjeux identifiés***

*Par son taux de chômage relativement faible, sa proximité avec des pôles dynamiques et le développement de l'activité sur la dernière décennie, le Val d'Amour possède un certain nombre d'atouts qu'il serait intéressant de mettre en avant.*

*Le territoire communautaire est à la jonction des bassins d'emploi de Dole, Salins-les-Bains, Poligny, ou Besançon. Cette caractéristique permet d'en garantir l'attrait résidentiel. Il conviendra de poursuivre les efforts pour renforcer l'offre de services, de loisirs et de commerces tout en privilégiant la qualité plutôt que la quantité afin de ne pas entrer en concurrence avec les grands pôles économiques voisins dans leurs fonctions commerciales sur les achats occasionnels. Il sera par contre profitable d'œuvrer à la relocalisation d'une partie des achats quotidiens et créer ainsi les emplois correspondants. Ce levier est important pour renforcer l'économie présente, et notamment en cœur de bourg, tout en assurant le maintien démographique à court et moyen terme.*

*Les données permettent de confirmer les bénéfices que la CCVA retirera de la mise en place d'une stratégie visant à attirer les jeunes actifs. Avec un taux d'emploi plus bas que leurs aînés, les moins de 25 ans sont fortement tentés par la fuite vers l'extérieur. Des actions en faveur de l'insertion professionnelle de ces derniers sont à envisager.*

*Enfin, peu de chiffres permettent de juger du niveau de précarité sur le Val d'Amour. Mais, au regard du salaire médian relativement bas (21 050 euros contre 21 700 euros dans le département) et de la présence des structures d'insertion, il semblerait que les*

---

<sup>1</sup> Diagnostic PLUi p 113

demandeurs d'emploi soient moins présents, mais plus éloignés du marché du travail. Un besoin d'accompagnement au retour vers la vie active de ces populations fragiles se fait sentir.

La forte présence des TPE, laisse supposer la nécessité d'accompagner des chefs d'entreprise. L'existence de filières de qualité implique un besoin d'animation et de communication sur les produits proposés. Cette valorisation des savoir-faire sera à mettre en parallèle avec le développement touristique du territoire.

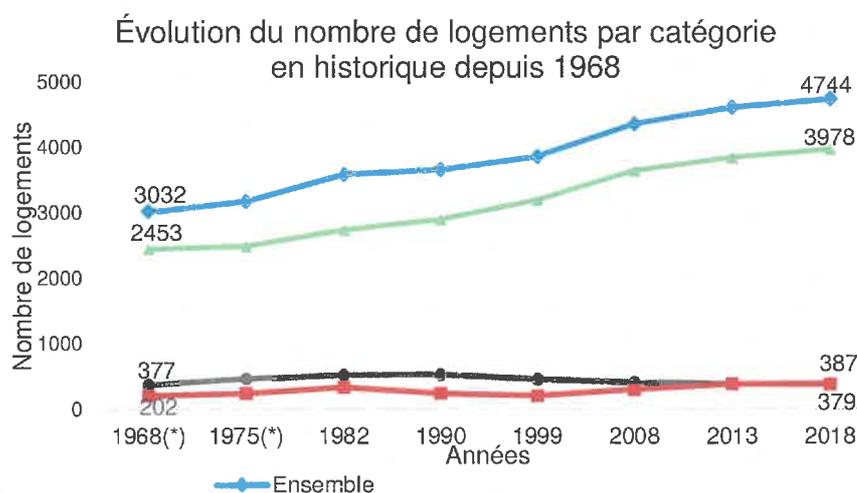
## II. Cadre de vie et aménagement du territoire

### 1. Habitat et logement

La CCVA est active sur la problématique du logement. Accompagnée par Soliha, elle a mis en place un Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Ce dispositif mis en place en 2018, et reconduit jusqu'en septembre 2022, permet d'agir sur quatre leviers :

- Les économies d'énergie avec environ 100 projets réalisés dont une dizaine de BBC ;
- Le maintien à domicile (les objectifs sur 3 ans sont déjà dépassés) ;
- La lutte contre habitat indigne avec un objectif de 7 projets accompagnés bien qu'aucun dossier n'ait pu aboutir à ce genre en raison de leur complexité ;
- Parc locatif rénové avec un objectif de 30 logements (atteint à 50%, mais des dossiers sont en cours pour l'année à venir) ;

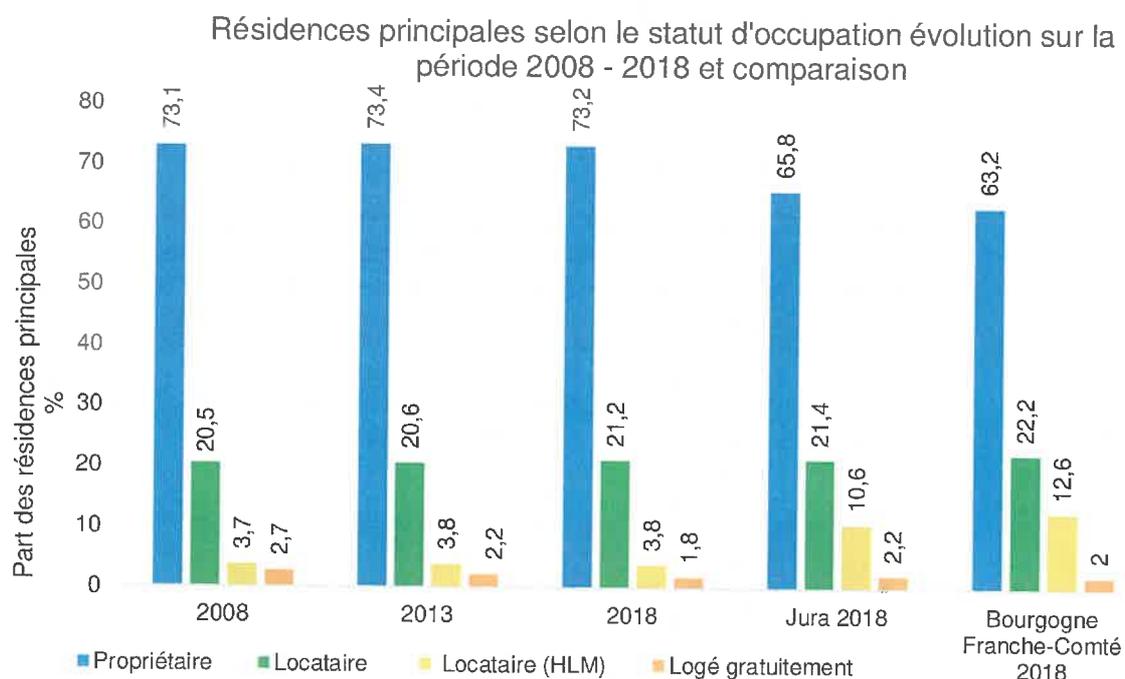
Pour la dernière année, la lutte contre la vacance des logements fera également l'objet de mesures.



Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremets, RP2008 au RP2018.

L'INSEE dispose d'une longue série statistique sur la nature des résidences entre 1968 et 2018. Elle met en évidence une progression du nombre de logements sur la période de + 56 %. Cette évolution est en grande partie soutenue par celle des résidences principales (+ 62 %) qui sont très largement majoritaires (83,8 % des logements). Le nombre de résidences secondaires est plutôt stable (+ 2,7 %) mais le territoire est relativement attractif pour les ménages qui recherchent ce type de bien. Ils représentent 8,2 % des logements contre 7,5 % en Bourgogne-Franche-Comté.

La vacance pose question, avec 8 % d'habitations inoccupées en 2018, ce taux est plutôt faible comparé aux 9,9 % du Jura et aux 10,1 % observés au niveau régional mais il est variable d'une commune à l'autre. En revanche, la progression sur un demi-siècle est notable (+ 87 %).

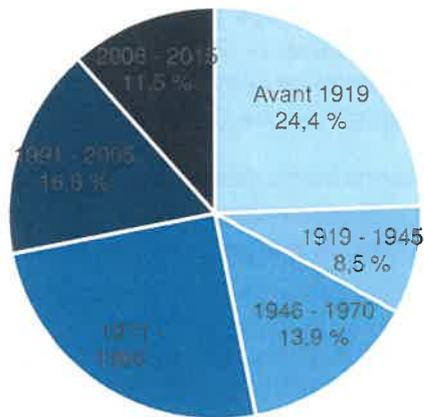


Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018.

73,2 % des résidents du Val d'Amour sont propriétaires. Ce ratio est assez élevé, la différence est de +7,4 points de pourcentage avec le Jura et de + 8 points avec la région en 2018. Les résidents locataires sont, à l'inverse, moins présents, particulièrement dans l'Habitat à Loyer Modéré (HLM), avec une différence de 6,8 points et 8,8 points en faveur du Jura et de la Bourgogne-Franche-Comté, la CCVA étant faiblement pourvue en HLM.

Il est à noter que la répartition des résidences principales par statut d'occupation est relativement stable sur une décennie.

Résidences principales en 2018 selon la période d'achèvement

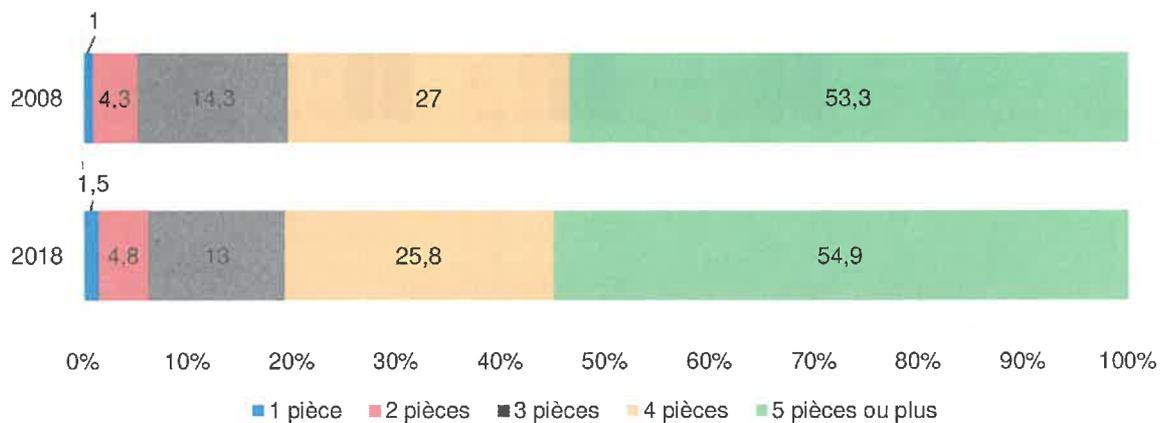


La période de construction des résidences du Val d'Amour fait clairement ressortir le phénomène de périurbanisation. La dynamique s'amorce dès 1970, (53,1% des logements construits après cette date) et s'accélère dans les années 1990 (28,1 % après 1990). Les centres-bourgs, avec leur bâti « traditionnel », ne comptabilisent finalement qu'une part minoritaire des habitations. Les constructions antérieures à 1919 représentent moins d'un quart de l'offre totale.

Sources : Insee, RP2018

L'évolution des logements au regard du nombre de pièces semble montrer une progression de la part des résidences de 5 pièces et plus, quand celle des 4 pièces diminue légèrement. Ces « grandes habitations » représentent 80,7 % en 2018 du parc immobilier du Val d'Amour et la tendance s'accroît depuis 2008.

Résidences principales selon le nombre de pièces : évolution entre 2008 et 2018



Sources : Insee, RP 2008 et RP2018.

Le diagnostic du PLUi montre, quant à lui, une disparité des besoins de logements sur le territoire. Le sud et l'est semblent plus attractifs et les secteurs de Mont-sous-Vaudrey et de Mouchard tout particulièrement.

---

## **Enjeux identifiés**

*Le Val d'Amour connaît les problématiques de nombreux territoires périurbains attractifs. Avec de « grandes résidences » proches des pôles urbains, les familles désireuses d'acquies un logement individuel avec terrain sont, sans nul doute, des cibles de choix pour le développement futur.*

*Mettre en place une stratégie à destination du logement des jeunes actifs semble cependant indispensable. Le renforcement de l'offre locative de taille plus réduite est une solution à envisager. Ce cadre peut être une opportunité pour remplir les objectifs de rénovation thermique et de lutte contre l'insalubrité posés par l'OPAH.*

*Enfin, le vieillissement de la population va nécessairement modifier les besoins, en termes d'accessibilité. La question intergénérationnelle peut se poser dans les habitations collectives avec des jeunes, et des séniors qui peuvent parfois exprimer des attentes similaires.*

*Dans tous les cas, cette attractivité résidentielle ne doit être encouragée qu'en accompagnant conjointement le développement économique du territoire afin d'éviter de devenir un « territoire dortoir ».*

---

## **2. L'offre en services et en équipements**

### Compétence eau et assainissement de la CCVA

**Dans le cadre de la compétence assainissement**, la CCVA assure les investissements sur les stations d'épuration depuis 1998 (au nombre de dix à cette époque). La plupart dataient des années 1970, certains traitements ne peuvent être faits sur des installations vieillissantes de ce type. Des problématiques de mise aux normes des installations existantes ou de la construction d'équipements nouveaux se pose. Aujourd'hui quatre d'entre elles ont déjà fait l'objet de rénovation.

La question de la qualité des eaux rejetées est capitale, notamment en cas de forte pluie, de même que l'infiltration, avec la nappe phréatique proche. C'est aussi un problème pour les cours d'eau, receveur des eaux de sorties des STEP, notamment la Loue et ses sites de baignade. Afin d'améliorer cette situation, un gros projet est à venir, avec la création future d'une station sur Montbarrey pour remplacer celle d'Ounans, de la Vieille Loye et la station actuelle de Montbarrey qui intégrera un bassin d'infiltration avec des Saules sur un budget de 4 millions d'euros pour atteindre l'objectif du 0 rejet à la Loue en période d'étiage.

Un autre enjeu réside dans la séparation des eaux usées et des eaux pluviales qui nécessite des travaux en domaine privé.

Un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) eau et assainissement est en cours depuis 2019 pour un budget prévisionnel de travaux d'environ 11 millions d'euros et doit permettre de répondre à ces enjeux.

La crise de la COVID 19 a fait naître de nouveaux impératifs. Dans une préoccupation sanitaire, il est aujourd'hui demandé un chaulage des boues pour obtenir un PH élevé. Cette condition est nécessaire depuis mars 2020 afin de détruire les micro-organismes

pour l'épandage futur. La gestion des boues pose des problèmes de débouchés. Les labels agricoles interdisant de plus en plus leur épandage dans leur cahier des charges. La tendance touche surtout la filière Comté pour laquelle les agriculteurs ne doivent pas y avoir recours mais un certain nombre de labels céréaliers semblent suivre cette voie.

D'autres solutions sont donc à l'étude :

- Le compostage des boues ;
- L'incinération ;
- La méthanisation (dont les résidus ne pourront pas être épandus non plus).

Sachant qu'aucun composteur susceptible d'accueillir ce type de déchets n'est présent dans le Jura, la question de la durabilité de cette pratique se pose. Les boues devraient être transportées vers la Côte d'Or ou la Haute-Saône, avec un bilan carbone plus que discutable et des coûts de transport importants.

**La compétence eau potable** a été prise en 2017. Des communes et plusieurs syndicats géraient l'approvisionnement avec des secteurs qui ne recouvraient pas strictement celui de la CCVA.

Les périmètres d'approvisionnement nécessitent des collaborations avec les communes ou syndicats voisins qui ne sont pas membres de la CCVA. Cette situation tient à l'antériorité de la gestion de l'eau par les syndicats, avant même l'existence des communautés de communes, mais aussi par la répartition des ressources et du terrain. C'est notamment le cas pour Nevy-les-Dole qui est alimenté par le captage de Souvans. Une étude est en cours pour connecter les Arsures au captage de Mouchard.

Pour assurer la qualité de l'eau, un travail est fait avec les agriculteurs, afin de limiter les risques liés aux intrants, surtout pour les pesticides.

Si la ressource reste propre à la consommation, l'agence de l'eau accompagne la CCVA dans sa démarche pour la qualité. Elle intervient notamment dans le financement de l'animation auprès des agriculteurs réalisé par la chambre d'agriculture. Ce mécanisme permet de suivre les pratiques culturales afin de garantir leur adéquation avec la sensibilité des zones de captage.

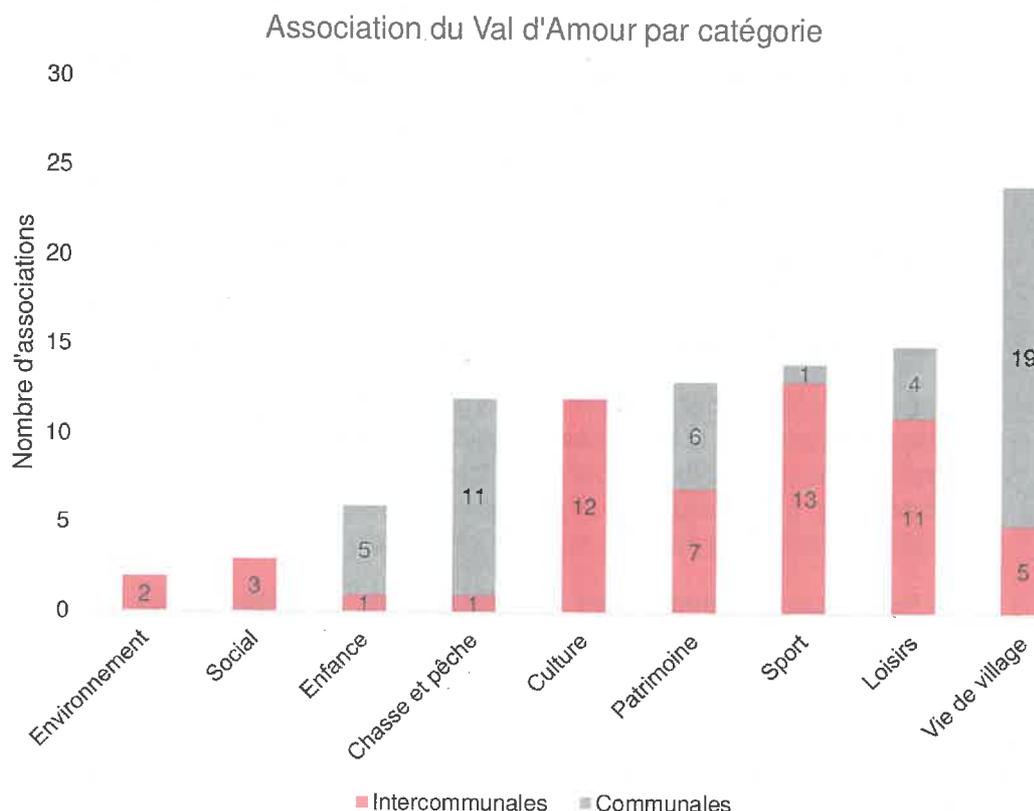
La CCVA réfléchit à des actions pérennes pour garantir la qualité de ces ressources, notamment :

- Mettre en place une agriculture biologique ;
- Développer des filières bas intrants (comme le chanvre) ;
- Procéder à un échange de foncier.

Concernant la **gestion des ordures ménagères**, la compétence relève du SICTOM de Dole à l'exception de Villeneuve d'Aval (SICTOM de Champagnole).

La CCVA émet la facturation et gère la communication alors que les SICTOM ont en charge la collecte et le traitement des déchets. Une réflexion est menée pour une éventuelle modification du rythme de la collecte (un seul passage tous les 15 jours des ordures ménagère est envisagé).

## Vie associative



Sources : Insee, RP2018

Le Val d'Amour possède un atout de taille avec son réseau associatif dense. La majorité des structures ont une portée intercommunale (58) voire au-delà, quand d'autres interviennent à l'échelle communale (42). Les associations de « vie de village », au territoire d'action, par nature très restreint, restent les plus nombreuses. Celles dédiées au sport, à la culture et aux loisirs sont également bien présentes et interviennent majoritairement à l'échelle de la CCVA. Peu d'entre elles sont positionnées sur le champ social et environnemental (respectivement 3 et 2). Celles qui interviennent sur la défense de l'environnement sont, le plus souvent, tournées vers la protection de la Loue, élément structurant du territoire.

Leur répartition est, en revanche, assez hétérogène avec des associations très présentes à Mouchard et Mont-sous-Vaudrey à la faveur des nombreux équipements (complexes sportifs, médiathèques...).

Une réflexion est en cours pour identifier les leviers qui permettraient de renforcer l'interconnaissance et la coopération. Outre le listing, déjà existant et visible sur le site de la CCVA, un recensement du matériel disponible sera bientôt effectué. Il fait suite à l'expression d'un fort besoin de mutualisation.

## Santé

Sans être particulièrement bien doté en médecins, le Val d'Amour n'est pas un désert médical. Dans leur diagnostic de 2021 les étudiants de l'université de Bourgogne-Franche-Comté mentionnaient un taux de 1,3 médecins pour 1000 habitants. Cette valeur semble faible comparée à la moyenne observée dans les territoires ruraux français (un peu moins de 3 pour 1000 habitant).

La proximité de Dole, Salins-les-Bains et Poligny permet de combler les besoins du territoire. Au-delà de ce constat, il faut également noter la disparité intra-territoriale mise en évidence dans ce document ressource. L'est du Val d'Amour et dans une moindre mesure le sud, contrastent fortement avec les communes situées au nord de la Loue dépourvues de praticiens.

Les deux pôles de Bans/Mont-sous-Vaudrey et Mouchard/Port-Lesney sont également mieux équipés que le reste des communes moins peuplées. Les deux bourgs principaux abritent des généralistes et quelques spécialistes (dentiste, ostéopathe, kinésithérapeute, podologue, gynécologue...). Les services associés y sont également bien représentés (cabinet d'infirmière libérale, opticien, pharmacie...).

Il faut également mentionner la présence de la maison de santé du Val d'Amour à Mouchard qui permet aux habitants les plus éloignés de l'agglomération doloise d'avoir accès aux soins.

## Enfance et jeunesse

Une convention territoriale globale a été signée avec la CAF pour la période 2020-2024. Elle permet de faire un état des lieux et de cibler les problématiques liées à l'enfance. Le Val d'Amour dispose de nombreux services à destination des plus jeunes :

- Une micro-crèche à la Loye pour accueillir jusqu'à 10 enfants de 0-3 ans ;
- Le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) itinérant avec des interventions sur Chamblay, la Loye, dans les médiathèques de Mont-sous-Vaudrey et Mouchard ;
- Le lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) dans les locaux de la CCVA à Chamblay ;
- Huit accueils de loisirs.

Aux structures publiques, s'ajoutent les deux maisons d'assistantes maternelles (MAM), privées de Bans et Chissey-sur-Loue.

En outre, le territoire est doté de nombreuses petites écoles primaires et élémentaires. Dans une optique de rationalisation, des groupes scolaires sont en réflexion, l'un d'eux a déjà été inauguré en janvier 2021 à Chamblay. Cette démarche permet :

- D'apporter de meilleurs équipements, notamment pour le numérique ;
- De regrouper sites scolaires, accueils de loisirs et cantines afin d'éviter l'éclatement des services ;

Le Val d'Amour dispose également du collège Jules Grévy à Mont-sous-Vaudrey et du lycée public du Bois à Mouchard. Cet établissement propose des Baccalauréats professionnels et technologiques autour de la filière bois. Les étudiants peuvent également préparer des Brevets de Technicien Supérieur et une License professionnelle dans le même secteur d'activité. A cela s'ajoute le lycée professionnel privé des Compagnons du Tour de France de Mouchard.

Le territoire est donc limité sur l'offre de formation du supérieur et ne peut prétendre à garder ses jeunes au-delà du collège, si ce n'est en les accueillant dans ces formations spécifiques.

### Actions culturelles

Le Val d'Amour peut s'appuyer sur deux médiathèques intercommunales construites à Mont-sous-Vaudrey en 2005 et à Port-Lesney (Bel air) en 2009. Outre les services documentaires, ces espaces proposent également des animations à destination de l'enfance :

- Bébés lecteurs, entre 0 et 3 ans, en lien avec le RAM ;
- Heure du conte entre 3 et 6 ans ;
- Accueil de classes tous les ans.

Mais aussi pour tous les publics :

- Nuit de la lecture, mois du film documentaire...proposées dans le cadre d'évènements nationaux ;
- Cafés lectures ;
- Rencontres d'auteurs ;
- ...

Les deux structures s'attachent, depuis quelques années, à renouveler leur offre par l'intermédiaire des espaces culturels et de partenariat avec le monde associatif. L'école de musique est un exemple notable de cette dynamique. En lien avec Musica'Loue, des cours sont dispensés pour une cinquantaine d'élèves de moins de 18 ans. Au total, neuf instruments sont proposés, ainsi que l'éveil musical pour les plus jeunes. D'autres partenariats sont envisagés pour compléter l'offre, notamment avec l'association Music'Chaux.

Si sur Bel Air, la fréquentation est en constante hausse, il en va tout autrement pour Mont-sous-Vaudrey qui voit son nombre d'utilisateurs s'éroder depuis 3 ans. La politique documentaire est à repenser et la place du numérique est à interroger au regard des nouvelles pratiques. Plus globalement une réflexion est à mener sur le rôle des médiathèques à l'heure du numérique. Une campagne d'enquêtes a été menée sur Mont-sous-Vaudrey afin de mieux connaître les attentes. Une réorganisation du fonctionnement interne est aussi en réflexion.

Avec une volonté affirmée de démocratiser la culture, la CCVA a signé une Convention Territoriale pour l'Education Artistique et Culturelle (CTEAC) avec la DRAC. Le premier contrat de 3 ans a été renouvelé avec 3 éléments principaux :

- En lien avec les compagnies de théâtre le Cri du Moustique et Triciclique, toutes deux basées à Besançon, la CCVA effectue un travail de proximité à destination des publics, des écoles...
- La question d'aller dans les différentes communes, au cœur des villages se pose, notamment avec la troupe du pudding théâtre basée sur la communauté de communes Arbois, Poligny, Salins voisine.
- Une réflexion autour de la nécessité d'amener la musique dans les écoles est en cours. Notamment en ayant recours aux « dumistes ». L'adhésion à l'association les 3A va aussi dans ce sens (expositions itinérantes).

Une résidence d'artistes a été installée dans les anciens locaux de l'école de Chamblay, libérée à la suite de la création du groupe scolaire.

#### Temps forts et évènements

Plusieurs événements sont organisés chaque année sur le territoire comme le festival des Semeurs du Val d'Amour, autour du théâtre de rue et de la musique. D'autres sont en réflexion, ils pourraient être organisés avec des groupes locaux, en lien avec la résidence d'artistes ou la base nautique d'Ounans.

Un événement autour du patrimoine local est également à l'étude. Il pourrait être organisé autour des dates des journées du patrimoine sans pour autant s'inscrire dans ce cadre.

---

#### ***Enjeux identifiés***

*Depuis plusieurs décennies, le Val d'Amour à proposer à ses habitants des services d'un niveau élevé compte tenu de sa situation géographique rurale proche des centres urbains. Aujourd'hui, avec les prémices de la révolution numérique, le vieillissement de la population et les enjeux liés au renouvellement démographique, il est indispensable de dessiner dès aujourd'hui l'offre de demain.*

*Le monde associatif requière une attention particulière face à l'érosion du bénévolat qui met parfois en péril sa survie. Bien davantage aujourd'hui qu'hier, il nécessite d'être animé pour favoriser la coopération. Il s'agit d'une condition nécessaire à l'émergence des projets qui répondront aux besoins futurs des habitants. Le renouvellement des dirigeants et bénévoles est une question à laquelle il faudra impérativement apporter des réponses. La mobilisation et le développement du sens civique chez les jeunes seront sans doute des conditions sine qua non pour y parvenir.*

*L'accès aux services doit également faire l'objet de toutes les attentions tant il est vital en milieu rural. La disparition de l'offre fragiliserait davantage ceux qui le sont déjà. Les personnes âgées, les demandeurs d'emploi, les individus non motorisés sont, entre autres, particulièrement concernés par cette problématique. Il conviendra de trouver les solutions pour éviter que la fracture numérique ne se renforce.*

*La cohésion sociale est un élément important. Le développement d'événements ponctuels, appuyés sur l'identité du territoire est une réponse possible pour laquelle le Val d'Amour a de sérieux atouts.*

---

### **3. Mobilité et transport**

#### Réseau routier

La région Bourgogne-Franche-Comté est souvent qualifiée de « carrefour européen ». Traversée par l'axe Paris-Lyon-Marseille, les grandes infrastructures de transport permettent également de relier facilement l'Allemagne et la Suisse. Par sa situation entre Dole et Besançon, le Val d'Amour bénéficie de la proximité du réseau autoroutier. L'A39 traverse le territoire de Souvans et offre un accès à Dijon et Lons-le-Saunier mais n'est accessible, qu'à Bersaillin ou à Choisey (à une vingtaine de kilomètres environ). L'A36 permet, quant à elle, de gagner Beaune, Besançon ou encore Belfort en rejoignant les péages de Dole à Authume et de Gendrey. Il n'est donc pas possible d'accéder à ces infrastructures directement sur le territoire de la CCVA.

Le Val d'Amour possède toutefois un réseau routier dense et structuré autour de trois départementales :

- La RD 905 entre Dole et Poligny passant à l'ouest du territoire d'axe nord-sud ;
- La RD 472 traversant le Val d'Amour d'est en ouest au sud de la Loue, reliant Montsous-Vaudrey à Salins-les-Bains. Elle dessert Mouchard et la plus part des communes de la partie sud de la CCVA. Dans sa continuité, la RN 83 fait le lien entre Mouchard à Besançon ;
- La RD 7, parallèle à l'axe précédent mais située au nord de la Loue, relie Dole à Besançon en desservant les communes de cette partie du territoire.

Ces voies concentrent une part importante de la circulation. Le diagnostic du PLUi de 2017 fait état d'un trafic journalier d'environ 3000 véhicules dont 10 % de poids lourds sur les DR 83, 472 et 905.

Un réseau départemental secondaire, d'orientation nord-sud, permet la traversée de la Loue pour connecter les deux axes parallèles (RD472 et DR7). Enfin, la desserte fine est assurée par un important réseau de voies communales.

#### Réseau ferroviaire

Le territoire bénéficie d'une gare TER et TGV à Mouchard et d'une halte ferroviaire à Montbarrey.

Selon le diagnostic du PLUi, la halte ferroviaire de Montbarrey était desservie par une dizaine de de TER en 2012. En 2021, seules 6 haltes semblent encore être marquées.

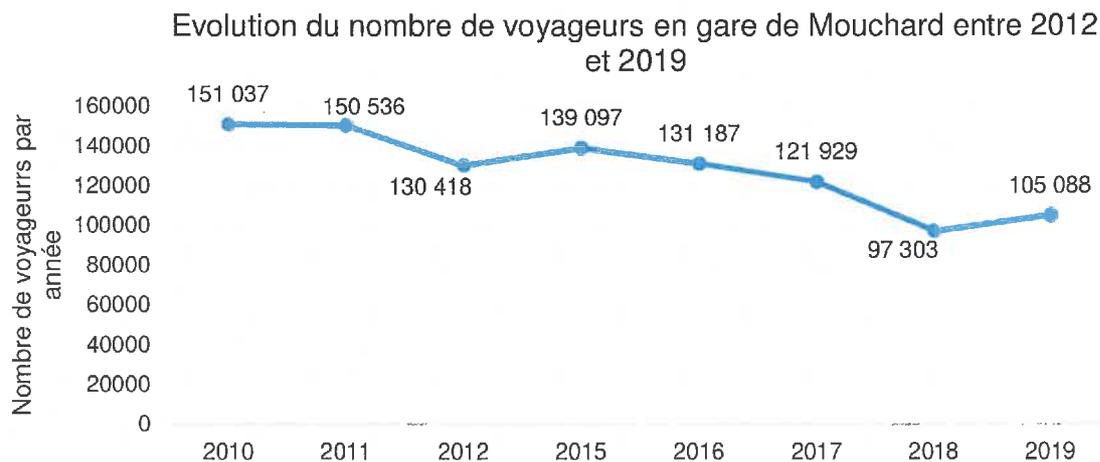
Deux lignes régionales concernent le Val d'Amour :

- Dijon-Dole-Saint-Claude-Pontarlier qui dessert chacune des deux gares ;

- Besançon-Lons-le-Saunier-Bourg-en-Bresse-Lyon qui marque un arrêt à Mouchard.

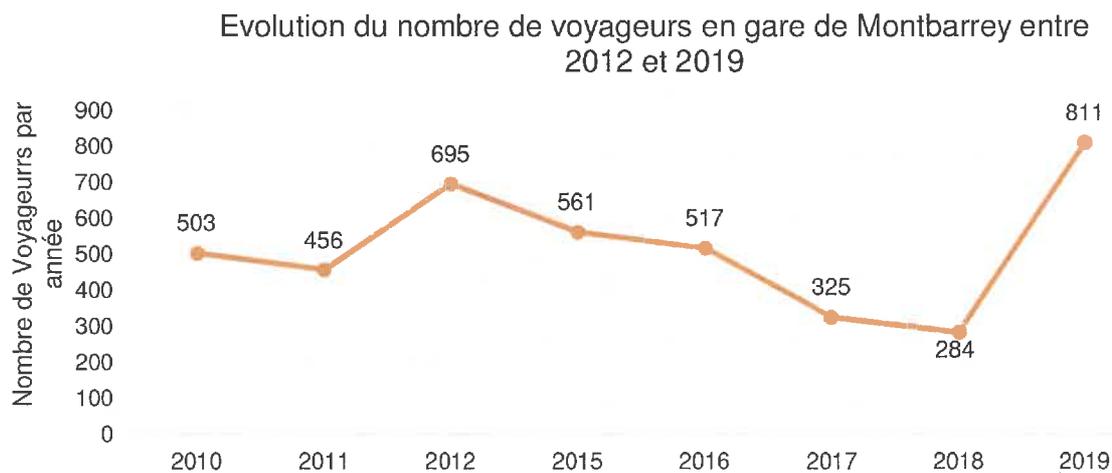
Le diagnostic effectué en 2021 par les étudiants de l'université de Bourgogne-Franche-Comté dénombreait une vingtaine de TER ainsi qu'une dizaine de TER-BUS par jour, 7 sur l'axe Besançon - Lons-le-Saunier et 3 sur l'axe Dolé-Pontarlier.

De plus, la gare de Mouchard accueille un aller-retour de la relation TGV Paris-Lausanne.



Sources : Diagnostic du PLUi 2017, données SNCF 201 à 2019.

A Mouchard, malgré la présence des lycées et la liaison avec la Suisse permise par l'arrêt TGV, la fréquentation est globalement en baisse depuis 2012 avec une diminution de l'ordre de 30 % du nombre de voyageurs.



Sources : Diagnostic du PLUi 2017, données SNCF 201 à 2019.

La halte ferroviaire de Montbarrey semble montrer une diminution régulière de la fréquentation annuelle jusqu'en 2018 avec un minimum de 284 voyageurs. En revanche, 2019 met en évidence une augmentation brutale de la fréquentation (811 voyageurs). Cette tendance reste à confirmer. Malgré cette incertitude, l'arrêt offre un point d'accès sur le territoire du Val d'Amour non négligeable.

### Transport en commun

Le réseau Mobigo, géré par la Région, assure des liaisons en bus à l'échelle de la Bourgogne France-Comté. Le service propose le ticket unitaire à 1€50 (gratuit pour les voyages scolaires). Trois lignes de bus circulent actuellement sur le territoire de la CCVA.

- **La L312 reliant Dole à Arbois.** Cette ligne propose environ trois allers-retours journaliers en période scolaire et seulement deux pendant les vacances. C'est la principale voie de transport public à travers la CCVA, passant par de nombreux villages : Vaudrey, Mont-sous-Vaudrey, Bans, Souvans, Mouchard, Villers-Farlay, Ecleux, Chamblay, Ounans, Chissey-sur-Loue, Chatelay, Germigney, Santans, Montbarrey, Belmont, La Vieille-Loye, Augerans et La Loye.
- **La L320 reliant Dole et Poligny.** Elle dessert Aumont, Mont-sous-Vaudrey et Souvans et offre la possibilité de se déplacer à Poligny à partir de Mont-sous-Vaudrey. Il n'y a qu'un seul bus par jour et uniquement pendant l'année scolaire. Les L312 et L320 sont principalement destinées aux étudiants.
- **La L314 reliant Mouchard et Salins-Les-Bains.** La ligne est très courte, avec des arrêts seulement à Mouchard et Pagnoz et offre une « extension » à la L312. Elle propose, en moyenne, deux départs par jours en période scolaire et trois allers-retours en dehors, ainsi que deux le dimanche.

Globalement, le réseau Mobigo rend les principales villes voisines accessibles. La faible fréquence des bus, ainsi que les correspondances parfois nécessaires limitent, en revanche, l'usage du service.

### Mobilités douces

Le potentiel du Val d'Amour est très intéressant concernant le développement des mobilités douces avec des pôles touristiques ou urbains proches. Sa situation entre Besançon et Dole et la proximité d'Arc-et-Senans permettent d'envisager une densification du réseau.

En 2016, la CCVA s'est dotée d'un Schéma Directeur de Mobilités Douces. Ce document recommande de renforcer l'usage de loisir sur les voies dédiées à ces modes de déplacement.

Le document prévoit, entre autres, l'aménagement de fuseaux qui permettront de relier les parties nord et sud du territoire, notamment par des tronçons entre Belmont/Montbarrey et Mont-sous-Vaudrey.

Sur le territoire 2 axes sont présents :

- La véloroute Ranchot/Salins-les-Bains, dite « des Salines », permettant de connecter Arc-et-Senans à l'eurovélo6 entre Nantes et Budapest et élément structurant à l'échelle du Jura. Sur le Val d'Amour, elle est entièrement aménagée en voie verte de sa traversée de la forêt de Chaux à Pagnoz. Une liaison avec la gare de Mouchard a été finalisée en 2020.
- La Voie verte Jules Grévy, entre Dole et Poligny, qui dessert notamment Mont-sous-Vaudrey.

A cela s'ajoutent les 210km de sentiers balisés pour la randonnée pédestre, VTT et équestre qui complètent l'offre. Ils bénéficient de certains équipements comme des tables, et sont répartis sur tout le territoire.

---

### ***Enjeux identifiés***

*Les données exposées montrent que le Val d'Amour est un territoire connecté. Les modes de transport sont variés et rendent la mobilité à l'échelle nationale, régionale ou locale relativement facile. Les liaisons ferroviaires avec Lyon, Paris et la Suisse sont possibles. Dijon et Besançon restent deux pôles urbains majeurs à 1 heure environ et Dole, Poligny et Salins-les-Bains sont tout proche.*

*Mobigo offre l'avantage d'être financièrement accessible et de relier la plupart des communes de la CCVA. Il n'en demeure pas moins contraignant à l'usage par la faible fréquence des navettes sur les lignes qui desservent le Val d'Amour. Il convient donc d'imaginer un complément possible à cette offre qui ne peut répondre à tous les publics et à toutes les demandes. Ces lignes ont notamment l'inconvénient d'être cantonnées à des horaires, des trajets et des arrêts bien définis. Renforcer le transport à la demande ou mettre en place un service de covoiturage apporterait une souplesse que ne permettent pas les transports en communs traditionnels. La nature des publics ciblés par de tels dispositifs incite également à repenser la communication et l'information en conséquence.*

*Depuis peu, le territoire développe les mobilités douces. Cet effort permet de positionner le territoire sur une gamme de loisir avec une offre familiale. Il faudra néanmoins prendre en compte l'évolution des pratiques comme le vélo électrique qui génère des besoins et des contraintes spécifiques. Le développement des mobilités actives sera, quoi qu'il en soit, un puissant levier pour la transition énergétique. Faciliter l'accès aux centres-bourgs à partir de ces voies est un enjeu de développement économique important.*

---

## **4. Aménagement numérique**

### Réseau mobile

Les données fournies par l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP) rapportent une bonne réception 2G/3G sur le territoire quel que soit l'opérateur à l'exception de la forêt de Chaux. Ces fréquences assurent une capacité d'appel/SMS suffisante et sans zone blanche habitée. Pour l'accès internet mobile, le réseau 4G semble également bien accessible sur le Val d'Amour. Il faut également noter la présence d'au moins quatre relais à Mont-sous-Vaudrey, Chatelay, entre Montbarrey et la vieille Loye, ainsi qu'au sud de Mouchard. Compte tenu de la jeunesse du réseau 5G, le service n'est pas disponible actuellement.

### Connexion internet

Les données de l'Ariase au 13/10/2018 faisaient état de grandes disparités avec Mont-sous-Vaudrey, Villers-Farlay et Mouchard où le débit pouvait parfois atteindre les 100 Mb/s quand il peinait à approcher les 30 Mb/s sur les autres communes.

Le Département du Jura a pour objectif de déployer la fibre optique sur 100% de son territoire d'ici 2024. Le plan de déploiement 2018-2021 prévoyait d'ouvrir l'accès au très haut débit sur Ounans, Chamblay, Villers-Farlay, Germigney, Chatelay, Chissey-sur-Loue et Port-Lesney à échéance.

Selon les données de juin 2021 de l'ARCEP, plus de 80 % des locaux sont raccordables sur Ounans et Chamblay et moins de 25% sur Villers-Farlay.

### Services en ligne

Le Val d'Amour s'est rapidement doté d'un guichet unique pour accompagner la population, notamment les personnes peu habituées aux outils numériques dans leurs démarches administratives sans cesse plus dématérialisées. Cette initiative se fait aujourd'hui à travers l'espace France Services géré par Agate paysage à Ounans.

En outre la CCVA a lancé une réflexion autour du déploiement possible d'une offre alternative en ligne pour effectuer certaines démarches (inscription aux centres de loisirs par exemple).

### Communication

La CCVA est présente sur internet avec son site, sur les réseaux sociaux (Instagram et Facebook) et au format vidéo d'entreprise avec Jura Web TV jusqu'en 2021.

L'usage du numérique viens renforcer les formats "papier" existant sous plusieurs formes :

- Le bulletin intercommunal biannuel ;
- Les dépliants, flyers, affiches à destination des publics ciblés par les différentes actions.

Une stratégie de communication interne est en cours de déploiement. S'il n'y a pas encore de ligne directrice bien identifiée il est d'ores et déjà possible de penser qu'elle s'articulera autour d'une plateforme collaborative.

---

### ***Enjeux identifiés***

*Il serait inimaginable de penser le développement du territoire à moyen terme sans inclure le déploiement du haut débit dans les réflexions. Avec l'émergence du télétravail et du co-working, il s'agit d'une opportunité incomparable pour maintenir une « population de travailleurs » localement, même sans attirer de nouvelles entreprises. Elle sera également un outil de mutation vers un « territoire intelligent ».*

*L'avènement du « tout dématérialisé » laisse cependant peser un risque de fracture numérique et sociale avec une marginalisation possible de certains individus de tous âges. L'accompagnement sera donc un enjeu majeur afin de garantir la cohésion sociale du territoire. Avec l'espace France Services, le Val d'Amour a un pilier non négligeable sur lequel s'appuyer afin de relever ce défi.*

---

## 5. Patrimoine et environnement

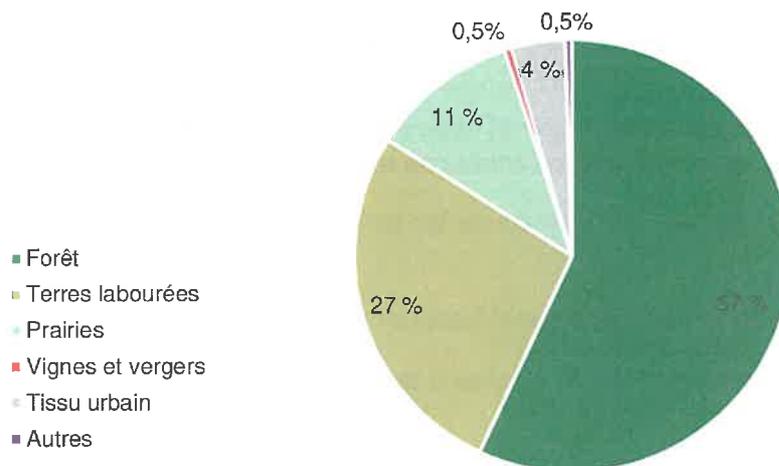
Le territoire rural du Val d'Amour est composé d'une mosaïque de milieux naturels aux caractéristiques bien différenciées.

La forêt est majoritaire et les espaces agricoles de grande culture en terres labourées sont également très présents. Ces deux milieux représentent 84 % du territoire auxquels s'ajoutent la plaine et les zones humides (20 % du territoire est en zone inondable).

Les vignes et autres vergers sont également présents, essentiellement au sud-est et l'espace bâti ne représente que 4 % du territoire.

Le Sous-sol abrite, par ailleurs, l'une des principale nappe phréatique de la région.

Occupation des sols sur le territoire de la CCVA en %



Sources : Insee. RP2018.

La richesse écologique du Val d'Amour est reconnue à l'échelle nationale et régionale. Près de 42% de la surface totale se trouve en zone de protection, de gestion ou d'inventaire du patrimoine naturel. Plusieurs dispositifs concernent la CCVA :

- Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF), avec deux niveaux de reconnaissance. Le type II (49 % du territoire) définit les ensembles naturels homogènes dont la richesse écologique est remarquable. Le type I (7 % du territoire) recense les secteurs de très grande richesse dont les surfaces sont plus limitées ;

- Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) sont des sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne ;
- Les sites Natura 2000 (37% de la surface totale), avec deux niveaux, les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et les Zones de Protection Spéciale (ZPS) ;
- Des périmètres de protection réglementaire comme des Arrêtés Préfectoraux Protection de Biotopes (APPB) concernant les milieux accueillant certaines espèces remarquables dont la protection est un enjeu (Faucon pèlerin et écrevisse à pattes blanches sur le Val d'amour).
- Le territoire abrite une Réserve Biologique Dirigée (RBD) de 175 hectares avec un objectif de conservation des habitats ;
- Les classements de cours d'eau avec deux listes. La première concerne ceux dont la qualité écologique justifie la préservation, la seconde vise à identifier les tronçons nécessitant des efforts de restaurations.

### ***La Forêt de Chaux***

L'intégralité du massif est concerné par une ZNIEFF de type II, ainsi que par une Zone de Protection Spéciale Natura 2000 et d'une ZICO.

Les ZNIEFF de type I, composés des milieux humides comme celle « de la vallée de la Clauge » sont plus localisées. Ces périmètres sont reconnus pour la rareté de leurs habitats, et leur caractère remarquable et caractéristique du patrimoine naturel régional. La Clauge, par sa qualité écologique, est également concernée par le classement des cours d'eau en liste 1.

La RBD est présente à l'ouest de la Vieille Loye sur le même cours d'eau avec un objectif de préservation :

- Du complexe de forêts alluviales ;
- Des aulnaies marécageuses ;
- Des habitats aquatiques.

### ***Les zones humides et les milieux liés à la Loue***

Avec une ZNIEFF de type II, dite « Vallée de la Loue de Quincey à Parey », ainsi que huit secteurs concernées par des ZNIEFF de type I, les écosystèmes de la Loue font l'objet d'une reconnaissance particulière.

Le territoire étant structuré autour de sa vallée, la pression écologique exercée sur la Loue est importante. Elle est donc inscrite sur la liste 2 du classement des cours d'eau avec un besoin reconnu de restauration. Des actions sont d'ores et déjà prévues.

A cela s'ajoutent 32 hectares de plans d'eau, une soixantaine de mares et un millier d'hectares de zones humides inventoriés par la DREAL, la fédération des chasseurs et la région dans les années 2000.

### Trame verte et Bleue

Le territoire à également un rôle identifié par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique sur les deux volets.

Le massif de Chaux comme réservoir biologique et les abords de la Loue comme corridor sont des éléments structurants et particulièrement importants de la trame verte à l'échelle régionale.

De même, la Loue, ainsi que la Clauge et ses affluents en milieu forestier sont identifiés comme des réservoirs majeurs de la trame bleue.

### Actions menées

Plusieurs actions sont menées pour garantir le maintien d'un cadre environnemental de qualité au niveau intercommunal :

- En prenant en compte la lutte contre la dégradation des espaces naturels ainsi que les continuités écologiques ;
- En affirmant la nécessité de restaurer 14 hectares de zones humides à Chissey-sur-Loue afin de compenser les 7 hectares rendues urbanisables par le PLUi (mutualisation permise par la prise de compétences de la CCVA).

Une zone pilote a été déterminée avec pour objectif de :

- Mettre en œuvre les travaux dans le cadre de la GEMAPI ;
- Redonner à la Loue ses espaces de liberté sur le tronçon concerné ;
- Penser la mise en valeur touristique du site ;
- Planifier l'entretien et la gestion.

A cela s'ajoutent des projets communaux sur les plans d'eau nombreux du territoire.

### Tourisme et patrimoine

Le territoire bénéficie d'une identité forte véhiculée par un patrimoine :

- Naturel exposé plus haut ;
- Bâti (baraques du 14, églises, Port-Lesney, château de Vaulgrenant, Moulin de Vaudrey...);
- Immatériel et culturel (Label vallée internationale de flottage).

L'intérêt de nombreux éléments patrimoniaux réside dans leur ancrage territorial, aussi bien par sa dimension physique, qu'économique ou culturelle. Les baraques du 14 sont liées à l'activité sylvicole historique du Jura et plus particulièrement du massif de Chaux.

De même, l'histoire du flottage du bois est liée aussi bien au caractère forestier du territoire qu'à la présence des nombreux cours d'eau, dont la Loue.

Outre ces éléments remarquables, le Val d'Amour possède un patrimoine bâti typique des communes rurales du Jura avec les églises et les fermes jurassiennes. Les communes offrent un cadre de vie intéressant pour les familles en quête d'un environnement portant ces marqueurs visuels de la ruralité.

Pour autant, l'absence de site majeur sur un territoire "noyé" au milieu d'autres mieux identifiés et reconnus, rend la valorisation du Val d'Amour difficile :

- Le Grand Dole, pôle urbain au patrimoine reconnu et à l'offre de loisir conséquente ;
- Arbois, Poligny, Salins-les-Bains, avec un positionnement touristique tourné vers sa gastronomie et ces espaces naturels ;
- Arc-et-Senans avec les salines royales, site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.

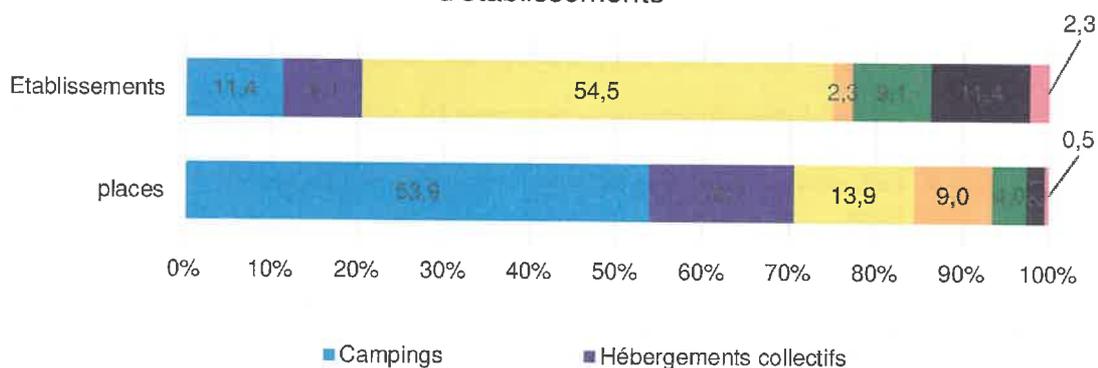
Leur proximité est à la fois un facteur d'attractivité pour un développement de type « périurbain », mais également un frein pour être identifié au-delà du Jura.

### Equipements touristiques

Les services à vocation touristique sont présents et s'appuient globalement sur :

- Une offre d'accueil riche et variée (6 campings, chambres d'hôtes, gîtes et hôtels) ;
- Des structures importantes sur la Loue (Bases nautiques) ;
- Le développement du tourisme "vert" (Voies douces, randonnées, amélioration de la signalétique...) ;
- Des solutions innovantes incluant les outils numériques (Explor games ®).

Hébergements dans le Val d'Amour par nombre de places et d'établissements



Sources : CCVA

Les Hébergements sont assez variés que ce soit par le type ou par la taille.

Les campings concentrent plus de la moitié de la capacité d'accueil du Val d'Amour avec 540 des 1002 places disponibles. Elles sont réparties sur 5 établissements seulement. C'est également le cas pour l'unique aire destinée aux camping-cars qui propose néanmoins 90 emplacements.

A l'inverse, les gîtes et meublés représentent plus d'un établissement sur 2 mais seulement 14 % de la capacité globale. La situation est similaire pour les chambres d'hôtes et les hôtels. Ces chiffres mettent en évidence une dépendance à quelques établissements à forte capacité pour l'accueil des touristes.

Mais cette offre est aussi étroitement liée aux loisirs proposés, tournés vers le patrimoine naturel avec notamment :

- Le complexe de loisirs Val nature à Ounans sur la Loue ;
- La Base nautique liée au camping des radeliers à Port-Lesney ;
- Les Voies douces et sentiers de randonnée.

---

### ***Enjeux identifiés***

*Le Val d'Amour dispose d'atouts qu'il faut savoir exploiter. Le patrimoine est riche et varié mais difficile à mettre en lumière face aux territoires voisins. Il sera sans doute profitable de s'inscrire dans une démarche de coopération afin de développer une offre cohérente à grande échelle et tirer parti des sites touristiques voisins.*

*Mais le territoire, aussi riche soit-il, est aussi caractérisé par des milieux écologiques souvent fragiles qu'il faudra valoriser, sans toutefois les dégrader. Plus encore, la mise en tourisme de certains sites pourrait être l'occasion de sensibiliser à leur protection.*

*Enfin, par le dynamisme de bénéfique de réussir à créer un lien entre les productions qualitatives du Val d'Amour et le développement touristique, notamment autour du vin et du Comté, mais également autour de l'artisanat du Bois.*

*L'ensemble des attentions portées au développement touristique devraient être favorable à toutes les communes de la CCVA et non seulement aux principaux sites. Dans ce cadre, il convient de faire le lien avec d'autres thématiques comme :*

- *Les mobilités douces pour desservir les centres-bourgs ;*
- *Les services, en Développant les petits équipements comme les toilettes ou les bars ;*
- *Le marketing territorial, le tourisme permettant d'attirer les ménages comme les entreprises.*

*L'enjeu principal sera la mise en cohérence des différentes actions.*

*Enfin, l'évolution des pratiques reste à anticiper. Le réchauffement climatique avec les conséquences prévisibles sur les cours d'eau et leur qualité écologique, l'essor du*

*numérique doivent inciter à repenser le tourisme de demain. Des initiatives comme la création d'un Explor games ® en forêt de Chaux en est un exemple.*

---

### III. Enjeux du territoire pour demain : Analyse Atouts -Faiblesses - Opportunités - Menaces (AFOM)

#### 1. Analyse AFOM : Principe

Cette grille permet d'aborder le territoire sous deux axes de lecture :

- Les forces/faiblesses identifiées avec un caractère positif/négatif ;
- Les éléments de diagnostic actuel sur le Val d'Amour et ceux d'un contexte global et potentiels.

Cette approche permet de définir quatre points qui, mis en parallèle, offrent une vision synthétique d'une situation à un instant donné.

Les **Atouts** représentent les forces avérées du territoire sur lesquelles il est d'ores et déjà possible de s'appuyer à court terme.

Les **Faiblesses** sont, à l'inverse, des « failles » observées et déjà présentes. Leur traitement a souvent un caractère urgent.

Les **Opportunités** sont les évolutions favorables du contexte qui, si certaines actions sont menées, pourront apporter des forces nouvelles au territoire à moyen terme.

Les **Menaces** sont des évolutions défavorables du contexte global nécessitant des mesures afin d'éviter qu'elles n'impactent négativement le territoire et génèrent de nouvelles faiblesses à moyen terme.

## 2. Données Sociales

Population	
Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Une structure démographique marquée par la forte présence des moins de 15 ans.</li> <li><input type="checkbox"/> Les habitants vivant sur le territoire restent longtemps.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Un basculement démographique perceptible depuis quelques années par :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un courbe démographique qui s'inverse ;</li> <li>- Un vieillissement général ;</li> <li>- La migration des 15-24 ans vers les bassins employeurs.</li> </ul> </li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Une implantation durable des arrivants sur le Val d'Amour, notamment des familles permettant :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le maintien des habitations en état ;</li> <li>- Le développement de services à leur intention.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> L'inversion de la courbe démographique pourrait être durable au regard :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- De la part croissante des plus de 60 ;</li> <li>- De la part décroissante des 15-34 ans qui laisse craindre un non renouvellement démographique à moyen terme ;</li> <li>- De la taille des ménages qui tend à diminuer régulièrement depuis un demi-siècle.</li> </ul> </li> <li><input type="checkbox"/> Un coût des services à la population qui pourrait s'accroître au regard :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Du vieillissement ; les personnes âgées de plus en plus nombreuses ont des besoins coûteux et contraignants ;</li> <li>- Du risque de voir les enfants moins nombreux à l'avenir alors que les équipements sont en cours de déploiement (groupes scolaires).</li> </ul> </li> <li><input type="checkbox"/> Une fuite des jeunes diplômés qui ne reviennent pas après leurs études alors qu'ils seraient susceptibles d'avoir un bon niveau de vie, de consommer et de faire vivre le territoire.</li> </ul>

Logement	
Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Un dynamisme relatif du parc de logements caractérisé par :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une faible vacance ;</li> <li>- Une part majoritaire de résidences principales ;</li> <li>- Des résidents largement propriétaires.</li> </ul> </li> <li><input type="checkbox"/> Un bilan de l'OPAH globalement positif :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contre la vétusté ;</li> <li>- Pour la transition énergétique en facilitant la rénovation énergétique ;</li> <li>- Grâce au prolongement du dispositif.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Des habitations anciennes parfois en mauvais avec un impact sur :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- La salubrité ;</li> <li>- La consommation énergétique ;</li> <li>- L'adaptation aux besoins actuels.</li> </ul> </li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> L'OPAH reconduite un an va permettre :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- De poursuivre la rénovation urbaine pour réduire l'insalubrité et le gaspillage énergétique ;</li> <li>- D'ajouter un levier d'action en luttant contre la vacance.</li> </ul> </li> <li><input type="checkbox"/> Un territoire fortement pourvu en logement de grande taille (4 ou 5 pièces) permettant d'envisager :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'accueil des populations familiales dont les besoins correspondent au bâti existant, notamment à proximité de Dole ;</li> <li>- La Division possible des grandes habitations pour développer une offre secondaire à destination des jeunes (locative notamment).</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Risque d'inadaptation de certains logements avec :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le vieillissement d'une partie de la population dont les besoins changent avec leur état de santé ;</li> <li>- La modification de la structure des ménages (davantage de couples sans enfants, familles monoparentales...).</li> </ul> </li> <li><input type="checkbox"/> L'OPAH n'est renouvelable que deux fois 1 an, il faudra prévoir la sortie du dispositif.</li> <li><input type="checkbox"/> Des communes avec une part de résidences secondaires non négligeables pouvant conduire à une augmentation de la vacance et à une dégradation des biens</li> </ul>

### 3. Cadre de vie

Environnement	
Forces	Faiblesses
<p><input type="checkbox"/> Par nature, le PLU valant SCOT permet de réfléchir aux orientations à suivre pour garantir le maintien d'un cadre environnemental de qualité au niveau intercommunal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En prenant en compte la lutte contre la consommation des espaces naturels ainsi que les continuités écologiques ;</li> <li>- En instituant des espaces compensatoires, notamment pour la restauration des 14 hectares de zones humides à Chissey-sur-Loue consécutifs aux 7 hectares rendues urbanisables (mutualisation permise par la prise de compétences de la CCVA).</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> La présence de sites naturels faisant l'objet de mesures en raison de leur qualité environnementale élevée notamment :</p> <p><input type="checkbox"/> Une place majeure du territoire identifiée dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique pour :</p> <p>   Des projets de restauration de la Loue :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet de Zone Pilote de la Dasse Vallée de la Loue ;</li> <li>- Contrat territorial pour la restauration d'affluents.</li> </ul>	<p><input type="checkbox"/> Un territoire marqué par la présence des espaces "fragiles" ou "sensibles" très dégradés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecosystèmes des zones humides (les abords de la Loue sont souvent cultivés) ;</li> <li>- Espaces forestiers marqués par de diverses attaques biologiques et le changement climatique ;</li> <li>- Zone Inondable (20% du territoire).</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<p><input type="checkbox"/> De nombreuses actions en faveur de l'environnement qu'il serait possible de valoriser par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des réflexions sur le partage des usages (cyclo tourisme, randonnée, chasse, pêche...)</li> <li>- Une communication sur les "bonnes pratiques" environnementales appuyée par les exemples concrets portés par les institutions publiques ;</li> <li>- Une réflexion commune et des plans d'actions partagés, à l'instar du schéma d'accueil des touristes en forêt de Chauz proposé par l'ONF.</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> Mise en œuvre du programme pluriannuel d'investissement Eau et Assainissement qui permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De réduire le risque de contamination des milieux ;</li> <li>- De s'appuyer sur l'expérience de la nouvelle station d'épuration à la technologie innovante de Montbarrey pour l'amélioration future du réseau d'assainissement.</li> </ul>	<p><input type="checkbox"/> Un territoire dont les caractéristiques naturelles et structurelles occasionnent un risque de pollution, surtout sur les milieux humides :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les terres cultivées très présentes le long de la Loue ;</li> <li>- Un aquifère parmi les plus importants de la Région Bourgogne-Franche-Comté ;</li> <li>- Un réseau d'assainissement vieillissant qui pourrait être une menace, notamment en cas de fortes précipitations.</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> Les incertitudes liées au changement climatique rendent l'adaptation des pratiques hasardeuse notamment pour l'agriculture et la sylviculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur le maintien des rendements agricoles dans le temps ;</li> <li>- Sur l'augmentation de la fréquence des aléas climatiques occasionnant des variations importantes du niveau de production ;</li> <li>- Sur le choix des essences en sylviculture.</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> Le changement climatique pourrait impacter le régime hydrologique de la Loue et des activités qui y sont liées avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une plus forte variabilité du niveau et de la qualité de l'eau alors que les points d'eau exercent une attraction sans cesse plus grande sur les populations en quête de zones fraîches en été ;</li> <li>- Une diminution des ressources piscicoles qui impacterait la pêche ;</li> <li>- Un milieu plus sensible à la présence des activités humaines.</li> </ul>

## Tourisme et Patrimoine

Forces	Faiblesses
<p><input checked="" type="checkbox"/> <b>Un territoire avec une identité forte véhiculée par un patrimoine :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Naturel (Chaux, Loue, mosaïque de cultures...);</li> <li>- Bât (baraques du 14, églises...);</li> <li>- Immatériel et culturel (Label vallée internationale de flottage).</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> <b>Des services à vocation touristique qui s'appuient sur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une offre d'accueil riche et variée (6 campings, chambres d'hôtes, gîtes et hôtels);</li> <li>- Des structures sur la Loue importantes (Bases nautiques);</li> <li>- Le développement du tourisme "vert" (Voies coucues, randonnées, amélioration de la signalétique...).</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> <b>Des initiatives innovantes pour s'adapter à l'évolution des pratiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation des opportunités offertes par les nouvelles technologies (Explor Games®);</li> <li>- Coopération avec les Offices du tourisme voisins (Loue-Lison, Pays Dolais...);</li> <li>- Liens avec les acteurs de la préservation des milieux naturels afin de concilier développement touristique et bonne santé des écosystèmes.</li> </ul>	<p><input type="checkbox"/> Un territoire sans site majeur, "noyé" au milieu d'autres lieux identifiés et reconnus (Le Grand Dole, Arcois, Poigny, Salines-les-Bains, Arc-et-Senans avec les salines royales)</p> <p><input type="checkbox"/> Absence de site phare et reconnu</p> <p><input type="checkbox"/> Faible présence des voies vertes</p>
Opportunités	Menaces
<p><input type="checkbox"/> <b>Une structuration du tourisme à poursuivre sur le territoire pour mieux capter la clientèle et assurer des retombées économiques sur le territoire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagements d'offres touristiques (complément des pistes cyclables, signalétique, infrastructures de loisirs...);</li> <li>- Organisation touristique concertée en renforçant les partenariats (lien avec l'Office du Tourisme);</li> <li>- Promotion touristique en travaillant sur l'image du Val d'Amour, en lien avec la communication générale de la CCVA.</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> <b>S'appuyer sur les filières et les savoir-faire locaux qui pourraient bénéficier davantage de la présence des touristes sur le territoire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'artisanat local, notamment autour du bois;</li> <li>- La production agricole qui est souvent perçue comme un marqueur d'identité propre aux territoires.</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> <b>Le développement de l'hébergement pourrait être mené de concert avec la stratégie tourisme globale :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En travaillant au maintien d'une offre suffisante, variée et de qualité (Reprise d'un camping par une filière nationale huppée);</li> <li>- En aidant les hébergeurs non professionnels à mieux communiquer et améliorer leur offre.</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> <b>La présence d'un patrimoine labellisé qui donnerait l'opportunité d'être visible au niveau national :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Label cité de caractère à Port-Lesney;</li> <li>- Patrimoine culturel avec le Label "Vallée Internationale de flottage".</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> <b>Des opérations variées d'aménagement du territoire à inclure dans une stratégie globale et cohérente :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En repensant les espaces publics comme des lieux de rencontre;</li> <li>- En adoptant une démarche de design des services afin d'en fluidifier l'usage et de les rendre "instinctifs";</li> <li>- En repensant les petits équipements au cœur des aménagements futurs (toilettes, bars).</li> </ul>	<p><input type="checkbox"/> Un territoire de passage entre Dole et Besançon qui peine à capter les potentiels touristes, y compris le long des principaux axes.</p> <p><input type="checkbox"/> La crise de la Covid 19 qui freine le tourisme et augmente le risque de précarité des personnes travaillant dans ce secteur.</p>

#### 4. Mobilités

Accessibilité du Val d'Amour	
<p style="text-align: center;"><b>Forces</b></p> <p><input type="checkbox"/> Un territoire bénéficiant de la proximité des grands équipements nationaux permettant au Val d'Amour d'être bien connecté :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au réseau autoroutier (A39 et A36) ;</li> <li>- Au réseau routier (donnant accès aux différents pôles urbains du département et de la région) ;</li> <li>- Au réseau ferroviaire TER (Lyon, Lons-le-Saunier, Dole, Dijon...) et TGV (Paris-Lausanne).</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> La présence de deux gares à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mouchard (TER et TGV) ;</li> <li>- Montbarrey (halte ferroviaire).</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Faiblesses</b></p> <p><input type="checkbox"/> Le principal mode de déplacement de la population est la voiture pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les trajets domicile-travail ;</li> <li>- La mobilité vers les commerces et les services des bourgs urbains voisins par ailleurs assez longs.</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> Une hétérogénéité territoriale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entre les deux grands pôles, Mouchard et Mont-sous-Vaudrey, et le reste des communes ;</li> <li>- Entre les deux rives de la Loue, le sud étant mieux desservi ;</li> <li>- Entre l'est et l'ouest où la très grande proximité de Dole favorise les trajets vers cette ville.</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Opportunités</b></p> <p><input type="checkbox"/> Le maintien des connexions avec des centralités majeures au niveau national et international est un atout pour travailler sur l'attractivité avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La pérennisation de la gare TGV de Mouchard à l'est du territoire ;</li> <li>- L'accès au réseau autoroutier qui restera possible dans les années à venir.</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> La gare de Montbarrey pourrait devenir un relais pour rejoindre les différentes communes, notamment Mont-sous-Vaudrey.</p> <p><input type="checkbox"/> Pôle d'échanges multimodal et réhabilitation de l'ancien buffet de la gare de Mouchard</p>	<p style="text-align: center;"><b>Menaces</b></p> <p><input type="checkbox"/> La proximité du Val d'Amour avec des centres d'emploi forts risque de créer des villages dortoirs si :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'amélioration de l'offre de services et de commerces n'est pas visée ;</li> <li>- Le développement touristique n'est pas assuré ;</li> <li>- Le renforcement de l'économie présente n'est pas poursuivie (par le développement de tiers-lieux par exemple).</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> Le maintien de la gare de Mouchard est capital notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour l'activité des lycées dont les apprenants viennent de toute la France ;</li> <li>- Pour une partie des travailleurs qui restent dépendants de cet équipement.</li> </ul>

Transports en commun	
<p style="text-align: center;"><b>Forces</b></p> <p><input type="checkbox"/> Un territoire desservi par un réseau régional de bus (Mobigo) offrant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une bonne couverture du territoire communautaire ;</li> <li>- Un service financièrement attractif ;</li> <li>- Un accès vers les pôles voisins.</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Faiblesses</b></p> <p><input type="checkbox"/> Un réseau Mobigo contraignant de part :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La faible fréquence des navettes ;</li> <li>- Les correspondances parfois nécessaires ;</li> <li>- Le temps des trajets ainsi que la dépendance aux horaires et aux arrêts.</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> Un service qui n'est pas toujours adapté également pour les publics cibles (les lycées de Mouchard sont desservis avec une faible fréquence alors que les horaires sont variables dans ces établissements).</p>
<p style="text-align: center;"><b>Opportunités</b></p> <p><input type="checkbox"/> Face au manque de transports en communs adaptés à toutes les populations, les transports à la demande sont intéressants pour les territoires ruraux. Ils permettraient :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une desserte plus fine des lieux notamment pour les personnes à mobilité réduite ;</li> <li>- De compenser la faible fréquence sur les lignes Mobigo par une réponse en fonction des besoins ;</li> <li>- De combiner l'offre avec d'autres services à destination des populations, notamment des personnes âgées (accompagnement aux courses par exemple).</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> Le développement du covoiturage est envisageable au regard :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Du vieillissement de la population et de la présence d'individus non motorisés ;</li> <li>- De l'éloignement des équipements dédiés aux activités extra-scolaires pour les familles qui pourraient partager les déplacements ;</li> <li>- De la présence de nombreux événements pour lesquels une partie des visiteurs pourrait bénéficier d'une plateforme dédiée au covoiturage (certaines structures comme le moulin de Brainans ont déjà développé cette pratique).</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Menaces</b></p> <p><input type="checkbox"/> Les besoins variés des populations rendent les réponses à apporter complexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les personnes fragiles ou âgées sont souvent éloignées des solutions numériques ;</li> <li>- Les personnes à mobilité réduite ont une absolue nécessité d'aménagements spécifiques ;</li> <li>- Les jeunes ne se retrouvent pas toujours dans les options offertes (en terme de trajets, d'horaires...) ;</li> <li>- Les familles, souvent mobiles, pourraient néanmoins en faire usage pour leurs loisirs.</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> La faible utilisation des transports en commun (bus et TER) peut pousser les compagnies à supprimer les lignes.</p> <p><input type="checkbox"/> Nécessité de coordonner les actions pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir une vision générale de l'offre proposée ;</li> <li>- Eviter la multiplication des plateformes numériques qui rend le service illisible ;</li> <li>- Proposer un outil "global" permettant de construire son trajet avec toutes les options disponibles.</li> </ul>

## Mobilités douces

### Forces

□ Un réseau de sentiers assez dense qui dessert les sites d'intérêt comme Arc-et-Senans et les villes (Salins-les-Bains, Dole...).

### Faiblesses

□ Les interconnexions entre les différentes voies douces du réseau ne sont pas toujours assurées :  
 - Peu de liens entre les deux pôles que sont Mouchard et Mont-sous-Vaudrey ;  
 - Les liaisons en rive nord de la Loue sont peu développées.

□ Les bourgs qui se sont développés le long d'axes routiers fréquentés rendent l'usage des mobilités douces complexes et parfois dangereuses :  
 - La traversée des villages est problématique car les routes sont peu adaptées aux véhicules molles ;  
 - Pas de voies particulières pour les piétons et les vélos dans les villages, qui partagent la route avec les véhicules, ce qui constitue un risque pour la sécurité.

### Opportunités

□ Une évolution des pratiques à même d'amener de nouveaux usagers :  
 - Les modes doux sont de plus en plus appréciés par les promeneurs et les familles ;  
 - Les vélos électriques permettent aux cyclotouristes "occasionnels" un usage prolongé pour peu que les équipements soient adaptés (recharge des batteries) ;  
 - La circulation multimodale pourrait se développer à l'avenir (un lien est à faire avec le PEM de Mouchard).

□ La CCVA a mis en place un schéma directeur des déplacements doux en 2017. Il permettra à terme :  
 - De poser un état des lieux afin d'identifier les besoins réels ;  
 - De proposer une offre cohérente à l'échelle du territoire et avec les territoires voisins ;  
 - De mettre en place un planning opérationnel pour permettre un déploiement des actions à mener.

□ Des projets déjà déployés ou en cours de déploiement :  
 - La voie Jules Grévy ;  
 - Des pistes cyclables en créations ;  
 - Deux boucles de cyclotourisme en réflexion.

□ Il est possible de générer un "effet vitrine" à partir de ces équipements pour développer le tourisme :  
 - En raccordant les grands axes, comme la voie Jules Grévy, aux bourgs-centres par des pistes cyclables ;  
 - Par la signalétique, en communiquant sur les villages proches.

### Menaces

□ Le problème de l'acquisition foncière nécessaire au développement des voies dédiées peut être prohibitif.

□ Un besoin d'entretien régulier pour assurer la sécurité et l'attractivité.

5.Services

Accès aux services

Forces	Faiblesses
<p><b>U. Le territoire est globalement bien doté en matière d'équipements.</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>Compétences élargies eau / assainissement depuis 2017 qui permet le déploiement du programme pluriannuel d'investissement.</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>Les équipements scolaires sont bien présents :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des écoles primaire, dont un groupe scolaire à Chamblay ;</li> <li>- Un collège à Mont-sous-Vaudrey ;</li> <li>- Des Lycées professionnels autour de la filière bois à Mouchard.</li> </ul> <p><b>!! Les services à l'enfance sont développés, (accueil périscolaire, micro-crèches, RAM, centre de loisirs...).</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>De nombreuses actions sont menées à destination des jeunes et de leur vie civique comme les conseils communautaires des jeunes.</b></p> <p><b>!! L'offre de santé est bien implantée sur le territoire avec :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des généralistes, surtout au sud de la Loue ;</li> <li>- La maison de santé du Val d'Amour à Mouchard ;</li> <li>- La proximité de Dole et Salins-les-Bains qui pourvoient aux besoins de santé pour les spécialistes.</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> <b>L'offre de loisirs existante est permise par les équipements du territoire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les complexes sportifs à Mont-sous-Vaudrey et Mouchard, une école de musique et un tiers-lieu artistique ;</li> <li>- Un accès à la culture facilité par les équipements et événements divers.</li> </ul>	<p><input type="checkbox"/> <b>Un territoire avec quelques manques malgré de nombreux services :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vétérinaire,</li> <li>- Accueil petite enfance sur le secteur de Mouchard ;</li> <li>- Déficit de commerces avec une nécessité de repenser l'activité commerciale pour redynamiser les centres bourgs.</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> <b>Une problématique de l'accès à des services épars :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Forte présence de personnes non motorisées sur le territoire pour qui la MFS (et les autres services) est encore trop éloignée ;</li> <li>- Personnes âgées peu mobiles ;</li> <li>- Jeunes tributaires d'un adulte pour les déplacements.</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> <b>Une offre de santé qui reste peu développée et fragile :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le territoire est peu attractif pour les praticiens ;</li> <li>- Une disparité géographique en défaveur de la rive nord de la Loue ;</li> <li>- Une dépendance aux pôles urbains voisins pour l'accès aux hôpitaux et aux spécialistes.</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> <b>Les infrastructures nécessitent un entretien régulier, notamment les équipements sportifs.</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>Un manque de lien entre les différents intervenants du champ de l'emploi.</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>Absence de certains services à destination des plus fragiles (banque alimentaire ; aide au numérique...)</b></p>
Opportunités	Menaces
<p><b>!! Un projet d'évaluation des services en cours afin d'optimiser les actions futures.</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>Des services et activités à développer pour continuer d'attirer les familles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enfance et jeunesse ;</li> <li>- Loisirs, notamment sportifs ;</li> <li>- Activités familiales.</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> <b>La poursuite de la politique de modernisation des bâtiments publics sera l'occasion :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'améliorer la capacité d'accueil ;</li> <li>- De faciliter l'accès aux services et à l'information ;</li> <li>- Anticiper l'évolution des services avec le développement du numérique.</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> <b>La création des groupes scolaires va améliorer les conditions d'apprentissage des enfants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En proposant de meilleurs équipements et davantage de moyens que les écoles qu'ils remplacent ;</li> <li>- En facilitant l'émergence d'une école numérique ;</li> <li>- En regroupant les classes et les accueils de loisirs, rendant les services plus lisibles.</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> <b>Possibilité de réfléchir à des dispositifs permettant la résilience des services :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avec une équipe volante pour assurer la continuité et la qualité de l'offre dans les centres de loisirs ;</li> <li>- Par la coopération avec les territoires alentours.</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> <b>La taille restreinte du territoire se prête bien à l'itinérance des services en permettant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une offre culturelle itinérante (avec le pudding théâtre sur le théâtre de rue) ;</li> <li>- Un accès aux références des médiathèques avec le portage ;</li> <li>- Des permanences de la Maison France Services sont en cours de création sur La Loye et Mouchard.</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> <b>Il est possible de s'appuyer sur l'offre de santé pour favoriser le retour des retraités sur le territoire.</b></p>	<p><input type="checkbox"/> <b>Risque de désertification médicale.</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>La distance rallongée pour se rendre à l'école peut dissuader certaines familles de s'installer sur le territoire.</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>Départ d'enfant vers l'extérieur pour la scolarisation.</b></p>

Vie associative	
Forces	Faiblesses
<p><input type="checkbox"/> La force du tissu associatif est caractérisé par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La présence de nombreuses associations communales et intercommunales ;</li> <li>- Un secteur culturel actif et bien représenté, notamment dans le théâtre et la musique.</li> </ul>	<p><input type="checkbox"/> Un manque de lien entre les associations du territoire en raison :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De la portée communale de nombreuses d'entre elles ;</li> <li>- Du bénévolat qui perd en dynamisme ;</li> <li>- Du manque de lieux de rencontre sur le territoire.</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<p><input type="checkbox"/> La connaissance intercommunale du tissu associatif peut faciliter la mise en réseau et l'animation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En mettant en liens les différentes structures dans des projets communs ;</li> <li>- En organisant un forum dans un format dynamique et participatif ;</li> <li>- En contribuant à les rendre plus visibles sur Internet ;</li> <li>- En travaillant la question du bénévolat avec les jeunes du territoire.</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> Le développement de l'ESS comme opportunité à la fois économique et sociale pour le Val d'Amour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par l'aide à la personne pour les populations vieillissantes ou fragiles ;</li> <li>- Par l'insertion professionnelle dans un territoire où les chômeurs sont souvent éloignés du marché du travail.</li> </ul>	<p><input type="checkbox"/> La crise de la Covid 19 a pu fragiliser ces structures et renforcer les difficultés préalables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En impactant leurs activités ;</li> <li>- En érodant le nombre d'adhérents ;</li> <li>- En décourageant l'engagement bénévole ;</li> <li>- En dissuadant la mise en place d'initiatives nouvelles.</li> </ul>

Actions culturelles	
Forces	Faiblesses
<p><input type="checkbox"/> Une communauté de communes qui s'approprie les dispositifs existants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conventonnement CTEAC (même si le dispositif est en fin de déploiement) ;</li> <li>- La mise en œuvre d'un schéma de développement culturel depuis 2018.</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> Les équipements intercommunaux à vocation culturelle nombreux pour un territoire rural :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Deux médiathèques avec des services variés et des espaces culturels ;</li> <li>- La résidence d'artistes à Chamblay offre un service attractif.</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> Une démarche de soutien aux associations culturelles et des coopérations notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans le domaine de l'éducation musicale (MusicaLeue, music Chaux) ;</li> <li>- Sur l'animation théâtrales (Le Cri du Moustique et Triciclique).</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> Une démarche d'itinérance adaptée à un territoire peu dense (avec pudding théâtre notamment).</p> <p><input type="checkbox"/> Des animations et des ateliers inclus dans des démarches :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intergénérationnelles, comme des ateliers réciproques de savoirs de la Maison France Services ;</li> <li>- De sensibilisation, notamment aux différents champs de la culture.</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> Des événements ponctuels qui sont une bonne vitrine pour le territoire (les semeurs du Val d'amour).</p>	<p><input type="checkbox"/> La structure du territoire rend le déploiement d'actions culturelles complexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La proximité des pôles urbains de Dole et Besançon, rend obsolète certains dispositifs existants (exemple : l'écran mobile de Mouchard, avec la création future d'un multiplexe à Dole) ;</li> <li>- La présence des deux pôles, Mouchard et Mont-sous-Vaudrey avec des problématiques différentes.</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<p><input type="checkbox"/> Mettre en avant les artistes locaux, en lien avec le Val d'Amour, le Jura ou de la Franche-Comté :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lors des événements ponctuels comme le festival des semeurs ;</li> <li>- En développant le tiers-lieux artistique ;</li> <li>- En renforçant les partenariats avec les associations d'artistes.</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> Profiter de la richesse associative pour proposer des événements mêlant expositions, rencontres d'artistes et ateliers d'initiation, afin de toucher un large public.</p> <p><input type="checkbox"/> Des structures existantes qui peuvent s'ouvrir à d'autres services :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les groupes scolaires pourraient permettre de renforcer l'offre culturelle (Dumiste, activités...) et de partenariat avec les associations et structures de la culture ;</li> <li>- Il serait possible d'utiliser les centres culturels des médiathèques comme « tiers-lieux » (transmission de savoir).</li> </ul>	<p><input type="checkbox"/> Des événements culturels portés par des acteurs associatifs, impliquant forcément des enjeux sur la pérennisation de ces événements.</p> <p><input type="checkbox"/> La proximité avec les pôles voisins induit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une mise en concurrence avec certaines animations culturelles extérieures ;</li> <li>- Une faible fréquentation de l'offre proposée sur le Val d'Amour (avec comme exemple l'écran mobile de Mouchard, dont la pérennité est compromise avec l'ouverture prochaine d'un multiplexe à Dole).</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> L'itinérance demande une bonne organisation logistique et demeure souvent coûteuse.</p> <p><input type="checkbox"/> Des actions culturelles dont l'impact est souvent difficile à évaluer.</p>

6.Economie

<b>Emploi et qualification</b>	
<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
<p><input type="checkbox"/> <b>Des savoir-faire reconnus, notamment dans le bois :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un territoire fortement boisé (57 %) ;</li> <li>- Etablissements de formation à recrutement national (lycée du bois et Institut des Compagnons du Tour de France) ;</li> <li>- Des entreprises de transformation (scieries, menuiseries) et artisanales (ébénistes).</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> <b>Une population plutôt active :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un taux de chômage plus faible que dans celui de la BFC ;</li> <li>- Un taux d'emploi des jeunes et des seniors légèrement plus élevé que dans la région.</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> <b>Un investissement des acteurs du développement territorial en faveur de l'emploi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une démarche GPECT, portée et animée, par la CCVA est en cours ;</li> <li>- Présence de structures permettant l'accompagnement vers la création d'entreprise (AGATE paysage, TEMPO, Initiative Jura) ;</li> <li>- Permanence de la mission locale à Ouzans ;</li> <li>- Des projets de type forum de l'emploi, job dating...</li> </ul>	<p><input type="checkbox"/> <b>Certaines populations demeurent particulièrement concernées par le chômage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les jeunes de moins de 25 ans menant à leur départ du territoire ;</li> <li>- Les femmes ;</li> <li>- Dans une moindre mesure, les seniors.</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> <b>Déficit de cadres et de jeunes actifs</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>Nombre d'emplois insuffisant, nettement inférieur à celui de la population active :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au nord de la Loue, secteur plutôt résidentiel ;</li> <li>- Hors des pôles d'emplois de Mouchard et Mont-sous-Vaudrey.</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> <b>Une inadéquation entre l'offre et la demande sur le marché de l'emploi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des difficultés de recrutement sont observées à plus large échelle et dans tous les secteurs notamment sur les filières porteuses du territoire ;</li> <li>- Un déficit de candidats pour les services à la personne avec une augmentation des besoins du fait du vieillissement de la population.</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> <b>Des difficultés sont rencontrées pour faire connaître toutes les offres d'emplois.</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>La problématique de la mobilité peut constituer un frein à l'emploi et à l'implantation d'activités avec peu de transport en commun sur le territoire.</b></p>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<p><input type="checkbox"/> <b>Promouvoir les formations qui portent sur les filières locales permettra :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De les rendre plus attractives et accueillir les étudiants sur le territoire ;</li> <li>- D'alimenter les filières du territoire (avec l'exemple du bois) ;</li> <li>- De contribuer à faire connaître le Val d'Amour au-delà de ses limites administratives.</li> </ul>	<p><input type="checkbox"/> <b>Perte d'une partie de la main d'œuvre et des compétences avec le départ des étudiants vers d'autres territoires qui concernent.</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>Vieillesse population</b></p>

### Filières économiques

Forces	Faiblesses
<p><input type="checkbox"/> Une économie plurielle portée par des secteurs clés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'agriculture avec des filières de qualité (AOP Comté, viticulture, bois...);</li> <li>- Un secteur de la construction fortement présent avec de nombreuses entreprises;</li> <li>- L'administration, enseignement (écoles primaires, collèges et lycées) et actions sociales (TEMPO, AGATE, maison France Services...).</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> L'agriculture et l'artisanat, typiques d'une zone rurale dynamique, fournissent un grand nombre d'emplois.</p>	<p><input type="checkbox"/> Certains secteurs d'activité sont peu présents sur le Val d'Amour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une industrie qui n'a jamais été très bien implantée sur le territoire;</li> <li>- Un déficit du commerce lié à la proximité des pôles urbains, notamment Dole;</li> <li>- Peu de services aux entreprises (back-offices, activités de supports, de contrôle...) ce qui peut être un frein aux implantations et au développement des entreprises;</li> <li>- Un secteur tertiaire privé globalement plutôt faible.</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> Des réponses au cas par cas difficiles à apporter face aux difficultés singulières liées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A la taille des structures, les petites entreprises sont parfois peu résilientes face aux crises;</li> <li>- Aux filières dont l'évolution détruit parfois les débouchés (comme les filières bois qui doivent faire face à l'essor du recyclage et à l'émergence du marché chinois);</li> <li>- Au manque d'attractivité des métiers (comme dans l'agriculture où la reprise des exploitations est difficile).</li> </ul> <p>! Un enjeu autour du foncier et la disponibilité des terrains pour s'implanter localement et/ou s'étendre pour les entreprises, l'espace dédié aux zones d'activité est limité sur le Val d'Amour.</p>
Opportunités	Menaces
<p><input type="checkbox"/> Le territoire possède des ressources forestières importantes et une filière du bois comprenant toutes les étapes de transformation qu'il serait possible de développer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En mettant en valeur les forêts;</li> <li>- En mettant davantage en valeur (marketing);</li> <li>- En la mettant en relation avec la filière construction afin de développer la construction bois.</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> Une agriculture appelée à évoluer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En s'appuyant sur ses filières qualités (AOP Comté, viticulture);</li> <li>- En devenant plus écoresponsable;</li> <li>- En développant les circuits courts.</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> Une réflexion à mener sur le solaire, avec les surfaces de toitures des bâtiments agricoles du territoire.</p>	<p><input type="checkbox"/> La transition des territoires va profondément bouleverser les filières économiques avec des besoins d'accompagnement des entreprises pour s'adapter au marché de demain.</p> <p><input type="checkbox"/> Des difficultés d'approvisionnement sont apparues avec la crise, avec un risque de voir la situation s'installer.</p>

### Dynamiques économiques

Forces	Faiblesses
<p><input type="checkbox"/> La proximité de villes comme Dole, Arbois et Poligny, joue sur l'économie en attirant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les familles et les activités liées à leurs besoins;</li> <li>- Des entreprises.</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> Des indicateurs économiques qui mettent en évidence une dynamique plutôt favorable sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Qui ne perd pas en activité;</li> <li>- Qui reste attractif pour les entreprises, avec plus de 50 nouvelles entreprises créées chaque année;</li> <li>- Qui voit une légère augmentation du taux d'emploi.</li> </ul>	<p><input type="checkbox"/> Diminution des effectifs d'actifs, malgré une proportion qui augmente.</p> <p><input type="checkbox"/> Des disparités territoriales qui tendent à se renforcer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'est se renforce économiquement avec la proximité de Dole;</li> <li>- Les pôles de Mouchard et de Mont-sous-Vaudrey tendent à concentrer l'activité du Val d'Amour, notamment sur les zones d'activités;</li> <li>- Des commerces de centres-bourgs plus fragiles que ceux des périphéries.</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<p><input type="checkbox"/> La Covid 19 a remis en question les habitudes et tend à accélérer certaines mutations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une réorientation de la consommation de certains habitants en faveur des produits de la vente directe et/ou locale;</li> <li>- Un développement du télétravail et des espaces partagés et de l'échange de compétences;</li> <li>- Le développement de l'économie circulaire et des ressourceries, ainsi que de leurs réseaux.</li> </ul>	<p><input type="checkbox"/> Le vieillissement de la population et les départs à la retraite laissent craindre à terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une baisse du nombre d'actifs;</li> <li>- La fermeture des commerces, notamment des centres-bourgs;</li> <li>- La disparition des exploitations agricoles.</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> La désertification des centres-bourgs du fait de l'inadaptation des logements pourrait menacer commerces et services.</p>

## 7. Infrastructures et communication

Numérique	
Forces	Faiblesses
<p><input type="checkbox"/> Des structures qui permettent l'accès au numérique pour tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Espace de co-working mettant une connexion internet et du matériel à disposition ;</li> <li>- L'Espace France Services, notamment pour les démarches administratives diverses des particuliers ;</li> <li>- Les Médiathèques, avec une offre culturelle dématérialisée.</li> </ul>	<p><input type="checkbox"/> Un accès inégal au Haut débit.</p> <p><input type="checkbox"/> Présence sur le territoire de populations peu à l'aise avec le numérique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chez les personnes âgées ;</li> <li>- Chez une partie des jeunes qui ne connaissent pas ou ne savent pas utiliser les outils disponibles pour les démarches administratives ou pour la recherche d'emplois.</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<p><input type="checkbox"/> La fibre optique est en cours de déploiement.</p> <p><input type="checkbox"/> La crise de la Covid 19 pourrait précipiter le changement des habitudes vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le développement du télétravail rendu possible par l'accès au haut débit ;</li> <li>- L'émergence des liens-liens qui permettraient aux communes rurales connectées de maintenir les employés, consommateurs potentiels, sur le territoire pendant leur temps de travail ;</li> <li>- Le développement de la Visioconférence pour les réunions d'entreprises.</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> Le déploiement d'une offre dématérialisée pour effectuer les démarches en ligne.</p> <p><input type="checkbox"/> Une réflexion à mener avec le développement du PEM de Mouchard sur les questions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De l'accès aux réseaux (4/5G, fibre...)</li> <li>- De la mise en place d'une plateforme, d'outils de communication associés ;</li> <li>- Du développement des espaces de travail partagés.</li> </ul>	<p><input type="checkbox"/> La dématérialisation doit faire l'objet d'accompagnement et de communication sous peine :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'être perçue comme un recul de l'offre disponible ;</li> <li>- De conduire à une sous-utilisation des outils faute de connaissance par la population ;</li> <li>- De faire l'objet d'usages erronés.</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> Les jeunes ont également des besoins réels et spécifiques souvent oubliés. On constate :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Qu'ils ont, le plus souvent, un accès internet ;</li> <li>- Des besoins d'accompagnement sur l'utilisation des outils de recherche numérique, de bureautique, ou pour la rédaction de lettres, CV ;</li> <li>- Parfois des problèmes de zones blanches.</li> </ul>

Communication	
Forces	Faiblesses
<p><input type="checkbox"/> Des outils de communication numérique existants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un site internet de la CCVA, ainsi que pour certaines communes ;</li> <li>- La présence de la CCVA sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram notamment) ;</li> <li>- L'usage de certains médias de communication comme le format vidéo.</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> L'usage d'une communication "papier" (bulletin intercommunal, des dépliants, flyers...).</p>	<p><input type="checkbox"/> Une communication générale qui ne parvient pas à mettre en lumière les actions menées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans le cadre du Relais France Services qui reste encore peu connu ;</li> <li>- Sur l'offre de transport parfois peu lisible ;</li> <li>- Sur les différents dispositifs portés par la CCVA et ses partenaires (OPAH par exemple) ;</li> <li>- Sur les services en ligne avec un site internet peu ergonomique.</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> Un marketing territorial encore peu développé.</p>
Opportunités	Menaces
<p><input type="checkbox"/> Une stratégie de communication est en cours de déploiement. Les publics cibles sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les élus et les agents de la communauté de communes ;</li> <li>- Les entreprises ;</li> <li>- La population générale.</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> La communication interne, reste à développer autour d'une plateforme collaborative.</p> <p><input type="checkbox"/> Il serait possible d'améliorer la communication en l'adaptant aux publics ciblés et en s'appuyant sur les pratiques maîtrisées par la CCVA et ses partenaires, notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'usage de la concertation et d'ateliers d'information et de sensibilisation ;</li> <li>- Le déploiement des outils numériques ;</li> <li>- Le maintien des outils traditionnels "papier".</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> Il est possible de s'appuyer sur les outils mis en place pour proposer un lieu d'information centralisé sur les services existants (livret unique, site internet unique...).</p>	<p><input type="checkbox"/> L'éclatement des différentes structures partenaires qui agissent sur le territoire nécessite une stratégie de communication afin de coordonner les efforts et les informations afin d'optimiser les actions déployées.</p>

## C. Orientations du projet de territoire

### I. Problématique et structure générale du projet de territoire

Tous ces enjeux portent à réfléchir sur la mobilité de demain, l'exploitation raisonnée des ressources, ou le maintien de la bonne santé des écosystèmes. Les réponses à ces questions et à bien d'autres encore, s'appuieront inévitablement sur le développement d'outils numériques.

Le projet de territoire, doit permettre de relever ces défis en s'appuyant sur l'esprit d'innovation dont la CCVA fait preuve depuis plusieurs décennies.

Il trouvera sa légitimité dans l'ambition de **faire du Val d'Amour un territoire attractif et de proximités, accompagné par la communauté de communes, dans un contexte de transition.**

Pour remplir cet objectif, le projet de territoire déclinera trois axes stratégiques et un axe transversal suivant le code couleur que la figure ci-contre présente.

Les enjeux de la transition du territoire offrent l'opportunité de réfléchir les actions menées avec un objectif de la cohérence générale de la stratégie menée par la CCVA. Les projets ne sont plus vus uniquement sous l'angle des réponses qu'ils apportent à un enjeu donné,



mais également par leur contribution à l'effort global pour faire émerger un territoire durable.

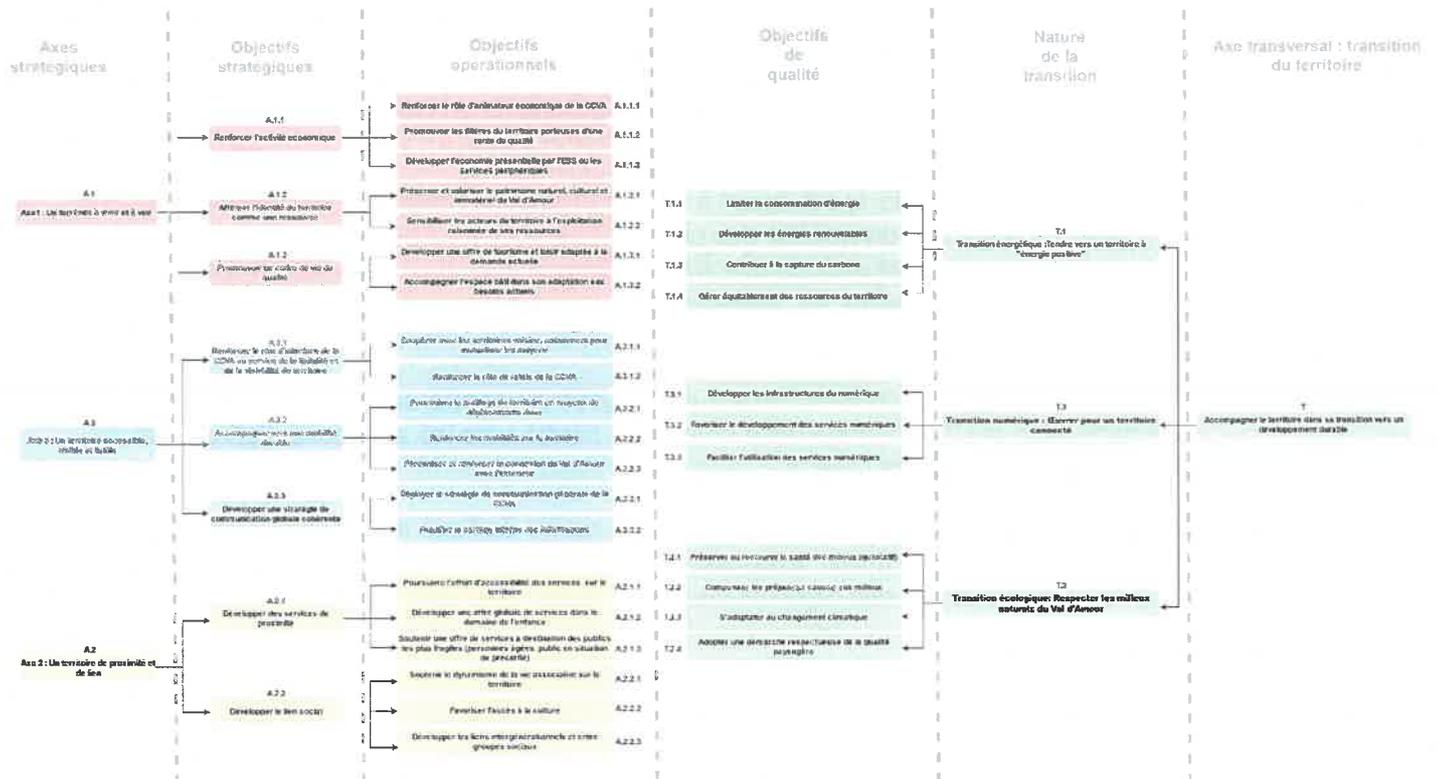
La stratégie d'intervention portée par la CCVA se décline comme suit (cf arborescence page suivante) :

- **Les axes stratégiques** : Orientations majeures et structurantes sur lesquelles la collectivité construit son action à long terme. (*Code A.x*)
- **Les objectifs stratégiques** : Buts fixés et planifiés pour répondre aux finalités retenues dans les axes. Ils sont définis au regard des ressources dont dispose la collectivité et de son environnement. (*Code A.x.x*)
- **Les objectifs opérationnels** : Objectifs déclinables en actions et dont les résultats visés sont observables et mesurables. (*Code A.x.x.x*)

**L'axe transversal** (*Code T*) est, quant à lui, divisé selon la **nature de la transition** (*Code T.x*), puis les **objectifs de qualité** des projets (*Code T.x.x*). Il prend la forme d'une grille d'analyse qualitative. Cet outil permet non seulement d'évaluer la durabilité des actions, mais également de mettre en évidence les possibilités et conditions d'amélioration envisageables.

Dans l'arborescence proposée, l'axe 3 est disposé au centre dans la mesure où il traite des outils dont la CCVA souhaite se doter pour tendre vers les ambitions d'attractivité de l'axe 1 et de proximité de l'axe 2.

De même, la transition numérique (*T.3*) est au centre de l'axe transversal. Les solutions digitales sont des outils utiles, aussi bien aux transitions énergétique (*T.1*) et écologique (*T.2*), qu'à la réalisation des objectifs inscrits dans les axes stratégiques (*A.1, A.2 et A.3*).



## II.Stratégie du projet de territoire

### 1. Axes stratégiques

#### Axe 1 : Un territoire à vivre et à voir

*Thématiques abordées : Economie, environnement tourisme et logements.*

Dans un contexte concurrentiel, il devient primordial pour les intercommunalités de faire valoir leurs atouts. Les filières porteuses d'une rente de qualité comme l'AOP Comté, la viticulture ou la filière bois sont des vitrines pour le Val d'Amour.

La proximité de pôles urbains dynamiques comme Dole, Poligny voire Besançon offre une opportunité de développement résidentiel qui pourra s'appuyer sur l'offre de loisirs (randonnée, cyclotourisme, base nautique...). A cela, s'ajoute une variété de paysages offerts par un territoire où zones humides, forêts, cultures et vignes ne sont jamais très loin des lieux de résidence.

Construit sur la conviction que l'attractivité repose sur les trois piliers que sont le dynamisme économique, la mise en valeur des aménités offertes et la qualité du cadre de vie, l'axe 1 se déclinera comme suit :

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
A.1.1 : Renforcer l'activité économique	A.1.1.1 : Renforcer le rôle d'animateur économique de la CCVA
	A.1.1.2 : Promouvoir les filières du territoire porteuses d'une rente de qualité
	A.1.1.3 : Développer l'économie présentielle par l'ESS ou les services périphériques
A.1.2 : Affirmer l'identité du territoire comme une ressource	A.1.2.1 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel, culturel et immatériel du Val d'Amour
	A.1.2.2 : Sensibiliser les acteurs du territoire à l'exploitation raisonnée de ses ressources
A.1.3 : Promouvoir un cadre de vie de qualité	A.1.3.1 : Développer une offre de tourisme et loisir adaptée à la demande actuelle
	A.1.3.1 : Accompagner l'espace bâti dans son adaptation aux besoins actuels

#### Axe 2 : Un territoire de proximité et de lien

*Thématiques abordées : Enfance, services, jeunesse et culture.*

Un territoire équilibré doit pouvoir répondre aux besoins premiers des habitants et même au-delà. Face aux attentes multiples d'une population variée, le défi est grand pour assurer le maintien de l'offre en matière de santé, d'éducation, de loisir, de liens... A cela s'ajoute la nécessité de garantir l'accès pour tous, notamment à ceux pour qui la mobilité est rendue difficile en raison de l'âge, d'un handicap ou de l'absence de moyen de transport.

Pour rester un territoire à vivre, il conviendra de penser les services au plus proche des besoins, d'anticiper leur évolution et de renforcer le lien social au niveau local :

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
A.2.1 : Développer des services de proximité	A.2.1.1 : Poursuivre l'effort d'accessibilité des services sur le territoire
	A.2.1.2 : Développer une offre globale de services dans le domaine de l'enfance
	A.2.1.3 : Soutenir une offre de services à destination des publics les plus fragiles (personnes âgées, public en situation de précarité)
A.2.2 : Développer le lien social	A.2.2.1 : Soutenir le dynamisme de la vie associative sur le territoire
	A.2.2.2 : Favoriser l'accès à la culture
	A.2.2.3 : Développer les liens intergénérationnels et entre groupes sociaux

### Axe 3 : Un territoire accessible, visible et lisible

*Thématiques abordées : Mobilité/accessibilité, communication, développement territorial.*

Afin de mener de front tous ses projets, un territoire doit savoir les coordonner et les piloter pour garder le cap stratégique qu'il s'est fixé. Face au nombre important d'acteurs qui interagissent et aux liens plus ou moins étroitement tissés avec les espaces voisins, les communautés de communes sont souvent bien armées pour relever ce défi.

Consciente de l'importance d'exposer clairement ses actions pour les rendre compréhensibles et efficaces, la CCVA souhaite s'appuyer sur son savoir-faire pour garantir la cohérence de son projet. Elle veillera notamment à assurer le développement conjoint des deux axes exposés précédemment en répondant à ces objectifs.

Elle développera les outils nécessaires pour s'acquitter de sa mission et faire le lien entre les parties prenantes :

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
A.3.1 : Renforcer le rôle d'interface de la CCVA au service de la lisibilité et de la visibilité du territoire	A.3.1.1 : Coopérer avec les territoires voisins, notamment pour mutualiser les moyens
	A.3.1.2 : Renforcer le rôle de relais de la CCVA
A.3.2 : Accompagner vers une mobilité durable	A.3.2.1 : Poursuivre le maillage du territoire en moyens de déplacements doux
	A.3.2.2 : Renforcer les mobilités sur le territoire
	A.3.2.3 : Pérenniser et renforcer la connexion du Val d'Amour avec l'extérieur
A.3.3 : Développer une stratégie de communication globale cohérente	A.3.3.1 : Déployer la stratégie de communication générale de la CCVA
	A.3.3.2 : Fluidifier le partage interne des informations

## 2. Projets sur le territoire du Val d'Amour

Pour remplir les objectifs opérationnels, la CCVA s'appuiera sur des projets qu'elle pilotera ou sur les projets portés par des acteurs du territoire qu'elle soutiendra (communes, associations...). La partie qui suit expose ce programme auquel seront référencées les fiches action en dernière partie du document. Ce projet de territoire s'inscrivant dans la continuité du précédent, il est important de rappeler que certaines actions sont déjà engagées ou reconduites, quand d'autres ne sont encore qu'au stade de la réflexion.

### Les projets de l'axe 1 : Un territoire à vivre et à voir

#### A.1.1 : Renforcer l'attractivité économique

Le Val d'Amour bénéficie de la présence de certaines filières reconnues pour leur qualité comme le bois ou l'AOP Comté. En créant un tiers-lieu à Chamblay la communauté de communes a montré qu'il était possible de renforcer l'économie présente, même en milieu rural. Il lui faudra assurer un rôle d'animateur pour y parvenir.

La CCVA entend proposer à ses habitants un développement économique à la fois tourné vers ses propres besoins, et vers la valorisation de ses forces (filières de qualité, proximité de Dole, Besançon ou Poligny...). Afin de promouvoir ces atouts elle souhaite renforcer son rôle d'animateur économique du territoire.

Objectifs opérationnels	Projets	Fiches action associées
<b>A.1.1.1 :</b> <b>Renforcer le rôle d'animateur économique de la CCVA</b>	Accompagner les entreprises et l'emploi sur le territoire	1/ Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences territorialisées
	Favoriser l'attractivité du territoire	2/ Stratégie de communication
	Gérer le foncier économique	3/ Extension de la zone d'activité de Bel Air
<b>A.1.1.2 :</b> <b>Promouvoir les filières du territoire porteuses d'une rente de qualité</b>	Mener une réflexion sur l'économie circulaire et la gestion des déchets sur le territoire	4/ Sensibilisation au développement durable 5/ Engagement d'une réflexion sur l'économie circulaire locale
	Valoriser les producteurs du territoire	6/ Accompagnement des dynamiques « Marchés de producteurs »
<b>A.1.1.3 :</b> <b>Développer l'économie présente par l'ESS ou les services périphériques</b>	Favoriser le développement d'espaces de travail collaboratifs sur le territoire	7/ Développement des espaces de travail collaboratifs
	Maintenir la vitalité commerciale sur le territoire	1/ Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences territorialisées 6/ Accompagnement des dynamiques « Marchés de producteurs » 8/ Conduite d'opérations Cœur de Bourg 9/ Maintien des commerces de proximité dans les villages

Les modalités de mise en œuvre veilleront à :

- Connaître/anticiper l'évolution des compétences présentes sur le territoire ;
- Travailler à rendre le Val d'Amour plus visible ;

- Tisser des partenariats avec les acteurs économiques du Jura, notamment les « marques et labels » ;
- Identifier les locaux potentiellement disponibles ;
- Penser le transport en lien avec le développement économique ;
- Mettre en valeur les projets et réalisations exemplaires.

#### A.1.2 : Affirmer l'identité du territoire comme une ressource

Le cadre de vie joue un rôle important pour l'attractivité du territoire, à la fois d'un point de vue économique, touristique que pour la qualité de vie des habitants. Le territoire a des atouts certains avec la présence de la Loue, de forêts, ainsi qu'un patrimoine historique et culturel bien présent.

La préservation et la mise en valeurs de ce patrimoine est donc un élément essentiel. Pour atténuer les pressions qui s'exercent sur les milieux naturels et les ressources, la sensibilisation des acteurs locaux aux enjeux écologiques de demain est importante. Elle permettra à chacun de se doter des moyens d'œuvrer pour rendre le territoire plus durable.

Objectifs opérationnels	Projets	Fiches action associées
<b>A.1.2.1 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel, culturel et immatériel du Val d'Amour</b>	Poursuivre la promotion du patrimoine artistique	10/ Promotion du patrimoine artistique
	Poursuivre les programmes de restaurations et mise en valeur des milieux humides	11/ Projet de Zone Pilote de la Basse Vallée de la Loue
		12/ Plan de gestion et aménagement de la zone humide de Chissey sur Loue
		4/ Sensibilisation au développement durable
	Valoriser et renaturer les sites naturels avec ou sans vocation touristique	13/ Aménagement et mise en valeur des sites naturels communaux
Elaborer un Atlas de la biodiversité	14/ Etat des lieux de la biodiversité de type « Atlas »	
Mettre en valeur du patrimoine rural	15/ Mise en valeur du patrimoine bâti rural	
<b>A.1.2.2 : Sensibiliser les acteurs du territoire à l'exploitation raisonnée de ses ressources</b>	Améliorer la qualité de la ressource	16/ Mise en œuvre du programme pluriannuel d'investissement Eau et Assainissement
	Economiser l'eau domestique et sensibiliser les habitants	4/ Sensibilisation au développement durable 17/ Elaboration d'u projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE)

Les modalités de mise en œuvre veilleront à :

- Connaître au mieux l'état des lieux ;
- Elargir la réflexion à tous les acteurs potentiellement intéressés ou impliqués ;
- Renforcer la sensibilisation à destination de la population.

### A.1.3 : Promouvoir un cadre de vie de qualité

Les territoires sont confrontés à une évolution des besoins. L'attention croissante portée par les ménages à leur cadre de vie impose l'action des forces vives. Considérer le territoire et ses aménités comme une ressource à mettre en valeur est un gage de développement mêlant croissance économique et respect des milieux. La forêt, les milieux humides (Loue, mares et étangs...), le cadre visuel et architectural (fermes jurassiennes, baraques du 14), sont autant de marqueurs de l'identité du territoire qui le différencient des autres.

Considérant que sa promotion passe par le développement touristique, la CCVA s'attachera à proposer une offre compatible avec les pratiques et attentes actuelles. Elle souhaite également mettre en valeur son patrimoine bâti avec les mêmes exigences.

Objectifs opérationnels	Projets	Fiches action associées
<b>A.1.3.1 : Développer une offre de tourisme et loisir adaptée à la demande actuelle</b>	Valoriser la forêt de chaux	18/ Déclinaison du schéma d'accueil des touristes en forêt de chaux
	Valoriser le patrimoine local dans un objectif de mise en tourisme	19/ Mise en valeur du patrimoine local dans un objectif de mise en tourisme
	Améliorer les conditions d'accueil des touristes sur le territoire	2/ Stratégie de communication 20/ Développement des partenariats avec les OT voisins
<b>A.1.3.2 : Accompagner l'espace bâti dans son adaptation aux besoins actuels</b>	Réviser et suivre le PLUI	21/ Révision et suivi le PLUI
	Requalifier les cœurs de bourgs (Mouchard, Mont-sous-Vaudrey)	8/ Cœur de bourg Mont-sous-Vaudrey 9/ Cœur de bourg Mouchard
	Rénover les hébergements au centre de Mouchard et créer un pôle de formation pour l'IECTF	22/ Projet de restructuration de l'IECTF
	Gérer et rénover les logements et le bâti communal	23/ Rénovation / création de bâtiments à usages mixtes 24/ Conseil en économie partagé 25/ Stratégie Habitat
	Rénover, remobiliser le parc de logement et lutter contre la vacance	25/ Stratégie Habitat 4/ Sensibilisation au développement durable

Les modalités de mise en œuvre veilleront à :

- Comprendre les besoins du territoire et des individus ;
- Identifier les interlocuteurs pour chaque action/projet ;
- Impliquer les solutions numériques.

## Les projets de l'axe 2 : Un territoire de proximité et de lien

### A.2.1 : Développer des services de proximité

La part des jeunes de moins de 15 ans est importante dans le Val d'Amour et l'installation de nouvelles familles est un facteur clé du maintien démographique.

Dans un territoire peu dense, la question de l'accès aux services est capitale pour les habitants souvent éloignés. Avec l'espace France Services, la maison de santé du Val d'Amour ou encore ses médiathèques intercommunales, le territoire est doté d'outils majeurs pour penser les services de demain.

Cet axe s'oriente autour de deux grandes problématiques :

- L'accès aux services pour les publics fragiles ;
- L'installation de nouveaux ménages et notamment de familles.

Objectifs opérationnels	Projets	Fiches action associées
<b>A.2.1.1:</b> Poursuivre l'effort d'accessibilité des services sur le territoire	Accompagner le développement de l'EFS	26/ France Services
	Développer les services publics notamment via le numérique dans une logique d'accessibilité	27/ Développement du numérique
	Poursuivre le travail en faveur de la couverture du territoire en très haut débit	27/ Développement du numérique
<b>A.2.1.2 :</b> Développer une offre globale de services dans le domaine de l'enfance	Travailler au maillage du territoire pour la mise en place de structures d'accueil collectif "petite enfance"	28/ Consolider els services d'accueil Petite Enfance
	Créer des pôles scolaires	29/ Création de pôles scolaire
	Equiper les écoles en outils numériques	30/ Ecoles numériques
<b>A.2.1.3 :</b> Soutenir une offre de services à destination des publics les plus fragiles (personnes âgées, public en situation de précarité)	Mettre en œuvre les préconisations issues du diagnostic des besoins des personnes âgées	31/ Elaboration d'un plan d'action en direction des personnes les plus fragiles
	Favoriser l'accès aux services et aux droits pour les publics précaires	26/ France Services

Les modalités de mise en œuvre veilleront à :

- Communiquer sur les services existants du territoire ;
- Etoffer/adapter l'offre pour répondre aux besoins ;
- Développer des alternatives numériques pour les démarches (paiements, inscriptions...) ;
- Faciliter l'accès aux outils dématérialisés ;
- Maintenir les liens humains.

## A.2.2 : Développer le lien social

Le tissu associatif et culturel dense est un atout pour le Val d'Amour, qu'il est important de pérenniser et de développer pour créer du lien sur son territoire. La CCVA pourra en être l'animateur.

Il conviendra de développer le bénévolat au sein de ces structures pour assurer leur subsistance.

Objectifs opérationnels	Projets	Fiches action associées
<b>A.2.2.1:</b> <b>Soutenir le dynamisme de la vie associative sur le territoire</b>	Poursuivre et renforcer le partenariat avec les forces vives du territoire, notamment le monde associatif	32/ Soutien à la vie associative
<b>A.2.2.2 :</b> <b>Favoriser l'accès à la culture</b>	Soutenir les propositions culturelles existantes	33/ Poursuite du CTDCEAC 34/ Développement de l'éducation artistique
	Renforcer les services apportés par les médiathèques sur le territoire	35/ Réactualisation du projet de services dans les médiathèques
	Développer l'offre événementielle	27/ Développement du Numérique 36/ Développement de l'offre événementielle
<b>A.2.2.3 :</b> <b>Développer les liens intergénérationnels et entre groupes sociaux</b>	Ouvrir un tiers lieu artistique dans l'ancienne école de Chamblay	37/ Tiers lieu artistique
	Développer et consolider les actions de la politique jeunesse	38/ Reprise du déploiement de la politique Jeunesse

Les modalités de mise en œuvre veilleront à :

- Connaître le tissu associatif du territoire et ses moyens ;
- Animer le monde associatif ;
- Favoriser l'engagement associatif, notamment chez les jeunes ;
- Faire connaître l'offre culturelle existante ;
- Favoriser l'accès à la culture pour tous ;
- Pérenniser et renforcer l'événementiel.

## Les projets de l'axe 3 : Un territoire accessible, visible et lisible

### A.3.1 : Renforcer le rôle d'interface de la CCVA au service de la lisibilité et de la visibilité du territoire

Le Val d'Amour est à la croisée des bassins de vie de Dole, Besançon, Arbois, Poligny et Salins-les-Bains et partage des problématiques communes avec eux. La CCVA s'est déjà engagée dans une dynamique de coopération dans le cadre du Pays dolois, ou avec l'office du tourisme Loue-Lison. La communauté de communes pourra tenir le rôle de relais et faire le lien entre les structures supra-territoriales et les acteurs locaux.

Elle entend tirer le meilleur parti de sa position singulière en développant les coopérations avec tous ces territoires voisins. Elle devra se positionner comme le relais principal des interlocuteurs extérieurs et intérieurs.

Objectifs opérationnels	Projets	Fiches action associées
<b>A.3.1.1 :</b> <b>Coopérer avec les territoires voisins, notamment pour mutualiser les moyens</b>	Créer un pôle d'accueil et de promotion de territoire en gare de Mouchard	39/ Aménagement du buffet de la gare
	S'inscrire dans les stratégies supra territoriales et en faire le relais auprès des acteurs du territoire	40/ Accompagnement de la politique du Pays Dolois 20/ Développement des partenariats avec les OT voisins
<b>A.3.1.2 :</b> <b>Renforcer le rôle de relais de la CCVA</b>	Ouvrir l'activité de la CCVA vers l'extérieur	2/ Stratégie de communication

Les modalités de mise en œuvre veilleront à :

- Diversifier les partenariats avec les territoires voisins ;
- Impliquer les communes du Val d'Amour ;
- Impliquer les habitants.

### A.3.2 : Accompagner vers une mobilité plus durable

Les habitants sont particulièrement dépendants de la voiture dans leur vie quotidienne. De nombreux projets ont été menés comme la création de la voie Jules Grévy ou la rédaction du schéma directeur des mobilités douces.

Le territoire doit également rester connecté grâce aux nombreuses forces qu'il possède, (accessibilité internationale, présence de la Gare TGV de Mouchard...)

Dépendant des bassins d'emploi plus denses pour le travail ou le loisir, la CCVA souhaite œuvrer pour une mobilité plus durable aussi bien pour les déplacements internes que vers l'extérieur. Consciente de cet enjeu, la CCVA a pris la compétence organisation des mobilités en 2021.

Objectifs opérationnels	Projets	Fiches action associées
<b>A.3.2.1 :</b> <b>Poursuivre le maillage du territoire en moyens de déplacements doux</b>	Poursuivre le déploiement des voies de circulation douce	41/ Déploiement du Schéma de Déplacements Doux
<b>A.3.2.2 :</b> <b>Renforcer les mobilités sur le territoire</b>	Faciliter le recours à des alternatives au véhicule personnel	42/ Elaboration d'une stratégie mobilité
<b>A.3.2.3 :</b> <b>Pérenniser et renforcer la connexion du Val d'Amour avec l'extérieur</b>	Aménager le PEM de Mouchard	43/ Aménagement du PEM de Mouchard

Les modalités de mise en œuvre veilleront à :

- Poursuivre la stratégie engagée en matière de déplacement ;
- Communiquer sur les offres de transport existantes, ainsi que sur les aménagements réalisés pour les mobilités douces ;
- Engager des réflexions sur l'apport possible des outils numériques pour la mobilité.

### **A.3.3 : Déployer une stratégie de communication globale et cohérente**

Au regard des défis qui seront les siens la CCVA doit déployer sa politique globale de communication afin de permettre à chacun de connaître les dispositifs existants.

Il est important, au regard des actions multiples qui ont été, sont et seront menées, de mettre en avant la cohérence de la stratégie d'ensemble. Ainsi, la communication générale de la CCVA devra mettre en avant et valoriser tous les projets liés aux deux précédents axes. L'accompagnement des bénéficiaires de chacun des objectifs opérationnels sera d'autant meilleur que le partage de l'information en interne sera efficace.

Objectifs opérationnels	Projets	Fiches action associées
<b>A.3.3.1 :</b> <b>Déployer la stratégie de communication générale de la CCVA</b>	Affirmer la politique de communication à destination de la population	2/ Stratégie de communication
<b>A.3.3.2 :</b> <b>Fluidifier le partage interne des informations</b>	Développer un service juridique à destination des communes	44/ Services aux communes

Les modalités de mise en œuvre veilleront à :

- Poursuivre l'effort global de communication ;
- S'appuyer sur le relai des communes pour étendre l'impact des actions menées ;
- Développer des outils numériques et la visibilité sur les réseaux sociaux.

### III. Axe transversal et analyse des projets

#### 1. Un territoire de transition

La CCVA a pris la pleine mesure des défis qu'elle devra relever pour accompagner son territoire dans la transition énergétique, écologique et numérique. Elle souhaite faire de ce document le fil directeur sa stratégie, sur lequel s'appuieront les contractualisations futures avec ses partenaires.

Cet axe transversal prendra la forme d'une analyse des actions dont la grille permettra :

- De mettre en lumière les projets clés pour la transition ;
- D'identifier les points d'amélioration réalistes et réalisable et de permettre un gain de qualité des projets en matière de transition ;
- D'anticiper les modalités et contraintes de mise en œuvre que les futurs documents cadres induiront.

Elle souhaite faire du Val d'Amour un territoire à « énergie positive » dans le respect des milieux naturels. Convaincue de l'intérêt de l'outil numérique pour remplir cet objectif, elle soutient les actions œuvrant pour un territoire connecté.

Cet axe a l'ambition de fixer les lignes directrices vers lesquelles chaque action menée devra tendre pour engager le territoire dans la transition.

Chaque projet sera analysé selon son impact sur chacun de ces objectifs généraux :

Axe transversal : Transition du territoire	Nature de la transition	Objectifs de qualité
<b>T : Accompagner le territoire dans sa transition vers un développement durable</b>	T.1 : Transition énergétique : Tendre vers un territoire à "énergie positive"	T.1.1 : Limiter la consommation d'énergie
		T.1.2 : Développer les énergies renouvelables
		T.1.3 : Contribuer à la capture du carbone
		T.1.4 : Gérer équitablement des ressources du territoire
	T.2 : Transition écologique : Respecter les milieux naturels du Val d'Amour	T.2.1 : Préserver ou restaurer la santé des milieux (qualitatif)
		T.2.2 : Compenser les préjudices causés aux milieux
		T.2.3 : S'adapter au changement climatique
		T.2.4 : Adopter une démarche respectueuse de la qualité paysagère
	<b>T.3 : Transition numérique : Œuvrer pour un territoire connecté</b>	T.3.1 : Développer les infrastructures du numérique
		T.3.2 : Favoriser le développement des services numériques
		T.3.3 : Faciliter l'utilisation des services numériques

## 2. Grille d'analyse de la qualité des projets

Une grille d'analyse, basée sur les objectifs de cet axe transversal, a été conçue afin d'évaluer la qualité des projets et d'identifier des points d'amélioration.

Cette grille permet aux fiches action d'être observées avec les mêmes marqueurs. Le tableau ci-dessous expose les questions posées afin de déterminer si un projet répond aux objectifs de transition retenus dans le projet de territoire et sous quelles conditions :

	Objectifs de qualité	Marqueurs de qualité des projets	Notes / Notes potentielles
T.1 : Transition énergétique	T1.1 : Limiter la consommation d'énergie	<b>Le projet contribue-t-il à la réduction de la consommation d'énergie de manière durable ?</b> - Réduit-il les mobilités émettant du CO2 ? - Favorise-t-il l'usage de techniques et de technologies particulièrement économes en énergie ? - Sa réalisation est-elle particulièrement économe en énergie ?	<b>1 / 2</b>  1 <b>1</b>
	T1.2 : Développer les énergies renouvelables	<b>Le projet contribue-t-il à développer les énergies renouvelables sur le territoire ?</b> - Facilite-t-il l'accès aux technologies ou en fait-il la promotion ? - Prévoit-il un usage des technologies liées aux énergies renouvelables ?	<b>0 / 2</b>  1 <b>1</b>
	T1.3 : Contribuer à la capture du carbone	<b>Le projet contribue-t-il à la capture du carbone ?</b> - Met-il-en place une quantification de ses émissions ? - Prévoit-il les mesures nécessaires à la capture de tout ou partie de ses émissions ou en favorise-t-il la mise en place ?	<b>0 / 0</b>
	T1.4 : Gérer équitablement les ressources du territoire	<b>Le projet contribue-t-il, ou favorise-t-il une gestion plus équitable des ?</b> - Favorise-t-il l'accès aux ressources de ceux qui n'y ont pas accès ? - Le projet-est-il participatif et redistributif ?	<b>0 / 0</b>
T.2 : Transition écologique	T2.1 : Préserver ou restaurer la santé des milieux	<b>Le projet permet-il de préserver la santé des milieux ?</b> - Permet-il de les maintenir ou restaurer ? - Permet-il de garder/restaurer des continuités écologiques ?	<b>0 / 0</b>
	T2.2 : Compenser les préjudices causés aux milieux	<b>Le projet permet-il de compenser les préjudices causés aux milieux ?</b> - Ouvre-t-il des espaces compensatoires nécessaires au bon fonctionnement des écosystèmes ?	<b>0 / 0</b>
	T2.3 : S'adapter aux changements climatiques	<b>Le projet permet-il de s'adapter au changement climatique ?</b> - Anticipe-t-il les modifications climatiques attendues ? - Permet-il une adaptation aux conditions climatiques futures ?	<b>0 / 1</b>  1
	T2.4 : Adopter une démarche respectueuse de la qualité paysagère	<b>Le projet s'insère-t-il dans le paysage ?</b> - Evalue-t-il son futur impact paysager ? - Met-il en place une stratégie pour le limiter ?	<b>0 / 0</b>
T.3 : Transition numérique	T3.1 : Développer les infrastructures du numérique	<b>Le projet permet-il de développer les infrastructures nécessaires à l'accès au numérique ?</b> - Permet-il l'installation de la fibre ou des réseaux 4/5G wifi ? -Anticipe-t-il le raccordement futur à ces technologies ?	<b>1 / 1</b>  1
	T3.2 : Favoriser le développement des services numériques	<b>Le projet permet-il de développer des services numériques existants ?</b> - Met-il en place de nouveaux services numériques ? - Développe-t-il des services présents, insuffisants sur le territoire ?	<b>2 / 2</b>  1 1
	T3.3 : Faciliter l'utilisation des services numériques	<b>Le projet permet-il de favoriser l'usage numérique ?</b> - Fait-il la promotion des services numériques existants ? - Aide-t-il ou forme-t-il à leur usage ? - Contribue-t-il à en améliorer l'ergonomie ?	<b>1 / 2</b>  1 <b>1</b>

Les critères de qualité seront notés selon la réponse par l'affirmative (1 point) ou la négative (0 point) à chacune des questions. Il sera ainsi possible de faire ressortir une note relative à chacun des critères. L'exemple du tableau correspond à la fiche **action 1** : « **Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences** ».

A l'objectif qualité « T1.1 : Limiter la consommation d'énergie », l'action répond favorablement à la question : « Réduit-il les mobilités émettant du CO2 ? ».

Elle valide donc ce critère avec une note de 1 sur un maximum de 3.

Certaines mesures permettraient de renforcer son impact sur la transition énergétique comme l'usage d'outils numériques pour limiter les déplacements par exemple. Ainsi, à la question « Favorise-t-il l'usage de techniques et de technologies particulièrement économes en énergie ? », il serait envisageable de répondre par l'affirmative et de renforcer ce critère.

Sa note peut être améliorée à 2 (en vert dans l'exemple) avec des modes de réalisation adaptés.

		Points	%
<b>Note initiale</b>	Energétique	1 sur 9	11,11%
	Ecologique	0 sur 7	0,00%
	Numérique	4 sur 7	57,14%
	<b>TOTAL</b>	<b>5 sur 23</b>	<b>21,74%</b>
<b>Note après amélioration</b>	Energétique	4 sur 9	44,44%
	Ecologique	1 sur 7	14,29%
	Numérique	5 sur 7	71,43%
	<b>TOTAL</b>	<b>10 sur 23</b>	<b>43,48%</b>
<b>PROGRESSION</b>		<b>5</b>	<b>21,74%</b>

Les notes initiales et après amélioration seront ensuite exprimées en pourcentage de la note maximale. En reprenant notre exemple, la fiche **action 1** : « **Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences** », avec 1 sur 9 en transition énergétique, aura un pourcentage de 11,11%. La note étant améliorable à 4 sur 9, le pourcentage « amélioré » sera donc de 44,44%.

Cette approche donnera les indications nécessaires pour une réalisation qualitative des projets. Ces valeurs seront rappelées et développées dans chaque fiche action, avec des recommandations sur les pratiques favorisant la transition du territoire.

Marqueurs de qualité des projets	Niveau de réponse actuel aux objectifs de qualité				Améliorations potentielles selon les objectifs de qualité				Progression
	Energétique	Ecologique	Numérique	TOTAL	Energétique	Ecologique	Numérique	TOTAL	
1/ Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences	11,11%	0,00%	57,14%	21,74%	44,44%	14,29%	71,43%	43,48%	21,74%
2/ Stratégie de communication	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	55,56%	42,86%	100,00%	65,22%	65,22%
3/ Extension de la zone d'activité de Bel Air	33,33%	71,43%	28,57%	43,48%	66,67%	85,71%	28,57%	60,87%	17,39%
4/ Sensibilisation au développement durable	77,78%	71,43%	0,00%	32,17%	100,00%	66,71%	28,57%	73,91%	21,74%
5/ Engagement d'une réflexion sur l'économie circulaire locale	55,56%	14,29%	0,00%	26,08%	77,76%	42,86%	42,86%	56,52%	33,43%
6/ Accompagnement des dynamiques "Marchés de producteurs"	22,22%	0,00%	0,00%	8,76%	55,56%	57,14%	14,29%	43,48%	34,78%
7/ Développement des espaces de travail collaboratifs	11,11%	23,57%	42,86%	25,09%	55,56%	42,86%	100,00%	65,22%	39,13%
8/ Conduite d'opérations « Oeuvre de Bourg »	33,33%	28,57%	0,00%	21,74%	77,76%	66,71%	71,43%	78,26%	96,52%
9/ Maintien des commerces de proximité dans les villages	22,22%	14,29%	0,00%	13,04%	77,76%	14,29%	42,86%	47,63%	34,78%
10/ Promotion du patrimoine artistique	11,11%	0,00%	0,00%	4,38%	11,11%	14,29%	71,43%	30,43%	28,00%
11/ Projet de Zone Pilote de la basse Vallée de la Loue	11,11%	100,00%	0,00%	34,78%	11,11%	100,00%	26,57%	43,48%	8,76%
12/ Plan de gestion et aménagement de la zone humide de Chissey-sur-Loue	11,11%	100,00%	0,00%	34,78%	11,11%	100,00%	26,57%	43,48%	8,76%
13/ Aménagement et mise en valeur de sites naturels communaux	11,11%	23,57%	0,00%	13,04%	11,11%	85,71%	0,00%	33,43%	17,39%
14/ Etat des lieux de la Biodiversité de type « Atlas »	0,00%	57,14%	0,00%	17,39%	22,22%	100,00%	26,57%	47,63%	30,43%
15/ Mise en valeur le patrimoine bâti rural	0,00%	14,29%	0,00%	4,38%	55,56%	42,86%	26,57%	43,48%	30,15%
16/ Mise en œuvre le programme pluriannuel d'investissement Eau et assainissement	22,22%	28,57%	0,00%	17,39%	55,56%	85,71%	57,14%	65,22%	47,85%
17/ Elaboration d'un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE)	22,22%	57,14%	0,00%	26,09%	55,56%	100,00%	42,86%	65,22%	39,13%
18/ Déclinaison du schéma d'accueil des touristes en forêt de cheux	11,11%	71,43%	42,86%	39,13%	33,33%	71,43%	42,86%	47,63%	8,76%
19/ Mise en valeur patrimoine local dans un objectif de mise en tourisme	11,11%	14,29%	0,00%	8,76%	33,33%	85,71%	42,86%	52,17%	43,48%
20/ Développement des partenariats avec les OT voisins	11,11%	0,00%	28,57%	13,04%	11,11%	0,00%	57,14%	21,74%	9,70%
21/ Révision et suivi du PLU	66,67%	66,71%	71,43%	73,91%	100,00%	100,00%	71,43%	91,30%	17,39%
22/ Projet de restructuration de l'NEOTF	0,00%	14,29%	28,57%	13,04%	44,44%	42,86%	100,00%	60,87%	47,83%
23/ Rénovation du bâti existant dans les villages	22,22%	0,00%	28,57%	17,39%	66,67%	71,43%	100,00%	78,26%	60,87%
24/ Conseil en économie partagée									
25/ Stratégie Habitat	55,56%	0,00%	0,00%	21,74%	77,76%	71,43%	0,00%	52,17%	30,43%
26/ France Services	33,33%	0,00%	71,43%	34,78%	44,44%	14,29%	71,43%	45,68%	8,76%
27/ Développement du numérique	44,44%	0,00%	100,00%	47,83%	88,89%	14,29%	100,00%	69,57%	21,74%
28/ Consolider les services d'accueil Petite Enfance	11,11%	0,00%	0,00%	4,38%	66,67%	42,86%	42,86%	52,17%	47,83%
29/ Création de pôles scolaires	0,00%	14,29%	0,00%	4,38%	66,67%	71,43%	71,43%	69,57%	65,22%
30/ Développement des Ecoles numériques	0,00%	0,00%	71,43%	21,74%	11,11%	0,00%	71,43%	26,09%	4,38%
31/ Elaboration d'un plan d'actions en direction des personnes les plus fragiles	11,11%	0,00%	42,86%	17,39%	33,33%	26,57%	71,43%	43,48%	26,09%
32/ Soutien à la vie associative	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
33/ Pouruite du CTDCEAC	22,22%	0,00%	0,00%	8,76%	44,44%	26,57%	57,14%	45,48%	34,78%
34/ Développement de l'éducation artistique	22,22%	0,00%	0,00%	8,76%	44,44%	36,57%	71,43%	47,85%	39,13%
35/ Réactualisation du projet de service des médiathèques	22,22%	0,00%	71,43%	30,43%	44,44%	26,57%	71,43%	47,63%	17,39%
36/ Développement de l'offre événementielle	22,22%	0,00%	0,00%	8,76%	55,56%	26,57%	42,86%	43,48%	34,78%
37/ Tiers Lieu artistique	33,33%	14,29%	0,00%	17,39%	33,33%	14,29%	26,57%	26,09%	8,76%
38/ Reprise du déploiement de la politique jeunesse	11,11%	0,00%	0,00%	4,38%	33,33%	26,57%	57,14%	39,13%	34,78%
39/ Aménagement du Buffet de la Gare	22,22%	14,29%	0,00%	13,04%	44,44%	14,29%	26,57%	30,43%	17,39%
40/ Accompagnement de la politique du Pays Dolois	44,44%	42,86%	0,00%	30,43%	56,67%	42,86%	26,57%	47,63%	17,39%
41/ Déploiement du Schéma de Déplacements Doux	33,33%	71,43%	0,00%	34,78%	56,67%	71,43%	42,86%	60,87%	26,09%
42/ Elaboration d'une stratégie « Mobilités »	55,56%	42,86%	0,00%	34,78%	77,76%	57,14%	42,86%	60,87%	20,09%
43/ Aménagement du PEM de Mouchard	55,56%	0,00%	28,57%	30,43%	55,56%	14,29%	29,57%	34,78%	4,35%
44/ Services aux communes	11,11%	0,00%	71,43%	26,09%	11,11%	0,00%	100,00%	34,78%	8,76%

En regardant la situation sur l'ensemble des actions prescrites, il est possible d'espérer une amélioration conséquente de la qualité du territoire en matière de transition.

La note globale de qualité de chaque action peut donc être améliorée. Les graphiques ci-dessous mettent en évidence la nette progression envisageable en mettant en place des pratiques adaptées.

Les fiches qui vont suivre établiront la situation initiale avec les forces du projet. Elles donneront également des préconisations afin de mettre en place les pratiques qui favoriseront le développement durable du territoire, ainsi que sa transition énergétique, écologique et numérique. Les recommandations seront différenciées afin de permettre une action de qualité dans chaque volet.



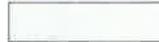
Note < à 25%



Note entre 25% et 50%



Note > à 50%



## D. Fiches actions

### Axe 1

### Un territoire à Vivre et à Voir

<b>Fiche-action 1</b>	<b>Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territorialisées</b>
Objectif stratégique A.1.1	RENFORCER L'ACTIVITE ECONOMIQUE
Objectif opérationnel A.1.1.1	Renforcer le rôle d'animateur économique de la CCVA
Objectif opérationnel secondaire	A1.1.3 : Développer l'économie présentielle par l'ESS ou les services périphériques

<b>CONTEXTE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Savoir-faire reconnus dans certaines filières, notamment dans le bois, l'agriculture ;</li> <li>• Présence de structures permettant l'accompagnement (AGATE paysage, TEMPO, Mission locale...) ;</li> <li>• La proportion de la population active dans la population totale augmente légèrement, le territoire ne perd pas en activité ;</li> <li>• Des difficultés de recrutement pour les entreprises du territoire, qui tendent à augmenter pour certains secteurs ;</li> <li>• Niveau élevé de chômage chez les jeunes, en particulier les femmes ;</li> <li>• Un nombre d'emplois, nettement inférieur à celui de la population active ;</li> <li>• Une économie plurielle et de nombreuses petites entreprises qui pourraient bénéficier de l'accompagnement de la collectivité pour répondre à leurs besoins ;</li> <li>• Des coopérations territoriales identifiées avec d'autres acteurs qui agissent sur le plan de l'emploi (structures de formation, structures d'insertion)</li> </ul>	
<b>MODALITES OPERATIONNELLES</b>	
<b>Contenu de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre et suivre la GPECT selon le plan d'actions décliné annuellement</li> <li>• Intégrer pleinement les partenaires dans le projet</li> <li>• Mener un travail parallèle sur les mobilités avec un diagnostic et une amélioration de l'offre</li> <li>• Mener des actions en contact direct avec les partenaires et les habitants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer et associer les habitants ;</li> <li>- Informer et accompagner les communes ;</li> <li>- Accueillir des stagiaires, apprentis, services civiques ;</li> <li>- Construire des partenariats avec les universités.</li> </ul> </li> </ul>	<b>Echéancier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En cours depuis 2016, à poursuivre sur la durée du mandat</li> </ul>
<b>Document cadre</b>	Plan d'action annuel
<b>CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES PARTENAIRES</b>	
<b>Pilote(s) de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CCVA</li> </ul> <b>Contributeur(s)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• DREETS, Pôle Emploi, Mission locale, ...</li> <li>• Espace France Services</li> <li>• Structure de l'insertion professionnelle (AGATE paysage, TEMPO...)</li> <li>• Chambres consulaires</li> <li>• Entreprises du territoire</li> <li>• Etablissement de formation (Lycée du Bois, Compagnons du tour de France...)</li> <li>• Made in Jura</li> </ul>	<b>Conditions de réussite</b> La communauté de communes doit être perçue comme animatrice pour tous (communes, habitants etc.) et non seulement entreprises Être réactif, dans l'accompagnement des porteurs de projets pour éviter leur fuite vers l'extérieur  <b>Points de vigilance</b> La GPECT ne peut être envisagée sans la participation active, collaborative et constante de l'ensemble des acteurs institutionnels et opérationnels appartenant au monde de l'entreprise
<b>PARTENAIRES FINANCIERS MOBILISABLES</b>	
DREETS, Fonds Social Européen, Région,	

## INDICATEURS

Nombre d'entreprises accompagnées par les services  
Nombre d'aides aux entreprises  
Taux d'emploi du territoire

## PROJET 1 : CONDUITE DE LA DEMARCHE DE GPECT

Elaboration d'un plan d'action annuel validé en comité de pilotage (cf annexe 1) organisé autour de 3 axes :

- Coordination et animation d'un réseau de partenaires
- Renforcement de l'accompagnement des entreprises au niveau RH dans un contexte « poste crise sanitaire »
- Favoriser l'attractivité des entreprises et du territoire

**Maitre d'ouvrage** : CC du Val d'Amour

**Calendrier** : en cours depuis 2016

**Coût prévisionnel de l'opération** : 156 000 € annuellement - fonctionnement

**Financement** : CC du Val d'Amour / Etat (DREETS) / région Bourgogne Franche Comté / Fonds Social Européen

## INTEGRATION DANS LES TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, NUMERIQUE

	Situation initiale	Situation optimale	La GPECT répond essentiellement à des <b>enjeux économiques</b> . L'intégration au projet d'ateliers / soirées de sensibilisation aux enjeux liés à la transition énergétique (économie d'énergie, optimisation de la ressource) ou à la transition numérique permet d'améliorer l'impact du projet sur l'accompagnement des transitions.  Le travail avec les entreprises permet d'engager les réflexions sur les espaces de coworking, et de faire la promotion des services existants : annuaire des entreprises, plates formes de e-commerce...
Transition énergétique	11,11%	44,44%	
Transition écologique	0,00%	14,29%	
Transition numérique	57,14%	71,43%	
<b>Transitions</b>	<b>21,74%</b>	<b>43,48%</b>	

<b>Fiche-action 2</b>	<b>Stratégie de communication</b>
Objectif stratégique A.1.1	RENFORCER L'ACTIVITE ECONOMIQUE
Objectif opérationnel A.1.1.1	Renforcer le rôle d'animateur économique de la CCVA
Objectif opérationnel secondaire	Tous les objectifs opérationnels - transversal

<b>CONTEXTE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>La nécessité de renforcer l'attractivité du territoire et de rendre lisible les plus-values locales qu'elles soient portées par les collectivités, le privé ou le secteur associatif</li> </ul>	
<b>MODALITES OPERATIONNELLES</b>	
<b>Contenu de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre un plan de déploiement stratégique de communication, alliant les différents supports existants : audio, vidéo, web, print</li> </ul>	<b>Echéancier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Engagement à l'automne 2020</li> <li>A renforcer et consolider sur le mandat</li> </ul>
<b>CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES PARTENAIRES</b>	
<b>Pilote(s) de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>CCVA</li> </ul> <b>Contributeur(s)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les acteurs locaux, privés, publics, et associatifs</li> </ul>	<b>Conditions de réussite</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>La communauté de communes doit animer et relayer les différentes actions menées sur le territoire. Elle doit s'adresser à toutes les cibles pas uniquement au tissu économique.</li> <li>Investissement et réactivité des contributeurs</li> </ul> <b>Points de vigilance</b> Avoir une cohérence globale malgré des objectifs distincts.
<b>Document cadre</b>	Stratégie de communication (en cours d'écriture)
<b>PARTENAIRES FINANCIERS MOBILISABLES</b>	
Financements sur fonds propres.	
<b>INDICATEURS</b>	
Nombre de vidéos réalisées Nombre d'abonnés réseaux sociaux	

## PROJET 1 : ELABORATION D'UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION

Elaboration d'une stratégie adaptée alliant les outils web, réseaux sociaux, papier et vidéo en vue de mettre en valeur et faire connaître le Val d'Amour.

**Maitre d'ouvrage** : CC du Val d'Amour

**Calendrier** : en cours depuis septembre 2020

**Coût prévisionnel de l'opération** : 80 000 € annuellement - fonctionnement

**Financement** : CC du Val d'Amour

## INTEGRATION DANS LES TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, NUMERIQUE

	Situation initiale	Situation optimale	
Transition énergétique	0,00%	55,56%	La communication en tant que telle n'est pas a priori intrinsèquement liée aux logiques de transitions.
Transition écologique	0,00%	42,86%	
<b>Transition numérique</b>	0,00%	<b>100,00%</b>	
<b>Transitions</b>	<b>0,00%</b>	<b>65,22%</b>	Elle peut cependant jouer pleinement son rôle lorsque les logiques de transitions y sont pleinement intégrées.

<b>Fiche-action 3</b>	<b>Extension de la zone d'activité de Bel Air</b>
Objectif stratégique A.1.1	RENFORCER L'ACTIVITE ECONOMIQUE
Objectif opérationnel A.1.1.1	Renforcer le rôle d'animateur économique de la CCVA
Objectif opérationnel secondaire	A.1.1.2. Promouvoir les filières du territoire porteuses d'une rente de qualité

<b>CONTEXTE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quatre secteurs concentrent les zones d'activités du territoire : Vaudrey, Mont-sous-Vaudrey, Cramans et Mouchard</li> <li>• L'espace dédié aux zones d'activité est limité sur le Val d'Amour</li> <li>• Les zones d'activité disponibles sont souvent déjà très remplies</li> <li>• La zone d'activité de Bel Air est la plus attractive pour les entreprises sur le territoire compte tenu de sa visibilité le long de la RN 83, et de sa proximité avec la gare de Mouchard</li> <li>• Des demandes régulières d'extensions et d'installation d'entreprises sur ce secteur géographique</li> </ul>	
<b>MODALITES OPERATIONNELLES</b>	
<b>Contenu de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mener le programme d'extension de la ZA de Bel Air dans le respect de l'OAP du PLUi</li> <li>• Tendre vers l'objectif d'une "ZA exemplaire" en matière de gestion des eaux pluviales, accès mobilités douces, espaces verts...</li> <li>• Mener un travail parallèle sur les mobilités avec un diagnostic et une amélioration de l'offre</li> <li>• Obtenir les autorisations (loi sur l'eau, étude d'impacts, DUP, permis d'aménager)</li> <li>• Réaliser les aménagements y compris les espaces verts</li> </ul>	<b>Echéancier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarrage études en 2021</li> <li>• Démarrage des travaux en 2022</li> <li>• Commercialisation en 2023</li> </ul>
<b>CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES PARTENAIRES</b>	
<b>Pilote(s) de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CCVA</li> </ul> <b>Contributeur(s)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Commune de Port-Lesney</li> <li>• Sous-Préfecture de Dole, DDT</li> <li>• Bureaux d'études</li> <li>• Entreprises locales</li> </ul>	<b>Conditions de réussite</b> Être réactif, dans l'accompagnement des porteurs de projets pour éviter leur fuite vers l'extérieur <b>Points de vigilance</b> Respect de l'OAP DUP
<b>Document cadre</b>	OAP de la révision allégée n°2 du PLUi
<b>PARTENAIRES FINANCIERS MOBILISABLES</b>	
Etat (DETR), Département, Région	
<b>INDICATEURS</b>	
Nombre d'entreprises implantées en fin de mandat	

### PROJET 1 : EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITE DE BEL AIR

Extension de la zone de Bel Air sur 12 ha pour permettre l'extension d'entreprises en place et l'accueil de nouvelles entreprises.

Projet d'extension conforme à l'OAP définie dans le cadre de la révision n° 2 du PLUi (cf annexe 2)

**Maitre d'ouvrage** : CC du Val d'Amour

**Calendrier** : Etudes préalables en 2021 / Travaux fin 2022 début 2023

**Coût prévisionnel de l'opération** : 1 500 000 €

**Financement** : CC du Val d'Amour / Etat DETR / Région Bourgogne Franche Comté

### INTEGRATION DANS LES TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, NUMERIQUE

	Situation initiale	Situation optimale	
<b>Transition énergétique</b>	33,33%	<b>66,67%</b>	La collectivité souhaite s'engager sur un aménagement exemplaire en matière d'intégration paysagère et environnementale, afin de faire de la ZA une vitrine du territoire le long de la RN 83.
<b>Transition écologique</b>	71,43%	<b>85,71%</b>	
Transition numérique	28,57%	28,57%	
<b>Transitions</b>	<b>43,48%</b>	<b>60,87%</b>	Les entreprises peuvent être sensibilisées pour aller au-delà de l'obligation réglementaire en matière de production d'Enr, et s'engager sur des constructions BEPOS.
			La création de haies et surfaces de pleine terre permettra la reconstitution de continuités écologiques.

<b>Fiche-action 4</b>	<b>Sensibilisation au développement durable</b>
Objectif stratégique A.1.1	RENFORCER L'ACTIVITE ECONOMIQUE
Objectif opérationnel A.1.1.2	Promouvoir les filières du territoire porteuses d'une rente de qualité
<i>Objectif opérationnel secondaire</i>	<i>A.1.2.1 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel, culturel et immatériel du Val d'Amour</i> <i>A.1.2.2 : Sensibiliser les acteurs du territoire à l'exploitation raisonnée de ses ressources</i> <i>A.1.3.2 : Accompagner l'espace bâti dans son adaptation aux besoins actuels</i>

<b>CONTEXTE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>L'incertitude concernant l'impact du changement climatique sur les ressources locales.</li> <li>Changement perceptible par tous (augmentation des phénomènes extrêmes etc.).</li> <li>Une prise de conscience du poids des activités humaines sur l'environnement.</li> <li>Nécessité de diminuer les consommations et de changer certaines pratiques.</li> <li>Prise en compte de la lutte contre la consommation des espaces naturels et agricoles ainsi que les continuités écologiques dans les documents d'urbanisme.</li> </ul>	
<b>MODALITES OPERATIONNELLES</b>	
<b>Contenu de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Développer des projets à destination des habitants dans un mode participatif.</li> <li>Mettre en place des ateliers de sensibilisations ou des défis auprès de tous les publics</li> <li>Poursuivre les animations nature</li> <li>Sensibiliser les enfants dans les écoles.</li> <li>Développer l'information sur les dispositifs portés par la CCVA notamment l'OPAH.</li> <li>Faire participer tous les acteurs du territoire</li> </ul>	<b>Echéancier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>En cours, à développer dès 2022 sur toute la durée du mandat</li> </ul>
<b>CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES PARTENAIRES</b>	
<b>Pilote(s) de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>CCVA</li> </ul> <b>Contributeur(s)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les acteurs du territoire (entreprises, habitants, monde associatif...)</li> <li>Groupements de vulgarisation agricole.</li> <li>Etablissements scolaires.</li> <li>Partenaires acteurs des différents dispositifs portés par la CCVA (comme SOLHIA).</li> </ul>	<b>Conditions de réussite</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer la communication, la CCVA doit être perçue comme animatrice pour tous (communes, habitants, entreprises, monde associatif...).</li> </ul> <b>Points de vigilance</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les acteurs du territoire ne sont pas toujours sensibilisés par nature au développement durable et leur inclusion dès l'émergence des projets peut être une des clés de leur implication future.</li> </ul>
<b>Document cadre</b>	Sans objet
<b>PARTENAIRES FINANCIERS MOBILISABLES</b>	
Non défini	
<b>INDICATEURS</b>	
Nombre d'animations proposées aux habitants Nombre d'animations dans les écoles	

**PROJET 1 : A DEFINIR****Maitre d'ouvrage :****Calendrier :****Coût prévisionnel de l'opération :****Financement :****INTEGRATION DANS LES TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, NUMERIQUE**

	Situation initiale	Situation optimale	
Transition énergétique	77,78%	100,00%	Les pratiques en circuits courts et la proximité permettent de répondre aux enjeux de transition énergétique.
Transition écologique	71,43%	85,71%	
Transition numérique	0,00%	28,57%	L'information sur les technologies permet d'en favoriser l'accès au plus grand nombre.
<b>Transitions</b>	<b>52,17%</b>	<b>73,91%</b>	La sensibilisation peut prendre la forme d'aides incitatives (aides aux Enr, à la replantation de haies, ...)  La sensibilisation doit s'orienter tant vers les professionnels du bâtiment (Information sur le biosourcé, sur les technologies et pratiques permettant l'adaptation au changement), vers le monde agricole (adaptation des pratiques, ...), que vers les habitants (sensibilisation aux enjeux écologiques et énergétiques, aux aides disponibles...)

<b>Fiche-action 5</b>	<b>Engagement d'une réflexion sur l'économie circulaire</b>
Objectif stratégique A.1.1	RENFORCER L'ACTIVITE ECONOMIQUE
Objectif opérationnel A.1.1.2	Promouvoir les filières du territoire porteuses d'une rente de qualité
Objectif opérationnel secondaire	A.1.2.2. Sensibiliser les acteurs du territoire à l'exploitation raisonnée de ses ressources

### CONTEXTE

- Déficit de commerce avec une nécessité de repenser l'activité
- Certaines filières ont évolué et ont des difficultés à trouver des débouchés : (Par exemple, les produits de transformation de la filière bois. Le recyclage plus présent qu'avant, interroge sur l'avenir de la filière).

### MODALITES OPERATIONNELLES

#### Contenu de l'action

- Effectuer un état des lieux préalable avant le lancement de projets notamment pour la thématique « déchets »
- Développer des actions à destination des habitants : travailler sur des projets de réutilisation et recyclage (recycleries / ressourceries), le compostage, réutilisation des bois morts en paillage, Ateliers "seconde vie des objets"
- Utiliser la filière bois avec l'AOC bois du Jura pour la mettre en avant
- Mener une réflexion de valorisation des déchets en entreprise
- Conduire un projet de méthanisation sur le territoire

#### Echéancier

- Réflexion à mener sur 2022 et 2023 avec l'émergence possible de projets à conduire par la suite

### CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES PARTENAIRES

#### Pilote(s) de l'action

- CCVA

#### Contributeur(s)

- SICTOM de Dole
- Associations régionales du réemploi
- Filière agricole dans son ensemble
- Chambre d'agriculture

#### Conditions de réussite

Améliorer la communication, la CCVA doit être perçue comme animatrice pour tous (communes, habitants, entreprises, monde associatif...).

#### Points de vigilance

Anticiper le emploi et la réutilisation des objets avant qu'ils soient considérés comme des déchets.

Anticiper l'impact de l'émergence de l'économie circulaire sur le tissu actuel, notamment sur certaines filières fragiles.

#### Document cadre

### PARTENAIRES FINANCIERS MOBILISABLES

Non défini

### INDICATEURS

Nombre de projets conduits sur le territoire

**PROJET 1 : A DEFINIR****Maitre d'ouvrage :****Calendrier :****Coût prévisionnel de l'opération :****Financement :****INTEGRATION DANS LES TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, NUMERIQUE**

	Situation initiale	Situation optimale	
<b>Transition énergétique</b>	55,56%	<b>77,78%</b>	Le recyclage permet de réduire les émissions de carbone
Transition écologique	14,29%	42,86%	Les ressourceries permettent l'accès aux équipements divers à moindre coût.
Transition numérique	0,00%	42,86%	
<b>Transitions</b>	<b>26,09%</b>	<b>77,78%</b>	La revalorisation de matières attendues par ce type de projets permet d'anticiper les adaptations au changement climatique.
			la mobilisation de dispositifs d'insertion sur ces questions constitue un vrai plus en matière de redistribution.

<b>Fiche-action 6</b>	<b>Accompagnement des dynamiques « Marchés de producteurs »</b>
Objectif stratégique A.1.1	RENFORCER L'ACTIVITE ECONOMIQUE
Objectif opérationnel A.1.1.2	Promouvoir les filières du territoire porteuses d'une rente de qualité
Objectif opérationnel secondaire	A.1.1.3 : Développer l'économie présenteielle par l'ESS ou les services périphériques

<b>CONTEXTE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>L'agriculture et l'artisanat, sont typiques d'une zone rurale dynamique, et génèrent un nombre d'emplois conséquent sur le territoire</li> <li>Savoir-faire reconnus</li> <li>Zone AOP du comté, avec trois fruitières sur le territoire, le lait a une bonne valeur sur le territoire</li> </ul>	
<b>MODALITES OPERATIONNELLES</b>	
<b>Contenu de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Procéder à une étude de faisabilité pour la création d'un espace "marché de producteurs" avec cellules commerciales dans bâtiments vacants.</li> <li>Favoriser le déploiement des marchés de producteurs sur le territoire: accompagnement à la communication, création de lieux de vente dans les bâtiments publics disponibles (ex: anciennes écoles),...</li> </ul>	<b>Echéancier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Selon disponibilités bâtiments.</li> </ul>
<b>Document cadre</b>	néant
<b>CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES PARTENAIRES</b>	
<b>Pilote(s) de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>CCVA / Communes</li> </ul> <b>Contributeur(s)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Communes/ CCVA</li> <li>Producteurs</li> <li>Chambre d'agriculture</li> <li>Exploitants agricoles</li> <li>Coopératives des micro-filières</li> <li>Groupements de vulgarisation agricole</li> </ul>	<b>Conditions de réussite</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Il est nécessaire que les producteurs soient initiateurs pour maximiser les chances de réussite d'un tel projet.</li> <li>Le réseau doit être animé</li> <li>Aménager les chemins de randonnées pour mettre en valeur les productions (panneaux pédagogiques).</li> <li>Des animations sont possibles (l'expérience a déjà été menée dans le cadre de la randonnée de Val d'Amour)</li> </ul> <b>Points de vigilance</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Vieillessement des chefs d'exploitation</li> <li>La reprise des exploitations est parfois difficile avec le risque de tendre vers un système agricole intensif et davantage tourné vers les débouchés extérieurs</li> </ul>
<b>PARTENAIRES FINANCIERS MOBILISABLES</b>	
Non défini	
<b>INDICATEURS</b>	
Nombre de marchés de producteurs Nombre de producteurs présents sur les marchés	

### PROJET 1 : CONSOLIDATION ET DEVELOPPEMENT DES MARCHES DE PRODUCTEURS

Accompagner les initiatives locales en proposant un soutien en matière de communication et de lisibilité sur le territoire.

**Maitre d'ouvrage** : Communes / privés

**Calendrier** : En cours

**Coût prévisionnel de l'opération** : intégré à la stratégie de communication

**Financement** : Communes / communauté de communes / privés

### PROJET 2 : CREATION D'UN ESPACE MARCHÉ DE PRODUCTEURS

Création d'un marché de producteurs dans le cadre de la réhabilitation d'une ancienne école avec cellule commerciales en intérieur et espace extérieur de vente

**Maitre d'ouvrage** : commune

**Calendrier** : 2024 / 2025

**Coût prévisionnel de l'opération** :

**Financement** : Commune / Communauté de communes / Etat

### INTEGRATION DANS LES TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, NUMERIQUE

	Situation initiale	Situation optimale	
Transition énergétique	22,22%	55,56%	Les pratiques en circuits courts et la proximité permettent de répondre aux enjeux de transition énergétique.
Transition écologique	0,00%	57,14%	
Transition numérique	0,00%	14,29%	
<b>Transitions</b>	<b>8,70%</b>	<b>43,48%</b>	La proximité permet de donner un accès aux personnes non motorisées.
			L'animation d'un réseau de producteurs locaux est souhaitable pour pérenniser de tels marchés.
			La valorisation des méthodes de productions respectueuses de l'environnement participe à l'amélioration des habitats locaux.
			L'accès aux services en ligne peut constituer un plus en matière de vulgarisation et d'information des populations.

<b>Fiche-action 7</b>	<b>Développement des espaces de travail collaboratifs</b>
Objectif stratégique A.1.1	RENFORCER L'ACTIVITE ECONOMIQUE
Objectif opérationnel A.1.1.3	Développer l'économie présentielle par l'ESS ou les services périphériques
Objectif opérationnel secondaire	A.2.1.1. Poursuivre l'effort d'accessibilité des services sur le territoire

#### CONTEXTE

- Perte d'une partie de la main d'œuvre et des compétences avec le départ des étudiants vers d'autres territoires
- La proximité de villes comme Dole, Arbois et Poligny, joue sur l'économie
- Nombre d'emplois insuffisant, nettement inférieur à celui de la population active
- La création des groupes scolaires va libérer des espaces bâtis
- Une nécessaire adaptation aux nouveaux modes de travail, notamment le télétravail

#### MODALITES OPERATIONNELLES

<b>Contenu de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudier les besoins sur le territoire en matière d'espaces de travail collaboratifs</li> <li>• Favoriser le développement d'espaces de travail collaboratifs sur le territoire</li> <li>• Déployer de nouveaux espaces de travail dans les anciens bâtiments disponibles : écoles, autres</li> <li>• Suivre les projets existants</li> </ul>	<b>Echéancier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des projets existants en cours</li> <li>• Déploiement de nouveaux espaces pour répondre aux besoins locaux (indicatif) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2025 : Chatelay, Chissey-sur-Loue et la Loye</li> <li>- 2026 : Montbarrey et Mouchard</li> <li>- 2027 : Souvans</li> </ul> </li> </ul>
--	---

**Document cadre** Etude tiers lieux Relais d'Entreprises - 2017

#### CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES PARTENAIRES

<b>Pilote(s) de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes ayant des projets :</li> <li>• Chatelay,</li> <li>• Chissey-sur-Loue,</li> <li>• La Loye,</li> <li>• Montbarrey,</li> <li>• Mouchard,</li> <li>• Souvans</li> <li>• CCVA</li> </ul>	<b>Conditions de réussite</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les espaces de travail collaboratif, il faut avoir des locaux et de la connexion internet</li> <li>• Communiquer sur l'offre de services</li> </ul>
<b>Contributeur(s)</b>	<b>Points de vigilance</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connexion internet inégale sur le territoire</li> <li>• Compétences informatiques nécessaires</li> </ul>

#### PARTENAIRES FINANCIERS MOBILISABLES

Appels à projets, appels à manifestations d'intérêts, Etat, Région,...

#### INDICATEURS

Nombre d'espaces de travail collaboratifs ouverts  
Nombre de télétravailleurs utilisateurs  
Nombre d'entreprises utilisatrices

### PROJET 1 : ACCOMPAGNEMENT DE L'ESPACE DE TRAVAIL COLLABORATIF DE CHAMBLAY

Animer et suivre l'activité de l'espace de travail collaboratif de Chamblay.

**Maitre d'ouvrage** : Communauté de communes

**Calendrier** : Ouvert en novembre 2019 – en cours

**Coût prévisionnel de l'opération** : 22 000€ annuels – fonctionnement & investissement

**Financement** : Communauté de communes / Privés (locations)

### PROJET 2 : CREATION DE NOUVEAUX ESPACES DE TRAVAIL COLLABORATIFS

Aménager et proposer de nouveaux espaces de travail collaboratifs avec tous services (bureaux, salle de réunion, espace détente, ...) dans les bourgs et notamment :

- Mouchard : proximité de la gare et bassin de vie suffisant
- Mont sous Vaudrey : bassin de vie et facilité d'accès
- La Loye : présence de la microcrèche et situation proche de Dole.

**Maitre d'ouvrage** : Communauté de communes / communes

**Calendrier** : selon disponibilité des locaux

**Coût prévisionnel de l'opération** : 100 000€ d'investissement par site

**Financement** : Communauté de communes / Etat (DETR), région Bourgogne Franche Comté

### PROJET 3 : CREATION D'ESPACES ANNEXES

Certaines communes souhaitent porter des projets de création d'espaces de télétravail dans le cadre de la réhabilitation de bâtiments vacants (notamment anciennes écoles). Il s'agit de proposer 1 ou 2 bureaux en location pour les télétravailleurs locaux.

**Maitre d'ouvrage** : Communes

**Calendrier** : selon disponibilité des locaux

**Coût prévisionnel de l'opération** : 10 000€ à 20 000 € d'investissement par site

**Financement** : Communauté de communes / Etat (DETR), région Bourgogne Franche Comté

### INTEGRATION DANS LES TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, NUMERIQUE

	Situation initiale	Situation optimale	Les espaces de travail collaboratifs répondent aux nouveaux enjeux sociétaux liés au déploiement du télétravail. Ils participent à la réduction des consommations d'énergie par nature.  Utilisation de bâtiments existants plutôt que nouvelles constructions pour limiter la consommation de foncier. L'utilisation d'Enr est possible selon les sites ciblés et les besoins en énergie primaire. L'accès au Haut Débit ou à la fibre est un avantage pour les habitants qui ont chez eux un débit très réduit.  Dans une logique de tiers-lieu, le partage de compétences et de savoir est envisageable de manière informelle ou par l'intermédiaire d'ateliers
Transition énergétique	11,11%	55,56%	
Transition écologique	28,57%	42,86%	
<b>Transition numérique</b>	42,86%	100,00%	
<b>Transitions</b>	<b>26,09%</b>	<b>65,22%</b>	

<b>Fiche-action 8</b>	<b>Conduite d'opérations Cœur de Bourg</b>
Objectif stratégique A.1.1	RENFORCER L'ACTIVITE ECONOMIQUE
Objectif opérationnel A.1.1.3	Développer l'économie présentielle par l'ESS ou les services périphériques
Objectif opérationnel secondaire	A.1.3.2 : Accompagner l'espace bâti dans son adaptation aux besoins actuels A.2.1.1. Poursuivre l'effort d'accessibilité des services sur le territoire

<b>CONTEXTE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La proximité de villes comme Dole, Arbois et Poligny, joue sur l'économie des commerces locaux.</li> <li>• L'espace dédié aux zones d'activité est limité sur le Val d'Amour, elles sont souvent déjà très remplies.</li> <li>• Les jeunes et des seniors, qui sont plus souvent non motorisés, sont surreprésentés</li> <li>• Présence du collègue</li> <li>• Patrimoine bâti remarquable (château, école etc.)</li> <li>• Taux de logements vacants supérieur à la moyenne du territoire</li> </ul>	
<b>MODALITES OPERATIONNELLES</b>	
<b>Contenu de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Anticiper la fermeture des commerces dans les villages du territoire en cas de fin d'activité des propriétaires</li> <li>• Recenser les locaux commerciaux vacants</li> <li>• Tirer parti des voies douces en développant des boucles raccordées à la voie Jules Grévy et capter les cyclotouristes dans les centres-bourgs</li> </ul>	<b>Echéancier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Selon la volonté politique : possible dès le deuxième semestre 2023</li> </ul>
<b>Document cadre</b>	néant
<b>CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES PARTENAIRES</b>	
<b>Pilote(s) de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Commune de Mont-sous-Vaudrey</li> </ul> <b>Contributeur(s)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les acteurs du dispositif : état, département, banque des territoires</li> <li>• Association locale des commerçants</li> <li>• Pays Dolois</li> </ul>	<b>Conditions de réussite</b> Mener un travail parallèle sur les mobilités avec un diagnostic et une amélioration de l'offre. Prendre en compte les espaces publics comme des lieux de rencontre  <b>Points de vigilance</b> Vigilance sur la rénovation des centres-bourgs : les petites communes aux alentours bénéficieront-elles des aménagements prévus Le développement du e-commerce rend certains positionnements commerciaux difficilement rentables
<b>PARTENAIRES FINANCIERS MOBILISABLES</b>	
Appels à projets, appels à manifestations d'intérêts, Etat, ...	
<b>INDICATEURS</b>	
Engagement d'un projet intégrateur type « Petite ville de demain » « Opération cœur de bourg »	

<b>PROJET 1 : OPERATION CŒUR DE BOURG MONT SOUS VAUDREY</b>
Conduire une opération « Cœur de bourg » sur Mont sous Vaudrey, intégrant les différentes thématiques et notamment : habitat, commerces, développement économique, services aux personnes, mobilités, etc...  <b>Maitre d'ouvrage</b> : Commune de Mont sous Vaudrey <b>Calendrier</b> : non défini <b>Coût prévisionnel de l'opération</b> : non défini <b>Financement</b> : Communes, appel à projet / appel à manifestation Etat région Bourgogne Franche Comté

## PROJET 2 : OPERATION CŒUR DE BOURG MOUCHARD

Conduire une opération « Cœur de bourg » sur Mouchard, intégrant les différentes thématiques et notamment : habitat, commerces, développement économique, services aux personnes, mobilités, etc...

**Maitre d'ouvrage** : Commune de Mouchard

**Calendrier** : non défini

**Coût prévisionnel de l'opération** : non défini

**Financement** : Communes, appel à projet / appel à manifestation Etat région Bourgogne Franche Comté

### INTEGRATION DANS LES TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, NUMERIQUE

	Situation initiale	Situation optimale	Les opérations cœur de bourg permettent de réhabiliter les centres-bourgs et d'y renforcer les services. Par nature, ces opérations participent aux politiques de transition en favorisant le rapprochement des services des pôles urbanisés locaux.
Transition énergétique	33,33%	77,78%	
Transition écologique	28,57%	85,71%	
Transition numérique	0,00%	71,43%	
<b>Transitions</b>	<b>21,74 %</b>	<b>78,26%</b>	<p>Le maintien des commerces « de ville » permet de réduire les déplacements pour les achats. Accès possible avec le développement des voies dédiées aux mobilités actives,</p> <p>Le recentrage de services permet de réduire les consommations foncières. L'intégration de trames vertes intra urbaines permet de réhabiliter des continuités écologiques.</p>

<b>Fiche-action 9</b>	<b>Maintien des commerces de proximité dans les villages</b>
Objectif stratégique A.1.1	RENFORCER L'ACTIVITE ECONOMIQUE
Objectif opérationnel A.1.1.3	Développer l'économie présentielle par l'ESS ou les services périphériques
Objectif opérationnel secondaire	A.2.1.1. Poursuivre l'effort d'accessibilité des services sur le territoire

<b>CONTEXTE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Val d'Amour compte aujourd'hui quelques commerces alimentaires dans certains villages, en dehors des deux bourgs-centres.</li> <li>Pour les élus des municipalités, le maintien de ces commerces représente un enjeu de vitalité important</li> <li>Le territoire est attractif pour les familles qui restent longtemps</li> <li>Présence de personnes non motorisées pour lesquelles le déplacement vers les grandes surfaces périphériques est parfois difficile</li> </ul>	
<b>MODALITES OPERATIONNELLES</b>	
<b>Contenu de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Procéder à un recensement des locaux commerciaux vacants pour aider à la redynamisation</li> <li>Tirer parti des voies douces en développant des boucles raccordées à la voie verte Jules Grévy et capter des cyclotouristes, jusque dans les centres-bourgs</li> <li>Encourager et accompagner la création et la reprise des commerces</li> </ul>	<b>Echéancier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Selon dates du départ en retraite des gérants</li> </ul>
<b>Document cadre</b>	néant
<b>CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES PARTENAIRES</b>	
<b>Pilote(s) de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Communes concernées : Ounans, Santans, Port-Lesney, Villers-Farlay, La Loye,</li> <li>CCVA</li> </ul>	<b>Conditions de réussite</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Anticiper la fermeture des commerces dans les villages du territoire en cas de fin d'activité des propriétaires (départ en retraite)</li> <li>Anticiper et préparer l'accueil des nouveaux arrivants</li> <li>Être réactif, dans l'accompagnement des porteurs de projets</li> </ul>
<b>Contributeur(s)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>CCI</li> </ul>	<b>Points de vigilance</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>La concurrence du e-commerce rend certains positionnements commerciaux difficiles</li> </ul>
<b>PARTENAIRES FINANCIERS MOBILISABLES</b>	
Non défini	
<b>INDICATEURS</b>	
Nombre de commerces de proximité hors Mont sous Vaudrey et Mouchard	

<b>PROJET 1 : ANIMATION DU RESEAU DE COMMERÇANTS</b>
Animation du réseau de commerçants afin de connaître les besoins et accompagner au mieux les commerçants dans leurs projets de développement.
<b>Maitre d'ouvrage</b> : Communauté de communes
<b>Calendrier</b> : en cours
<b>Coût prévisionnel de l'opération</b> : intégré au projet de GPECT
<b>Financement</b> : cf projet GPECT

## PROJET 2 : SOUTIEN AUX PROJETS COMMUNAUX

Un certain nombre de commerces existent aujourd'hui dans les petites communes (Ounans, La Loye, Santans, Port Lesney, Villers Farlay). La commune de Santans a par exemple investi pour maintenir son bar épicerie et met ses locaux en location. D'autres communes se questionnent et envisagent la possibilité d'accompagner le maintien de leur commerce à l'occasion du départ des gérants (comme Ounans par exemple).

**Maitre d'ouvrage** : Communes

**Calendrier** : selon les départs des gérants

**Coût prévisionnel de l'opération** à définir

**Financement** : à définir

## INTEGRATION DANS LES TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, NUMERIQUE

	Situation initiale	Situation optimale	
Transition énergétique	22,22%	77,78%	Le maintien des commerces participe de la vitalité des zones rurales et n'impacte que faiblement les questions de transition.
Transition écologique	14,29%	14,29%	Le maintien de commerces de première nécessité permet de réduire les déplacements vers les zones d'activité.
Transition numérique	0,00%	42,86%	
<b>Transitions</b>	<b>13,04%</b>	<b>47,83%</b>	L'accompagnement sur une stratégie numérique des commerçants volontaires peut constituer un plus.  Les Enr peuvent être mobilisées pour les besoins en énergie primaire.

<b>Fiche-action 10</b>	<b>Promotion du patrimoine artistique</b>
Objectif stratégique A.1.2	<b>AFFIRMER L'IDENTITE DU TERRITOIRE COMME UNE RESSOURCE</b>
Objectif opérationnel A.1.2.1	<b>Préserver et valoriser le patrimoine naturel, culturel et immatériel du Val d'Amour</b>
<i>Objectif opérationnel secondaire</i>	<i>A.2.2.1. Soutenir le dynamisme de la vie associative sur le territoire</i>

<b>CONTEXTE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les associations culturelles sont très présentes notamment pour le théâtre et la musique.</li> <li>• La mise en œuvre d'un schéma de développement culturel depuis 2018.</li> <li>• Des partenariats avec les territoires alentours ou des structures de ce territoire (Pudding théâtre, Cri du Moustique et Tricyclique Dol, etc).</li> <li>• Deux médiathèques avec des services variés, travaillant en coopération avec diverses associations (musicales, patrimoniales, artistiques, etc) ou prestataires locaux.</li> </ul>	
<b>MODALITES OPERATIONNELLES</b>	
<b>Contenu de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exposer des artistes locaux et mettre en place des ateliers d'initiation dans les espaces culturels et en itinérance.</li> <li>• Adhérer à l'association des 3A pour soutenir l'exposition itinérante dans tout le Département et l'ouverture des ateliers d'artistes.</li> </ul>	<b>Echéancier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En cours depuis 2017, à poursuivre sur la durée du mandat</li> </ul>
<b>Document cadre</b>	Schéma de développement culturel - 2018
<b>CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES PARTENAIRES</b>	
<b>Pilote(s) de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CCVA</li> </ul> <b>Contributeur(s)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Monde associatif (3A, Musica'Loue, Pudding théâtre...)</li> <li>• DRAC</li> <li>• Département du Jura</li> <li>• Région Bourgogne Franche Comté</li> </ul>	<b>Conditions de réussite</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bien communiquer sur les actions menées</li> <li>• S'appuyer sur les médiathèques et espaces culturels existants</li> <li>• Tisser un lien avec les villages pour mettre en place des ateliers itinérants.</li> </ul> <b>Points de vigilance</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les contraintes qui sont ressorties pendant la crise de la Covid-19 vont probablement avoir un impact sur les pratiques dont il faudra comprendre les changements.</li> </ul>
<b>PARTENAIRES FINANCIERS MOBILISABLES</b>	
Communauté de communes	
<b>INDICATEURS</b>	
Nombre d'artistes locaux Nombre d'artistes locaux mobilisés sur les expositions ou ateliers conduits par la communauté de communes	

<b>PROJET 1 : EXPOSITION TALENTS LOCAUX ET ATELIERS</b>
<p>Chaque année la communauté de communes organise des expositions itinérantes des artistes locaux et leur propose d'animer des ateliers en direction des jeunes.</p> <p><b>Maitre d'ouvrage</b> : Communauté de communes  <b>Calendrier</b> : Chaque année en période estivale  <b>Coût prévisionnel de l'opération</b> : 5 000 €  <b>Financement</b> : communauté de communes</p>

<b>INTEGRATION DANS LES TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, NUMERIQUE</b>			
	Situation initiale	Situation optimale	Le développement culturel peut et doit s'appuyer sur les outils numériques en complément des outils existants, afin de faciliter la vulgarisation des actions, et améliorer leur accessibilité.
Transition énergétique	11,11%	11,11%	
Transition écologique	0,00%	14,29%	
Transition numérique	0,00%	71,43%	
<b>Transitions</b>	<b>4,35%</b>	<b>30,43%</b>	

<b>Fiche-action 11</b>	<b>Projet de Zone Pilote de la Basse Vallée de la Loue</b>
Objectif stratégique A.1.2	<b>AFFIRMER L'IDENTITE DU TERRITOIRE COMME UNE RESSOURCE</b>
Objectif opérationnel A.1.2.1	Préserver et valoriser le patrimoine naturel, culturel et immatériel du Val d'Amour
Objectif opérationnel secondaire	néant

<b>CONTEXTE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Patrimoine naturel Chauv, Loue, mosaïque de cultures...</li> <li>• Prise de compétence par la CCVA et mutualisation de la restauration de zones humides compensatoires</li> <li>• Mise en place d'un contrat de bassin (en cours de finalisation)</li> <li>• Etudes engagées en 2015 par la CCVA.</li> <li>• Suite au transfert de la compétence GEMAPI, reprise du projet par le SMDL</li> </ul>	
<b>MODALITES OPERATIONNELLES</b>	
<b>Contenu de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre les travaux sur la zone pilote dans le cadre de la GEMAPI, via le SMDL</li> <li>• Redonner à la Loue ses espaces de liberté sur le tronçon concerné</li> <li>• Penser la mise en valeur pédagogique et touristique du site</li> <li>• Planifier l'entretien et la gestion</li> </ul>	<b>Echéancier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• études en cours,</li> <li>• Relance projet via SMDL dès 2022</li> <li>• travaux à réaliser sur le mandat</li> </ul>
<b>Document cadre</b>	Etudes zone pilote
<b>CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES PARTENAIRES</b>	
<b>Pilote(s) de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Syndicat Mixte Doubs Loue</li> </ul> <b>Contributeur(s)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CCVA</li> <li>• Communes : Belmont, Augerans, La Loye</li> <li>• Emplois Verts</li> <li>• DDT</li> <li>• SMDL</li> <li>• Agence de l'Eau</li> <li>• CD 39</li> </ul>	<b>Conditions de réussite</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les activités aquatiques sur la Loue sont dépendantes de la qualité et du niveau des eaux</li> <li>• intégrer les agriculteurs et les usagers</li> <li>• Anticiper la maîtrise des flux (exemple des cascades des Tufs et du hériçon qui sont très fréquentées</li> <li>• La question du partage des espaces naturels entre les différents usagers (Chasseurs, VTT, randonnée, usage équestre...)</li> <li>• Sensibiliser au respect des espaces naturels (décharge sauvage, préservation de la faune et de la flore)</li> </ul> <b>Points de vigilance</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'attraction exercée par les points d'eaux sur les populations en recherche de zones fraîches est une dynamique notable qu'il faudra prendre en compte à l'avenir</li> <li>• Les activités aquatiques sur la Loue sont dépendantes de la qualité et du niveau des eaux</li> <li>• Les zones humides seront impactées par le changement climatique</li> </ul>
<b>PARTENAIRES FINANCIERS MOBILISABLES</b>	
Agence de l'Eau, région Bourgogne Franche Comté, conseil départemental du Jura	
<b>INDICATEURS</b>	
Nombre de réunions Programmation des travaux	

### PROJET 1 : PROJET ZONE PILOTE

Reprendre le projet de Zone Pilote afin de redonner à la Loue ses espaces de liberté sur le secteur de Augerans/ Belmont / La Loye.

**Maitre d'ouvrage** : Communauté de communes

**Calendrier** : 2022 pour la finalisation des études et la conduite des actions d'animation

**Coût prévisionnel de l'opération** : 4 000 000 € (dont tranche 1 : 1 200 000 €)

**Financement** : Agence de l'eau, SMDL

### INTEGRATION DANS LES TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, NUMERIQUE

	Situation initiale	Situation optimale	
Transition énergétique	11,11%	11,11%	Intrinsèquement, ce projet répond à des enjeux de transition écologique forts, étroitement liés aux questions de ressources en eau.
<b>Transition écologique</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	
Transition numérique	0,00%	28,57%	Le projet participe au rehaussement des nappes phréatiques. Adaptation des pratiques en bord de Loue avec plantation ou libre évolution des haies et espaces bocagers.
<b>Transitions</b>	<b>34,78%</b>	<b>43,48%</b>	
			Restauration / préservation des zones humides en redonnant à la Loue ses espaces de liberté sur le tronçon concerné.  Le maintien d'une végétation dense en bord de Loue favorise la captation du Carbone.

<b>Fiche-action 12</b>	<b>Plan de gestion et aménagement de la zone humide de Chissey-sur-Loue</b>
Objectif stratégique A.1.2	AFFIRMER L'IDENTITE DU TERRITOIRE COMME UNE RESSOURCE
Objectif opérationnel A.1.2.1	Préserver et valoriser le patrimoine naturel, culturel et immatériel du Val d'Amour
Objectif opérationnel secondaire	A.1.3.1. Développer une offre de tourisme et loisirs adaptée à la demande actuelle

<b>CONTEXTE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Patrimoine naturel Chaux, Loue, mosaïque de cultures...</li> <li>• Prise de compétence par la CCVA et mutualisation de la restauration de zones humides compensatoires</li> <li>• Mise en place d'un contrat de bassin (en cours de finalisation)</li> <li>• Démarche éviter réduire compenser à l'échelle du PLUi</li> <li>• Zone humide compensatoire liée à l'inscription d'autres zones humides en zone urbanisable.</li> <li>• Démarche volontariste de la CCVA pour faciliter les dossiers des propriétaires de parcelles concernées</li> </ul>	
<b>MODALITES OPERATIONNELLES</b>	
<b>Contenu de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre le plan de gestion de la zone humide de Chissey-sur-Loue visant à restaurer les habitats typiques et la biodiversité</li> <li>• Créer un sentier pédagogique.</li> <li>• Planifier l'entretien et la gestion.</li> <li>• Aménager le site via un sentier de découverte et de sensibilisation aux enjeux des zones humides.</li> <li>• Assurer les suivis biologiques</li> </ul>	<b>Echéancier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Engagement du projet en 2017, à poursuivre sur la durée du Mandat</li> </ul>
<b>Document cadre</b>	Plan de gestion 2017 - 2026
<b>CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES PARTENAIRES</b>	
<b>Pilote(s) de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CCVA</li> </ul> <b>Contributeur(s)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Emplois Verts</li> <li>• DDT</li> <li>• SMDL</li> <li>• Agence de l'Eau</li> <li>• CD 39</li> <li>• CDZH</li> </ul>	<b>Conditions de réussite</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La question du partage des espaces naturels entre les différents usagés (Chasseurs, VTT, randonnée, usage équestre...).</li> <li>• Sensibiliser au respect des espaces naturels (décharge sauvage, préservation de la de la faune et de la flore).</li> </ul> <b>Points de vigilance</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les zones humides seront impactées le changement climatique.</li> </ul>
<b>PARTENAIRES FINANCIERS MOBILISABLES</b>	
Néant	
<b>INDICATEURS</b>	
Amélioration de la biodiversité au regard des inventaires faunistiques et floristiques après restauration du milieu (au regard des inventaires initiaux)	

## PROJET 1 : PLAN DE GESTION DE LA ZONE HUMIDE DE CHISSEY SUR LOUE

Poursuite des travaux sur la zone humide de Chissey sur Loue conformément au plan de gestion établi en 2016 dans un objectif d'amélioration des milieux et de préservation de la biodiversité spécifiquement liée aux milieux humides.

**Maitre d'ouvrage** : Communauté de communes

**Calendrier** : En cours

**Coût prévisionnel de l'opération** : 214 740 € sur 10 ans

**Financement** : communauté de communes

### INTEGRATION DANS LES TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, NUMERIQUE

	Situation initiale	Situation optimale	
Transition énergétique	11,11%	11,11%	Intrinsèquement, ce projet répond à des enjeux de transition écologique forts, étroitement liés aux questions de ressources en eau.
<b>Transition écologique</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	
Transition numérique	0,00%	28,57%	Le projet participe au rehaussement des nappes phréatiques.
<b>Transitions</b>	<b>34,78%</b>	<b>43,48%</b>	Adaptation des pratiques en bord de Loue avec plantation ou libre évolution des haies et espaces bocagers.  Le maintien d'une végétation dense en bord de Loue favorise la captation du Carbone.

<b>Fiche-action 13</b>	<b>Aménagement et mise en valeur des sites naturels communaux</b>
Objectif stratégique A.1.2	<b>AFFIRMER L'IDENTITE DU TERRITOIRE COMME UNE RESSOURCE</b>
Objectif opérationnel A.1.2.1	Préserver et valoriser le patrimoine naturel, culturel et immatériel du Val d'Amour
<i>Objectif opérationnel secondaire</i>	<i>A.1.3.1. Développer une offre de tourisme et loisirs adaptée à la demande actuelle</i>

<b>CONTEXTE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les documents d'urbanisme permettent de prendre en compte la lutte contre la consommation des espaces naturels ainsi que les continuités écologiques</li> <li>Communes propriétaires d'espaces naturels de loisirs type étangs</li> </ul>	
<b>MODALITES OPERATIONNELLES</b>	
<b>Contenu de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Imperméabiliser les étangs pour le maintien de frayères à batraciens</li> <li>Développer le tourisme nature en période estivale</li> <li>Aménager les abords des étangs communaux</li> <li>Mettre en œuvre le programme de replantation de haies ou d'espaces naturels. Reconstitution de ripisylves</li> <li>Mettre en œuvre le programme de lutte contre les espèces invasives</li> </ul>	<b>Echéancier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Selon les projets communaux. Quelques actions en réflexion : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2022 : Souvans</li> <li>- 2023 : Chatelay</li> </ul> </li> </ul>
<b>Document cadre</b>	néant
<b>CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES PARTENAIRES</b>	
<b>Pilote(s) de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Communes concernées</li> <li>Souvans, Chatelay, Ecleux, Villers Farlay</li> </ul> <b>Contributeur(s)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>CCVA</li> </ul>	<b>Conditions de réussite</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>La question du partage des espaces naturels entre les différents usagés (Chasseurs, VTT, randonnée, usage équestre...).</li> <li>Sensibiliser au respect des espaces naturels (décharges sauvages, préservation de la de la faune et de la flore).</li> <li>Préserver tout ou partie des espaces naturels</li> </ul> <b>Points de vigilance</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les zones humides seront impactées par le changement climatique.</li> </ul>
<b>PARTENAIRES FINANCIERS MOBILISABLES</b>	
Communes, Etat, conseil départemental	
<b>INDICATEURS</b>	
Nombre de sites communaux restaurés	

<b>PROJET 1 : VALORISATION DE SITES NATURELS</b>
<p>Certaines communes sont propriétaires de fonciers avec plans d'eau (étangs) et envisagent une réhabilitation des sites afin d'une part de maintenir les trames vertes et bleues, et d'autre part de sensibiliser les habitants à la protection et l'amélioration de la biodiversité. La commune de Chatelay a par exemple pour objectif de refaire de son étang une frayère à batraciens.</p> <p><b>Maitre d'ouvrage</b> : communes  <b>Calendrier</b> : Souvans : 2022 / Chatelay : 2023  <b>Coût prévisionnel de l'opération</b> : Chatelay : 150 000 € / Souvans : 30 000€  <b>Financement</b> : communes, Etat, conseil départemental, conseil régional (ENVI)</p>

INTEGRATION DANS LES TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, NUMERIQUE			
	Situation initiale	Situation optimale	
Transition énergétique	11,11%	11,11%	<p>Les projets portés à l'échelle communale remplissent une fonction de grande proximité pris individuellement.</p> <p>Ils participent néanmoins à l'amélioration des milieux.</p> <p>Les projets maintiennent les zones d'ombre via l'entretien de la végétation.</p> <p>Adapter les projets pour intégrer l'aspect « maintien des écosystèmes » et non seulement le volet loisirs.</p>
<b>Transition écologique</b>	28,57%	85,71%	
Transition numérique	0,00%	0,00%	
<b>Transitions</b>	13,04%	30,43%	

<b>Fiche-action 14</b>	<b>Etat des lieux de la biodiversité de type « Atlas »</b>
Objectif stratégique A.1.2	AFFIRMER L'IDENTITE DU TERRITOIRE COMME UNE RESSOURCE
Objectif opérationnel A.1.2.1	Préserver et valoriser le patrimoine naturel, culturel et immatériel du Val d'Amour
<i>Objectif opérationnel secondaire</i>	

<b>CONTEXTE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des paysages et des habitats assez variés, forêts, zones humides, prairies et cultures...</li> <li>• Forte présence des zones humides sur le territoire (20% du territoire en zone inondable).</li> <li>• De nombreuses actions menées en faveur de la biodiversité notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La Zone Pilote de la basse Vallée de la Loue</li> <li>- Le Plan de Gestion et Aménagement de la zone humide de Chissey-sur-Loue</li> <li>- Restauration de mortes de la Loue</li> <li>- Lutte pour l'Ambroisie</li> <li>- De nombreuses actions communales</li> </ul> </li> </ul>	
<b>MODALITES OPERATIONNELLES</b>	
<b>Contenu de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer un état des lieux avec la concertation des structures ressources</li> <li>• Mettre en évidence les enjeux du territoire et les prendre en compte dans les projets d'aménagement</li> <li>• Faire participer les acteurs du territoire</li> <li>• Proposer de nouvelles actions</li> </ul>	<b>Echéancier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réponse appel à projets 2021.</li> <li>• Réalisation sur 2 ans</li> </ul>
<b>Document cadre</b>	néant
<b>CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES PARTENAIRES</b>	
<b>Pilote(s) de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CCVA</li> </ul> <b>Contributeur(s)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• OFB</li> <li>• CEN</li> <li>• LPO</li> <li>• Chambre Agriculture</li> <li>• Fédération des chasseurs du Jura</li> <li>• Fédération de pêche du Jura</li> <li>• CD39</li> </ul>	<b>Conditions de réussite</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'animation d'un réseau de partenaires par la CCVA</li> <li>• Inclure une réflexion sur la mise à jour future des données pour éviter qu'elles ne deviennent obsolètes</li> </ul> <b>Points de vigilance</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les données doivent être accessibles aux parties prenantes impliquées dans des projets sensibles sous peine d'être ignorées</li> </ul>
<b>PARTENAIRES FINANCIERS MOBILISABLES</b>	
Etat, région	
<b>INDICATEURS</b>	
Suivi des inventaires faunistiques et floristiques réalisés dans ce cadre	

## PROJET 1 : ATLAS DE LA BIODIVERSITE

L'objectif est de répondre à l'appel à projet de l'OFB relatif à la mise en œuvre d'un Atlas Communal de la biodiversité. La communauté de communes souhaite se doter de cet outil afin d'avoir une vision précise des zones à enjeux sur le territoire des 24 communes, en vue d'une part de préparer la révision du PLUi, et d'autre part d'accompagner les communes dans leurs projets afin de préserver au mieux la biodiversité locale. L'ambition de l'intercommunalité est de couvrir la totalité du territoire intercommunal.

**Maitre d'ouvrage** : communauté de communes

**Calendrier** : réponse à l'appel à projets 2022

**Coût prévisionnel de l'opération** : 380 300 €

**Financement** : Communauté de communes, Etat (OFB) , conseil départemental du Jura

## INTEGRATION DANS LES TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, NUMERIQUE

	Situation initiale	Situation optimale	
Transition énergétique	0,00%	22,22%	Ce projet répond prioritairement aux enjeux de transition écologique.
<b>Transition écologique</b>	57,14%	<b>100,00%</b>	L'atlas de la biodiversité permet de faire un état des lieux du territoire à partir duquel les futures mesures pourront être prises avec pertinence.
Transition numérique	0,00%	28,57%	
<b>Transitions</b>	<b>17,39%</b>	<b>47,83%</b>	Exemple : identification de zones sensibles au changement climatique, des sensibilités paysagères, ...
			Mise en évidence de nouvelles pratiques favorables à la biodiversité et aux enjeux climatiques

<b>Fiche-action 15</b>	<b>Mise en valeur du patrimoine bâti rural</b>
Objectif stratégique A.1.2	AFFIRMER L'IDENTITE DU TERRITOIRE COMME UNE RESSOURCE
Objectif opérationnel A.1.2.1	Préserver et valoriser le patrimoine naturel, culturel et immatériel du Val d'Amour
<i>Objectif opérationnel secondaire</i>	

<b>CONTEXTE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un patrimoine bâti local bien présent (baraques du 14, églises, Vaulgrenant...)</li> <li>• Présence de sites importants à proximité du Val d'Amour (Salines d'Arc-et-Senans)</li> <li>• Cyclotourisme en plein développement</li> </ul>	
<b>MODALITES OPERATIONNELLES</b>	
<b>Contenu de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Procéder à la réfection du patrimoine immobilier communal : crépi, toiture, beffroi d'église...</li> <li>• Rénover des bâtiments publics administratifs avec accessibilité aux personnes à mobilité réduite.</li> <li>• Entretien et rénover le patrimoine local (remise en eau des fontaines, remise en état des calvaires).</li> </ul>	<b>Echéancier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Selon les projets communaux</li> </ul>
<b>Document cadre</b>	néant
<b>CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES PARTENAIRES</b>	
<b>Pilote(s) de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes</li> </ul> <b>Contributeur(s)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CCVA</li> <li>• DRAC</li> </ul>	<b>Conditions de réussite</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réfléchir aux améliorations énergétiques possibles en fonction des possibilités réglementaires qui s'appliquent à chaque monument</li> </ul> <b>Points de vigilance</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le patrimoine d'intérêt local est difficile à faire connaître hors du territoire mais concerne le cadre de vie des résidents</li> </ul>
<b>PARTENAIRES FINANCIERS MOBILISABLES</b>	
Etat	
<b>INDICATEURS</b>	
Nombre d'éléments du patrimoine restaurés	

**PROJET 1 : RENOVATION DU PATRIMOINE RURAL COMMUNAL**

La rénovation du patrimoine communal participe à l'amélioration du cadre de vie et à l'attrait de nos villages.

Maitre d'ouvrage	Patrimoine	Travaux	Calendrier	Montant
Augerans	Eglise	• Réfection du crépi de l'église	2021	34 000 €
Belmont	Calvaire	• Remise en état du calvaire dans le cimetière	2021	15 000 €
Chamblay	Eglise	• Rénovation beffroi du clocher • Réfection crépis	2021 / 2025	
Chamblay	Mairie	• Rénovation de la mairie • Accessibilité handicapés	2024	120 000 €
Champagne sur Loue	Eglise	• Rénovation toiture église	2021 / 2022	173 795 €
Chissey sur Loue	Eglise	• Divers travaux de restauration église classée	2025	350 000 €
Ounans	Eglise	• Travaux restauration toiture	2026	250 000 €
Ounans	Eglise	• Travaux restauration boiseries	2022	110 000 €
Port Lesney	Eglise	• Réfection toiture église	2025 / 2026	250 000 €
Port Lesney	Fontaines	• Remise en eau des fontaines du village	2026	20 000 €
Souvans	Eglise	• Réfection toiture église	2022	20 000 €
Vaudrey	Eglise	• Réfection crépis église	2023	50 000 €

**INTEGRATION DANS LES TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, NUMERIQUE**

	Situation initiale	Situation optimale	
<b>Transition énergétique</b>	0,00%	55,56%	Selon les principes constructifs retenus, la préservation du patrimoine rural peut participer activement aux questions de transition énergétique par la réduction des consommations d'énergies primaires.
Transition écologique	14,29%	42,86%	
Transition numérique	0,00%	28,57%	
<b>Transitions</b>	<b>4,35%</b>	<b>43,48%</b>	L'intégration d'enjeux écologiques dans les aménagements extérieurs peut participer à améliorer la qualité du projet.
			L'intégration de production d'Enr peut également être envisagée.

<b>Fiche-action 16</b>	<b>Mise en œuvre du programme pluriannuel d'investissement Eau et Assainissement</b>
Objectif stratégique A.1.2	AFFIRMER L'IDENTITE DU TERRITOIRE COMME UNE RESSOURCE
Objectif opérationnel A.1.2.2	Sensibiliser les acteurs du territoire à l'exploitation raisonnée des ressources
<i>Objectif opérationnel secondaire</i>	

<b>CONTEXTE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Menace de pollution (mauvais état d'une partie du réseau d'assainissement, terres cultivées le long de la Loue)</li> <li>Un Plan Prévisionnel d'Investissement de 11 millions d'euros est en cours depuis 2019</li> </ul>	
<b>MODALITES OPERATIONNELLES</b>	
<b>Contenu de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Conduire le programme des travaux prévus dans le Plan Prévisionnel d'Investissement</li> <li>Mener une étude sur la ressource en eau du territoire et la consommation pour définir un plan d'actions.</li> </ul>	<b>Echéancier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>En cours, à poursuivre sur la durée du mandat</li> </ul>
<b>Document cadre</b>	PPI validé en 2019 – Contrat ZRR Agence de l'Eau
<b>CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES PARTENAIRES</b>	
<b>Pilote(s) de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>CCVA</li> </ul> <b>Contributeur(s)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Agence de l'Eau</li> <li>Agriculteurs</li> </ul>	<b>Conditions de réussite</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les actions collectives sont à développer (récupérateurs d'eau...)</li> <li>La mise en valeur des projets exemplaires peut aider à capitaliser sur le retour d'expérience</li> <li>Il sera possible de se servir l'exemple de la future station d'épuration de Montbarrey qui utilisera une technologie innovante</li> <li>En termes d'assainissement et gestion des pollutions, il est possible d'aller vers des technologies plus respectueuses.</li> </ul> <b>Points de vigilance</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>La présence de la nappe phréatique et de la Loue font du Val d'Amour un territoire sensible</li> </ul>
<b>PARTENAIRES FINANCIERS MOBILISABLES</b>	
Communauté de communes Agence de l'Eau, Etat (DETR), conseil départemental	
<b>INDICATEURS</b>	
Assainissement : évolution des productions de boues Eau Potable : évolution des taux de fuites	

<b>PROJET 1 : CHATEAU D'EAU DE VAUDREY</b>
Construction d'un château d'eau sur la commune de Vaudrey
<b>Maitre d'ouvrage</b> : communauté de communes
<b>Calendrier</b> : 2021
<b>Coût prévisionnel de l'opération</b> : 1 222 830 €
<b>Financement</b> : Communauté de communes, Etat (DETR) Agence de l'Eau

### PROJET 2 : CONSTRUCTION D'UNE STATION D'EPURATION A MONTBARREY

Construction d'une station d'épuration qui permettra de supprimer 3 stations devenues obsolètes : Ounans, Montbarrey et La Vieille Loye.

**Maitre d'ouvrage** : communauté de communes

**Calendrier** : 2022

**Coût prévisionnel de l'opération** : 2 742 440 €

**Financement** : Communauté de communes, Etat (DETR) Agence de l'Eau

### PROJET 3 : CONSTRUCTION D'UNE STATION D'EPURATION A MOUCHARD

Construction d'une station d'épuration devenu obsolète (priorité Agence de l'Eau et police de l'eau)

**Maitre d'ouvrage** : communauté de communes

**Calendrier** : 2023

**Coût prévisionnel de l'opération** : 1 800 000 €

**Financement** : Communauté de communes, Etat (DETR) Agence de l'Eau

### PROJET 4 : AMELIORATION DES RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Un programme de travaux pluriannuel a été validé et prévoit la restauration progressive des réseaux sur l'ensemble du territoire (cf annexe 3)

**Maitre d'ouvrage** : communauté de communes

**Calendrier** : de 2021 à 2026

**Coût prévisionnel de l'opération** : 6 800 000 € sur le mandat

**Financement** : Communauté de communes, Etat (DETR) Agence de l'Eau

### INTEGRATION DANS LES TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, NUMERIQUE

	Situation initiale	Situation optimale	Les investissements en matière d'eau et d'assainissement participent activement à l'amélioration des milieux notamment aquatiques. L'enjeu est important sur le Val d'Amour compte tenu de la présence de masses d'eaux conséquentes qui permettent d'alimenter plus largement que notre seul territoire.
Transition énergétique	22,22%	55,56%	
Transition écologique	28,57%	85,71%	
Transition numérique	0,00%	57,14%	
<b>Transitions</b>	<b>17,39%</b>	<b>65,22%</b>	Intégration d'aménagements paysagers dans les constructions des nouvelles STEP Participer à une gestion économe de l'eau Déploiement de la télésurveillance

<b>Fiche-action 17</b>	<b>Elaboration d'un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE)</b>
Objectif stratégique A.1.2	<b>AFFIRMER L'IDENTITE DU TERRITOIRE COMME UNE RESSOURCE</b>
Objectif opérationnel A.1.2.2	Sensibiliser les acteurs du territoire à l'exploitation raisonnée des ressources
<i>Objectif opérationnel secondaire</i>	

<b>CONTEXTE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Val d'Amour compte une des nappes phréatiques les plus conséquentes de la région, sinon la plus importante. Certaines activités économiques sont étroitement liées à cette ressource, et plus spécifiquement l'industrie Solvay à Tavaux Damparis ainsi que le secteur agricole.</li> <li>Cette ressource nous permet d'avoir la diversité agricole que l'on connaît sur le secteur. Il y a également un enjeu fort de pérennisation des pratiques d'irrigation qui permettent de conduire des cultures à haute valeur ajoutée, génératrices d'emplois locaux (exemple du maïs semence)</li> <li>Nous bénéficions aujourd'hui de nombreux indicateurs de suivis de l'évolution du battement de la nappe selon les saisons, en fonction des prélèvements effectués par l'irrigation notamment.</li> <li>Le secteur fournit en eau potable les territoires voisins, et plus particulièrement les secteurs de Poligny et Arbois.</li> <li>En parallèle, nous conduisons un certain nombre de projets comme la zone pilote de la Loue sur la Loye et Augerans</li> <li>En matière d'assainissement des eaux usées et par capillarité de rejets dans le milieu naturel, notre seule collectivité a un programme d'investissement conséquent de plus de 12 millions d'euros sur la durée du mandat pour améliorer les réseaux et les unités de traitement.</li> <li>l'Etat a pour objectif de réduire les prélèvements sur la ressource. la gestion différenciée selon les spécificités du territoire étant complexe à mettre en œuvre, l'application des directives est unique sur l'ensemble du territoire national</li> </ul>	
<b>MODALITES OPERATIONNELLES</b>	
<b>Contenu de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le PTGE permet de réunir tous les usagers intéressés à la question de la ressource en eau de manière très large</li> <li>L'objectif est de conduire une démarche concertée, en travaillant avec l'ensemble des acteurs concernés par la gestion de la ressource, afin de définir des orientations locales réalistes permettant de concilier les différents usages, tout en préservant et protégeant la ressource.</li> </ul>	<b>Echéancier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Engagement de la démarche courant 2022</li> </ul>
<b>Document cadre</b>	
<b>CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES PARTENAIRES</b>	
<b>Pilote(s) de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pays Dolois / SMDL</li> </ul> <b>Contributeur(s)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>CCVA / CCPJ / CAGD / CCJN</li> <li>Etat</li> <li>Agence de l'Eau</li> <li>Consulaires</li> <li>acteurs locaux</li> </ul>	<b>Conditions de réussite</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>l'engagement des 4 intercommunalités du Pays Dolois</li> </ul> <b>Points de vigilance</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>l'importance de la mobilisation des acteurs</li> </ul>
<b>PARTENAIRES FINANCIERS MOBILISABLES</b>	
Non définis	
<b>INDICATEURS</b>	
Non définis	

## PROJET 1 : ELABORATION D'UN PTGE

**Maitre d'ouvrage** : Syndicat Mixte Doubs Loue / Pays Dolois

**Calendrier** : de 2021 à 2026

**Coût prévisionnel de l'opération** : non défini

**Financement** : Communauté de communes, Etat (DETR) Agence de l'Eau

### INTEGRATION DANS LES TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, NUMERIQUE

	Situation initiale	Situation optimale	
Transition énergétique	22,22%	55,56%	Un des enjeux des PTGE est l'adaptation aux changements climatiques.
<b>Transition écologique</b>	57,14%	<b>100,00%</b>	Sur le plan écologique, un travail en lien avec le monde agricole, doit permettre notamment la préservation des mottes de la Loue ou des mares.
Transition numérique	0,00%	42,86%	
<b>Transitions</b>	<b>26,09%</b>	<b>65,22%</b>	Le projet doit intégrer la mise en œuvre de stratégies de limitation de l'évaporation (haies, bosquets, ...) Il peut prévoir des mesures compensatoires.

<b>Fiche-action 18</b>	<b>Déclinaison du schéma d'accueil des touristes en forêt de Chaux</b>
Objectif stratégique A.1.3	PROMOUVOIR UN CADRE DE VIE DE QUALITE
Objectif opérationnel A.1.3.1	Développer une offre de tourisme et loisir adaptée à la demande actuelle
<i>Objectif opérationnel secondaire</i>	

<b>CONTEXTE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Patrimoine naturel présent Chaux, Loue, mosaïque de cultures...</li> <li>• Un patrimoine culturel existant (Label vallée internationale de flottage, filière bois...)</li> <li>• Une identité marquée du Val d'Amour mais qui peine à se rendre visible face aux territoires voisins</li> </ul>	
<b>MODALITES OPERATIONNELLES</b>	
<b>Contenu de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement du programme proposé par l'ONF visant à favoriser l'accueil du public en forêt de chaux et coordination via le Pays Dolois</li> <li>• Aménagement du site des baraques du 14 pour le développement et l'accueil du public</li> <li>• Maintien/développement de l'Explor Games®</li> <li>• Développement de l'accessibilité (traversée de la forêt de Chaux, accès à l'eurovélo 6, signalétique...)</li> <li>• Mise en valeur et réaménagement de sites annexes (fontaine lecomte, pont des scouts...)</li> </ul>	<b>Echéancier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Explor Games® est actif</li> <li>• Dès 2022 pour le lancement des travaux</li> </ul>
<b>Document cadre</b>	Schéma d'accueil décliné par l'ONF
<b>CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES PARTENAIRES</b>	
<b>Pilote(s) de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CCVA</li> </ul> <b>Contributeur(s)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ONF</li> <li>• Pays Dolois</li> <li>• Association des villages de la forêt de Chaux</li> <li>• Communes</li> </ul>	<b>Conditions de réussite</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réfléchir au partage des usages (VTT randonnée, chasse...)</li> </ul> <b>Points de vigilance</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Certaines offres doivent se renouveler fréquemment (Explor Games® par exemple)</li> </ul>
<b>PARTENAIRES FINANCIERS MOBILISABLES</b>	
Communauté de communes, Etat (DETR), Conseil Régional Bourgogne Franche Comté	
<b>INDICATEURS</b>	
Fréquentation du site des baraques du 14 Fréquentation de l'Explor Games®	

## PROJET 1 : MISE EN ŒUVRE DES PROJETS PREVUS AU SCHEMA D'ACCUEIL

La communauté de communes va mettre en œuvre sur la durée du mandat les opérations proposées dans le cadre du schéma d'accueil élaboré par l'ONF (cf annexe 4)

- Aménagement du site des baraques du 14
- Aménagement des voies douces sur la route du sud et routes des Italiens
- Signalétique

**Maitre d'ouvrage** : Communauté de communes du Val d'Amour

**Calendrier** : 2021 Explor Games © / 2022 2026 autres actions

**Coût prévisionnel de l'opération** : 496 000 €

**Financement** : Communauté de communes, Etat (DETR) Agence de l'Eau

## INTEGRATION DANS LES TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, NUMERIQUE

	Situation initiale	Situation optimale	Le développement du tourisme en massif de Chaux représente une opportunité en matière de sensibilisation des visiteurs sur les questions de préservation de la biodiversité, des écosystèmes forestiers...
Transition énergétique	11,11%	33,33%	
<b>Transition écologique</b>	71,43%	71,43%	
Transition numérique	42,86%	42,86%	
<b>Transitions</b>	39,13%	47,83%	Idem sur bienfait du maintien du couvert boisé pour la lutte contre le changement climatique.

<b>Fiche-action 19</b>	<b>Mise en valeur du patrimoine local dans un objectif de mise en tourisme</b>	
Objectif stratégique A.1.3	PROMOUVOIR UN CADRE DE VIE DE QUALITE	
Objectif opérationnel A.1.3.1	Développer une offre de tourisme et loisir adaptée à la demande actuelle	
Objectif opérationnel secondaire		
<b>CONTEXTE</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une identité marquée du Val d'Amour mais qui peine à se rendre visible face aux territoires voisins</li> <li>• Un patrimoine immatériel important, des vecteurs d'identité au sein du Val d'Amour, patrimoine vernaculaire, légendes...</li> <li>• L'artisanat local et la production agricole peuvent avoir une identité propre au territoire, et attirer des touristes</li> </ul>		
<b>MODALITES OPERATIONNELLES</b>		
<b>Contenu de l'action</b>		<b>Echéancier</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valoriser le patrimoine immatériel : nom du Val d'Amour, légendes...</li> <li>• Valoriser le patrimoine industriel et artisanal</li> <li>• Valoriser le patrimoine naturel : entretien et balisage des sentiers, amélioration de la signalétique, des conditions d'accueil du public</li> <li>• Développer l'œnotourisme grâce à des partenariats</li> <li>• Développer le tourisme pour d'autres filières agricoles (fruitières, visites de fermes...)</li> <li>• Mettre en valeur le patrimoine historique et culturel (ancien port au bois de Champagne sur Loue, Four de tuilier etc.)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Selon les projets communaux.</li> </ul>
<b>Document cadre</b>	néant	
<b>CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES PARTENAIRES</b>		
<b>Pilote(s) de l'action</b>		<b>Conditions de réussite</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes concernées</li> <li>• CCVA</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il serait possible de s'appuyer sur le développement parallèle des marchés de producteurs</li> <li>• La CCVA doit être perçue comme l'animateur du projet</li> </ul>
<b>Contributeur(s)</b>		<b>Points de vigilance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Associations gestionnaires des sites</li> <li>• Filière viticole : CIVJ, viticulteurs, restaurateurs...</li> <li>• Autres filières agricoles concernées</li> <li>• Offices de tourisme</li> <li>• CDT</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Penser une communication globale est capital avec la multiplication des actions</li> </ul>
<b>PARTENAIRES FINANCIERS MOBILISABLES</b>		
Etat, Conseil Régional Bourgogne Franche Comté, Conseil Départemental du Jura		
<b>INDICATEURS</b>		
Nombre de km de sentiers inscrits au PDIPR		

### PROJET 1 : MISE EN VALEUR DES SENTIERS DE RANDONNEE

La communauté de communes bénéficie d'un réseau de plus de 210 km de sentiers de randonnée inscrits au PDIPR. De nouveaux itinéraires sont envisagés ainsi que l'aménagement de sites en proximité, la mise en place d'une signalétique; ...

**Maitre d'ouvrage** : Communauté de communes du Val d'Amour

**Calendrier** : 2022

**Coût prévisionnel de l'opération** : 78 600 €

**Financement** : Communauté de communes, Conseil Départemental (PDIPR)

### PROJET 2 : VALORISER LE PATRIMOINE ECONOMIQUE, HISTORIQUE ET CULTUREL

La communauté de communes compte un certain nombre d'éléments patrimoniaux historique et / ou culturel qu'il convient de valoriser ou restaurer dans l'objectif d'en faire des atouts touristiques. De la même manière, l'activité économique représente un potentiel non négligeable en matière d'accueil touristique.

Maitre d'ouvrage	Thématique	Projet	Calendrier	Montant
CCVA	Valorisation du patrimoine immatériel	• Valorisation du patrimoine immatériel : légende du Val d'Amour, nom du Val d'Amour, ...	En cours	Intégré à la stratégie de communication
Cramans	Port au bois	• Mise en valeur de l'ancien port au bois route de Champagne et création d'un sentier d'interprétation des radeliers	2025	20 000 €
CCVA	Tourisme de filières : signalétique, circuits touristiques	• Valorisation du patrimoine industriel et artisanal • Développer l'oenotourisme grâce à des partenariats avec des viticulteurs, le CIVJ, les restaurateurs etc. • Développer le tourisme pour d'autres filières agricoles (visites de ferme, fruitières etc.), pouvant être en lien avec certains sentiers	2023	20 000 €

**Financement** : Communauté de communes, communes, conseil régional Bourgogne Franche Comté

### INTEGRATION DANS LES TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, NUMERIQUE

	Situation initiale	Situation optimale	
Transition énergétique	11,11%	33,33%	La valorisation du patrimoine local représente une opportunité en matière de sensibilisation à la question des productions locales. Elle porte notamment sur la réduction des distances entre les zones de production et de consommation.
Transition écologique	14,29%	85,71%	
Transition numérique	0,00%	42,86%	
<b>Transitions</b>	<b>8,70%</b>	<b>52,17</b>	Les actions proposées peuvent être un levier pour impliquer les filières agricoles locales

<b>Fiche-action 20</b>	<b>Développement des partenariats avec les OT voisins</b>
Objectif stratégique A.1.3	PROMOUVOIR UN CADRE DE VIE DE QUALITE
Objectif opérationnel A.1.3.1	Développer une offre de tourisme et loisir adaptée à la demande actuelle
<i>Objectif opérationnel secondaire</i>	A.3.1.1: Coopérer avec les territoires voisins, notamment pour mutualiser les moyens

<b>CONTEXTE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une identité marquée du Val d'Amour mais qui peine à se rendre visible face aux territoires voisins</li> <li>• Un patrimoine culturel présent (Label vallée internationale de flottage...)</li> <li>• Un patrimoine naturel varié (Chaux, Loue, mosaïque de cultures...)</li> <li>• Un fort potentiel pour l'accueil touristique (6 campings, chambres d'hôtes, gîtes et hôtels)</li> </ul>	
<b>MODALITES OPERATIONNELLES</b>	
<b>Contenu de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer le partenariat avec Destination Loue-Lison pour développer l'accueil et l'offre touristique conjoint</li> <li>• Relancer les partenaires avec les autres OT voisins (Coeur du Jura et Dole)</li> <li>• Favoriser l'accueil des touristes étrangers en traduisant les documents de communication en anglais ainsi que le site internet</li> <li>• Proposer des journées de formation / information auprès des hébergeurs non professionnels pour leur donner des astuces pour mieux communiquer avec leurs clients</li> <li>• Créer un livret d'accueil pour guider les hébergeurs (comment accueillir, quelles informations donner...)</li> <li>• Inciter à rénover les hébergements pour une meilleure qualité</li> <li>• Signaler les entrées sur le territoire</li> <li>• Améliorer le site internet de la CCVA notamment en y intégrant une carte interactive permettant d'accéder aux hébergements restaurants, sentiers...</li> <li>• Développer le marketing territorial pour rendre plus lisible le Val d'Amour, y compris à plus large échelle (Région, pays...)</li> <li>• Améliorer la visibilité du Val d'Amour sur les réseaux sociaux</li> </ul>	<b>Echéancier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A poursuivre sur la durée du mandat</li> <li>• cofinancement OT loue-Lison en cours</li> <li>• relance du partenariat OT Cœur du Jura et Dole dès le deuxième semestre 2021</li> </ul>
<b>Document cadre</b>	néant
<b>CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES PARTENAIRES</b>	
<b>Pilote(s) de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CCVA</li> </ul> <b>Contributeur(s)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• OT Loue Lison</li> <li>• OT Cœur du Jura</li> <li>• OT Hello Dole</li> </ul>	<b>Conditions de réussite</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les acteurs touristiques et les habitants doivent s'approprier le développement touristique</li> </ul> <b>Points de vigilance</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est nécessaire de gérer les flux touristiques afin d'éviter les effets de masse et bénéficier à la population en limitant les effets néfastes</li> </ul>
<b>PARTENAIRES FINANCIERS MOBILISABLES</b>	
Sans objet	
<b>INDICATEURS</b>	
Nombre de conventions de partenariat	

### PROJET 1 : OUVERTURE D'UN OFFICE DE TOURISME A ARC ET SENANS

La communauté de communes s'associe avec l'OT Loue Lison pour financer un accueil touristique sur la commune d'Arc et Senans

**Maitre d'ouvrage** : Communauté de communes du Val d'Amour

**Calendrier** : 2021

**Coût prévisionnel de l'opération** : 19 000 € annuels

**Financement** : Communauté de communes

### PROJET 2 : DEVELOPPEMENT DE PRODUITS TOURISTIQUES

La communauté de communes souhaite réactiver un partenariat engagé en 2019 avec l'OT Cœur du Jura pour proposer des produits / circuits touristiques complets.

Un travail similaire sera conduit avec l'OT Hello Dole afin de développer les partenariats sur ce secteur

**Maitre d'ouvrage** : Communauté de communes du Val d'Amour

**Calendrier** : 2022

**Coût prévisionnel de l'opération** : 10 000 € annuels

**Financement** : Communauté de communes

### INTEGRATION DANS LES TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, NUMERIQUE

	Situation initiale	Situation optimale	La coopération entre organismes ne participe pas directement aux questions des transitions.  Sur le plan touristique, le déploiement des outils numériques permettra néanmoins de contribuer à la transition numérique souhaitée en complément des services existants. En cela, les partenariats avec les OT voisins permettront d'atteindre cet objectif.
Transition énergétique	11,11%	11,11%	
Transition écologique	0,00%	0,00%	
<b>Transition numérique</b>	<b>28,57%</b>	<b>57,14%</b>	
<b>Transitions</b>	<b>13,04%</b>	<b>21,74%</b>	

<b>Fiche-action 21</b>	<b>Révision et suivi du PLUi</b>
Objectif stratégique A.1.3	PROMOUVOIR UN CADRE DE VIE DE QUALITE
Objectif opérationnel A.1.3.2	Accompagner l'espace bâti dans son adaptation aux besoins actuels
<i>Objectif opérationnel secondaire</i>	

<b>CONTEXTE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un PLUi valant SCOT en vigueur depuis 2017</li> <li>• Deux procédures de révision allégées ont été entreprises, notamment pour permettre l'installation sur les zones d'activités du territoire</li> <li>• SRADDET Approuvé et applicable</li> <li>• Nouvelle loi climat et résilience</li> </ul>	
<b>MODALITES OPERATIONNELLES</b>	
<b>Contenu de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réviser le PLUi à mi-mandat avec des enjeux : <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour création de zones d'activités</li> <li>- réouverture de « zones habitats »</li> <li>- intégration des objectifs du SRADDET</li> </ul> </li> <li>• Consulter les différents acteurs du territoire pour prendre en compte les enjeux et contraintes de chacun</li> </ul>	<b>Echéancier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dès le deuxième semestre 2023, à réaliser avant 2026</li> </ul>
<b>Document cadre</b>	néant
<b>CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES PARTENAIRES</b>	
<b>Pilote(s) de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CCVA</li> </ul> <b>Contributeur(s)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les communes</li> <li>• Personnes publiques associées (état, chambres consulaires...)</li> </ul>	<b>Conditions de réussite</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Anticiper les implications de la future RE 2020</li> <li>• S'appuyer sur les projets exemplaires afin de capitaliser sur ces expériences (création du siège, groupe scolaire de Chamblay...)</li> <li>• Communiquer sur le projet</li> </ul> <b>Points de vigilance</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La continuité des projets dans le temps est importante</li> <li>• La démarche fera disparaître la valeur de SCOT du PLUi, cette possibilité ayant disparue du droit de l'urbanisme</li> <li>• Avoir un document d'urbanisme facile à prendre en mains</li> </ul>
<b>PARTENAIRES FINANCIERS MOBILISABLES</b>	
Etat	
<b>INDICATEURS</b>	
Surfaces ouvertes à l'urbanisation Artificialisation évitée (démarche ERC)	

## PROJET 1 : REVISION DU PLUi

Engagement d'une révision complète intégrant les objectifs du SRADDET et la loi Climat et résilience.  
Redonner au territoire des capacités de développement économique

**Maitre d'ouvrage** : Communauté de communes du Val d'Amour

**Calendrier** : prescription en 2022

**Coût prévisionnel de l'opération** : 250 000 €

**Financement** : Communauté de communes, Etat

## INTEGRATION DANS LES TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, NUMERIQUE

	Situation initiale	Situation optimale	
Transition énergétique	66,67%	100,00%	Dans sa forme actuelle, le PLUi est intrinsèquement lié à la transition des territoires (PADD).
<b>Transition écologique</b>	<b>85,71%</b>	100,00%	
Transition numérique	71,43%	71,43%	
<b>Transitions</b>	<b>73,91%</b>	<b>91,30%%</b>	Il permet surtout l'articulation de toutes les actions d'aménagement en fonction de leurs conséquences énergétiques, écologiques et numériques.
			Il peut notamment être un outil d'optimisation et d'amélioration en : <ul style="list-style-type: none"><li>- Fixant des objectifs de préservation des espaces naturels (échanges écologiques entre les réservoirs de biodiversité, enveloppe urbaine...);</li><li>- Favorisant ou en fixant des contraintes de qualité dans les constructions et aménagements futurs (BEPOS, matériaux biosourcés...);</li><li>- Favorisant le déploiement de la fibre.</li></ul>

<b>Fiche-action 22</b>	<b>Projet de restructuration de l'IECTF</b>
Objectif stratégique A.1.3	PROMOUVOIR UN CADRE DE VIE DE QUALITE
Objectif opérationnel A.1.3.2	Accompagner l'espace bâti dans son adaptation aux besoins actuels
<i>Objectif opérationnel secondaire</i>	

<b>CONTEXTE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Avec la réforme des lycées professionnels une réflexion sur la possibilité de développer un campus professionnel a été engagée : <ul style="list-style-type: none"> <li>Acquisition du bâtiment municipal comprenant des studios pour augmenter la capacité d'hébergement (passer de 160 à 200 lits)</li> <li>Centralisation des hébergements sur le centre-bourg avec création de studios adaptés aux besoins des étudiants</li> <li>Création de salles d'activités multiculturelles pour les jeunes (salles de musique, de sport...)</li> <li>Création sur le site des Essarts d'un pool "formation" modernisé et adapté aux besoins des jeunes et des entreprises</li> <li>Installation du pôle administratif (ancienne administration au centre bourg laissée disponible pour le développement du lieu de vie des étudiants)</li> </ul> </li> </ul>	
<b>MODALITES OPERATIONNELLES</b>	
<b>Contenu de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Suivre l'avancement du projet d'IECTF et les éventuels changements d'objectifs</li> <li>Intégrer ce projet dans la réflexion globale en cours sur Mouchard (cœur de bourg, PEM, buffet de la gare...)</li> <li>Tendre vers un projet global commun basé sur le partage d'un diagnostic</li> </ul>	<b>Echéancier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Selon le projet de l'institut, possible dès 2023</li> </ul>
<b>Document cadre</b>	néant
<b>CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES PARTENAIRES</b>	
<b>Pilote(s) de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>IECTF</li> </ul> <b>Contributeur(s)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>CCVA</li> <li>Commune de Mouchard</li> <li>Conseil régional Bourgogne Franche Comté</li> </ul>	<b>Conditions de réussite</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer le projet dans le développement du centre-bourg de Mouchard</li> <li>Possibilité de s'engager dans une logique de tiers-lieux (ateliers, auto-fabrication...)</li> </ul> <b>Points de vigilance</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'avenir des établissements de formation de Mouchard est fortement lié à la présence de la gare TGV</li> </ul>
<b>PARTENAIRES FINANCIERS MOBILISABLES</b>	
Communauté de communes, Etat, conseil régional Bourgogne Franche Comté, FEDER	
<b>INDICATEURS</b>	
Lancement du projet effectif	

## PROJET 1 : RESTRUCTURATION DE L'IECTF

Projet à définir par l'institut

**Maitre d'ouvrage** : IECTF

**Calendrier** : non défini

**Coût prévisionnel de l'opération** : non défini

**Financement** : Communauté de communes, Etat, conseil régional Bourgogne Franche Comté, FEDER

### INTEGRATION DANS LES TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, NUMERIQUE

	Situation initiale	Situation optimale	Les choix constructifs qui seront réalisés permettront ou non d'atteindre des objectifs en matière de sobriété énergétique.
Transition énergétique	0,00%	44,44%	
Transition écologique	14,29%	42,86%	
<b>Transition numérique</b>	<b>28,57%</b>	<b>100,00%</b>	
<b>Transitions</b>	<b>13,04%</b>	<b>60,87%</b>	

La nature de l'activité de l'IECTF (formation de jeunes) doit permettre au projet d'entrer pleinement dans le champ de la transition numérique.

<b>Fiche-action 23</b>	<b>Rénovation du bâti existant dans les villages</b>
Objectif stratégique A.1.3	PROMOUVOIR UN CADRE DE VIE DE QUALITE
Objectif opérationnel A.1.3.2	Accompagner l'espace bâti dans son adaptation aux besoins actuels
<i>Objectif opérationnel secondaire</i>	

<b>CONTEXTE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les ménages comptent de moins en moins d'individus et les personnes âgées vivant seules sont de plus en plus nombreuses,</li> <li>• Les logements, de grande taille, deviennent peu adaptés aux besoins de ces petits ménages</li> <li>• Un faible taux d'occupation des logements, un dynamisme relatif du parc de logement</li> <li>• Une action en faveur de l'amélioration de l'habitat matérialisée par l'OPAH</li> <li>• Accompagnement concernant les patrimoines communaux par Soliha dans : <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'assistance à maîtrise d'œuvre ;</li> <li>- un double volet locatif/équipement ;</li> <li>- la réhabilitation, dont le volet thermique (isolation, chaufferie collective...).</li> </ul> </li> </ul>	
<b>MODALITES OPERATIONNELLES</b>	
<b>Contenu de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer un diagnostic consommations du patrimoine public (mission conseiller en énergies partagées...)</li> <li>• Effectuer des travaux de modernisation : transformation de systèmes de chauffage, énergies renouvelables</li> <li>• Réutiliser les locaux vacants des communes</li> <li>• Effectuer des travaux et gérer les locatifs communaux</li> <li>• Valoriser le patrimoine bâti communal : maison des aînés, tiers-lieu...</li> </ul>	<b>Echéancier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Selon les projets communaux possiblement dès 2023</li> </ul>
<b>Document cadre</b>	néant
<b>CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES PARTENAIRES</b>	
<b>Pilote(s) de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes (Montbarrey, Ounans, Port-Lesney, Souvans)</li> </ul> <b>Contributeur(s)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CCVA</li> <li>• Solhia</li> <li>• AJENA, ADEME...</li> </ul>	<b>Conditions de réussite</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer sur les réalisations publiques exemplaires pour inciter les propriétaires à se lancer dans une démarche de rénovation énergétique (publics comme privées)</li> <li>• Capitaliser sur le savoir-faire acquis dans les projets réalisés</li> </ul> <b>Points de vigilance</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les questions de rénovation énergétique sont parfois difficiles à appréhender pour les communes, surtout dans un contexte où la RE 2020 va modifier les pratiques</li> </ul>
<b>PARTENAIRES FINANCIERS MOBILISABLES</b>	
Etat (DETR), conseil régional Bourgogne Franche Comté, conseil départemental du Jura	
<b>INDICATEURS</b>	
Nombre de bâtiments réhabilités en fin de mandat Nombre de services créés	

**PROJET 1 : RENOVATION ENERGETIQUE**

Les collectivités envisagent de conduire des projets sur le patrimoine existant dans un objectif de réduction des consommations ou de production énergétique.

Maitre d'ouvrage	Type projet	Projet	Calendrier	Montant
Chatelay	Chauffage bâtiment communal	• Création chaufferie bois aux pellets en remplacement du système de chauffage électrique	2021	149 000 €
Chatelay	Photovoltaïque	• Installation de panneaux photovoltaïques en toiture de bâtiment communal (salle des fêtes)	2024	80 000 €
Cramans	Atelier communal	• Reconstruction atelier communal et installation de panneaux photovoltaïques en toiture	2022	120 000 €
Germigney	Bâtiment communal	• Rénovation thermique du bâtiment communal	2023 / 2024	100 000 €
La Loye	Salle paroissiale	• Changement système de chauffage	2026	ND
Mouchard	Chaufferie bois	• Création chaufferie bois + réseau de chaleur alimentation des bâtiment publics centre du village	2024	ND
Pagnoz	Chaufferie bois	• Remplacement de l'actuelle chaudière au fuel	2024	40 000 €
Vaudrey	Réseau de chaleur	• Création réseau de chaleur pour bâtiments municipaux en remplacement chaudière fuel bâtiment mairie école et chauffage électrique salle des fêtes	2023	85 000 €
Vaudrey	Bâtiment mairie école	• Rénovation thermique du bâtiment	2026	150 000 €
CCVA	Médiathèque Bel Air	• Changement du système de chauffage pour un chauffage aux pellets plus performant	2021	32 000 €

## PROJET 2 : RENOVATION DE BATIMENTS A USAGES MIXTES

Plusieurs communes projettent de réhabiliter les bâtiments communaux en créant de nouveaux services dans les villages.

Maitre d'ouvrage	Bâtiment	Projet	Calendrier	Montant
Cramans	Ecole	• Création d'une MAM	2024	50 000 €
Montbarrey	Maison Maizier	• Projet de bâtiment mixte • Transfert mairie, poste. Création salle des associations et création de logements	2024	1 100 000 €
Ounans	Ancienne école	• Projet Bâtiment mixte • Création mairie + accessibilité, création salle des associations • Création de 3 logements	2021	650 000 €
Port Lesney	Salle des associations	• Rénovation de la salle des associations route de Buffard	2024	200 000 €
Port Lesney	Ancienne école	• création mairie + salle des mariages dans l'actuelle école après création du groupe scolaire	2026	200 000 €
Souvans	Ancienne école	• Création d'un bâtiment mixte logement et tiers lieu	2026	1 000 000 €
Vaudrey	Bâtiment mairie école	• Création d'une MAM	2021	30 000 €

## INTEGRATION DANS LES TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, NUMERIQUE

	Situation initiale	Situation optimale	Les choix constructifs qui seront réalisés permettront ou non d'atteindre des objectifs en matière de sobriété énergétique.
Transition énergétique	22,22%	66,67%	
Transition écologique	0,00%	71,43%	
<b>Transition numérique</b>	28,57%	100,00%	
<b>Transitions</b>	<b>17,39%</b>	<b>78,76%</b>	De même, l'intégration de haies, et la limitation de l'artificialisation des sols dans les aménagements extérieurs permettront d'atteindre des objectifs de renforcement des continuités écologiques.
			Enfin, le déploiement des usages mixtes doit orienter certains projets sur le domaine de la transition numérique (espaces de coworking par exemple).



<b>Fiche-action 24</b>	<b>Conseil en énergie partagé (CEP)</b>
Objectif stratégique A.1.3	PROMOUVOIR UN CADRE DE VIE DE QUALITE
Objectif opérationnel A.1.3.2	Accompagner l'espace bâti dans son adaptation aux besoins actuels
<i>Objectif opérationnel secondaire</i>	

<b>CONTEXTE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mieux maîtriser les énergies dans les bâtiments publics</li> <li>Accompagner les collectivités dans la gestion de leurs bâtiments</li> </ul>	
<b>MODALITES OPERATIONNELLES</b>	
<b>Contenu de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prédiagnostic des consommations d'énergie identifiées dans la collectivité et portant sur les trois dernières années,</li> <li>Analyse détaillée des besoins et problématiques spécifiques à la collectivité (étude des postes « surconsommateurs », conseils...),</li> <li>Suivi régulier et le contrôle des factures d'énergie sur la base des informations transmises par la Collectivité,</li> <li>Remise d'un bilan annuel des consommations d'énergies, mettant en évidence les résultats obtenus et complété par des recommandations en matière de diminution de la facture énergétique,</li> <li>Information et la formation du personnel et des usagers des bâtiments diagnostiqués,</li> <li>Conseil aux élus et aux techniciens de la collectivité lors de la construction de bâtiments neufs ou de réhabilitation.</li> </ul> <p>La mission de suivi des consommations et de conseil porte sur l'ensemble des énergies dont la dépense est supportée par la Collectivité : combustibles, électricité, éclairage public.</p>	<b>Echéancier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mission lancé pour les bâtiments intercommunaux en septembre 2021</li> <li>lancer des missions sur de nouvelles communes à partir de 2022</li> </ul>
<b>Document cadre</b>	néant
<b>CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES PARTENAIRES</b>	
<b>Pilote(s) de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>CCVA</li> <li>Communes</li> </ul> <b>Contributeur(s)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>SIDEC</li> </ul>	<b>Conditions de réussite</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Communiquer sur ce dispositif auprès des communes</li> <li>Partager l'évolution de mission sur la CCVA pour montrer</li> </ul> <b>Points de vigilance</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les questions de gestion énergétique des bâtiments sont parfois difficiles à appréhender pour les communes</li> </ul>
<b>PARTENAIRES FINANCIERS MOBILISABLES</b>	
Etat, conseil régional Bourgogne Franche Comté, ADEME	
<b>INDICATEURS</b>	
Nombre de bâtiments diagnostiqués	

### PROJET 1 : INTERVENTION D'UN CEP

Signature d'une convention avec le SIEDEC du Jura pour bénéficier des services d'un CEP sur le Val d'Amour.  
Etablissement de diagnostics énergétiques sur les bâtiments intercommunaux  
Etablissements de diagnostics énergétiques sur le patrimoine communal  
Définition d'un programme de travaux.

**Maitre d'ouvrage** : Communauté de communes

**Calendrier** : à compter de septembre 2021

**Coût prévisionnel de l'opération** : 10 000 € par an

**Financement** : Communauté de communes

### INTEGRATION DANS LES TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, NUMERIQUE

	Situation initiale	Situation optimale	Les politiques en matière d'habitat sont nécessairement contributives aux questions de transition énergétique : les économies en matière de consommations énergétiques sont aujourd'hui au cœur des préoccupations des pouvoirs publics.
<b>Transition énergétique</b>	55,56%	<b>77,78%</b>	
Transition écologique	0,00%	71,43%	
Transition numérique	0,00%	0,00%	
<b>Transitions</b>	<b>21,74%</b>	<b>52,17%</b>	

<b>Fiche-action 25</b>	<b>Stratégie habitat</b>
Objectif stratégique A.1.3	PROMOUVOIR UN CADRE DE VIE DE QUALITE
Objectif opérationnel A.1.3.2	Accompagner l'espace bâti dans son adaptation aux besoins actuels
<i>Objectif opérationnel secondaire</i>	

<b>CONTEXTE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une action forte en faveur de l'amélioration de l'habitat matérialisée par l'OPAH</li> <li>• Accompagnement concernant les patrimoines communaux par Soliha dans : <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'assistance à maîtrise d'ouvrage ;</li> <li>- un double volet locatif/équipement ;</li> <li>- la réhabilitation, dont volet thermique (isolation, chaufferies collectives...).</li> </ul> </li> <li>• Vétusté d'un grand nombre de logements, notamment dans les centres-bourgs où ils sont assez anciens</li> <li>• une vacance de logement modérée à l'échelle du Val d'Amour mais variable d'une commune à l'autre</li> </ul>	
<b>MODALITES OPERATIONNELLES</b>	
<b>Contenu de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre l'OPAH sur les périodes 2021 / 2023 sur les trois volets : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Economie d'énergie et maintien à domicile</li> <li>- Lutte contre habitat indigne</li> <li>- Parc locatif rénové</li> </ul> </li> <li>• Intégration du programme "Logements vacants".</li> <li>• Favoriser la création de logements ou la remise sur le marché du logement</li> <li>• Effectuer des Travaux et gérer les locatifs communaux</li> </ul>	<b>Echéancier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• OPAH en cours, renouvellement possible jusqu'au deuxième semestre 2023</li> </ul>
<b>Document cadre</b>	néant
<b>CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES PARTENAIRES</b>	
<b>Pilote(s) de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CCVA</li> <li>• Communes</li> </ul> <b>Contributeur(s)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soliha</li> <li>• CD39</li> <li>• Anah</li> <li>• Région</li> </ul>	<b>Conditions de réussite</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer sur les aides disponibles pour la rénovation</li> <li>• Prévoir l'accompagnement des propriétaires de biens vétustes, qui sont souvent également les plus fragiles</li> </ul> <b>Points de vigilance</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'OPAH n'est renouvelable que 2 fois un an et ne pourra pas être prolongée au-delà de 2023</li> </ul>
<b>PARTENAIRES FINANCIERS MOBILISABLES</b>	
<b>INDICATEURS</b>	
Evolution du nombre de logements Nombre de logements rénovés énergétiquement	

**PROJET 1 : FAVORISER LA RENOVATION QUALITATIVE ET LA CREATION DE LOGEMENTS COMMUNAUX**

Les communes sont propriétaires de logements qui pour certains nécessitent des travaux de rénovation énergétique. Par ailleurs, le développement du parc locatif communal constitue une source de diversification des ressources à long terme. Le locatif communal participe également au renouvellement des populations communales.

Maitre d'ouvrage	Type projet	Projet	Calendrier	Montant
Belmont	Locatif salle polyvalente	• Création d'une cuisine ouverte dans le locatif (travaux d'amélioration)	2021	2 000 €
Chamblay	Ancienne école	• Rénovation du logement attenant à l'ancienne école	2021	50 000 €
Champagne sur loue	Mairie	• Rénovation logement communal notamment énergétique	2022 / 2023	75 000 €
Chissey sur Loue	Mairie	• Rénovation logement communal	2023	190 000 €
Cramans	Mairie	• Rénovation logement communal et changement mode de chauffage	2025	130 000 €
Grange de Vaivre	Mairie	• Rénovation énergétique complète du logement communal	2022	200 000 €
La Loye	Mairie	• Rénovation logement communal	2025	ND
Mont sous Vaudrey	Trésor public	• Création de 2 logements BBC	2022	440 000 €
Mont sous Vaudrey	Ecole	• Création de logement en R+1 bâtiment Ecole	2025	ND
Montbarrey	Maison Maizier	• Création de logements BBC en étage	2024	CF bâtiments mixtes
Montbarrey	Ecole	• Création d'un logement	2023	60 000 €
Ounans	Ecole	• Création de 3 logements BBC	2021	CF bâtiments mixtes
Ounans	Ancienne cure	• Création de logements dans le bâtiment (4 logements ?)	2025	1 200 000 €
Port Lesney	Divers bâtiments communaux	• Rénovation complète de 4 logements communaux	2026	ND
Santans	Locatif rue de l'église	• Rénovation lourds BBC de 4 locatifs	2023	640 000 €
Santans	Rue principale	• Rénovation thermique logement rue principale	2022	100 000 €
Souvans	Ancienne école	• Création de logements BBC	2026	1 000 000 €
Vaudrey	Ancien presbytère	• Rénovation complète 2 logements BBC	2021	370 000 €
La Vieille Loye	Ecole	• Création d'un logement suite à fermeture de l'école	2026	50 000 €
Villers Farlay	Ecole	• Réhabilitation de l'ancienne école communale en logements	2022 / 2023	ND

## PROJET 2 : OPAH

Poursuite de l'OPAH sur 2 années avec de nouveaux objectifs en matière de propriétaires bailleurs et de remise sur le marché de logements vacants.

**Maitre d'ouvrage** : Communauté de communes

**Calendrier** : à compter de septembre 2021

**Coût prévisionnel de l'opération** : 100 000 €

**Financement** : Communauté de communes, Etat (ANAH) Conseil Départemental du Jura

### INTEGRATION DANS LES TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, NUMERIQUE

	Situation initiale	Situation optimale	Les politiques en matière d'habitat sont nécessairement contributives aux questions de transition énergétique : les économies en matière de consommations énergétiques sont aujourd'hui au cœur des préoccupations des pouvoirs publics.
<b>Transition énergétique</b>	55,56%	<b>77,78%</b>	
Transition écologique	0,00%	71,43%	
Transition numérique	0,00%	0,00%	
<b>Transitions</b>	<b>21,74%</b>	<b>52,17%</b>	

## E. Fiches actions

### AXE 2

## Un territoire de Proximité et de Lien

---

<b>Fiche-action 26</b>	<b>France Services</b>
Objectif stratégique A.2.1	DEVELOPPER DES SERVICES DE PROXIMITE
Objectif opérationnel A.2.1.1	Poursuivre l'effort d'accessibilité aux services sur le territoire
Objectif opérationnel secondaire	A.2.1.3 : Soutenir une offre de services à destination des publics les plus fragiles (personnes âgées, public en situation de précarité)

<b>CONTEXTE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Politique de proximité avec point relais unique : Espace France Services à Ounans</li> <li>La présence d'individus non motorisés n'est pas négligeable, surtout chez les jeunes et les seniors</li> </ul>	
<b>MODALITES OPERATIONNELLES</b>	
<b>Contenu de l'action</b>	<b>Echéancier</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer la communication : <ul style="list-style-type: none"> <li>Travailler sur la connaissance du service (peu ou pas assez connu à ce jour mis à part pour l'emploi)</li> <li>Travailler avec les secrétaires de mairies, notamment sur l'Espace France Services</li> </ul> </li> <li>Développer de nouveaux services : <ul style="list-style-type: none"> <li>Mener une enquête de besoin pour que le service soit durable (ex pour la MAM ou le développement des usages du numérique) ;</li> <li>Développer l'itinérance de l'EFS (réflexion sur la création de permanence sur la Loye et Mouchard</li> <li>Améliorer le système de navettes pour accéder à l'EFS</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En cours, à poursuivre sur le mandat</li> </ul>
<b>Document cadre</b>	néant
<b>CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES PARTENAIRES</b>	
<b>Pilote(s) de l'action</b>	<b>Conditions de réussite</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>AGATE Paysages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre connaissance des besoins pour développer une offre adaptée</li> <li>Communiquer sur l'existant et sur le projet à venir</li> </ul>
<b>Contributeur(s)</b>	<b>Points de vigilance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>CCVA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'itinérance demande une bonne organisation logistique et est souvent coûteuse</li> </ul>
<b>PARTENAIRES FINANCIERS MOBILISABLES</b>	
Etat, conseil départemental du Jura	
<b>INDICATEURS</b>	
Nombre de permanences à l'EFS Nombre de contacts enregistrés	

**PROJET 1 : ESPACE FRANCE SERVICES**

Poursuite de l'activité France Services.

**Maitre d'ouvrage** : AGATE paysages

**Calendrier** : en cours

**Coût prévisionnel de l'opération** : 100 000 €

**Financement** : Communauté de communes, Etat, Conseil Départemental du Jura

**INTEGRATION DANS LES TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, NUMERIQUE**

	Situation initiale	Situation optimale	
Transition énergétique	33,33%	44,44%	Le développement de l'EFS vise à maintenir des services de proximité et contribue à réduire les déplacements vers les pôles urbains. Le développement de l'itinérance, avec la création de permanences renforcerait cette contribution.
Transition écologique	0,00%	14,29%	
Transition numérique	71,43%	71,43%	
<b>Transitions</b>	<b>34,78%</b>	<b>43,48%</b>	La participation de l'EFS au projet « Energie Logis » avec le département du Jura (ateliers de réduction des consommations pour personnes défavorisées) pourrait avoir un impact sur la transition écologique.  Les services proposés sont intrinsèquement liés à la transition numérique par l'accompagnement des personnes éloignées de l'usage des outils informatiques dans leurs démarches.

<b>Fiche-action 27</b>	<b>Développement du numérique</b>
Objectif stratégique A.2.1	DEVELOPPER DES SERVICES DE PROXIMITE
Objectif opérationnel A.2.1.1	Poursuivre l'effort d'accessibilité aux services sur le territoire
Objectif opérationnel secondaire	A.2.2.2 : Favoriser l'accès à la culture

<b>CONTEXTE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un accès au haut débit inégal, le déploiement de la fibre est en cours depuis 2017</li> <li>• Développement d'outils en ligne pour les démarches administratives.</li> <li>• Répondre aux besoins des internautes mais également leur suggérer d'autres thématiques en rapport, susceptible de les intéresser. Optimiser les outils en ligne sur mobile.</li> <li>• Présence de structures aptes à accompagner des personnes peu habituées aux outils numériques ( France services, médiathèques ?)</li> </ul>	
<b>MODALITES OPERATIONNELLES</b>	
<b>Contenu de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la gestion pilotée des équipements publics (information cimetière, intelligence artificielle, réseaux intelligents...)</li> <li>• Permettre les inscriptions en ligne et paiements en ligne, via le portail famille ALSH et médiathèques.</li> <li>• Faire une refonte complète du site de la CCVA : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Intégrer le portail citoyen (famille et médiathèques)</li> <li>– Travailler sur l'architecture d'une nouvelle version en prenant en compte les besoins liés à chaque service.</li> <li>– Reprendre l'ergonomie et le design du site en adoptant une démarche « mobile first ».</li> <li>– Développer le contenu et prendre en compte le SEO (référencement) dans la rédaction.</li> <li>– Utiliser et mettre en place France Connect pour faciliter les démarches des usagers (famille, médiathèques, urbanisme)</li> <li>– Mettre en place et créer une application web (PWA) avec tous les services et le portail citoyen de la CCVA.</li> </ul> </li> <li>• Développer l'usage de ces services numériques via des « référents numériques » pour accompagner les personnes qui n'y ont pas accès ou qui souhaitent se former (via l'Espace France Services et/ou les médiathèques)</li> <li>• Développer les usages du numérique dans les médiathèques :</li> </ul>	<b>Echéancier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude du SCET début 2021</li> <li>• lancement possible à la suite</li> </ul>
<b>Document cadre</b>	Etude préalable réalisée par la SCET - 2021
<b>CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES PARTENAIRES</b>	
<b>Pilote(s) de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CCVA</li> </ul> <b>Contributeur(s)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Espace France Services</li> <li>• Médiathèques</li> </ul>	<b>Conditions de réussite</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Penser l'évolution future des services dès leur création pour augmenter la durée de vie des outils</li> <li>• Travailler le design des services en identifiant clairement les besoins des usagers</li> <li>• Communiquer et informer sur l'avancement du déploiement de la fibre</li> <li>• Rester à l'écoute des remontées sur la réalité de l'accès au haut débit afin d'identifier d'éventuels problèmes ou améliorations</li> </ul> <b>Points de vigilance</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accès au haut débit n'est pas homogène sur le territoire, il s'agit d'une donnée à prendre en compte pour le développement économique (ZA, espaces de co-working...)</li> <li>• Simplifier les services aux usagers tout en veillant au maintien de l'équilibre entre le digital et l'humain. Les outils numériques accompagnent les échanges humains et permettent de simplifier les démarches mais ne remplacent pas les interactions entre les différents usagers et la CCVA.</li> </ul>

**PARTENAIRES FINANCIERS MOBILISABLES**

Etat, conseil régional Bourgogne Franche Comté

**INDICATEURS**

Nombre de services dématérialisés

Nombre de connexions sur le site de la communauté de communes

**PROJET 1 : TERRITOIRE INTELLIGENT**

Dépôt d'un dossier au titre du plan France Relance et de l'appel à projets Régional autour de 3 volets

- Un portail citoyen
- Un intranet collaboratif
- Des outils de développement touristiques innovants

**Maitre d'ouvrage** : Communauté de communes**Calendrier** : dépôt dossier septembre 2021**Coût prévisionnel de l'opération** : 380 000 €**Financement** : Communauté de communes, Etat (France Relance), conseil régional Bourgogne Franche Comté**PROJET 2 : DEPLOIEMENT FTTH**

Déploiement des réseaux fibres pour une alimentation de toutes les habitations à l'horizon 2025 (programme établi par le conseil départemental du Jura)

**Maitre d'ouvrage** : Département du Jura**Calendrier** : en cours**Coût prévisionnel de l'opération** :

phase 1 : 550 000€ à la charge de la communauté de communes

Phase 2 : DSP département

**Financement** : conseil départemental du Jura, communauté de communes**PROJET 3 : USAGES DU NUMERIQUE**

Développement de l'accompagnement des usages du numériques au sein de l'espace France Services et des médiathèques du Val d'Amour

**Maitre d'ouvrage** : AGATE Paysages (Espace France Services), communauté de communes**Calendrier** : en cours**Coût prévisionnel de l'opération** :**Financement** : communauté de communes, Etat (conseiller numérique)**INTEGRATION DANS LES TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, NUMERIQUE**

	Situation initiale	Situation optimale	Le projet Territoire intelligent est par nature dédié aux questions de transition numérique.  Un projet de ce type en territoire rural constitue un enjeu conséquent en matière d'attractivité.
Transition énergétique	44,44%	88,89%	
Transition écologique	0,00%	14,29%	
Transition numérique	100,00%	100,00%	
<b>Transitions</b>	<b>47,83</b>	<b>69,57%</b>	

<b>Fiche-action 28</b>	<b>Consolider les services d'accueil Petite Enfance</b>
Objectif stratégique A.2.1	DEVELOPPER DES SERVICES DE PROXIMITE
Objectif opérationnel A.2.1.2	Développer une offre globale de services dans le domaine de l'enfance
<i>Objectif opérationnel secondaire</i>	

<b>CONTEXTE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forte présence des moins de 15 ans sur le Val d'Amour</li> <li>• Le secteur de Mouchard semble attractif pour les activités, et donc potentiellement pour les familles.</li> <li>• Des structures d'accueil des jeunes enfants présentes avec un déficit de l'offre à l'est du territoire.</li> <li>• Développement d'une politique de l'enfance pour attirer les familles : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Groupes scolaires</li> <li>○ Centres de loisirs</li> </ul> </li> <li>• Développement d'activités avec les partenaires (Médiathèques, associations...)</li> </ul>	
<b>MODALITES OPERATIONNELLES</b>	
<b>Contenu de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudier les besoins des familles en terme d'accueil collectif des 0-3 ans sur l'ensemble du territoire</li> <li>• Elaborer un projet au regard des résultats (micro-crèche, multi-accueil, MAM ...)</li> <li>• Etude de faisabilité entre locaux vacants et terrains disponibles</li> <li>• Création d'un accueil "petite enfance" sur le secteur de Mouchard</li> </ul>	<b>Echéancier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Possible dès 2023, suivant les besoins</li> </ul>
<b>Document cadre</b>	CTG signée avec la CAF en 2020
<b>CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES PARTENAIRES</b>	
<b>Pilote(s) de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CCVA</li> </ul> <b>Contributeur(s)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• MAM</li> <li>• Assistantes maternelles,</li> <li>• Association les Mary Poppins</li> <li>• PMI</li> <li>• CAF du Jura</li> </ul>	<b>Conditions de réussite</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bien connaître les pratiques des familles car le territoire est tiraillé par de multiples polarités et les flux qui en résultent sont complexes</li> </ul> <b>Points de vigilance</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le « creux » générationnel des 15-44 ans pourrait conduire à une baisse du nombre d'enfants à moyen terme</li> </ul>
<b>PARTENAIRES FINANCIERS MOBILISABLES</b>	
Etat, CAF, Europe, conseil départemental du Jura, conseil Régional Bourgogne Franche Comté	
<b>INDICATEURS</b>	
Nombre de places d'accueil petite enfance en collectif et auprès des assistantes maternelles	

<b>PROJET 1 : CREATION D'UN ACCUEIL COLLECTIF PETITE ENFANCE A MOUCHARD</b>
Ouverture d'un accueil collectif « petite enfance » sur le secteur de Mouchard afin de répondre aux besoins
<b>Maitre d'ouvrage</b> : Communauté de communes
<b>Calendrier</b> : 2025 (ouverture groupe scolaire)
<b>Coût prévisionnel de l'opération</b> : 500 000 €
<b>Financement</b> : Communauté de communes, Etat , conseil régional Bourgogne Franche Comté, FEADER (services), CAF du Jura

## PROJET 2 : ACCOMPAGNEMENT DES MAM

Mettre en œuvre une politique de soutien au déploiement des MAM en complément de l'offre d'accueil publique.

**Maitre d'ouvrage** : Communauté de communes

**Calendrier** : 2022

**Coût prévisionnel de l'opération** : 10 000 € par an

**Financement** : Communauté de communes

## INTEGRATION DANS LES TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, NUMERIQUE

	Situation initiale	Situation optimale	
<b>Transition énergétique</b>	11,11%	66,67%	Le maintien de ce type de service au niveau local limite les trajets pour les parents de jeunes enfants.
Transition écologique	0,00%	42,86%	
Transition numérique	0,00%	42,86%	
<b>Transitions</b>	<b>4,35%</b>	<b>52,17%</b>	La création d'un accueil collectif petite enfance n'a pas, a priori, d'impact direct sur la transition écologique mais les locaux retenus pour développer l'accueil collectif peuvent répondre à des critères énergétiques élevés de type construction BEPOS.
			Le développement d'une plateforme numérique pour les inscriptions et l'information serait possible

<b>Fiche-action 29</b>	<b>Création de pôles scolaires</b>
Objectif stratégique A.2.1	DEVELOPPER DES SERVICES DE PROXIMITE
Objectif opérationnel A.2.1.2	Développer une offre globale de services dans le domaine de l'enfance
<i>Objectif opérationnel secondaire</i>	

<b>CONTEXTE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forte proportion des moins de 15 ans</li> <li>• Un engagement politique par la définition d'un schéma d'organisation scolaire intercommunal à l'échelle du Val d'Amour en 2017</li> <li>• Une baisse des effectifs dans certaines écoles entraînant la fermeture progressive de classes</li> <li>• Un souhait de l'éducation nationale de moderniser les outils pédagogiques, et de favoriser les apprentissages dans des établissements adaptés aux besoins actuels</li> </ul>	
<b>MODALITES OPERATIONNELLES</b>	
<b>Contenu de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un pôle scolaire à Mont sous Vaudrey en proximité du collège pour 9 communes du Val d'Amour et Nevy-les-Dole</li> <li>• Requalification du collège de Mont-sous-Vaudrey</li> <li>• Création d'un pôle scolaire à Mouchard pour 6 communes du Val d'Amour (possibilité d'associer 3 communes du territoire voisin)</li> </ul>	<b>Echéancier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dès le deuxième semestre 2022 jusqu'en 2024</li> </ul>
<b>Document cadre</b>	Schéma d'organisation scolaire – décembre 2017
<b>CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES PARTENAIRES</b>	
<b>Pilote(s) de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CCVA</li> </ul> <b>Contributeur(s)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes</li> <li>• Parents</li> <li>• Education nationale</li> <li>• SIVOS</li> <li>• RPI</li> </ul>	<b>Conditions de réussite</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Capitaliser sur l'expérience de la construction du pôle scolaire de Chamblay</li> <li>• Associer l'ensemble des intervenants concernés par le projet : parents, professeurs, personnels autour du groupe scolaire</li> </ul> <b>Points de vigilance</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement des projets du fait des coûts conséquents</li> </ul>
<b>PARTENAIRES FINANCIERS MOBILISABLES</b>	
Etat, conseil régional Bourgogne Franche Comté, Europe	
<b>INDICATEURS</b>	
Nombre d'élèves scolarisés Nombre d'enfants utilisateur du service périscolaire	

<b>PROJET 1 : GROUPE SCOLAIRE A MONT SOUS VAUDREY</b>
Construction d'un groupe scolaire de 15 classes et accueil périscolaire à Mont sous Vaudrey pour 10 communes. <p> <b>Maitre d'ouvrage</b> : Communauté de communes  <b>Calendrier</b> : 2023  <b>Coût prévisionnel de l'opération</b> : 7 500 000 €  <b>Financement</b> : Communauté de communes, Etat, conseil régional Bourgogne Franche Comté, FEADER </p>

**PROJET 2 : GROUPE SCOLAIRE A MOUCHARD**

Construction d'un groupe scolaire de 6 classes et accueil périscolaire à Mouchard pour 6 communes.

**Maitre d'ouvrage** : Communauté de communes

**Calendrier** : 2024

**Coût prévisionnel de l'opération** : 4 000 000 €

**Financement** : Communauté de communes, Etat, conseil régional Bourgogne Franche Comté, FEADER

**INTEGRATION DANS LES TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, NUMERIQUE**

	Situation initiale	Situation optimale	
Transition énergétique	11,11%	66,67%	Les choix constructifs en matière de réhabilitation ou de construction de bâtiments peuvent participer plus ou moins aux questions de transition.  Un bâtiment ossature bois, comprenant des matériaux biosourcés, de la production d'énergies renouvelables, va permettre de relever tous les défis en matière de transition énergétique et écologique.
Transition écologique	0,00%	71,43%	
Transition numérique	0,00%	71,43%	
<b>Transitions</b>	<b>4,35%</b>	<b>69,57%</b>	La construction de bâtiments publics exemplaires est aujourd'hui une nécessité notamment en matière d'adaptation au changement climatique

<b>Fiche-action 30</b>	<b>Développement des écoles numériques</b>	
Objectif stratégique A.2.1	DEVELOPPER DES SERVICES DE PROXIMITE	
Objectif opérationnel A.2.1.2	Développer une offre globale de services dans le domaine de l'enfance	
<i>Objectif opérationnel secondaire</i>		
<b>CONTEXTE</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un accès au haut débit inégal, le déploiement de la fibre est en cours depuis 2017</li> <li>• Ouverture du groupe scolaire de la Loue sur Chamblay en janvier 2021, d'autres projets sont en cours, et équipement de l'ensemble des classes en écoles numériques</li> <li>• Des structures modernes adaptées aux besoins actuels, notamment en équipements numériques</li> </ul>		
<b>MODALITES OPERATIONNELLES</b>		
<b>Contenu de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre modèle sur l'équipement du groupe scolaire du Chamblay</li> <li>• Qualifier les attentes, au regard des besoins des enseignants, des élèves et des requêtes de l'éducation nationale</li> <li>• Donner la priorité aux groupes scolaires dans l'équipement en numérique</li> </ul>	<b>Echéancier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Après la mise en place des groupes scolaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dès 2025 sur Mont-sous-Vaudrey</li> <li>- Dès le second semestre 2026 sur Mouchard</li> </ul> </li> </ul>
<b>Document cadre</b>	néant	
<b>CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES PARTENAIRES</b>		
<b>Pilote(s) de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes</li> </ul>	<b>Conditions de réussite</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer l'accès à un débit suffisant</li> </ul>
<b>Contributeur(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes</li> <li>• Parents</li> <li>• Education nationale</li> <li>• SIVOS</li> <li>• RPI</li> </ul>	<b>Points de vigilance</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les familles n'ont pas le même accès aux données numériques et les enfants n'ont donc pas tous le même niveau de connaissance préalable</li> </ul>
<b>PARTENAIRES FINANCIERS MOBILISABLES</b>		
Etat		
<b>INDICATEURS</b>		
Nombre de classes équipées		

### PROJET 1 : EQUIPEMENT NUMERIQUES DES ECOLES

Acquisition d'équipements numériques adaptés pour les écoles maternelles et élémentaires.

**Maitre d'ouvrage** : Communes / Communauté de communes

**Calendrier** : 2025

**Coût prévisionnel de l'opération** : 250 000 €

**Financement** : Communauté de communes, Etat.

### INTEGRATION DANS LES TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, NUMERIQUE

	Situation initiale	Situation optimale	L'école numérique est intrinsèquement liée à la transition numérique en favorisant le développement des outils et services. Le projet permet la formation des enfants à leur usage.
Transition énergétique	0,00%	11,11%	
Transition écologique	0,00%	0,00%	
Transition numérique	71,43%	71,43%	
<b>Transitions</b>	<b>21,74%</b>	<b>26,09%</b>	Il serait possible de contribuer à la transition énergétique par des choix d'équipements économes.

<b>Fiche-action 31</b>	<b>Elaboration d'un plan d'actions en direction des personnes les plus fragiles</b>
Objectif stratégique A.2.1	DEVELOPPER DES SERVICES DE PROXIMITE
Objectif opérationnel A.2.1.3	Soutenir une offre de services à destination des publics les plus fragiles : personnes âgées, handicapées, en situation de précarité, ...
<i>Objectif opérationnel secondaire</i>	

<b>CONTEXTE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une population vieillissante dans un milieu rural où les équipements peuvent être éloignés</li> <li>• Des démarches administratives parfois dématérialisées</li> <li>• La mise en place de l'Espace France Services pour maintenir une offre présente sur le territoire</li> </ul>	
<b>MODALITES OPERATIONNELLES</b>	
<b>Contenu de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Services de soins</li> <li>• Réfléchir au développement de services de courses à domicile pour les personnes âgées ou à mobilité réduite</li> <li>• Améliorer et faire connaître les services de transport disponible (transports à la demande, bus...)</li> <li>• Mettre en place des référents numériques afin d'aider les personnes fragiles dans les démarches nécessitant l'usage d'outils informatiques</li> <li>• Réfléchir à la mise en place d'un système de covoiturage solidaire</li> </ul>	<b>Echéancier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude menée avec KPMG jusqu'à la fin 2022</li> <li>• Donner suite aux préconisations de KPMG</li> </ul>
<b>Document cadre</b>	Etude KPMG - 2021
<b>CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES PARTENAIRES</b>	
<b>Pilote(s) de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CCVA</li> </ul>	<b>Conditions de réussite</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Penser les réponses individualisées</li> </ul>
<b>Contributeur(s)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Associations de services</li> <li>• Conseil départemental</li> <li>• Associations locales</li> </ul>	<b>Points de vigilance</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il existe plusieurs publics cibles avec des problématiques diverses ce qui demande des réponses différentes</li> <li>• Beaucoup de personnes âgées ont un accès réduit à internet et ne maîtrisent pas l'outil</li> </ul>
<b>PARTENAIRES FINANCIERS MOBILISABLES</b>	
Etat, conseil régional Bourgogne Franche Comté, conseil départemental du Jura	
<b>INDICATEURS</b>	
Nombre de services créés Nombre et spécialités des praticiens santé du territoire	

<b>PROJET 1 : SERVICES DE SOINS ET DE SANTE</b>
Consolider l'offre de soins existante et favoriser l'installation de nouveaux praticiens à la maison de santé et en diffus  <b>Maitre d'ouvrage</b> : Communes / Communauté de communes <b>Calendrier</b> : 2021 <b>Coût prévisionnel de l'opération</b> : 20 000 € (aides à l'installation) <b>Financement</b> : Communauté de communes.

**PROJET 2 : ELABORER UNE STRATEGIE D' ACTIONS EN DIRECTION DES PERSONNES AGEES ET EN SITUATION DE HANDICAP**

Elaborer un plan d'action transversal pour prendre en compte les questions de vieillissement et de handicap dans l'ensemble des politiques publiques conduites.  
Reprendre les conclusions du cabinet KPMG (cf conclusions en annexe 5)

**Maitre d'ouvrage** : Communes / Communauté de communes

**Calendrier** : 2022

**Coût prévisionnel de l'opération** : non défini

**Financement** : Communauté de communes.

**INTEGRATION DANS LES TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, NUMERIQUE**

	Situation initiale	Situation optimale	
Transition énergétique	11,11%	33,33%	Le développement des projets, permettra d'éviter des trajets plus longs vers les pôles urbains voisins.
Transition écologique	0,00%	28,57%	Les actions sont à concevoir en lien avec le développement des téléservices.
Transition numérique	42,86%	71,43%	
<b>Transitions</b>	<b>17,39%</b>	<b>43,48%</b>	Pour que l'impact soit optimal, leur déploiement devra s'accompagner d'une communication solide et d'un accompagnement des personnes fragiles. Ces précautions devraient permettre d'éviter le délaissement des services proposés et l'accroissement de la fracture numérique.

<b>Fiche-action 32</b>	<b>Soutien à la vie associative</b>
Objectif stratégique A.2.2	DEVELOPPER LE LIEN SOCIAL
Objectif opérationnel A.2.2.1	Soutenir le dynamisme de la vie associative sur le territoire
<i>Objectif opérationnel secondaire</i>	

<b>CONTEXTE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Beaucoup d'associations communales mais aussi intercommunales</li> <li>• Les associations culturelles sont très présentes notamment pour le théâtre et la musique</li> <li>• Manque de lien entre les associations du territoire : pas de mise en réseau</li> <li>• Le développement de l'ESS peut être une opportunité à la fois économique et sociale pour le Val d'Amour</li> </ul>	
<b>MODALITES OPERATIONNELLES</b>	
<b>Contenu de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir et développer les partenariats avec les associations qui oeuvrent sur le territoire.</li> <li>• Dans une logique d'observatoire, effectuer : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un recensement de toutes les associations du territoire.</li> <li>- Un recensement du matériel disponible sur les communes et/ou appartenant aux associations locales.</li> <li>- Une démarche de communication pour rendre certaines associations visibles, avec un soutien via les outils de communication de la communauté de communes.</li> </ul> </li> <li>• Mettre en place des temps de rencontres, de passage d'information et de formation (Pertinence des Forums ?, soirées des associations ?)</li> <li>• Inciter au bénévolat (par exemple : participation au paiement du permis de conduire en échange de temps de bénévolat).</li> <li>• Réfléchir aux services dans une « logique de tiers-lieu » impliquant la population pour le partage de savoirs et compétences.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En cours, à poursuivre sur le mandat</li> </ul>
<b>Document cadre</b>	
<b>CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES PARTENAIRES</b>	
<b>Pilote(s) de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CCVA</li> </ul> <b>Contributeur(s)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur associatif</li> <li>• Fédération des foyers ruraux</li> <li>• DLA</li> </ul>	<b>Conditions de réussite</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La CCVA doit être perçue comme animatrice de son réseau</li> <li>• Réfléchir à la nature du service, mais aussi à son accessibilité (itinérance, transport, numérique...)</li> </ul> <b>Points de vigilance</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Passage de relais des associations : le renouvellement des responsables est parfois difficile.</li> </ul>
<b>PARTENAIRES FINANCIERS MOBILISABLES</b>	
Etat	
<b>INDICATEURS</b>	
Nombre d'associations sur l'annuaire intercommunal Nombre d'associations mobilisées sur les actions collectives	

**PROJET 1 : ACCOMPAGNEMENT DU SECTEUR ASSOCIATIF**

Communiquer auprès des habitants sur les services associatifs existants  
Permettre aux associations d'avoir de la visibilité sur l'annuaire associatif intercommunal dématérialisé  
Organiser un agenda partagé pour le secteur associatif  
Favoriser la mise en commun de moyens

**Maitre d'ouvrage** : Communauté de communes

**Calendrier** : en cours

**Coût prévisionnel de l'opération** : 10 000 € par an (coûts de fonctionnement)

**Financement** : Communauté de communes.

**INTEGRATION DANS LES TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, NUMERIQUE**

	Situation initiale	Situation optimale	Les actions ont peu d'impacts sur la transition du territoire
Transition énergétique	0,00%	0,00%	
Transition écologique	0,00%	0,00%	
Transition numérique	0,00%	0,00%	
<b>Transitions</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	

<b>Fiche-action 33</b>	<b>Poursuite du CTDCEAC</b>
Objectif stratégique A.2.2	DEVELOPPER LE LIEN SOCIAL
Objectif opérationnel A.2.2.2	Favoriser l'accès à la culture
<i>Objectif opérationnel secondaire</i>	

<b>CONTEXTE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>La CCVA a signé une Convention Territoriale pour l'Education Artistique et Culturelle (CTEAC devenu CTDCEAC) avec la DRAC. Le premier contrat de 3 ans a été renouvelé pour 2019-2021.</li> </ul>	
<b>MODALITES OPERATIONNELLES</b>	
<b>Contenu de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuite du CTDCEAC au-delà de l'actuelle période de conventionnement pour poursuivre le développement des actions à l'éducation artistiques et culturelles à destination de tous les publics, notamment les enfants.</li> </ul>	<b>Echéancier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>En cours depuis 2016, à poursuivre sur le mandat</li> </ul>
<b>Document cadre</b>	Schéma de développement culturel - 2018
<b>CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES PARTENAIRES</b>	
<b>Pilote(s) de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>CCVA</li> </ul> <b>Contributeur(s)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>DRAC</li> <li>Opérateurs culturels (Cies artistiques)</li> <li>Artistes locaux engagés dans le CTDCEAC</li> </ul>	<b>Conditions de réussite</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>La CCVA doit être perçue comme animatrice notamment pour mettre en place une communication efficace sur les différents services proposés.</li> <li>Réfléchir à l'itinérance des actions et au public à viser et à mobiliser.</li> </ul> <b>Points de vigilance</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>La présence de populations non motorisées sur le territoire rural est un frein pour l'accès à la culture.</li> </ul>
<b>PARTENAIRES FINANCIERS MOBILISABLES</b>	
DRAC	
<b>INDICATEURS</b>	
Nombre d'actions conduites Nombre de bénéficiaires	

<b>PROJET 1 : POURSUITE DU CTDCEAC</b>
Développer les actions culturelles en milieu scolaire et auprès des publics personnes âgées, en situation de handicap. En partenariat avec le Cri du Moustique et Tricyclique Dol'
<b>Maitre d'ouvrage</b> : Communauté de communes
<b>Calendrier</b> : en cours
<b>Coût prévisionnel de l'opération</b> : 30 000 € par an
<b>Financement</b> : Communauté de communes, DRAC

<b>INTEGRATION DANS LES TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, NUMERIQUE</b>		
	Situation initiale	Situation optimale
Transition énergétique	22,22%	44,44%
Transition écologique	0,00%	28,57%
Transition numérique	0,00%	57,14%
<b>Transitions</b>	<b>8,70%</b>	<b>43,48%</b>

Les actions culturelles locales proposées permettent de limiter les trajets vers les pôles urbains voisins et participent, en ce sens, aux transitions écologiques et énergétiques.

Il est envisageable de proposer des activités mêlant performances artistiques et sensibilisation aux questions environnementales (création à partir d'objets recyclés par exemple).

Il est possible d'envisager des services mettant en œuvre des outils dématérialisés (vidéo par exemple).

<b>Fiche-action 34</b>	<b>Développer l'éducation artistique</b>
Objectif stratégique A.2.2	DEVELOPPER LE LIEN SOCIAL
Objectif opérationnel A.2.2.2	Favoriser l'accès à la culture
<i>Objectif opérationnel secondaire</i>	

<b>CONTEXTE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une école de musique ancrée dans les espaces culturels des 2 médiathèques</li> <li>• Des actions culturelles fortes (avec le festival annuel des « Semeurs du Val d'Amour », des actions menées dans le cadre de partenariat avec des Scènes nationales, des associations professionnelles locales ou encore dans le cadre d'un CTDCEAC)</li> <li>• La création des groupes scolaires va libérer des locaux exploitables pour d'autres activités comme c'est déjà le cas avec l'ancienne école de Chamblay.</li> </ul>	
<b>MODALITES OPERATIONNELLES</b>	
<b>Contenu de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer le soutien à l'école de musique du territoire</li> <li>• Mener des actions de sensibilisation en direction de la jeunesse avec des auditions, des stages de MAO, des concerts avec les professeurs.</li> <li>• Faire intervenir un DUMISTE dans les écoles.</li> <li>• Mettre en relation Musica'Loue et Music Chaux (fanfare et orchestre)</li> <li>• Proposer l'ancienne école de Chamblay aux musiciens amateurs pour des répétitions ou des échanges de pratiques.</li> </ul>	<b>Echéancier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En cours, à poursuivre sur le mandat</li> </ul>
<b>Document cadre</b>	Schéma de développement culturel - 2018
<b>CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES PARTENAIRES</b>	
<b>Pilote(s) de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CCVA</li> </ul> <b>Contributeur(s)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Monde associatif</li> <li>• Ecole de musique</li> <li>• Médiathèques</li> <li>• Groupe(s) scolaire(s)</li> </ul>	<b>Conditions de réussite</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La CCVA doit être perçue comme animatrice notamment pour mettre en place une communication efficace sur les différents services proposés.</li> <li>• Revoir la politique documentaire musicale (partitions) des médiathèques en partenariat avec l'école de musique ou les musiciens amateurs.</li> </ul> <b>Points de vigilance</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La présence de population non motorisée sur le territoire rural est un frein à l'accès à la culture</li> </ul>
<b>PARTENAIRES FINANCIERS MOBILISABLES</b>	
DRAC, Etat	
<b>INDICATEURS</b>	
Nombre de services culturels éducatifs proposés Nombre de bénéficiaires des services d'éducation artistique et culturelle	

<b>PROJET 1 : SOUTIEN ET DEVELOPPEMENT DE L'ECOLE DE MUSIQUE</b>
Soutien à l'école de musique MusicaLoue en favorisant la diversification des apprentissages musicaux. Proposer la création d'un poste de DUMISTE
<b>Maitre d'ouvrage</b> : Communauté de communes <b>Calendrier</b> : 2022 <b>Coût prévisionnel de l'opération</b> : 35 000 € par an <b>Financement</b> : Communauté de communes

**PROJET 2 : DEVELOPPER DE NOUVEAUX APPRENTISSAGES**

Favoriser le développement de nouveaux apprentissages : cours de danse, de théâtre, etc... en complément des apprentissages déjà existants

**Maitre d'ouvrage** : Communauté de communes

**Calendrier** : en cours

**Coût prévisionnel de l'opération** : 10 000 € par an

**Financement** : Communauté de communes, Etat (FNADT)

**INTEGRATION DANS LES TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, NUMERIQUE**

	Situation initiale	Situation optimale	
Transition énergétique	22,22%	44,44%	Les actions proposées permettent de limiter les trajets vers les pôles urbains voisins et participent, en ce sens, aux transitions écologiques et énergétiques.
Transition écologique	0,00%	28,57%	
Transition numérique	0,00%	71,43%	
<b>Transitions</b>	<b>8,70%</b>	<b>47,83%</b>	Il est possible d'envisager des services mettant en œuvre les outils dématérialisés (tutoriels vidéo par exemple). L'évolution de l'offre documentaire des médiathèques pourrait permettre d'appuyer l'éducation artistique par la découverte d'œuvres, notamment sous forme numérique.
			La gestion des inscriptions pourrait également se faire en ligne. Ces actions renforceraient la transition numérique.

<b>Fiche-action 35</b>	<b>Réactualisation du projet de service dans les médiathèques</b>
Objectif stratégique A.2.2	DEVELOPPER LE LIEN SOCIAL
Objectif opérationnel A.2.2.2	Favoriser l'accès à la culture
<i>Objectif opérationnel secondaire</i>	

<b>CONTEXTE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence de deux médiathèques sur le Val d'Amour à Mont-sous-Vaudrey et Port Lesney / Bel Air.</li> <li>Une fréquentations en baisse depuis 3 ans à Mont-sous-Vaudrey.</li> <li>Une part de la population qui reste non motorisée et pour qui l'accès est difficile.</li> </ul>	
<b>MODALITES OPERATIONNELLES</b>	
<b>Contenu de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réviser la politique documentaire des médiathèques au vu de l'évolution des pratiques.</li> <li>Maintenir et développer les partenariats avec les associations (Musica'Loue et autres).</li> <li>Compléter l'offre de services en prenant en compte l'évolution des besoins des habitants (exemple : pour les temps collectifs BB lecteurs, proposer sur d'autres temps que le mercredi et / ou proposer des visios et des replay, revoir les horaires d'ouverture, etc).</li> <li>Développer les usages du numérique dans les médiathèques / Offres de service de ressource en ligne, formations, ateliers jeux vidéo...</li> <li>Moderniser les services pour préparer les "médiathèques de demain" : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les services à dématérialiser / numériser</li> <li>- Acquérir un véhicule électrique pour le déploiement du portage de livres aux publics empêchés ?</li> </ul> </li> </ul>	<b>Echéancier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>En cours, à réaliser idéalement avant 2024</li> </ul>
<b>Document cadre</b>	Schéma de services - 2021
<b>CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES PARTENAIRES</b>	
<b>Pilote(s) de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>CCVA</li> </ul> <b>Contributeur(s)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Monde associatif</li> <li>Bénévoles des médiathèques</li> </ul>	<b>Conditions de réussite</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Associer les usagers des médiathèques pour mieux comprendre les attentes</li> <li>Mettre en avant le lien relationnel que permettent les médiathèques</li> <li>Réfléchir à développer une « logique de tiers-lieu » où les habitants peuvent intervenir dans le partage de savoirs et compétences.</li> </ul> <b>Points de vigilance</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Eviter de rentrer en concurrence avec les services disponibles sur le net (ne pas s'arrêter au prêt des œuvres qui sont facilement disponibles sur en achat en ligne, podcast ou streaming)</li> </ul>
<b>PARTENAIRES FINANCIERS MOBILISABLES</b>	
Sans objet	
<b>INDICATEURS</b>	
Nombre d'inscrits aux médiathèques Nombre de participants aux animations	

### PROJET 1 : REVISER LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE ET LES MODALITES D'ACCES AUX FONDS

Conduite d'ateliers pour redéfinir le projet « post crise sanitaire » afin de pallier à la diminution de la fréquentation, et intégrer la dimension « Usages du numérique »

**Maitre d'ouvrage** : Communauté de communes

**Calendrier** : 2021

**Coût prévisionnel de l'opération** : intégré au fonctionnement

**Financement** : Communauté de communes

### PROJET 2 : PORTAGE DE LIVRES

Acquisition d'un véhicule électrique pour le développement du service de portage de livres aux publics empêchés

**Maitre d'ouvrage** : Communauté de communes

**Calendrier** : 2022

**Coût prévisionnel de l'opération** : 35 000 €

**Financement** : Communauté de communes, Etat, FEADER (Services)

### INTEGRATION DANS LES TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, NUMERIQUE

	Situation initiale	Situation optimale	La présence des médiathèques permet de limiter les trajets vers les pôles urbains voisins. Au-delà de cet aspect, elles pourraient avoir un rôle moteur dans la sensibilisation en développant des ateliers traitant des questions environnementales, énergétiques et en faisant la promotion des « bonnes pratiques ».  Leurs rôles sont indéniables dans la transition numérique avec la mise en place d'offres dématérialisées et l'accompagnement des habitants qu'elles pratiquent.
Transition énergétique	22,22%	44,44%	
Transition écologique	0,00%	28,57%	
<b>Transition numérique</b>	<b>71,43%</b>	<b>71,43%</b>	
<b>Transitions</b>	<b>30,43%</b>	<b>47,83%</b>	

<b>Fiche-action 36</b>	<b>Développement de l'offre événementielle</b>
Objectif stratégique A.2.2	DEVELOPPER LE LIEN SOCIAL
Objectif opérationnel A.2.2.2	Favoriser l'accès à la culture
Objectif opérationnel secondaire	

<b>CONTEXTE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Des événements réguliers qui sont une bonne vitrine pour le territoire (festival de théâtre des Semeurs du Val d'amour)</li> <li>La proximité des pôles urbains de Dole et Besançon, rend obsolète certains dispositifs existants (exemple : l'écran mobile de Mouchard avec la création future d'un multiplexe à Dole)</li> </ul>	
<b>MODALITES OPERATIONNELLES</b>	
<b>Contenu de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Consolidation et développement des actions culturelles professionnelles, ou non, accompagnées à l'échelle intercommunale.</li> <li>Poursuivre le festival de théâtre des Semeurs en juin.</li> <li>Apporter un soutien financier aux théâtres amateurs qui souhaitent être accompagnés d'un professionnel.</li> <li>Programmer des spectacles ponctuels dans les villages (théâtre ou autre art de rue, musique).</li> <li>Développer des actions tout public et tout style musicaux sur le territoire : un temps fort sur l'année à la belle saison sur le modèle des « mardis des rives » à Besançon (en bord de Loue) avec des groupes locaux.</li> <li>Faire une action « récurrente » : les jeudis en musique au mois de juin : une animation chaque jeudi sur différentes communes ; une animation locale qui tourne et touche tout le monde.</li> <li>Garder un lien avec ce qui se fait déjà : concerts au Loue bar à Ounans, l'UAC de Cramans, ...</li> </ul>	<b>Echéancier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>A poursuivre sur le mandat</li> </ul>
<b>Document cadre</b>	Schéma de développement culturel - 2018
<b>CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES PARTENAIRES</b>	
<b>Pilote(s) de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>CCVA</li> </ul> <b>Contributeur(s)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Monde Associatif</li> <li>Acteurs privés susceptibles d'être intéressés par les actions (Bars par exemple)</li> </ul>	<b>Conditions de réussite</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Sélection des projets qui impactent le plus de personnes</li> <li>Définir des critères : coût, temps, faisabilité, pertinence...</li> <li>Trouver des financements complémentaires</li> <li>Voir ce qui fonctionne ou non sur d'autres territoires semblables</li> <li>Remobiliser suite à la COVID 19</li> <li>Mobiliser la population en créant des lieux de partages (comme par exemple le marché de Mont-sous-Vaudrey)</li> <li>Communiquer pour faire revenir le public</li> <li>Coordonner les événements pour que tous les projets trouvent leur place</li> </ul> <b>Points de vigilance</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>La multiplication des actions peut devenir chronophage.</li> </ul>
<b>PARTENAIRES FINANCIERS MOBILISABLES</b>	
Etat, conseil départemental du Jura, conseil régional Bourgogne Franche Comté	
<b>INDICATEURS</b>	
Fréquentation des événements Nombre d'événements dans l'année	

### PROJET 1 : FESTIVAL DES SEMEURS DU VAL D'AMOUR

Festival de théâtre de rue sur un week end chaque année fin juin.

**Maitre d'ouvrage** : Communauté de communes

**Calendrier** : 2022

**Coût prévisionnel de l'opération** : 50 000 €

**Financement** : Etat (FNADT), conseil régional Bourgogne Franche Comté, conseil départemental du Jura

### PROJET 2 : DEVELOPPER L'OFFRE EVENEMENTIELLE DANS LES VILLAGES

Partenariats pour développer des actions pour les habitants dans les villages.  
Développements de spectacles du type « Cabaret des locales » avec le Pudding théâtre  
Partenariat avec les 2 Scènes de Besançon (4 spectacle en 2021 / 2022)

**Maitre d'ouvrage** : Communauté de communes

**Calendrier** : 2021

**Coût prévisionnel de l'opération** : 20 000 € (cabarets) / 2 000 € (les 2 scènes)

**Financement** : Cabarets : Etat (FNADT), conseil régional Bourgogne Franche Comté / Les 2 Scènes : Communauté de communes

### INTEGRATION DANS LES TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, NUMERIQUE

	Situation initiale	Situation optimale	
<b>Transition énergétique</b>	22,22%	55,56%	Les actions culturelles locales proposées permettent de limiter les trajets vers les pôles urbains voisins et participent, en ce sens, aux transitions écologiques et énergétiques.
Transition écologique	0,00%	28,57%	
Transition numérique	0,00%	42,86%	
<b>Transitions</b>	<b>8,70%</b>	<b>43,48</b>	Il est envisageable de proposer des activités mêlant performances artistiques et sensibilisation aux questions environnementales.
			Il est possible d'envisager des services mettant en œuvre les outils dématérialisés (vidéo par exemple). Afin de développer les actions du programme « territoire intelligent », les inscriptions aux événements et les réservations pourraient être rendues possibles avec des outils et plateformes dématérialisés.

<b>Fiche-action 37</b>	<b>Tiers-lieu artistique</b>
Objectif stratégique A.2.2	DEVELOPPER LE LIEN SOCIAL
Objectif opérationnel A.2.2.3	Développer les liens intergénérationnels et entre groupes sociaux
<i>Objectif opérationnel secondaire</i>	

<b>CONTEXTE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre d'un schéma de développement culturel depuis 2018</li> </ul>	
<b>MODALITES OPERATIONNELLES</b>	
<b>Contenu de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Proposer l'école de Chamblay aux musiciens amateurs pour des répétitions ou des échanges de pratique.</li> <li>Proposer l'école comme lieu de résidence artistique aux Cies amateurs ou professionnelles</li> <li>Faire de ce lieu un endroit de rencontres et d'échange entre les artistes et les publics</li> <li>Faire de ce lieu un endroit propice à la valorisation de la création artistique.</li> </ul>	<b>Echéancier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ouverte depuis avril 2021</li> <li>Animation à développer sur le mandat</li> </ul>
<b>Document cadre</b>	Schéma de développement culturel - 2018
<b>CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES PARTENAIRES</b>	
<b>Pilote(s) de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>CCVA</li> </ul> <b>Contributeur(s)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Commune de Chamblay</li> <li>Artistes et compagnies accueillis</li> </ul>	<b>Conditions de réussite</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Communiquer sur l'existence de ce service plutôt atypique en milieu rural</li> <li>Définir clairement les fonctions d'un tel lieu dans le paysage culturel.</li> </ul> <b>Points de vigilance</b>
<b>PARTENAIRES FINANCIERS MOBILISABLES</b>	
AAP Fabriques artistiques ?	
<b>INDICATEURS</b>	
Nombre d'artistes accueillis	

<b>PROJET 1 : CREATION TIERS LIEU ARTISTIQUE</b>
<p>Ouverture d'un tiers lieu artistique pour l'accueil d'artistes en résidence à Chamblay</p> <p><b>Maitre d'ouvrage</b> : Communauté de communes  <b>Calendrier</b> : 2021  <b>Coût prévisionnel de l'opération</b> : 10 000 € par an  <b>Financement</b> : Communauté de communes</p>

<b>INTEGRATION DANS LES TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, NUMERIQUE</b>			
	Situation initiale	Situation optimale	Par nature, cette action permet de garder un service de proximité à destination des artistes locaux.  Il est possible d'aller au-delà de l'obligation réglementaire en matière de production d'Enr.
Transition énergétique	33,33%	33,33%	
Transition écologique	14,29%	14,29%	
Transition numérique	0,00%	28,57%	
<b>Transitions</b>	<b>17,39%</b>	<b>26,09%</b>	

<b>Fiche-action 38</b>	<b>Reprise du déploiement de la politique jeunesse</b>
Objectif stratégique A.2.2	DEVELOPPER LE LIEN SOCIAL
Objectif opérationnel A.2.2.3	Développer les liens intergénérationnels et entre groupes sociaux
<i>Objectif opérationnel secondaire</i>	

<b>CONTEXTE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forte proportion des moins de 15 ans.</li> <li>• Avec le vieillissement de la population, les jeunes risquent d'être moins présents sur le Val d' Amour à moyen terme.</li> <li>• Le territoire peine à garder les 15 - 24 ans</li> </ul>

<b>MODALITES OPERATIONNELLES</b>	
<b>Contenu de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer des commissions ou comités de jeunes au niveau des communes</li> <li>• Inciter les commissions de jeunes à se rencontrer sur des projets communs dans des villages proches (exemple : Vaudrey et Mont-sous-Vaudrey),</li> <li>• Réunir les nouveaux référents jeunesse pour leur exposer la politique jeunesse.</li> <li>• Proposer des temps définis d'échange entre jeunes du SJ pendant les activités extrascolaires pour qu'ils discutent tous ensemble de projets communs à mettre en place.</li> <li>• Renforcer l'accueil des 15-18 ans avec des activités spécifiques,</li> <li>• Poursuivre les actions de prévention contre les addictions et les conduites à risque avec des intervenants extérieurs en direction des jeunes et des familles (conférence, ateliers),</li> <li>• Maintenir le lien avec les médiathèques autour de projets culturels et numériques.</li> <li>• Faire une campagne de communication sur l'existence du service en direction des parents pour toucher l'ensemble du territoire (</li> </ul>	<b>Echéancier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Depuis 2018, à poursuivre sur le mandat</li> </ul>

<b>Document cadre</b>	Projet politique jeunesse territoires conseils - 2018
-----------------------	---

<b>CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES PARTENAIRES</b>	
<b>Pilote(s) de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CCVA</li> </ul> <b>Contributeur(s)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CAF</li> <li>• Associations locales</li> <li>• Gendarmerie</li> <li>• Associations spécifiques (sensibilisation jeux vidéo, ...)</li> <li>• CIDJ (Promeneurs du net)</li> </ul>	<b>Conditions de réussite</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les référents jeunesse doivent jouer le rôle de relai entre la Communauté de communes et les communes</li> </ul> <b>Points de vigilance</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les jeunes qui émettent des idées grandissent et ne sont parfois plus concernés quand elles aboutissent. Or les générations suivantes n'ont pas toujours les mêmes besoins.</li> </ul>

<b>PARTENAIRES FINANCIERS MOBILISABLES</b>
CAF du Jura

<b>INDICATEURS</b>
Nombre de jeunes sur les actions

### PROJET 1 : PROGRAMME D'ACTION POUR LES JEUNES

Mise en œuvre des actions pour les jeunes de 11 ans à 18 ans telles que définies dans le cadre de l'accompagnement de Territoires Conseils

- Activités durant les vacances (accueil de loisir déclaré CAF du Jura) : proposition d'activités ludiques, sorties culturelles, soirées jeux, etc...
- Programme de conférence en direction des jeunes : les addictions, les risques d'internet, etc...
- Agrément CIDJ sur l'action « Promeneur du net »

**Maitre d'ouvrage** : Communauté de communes

**Calendrier** : 2021

**Coût prévisionnel de l'opération** : 60 000 € par an

**Financement** : Communauté de communes, CAF du Jura

### INTEGRATION DANS LES TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, NUMERIQUE

	Situation initiale	Situation optimale	Il serait possible d'aborder les problématiques liées à l'énergie et l'écologie avec les jeunes dans objectif de sensibilisation. Cette approche offre la possibilité de toucher les parents à travers leurs enfants.  Concernant la transition numérique. Les jeunes générations ayant généralement un bon contact avec ces outils, il serait imaginable de les impliquer auprès des aînés moins habitués à leurs usages.
Transition énergétique	11,11%	33,33%	
Transition écologique	0,00%	28,57%	
Transition numérique	0,00%	57,14%	
<b>Transitions</b>	<b>4,35%</b>	<b>39,13%</b>	



## F. Fiches actions

### AXE 3

## Un territoire Accessible Visible et Lisible

<b>Fiche-action 39</b>	<b>Aménagement du Buffet de la Gare</b>
Objectif stratégique A.3.1	RENFORCER LE ROLE D'INTERFACE DE LA CCVA AU SERVICE DE LA LISIBILITE ET DE LA VISIBILITE DU TERRITOIRE
Objectif opérationnel A.3.1.1	Coopérer avec les territoires voisins notamment pour mutualiser les moyens
<i>Objectif opérationnel secondaire</i>	

<b>CONTEXTE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>La gare de Mouchard, offre un accès au réseau ferroviaire régional TER et TGV : accès à l'axe Strasbourg-Lyon, axe Paris-Lausanne</li> <li>Plusieurs actions d'aménagement et de développement sont en cours ou en projet sur Mouchard : <ul style="list-style-type: none"> <li>Développement du Pôle d'Echange Multimodal (PEM)</li> <li>Extension de la ZA de Belle Air</li> <li>Cœur de Bourg</li> </ul> </li> </ul>	
<b>MODALITES OPERATIONNELLES</b>	
<b>Contenu de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Création espace de restauration et divers services: point info tourisme, livraison de paniers</li> <li>Mener une réflexion sur les services possibles et souhaitables</li> <li>Favoriser les circuits courts et l'économie de proximité</li> </ul>	<b>Echéancier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Etude en cours, action réaliser avant 2023</li> </ul>
<b>Document cadre</b>	Etude France Active Franche Comté – 2020 / 2021
<b>CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES PARTENAIRES</b>	
<b>Pilote(s) de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>CCVA</li> </ul> <b>Contributeur(s)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>France Active Franche-Comté</li> <li>producteurs locaux</li> <li>Associations locales</li> <li>SNCF</li> </ul>	<b>Conditions de réussite</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Elaborer le projet au regard des actions d'aménagement et de développement globale en cours sur Mouchard</li> </ul> <b>Points de vigilance</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les abords des gares et les services qu'ils proposent sont les vitrines d'un territoire qu'il convient de soigner</li> <li>Les usagers ne seront pas nécessairement uniquement des locaux</li> </ul>
<b>PARTENAIRES FINANCIERS MOBILISABLES</b>	
Etat, conseil régional Bourgogne Franche Comté	
<b>INDICATEURS</b>	
Ouverture du buffet de la gare	

## PROJET 1 : OUVERTURE DU BUFFET DE LA GARE

Buffet de la gare fermé depuis 2016. Son aménagement et sa réouverture participent à la redynamisation de la gare de Mouchard en apportant un service de restauration complémentaire

**Maitre d'ouvrage** : Communauté de communes

**Calendrier** : 2023

**Coût prévisionnel de l'opération** : 200 000 €

**Financement** : Communauté de communes, commune de Mouchard, Etat

## INTEGRATION DANS LES TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, NUMERIQUE

	Situation initiale	Situation optimale	
<b>Transition énergétique</b>	22,22%	44,44%	Par nature, cette opération participe aux politiques de transition en favorisant le rapprochement des services des pôles urbanisés.
Transition écologique	14,29%	14,29%	
Transition numérique	0,00%	28,57%	
<b>Transitions</b>	<b>13,04%</b>	<b>30,43%</b>	Le maintien des commerces et services du centre-bourg permet de réduire les déplacements pour les achats.
			Le recentrage de services contribue à réduire les consommations foncières. Il est possible d'aller au-delà de l'obligation réglementaire en matière de production d'Enr. L'impact de l'action sur la transition énergétique sera dépendante des services qui seront fournis

<b>Fiche-action 40</b>	<b>Accompagnement de la politique du Pays Dolois</b>
Objectif stratégique A.3.1	RENFORCER LE ROLE D'INTERFACE DE LA CCVA AU SERVICE DE LA LISIBILITE ET DE LA VISIBILITE DU TERRITOIRE
Objectif opérationnel A.3.1.1	Coopérer avec les territoires voisins notamment pour mutualiser les moyens
<i>Objectif opérationnel secondaire</i>	

<b>CONTEXTE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Val d'Amour est fortement polarisé par les aires urbaines voisines, notamment par celle de Dole</li> <li>En 2000 est créé le Pays Dolois, association de loi 1901, regroupant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Grand Dole</li> <li>- Jura Nord</li> <li>- Plaine Jurassienne</li> <li>- La CCVA</li> </ul> </li> <li>La CCVA va procéder à une révision de son PLUi, le document perdra sa valeur de SCOT</li> </ul>	
<b>MODALITES OPERATIONNELLES</b>	
<b>Contenu de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>S'inscrire dans une démarche volontaire et partenariale concernant les projets portés par le Pays Dolois notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet Alimentaire de territoire (PAT);</li> <li>- Les réflexions sur le futur SCOT;</li> <li>- La gestion de l'office de tourisme.</li> </ul> </li> <li>Apporter la connaissance de son territoire et de ses besoins dans les réflexions préalables pour aboutir à des projets pertinents</li> </ul>	<b>Echéancier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>A mener sur le mandat</li> <li>En cours pour le PAT</li> <li>A partir de 2022 pour le SCOT</li> </ul>
<b>Document cadre</b>	Néant
<b>CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES PARTENAIRES</b>	
<b>Pilote(s) de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pays dolois</li> </ul> <b>Contributeur(s)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>CCVA</li> <li>Communautés de communes partenaires</li> <li>Offices du tourisme</li> <li>Acteurs concernés par les différents projets : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agriculteurs et filières agroalimentaire pour le PAT ;</li> <li>- Habitants, monde économique en général pour le SCOT ;</li> <li>- Hébergeurs, secteur du loisir, monde de la culture pour la gestion de l'office du tourisme.</li> </ul> </li> </ul>	<b>Conditions de réussite</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Avoir une connaissance préalable du territoire et des besoins afin de pouvoir les faire valoir à l'échelle du Pays</li> </ul> <b>Points de vigilance</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>La collaboration entre les intercommunalités du Pays Dolois est en pleine construction et pourrait donc évoluer dans le futur</li> </ul>
<b>PARTENAIRES FINANCIERS MOBILISABLES</b>	
Etat, conseil régional Bourgogne Franche Comté, conseil départemental du Jura	
<b>INDICATEURS</b>	
CLS aboutit PAT aboutit	

### PROJET 1 : CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS)

Le Pays Dolois a repris fin 2018 le projet de contrat local de santé porté initialement par la ville de Dole puis le Grand Dole.

La conduite de ce projet doit permettre de définir un plan d'action à l'échelle du Pays Dolois, incluant le Val d'Amour

**Maitre d'ouvrage** : Pays Dolois

**Calendrier** : en cours

**Coût prévisionnel de l'opération** : ND

**Financement** : Communautés de communes et d'agglomération, ARS

### PROJET 2 : PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE (PAT)

Le PAT du pays Dolois a pour objectif de lier l'offre et la demande en produits locaux de qualité, permettant de consolider l'activité agricole et de sécuriser les circuits courts.

**Maitre d'ouvrage** : Pays Dolois

**Calendrier** : en cours

**Coût prévisionnel de l'opération** : ND

**Financement** : Communautés de communes et d'agglomération, Etat (DRAAF)

f

### INTEGRATION DANS LES TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, NUMERIQUE

	Situation initiale	Situation optimale	L'échelle du Pays Dolois est plus ou moins celle du bassin de vie. Il permet de gérer certains projets de façon plus cohérente et efficace en favorisant la coopération des membres qui le composent. En ce sens, ses actions peuvent avoir un impact sur chacune des transitions.  Le PAT contribuera à réduire les distances entre les lieux de production et de consommation des produits alimentaires tout en étant plus distributif.  L'impact sur le numérique sera fortement lié aux projets futurs qui aboutiront. Des outils de gestion peuvent émerger dans chacune des trois actions citées ainsi que des outils de communication à destination du grand public comme des entreprises.
<b>Transition énergétique</b>	44,44%	66,67%	
Transition écologique	42,86%	42,86%	
Transition numérique	0,00%	28,57%	
<b>Transitions</b>	<b>30,43%</b>	<b>47,83%</b>	

<b>Fiche-action 41</b>	<b>Déploiement du Schéma de Déplacements Doux</b>
Objectif stratégique A.3.2	ACCOMPAGNER VERS UNE MOBILITE DURABLE
Objectif opérationnel A.3.2.1	Poursuivre le maillage du territoire en moyens de déplacements doux
<i>Objectif opérationnel secondaire</i>	

#### CONTEXTE

- Des réseaux de mobilités douces assez denses qui desservent les sites d'intérêt en reliant Arc-et-Senans et Salins-les-Bains.
- Compte tenu de la morphologie des bourgs, développés le long des routes reliant les villes voisines, il y a peu d'espaces de circulation dédiés aux piétons et aux cycles dans les villages.

#### MODALITES OPERATIONNELLES

##### Contenu de l'action

- Finaliser les travaux d'aménagement des voies vertes :
  - Voie Grévy,
  - Aménagement de la voie des salines et de la liaison avec la gare de Mouchard,
  - Liaison en voies douces entre la voie Grévy et la voie des salines via les communes du Val d'Amour,
  - Création de voies douces pour la traversé des villages au moment des travaux de réfection de la voirie.
- Développer de nouveaux projets : Mettre à disposition des bornes de recharges des vélos électriques, gonfleurs...
- Assurer le suivi de l'étude sollicitée auprès de l'agence d'ingénierie du Département
- Communiquer sur ces aménagements : Identifier les publics cibles à la fois pour la communication mais aussi pour les aménagements
- Porter une réflexion sur la mise à disposition de vélos électriques

##### Echéancier

- En cours de déploiement depuis 2017

##### Document cadre

Schéma déplacements doux

#### CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES PARTENAIRES

##### Pilote(s) de l'action

- CCVA

##### Contributeur(s)

- Conseil Départemental
- collectivités voisines (Loue Lison, Cœur du Jura, Dole etc.)

##### Conditions de réussite

- Une communication réussie
- Bien réfléchir aux financements des projets
- Faciliter les accès aux terrains pour les aménagements ;
- Acquérir l'adhésion d'un plus grand nombre
- Développer la concertation avec les territoires
- Associer les organismes d'aide aux personnes pour faire passer les informations et favoriser l'accès aux outils

##### Points de vigilance

- La présence de véloroutes ne permet pas, par nature, de capter des cyclotouristes dans les bourgs, il faut penser le raccordement des villages aux grandes voies douces et prévoir la signalétique pour l'information des usagers.
- La sécurité est un point majeur dans des bourgs traversés par des voies de communication dont le trafic routier est assez important

#### PARTENAIRES FINANCIERS MOBILISABLES

Etat, conseil régional Bourgogne Franche Comté, conseil départemental du Jura

#### INDICATEURS

Km de voies douces créées

#### PROJET 1 : VOIE GREVY

Mise en circulation de la voie Grévy reliant Mont sous Vaudrey à Dole. Projet conduit avec les communautés de communes et d'agglomération de la Plaine Jurassienne et du Grand Dole.

**Maitre d'ouvrage** : Communauté de communes

**Calendrier** : 2021

**Coût prévisionnel de l'opération** : 600 000 €

**Financement** : Communauté de communes, Etat, conseil régional Bourgogne Franche Comté

#### PROJET 2 : VOIE DES SALINES

Mise en circulation de la voie des Salines sur Mouchard Pagnoz.

**Maitre d'ouvrage** : Département du Jura

**Calendrier** : 2021

**Coût prévisionnel de l'opération** : 120 000 €

**Financement** : Communauté de communes

#### PROJET 3 : LIAISON VOIE GREVY VOIE DES SALINES

Etudier les possibilités de liaisons entre la voie Grévy et des Salines afin de proposer une boucle sécurisée complète.

**Maitre d'ouvrage** : Communauté de communes

**Calendrier** : à compter de 2022

**Coût prévisionnel de l'opération** : ND

**Financement** : Communauté de communes, Etat, conseil Régional Bourgogne France Comté, conseil départemental du Jura

#### PROJET 4 : PROGRAMMATION AUTRES VOIES

Programmer le déploiement des voies douces telles que définies au schéma de déplacement doux arrêté en 2017 (cf annexe 6).

**Maitre d'ouvrage** : Communauté de communes

**Calendrier** : à compter de 2022

**Coût prévisionnel de l'opération** : ND

**Financement** : Communauté de communes, Etat, conseil Régional Bourgogne France Comté, conseil départemental du Jura

INTEGRATION DANS LES TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, NUMERIQUE

	Situation initiale	Situation optimale	
Transition énergétique	33,33%	66,67%	<p>En favorisant les mobilités actives décarbonées, l'impact de ces actions est majeur concernant la transition énergétique.</p> <p>Le raccordement des villages aux grandes voies douces permettrait d'étendre l'usage de ces pratiques pour de petits achats ou pour l'accès à certains services présents en centre-bourg.</p> <p>L'usage croissant des vélos électriques, ainsi que des aides numériques à la circulation ont certaines conséquences :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des besoins en équipements spécifiques (bornes de recharge, stations de gonflage...)</li> <li>- Il est possible d'imaginer des applications numériques connexes (cartes interactives par exemple...)</li> </ul> <p>Les matériaux utilisés pour les aménagements conditionneront l'impact de ces actions en matière de transition écologique (matériaux biosourcés).</p>
<b>Transition écologique</b>	71,43%	71,43%	
Transition numérique	0,00%	42,86%	
<b>Transitions</b>	34,78%	60,87%	



<b>Fiche-action 42</b>	<b>Elaboration d'une stratégie « Mobilités »</b>
Objectif stratégique A.3.2	ACCOMPAGNER VERS UNE MOBILITE DURABLE
Objectif opérationnel A.3.2.2	Renforcer les mobilités sur le territoire
Objectif opérationnel secondaire	

### CONTEXTE

- Une prise de compétence récente
- Un réseau routier dense permettant de relier les villes voisines et un accès rapide à l'autoroute
- Une gare à Mouchard qui permet un accès au réseau ferroviaire régional TER et TGV (accès aux axes Strasbourg-Lyon, et Paris-Lausanne)
- Des transports en commun présents : trois lignes couvrent tous les villages et relient les villes voisines importantes, mais parfois méconnus et complexes.
- Des réseaux de mobilités douces assez denses, qui desservent les sites d'intérêt et reliant Arc-et-Senans et Salins-les-Bains

### MODALITES OPERATIONNELLES

<p><b>Contenu de l'action</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un comité local de partenaires</li> <li>• S'organiser avec les territoires voisins et la Région</li> <li>• Développer des parkings pour le covoiturage</li> <li>• Concevoir des services alternatifs au véhicule personnel : transport à la demande, navette vers l'Espace France Services, les commerces, les dispositifs culturels...</li> <li>• Faciliter la transmission de l'information en développant une application</li> <li>• Promouvoir le covoiturage, notamment pour les déplacements liés à certaines manifestations locales qui génèrent des flux importants. Réfléchir à un outil numérique type « Blablacar ».</li> <li>• Associer les organismes d'aides aux personnes pour faciliter la transmission d'information et l'accès aux services</li> <li>• Aider au déplacement des personnes âgées</li> </ul>	<p><b>Echéancier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En cours, réflexion à mener dans la première moitié du mandat</li> </ul>
---	--

**Document cadre** | PADD PLUi – 2015 / Schéma déplacements doux – 2017

### CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES PARTENAIRES

<p><b>Pilote(s) de l'action</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CCVA</li> </ul> <p><b>Contributeur(s)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Région</li> <li>• EPCI voisins</li> <li>• Conseil Départemental</li> <li>• Gestionnaires d'applications (mobigo, mobicoop...)</li> <li>• Organismes d'aides aux personnes</li> </ul>	<p><b>Conditions de réussite</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une animation sera peut-être nécessaire afin de rendre les services, visibles, accessibles et cohérents</li> <li>• Réfléchir à un maillage du territoire cohérent</li> <li>• Prendre en compte tous les publics (jeunes, demandeurs d'emploi, personnes âgées ou en situation de handicap...)</li> </ul> <p><b>Points de vigilance</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un service est déjà géré par la Région Eviter les doublons pour développer une offre complémentaire</li> <li>• Ne pas multiplier les outils (plateforme unique)</li> <li>• Penser aux personnes qui n'auraient pas accès au numérique</li> </ul>
--	--

### PARTENAIRES FINANCIERS MOBILISABLES

Etat, conseil régional Bourgogne Franche Comté, conseil départemental du Jura.

### INDICATEURS

Nombre de réunions  
Nombre de participants

## PROJET 1 : DEFINITION DE LA STRATEGIE

Suite à la prise de compétences « Mobilités » en juin 2021, nécessité de définir une stratégie en associant les différentes parties prenantes.

**Maitre d'ouvrage** : Communauté de communes

**Calendrier** : à compter de 2022

**Coût prévisionnel de l'opération** : ND

**Financement** : ND

## INTEGRATION DANS LES TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, NUMERIQUE

	Situation initiale	Situation optimale
Transition énergétique	55,56%	77,78%
Transition écologique	42,86%	57,14%
Transition numérique	0,00%	42,86%
<b>Transitions</b>	<b>34,78%</b>	<b>60,87%</b>

Une « stratégie mobilité » orientée vers des solutions durables a un impact fort sur les transitions énergétique et écologique. Elle permet de réduire l'usage des transports carbonés.

Renforcer le covoiturage, les transports en commun et les mobilités actives va dans ce sens. L'intégration paysagère des aménagements nécessaires est un autre levier d'amélioration de la performance environnementale.

Enfin, le développement des outils numériques (carte interactive, application de covoiturage...) permet non seulement d'avancer vers la transition numérique du territoire, mais œuvre également au développement d'un système de transport global plus efficient.

<b>Fiche-action 43</b>	<b>Aménagement du PEM de Mouchard</b>
Objectif stratégique A.3.2	ACCOMPAGNER VERS UNE MOBILITE DURABLE
Objectif opérationnel A.3.2.3	Pérenniser et renforcer la connexion du Val d'Amour avec l'extérieur
<i>Objectif opérationnel secondaire</i>	

#### CONTEXTE

- La gare de Mouchard donne un accès au réseau ferroviaire régional TER et TGV (axe ferroviaire Strasbourg-Lyon, axe Paris-Lausanne)

#### MODALITES OPERATIONNELLES

##### Contenu de l'action

- Repenser l'aménagement extérieur de la gare afin de rendre le site accessible aux mobilités alternatives (Bus, vélos, piétons)
- Développer les équipements nécessaires à leur usage (bornes électriques pour les véhicules) ainsi que la pose de panneaux photovoltaïques, notamment sur le parking.
- Intégrer les énergies renouvelables
- Réfléchir à la mise en place d'une flotte de vélos électriques à la location

##### Echéancier

- Début des travaux possible début 2023

**Document cadre** | Convention financière,

#### CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES PARTENAIRES

##### Pilote(s) de l'action

- SNCF

##### Contributeur(s)

- CCVA
- Commune de Mouchard
- Région Bourgogne Franche Comté

##### Conditions de réussite

- Avoir une réflexion multiscalair concernant les modes de transport qui cohabitent au sein d'un PEM. Prendre la mesure des besoins de chacun
- Réfléchir le projet conjointement aux autres actions (cœur de bourg, réhabilitation du buffet de la gare...)

##### Points de vigilance

- Ne pas oublier les besoins des riverains qui s'ajoutent à ceux des usagers du PEM

#### PARTENAIRES FINANCIERS MOBILISABLES

Plan de relance Région / DSIL Etat

#### INDICATEURS

Nombre de voyageurs en gare de Mouchard

### PROJET 1 : AMENAGEMENT DU PEM DE MOUCHARD

Aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal de Mouchard tenant compte des nouvelles tendances en matière de mobilité : électro mobilité, déploiement des modes doux, ...  
Cf annexe 7

**Maitre d'ouvrage** : SNCF

**Calendrier** : 2022

**Coût prévisionnel de l'opération** :

**Financement** : Communauté de communes, commune de Mouchard, Etat (DSIL), conseil régional Bourgogne Franche Comté

### INTEGRATION DANS LES TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, NUMERIQUE

	Situation initiale	Situation optimale
Transition énergétique	55,56%	55,56%
Transition écologique	0,00%	14,29%
Transition numérique	28,57%	28,57%
<b>Transitions</b>	<b>30,43%</b>	<b>34,78%</b>

Le pôle multimodal, en limitant les ruptures de charge, permet de faciliter l'usage des alternatives au véhicule personnel. La réflexion menée est donc intrinsèquement liée à la transition énergétique. L'usage des Enr (photovoltaïque) dans les aménagements prévus permettront d'accroître l'impact de l'action en la matière.

La possibilité d'ouvrir une réflexion sur les aménagements paysagers aux abords de la gare inscrirait l'action dans une démarche d'amélioration de la qualité environnementale.

La réflexion sur l'accès au réseau internet mobile (4G/5G) voire non mobile s'inscrit dans une dynamique de transition numérique.

<b>Fiche-action 44</b>	<b>Services aux communes</b>
Objectif stratégique A.3.3	DEVELOPPER UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION GLOBALE COHERENTE
Objectif opérationnel A.3.3.2	Fluidifier le partage interne des informations
<i>Objectif opérationnel secondaire</i>	

### CONTEXTE

- Les services en direction des communes apportés par les services de l'Etat, le département, etc... se raréfient
- la réglementation des collectivités territoriales est de plus en plus en plus complexe et nécessite un niveau d'expertise minimum que les petites communes seules ne peuvent assumer
- Les communes mutualisent de plus en plus les services et leurs agents, avec en 2021 17 communes qui mutualisent la totalité de leur personnel
- Création en 2021 d'un service de remplacement des secrétaires de mairie et d'instruction des droits des sols

### MODALITES OPERATIONNELLES

<b>Contenu de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des services techniques conjoints dans les domaines souhaités par les communes : ADS, juridique, ...</li> <li>• Développer les outils collaboratifs facilitant les échanges entre communes et intercommunalité</li> <li>• Engager un travail collectif destiné aux secrétaires de mairies</li> <li>• Développer la communication en direction des élus locaux, y compris les conseillers municipaux</li> <li>• Engager et assurer le suivi des actions prévues au pacte de gouvernance</li> <li>• Engager et assurer le suivi du pacte fiscal et financier</li> </ul>	<b>Echéancier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En cours, à poursuivre sur le mandat 2022</li> </ul>
--	---

**Document cadre** : Pacte de Gouvernance - Pacte Fiscal et Financier

### CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES PARTENAIRES

<b>Pilote(s) de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CCVA</li> <li>• Communes</li> </ul>	<b>Conditions de réussite</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un suivi du pacte de gouvernance</li> </ul>
<b>Contributeur(s)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>	<b>Points de vigilance</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à ne pas perdre certains élus dans les méandres administratifs</li> <li>• Simplifier les relations</li> </ul>

### PARTENAIRES FINANCIERS MOBILISABLES

Etat

### INDICATEURS

Nouveaux services mis en place pour les communes  
 Nombre d'élus utilisant les services collaboratifs

### PROJET 1 : PACTE DE GOUVERNANCE

Elaboration d'un pacte de gouvernance précisant le rôle de l'intercommunalité et des communes, ainsi que la place des conseillers municipaux dans les projets intercommunaux

**Maitre d'ouvrage** : Communauté de communes

**Calendrier** : 2021

**Coût prévisionnel de l'opération** : intégré au fonctionnement

**Financement** : sans objet

### PROJET 2 : PACTE FISCAL ET FINANCIER

La communauté de communes est dotée d'un pacte fiscal depuis 2015. Ce PFF définit les règles en matière de finances et de fiscalité entre les communes et l'intercommunalité, afin d'optimiser les dotations d'Etat. Une révision est en cours en 2021 afin d'adapter le pacte aux nouveautés fiscales (suppression de la TH, etc...) et de définir les nouvelles règles du jeu.

**Maitre d'ouvrage** : Communauté de communes

**Calendrier** : 2021

**Coût prévisionnel de l'opération** : 12 000 €

**Financement** : Communauté de communes, Etat.

### PROJET 3 : ADMINISTRATION UNIQUE ET SERVICES COMMUNS

A ce jour, 18 communes mutualisent la totalité de leur personnel dans le cadre des services communs intercommunaux. Cela permet de professionnaliser le volet RH. L'objectif est de tendre vers une administration unique afin de centrer les communes sur leur rôle de lien de proximité aux habitants. De nouveaux services communs sont également envisagés, comme le service d'instruction des autorisations de droit des sols à compter de 2022.

**Maitre d'ouvrage** : Communauté de communes

**Calendrier** : en cours

**Coût prévisionnel de l'opération** : intégré au fonctionnement

**Financement** : Communauté de communes, communes.

### INTEGRATION DANS LES TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, NUMERIQUE

	Situation initiale	Situation optimale	Le déploiement de services dématérialisés va permettre d'accompagner les mutations numériques en cours.
Transition énergétique	11,11%	11,11%	
Transition écologique	0,00%	0,00%	
Transition numérique	71,43%	100,00%	
<b>Transitions</b>	<b>26,09%</b>	<b>34,78%</b>	

# ANNEXES

Annexe 1 : Plan d'action GPECT

Annexe 2 : OAP Zone d'activité de Bel Air

Annexe 3 : PPI Assainissement

Annexe 4 : opérations liées au schéma d'accueil des touristes en forêt de Chaux

Annexe 5 : Etude KPMG

Annexe 6 : Schéma Déplacement Doux

Annexe 7 : Plan PEM de Mouchard

# AXE 1

## Faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi pour la population locale

### Objectif stratégique 1.1 Offrir des emplois de proximité aux habitants

#### ***Action 1.1.2 Accueillir et orienter les demandeurs d'emplois***

Action portée sur le territoire par France Services Val d'Amour et la Mission locale

- Orientation, aides aux démarches, information aux demandeurs d'emplois
- Faire le lien entre les besoins RH des entreprises et les demandeurs d'emploi du territoire.
- Actions liées à l'emploi ?

#### ***Action 1.1.2 Mettre en place des recrutements saisonniers***

Mise en place d'un recrutement saisonnier ouvert à l'ensemble des entreprises qui sont en prises avec la saisonnalité.

- Journée de recrutement avec différents secteurs (aide à la personne, restauration, hôtellerie, collectivités, agriculture, commerce, tourisme)
- Recrutement vendanges

Compte-tenu du contexte sanitaire, une autre alternative au présentiel sera proposée (diffusion large d'offres, entretiens d'embauche en visio, ...)

#### ***Action 1.1.3 Recensement des besoins RH et des offres d'emplois locales***

- Créer un recensement des métiers en manque de main d'œuvre et qui recrutent sur le territoire (3 secteurs déjà identifiés : BTP / filière bois / métiers de la santé et des services à la personne) afin de faciliter l'orientation des jeunes ou des personnes en recherche d'emploi
- Partenariat avec le CD39 afin de valoriser certains profils bénéficiaires du RSA auprès d'employeurs en manque de main d'œuvre

### Objectif stratégique 1.2 Permettre la découverte de nouveaux horizons professionnels aux demandeurs d'emploi

#### ***Action 1.2.1 Créer des passerelles entre les demandeurs d'emplois et les entreprises***

- Organiser des petits déjeuners de l'emploi où demandeurs d'emploi et chefs d'entreprises peuvent se rencontrer. (novembre 2021)
- Organiser chaque année des visites d'entreprises
  - o Octobre 2021 : Découverte des métiers de la santé et des services à la personne

- visite des Opalines
- information collective sur les métiers d'aide à la personne (ADMR, AAP, centre infirmier, ...)

### ***Action 1.2.2 Aider à la formation et à la reconversion des personnes en recherche d'emploi***

- Travailler avec les différents OPCO afin de proposer des actions préalables à la formation (POE, POA, ...) qui pourraient être mises en place sur le territoire
- Recrutement formation scierie et métiers du bois
- Organiser un forum sur les centres de formation pour adulte (spécial secteurs en besoin de main d'œuvre)

## **Objectif stratégique 1.3 Sensibiliser la population aux métiers présents sur le territoire**

### ***Action 1.3.1 Sensibiliser les enfants aux métiers du territoire***

- Proposer aux enfants des accueils de loisirs de découvrir les métiers et les entreprises du territoire
  - Thématique de l'artisanat local : visite d'un ferronnier d'art, d'une artiste peintre et d'un potier
  - Thématique sur les producteurs locaux : visite d'un producteur de safran, visite d'un éleveur de porc bio en plein air, visite d'un maraicher ou d'un apiculteur
- Terminer la collection de livres « à travers leurs yeux » sur les entreprises et les métiers découverts

### ***Action 1.3.2 Sensibiliser les jeunes aux métiers du territoire***

- Relancer les projets avec le collège de Mont-sous-Vaudrey :
  - Visites entreprises
  - Organisation d'un forum des métiers
  - Sensibilisation à l'entrepreneuriat : intervention d'entrepreneurs sur le parcours d'entrepreneurs

## **Objectif stratégique 1.4 Permettre le maintien dans l'emploi**

### ***Action 1.4.1 Promouvoir les actions de formation professionnelle auprès des actifs***

- Recrutement formation scierie et métiers du bois ouvert aux salariés déjà en poste
- Proposer des webinaires sur les possibilités de financement et d'accompagnement pour la formation professionnelle

***Action 3.1.3 : Développer d'autres espaces de travail collaboratifs sur le territoire***

- Réflexion autour de la création de 2 nouveaux espaces de travail collaboratifs sur les 2 centres bourgs (Mont-sous-Vaudrey et Mouchard)

# Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Schéma de COhérence Territoriale

Le Val  
d'Amour  
Communauté  
de Communes

24 communes  
1 territoire  
1 PLUi valant SCOT

## 4.1- OAP PAR SECTEUR VILLAGES

(Orientations d'Aménagement et de Programmation)

*PLUi approuvé par délibération du conseil  
communautaire du 02 mai 2017*

*Révision allégée n°1 approuvée par délibération du  
conseil communautaire du 22 juillet 2020*

*Révision allégée n°2 approuvée par délibération du  
conseil communautaire du 27 septembre 2021*

*Vu pour rester annexé à la délibération du 27 septembre 2021  
Signature et cachet :*

## SOMMAIRE

SOMMAIRE .....	2
RAPPEL INTRODUCTIF .....	3
BELMONT – ENTREE EST DU VILLAGE .....	4
CHAMBLAY – GRANDE RUE .....	8
CHAMPAGNE SUR LOUE – RUE DU PAVE/MAIRIE .....	11
GRANGE-DE-VAIVRE – ENTREE DE VILLAGE .....	15
LA LOYE – AU VILLAGE .....	18
LA LOYE – PRES VILAINS .....	22
OUNANS – CENTRE DU VILLAGE .....	25
PORT LESNEY – BEL-AIR .....	29
PORT LESNEY – SOUS LE CLOS .....	35
PORT LESNEY/PAGNOZ – ENTREE DE VILLE RN83 .....	40
VAUDREY – RUE D'AVALE .....	44
VILLERS-FARLAY – AU VILLAGE .....	48
VILLERS-FARLAY – SUR LE VILLAGE .....	50

## RAPPEL INTRODUCTIF

Les articles L.151-6 et L.151-7 du Code de l'Urbanisme prévoient que le PLU intercommunal « *comporte des orientations d'aménagement et de programmation* ».

« *Les orientations d'aménagement et de programmation comprennent, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durables, des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements.* » Elles peuvent notamment :

« **1° Définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, notamment les continuités écologiques, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune ;**

**2° Favoriser la mixité fonctionnelle en prévoyant qu'en cas de réalisation d'opérations d'aménagement, de construction ou de réhabilitation un pourcentage de ces opérations est destiné à la réalisation de commerces ;**

**3° Comporter un échéancier prévisionnel de l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de la réalisation des équipements correspondants ;**

**4° Porter sur des quartiers ou des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager ;**

**5° Prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics ;**

**6° Adapter la délimitation des périmètres, en fonction de la qualité de la desserte, où s'applique le plafonnement à proximité des transports prévu aux articles L. 151-35 et L. 151-36. »**

Le présent document identifie des secteurs stratégiques à l'échelle de la communauté de communes du Val d'Amour, portant sur le territoire d'une commune, voire plusieurs communes à la fois. Cette pièce distincte du PADD décline des principes d'aménagement, complétés par des schémas d'aménagement et éventuellement des illustrations.

Les orientations d'aménagement et de programmation sont opposables, au stade du projet de construction (et non de la vente du ou des terrains des secteurs concernés).

Elles sont opposables aux constructions prévues dans les secteurs, dans un rapport de « compatibilité », et non, comme le règlement, dans un rapport de conformité : ceci signifie que les projets ne pourront être contraires à ce qui est prévu, mais pourront prévoir quelques ajustements par rapport aux orientations suivantes, qu'elles soient exprimées de manière graphique ou rédigée, en particulier pour répondre à des contraintes techniques liées à la mise en œuvre concrète du projet.

**Logements abordables : on entend par habitat abordable, les logements locatifs sociaux (au sens de l'article 55 de la loi SRU - L.302-5 code de la construction et de l'habitation) et les logements locatifs communaux non conventionnés.**

## BELMONT – ENTREE EST DU VILLAGE

### Contexte

Situé en plein centre du village, le site longe la RD7, rue du Val d'Amour.

L'îlot, de forme triangulaire, est également bordé par la rue du Chatelot au Nord et la rue du Grand contour à l'Ouest. Le secteur aujourd'hui non urbanisé présente une topographie de coteau entre la partie basse du village historique au Sud-Ouest et le développement plus récent sur le plateau au Nord-Est du site. L'entrée de ville est fortement marquée par ce site vierge d'urbanisation présentant une vue remarquable sur le clocher de l'église.

### Objectifs

- Maîtriser la qualité paysagère de l'entrée de ville,
- Permettre le développement de l'urbanisation,
- Maintenir la vue sur l'église dégagée.

### Vocation et programmation urbaine

- Maintien d'un espace vert public paysager de centralité villageoise,
- Développement de logements dans une trame paysagère de qualité.



Schéma d'aménagement



**Légende**

- Déplacement**
- Rue principale existante
  - Ruelle de desserte à requalifier
  - Piste à valoriser
  - Cheminement doux (vélo, piéton)
- Paysage / Environnement**
- Maintenir un espace vert paysager (pelouse, jardin potager, verger...)
  - Préserver et valoriser les ensembles végétaux
  - Maintien d'une zone inconstructible de 10m
  - Plantation d'une haie vive d'essence locale
  - Maintenir dégagée la vue sur l'église
  - Préserver la zone humide
- Urbanisation**
- lot urbanisable
  - lot à dominante d'habitat
  - Sens d'implantation du volume principal de la construction
  - implantation du bâtiment principal ou d'une annexe à l'alignement

## Principes d'aménagement

### Déplacement et accessibilité

- Requalification de la rue du Chatelot. L'urbanisation du site est garantie par les accès à la parcelle depuis la rue du Chateiot. La requalification de la voie permettra de donner un caractère de ruelle de desserte à cette voie.
- Requalification de la placette à l'intersection entre la rue du Chatelot et la rue du Val d'Amour. Il s'agira de marquer l'entrée de village par un traitement paysager et de matériau de sol adapté. Le point de vue sur l'église sera également mis en scène à cet endroit.
- Création de cheminement doux entre le centre village et le lotissement du Chatelot. L'aménagement du secteur doit permettre de sécuriser les déplacements doux entre le centre du village, les habitants de la rue et le lotissement du Chatelot.

### Paysage et environnement

- Mise en valeur du point de vue sur l'église. Les aménagements du site contribueront à mettre en valeur le point de vue. Les projets justifieront de leur intégration paysagère et des dispositifs mis en œuvre pour contribuer au maintien du point de vue.
- Maintien d'un espace vert paysager le long de la RD7, rue du Val d'Amour. Afin de valoriser le point de vue sur l'église et l'entrée de ville, il est nécessaire de maintenir un espace dégagé entre la RD7 et la façade du bâtiment de ferme de la rue du Grand contour. Les aménagements paysagers ne viendront pas nuire à la perception du point de vue sur le clocher de l'église.
- Préservation et valorisation des ensembles végétaux. Le site présente quelques arbres isolés et haies de qualité au bord de la RD7 et de la rue du Chatelot. Le projet d'aménagement du site tiendra compte de ce patrimoine tout en permettant le développement urbanistique du secteur. Les ensembles végétaux maintiennent surtout le sol et la terre du coteau entre la partie haute du site et sa partie basse au niveau marqué par le ruisseau à l'arrière de la ferme de la rue du Grand contour.
- Maintien d'une zone inconstructible de 10m. Pour garantir des continuités non bâties garantissant l'intimité entre les logements, une bande d'inconstructibilité est définie sur le schéma ci-contre. Les constructions pourront ainsi prendre place de part et d'autre de cette bande traversant l'îlot 2. Cette bande garantit également la non constructibilité du secteur très pentu du site.
- Plantation d'une haie vive d'essences locales. L'orientation d'aménagement et de programmation définit un principe de clôture de haies vives d'essences locales pour maintenir une silhouette qualitative depuis la RD7 et une transition entre les jardins privés et l'espace vert paysager de qualité.
- Préservation de la zone humide. La zone humide identifiée à l'angle des rues du Chatelot et du grand contour sera protégée, permettant le maintien des espèces exploitant cet habitat.

Urbanisation

N° d'îlot	1	2
<i>Production de logements attendue</i>	3 logements	4 logements
<i>Typologie architecturale des logements</i>	Logements individuels groupés ou mitoyens	Logements individuels isolés ou mitoyens
<i>Spécificité</i>	Implantation libre des constructions sur la parcelle. Les stationnements des logements seront mutualisés en entrée d'opération, vers la rue du Chatelot.	Implantation libre des constructions sur la parcelle à condition de créer une annexe ou garage en front de rue. Les constructions s'implanteront soit dans la première bande le long de la rue, soit en arrière de jardin pour marquer un front bâti à l'espace vert paysager. La liberté d'implantation tiendra compte des nuisances potentielles avec les constructions alentours.
<i>Sens d'implantation de la construction</i>	Implantation du volume principal de la construction perpendiculaire à la ferme de la rue du Grand contour	Implantation du volume principal de la construction parallèle à la rue du Chatelot lors d'une implantation en première bande de la parcelle ou implantation perpendiculaire à la rue du Grand contour.

## CHAMBLAY – GRANDE RUE

### Contexte

Situé le long de la Grande rue (RD472), en traversée du bourg de Chamblay, le secteur est en cours d'urbanisation dans le cadre d'un programme de logements. Seul l'îlot bordé par la Grande rue n'a pas été intégré à l'opération. Il marque également le carrefour avec la rue du Chêne Brûlé permettant l'accès à la scierie.

Le développement urbain doit permettre de « finir » l'opération et de traiter la façade sur la rue principale.

### Objectifs

- Permettre l'accueil d'un développement résidentiel,
- Marquer la traversée urbaine du bourg,
- Sécuriser les accès aux habitations et activités alentours.

### Vocation et programmation urbaine

Développement de logements dans le respect de la silhouette paysagère.





**Légende**

- Paysage / Environnement**
  - Maintenir des coupures vertes et une bande d'inconstructibilité de 10m
  - Création d'une trame verte urbaine
- Urbanisation**
  - lot urbanisable
  - lot à dominante d'habitat
  - Sens d'implantation du volume principal de la construction

## Principes d'aménagement

### Déplacement et accessibilité

- Aménagement d'accès depuis la RD472 et éventuellement en arrière front depuis la voie de desserte interne du lotissement des Tournesols.
- Création d'un cheminement doux entre le centre du village et le lotissement des Tournesols. L'aménagement du secteur doit permettre d'aménager la liaison douce entre le centre village et le nouveau quartier des Tournesols. Ce sera également l'occasion de sécuriser le carrefour d'entrée de la scierie (rue du Chêne Brulé).

### Paysage et environnement

- Maintien de coupures vertes et d'une bande d'inconstructibilité d'environ 10m. Pour garantir l'intimité entre la maison existante et les nouvelles constructions, une bande d'inconstructibilité est identifiée.

### Urbanisation

- Construction de 4 logements individuels isolés ou mitoyens avec un voire deux fronts bâtis.
- Implantation du volume principal des constructions parallèle à la Grande rue.
- Hauteur maximale R+1+Comble.
- L'urbanisation du secteur sera conçue de manière à s'intégrer du mieux possible dans son contexte. Les constructions prendront soin de garantir une intégration paysagère de qualité en traversée de bourg, l'intimité entre les logements et la qualité d'exposition et d'orientation pour le confort des nouveaux logements.

## CHAMPAGNE SUR LOUE – RUE DU PAVÉ/MAIRIE

### Contexte

Situé en entrée de bourg Ouest, le secteur longe la rue du Pavé marquée par la présence de murs en pierre. Le secteur présente une déclivité d'Ouest en Est et marque actuellement un espace de respiration non urbanisé au sein de la traversée du village. Les bâtiments alentours présentent des qualités patrimoniales intéressantes et identitaires du territoire.

### Objectifs

- Valoriser l'entrée de village le long de la RD274,
- Maintenir le point de vue remarquable sur la mairie,
- Mettre en valeur le bâtiment de la mairie et améliorer son accessibilité.

### Vocation et programmation urbaine

- Proposition d'une offre de logements individuels diversifiés (allant du logement individuel isolé au logement groupé),
- Construction de 7 logements.







### Légende

- Déplacement**
- Rue de desserte à créer
  - Espace public à créer
- Paysage / Environnement**
- Créer une trame verte urbaine
  - Préservation d'une bande de jardin mettant en valeur le muret en pierre et le point de vue
  - Point de vue à mettre en valeur
  - Plantation d'une haie vive d'essence locale
- Urbanisation**
- Ilot urbanisable
  - Ilot à dominante d'habitat
  - Sens d'implantation du volume principal de la construction
  - Façade remarquable à préserver

## Principes d'aménagement

### Déplacement et accessibilité

- Aménagement d'une placette de stationnement paysager à l'Ouest de la mairie. Création d'une quinzaine de places de parking accompagnées d'un traitement végétal spécifique privilégiant la plantation d'une végétation basse (haie, massif arbustif) afin de garantir la vue sur la mairie.
- Mise en valeur des accès en préservant le mur de soutènement et les grilles existantes. En cas de création de nouvelle ouverture ou d'élargissement de l'ouverture actuelle, le mur en pierre sera reconstitué afin de garantir la qualité du traitement le long de la rue du Pavé.
- Création d'une ruelle de desserte interne à l'opération. La largeur de la chaussée sera de 4,5m et permettra de donner des accès aux deux îlots de part et d'autre de la ruelle. Cette ruelle sera également conçue comme un support de déplacements doux.

### Paysage et environnement

- Maintien d'un espace de jardin aux plantations basses dans une bande de 15m le long de la rue du Pavé permettant de maintenir dégagé le point de vue sur la mairie et de mettre en valeur le muret en pierre.
- Intégration d'une trame verte urbaine : plantation d'arbres (sur la partie Nord-Est du périmètre à côté de la mairie) et d'une bande enherbée arbustive (le long de la ruelle de desserte et de la placette).
- Préservation d'une bande verte non construite de 30 m par rapport à la lisière forestière située au Nord.
- Les clôtures en limite de fond de parcelle des îlots devront être traitées par des haies vives d'essences locales. Les clôtures supérieures à 60 cm seront interdites le long de la ruelle qu'elles soient traitées par de la végétation ou bien par un mur.
- Le projet mettra en place un dispositif de gestion des eaux pluviales en point bas du site afin de limiter un fort débit dans le réseau existant. Pour les parcelles privées, le ruissellement sera géré à la parcelle. Il est conseillé de limiter l'imperméabilisation du sol et d'utiliser des matériaux poreux.

### Urbanisation

N° Ilot	1	2
<i>Production de logements attendue</i>	7 logements individuels isolés et groupés, avec un aménagement d'ensemble pour les deux îlots.	
<i>Spécificité</i>	L'îlot aura une volumétrie plus compacte de logements individuels mitoyens sur au moins un côté de la parcelle. La hauteur des constructions sera de R+1+comble de manière à s'inscrire dans le respect des architectures environnantes. Les constructions seront implantées à l'aplomb d'une ligne de recul de 6 m par rapport à la ruelle. La conception des bâtiments facilitera les apports Sud. La façade sur rue fera l'objet d'un traitement soigné de manière à éviter une architecture banalisée. Des jeux de parements distincts (maximum 2 ou 3 parements) de façade devront marquer un rythme de composition en harmonie avec les baies.	Les constructions seront de R+1 ou R+comble maximum et implantées à l'aplomb d'une ligne de recul de 5m par rapport à la voie de desserte interne. Des stationnements couverts ou garages pourront former le front bâti de la ruelle.



Schéma d'aménagement



**Légende**

**Déplacement**

- Route principale existante / à créer
- Rue de quartier existante / à créer
- Espace public à créer
- Cheminement doux (vélo, piéton)

**Paysage / Environnement**

- Préserver des abords immédiat de route non urbanisé et aux abords larges
- Valoriser les traitements paysagers aux abords de l'intersection
- Préserver et valoriser les ensembles végétaux
- Accompagner la voie par un alignement d'arbre
- Espace de structures agroforestière à préserver ou créer (verger, haie, arbre isolé...)
- Point de vue à mettre en valeur
- Plantation d'une haie vive d'essence locale

**Urbanisation**

- Ilot urbanisable
- Ilot à dominante d'habitat
- Sens d'implantation du volume principal de la construction
- Implantation dans une marge de recul de 0-3m

## Principes d'aménagement

### Déplacement et accessibilité

- Requalification et sécurisation de la RN83 au niveau de la traversée du bourg. Il s'agira de réduire le caractère « routier » de la RN83 au niveau de la portion définie par le périmètre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation. La requalification limitera un traitement paysager linéaire et monotone qui accentue l'impression de perspective et donc de vitesse de l'automobiliste. Le projet de requalification s'appuiera sur un vocabulaire rural : bas-côté enherbé, bordure bois, fossé, alignement d'arbres, stabilisé... Le projet de requalification s'appuiera notamment sur les séquences et les espaces de valorisation paysagère identifiés au schéma ci-contre.
- Création d'une placette sécurisant la traversée piétonne de la RN83 à la rue de Grange-de-Vaivre. Celle-ci fera l'objet d'un traitement de sol différencié de la RN83. Un plateau surélevé pourra éventuellement mettre en valeur la traversée et l'accès à Grange de Vaivre.
- Création d'un bouclage de desserte pour l'extension Nord du village. La desserte de l'îlot 1 sera garantie par une voie de bouclage avec la rue de la mairie.
- Création d'un cheminement doux sécurisé traversant la RN83. L'aménagement d'une liaison douce continue et sécurisée est envisagé entre la rue du Dessous et le chemin du Bariel.

### Paysage et environnement

- Maintien des abords de RN83 dégagés et enherbés pour donner un aspect moins « routier » à cet axe de transport. Les nouvelles constructions seront interdites le long de la voie.
- Création d'un alignement d'arbres de part et d'autre de la voie afin de créer une ambiance plus confinée et ainsi limiter la vitesse des véhicules. Ces plantations permettront également d'encadrer la vue sur les coteaux boisés alentours.
- Préservation de la silhouette du village de qualité depuis la RN83. L'espace agricole, par la présence d'arbres, de haies et de vergers (structures agroforestières) entre la RN83 et le village contribue à l'intégration paysagère du village dans son site. Il s'agira de préserver et mettre en valeur ces structures notamment aux abords du secteur de développement.
- Valorisation du parking de stationnement de l'hôtel. Le manque de traitement paysager de ce parking nuit à la qualité de la traversée de la commune. La requalification de cet espace permettra d'intégrer le stationnement des poids-lourds sur un site aux aménagements attractifs redonnant une image de qualité à l'hôtel restaurant et aux abords du local de vente.

### Urbanisation

- Création de 2 logements individuels isolés minimum en limite Nord du village. Les volumétries des constructions resteront de base parallélépipédique dans un vocabulaire architecturale adapté au contexte rural.
- Les nouvelles constructions devront respecter un sens de faitage perpendiculaire à la rue et une implantation en marge de recul de 0 à 3m par rapport à la nouvelle rue de desserte pour former une ambiance rurale.

## LA LOYE – AU VILLAGE

### Contexte

Situé en plein centre du village, le site est bordé par la rue du Val d'Amour RD7 menant de Dole à Arc et Senans. Le site se localise à proximité immédiate des principaux équipements de la commune (mairie, salle des fêtes, église). Le tènement foncier se situe à l'arrière de la première bande construite au nord de la RD7. Le site est bordé à l'ouest par la rue de la plaine et à l'est par la rue de la goulotte.

### Objectifs

- Désenclaver le foncier de deuxième bande au Nord de la RD7,
- Renforcer la centralité villageoise et le lien avec les équipements communaux,
- Permettre le développement de l'habitat,
- Maintenir l'identité et la qualité du site,
- Garantir l'intimité entre les logements existants et les nouvelles constructions.

### Vocation et programmation urbaine

- Définition de l'armature urbaine et paysagère du nouveau quartier,
- Accueil de logements diversifiés,
- Maintien du potentiel de renforcement des équipements communaux.

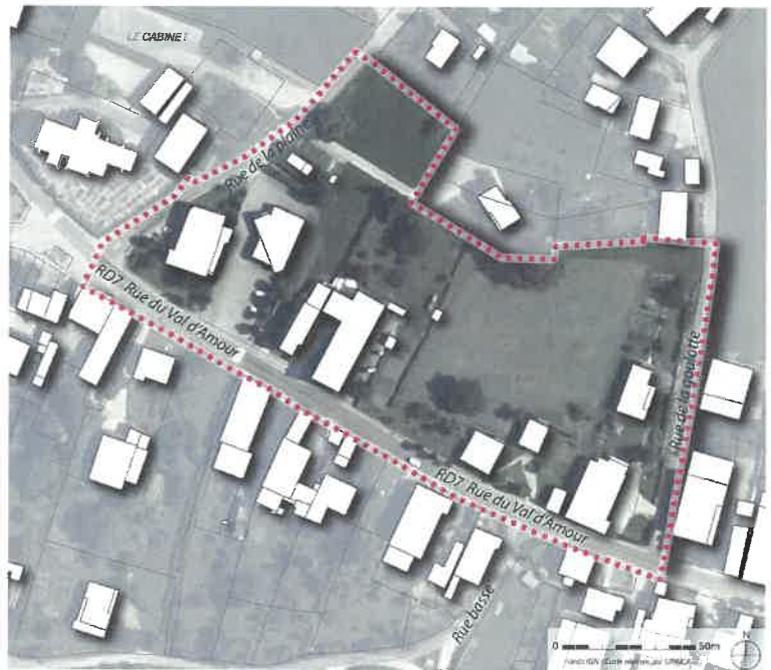
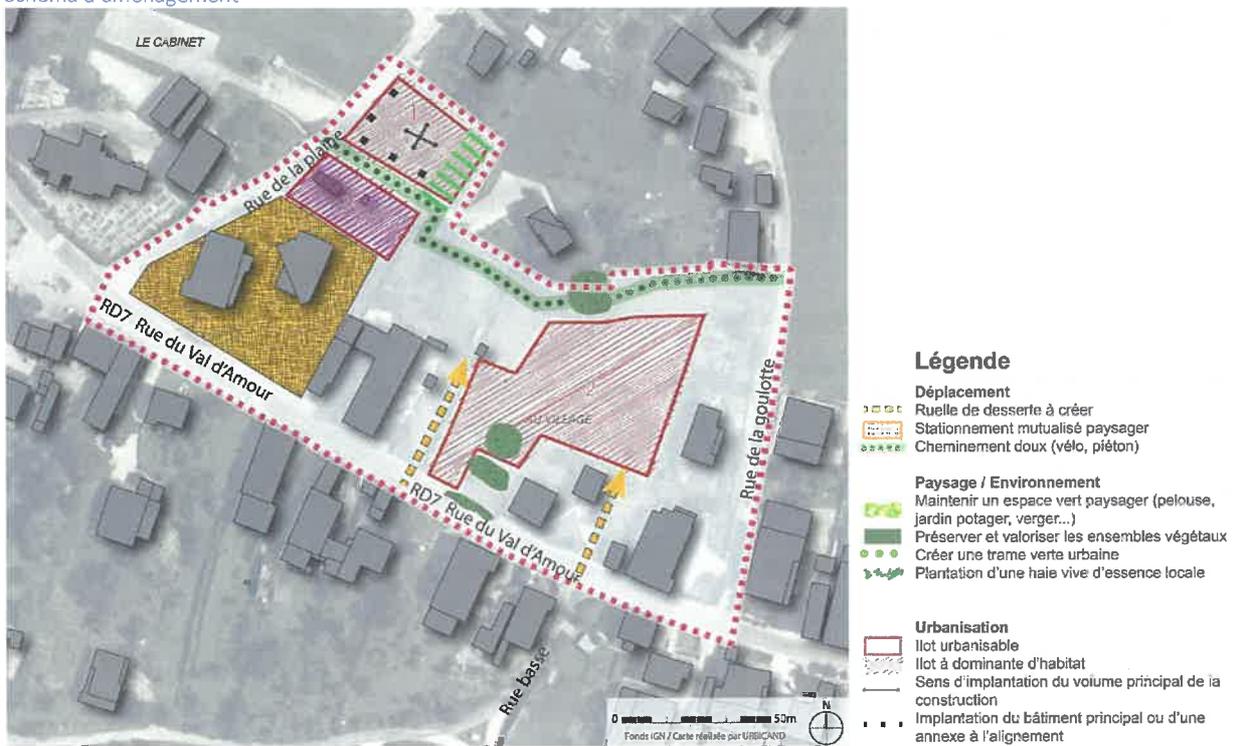


Schéma d'aménagement



## Principes d'aménagement

### Déplacement et accessibilité

- Création de voies de desserte depuis la rue du Val d'Amour. Ce maillage permettra la desserte de l'ensemble des nouvelles constructions (îlot 2). La largeur de chaussée maximale sera de 5m.
- Création d'un cheminement doux qui pourra être aménagé pour faciliter les déplacements entre les habitations de la rue de la Goulotte et les équipements communaux côté rue de la Plaine.
- Préservation de l'espace public existant aux abords des équipements communaux (mairie, micro-crèche, salle des fêtes). Les emprises d'espaces publics seront maintenues pour valoriser les abords des équipements et permettre le développement de manifestations. Ils pourront être valorisés mais garderont l'esprit d'un espace multi-usage (stationnement, fête de village,...)

### Paysage et environnement

- Préservation et valorisation des ensembles végétaux remarquables. Le secteur présente notamment un arbre remarquable qu'il faudra maintenir et qui sera mis en perspective depuis les accès de la nouvelle rue. Les vergers le long de la rue du Val d'Amour seront également conservés pour maintenir la qualité de la traversée de la commune.
- Maintien d'une coupure verte et une bande d'inconstructibilité de 10m en limite de l'îlot 1. Pour garantir l'intimité entre la maison existante et les nouvelles constructions, une bande d'inconstructibilité est précisée sur l'îlot 1 facilitant les implantations plutôt à proximité de la rue de la plaine. La distance entre les logements est facilitée.

### Urbanisation

N° d'îlot	1	2	3
Production de logements attendue	2 logements	4 logements	-
Typologie architecturale des logements	Logements individuels isolés ou mitoyens		Equipement public
Spécificité	Implantation libre des constructions sur la parcelle à condition de créer une annexe ou garage en front de rue. La liberté d'implantation tiendra compte des nuisances potentielles avec les constructions alentours et les ombres portées.	La liberté d'implantation tiendra compte des nuisances potentielles avec les constructions alentours et les ombres portées.	L'emplacement permet de prévoir une emprise éventuelle pour le renforcement de la centralité villageoise en place des constructions existantes

<p>Sens d'implantation de la construction</p>	<p>implantation du volume principal de la construction perpendiculaire ou parallèle à la nouvelle rue ou rue de la plaine</p>	<p>Le sens d'implantation du volume principal de la construction tiendra compte des orientations des bâtiments alentours. Les nouvelles constructions privilégieront une implantation parallèle ou perpendiculaire aux constructions existantes.</p>	<p>Le sens d'implantation du volume principal de la construction tiendra compte des orientations des bâtiments alentours.</p>
---	---	--	---

## LA LOYE – PRES VILAINS

### Contexte

Situé en plein centre du village, le site est un cœur d'îlot bordé par des bâtiments construits au coup par coup le long des rues de la Louvière et des loups. La RD7, rue du Val d'Amour, constitue l'axe historique sur lequel les fermes traditionnelles sont implantées. Le site concerné par l'OAP offre des accès possibles aux 3 voies pour desservir le cœur d'îlot. Le terrain est partiellement cultivé, malgré son fort enclavement. Il est important de noter le passage d'une ligne électrique au Nord du site.

### Objectifs

- Désenclaver le cœur d'îlot pour permettre l'aménagement du secteur,
- Offrir un cadre de vie de qualité dans la pente pour les nouveaux habitants,
- Prendre en compte les abords urbanisés pour l'implantation des nouvelles constructions,
- Limiter les risques d'exposition aux nuisances électromagnétiques de la ligne électrique.

### Vocation et programmation urbaine

- Définition de l'armature urbaine et paysagère du nouveau quartier,
- Accueil de logements diversifiés.



Schéma d'aménagement



**Légende**

**Déplacement**

- Ruelle de desserte à créer
- Stationnement mutualisé paysager
- Cheminement doux (vélo, piéton)

**Paysage / Environnement**

- Maintenir un espace vert paysager (pelouse, jardin potager, verger...)
- Préserver et valoriser les ensembles végétaux
- Créer une trame verte urbaine

**Urbanisation**

- lot urbanisable
- lot à dominante d'habitat
- Sens d'implantation du volume principal de la construction
- Implantation du bâtiment principal ou d'une annexe à l'alignement

## Principes d'aménagement

### Déplacement et accessibilité

- Création d'une ruelle de desserte pour désenclaver l'ensemble du secteur. La liaison automobile sera garantie par une liaison entre la rue de la Louvière et la rue du Val d'Amour. Cette voie sera dimensionnée pour limiter un flux important de véhicules. Le profil de la voie sera conçu dans une vision de partage de l'espace public. Cette voie s'intégrera dans le principe de coulée verte et de trame verte urbaine retenue pour le quartier.
- Création d'un stationnement mutualisé paysager. En entrée Sud du quartier, une poche de stationnement mutualisé paysager permettra de garantir les conditions de stationnement aisé pour les habitants du quartier et de la commune.
- Création de cheminements doux. Un maillage en forme de T permettra de garantir des liaisons piétonnes et cyclables entre les rues du Val d'Amour, de la Louvière et des Loups. Ce cheminement s'intégrera dans une coulée verte globale permettant de mettre en valeur la vue depuis le coteau.

### Paysage et environnement

- Création d'un espace vert paysager. L'ensemble des voies et cheminements doux s'intégrera dans une conception d'ensemble d'espaces publics paysagers valorisant la vue. Cet espace sera support d'une trame verte urbaine et pourra comprendre des pelouses de jeux, jardins potagers, vergers, ... La liaison avec la rue du Val d'Amour présente un espace plus important sur un point bas du site d'aménagement. Cet espace servira de bassin de rétention paysager pour la gestion des eaux pluviales du quartier.
- Préservation et valorisation des ensembles végétaux. Le site présente déjà en limite des ensembles végétaux d'intérêt qui limitent les conflits entre l'urbanisation existante et les nouvelles constructions, tels que l'allée de charmilles ainsi qu'un arbre remarquable.

### Urbanisation

N° d'îlot	1	2
<i>Production de logements attendue</i>	8 logements	5 logements
<i>Typologie architecturale des logements</i>	Logements individuels isolés ou mitoyens	Logements individuels isolés ou mitoyens
<i>Spécificité</i>	Implantation libre des constructions sur la parcelle à condition de créer une annexe ou garage en front de rue. La liberté d'implantation tiendra compte des nuisances potentielles avec les constructions alentours et les ombres portées.	
<i>Sens d'implantation de la construction</i>	Implantation du volume principal de la construction perpendiculaire à la nouvelle ruelle	

## OUNANS – CENTRE DU VILLAGE

### Contexte

En plein cœur de village, le secteur est à l'intersection de la RD472 et de la rue de l'église. Les espaces publics sont importants et structurent de manière qualitative l'organisation du centre villageois autour des principaux équipements (mairie, école, salle des fêtes, services...). Les constructions sont actuellement implantées le long des voies. Des mutations ont déjà eu lieu sur le secteur par la démolition des granges à l'Ouest de la mairie ou du transfert de la fruitière rue du Bois.

### Objectifs

- Renforcer la centralité villageoise et la présence de logements à proximité des équipements et services,
- Assurer une urbanisation cohérente par la création de plusieurs rangs bâtis autour des espaces publics,
- Sécuriser l'accès et le stationnement,
- Assurer l'intégration paysagère et architecturale des nouvelles constructions avec le patrimoine alentour.

### Vocation et programmation urbaine

- Création de logements diversifiés allant de la petite résidence à du logement individuel,
- Valoriser les espaces publics existants.



Schéma d'aménagement



**Légende**

**Déplacement**

- Route principale existante / à créer
- Rue principale existante / à créer
- Ruelle de quartier existante / à créer
- Espace public à valoriser
- Cheminement doux (vélo, piéton)

**Paysage / Environnement**

- Maintenir un espace vert paysager (parc, jardin potager, verger...)
- Préserver et valoriser les ensembles végétaux
- Créer une trame verte urbaine

**Urbanisation**

- Ilot urbanisable
- Ilot à dominante d'habitat
- Ilot à dominante d'équipement public
- Ilot à destination d'activités économiques
- Sens d'implantation du volume principal de la construction
- Implantation dans une marge de recul de 0-3m
- Implantation du bâtiment principal ou d'une annexe à l'alignement

## Principes d'aménagement

### Déplacement et accessibilité

- Création d'un espace public identifiable. L'intersection de ces voies est l'occasion de mettre en valeur un espace public structurant entre la place de la mairie et le jardin de l'église. Ce réaménagement permettra de valoriser l'attractivité des commerces présents sur ce lieu. Le traitement se fera dans la sobriété rurale des traitements de sol, végétation et de mobilier urbain existant alentours. La présence de trame verte urbaine permettra de garantir la présence de végétation de part et d'autre de l'espace public
- Requalification d'une portion de la RD472 route de Dole aux abords de l'intersection entre les rues du Bois et de l'Eglise. Cela permettra de sécuriser le flux de véhicule traversant le centre du village.
- Création d'une rue principale de desserte des nouveaux logements au Nord de la RD472. Cette rue maillera la rue de l'Eglise à la place de la mairie. D'une chaussée d'environ 5m de large, elle sera accompagnée d'une trame verte urbaine (bande enherbée, noue, alignement d'arbre, bosquet...) pour identifier l'intérêt de cette rue de bouclage autour du centre historique.
- Création d'une ruelle au Sud de la mairie. Pour desservir les îlots 5 et 6, une ruelle de desserte permettra de mailler la place de la mairie à la rue du Bois. D'une largeur étroite et d'un profil de ruelle partagée, le soin apporté au profil de voie garantira la sécurité des piétons et vélos sur cette voie. La ruelle, orientée Nord-Sud, devra prévoir un éventuel prolongement de son tracé au Sud du périmètre de l'OAP pour éviter tout enclavement de foncier.
- Création de cheminement doux valorisant les liens entre les espaces publics. Des cheminements doux devront permettre de relier les nouveaux secteurs d'urbanisation aux espaces publics du centre bourg. Les liaisons sont identifiables et à prévoir entre la place de la mairie et l'église, la place de commerce et l'église, ainsi qu'entre la place de la mairie et la rue du Bois.

### Paysage et environnement

- Au Nord des commerces, il est envisagé la création d'un espace vert paysager servant à mettre en valeur les principales fonctionnalités du centre du village. La programmation reste à définir par le projet, mais les aménagements seront simples et s'appuieront sur la présence de la végétation des jardins existants actuellement.
- Création d'une lisière paysagère agricole en limite Nord de l'orientation d'aménagement et de programmation. Afin de mettre en valeur la silhouette du village et du nouveau secteur d'urbanisation, la rue principale sera accompagnée d'un espace vert paysager servant de transition entre l'espace agricole et la rue principale. Ce secteur pourrait faire l'objet d'un verger communal, de jardins potagers, de mise en valeur de la vue sur le paysage, etc.
- Préservation et valorisation des ensembles végétaux remarquables. L'OAP identifie des ensembles végétaux sur le secteur qui ne sont pas en contradiction avec l'urbanisation potentielle du site. Les vergers et arbres isolés remarquables sont ainsi protégés, participant à la trame urbaine du site.
- Création d'une trame verte urbaine. En accompagnement des cheminements prévus pour desservir les différentes constructions, des espaces verts structurants, comme des haies multistrates, des alignements d'arbres ou des espaces plantés constitueront une trame verte.

Urbanisation

N° Ilot	A	1	2	3	4	5	6	7	8
<i>Production de logements attendue</i>	0	5	3	6	1	1	2	0	3
<i>Typologie architecturale des logements</i>		Logements individuels isolés, groupés ou mitoyens	Logements individuels isolés ou mitoyens	Logements de type petits collectifs ou intermédiaires	Logement individuel de R+1+Comble	Logement individuel isolé			Logements de type petit collectif
<i>Spécificité</i>	Emplacement dédié à la réalisation potentielle d'un équipement.			Les volumétries bâties devront s'inspirer des volumes des fermes traditionnelles historiques.	La construction permettra de former un front de rue dans la continuité des implantations des bâtiments alentours.			Bâtiment à dominante d'activités non nuisible au cadre de vie des habitations alentours.	Réhabilitation du bâtiment de la Cure permettant la création de logements.

## PORT LESNEY – BEL-AIR

### Contexte

Situé au Sud de la commune, le secteur permet l'extension Nord la zone d'activité existante. Le secteur retenu pour l'urbanisation est bordé par la route nationale 83, axe stratégique et attractif de développement pour l'activité économique. Le site présente une sensibilité paysagère par sa situation en coteau dans un paysage agricole ouvert de vallée. La pente est douce d'Ouest en Est d'environ 5%. Le point haut culmine à 278m d'altitude le long d'un chemin rural en limite Ouest. En limite Est, la liaison cyclable et piétonne, constitue l'un des tronçons de la future voie verte des Salines. Celle-ci est parallèle à la RN83 et permet de relier le bourg de Port Lesney à Mouchard.

### Objectifs

- Valoriser l'entrée de ville le long de la RN83
- Constituer un site économique moteur pour la communauté de communes
- Soigner l'intégration urbaine et paysagère des nouvelles constructions
- Favoriser l'optimisation du foncier

### Vocation et programmation urbaine

- Accueil d'activités économiques industrielles et artisanales
- Un secteur à programmer à court terme



Schéma d'aménagement



**Légende**

- Déplacement**
- Route principale existante / à créer
- Rue principale existante / à créer
- Rue de quartier existante
- Espace public à créer
- Cheminement doux (vélo, piéton) à valoriser/créer
- Requalification de l'entrée de ville
- Paysage / Environnement**
- Lisière paysagée à créer
- Préserver des abords immédiats de route non urbanisée et aux abords larges
- Bosquet à préserver et à conforter
- Pérenniser les alignements d'arbres et les compléter
- Haie multistratée, incluant des arbres de haut jet
- Principe de noue paysagère servant également de clôture des lots
- Création d'un bassin de rétention
- Sens d'écoulement et collecteur principal des eaux pluviales
- Point de vue à maintenir dégagé
- Urbanisation**
- Ilot urbanisable
- Ilot à destination d'activités économiques
- Sens d'implantation du volume principal de la construction

## Principes d'aménagement

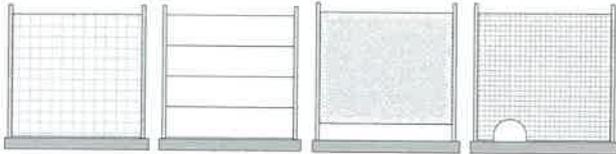
### Déplacement et accessibilité

- Accès à la zone : accès unique par le chemin de Bel Air et interdiction de création d'accès sur la RN83 ; cette organisation de la desserte justifiée par la sécurité doit également faciliter l'accès au site depuis la gare ;
- Limitation des aménagements de voirie internes à la zone afin de réduire au maximum les besoins fonciers, par un système de voirie centrale et de placettes permettant de distribuer l'ensemble des lots. La nouvelle voirie aura une largeur minimum de 17m avec une chaussée de 7m permettant une circulation à double sens. Les abords seront largement enherbés et plantés dans l'esprit de la rue existante et pourront accueillir des poches de stationnement, cheminement piéton, haies ou encore des noues paysagères ;
- Création de placettes de retournement paysagées permettant plusieurs fonctions : desserte des flots à proximité, stationnement, intégration de la signalétique des activités en clôture, retournement des véhicules. Ces espaces ne seront pas qu'une simple impasse de retournement. Les clôtures des bâtiments donnant sur les placettes auront un traitement uniforme. Ces placettes seront dimensionnées au minimum d'un carré de 23mx23m ;
- Création de cheminements doux selon un double axe :
  - une orientation Nord-Est Sud-Ouest, en longeant la voie de desserte principale à créer entre la zone d'activités actuelle et la frange agricole au Nord-Est
  - une orientation Nord-Ouest Sud-Est, reliant le chemin rural longeant la zone d'activités et la véloroute. Ce réseau transversal complète les cheminements doux aménagés le long de la voirie de desserte de la zone. Les chemins seront d'une largeur minimum de 2,5m avec des abords enherbés pour une emprise minimale de 4m.

### Paysage et environnement

- Mise en valeur de l'aménagement et de l'urbanisation le long de la RN83. Une bande d'inconstructibilité sera maintenue aux abords de la route nationale. Les abords le long de cette voie seront ouverts pour faciliter les vues lointaines. Cet espace, déjà traversé par la piste cyclable et ses alignements d'arbres, accueillera un espace de gestion des eaux pluviales paysager aux plantations basses ;
- Création d'une lisière paysagée permettant l'intégration paysagère de l'urbanisation en limite de l'espace agricole. Une bande de 7m minimum sera consacrée pour des aménagements agro-paysagers tels que la plantation d'arbres fruitiers, de bandes enherbées, d'espace belvédère... Cet espace aménagera qualitativement la transition entre l'espace agricole et l'espace urbain. Un cheminement doux à destination des promeneurs, mais également pour desservir les parcelles agricoles, sera notamment créé. Les plantations mettront en scène sans les masquer les bâtiments d'activités, qui doivent être un repère visuel fort permettant de caractériser l'entrée au sein de la communauté de communes ;
- Constitution de linéaires boisés faisant lien entre les coteaux boisés et les abords de la RN83. Un bosquet existant permet de séquencer et de faciliter l'intégration paysagère et environnementale de l'urbanisation. Il sera donc conforté et prolongé jusqu'à la route nationale par la plantation d'arbustes et d'arbres de haute tige. D'autres linéaires boisés reliant les coteaux boisés et les abords de la RN83 renforceront ce séquençage au niveau des espaces publics : ils seront constitués de haies multistrates incluant obligatoirement des arbres de haut jet. Ils valorisent ainsi la zone d'activités dans son environnement paysager. Longeant les espaces latéraux des lots à aménager, ils ne masquent pas les bâtiments d'activités. Au sein des ilots urbanisables, les limites entre les lots d'activités perpendiculaires à la pente seront composées de haies multistrates incluant des arbres de haut jet.

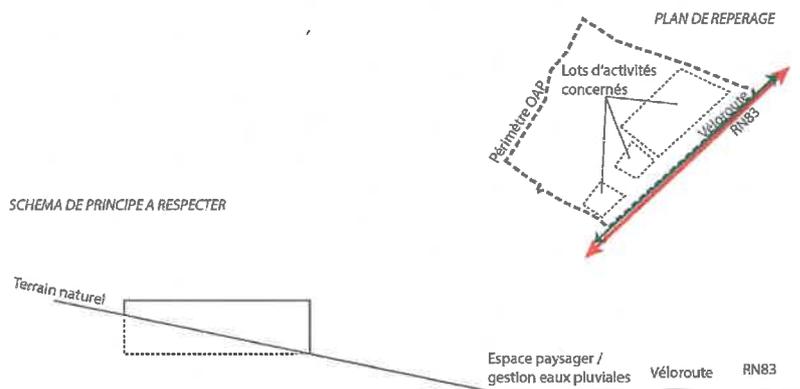
- **Traitement végétalisé en façade des lots d'activités.** Des haies multistrates d'essences locales s'implanteront au niveau des espaces publics le long des limites frontales des lots d'activités. Elles mettront en scène les espaces publics et les bâtiments sans masquer ces derniers, notamment depuis la RN83 ;
- **Clôture des lots d'activités :** en dehors des linéaires végétaux en limite de lot d'activités préconisés par l'OAP, il est recommandé que les entreprises ne se closent pas. Toutefois, en cas d'impératif technique, la clôture sera la plus discrète possible et devra laisser passer le regard. Des espaces seront laissés pour le passage de petite faune, notamment un espace suffisant au sol d'environ 10 cm ;



- **Végétalisation des lots d'activités :** 20% minimum des lots d'activités seront aménagés en espaces verts (y compris toitures végétalisées le cas échéant), et 15% minimum de ces lots seront en pleine terre. Les surfaces aménagées en espaces verts et les surfaces en pleine terre ne se cumulent pas ;
- **Gestion des eaux pluviales de l'aménagement.** Elle se gèrera par un collecteur principal le long de la véloroute. En fonction de la structure du sol, propice ou non à l'infiltration, ce collecteur pourra prendre la forme d'une noue ou bien d'un réseau enterré qui sera connecté au point bas du site, le long de la RN83. Dans les deux cas de figure, ce collecteur prendra place au sein d'un large paysager et végétalisé propice à la gestion des eaux. Un principe de gestion des eaux pluviales à l'échelle de l'ensemble de la zone est privilégié par un système de noue d'infiltration parallèle à la pente pouvant permettre de traiter qualitativement les espaces entre les parcelles, ainsi que par des surfaces perméables et semi-perméables au sein de chaque lot, en cohérence avec les dispositions du paragraphe précédent (20% minimum des lots d'activités aménagés en espaces verts ou 15% minimum de ces lots en pleine terre).

#### Urbanisation et architecture

- La desserte proposée permet d'organiser différents îlots constructibles à destination d'activités industrielles ou artisanales ;
- La meilleure adaptation au terrain naturel doit être recherchée afin de réduire à un strict minimum les mouvements de terre. Les mouvements de sols, exhaussements et affouillements sont donc réduits au maximum, à l'exception de ceux nécessaires aux équipements et installations d'infrastructures. Dans cet objectif, concernant les îlots les plus proches de la RN83 et présentant un relief en pente, il sera privilégié une implantation dans la pente des constructions en respectant le schéma défini ci-dessous. Il s'agit également d'éviter que les constructions en premier plan par rapport à la RN83 masquent celles situées en second plan ;



- Le sens d'implantation du volume principal de la construction définit une implantation du bâtiment parallèlement ou perpendiculairement à la pente ;
- Afin de créer un paysage attractif depuis la RN83, les surfaces de stockage doivent être localisées de manière à être le moins visibles possibles depuis l'infrastructure routière et la véloroute.
- Une attention particulière sera portée au respect des prescriptions réglementaires sur l'aspect extérieur des bâtiments, notamment en matière de colorimétrie ;
- toute nouvelle opération présentant une surface de plancher cumulée supérieure ou égale à 600 m<sup>2</sup> doit présenter une couverture minimum de 50% de son énergie primaire (besoins en eau sanitaire, chauffage et rafraîchissement) par des énergies renouvelables (exemples : solaire, éolien, valorisation de l'énergie fatale ou énergie perdue, thermique, etc....) installées sur le site ou en coopération avec les autres activités présentes sur la zone d'activités de Bel Air. Cette disposition ne concerne toutefois pas les process industriels, qui peuvent générer des besoins d'énergie importants.

#### Prévention des nuisances

- Les différents bâtiments devront répondre aux exigences d'isolement acoustique (structures et vitrages) ;
- Ces bâtiments serviront également d'écran acoustique : implantation en premier plan d'une bande d'aménagement paysager et de bâtiments volumineux, les espaces internes à la zone d'activités étant à l'arrière de ces bâtiments ;

- L'enveloppe de ces bâtiments sera conçue de manière à ce que les niveaux sonores dans les différents types de locaux soient compatibles avec les enjeux environnementaux et la réglementation d'isolation acoustique et phonique en vigueur, conformément aux arrêtés préfectoraux relatifs au classement acoustique des infrastructures terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments dans les secteurs affectés par le bruit.

## PORT LESNEY – SOUS LE CLOS

### Contexte

Situé au Nord de la commune, le secteur a fait l'objet d'un développement progressif au cours des 50 dernières années. La rue du Val d'Amour, traversant de Nord en Sud la commune, structure fortement le secteur par la présence de vergers et d'arbres remarquables.

Le secteur d'étude comprend le pied de coteau à l'Ouest du chemin de la Chaux où quelques maisons sont implantées sur les hauteurs. La grande surface du tènement est marquée par la présence de l'ancienne école des travaux publics, devenue une annexe du lycée du bois. La commune est aujourd'hui propriétaire de ce foncier au potentiel de renouvellement urbain intéressant. A l'Est de la rue du Val d'Amour, des lotissements pavillonnaires sont en cours d'aménagement.

### Objectifs

- Valoriser l'entrée de ville le long de la rue du Val d'Amour, RD48
- Encadrer l'intégration paysagère des nouvelles constructions dans le tissu pavillonnaire existant
- Permettre le renouvellement du site de l'ancienne annexe du lycée du bois

### Vocation et programmation urbaine

- Valorisation des espaces publics et de l'armature paysagère du site
- Proposition d'une offre de logements diversifiés de l'individuel au collectif
- Densification du tissu pavillonnaire existant



Schéma d'aménagement



**Légende**

- Déplacement**
  - Rue principale existante / à créer
  - Rue de quartier existante / à créer
  - Espace public à créer
  - Cheminement doux (vélo, piéton)
- Paysage / Environnement**
  - Préserver des abords immédiat de route non urbanisé et aux abords larges
  - Valoriser les traitements paysagers aux abords de l'intersection
  - Préserver et valoriser les ensembles végétaux
  - Créer une trame verte urbaine
  - Création d'une coulée verte valorisant le point de vue
  - Point de vue à mettre en valeur
  - Préservation d'une bande inconstructible de 15m entre les constructions
  - Plantation d'une haie vive d'essence locale
- Urbanisation**
  - lot urbanisable
  - lot à dominante d'habitat
  - lot à destination d'équipement
  - Densification spontanée
  - Sens d'implantation du volume principal de la construction
  - implantation dans une marge de recul de 0-3m
  - implantation du bâtiment principal ou d'une annexe à l'alignement

## Principes d'aménagement

### Déplacement et accessibilité

- Requalification de l'intersection entre la rue du Val d'Amour et la rue du Clos. Il s'agira d'affirmer un espace public structurant marquant l'entrée de cette partie de ville en cours de développement et de renouvellement urbain. Le réaménagement passera par une mise en valeur qualitative de la voie et la mise en scènes des arbres existants sur le secteur. Une surface importante sera réservée pour le piéton. Les aménagements resteront sobres et simples de manière à garder un esprit naturel du secteur.
- Maillage par une ruelle entre la rue du Val d'Amour et le chemin de la Chaux. Deux ruelles seront créées de manière à garantir la desserte de ce nouveau secteur. Si la voie au Sud permettra de requalifier une partie de l'entrée actuelle de l'ancien lycée du bois, l'autre sera entièrement créée.
- Création d'une placette centrale entre les bâtiments existants réhabilités. Il s'agira de créer une placette centrale mettant en valeur les bâtiments. Les aménagements seront traités qualitativement afin d'intégrer stationnements, cheminements doux, voirie, plantation dans une qualité paysagère d'ensemble. Les traitements resteront simples et sobres pour garder une ambiance rurale et conviviale servant à la fois pour les activités en semaine et le weekend pour les habitants.
- Création d'un cheminement doux continu traversant l'ensemble du secteur du Nord au Sud. Il s'agit d'affirmer au centre de ce secteur d'urbanisation une liaison douce de qualité servant aux piétons et aux vélos pour relier ce secteur d'urbanisation au centre bourg. Celui-ci maillera les chemins ruraux de balade autour du village à ce nouveau secteur de centralité villageoise. Ce cheminement sera sécurisé et indépendant d'une voirie.

### Paysage et environnement

- Valorisation de la frange Nord du site. Un soin particulier sera réalisé dans l'aménagement du site à la transition entre les espaces agricoles au Nord du site et l'urbanisation du secteur. La création d'un cheminement sera l'occasion de soigner la qualité paysagère de la coulée verte entre l'urbanisation et les espaces agricoles. Il ne s'agit pas simplement de créer une strate végétale opaque où l'urbanisation n'est plus visible. Le projet cherchera à créer une harmonie de composition entre le volume végétal et le bâti. Pour cela, l'on structurera des espaces plus ouverts de pelouse, quelques bosquets, quelques arbres isolés remarquables afin de s'appuyer sur le vocabulaire des structures végétales pouvant être visibles aux abords. Les haies vives d'essences locales, en clôture des îlots 1 et A, faciliteront également l'intégration paysagère et la transition entre l'espace agricole et les jardins privatifs.
- Mise en valeur du point de vue d'entrée de ville sur le clocher de l'église. La création d'une coulée verte centrale permettra de rendre visible le clocher de l'église en tant que repère de direction du centre village. Pour cela, la coulée verte Nord-Sud sera essentiellement herbacée et les plantations ou constructions ne nuiront pas à cette vue.
- Préservation en grande partie des structures végétales le long de la rue du Val d'Amour. Déjà présent le long de la voie, ces strates végétales contribuent à la qualité paysagère de l'entrée de ville. La requalification de cette voie cherchera à préserver et mettre en valeur les bosquets et arbres existants. La préservation des arbres se fera dans les limites techniques et de projet de requalification de la voie et de santé de la végétation.

- Accompagnement des nouvelles rues par un traitement paysager de qualité. La requalification de voies et de création de nouvelles rues sur le secteur feront l'objet d'un traitement paysager simple. Les voies, indiquées au schéma ci-contre, devront être accompagnées de bande enherbées, alignement d'arbres ou noue... pour mettre en valeur la rue comme espace public et améliorer la qualité environnementale des espaces publics.
- Maintien d'une coupure verte de coteau. En cas de densification parcellaire du coteau rue de la Chaux, il sera préservé une coupure verte entre les habitations existantes, en haut de coteau et les nouvelles constructions pouvant ainsi s'implanter plutôt en bas de coteau.

Urbanisation

N° Ilot	A	1	2	3	4	5	6
Production de logements attendue	-	10 logements avec les îlots 4 et 8		20 logements avec l'îlot 7	10 logements avec les îlots 1, 2 et 8	6	
Production de logements abordables	-	-		Environ 6 logements abordables doivent être programmés sur les îlots 3, 4 et/ou 5.			-
Typologie architecturale des logements	-	Logements individuels isolés ou mitoyens sur une limite séparative		-	Logements individuels isolés ou mitoyens sur une limite séparative	Logements groupés, mitoyens ou intermédiaires	-
Spécificité	Réserve foncière dédiée pour l'accueil d'une salle des fêtes servant d'espace multi-usage pour la commune. Un espace de stationnement sera aménagé aux abords de ce bâtiment et traité qualitativement.	Le projet sera vigilant à la qualité d'implantation des constructions par rapport à la rue et les unes par rapport aux autres.		Ces îlots auront des formes plus compactes permettant de créer environ 20 logements. Plus spécifiquement sur l'îlot 3, les constructions qualifieront l'entrée de ville. C'est pourquoi il est préconisé une volumétrie bâtie plus importante (environ R+2), à l'image des fermes existantes du territoire.	Le projet sera vigilant à la qualité d'implantation des constructions par rapport à la rue et les unes par rapport aux autres.	Cette forme urbaine permettra de mieux qualifier la rue du Val d'Amour. Il est recherché sur ces îlots un alignement bâti continu d'environ 30 mètres pour constituer une séquence urbaine.	

N° Ilot	7	8	+
<i>Production de logements attendue</i>	20 avec l'îlot 3	10 avec les îlots 1, 2 et 4	1 logement individuel isolé ou mitoyen
<i>Typologie architecturale des logements</i>	Logements intermédiaires ou individuels	Logements individuels isolés ou mitoyens sur une limite séparative	Logement individuel isolé ou mitoyen
<i>Spécificité</i>	Ces îlots auront des formes plus compactes permettant de créer environ 20 logements. Plus spécifiquement sur l'îlot 7, les constructions chercheront une intégration dans la pente par un jeu de terrasses permettant aux logements intermédiaires de bénéficier chacun d'une terrasse et de vues sur le paysage.	Le projet sera vigilant à la qualité d'implantation des constructions par rapport à la rue et les unes par rapport aux autres.	Implantation libre des constructions sur la parcelle dans le respect de la topographie et végétation du site.

Le schéma de l'orientation donne des principes d'implantation et d'orientation pour les volumes principaux des constructions par îlot. Ces principes ont pour objectif de traiter qualitativement la transition entre le bâtiment et l'espace public. Ces règles d'implantation peuvent être nuancées en cas d'arguments qualitatifs du projet prônant l'innovation et la qualité architecturale, urbaine et paysagère traitant la transition entre la rue et l'accès au bâtiment.

## PORT LESNEY/PAGNOZ – ENTREE DE VILLE RN83

### Contexte

Le secteur se situe au hameau de Bel-Air, dans la continuité urbaine de Mouchard. Il est compris entre la RN83 à l'Est, la rue de l'Oratoire au Sud et la RD483 rue de Bel-Air à l'Ouest. Sa situation est contrainte par les nuisances dues aux flux de déplacement bordant le secteur. En effet les accès (entrée et sortie) de la RN83 sur Mouchard forment un échangeur important autour du secteur. Les abords de cette voie sont peu qualitatifs aujourd'hui et présentent des emprises délaissées importantes de part et d'autre de la RN83. Le périmètre de l'OAP est à cheval entre les communes de Pagnoz, Mouchard et Port Lesney.

### Objectifs

- Valoriser l'entrée de ville du Val d'Amour depuis l'échangeur de la RN83
- Faciliter et sécuriser les déplacements et les accès entre la RN 83 et le tissu urbain de Mouchard
- Permettre le développement urbain et la valorisation paysagère aux abords de la RN83

### Vocation et programmation urbaine

- Vocation de développement économique à vocation artisanale et commerciale,
- Création de logements diversifiés de type intermédiaire et collectif,
- Requalification des accès de la RN83



Schéma d'aménagement



**Légende**

- Déplacement**
- Route principale existante / à créer
  - Rue principale existante / à créer
  - Rue de quartier existante
  - Espace public à valoriser
  - Cheminement doux (vélo, piéton)
- Paysage / Environnement**
- Préserver des abords immédiats de route non urbanisée et aux abords larges
  - Valoriser les traitements paysagers aux abords de l'intersection
  - Préserver et valoriser les ensembles végétaux
  - Créer une trame verte urbaine
- Urbanisation**
- Ilot urbanisable
  - Ilot à dominante d'habitat
  - Ilot à destination d'activités économiques
  - Sens d'implantation du volume principal de la construction
  - Implantation dans une marge de recul de 0-3m

## Principes d'aménagement

### Déplacement et accessibilité

- Requalification de la RN83. L'entrée de ville de Port Lesney au niveau de la RN 83 fera l'objet d'une requalification routière et paysagère. Il s'agira d'affirmer la création de l'entrée de ville par l'aménagement d'un giratoire créant un aménagement plus urbain et une porte d'entrée au tissu aggloméré de Mouchard et Port Lesney. Les aménagements justifieront d'un projet de mise en valeur paysagère notamment par la création de l'ouvrage entre la RN 83 et la RD483, en tant que boulevard d'entrée de ville. Les abords de la RN83 resteront végétalisés soit par des pelouses, soit par une strate arbustive.
- Création d'une rue principale d'entrée de ville. L'aménagement de ce secteur permettra de créer une nouvelle voie d'entrée de ville facilitant la desserte en direction de la gare et des nouvelles activités créées. En effet, l'étroitesse de la RD483 ne permet plus de répondre de manière sécurisée et qualitative aux flux de transit du Val d'Amour en direction de Lons-le-Saunier. Le gabarit de cette voie sera adapté à ce flux par une largeur d'emprise d'environ 15m, comprenant chaussée et aménagement des bas-côtés.
- Requalification de la RD483. Au niveau du quartier de Bel Air, la chaussée sera réduite pour limiter la vitesse de circulation sur cette voie. Des aménagements de circulation alternée limiteront la vitesse et les flux de transit. Cette voie servira essentiellement de desserte des constructions d'habitations alentours. Cette voie intégrera le partage des usages et notamment les déplacements cyclables et piétons qui seront sécurisés et prioritaire sur cette voie.
- Aménagement de cheminements doux pour faciliter les liaisons de l'ensemble de la nouvelle urbanisation en direction de la gare. Un cheminement sécurisé sera aménagé le long de la rue de l'Oratoire en direction des chemins ruraux existants et de la médiathèque du Val d'Amour.
- Aménagement de stationnements mutualisés paysagers. Le développement d'activité en entrée de ville permettra la création de poches de stationnements mutualisés paysagers. En entrée de ville, ces espaces pourront servir à la fois d'espaces de stationnement des activités, de point relais de covoiturage en direction de Besançon ou Lons-le-Saunier, ou de départ de randonnée pour le château de Vaulgrenant ou le coteau de Mouchard.

### Paysage et environnement

- Création d'une trame verte urbaine le long de la rue principale. Pour marquer la rue principale d'entrée de ville, un accompagnement végétal permettra d'affirmer la nouvelle voie comme axe structurant. Le profil de voie intégrera un espace paysager de bande enherbée, alignement d'arbres ou bien de noue paysagère. La requalification de la rue de l'Oratoire fera également l'objet de ce traitement.
- Création d'une place structurante à l'intersection entre la rue de l'Oratoire et la RD483. Cet espace d'intersection permettra d'affirmer un lieu public structurant pour le secteur et de prolonger la continuité de liaison entre la rue de la République et la rue de l'Oratoire. Les aménagements mettront en valeur la présence de la médiathèque par les traitements de sol et plantations. De plus, la démolition des constructions à l'alignement du giratoire permettra d'offrir un espace de respiration et de continuité entre la rue de la République et rue de l'Oratoire.

Urbanisation

N° d'îlot	1	2	3	4	5
<i>Vocation dominante</i>	Localisation préférentielle des commerces de plus de 300 m <sup>2</sup> de surface de vente, dédié à des achats alimentaires et activités artisanales	Petite industrie ou liée à la filière bois, voire tertiaire	Résidentiel		Résidentiel
<i>Objectifs de production de logements</i>	0 logements	0 logements	30 logements, de type collectif		5 logements, de type intermédiaire
<i>Spécificité</i>	Le développement d'activités artisanales et de commerces permettra notamment de former une qualité architecturale au niveau de l'entrée de ville. Les ensembles bâtis devront veiller à la qualité des traitements de façades et de toiture. Les aménagements détermineront une cohérence colorimétrique et de bardage permettant de bien inscrire les nouvelles constructions dans le site. Les couleurs resteront sobres. Il pourra être envisagé de privilégier les bardages bois locaux.	Le renouvellement urbain du bâtiment du supermarché actuel permettra d'optimiser le développement d'activités à Mouchard. La destination de ce tènement est principalement à vocation de petite industrie ou de la filière bois. En cas de développement d'activité tertiaire, l'implantation des bâtiments se fera en rapport avec l'aménagement de l'espace public pour former un front urbain sur la place.	Les bâtiments chercheront à mettre en valeur l'organisation de la nouvelle place de la médiathèque et la continuité des bâtiments existants le long de la RD483. Les alignements à retrait limité sont préconisés le long de la rue de l'Oratoire et RD483. Les bâtiments chercheront à mettre en valeur l'organisation de la nouvelle place de la médiathèque et la continuité des bâtiments existants le long de la RD483. Les alignements à retrait limité sont préconisés le long de la rue de l'Oratoire et RD483.		Les logements ont vocation à créer une interface entre la nouvelle voie et le quartier de Bel air existant. Les constructions mettront en valeur la pente du terrain et la continuité bâtie entre la nouvelle entrée de ville et la rue principale.

## VAUDREY – RUE D'AVAL

### Contexte

Le secteur marque l'entrée Nord-Ouest du village de Vaudrey. Au Sud de la Cuisance, il est formé d'anciennes fermes rythmant la rue d'Aval. Les pignons sur rue, les traitements entre la façade et la rue marquent des séquences paysagères de qualité alternant entre jardins et bâtis. Toutefois, quelques maisons plus récentes, altèrent la cohérence des séquences paysagères par leur implantation, leur volumétrie ou leur traitement de clôture en décalage avec les qualités rurales de la rue d'Aval. Ces pressions sont encore aujourd'hui limitées, mais pourraient s'accroître de par la présence de plusieurs tènements fonciers en zone urbaine.

L'aménagement dans le cadre des îlots et des secteurs de densification douce du schéma ci-dessous se fera au fur et à mesure de l'existence ou de la réalisation des équipements.

### Objectifs

- Encadrer l'implantation des nouvelles constructions pour maintenir les séquences paysagères de la rue d'Aval,
- Permettre la densification du secteur,
- Préserver en partie les vergers et arbres remarquables.

### Vocation et programmation urbaine

- Préservation de la qualité paysagère et patrimoniale de l'entrée de village,
- Densification maîtrisée pour l'accueil de logements.



Schéma d'aménagement



## Principes d'aménagement

### Déplacement et accessibilité

- Préservation du caractère rural de la rue d'Aval afin de maîtriser la qualité de la traversée d'entrée de ville. En cas de requalification de chaussée, le maintien d'une voirie partagée sans distinction de chaussée et trottoir est conseillé, via par exemple des bordures techniques de type CC1, pour collecter les eaux de ruissellement et sécuriser les déplacements piétons. La requalification devra permettre de mettre en valeur par des traitements paysagers adaptés les façades remarquables identifiées au schéma ci-contre.



Exemple d'illustration d'utilisation de bordure technique CC1

### Paysage et environnement

- Préservation et valorisation des ensembles végétaux remarquables. De nombreux vergers ou alignements d'arbres ponctuent le paysage de l'entrée du village et accompagnent son tissu bâti. La densification de ce secteur se fera de manière douce afin de garantir une inscription des constructions dans les structures paysagères du site. En cas de mauvais état sanitaire ou contraintes techniques fortes, les projets détermineront la proportion de maintien des arbres.
- Maintien de coupures vertes et de bandes d'inconstructibilité d'environ 10m le long de la rue d'Aval. Afin de garantir la mise en valeur des points de vue de l'entrée du village, des linéaires sont identifiés le long de la rue. Ainsi les clôtures végétales hautes (>1m) et continues seront limités pour ne pas nuire à ces points de vue. Les nouvelles constructions s'implanteront également en recul de la voie sur ces sections de rue. Des exceptions peuvent toutefois être admises dans le cas d'une qualité architecturale et urbaine renforçant la qualité patrimoniale et identitaire de l'entrée du village. Les volumes d'implantation faisant l'objet d'exception auront des volumes importants (ressemblant à ceux des fermes historiques) et des traitements paysagers soignés aux abords de la voie.
- Maintien de la visibilité des façades remarquables depuis la voie. Les dispositifs d'aménagement et les projets de constructions (clôture, bâtiment, traitement espace public) veilleront à ne pas impacter la qualité des points de vue ainsi que la visibilité des façades identifiées au schéma d'aménagement.
- Plantation d'une haie vive d'essences locales. En limite Sud de l'orientation d'aménagement, des traitements paysagers soignés devront garantir l'intégration paysagère des constructions et jardins en limite de l'espace public. Ces secteurs, visibles depuis la RD469 route d'Arbois, nécessitent une

vigilance particulière pour ne pas nuire à la qualité paysagère du territoire. Les clôtures, implantation des bâtiments et gestion des jardins traiteront qualitativement ces limites.

#### Urbanisation

- Ilot 1 : construction de 2 logements individuels isolés ou mitoyens en recul de la rue et avec une vigilance d'intégration architecturale dans la pente,
- Ilot 2 : construction d'1 logement et d'une dépendance pour une activité économique de faible nuisance ou de 2 logements individuels groupés,
- Les secteurs de densification douce (1 logement possible) font l'objet d'une adaptation en termes de programmation et d'architecture en fonction des contraintes paysagères de chaque secteur. L'urbanisation de ces secteurs sera conçue de manière à s'intégrer du mieux possible dans son contexte. Les constructions prendront soin de garantir une intégration paysagère de qualité s'appuyant sur les spécificités du site (topographie, vue...), l'intimité entre les logements et la qualité d'exposition et d'orientation pour le confort des nouveaux logements.
- Le sens d'implantation des volumes principaux des constructions sera parallèle ou perpendiculaire aux voies et emprises publiques.

## VILLERS-FARLAY – AU VILLAGE

### Contexte

Situé en entrée de bourg Ouest de Villers-Farlay, le secteur est d'ores et déjà urbanisé. Les habitations individuelles ponctuent la rue principale et présentent un potentiel d'optimisation des réseaux et infrastructures existants. De plus sa localisation, à proximité des équipements (église, mairie) de la commune, offre un cadre de vie attrayant.

### Objectifs

- Encadrer la densification progressive du tissu pavillonnaire du coteau pour préserver la qualité d'intimité et de végétation des jardins,
- Préparer à long terme la poursuite d'urbanisation du parc

### Principes d'aménagement

#### Déplacement et accessibilité

- Création d'une amorce d'accès au quartier (long terme) par une entrée principale depuis la rue Louis Pasteur et un bouclage à terme.

#### Paysage et environnement

- Préservation en partie des ensembles végétaux remarquables et création d'une trame verte urbaine accompagnant l'entrée côté rue Louis Pasteur, permettant de desservir à terme la desserte du futur quartier
- Création d'une coulée verte en limite nord pour valoriser le muret en pierre le long du chemin rural

#### Urbanisation

- Création de logements individuel isolés (minimum 4 logements).
- Sens d'implantation parallèle ou perpendiculaire à la voie à créer, avec un principe d'implantation sur rue (bande de 0 à 3 m) pour amorcer une ambiance urbaine.

Schéma d'aménagement



## VILLERS-FARLAY – SUR LE VILLAGE

### Contexte

Situé sur le plateau de Villers-Farlay, le secteur est d'ores et déjà urbanisé. Les habitations individuelles, dans leur jardin fortement planté, ponctuent les rues. Cette extension du centre ancien, réalisée au coup par coup, présente un potentiel d'optimisation des réseaux et infrastructures existants. De plus sa localisation, à proximité des équipements (école, église, mairie) de la commune, offre un cadre de vie attrayant.

L'aménagement dans le cadre des flots et des secteurs de densification douce du schéma ci-dessous se fera au fur et à mesure de l'existence ou de la réalisation des équipements.

### Objectifs

- Encadrer la densification progressive du tissu pavillonnaire du coteau pour préserver la qualité d'intimité et de végétation des jardins,
- Cadrer l'intégration paysagère et architecturale des nouvelles constructions le long des rues

### Vocation et programmation urbaine

- Densification spontanée des parcelles urbanisées (création de 11 logements environ),
- Sécuriser les liaisons piétonnes vers les équipements.



Schéma d'aménagement



**Légende**

**Déplacement**

- Rue de quartier existante / à créer
- Espace public à créer
- Cheminement doux (vélo, piéton)

**Paysage / Environnement**

- Préserver et valoriser les ensembles végétaux
- Créer une trame verte urbaine
- Création d'un espace vert valorisant le point de vue
- Point de vue à maintenir dégagé
- Préservation d'une bande Inconstructible de 15m entre les constructions

**Urbanisation**

- Ilot urbanisable
- Ilot à dominante d'habitat
- Densification spontanée
- Sens d'implantation: du volume principal de la construction
- Implantation dans une marge de recul de 0-3m

## Principes d'aménagement

### Déplacement et accessibilité

- Requalification des rues des Blitres et Jean Baptiste Jupille. Cet aménagement permettra de valoriser le cadre de vie des habitations du plateau.
- Création d'une ruelle de desserte de l'îlot 1 depuis la rue des blitres. Cette voie sera traitée qualitativement, avec un accès réservé aux nouvelles habitations. Elle sera dimensionnée pour faciliter la cohabitation des différents modes de transport. Sa chaussée sera limitée à 5m de large.
- Création de cheminements doux traversant les cœurs d'îlot entre les rues principales. Pour créer des raccourcis piétons dans la trame urbaine, l'orientation d'aménagement définit des principes de cheminements doux permettant d'offrir des dessertes alternatives des habitations en direction du centre du village et de ses équipements sans passer par les rues étroites.

### Paysage et environnement

- Préservation des ensembles végétaux remarquables. Pour maintenir le caractère naturel du plateau, l'urbanisation de ce secteur exclura les espaces végétalisés identifiés au schéma ci-contre. Seul un motif de mauvais état sanitaire ou de risque élevé pour la sécurité des populations justifiera une coupe de cette végétation au profit d'une densification.
- Création d'une trame verte urbaine le long de la rue des Blitres. Formant une voie d'intérêt et de passage dans la commune, des aménagements paysagers devront être pris en compte dans le cadre du traitement de cette voie. Cela permettra de hiérarchiser cette voie par rapport à la rue Jean Baptiste Jupille ou la rue de l'Etang. Etant donné la largeur d'emprise, cette trame verte se traduira par la présence du végétal sous forme de « pas japonais » (massifs plantés ou alignements d'arbres).
- Création d'un espace vert valorisant le point de vue du rebord du plateau. L'urbanisation de l'îlot 1 prendra en compte le rebord de plateau par l'aménagement d'un espace belvédère : sous la forme d'un espace de pelouse, d'un arbre et d'un banc bien orienté pour mettre en valeur la vue sur la vallée de la Loue.
- Préservation de bandes inconstructibles de 15m entre les constructions existantes. Afin de structurer la densification de ce secteur, l'orientation d'aménagement détermine des bandes d'inconstructibilité afin de maintenir des espaces d'intimité entre les logements. Ces trames identifiées au schéma devront être prises en compte en cas de projet sur les parcelles concernées. Les projets devront veiller, par leur implantation et leur orientation, à ne pas nuire à l'intimité des logements alentours. En cas d'inventivité ou d'innovation architecturale justifiée, cette bande de 15m peut être réduite au cas par cas.

### Urbanisation

- Les différents îlots permettront d'implanter quelques constructions au sein du parcellaire existant et dans le respect des trames paysagères et environnementales. Ainsi, il est prévu le développement de logements individuels isolés ou mitoyens dans les îlots identifiés au schéma ci-contre.
- Les îlots 1/2/7 permettent la programmation minimum de 2 logements par îlot alors que les îlots 3/4/5/6/8 permettent la construction d'un logement ou une maison.

- Concernant la possibilité de densification spontanée (1 logement possible), la construction prendra soin de garantir une intégration paysagère de qualité s'appuyant sur les spécificités du site (topographie, vue...), l'intimité entre les logements et la qualité d'exposition et d'orientation pour le confort des nouveaux logements.
- Les sens d'implantation des volumes principaux des constructions définissent des guides pour l'intégration urbaine et paysagère des nouvelles constructions. Le sens de façage des constructions principales sera parallèle ou perpendiculaire aux voies et emprises publiques.

	Total	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
ALIMENTATION CERTEMERY	273 182								
AMENAGEMENT ACCES STATION POMPAGE MSV	2 630		2 630				150 000	123 182	
AMENAGEMENT DO2 + SUPP DO PLUVIAL PORT LESNEY	17 550			17 550					
APPROFONDISSEMENT PUITTS CHAMPAGNE SUR LOUE	16 500			6 500	10 000				
APPROFONDISSEMENT PUITTS GRANGE DE VAIVRE	74 200			4 200	10 000	60 000			
CONSTRUCTION CHATEAU D'EAU VAUDREY	1 223 830		4 000	37 944	579 068	602 818			
CONSTRUCTION NOUVELLE STEP MONTBARREY LVL OUNANS	2 742 438		720	29 257	200 000	1 260 388	1 000 000	252 073	
CONSTRUCTION NOUVELLE STEP MOUCHARD	1 800 000					50 000	500 000	1 000 000	250 000
CONSTRUCTION SILO A BOUES BANS	105 389		89 418	15 971					
CURAGE BIEF ROSELET MONT SOUS VAUDREY	37 500					37 500			
DECONNEXION DOUBLE RESEAUX AEP MOUCHARD	3 460					3 460			
DEPLACEMENT BRANCHEMENTS AEP LEON GUIGNARD MSV	59 366		58 633	733					
DEPLACEMENT RESEAU AEP RUE DU CREUX ET PRES BOURGEOIS MONTBARREY	40 393		36 378	4 015					
DEVOIEMENT RESEAU AEP GRANGE DE VAIVRE	42 270		42 270						
ETUDE FAISABILITE STEP MONTBARREY	25 700	3 200	22 500						
ETUDE RACCORDEMENT CERTEMERY MOUCHARD	10 000			7 475	2 525				
MISE EN SEPARATIF CHEMIN DE L'EGLISE CHAMBLAY	19 163		19 163						
MISE EN SEPARATIF CHENEE + GR CHISSEY + PLAINE LA LOYE	204 017		19 593	101 316	83 108				
MISE EN SEPARATIF COTE PAIR RUE DU BOIS CRAMANS	50 643		878	27 922	21 843				
MISE EN SEPARATIF FORTUNAT PACTET + DO LANCOT + REHAB HAMECON + VIEILLE DE SALINS MSV	304 344		15 967	267 230	21 147				
MISE EN SEPARATIF RUES PRUNES + TUROTS LA VIEILLE LOYE	337 325								337 325
MISE EN SEPARATIF RUE DE LA CHENEVE VILLERS FARLAY	91 000							91 000	
MISE EN SEPARATIF RUE DE LA MOTTE LA VIEILLE LOYE	269 677			139 677	120 000				
MISE EN SEPARATIF RUE DE LA PLAINE OUNANS	251 272					50 000	201 272		
MISE EN SEPARATIF RUE DU CHATEAU D'EAU MONTBARREY	217 576					217 576			
MISE EN SEPARATIF RUE DU LAVOIR PORT LESNEY	42 109					42 109			
MISE EN SEPARATIF RUE MOUFFETARD MOUCHARD	65 178	33 143	32 036						
MISE EN SEPARATIF RUE PASTEUR MOUCHARD	436 370						200 000	236 370	
MISE EN SEPARATIF SKATEPARK ET REPARATIONS RUE DE LA GARE MOUCHARD	47 992		1 790	37 140	9 062				
POSE COMPTEUR DE SECTO SOUVANS	5 700		5 700						
POSE RESEAU D'EAU POTABLE CHEMIN DE L'EGLISE CHAMBLAY	4 354		4 354						
REDUCTEUR PRESSION VILLERS FARLAY	14 716				14 716				
REHABILITATION PR VAUDREY +RENOUVELLEMENT RESEAU ANNCIENNE STEP + CREATION DECAILLOUTEUR DO + REHABILITATION RUE GARE MSV	59 856		620	46 158	11 078				
REHABILITATION RESEAU EU ABREUVOIR E FAURE CAMPING PORT LESNEY	41 963				20 000	21 963			
REHABILITATION RESEAU EU HAMECON + ARMAND TISSERAND + G GREVY MSV	140 375				70 000	70 375			
REHABILITATION RESEAU EU LA VIEILLE LOYE	132 502					132 502			
REHABILITATION RESEAU VERRINE + PR VAUDREY	172 246					172 246			
REHABILITATION STEP CRAMANS	39 131		17 231	21 900					
REHABILITATION RESEAU EU LORETTE + TRANSIT	65 895				30 000	35 895			
REMPACEMENT COMPTEUR EXPLOIT MOUCHARD	9 460					9 460			
REMPACEMENT PR G RUE + RENOUVELLEMENT DO1+ SUPP DOBIS CRAMANS	42 923			42 923					
REMPACEMENT RESEAU AEP MOUFFETARD MOUCHARD	59 562	31 243	28 319						
REMPACEMENT RESEAU RUE DU CANAL OUNANS	148 300						146 300		
RENFORCEMENT RESEAU AEP RUE VAL D'AMOUR LA LOYE	127 964		122 901	5 063					
RENOUVELLEMENT AEP RUE DES CROIX LA LOYE	36 921		34 705	2 216					
RENOUVELLEMENT AEP RUE DU BOIS + G RUE+ FOSSE DU LEVANT CHISSEY	141 188			360	140 828				
RENOUVELLEMENT AEP RUE DU LAVOIR PORT LESNEY	46 788					46 788			

RENOUVELLEMENT AEP RUE DU VAL D'AMOUR + IMP MATALE BELMONT	0								
RENOUVELLEMENT AEP RUE VAL D'AMOUR + GARE CHATELAY	58 224			360	55 864				
RENOUVELLEMENT AEP RUE VIEILLE D'ARBOIS + LOUIS GUILLAUME + BAVILLEY MSV	189 954			720	189 234				
RENOUVELLEMENT RESEAU AEP IMPASSE MATALE + RUE DU VAL D'AMOUR AUGERANS BELMONT	212 599					212 599			
RENOUVELLEMENT RESEAU AEP RUE CHATEAU D'EAU MONTBARREY	146 671					146 671			
RENOUVELLEMENT RESEAU AEP RUE CLIAT CLIAT LVL	222 970					222 970			
RENOUVELLEMENT RESEAU AEP RUE DE LA MOTTE + VERRERIE LVL	218 452			105 192	113 260				
RENOUVELLEMENT RESEAU AEP RUE DE L'EGLISE SANTANS	45 526	43 805		1 721					
RENOUVELLEMENT RESEAU AEP RUE DES LOUPS LA LOYE	71 025					71 025			
RENOUVELLEMENT RESEAU AEP RUE HAYES VAUDREY	73 479					73 479			
RENOUVELLEMENT RESEAU AEP RUE PRINCIPALE SANTANS	162 743			110 745	51 998				
REPRISE GENIE CIVIL RESERVOIR CHAMBLAY	30 000					30 000			
REPRISE GENIE CIVIL RESERVOIR SOUVANS	30 000					30 000			
RESEAU DE TRANSFERT MOUCHARD	663 630						300 000	363 630	
TRANSFERT CAMPING D'OUNANS	246 636					246 636			
TRANSFERT EU LA VIEILLE LOYE MONTBARREY ET OUNANS + BSR	1 782 052				200 000	768 485	813 517		
MISE EN SEPARATIF RUE DE LA GARE CHATELAY						64 000	64 000		
<b>Coût annuel</b>	<b>4 604 978</b>	<b>67 586</b>	<b>551 424</b>	<b>353 012</b>	<b>- 179 682</b>	<b>1 625 201</b>	<b>1 567 344</b>	<b>397 430</b>	<b>222 663</b>
<b>Total dépenses programme</b>	<b>14 240 829</b>	<b>67 586</b>	<b>603 610</b>	<b>1 036 288</b>	<b>1 953 731</b>	<b>4 614 945</b>	<b>3 311 089</b>	<b>2 066 255</b>	<b>587 325</b>
<b>Total recettes programme</b>	<b>9 635 851</b>	<b>0</b>	<b>52 186</b>	<b>683 276</b>	<b>2 133 413</b>	<b>2 989 744</b>	<b>1 743 745</b>	<b>1 668 825</b>	<b>364 662</b>

Libellé	Total	2018	2019	2020	2021
<b>EAU2019-63 - CONSTRUCTION CHATEAU D'EAU VAUDREY</b>	1 223 830		4 000	37 944	579 068
Dépenses	1 223 830		4 000	37 944	579 068
AGENCE DE L EAU	874 244		0	0	428 340
Total recettes	874 244		0	0	428 340
<b>ASS2019-50 - CONSTRUCTION NOUVELLE STEP MONTBARREY LVL OUNANS</b>	2 742 438		720	29 257	200 000
Dépenses	2 742 438		720	29 257	200 000
AGENCE DE L EAU	835 955		0	0	420 666
Etat	826 543		0	0	0
Département	294 952		0	0	0
Total recettes	1 957 450		0	0	420 666
<b>ASS2019-48 - CONSTRUCTION NOUVELLE STEP MOUCHARD</b>	1 800 000				
Dépenses	1 800 000				
AGENCE DE L EAU	450 000				
Etat	540 000				
Département	300 000				
Total recettes	1 290 000				
<b>ASS2019-08 - CONSTRUCTION SILO A BOUES BANS</b>	105 389		89 418	15 971	
Dépenses	105 389		89 418	15 971	
AGENCE DE L EAU	53 390		0	53 390	
Etat	22 609		0	22 609	
Total recettes	75 999		0	75 999	
<b>EAU2019-14 - DEPLACEMENT BRANCHEMENTS AEP LEON GUIGNARD MSV</b>	59 366		58 633	733	
Dépenses	59 366		58 633	733	
AGENCE DE L EAU	41 609		0	41 609	
Total recettes	41 609		0	41 609	
<b>EAU2019-29 - DEPLACEMENT RESEAU AEP RUE DU CREUX ET PRES BOURGEOIS MONTBARREY</b>	40 393		36 378	4 015	
Dépenses	40 393		36 378	4 015	
Etat	28 339		0	28 339	
Total recettes	28 339		0	28 339	
<b>EAU2019-13 - DEVOIEMENT RESEAU AEP GRANGE DE VAIVRE</b>	42 270		42 270		
Dépenses	42 270		42 270		
AGENCE DE L EAU	0		0		
Etat	0		0		
Total recettes	0		0		
<b>ASS2019-01 - ETUDE FAISABILITE STEP MONTBARREY</b>	25 700	3 200	22 500	0	
Dépenses	25 700	3 200	22 500	0	
AGENCE DE L EAU	12 850	0	0	12 850	

<b>Total recettes</b>	12 850	0	0	12 850	
<b>ASS2019-78 - MISE EN SEPARATIF CHEMIN DE L'EGLISE CHAMBLAY</b>	19 163		19 163		
<b>Dépenses</b>	19 163		19 163		
<b>AGENCE DE L EAU</b>	0		0		
<b>Total recettes</b>	0		0		
<b>ASS2019-28 - MISE EN SEPARATIF RESEAUX EU CHISSEY SUR LOUE</b>	0		0	0	0
<b>Dépenses</b>	0		0	0	0
<b>AGENCE DE L EAU</b>	0		0	0	0
<b>Total recettes</b>	0		0	0	0
<b>ASS2019-19 - MISE EN SEPARATIF RUE MOUFFETARD MOUCHARD</b>	65 178	33 143	32 035		
<b>Dépenses</b>	65 178	33 143	32 035		
<b>AGENCE DE L EAU</b>	19 466	0	19 466		
<b>Communes</b>	2 000	0	2 000		
<b>Total recettes</b>	21 466	0	21 466		
<b>EAU2019-79 - POSE RESEAU D'EAU POTABLE CHEMIN DE L'EGLISE CHAMBLAY</b>	4 354		4 354		
<b>Dépenses</b>	4 354		4 354		
<b>Etat</b>	0		0		
<b>Total recettes</b>	0		0		
<b>EAU2019-25 - REMPLACEMENT COMPTEUR EXPLOIT MOUCHARD</b>	9 460		0	0	0
<b>Dépenses</b>	9 460		0	0	0
<b>AGENCE DE L EAU</b>	0		0	0	0
<b>Total recettes</b>	0		0	0	0
<b>EAU2019-24 - REMPLACEMENT RESEAU AEP MOUFFETARD MOUCHARD</b>	59 562	31 243	28 319		
<b>Dépenses</b>	59 562	31 243	28 319		
<b>Communes</b>	0	0	0		
<b>Département</b>	30 720	0	30 720		
<b>Total recettes</b>	30 720	0	30 720		
<b>ASS2019-27 - REMPLACEMENT RESEAU EU RUE DE LA PLAINE LA LOYE</b>	0		0	0	0
<b>Dépenses</b>	0		0	0	0
<b>AGENCE DE L EAU</b>	0		0	0	0
<b>Total recettes</b>	0		0	0	0
<b>EAU2019-30 - RENFORCEMENT RESEAU AEP RUE VAL D'AMOUR LA LOYE</b>	127 964		122 901	5 063	
<b>Dépenses</b>	127 964		122 901	5 063	
<b>Etat</b>	89 561		0	89 561	
<b>Total recettes</b>	89 561		0	89 561	
<b>EAU2019-15 - AMENAGEMENT ACCES STATION POMPAGE MSV</b>	2 630		2 630		
<b>Dépenses</b>	2 630		2 630		

<b>ASS2019-22 - AMENAGEMENT DO2 + SUPP DO PLUVIAL PORT LESNEY</b>	17 550		0	17 550	0
<b>Dépenses</b>	17 550		0	17 550	0
<b>AGENCE DE L EAU</b>	10 690		0	0	10 690
<b>Total recettes</b>	10 690		0	0	10 690
<b>EAU2019-75 - APPROFONDISSEMENT PUITS CHAMPAGNE SUR LOUE</b>	16 500			6 500	10 000
<b>Dépenses</b>	16 500			6 500	10 000
<b>AGENCE DE L EAU</b>	0			0	0
<b>Total recettes</b>	0			0	0
<b>EAU2019-74 - APPROFONDISSEMENT PUITS GRANGE DE VAIVRE</b>	74 200			4 200	10 000
<b>Dépenses</b>	74 200			4 200	10 000
<b>Département</b>	14 700			0	0
<b>Total recettes</b>	14 700			0	0
<b>ASS2019-39 - CURAGE BIEF ROSELET MONT SOUS VAUDREY</b>	37 500				0
<b>Dépenses</b>	37 500				0
<b>AGENCE DE L EAU</b>	0				0
<b>Total recettes</b>	0				0
<b>EAU2019-26 - DECONNEXION DOUBLE RESEAUX AEP MOUCHARD</b>	3 460		0	0	0
<b>Dépenses</b>	3 460		0	0	0
<b>ASS2019-12 - MISE EN SEPARATIF COTE PAIR RUE DU BOIS CRAMANS</b>	50 643		878	27 922	21 843
<b>Dépenses</b>	50 643		878	27 922	21 843
<b>AGENCE DE L EAU</b>	39 760		0	22 050	17 710
<b>Total recettes</b>	39 760		0	22 050	17 710
<b>ASS2019-17 - MISE EN SEPARATIF FORTUNAT PACTET + DO LANCOT MSV</b>	0		0	0	0
<b>Dépenses</b>	0		0	0	0
<b>AGENCE DE L EAU</b>	0		0	0	0
<b>Total recettes</b>	0		0	0	0
<b>ASS2019-43 - MISE EN SEPARATIF RUE DE LA MOTTE LA VIEILLE LOYE</b>	259 677			139 677	120 000
<b>Dépenses</b>	259 677			139 677	120 000
<b>AGENCE DE L EAU</b>	145 627			0	145 627
<b>Total recettes</b>	145 627			0	145 627
<b>ASS2019-42 - MISE EN SEPARATIF RUE DE LA PLAINE OUNANS</b>	251 272				0
<b>Dépenses</b>	251 272				0
<b>AGENCE DE L EAU</b>	75 385				0
<b>Département</b>	43 700				0
<b>Total recettes</b>	119 085				0
<b>ASS2019-41 - MISE EN SEPARATIF RUE EGLISE OUNANS</b>	0				0
<b>Dépenses</b>	0				0
<b>AGENCE DE L EAU</b>	0				0

Total recettes	0				0
<b>ASS2019-44 - MISE EN SEPARATIF RUE PASTEUR MOUCHARD</b>	436 370				0
Dépenses	436 370				0
AGENCE DE L EAU	130 911				0
Etat	130 911				0
Total recettes	261 822				0
<b>ASS2019-20 - MISE EN SEPARATIF SKATEPARK ET REPARATIONS RUE DE LA GARE MOUCHARD</b>	47 992	1 790	37 140		9 062
Dépenses	47 992	1 790	37 140		9 062
AGENCE DE L EAU	8 715	0	0		8 715
Total recettes	8 715	0	0		8 715
<b>EAU2019-31 - POSE COMPTEUR DE SECTO SOUVANS</b>	5 700	5 700			
Dépenses	5 700	5 700			
<b>ASS2019-05 - REHABILITATION PR VAUDREY</b>	0	0	0		
Dépenses	0	0	0		
AGENCE DE L EAU	0	0	0		
Total recettes	0	0	0		
<b>ASS2019-45 - REHABILITATION RESEAU EU LA VIEILLE LOYE</b>	132 502				0
Dépenses	132 502				0
AGENCE DE L EAU	66 251				0
Etat	13 250				0
Département	26 500				0
Total recettes	106 001				0
<b>ASS2019-32 - REHABILITATION RESEAU EU RTE LORETTE PORT LESNEY</b>	0		0		0
Dépenses	0		0		0
AGENCE DE L EAU	0		0		0
Etat	0		0		0
Département	0		0		0
Total recettes	0		0		0
<b>ASS2019-35 - REHABILITATION RESEAU EU RUE ABREUVOIR + CAMPING E FAURE PORT LESNEY</b>	0		0		0
Dépenses	0		0		0
AGENCE DE L EAU	0		0		0
Etat	0		0		0
Département	0		0		0
Total recettes	0		0		0
<b>ASS2019-38 - REHABILITATION RESEAU EU RUE ARMAND TISSERAND MSV</b>	0		0		0
Dépenses	0		0		0
AGENCE DE L EAU	0		0		0
Etat	0		0		0

Département	0			0	0
Total recettes	0			0	0
ASS2019-33 - REHABILITATION RESEAU EU RUE CAMPING PORT LESNEY	0			0	0
Dépenses	0			0	0
AGENCE DE L EAU	0			0	0
Total recettes	0			0	0
ASS2019-34 - REHABILITATION RESEAU EU RUE EDGAR FAURE PORT LESNEY	0			0	0
Dépenses	0			0	0
AGENCE DE L EAU	0			0	0
Total recettes	0			0	0
ASS2019-37 - REHABILITATION RESEAU EU RUE HAMECON MSV	0			0	0
Dépenses	0			0	0
AGENCE DE L EAU	0			0	0
Etat	0			0	0
Département	0			0	0
Total recettes	0			0	0
ASS2019-36 - REHABILITATION RESEAU EU TRANSIT PORT LESNEY	0			0	0
Dépenses	0			0	0
AGENCE DE L EAU	0			0	0
Etat	0			0	0
Département	0			0	0
Total recettes	0			0	0
ASS2019-49 - REHABILITATION RESEAU VERRINE + PR VAUDREY	172 246				0
Dépenses	172 246				0
AGENCE DE L EAU	86 123				0
Etat	17 224				0
Département	34 448				0
Total recettes	137 795				0
ASS2019-03 - REHABILITATION STEP CRAMANS	39 131	17 231	21 900		0
Dépenses	39 131	17 231	21 900		0
AGENCE DE L EAU	17 500	0	8 750	8 750	
Etat	0	0	0	0	
Département	0	0	0	0	
Total recettes	17 500	0	8 750	8 750	
ASS2019-40 - REHABILITATION PONCTUELLE RUE G. GREVY MONT SOUS VAUDREY	0			0	0
Dépenses	0			0	0
AGENCE DE L EAU	0			0	0
Etat	0			0	0
Département	0			0	0
Total recettes	0			0	0

<b>ASS2019-07 - REMPLACEMENT DE RESEAUX EU RUE BERNARD MSV</b>	0		0	0	
Dépenses	0		0	0	
AGENCE DE L EAU	0		0	0	
Total recettes	0		0	0	
<b>ASS2019-10 - REMPLACEMENT PR GRANDE RUE CRAMANS</b>	0		0	0	0
Dépenses	0		0	0	0
AGENCE DE L EAU	0		0	0	0
Total recettes	0		0	0	0
<b>ASS2019-46 - REMPLACEMENT RESEAU RUE DU CANAL OUNANS</b>	146 300				0
Dépenses	146 300				0
AGENCE DE L EAU	43 890				0
Total recettes	43 890				0
<b>ASS2019-11 - RENOUELEMENT DO1 CRAMANS</b>	0			0	0
Dépenses	0			0	0
AGENCE DE L EAU	0			0	0
Total recettes	0			0	0
<b>EAU2019-68 - RENOUELEMENT RESEAU AEP GRANDE RUE + FOSSE CHISSEY</b>	0			0	0
Dépenses	0			0	0
AGENCE DE L EAU	0			0	0
Total recettes	0			0	0
<b>EAU2019-67 - RENOUELEMENT RESEAU AEP IMPASSE MATALA + RUE DU VAL D'AMOUR AUGERANS BELMONT</b>	212 599				0
Dépenses	212 599				0
AGENCE DE L EAU	148 819				0
Total recettes	148 819				0
<b>EAU2019-65 - RENOUELEMENT RESEAU AEP MATALA BELMONT</b>	0				0
Dépenses	0				0
AGENCE DE L EAU	0				0
Total recettes	0				0
<b>EAU2019-60 - RENOUELEMENT RESEAU AEP RUE BAVILLEY/LOUIS GUILLAUME MSV</b>	0			0	0
Dépenses	0			0	0
AGENCE DE L EAU	0			0	0
Total recettes	0			0	0
<b>EAU2019-59 - RENOUELEMENT RESEAU AEP RUE CHATEAU D'EAU MONTBARREY</b>	146 671				0
Dépenses	146 671				0
AGENCE DE L EAU	102 669				0

Total recettes	102 669				0
EAU2019-58 - RENOUVELLEMENT RESEAU AEP RUE CLIAT CLIAT LVL	222 970				0
Dépenses	222 970				0
AGENCE DE L EAU	156 079				0
Total recettes	156 079				0
EAU2019-71 - RENOUVELLEMENT RESEAU AEP RUE DE LA GARE CHATELAY	0			0	0
Dépenses	0			0	0
AGENCE DE L EAU	0			0	0
Total recettes	0			0	0
EAU2019-56 - RENOUVELLEMENT RESEAU AEP RUE DE LA MOTTE + VERRERIE LVL	218 452			105 192	113 260
Dépenses	218 452			105 192	113 260
AGENCE DE L EAU	146 440			0	146 440
Total recettes	146 440			0	146 440
EAU2019-57 - RENOUVELLEMENT RESEAU AEP RUE DE VERRERIE LVL	0			0	
Dépenses	0			0	
AGENCE DE L EAU	0			0	
Total recettes	0			0	
EAU2019-66 - RENOUVELLEMENT RESEAU AEP RUE DU BOIS AUGERANS	0				0
Dépenses	0				0
AGENCE DE L EAU	0				0
Total recettes	0				0
EAU2019-69 - RENOUVELLEMENT RESEAU AEP RUE DU BOIS CHISSEY	0			0	
Dépenses	0			0	
AGENCE DE L EAU	0			0	
Total recettes	0			0	
EAU2019-62 - RENOUVELLEMENT RESEAU AEP RUE HAYES VAUDREY	73 479				0
Dépenses	73 479				0
AGENCE DE L EAU	51 435				0
Total recettes	51 435				0
EAU2019-72 - RENOUVELLEMENT RESEAU AEP RUE PRINCIPALE SANTANS	162 743			110 745	51 998
Dépenses	162 743			110 745	51 998
Etat	108 360			76 440	31 920
Total recettes	108 360			76 440	31 920
EAU2019-64 - RENOUVELLEMENT RESEAU AEP RUE VAL D'AMOUR BELMONT	0				0
Dépenses	0				0
AGENCE DE L EAU	0				0

Total recettes	0				0
EAU2019-70 - RENOUELEMENT RESEAU AEP RUE VAL D'AMOUR CHATELAY	0			0	
Dépenses	0			0	
AGENCE DE L EAU	0			0	
Total recettes	0			0	
EAU2019-61 - RENOUELEMENT RESEAU AEP RUE VIEILLE ARBOIS MSV	0		0	0	
Dépenses	0		0	0	
AGENCE DE L EAU	0		0	0	
Total recettes	0		0	0	
ASS2019-06 - RENOUELEMENT RESEAU ANCIENNE STEP MSV	0		0	0	0
1 -	0		0	0	0
Dépenses	0		0	0	0
AGENCE DE L EAU	0		0	0	0
Total recettes	0		0	0	0
EAU2019-77 - REPRISE GENIE CIVIL RESERVOIR CHAMBLAY	30 000				0
Dépenses	30 000				0
AGENCE DE L EAU	9 000				0
Total recettes	9 000				0
EAU2019-76 - REPRISE GENIE CIVIL RESERVOIR SOUVANS	30 000				0
Dépenses	30 000				0
AGENCE DE L EAU	9 000				0
Total recettes	9 000				0
ASS2019-47 - RESEAU DE TRANSFERT MOUCHARD	663 630				0
Dépenses	663 630				0
AGENCE DE L EAU	363 721				0
Département	144 252				0
Total recettes	507 973				0
ASS2019-53 - STOCKAGE RESTITUTION MONTBARREY LA VIEILLE LOYE	0			0	0
Dépenses	0			0	0
AGENCE DE L EAU	0			0	0
Etat	0			0	0
Total recettes	0			0	0
ASS2019-09 - SUPPRESSION DO1 BIS CRAMANS	0		0		
Dépenses	0		0		
AGENCE DE L EAU	0		0		
Total recettes	0		0		
ASS2019-55 - TRANSFERT CAMPING D'OUNANS	246 636			0	0
Dépenses	246 636			0	0

Divers	77 700			0	0
<b>Total recettes</b>	77 700			0	0
<b>ASS2019-51 - TRANSFERT EU LA VIEILLE LOYE MONTBARREY ET OUNANS + BSR</b>	1 782 002			0	200 000
Dépenses	1 782 002			0	200 000
AGENCE DE L EAU	805 696			0	402 848
Etat	349 055			0	104 871
Département	241 473			0	0
<b>Total recettes</b>	1 396 224			0	507 719
<b>EAU2021-2 - ALIMENTATION CERTEMERY</b>	273 182				0
Dépenses	273 182				0
AGENCE DE L EAU	136 591				0
Etat	54 636				0
<b>Total recettes</b>	191 227				0
<b>ASS2019-80 - CREATION DECAILLOUTEUR DO ET REHABILITATION RUE DE LA GARE MSV</b>	0		0	0	
Dépenses	0		0	0	
AGENCE DE L EAU	0		0	0	
<b>Total recettes</b>	0		0	0	
<b>EAU2019-81 - ETUDE RACCORDEMENT CERTEMERY MOUCHARD</b>	10 000		0	7 475	2 525
Dépenses	10 000		0	7 475	2 525
AGENCE DE L EAU	7 000		0	0	7 000
<b>Total recettes</b>	7 000		0	0	7 000
<b>ASS2021-3 - MISE EN SEPARATIF CHENEE + GR CHISSEY + PLAINE LA LOYE</b>	204 017		19 593	101 316	83 108
Dépenses	204 017		19 593	101 316	83 108
AGENCE DE L EAU	131 178		0	88 357	42 821
<b>Total recettes</b>	131 178		0	88 357	42 821
<b>ASS2021-4 - MISE EN SEPARATIF FORTUNAT PACTET + DO LANCOT + REHAB HAMECON + VIEILLE DE SALINS</b>	304 344		15 967	267 230	21 147
Dépenses	304 344		15 967	267 230	21 147
AGENCE DE L EAU	193 413		0	151 728	41 685
<b>Total recettes</b>	193 413		0	151 728	41 685
<b>ASS2021-2 - MISE EN SEPARATIF PRUNES + TUROTS LA VIEILLE LOYE</b>	337 325				0
Dépenses	337 325				0
AGENCE DE L EAU	101 197				0
Département	65 465				0
<b>Total recettes</b>	166 662				0
<b>ASS2019-79 - MISE EN SEPARATIF RUE DE LA CHÈNEE VILLERS FARLAY</b>	91 000				0
Dépenses	91 000				0
AGENCE DE L EAU	27 300				0
<b>Total recettes</b>	27 300				0

<b>ASS2019-81 - MISE EN SEPARATIF RUE DU CHATEAU D'EAU MONTBARREY</b>	217 576				0
<b>Dépenses</b>	217 576				0
<b>AGENCE DE L EAU</b>	152 303				0
<b>Total recettes</b>	152 303				0
<b>ASS2021-1 - MISE EN SEPARATIF RUE DU LAVOIR PORT LESNEY</b>	42 109				0
<b>Dépenses</b>	42 109				0
<b>AGENCE DE L EAU</b>	12 632				0
<b>Etat</b>	8 421				0
<b>Département</b>	7 421				0
<b>Total recettes</b>	28 474				0
<b>EAU2019-82 - REDUCTEUR PRESSION VILLERS FARLAY</b>	14 716				14 716
<b>Dépenses</b>	14 716				14 716
<b>AGENCE DE L EAU</b>	0				0
<b>Total recettes</b>	0				0
<b>ASS2019-83 - REHABILITATION EU RUE HAMECON + VIEILLE DE SALINS MSV</b>	0		0	0	
<b>Dépenses</b>	0		0	0	
<b>AGENCE DE L EAU</b>	0		0	0	
<b>Total recettes</b>	0		0	0	
<b>ASS2020-2 - REHABILITATION PR VAUDREY +RENOUVELLEMENT RESEAU ANNCIENNE STEP + CREATION DECAILLOUTEUR DO + REHABILITATION RUE GARE MSV</b>	59 856		620	48 158	11 078
<b>Dépenses</b>	59 856		620	48 158	11 078
<b>AGENCE DE L EAU</b>	48 892		0	30 000	18 892
<b>Total recettes</b>	48 892		0	30 000	18 892
<b>ASS2021-6 - REHABILITATION RESEAU EU ABREUVOIR E FAURE CAMPING PORT LESNEY</b>	41 963				20 000
<b>Dépenses</b>	41 963				20 000
<b>AGENCE DE L EAU</b>	20 981				0
<b>Etat</b>	4 196				0
<b>Département</b>	8 392				0
<b>Total recettes</b>	33 569				0
<b>ASS2021-7 - REHABILITATION RESEAU EU HAMECON + ARMAND TISSERAND + G GREVY MSV</b>	140 375				70 000
<b>Dépenses</b>	140 375				70 000
<b>AGENCE DE L EAU</b>	82 048				0
<b>Etat</b>	16 410				0
<b>Département</b>	32 819				0
<b>Total recettes</b>	131 277				0
<b>ASS2020-1 - REHABILITATION RUE HAMECON + VIEILLE DE SALINS MSV</b>	0				0

Dépenses	0				0
AGENCE DE L EAU	0				0
Total recettes	0				0
<b>ASS2021-5 - REHABILITATION RESEAU EU LORETTE + TRANSIT</b>	65 895				30 000
Dépenses	65 895				30 000
AGENCE DE L EAU	32 947				0
Etat	6 589				0
Département	13 178				0
Total recettes	52 714				0
<b>ASS2021-8 - REMPLACEMENT PR G RUE + RENOUVELLEMENT DO1+ SUPP DOBIS CRAMANS</b>	42 923			42 923	0
Dépenses	42 923			42 923	0
AGENCE DE L EAU	29 912			0	29 912
Total recettes	29 912			0	29 912
<b>EAU2019-84 - RENOUVELLEMENT AEP RUE DES CROIX LA LOYE</b>	36 921		34 705	2 216	
Dépenses	36 921		34 705	2 216	
AGENCE DE L EAU	25 802		0	25 802	
Total recettes	25 802		0	25 802	
<b>EAU2021-4 - RENOUVELLEMENT AEP RUE DU BOIS + G RUE+ FOSSE DU LEVANT CHISSEY</b>	141 188			360	140 828
Dépenses	141 188			360	140 828
AGENCE DE L EAU	98 579			0	98 579
Total recettes	98 579			0	98 579
<b>EAU2021-1 - RENOUVELLEMENT AEP RUE DU LAVOIR PORT LESNEY</b>	46 788				0
Dépenses	46 788				0
Etat	14 036				0
Département	12 536				0
Total recettes	26 572				0
<b>EAU2021-5 - RENOUVELLEMENT AEP RUE DU VAL D'AMOUR + IMP MATALE BELMONT</b>	0				0
Dépenses	0				0
AGENCE DE L EAU	0				0
Total recettes	0				0
<b>EAU2021-3 - RENOUVELLEMENT AEP RUE VAL D'AMOUR + GARE CHATELAY</b>	56 224			360	55 864
Dépenses	56 224			360	55 864
AGENCE DE L EAU	39 104			0	39 104
Total recettes	39 104			0	39 104
<b>EAU2021-6 - RENOUVELLEMENT AEP RUE VIEILLE D'ARBOIS + LOUIS GUILLAUME + BAVILLEY MSV</b>	189 954			720	189 234
Dépenses	189 954			720	189 234

AGENCE DE L EAU	128 843			0	128 843
<b>Total recettes</b>	128 843			0	128 843
EAU2019-85 - RENOUELEMENT RESEAU AEP RUE DE L'EGLISE SANTANS	45 526		43 805	1 721	
Dépenses	45 526		43 805	1 721	
AGENCE DE L EAU	31 791		0	31 791	
<b>Total recettes</b>	31 791		0	31 791	
EAU2019-83 - RENOUELEMENT RESEAU AEP RUE DES LOUPS LA LOYE	71 025				0
Dépenses	71 025				0
AGENCE DE L EAU	49 717				0
<b>Total recettes</b>	49 717				0
<b>Total dépenses programme</b>	14 240 829	67 586	603 610	1 036 288	1 953 731
<b>Total recettes programme</b>	9 635 851	0	52 186	683 276	2 133 413
<b>Coût annuel</b>	4 604 978	67 586	551 424	353 012	- 179 682
	76235018	270344	2518812	5511704	12081750











0	146 300		
0	146 300		
0	43 890		
0	43 890		
212 599			
212 599			
148 819			
148 819			
0			
0			
0			
0			
146 671			
146 671			
102 669			



0			
30 000			
30 000			
9 000			
9 000			
30 000			
30 000			
9 000			
9 000			
0	300 000	363 630	
0	300 000	363 630	
0	165 907	197 814	
0	0	144 252	
0	165 907	342 066	
246 636			
246 636			







71 025			
71 025			
49 717			
49 717			
4 614 945	3 311 089	2 066 255	587 325
2 989 744	1 743 745	1 668 825	364 662
1 625 201	1 567 344	397 430	222 663
24439268	16731846	11602670	3078624

## **FICHE ACTION 1**

**Rénover et améliorer les équipements d'accueil sur la zone ouest du Massif – territoire communal de DOLE**

### **1 - Objectifs**

Recentrer et améliorer l'offre d'accueil majeure sur les sites retenus comme prioritaires en développant leur complémentarité.

### **2 - Sites retenus**

Sites principaux :

- Sentier de détente
- Parc animalier de la Sauline
- Sentier de la Corne des Epissiers

Site secondaire :

- Aire de Falletans

### **3 - Programme d'actions**

Pour l'ensemble des sites, les actions s'articuleront autour de 3 axes :

- Consolider le fonctionnement des sites pour assurer leur pérennité
- Améliorer les conditions d'accueil et de découverte
- Développer l'attractivité (PMR) et compléter l'offre d'accueil existante

#### **Parc animalier de la Sauline**

- Réhabilitation générale du site d'accueil : aménagement des espaces avec de nouveaux ateliers, rénovation de la signalétique et d'une partie des parcs de vision,
- Réorganisation des stationnements pour les véhicules et sécurisation des déplacements piétons et cycles aux abords de la chaussée,
- Création d'accès et accueil PMR.

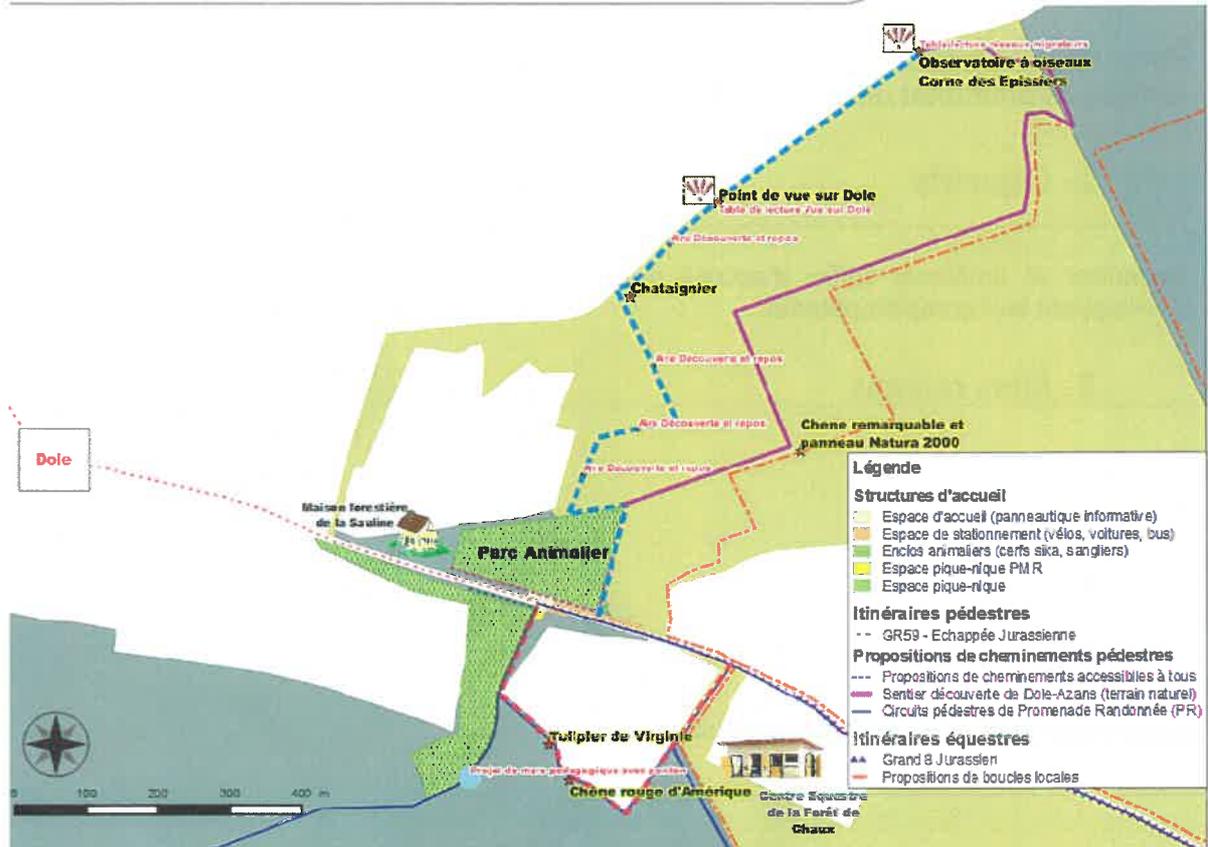
#### **Sentier de la Corne des Epissiers**

- Création d'un cheminement piéton en forêt accessible tout temps,
- Aménagement d'un point de vue sur la collégiale de Dole,
- Réhabilitation de l'observatoire de la Corne des Epissiers, du sentier de découverte et de ses équipements.

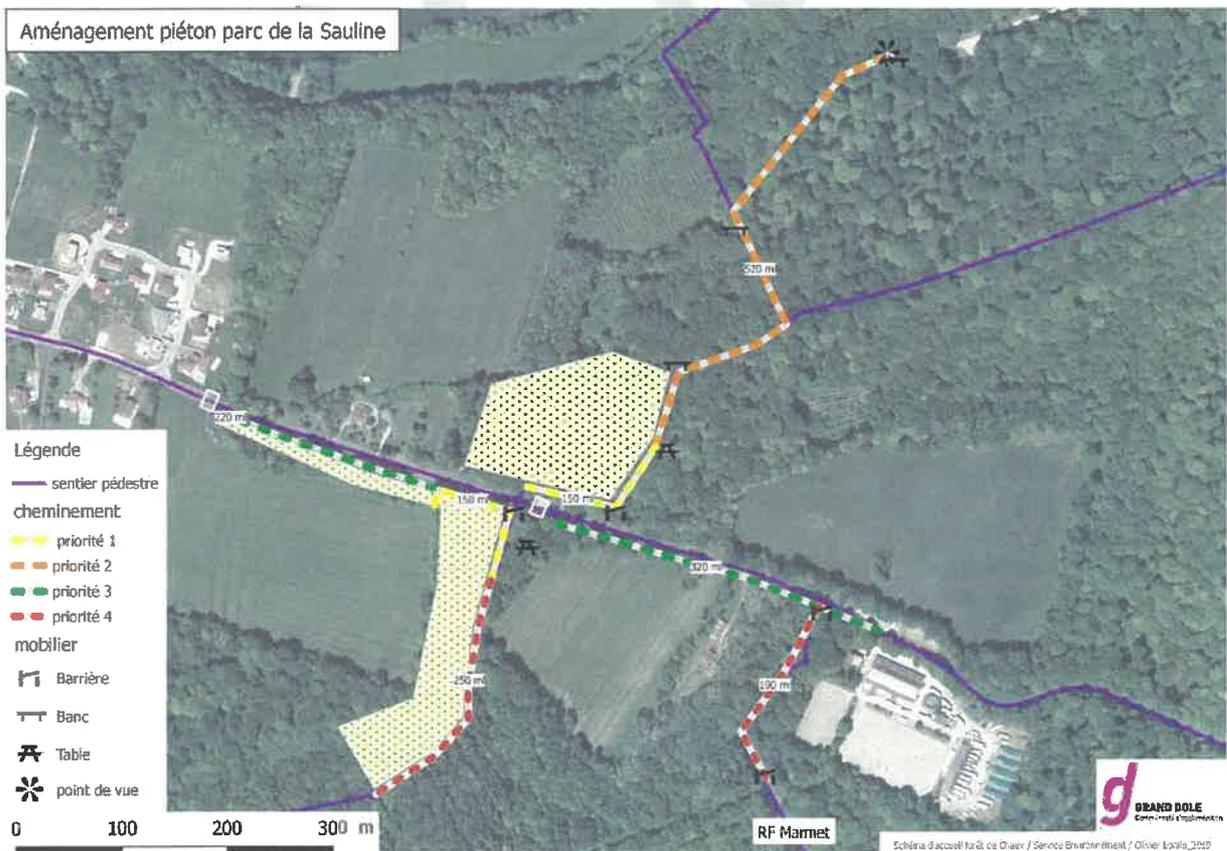
#### **Sentier de détente**

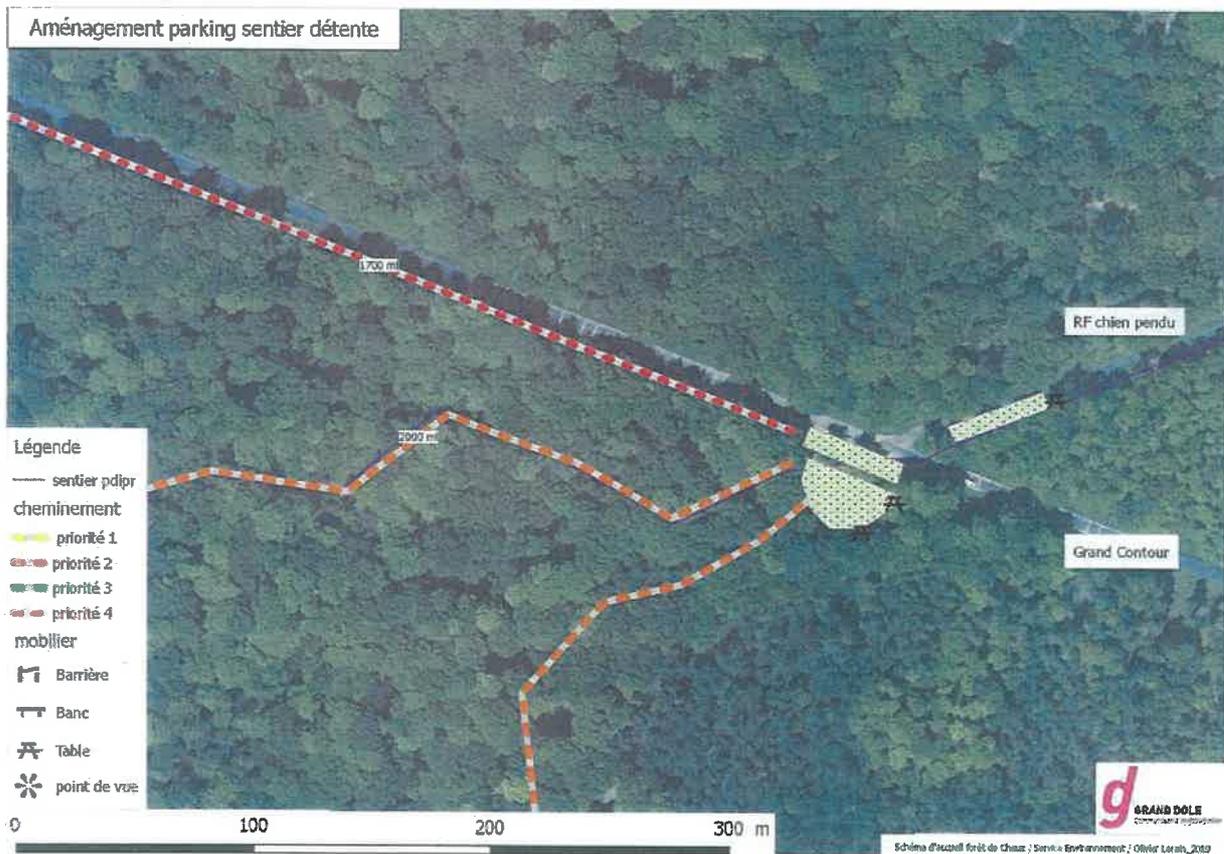
- Réhabilitation générale du site d'accueil : séparation piétons et véhicules, aménagement des espaces (dont PMR)
- Réorganisation des stationnements pour les véhicules et sécurisation des déplacements piétons et cycles aux abords de la chaussée.

## 4 : cartes de localisation des travaux



### Aménagement piéton parc de la Sauline





## 5 : investissements prévisionnels - synthèse

équipements d'accueil - Zone Ouest du Massif		territoire EPCI concerné			
		CAGD	CCVA	CCJN	total
234 000	Parc animalier de la Sauline (FD CHAUX - FC AZANS) - porte d'entrée échappée jurassienne Réhabilitation du site : accueil, stationnement, création accès et accueil PMR <i>Liaison piétonne/vélo sortie de la zone urbanisée et la centre équestre - à l'étude attente chiffrage **</i>	129 500			129 500
	Sentier Corne des épissiers (FC AZANS) Amélioration du sentier actuel et création d'un sentier PMR (600m)	58 000			58 000
	Sentier de détente (FD CHAUX) Réhabilitation du site : accueil, stationnement, <i>*(sans réfection généralisée du sentier)</i> <i>liaison cyclable ou piétonne depuis RD 7 (1750 m) - à l'étude attente chiffrage (40 k€ à 80 k€ ?)</i>	38 500			38 500
	Entrée secondaire - aire de Falletans	8 000			8 000
	<i>* 88,5 k€ si réfection généralisée (+50 k€)</i>	234 000	-	-	234 000

\*\* cession à Dole de la RF prés gaudard appartenant à l'Etat ?

## 6 : Détails des coûts

### Répartition des investissements par territoire

1 - SECTEUR SAULINE – SENTIER AZANS - Porte d'entrée Ouest du massif de Chaux	Priorités arrêtées par le Grand Dole				
	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	Priorité 4	Total
<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>81 000</b>	<b>44 000</b>	<b>2 000</b>	<b>60 500</b>	<b>187 500</b>
<b>Signalétique et mobilier d'accueil et de découverte</b>					
Dépose et évacuation des équipements obsolètes	3 000				<b>12 000</b>
Panneau Accueil 3 volets : Offre d'accueil en Forêt de Chaux - Offre d'accueil du site - Historique forêt de Chaux	3 000				
Cache conteneur poubelle	1 000				
Création espace "pique-nique" accessible PMR X 2 (mixité PMR/traditionnel)	5 000				
<b>Stationnement (vélos, voitures et bus)</b>					
Remise en forme et agrandissements des parkings existants y compris fossés assainissement: Coté enclos cerfs Sika majoritairement et côté enclos sangliers	18 000				<b>22 000</b>
Mise en place d'un range vélos (5 vélos)	1 000				
Mise en place d'un passage piéton traversée de route (marquage sol)	FAIT				
Mise en place d'un plateau ralentisseur	FAIT				
Remplacement barrière forestière FC Dole Azans	1 500'				
Remplacement barrière forestière accès parc sanglier et zone technique	1 500				
<b>Consolidation Parc Animalier de la Sauline et ses abords</b>					
Construction abri pour cerfs Sika				15 000	<b>50 000</b>
Mise en place pupitres pédagogiques (Présentation cerf sika et sanglier)	3 000				
Promenade des cerfs Sika PMR (150 mètres environ) : Cheminement piéton accessible aux PMR le long de l'enclos (1,6 m de large)	16 000				
Promenade des sangliers PMR Boucle (150 mètres environ) : Cheminement piéton accessible aux PMR le long de l'enclos sangliers (2 m de large)	16 000				
<b>Cheminement piéton depuis Dole jusqu'au centre équestre puis sentier de détente</b>					
Création d'un cheminement piéton empierré accessible par tous temps (1,6 m de large) : du lotissement au parking : 220 ml			à l'étude		<b>6 300</b>
Création d'un cheminement piéton empierré accessible par tous temps (1,6 m de large) : du parking au centre équestre : 320 ml			à l'étude		
Création d'un cheminement piéton empierré accessible par tous temps (150 ml - 3,5 m de large) : liaison vers RF Marmet + barrière forestière				6 300	
<b>Aménagement du sentier de la Corne des Epissiers (accès aux points de vue) et Réhabilitation du Sentier découverte de Dole Azans</b>					
Création d'un cheminement piéton empierré accessible par tous temps (2 m de large et 550 ml avec un dénivelé maxi de 3 mètres) jusqu'au point de vue à créer (50 ml communs à la Promenade des cerfs Sika).		35 000			<b>58 000</b>
Création de 2 aires découvertes avec aires de repos (banc)		6 000			
Aménagement d'un nouveau point de vue sur Dole : Table de lecture de paysage + Banc ou miséricorde		3 000			
Sentier de découverte de Dole Azans (partie en terrain naturel) : restauration, adaptation du tracé et implantation de pupitres thématiques (base 10 unités)	8 000				
Réhabilitation de l'Observatoire de la Corne des Epissiers (observatoire oiseaux migrateurs) : Pupitre pédagogique de reconnaissance des oiseaux de passage et présents sur le site + Garde-corps + Banc ou miséricorde	4 000				
Totem d'accueil Promenade de la Corne des Epissiers & Sentier de découverte			2 000		
<b>Création d'un sentier ludique de la Sauline avec mare pédagogique</b>					
Installation de 4 ateliers ludiques thématiques avec aires de repos				8 000	<b>39 200</b>
Mise en place de deux bornes botaniques (Tulipier de Virginie, Chêne rouge d'Amérique)				700	
Création d'une mare pédagogique avec ponton d'observation (20 x 10 m)				4 000	
Promenade des sangliers PMR Boucle (200 mètres environ) : Prolongement cheminement piéton accessible aux PMR le long de l'enclos sangliers (2 m de large) accès jusqu'à la mare pédagogique				25 000	
Totem d'accueil Sentier ludique de la Sauline				1 500	

SYNTHESE secteur parc animalier de la Sauline et sentier de la corne des Epissiers	Investissements
1/ Amélioration de l'existant : parcs animalier + cheminement + stationnement-inclus PMR	<b>187 500</b>
2/ Liaison cheminement forêt d'Azans + belvédère (dont PMR) + circuit Azans	
3/ Aménagement jonction piétonne depuis rue du Bizard jusque centre équestre + liaison RF Marmet (chiffrage en cours)	
4/ Equipements pédagogiques (signalétique + mare + mobilier spécifique)	

2 - SECTEUR SENTIER DETENTE (sans réfection généralisée)	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	Priorité 4	Total
<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>18 500</b>	<b>6 000</b>	<b>-</b>	<b>14 000</b>	<b>38 500</b>
<b>Organisation de l'accueil et des espaces de stationnement (vélos, voitures et bus)</b>					
Dépose et évacuation équipements les plus obsolètes du site	1 000				<b>13 000</b>
extension aire de stationnement en cellules de 2 véhicules maxi de long de la RF du Grand Contour en amont du sentier 40 m x 10 m soit 400 m <sup>2</sup> - Y compris fossés assainissement	5 000				
extension aire de stationnement en cellule de 2 véhicules maxi de long de la RF du chien pendu 40 m x 10 m soit 400 m <sup>2</sup> - Y compris fossés assainissement	5 000				
Mise en place d'un range vélos (5 vélos)	1 000				
Mise en place d'un passage piéton traversée de route (marquage sol)	FAIT				
Ateliers d'étirement et de détente	1 000				
<i>Création d'une liaison piétonne et cyclable depuis RD7 jusqu'au parking du sentier sur 1750 ml</i>				<i>à l'étude</i>	
<b>Espace accueil Forêt de Chaux – Porte d'entrée Forêt de Chaux</b>					
Remise en forme de l'aire empierrée existante – Zone technique identifiée	1 500				<b>9 500</b>
Panneau Accueil 3 volets : Offre d'accueil en Forêt de Chaux - Offre d'accueil du site - Historique forêt de Chaux	3 000				
Cache conteneur poubelle	1 000				
Abri bois avec banc pour permettre aux usagers de se changer en cas de pluie. Nature de l'abri à redéfinir				4 000	
<b>Espaces "pique-nique" avec aire empierrée</b>					
Création de 2 espaces "pique-nique" (mixité PMR/traditionnel). Un au sentier et l'autre sur le parking du chien pendu		6 000			<b>6 000</b>
<b>Sécurité des usagers</b>					
<i>Mise en œuvre de systèmes de ralentissement à étudier (type écluse)</i>				<i>10 000</i>	<i>10 000</i>

3 - ENTREE SECONDAIRE - AIRE DE FALLETANS 2ème Colonne RF GRAND CONTOUR	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	Priorité 4	Total
<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8 000</b>	<b>8 000</b>
Dépose et évacuation des équipements obsolètes				1 000	<b>8 000</b>
Panneau Accueil 3 volets : Offre d'accueil en Forêt de Chaux - Offre d'accueil du site - Historique forêt de Chaux				3 000	
Création de l'espace accueil : remise en forme de l'aire empierrée existante devant la maison forestière (150m <sup>2</sup> )				500	
Signalétique directionnelle : chénaie du souvenir, chêne Notre Dame, colonnes guidon, carrefour Plaisance				500	
Reprise et recharge concassé calcaire du parking existant (400m <sup>2</sup> )				3 000	
<b>TOTAL secteurs 1 à 3</b>	<b>Priorité 1</b>	<b>Priorité 2</b>	<b>Priorité 3</b>	<b>Priorité 4</b>	<b>Total</b>
<b>Investissements</b>	<b>99 500</b>	<b>50 000</b>	<b>2 000</b>	<b>82 500</b>	<b>234 000</b>

## FICHE ACTION 2

**S'appuyer sur le réseau de voirie forestière existant du massif de Chaux pour y implanter 20 kilomètres de boucles cyclotourisme en lien avec la future voie Grévy**

### 1 - Objectifs

Offrir des itinéraires forestiers de cyclotourisme sous forme de boucles, plus ou moins longues, en cherchant une cohérence de liaison entre les sites majeurs d'accueil du public et en valorisant la future voie Grévy.

### 2 - Sites retenus

Le réseau de boucles cyclotourisme s'appuiera sur les routes forestières suivantes :

- Prés Gaudard
- Chien pendu
- des moines
- Italiens
- du Sud

### 3 - Programme d'actions

Les portions de routes forestières retenues pour les boucles cyclotourisme sont pour parties ouvertes à la circulation publique, pour partie fermées.

Sur les 8 kilomètres de boucles implantées sur des axes ouverts à la circulation publique des véhicules à moteur, une signalétique adaptée mettra en évidence la présence de cycles afin d'inciter les automobilistes à adapter leur vitesse et à faire preuve de vigilance. Il en sera de même sur les 12 kilomètres de routes fermées réservés aux ayants droits et professionnels.

Ces routes conserveront leur vocation forestière pour assurer le défruits des bois. Il n'y aura pas d'usage exclusif et restreint aux cycles.

Une grande boucle au Sud Est du massif reliant Mont Sous Vaudrey à La Vielle Loye (hors forêt) puis La Vieille Loye à la piste cyclable du RD31 par la route forestière du Sud permettra de rejoindre l'Eurovéloroute via Rans ou de se diriger vers les salines d'Arc et Senans.

Plusieurs boucles à l'Ouest du Massif permettront de relier les sites majeurs d'accueil du public. Un itinéraire de liaison entre les boucles Ouest et l'Est, par la route forestière des Italiens, viendra compléter l'ensemble.

La technique de revêtement retenue est le bicouche à granulats porphyre 6/10-4/6 qui offre à la fois un revêtement adapté aux ambiances forestières (rugosité) mais suffisamment doux pour accueillir des cycles.



## 5 : Investissements prévisionnels - Détails

### Répartition des investissements par territoire

Boucles cyclotourisme en lien avec la création de la vole Grévy - Bicouche porphyre 6/10-4/6		CAGD	CCVA	CCIN	total
435 000	Grande boucle - RF du Sud - 9000 ml		266 500		266 500
	Moyenne boucle - RF des Italiens ouvertes - 2150 ml (soumis à arbitrage EPCI)		33 500		66 500
	Moyenne boucle - RF des Italiens fermées - 2950 ml (soumis à arbitrage EPCI)		33 000		
	Petite boucle retour vers Dole - RD 7 à RF des Moines (TC LA LOYE - CCVA) - 450 ml		6 000		82 000
	Petite boucle retour vers Dole - RF des Moines à 1ère colonne RF Grand Contour (50%) (TC LA LOYE - CCVA) - 540 ml		6 000		
	Petite boucle retour vers Dole - RF des Moines à 1ère colonne RF Grand Contour (50%) - 540 ml	6 000			
	Petite boucle retour vers Dole - RF des Prés Gaudard (partie) 1650 ml + 350 ml = 2000 ml	24 000			
	Petite boucle retour vers Dole - RF du chien pendu (partie) - 1150 ml	12 000			
	Petite boucle retour vers Dole parc animalier - RF des Prés Gaudard (rétrocession pelle Cadastre CI36) - 1850 ml	28 000			
	signalétique associée aux boucles cyclo	10 000	10 000		20 000
	80 000	355 000	-	435 000	

Routes ouvertes

Routes fermées (sauf ayants droits et professionnels) à la circulation publique des véhicules à moteur

## FICHE ACTION 3

### Aménagement, développement et promotion des Baraques du 14

#### 1 - Objectifs

- Consolider le fonctionnement actuel du site et améliorer les conditions d'accueil.
- Offrir un nouvel espace pour des manifestations culturelles estivales et améliorer les sentiers de découverte.
- Développer un produit novateur (Explor Games®) à la fois ludique et instructif pour découvrir le site des baraques du 14 et la forêt.

#### 2 - Sites retenus

Baraques du 14 (partie en concession) et sentiers attenants en forêt domaniale

#### 3 - Programme d'actions

- Espace d'accueil :
  - Réhabilitation du parking d'accueil
  - Mise en place de panneaux d'accueil :
    - panneau d'information à 3 volets présentant l'offre d'accueil en forêt de Chaux, l'offre d'accueil de Baraques du 14 et l'historique des Baraques du 14
    - totem informant du départ « Sentier des Radeliers »
- Organisation des espaces :
  - - Espace découverte (1) - amélioration des conditions de découverte :  
Création d'un cheminement accessible à tous (300 m) desservant le site et ses dépendances (chantier de carbonisation, vestiges 5<sup>ème</sup> colonne, liaison Sentier des Radeliers).
  - - Espace découverte (2) - amélioration des conditions de découverte :  
Mise en place d'une signalétique directionnelle d'accès aux dépendances : aires pique-nique, Chêne à Vœux, Arbre d'Or.
- Construction d'un amphithéâtre de plein air.
- Lancement de l'application (Explor Games®) dès l'été 2020 (pour mémoire).

## 4 : cartes de localisation des travaux



## 5 : Investissements prévisionnels - Détails

Territoire CCVA

1 - SECTEUR BARAQUE DU 14	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	Priorité 4	Total
<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>50 000</b>	-	-	-	<b>50 000</b>
<b>Signalétique et mobilier d'accueil et de découverte - espace de stationnement</b>					
Réhabilitation du parking d'accueil	3 000				<b>3 000</b>
Espace d'accueil : mise en place de panneaux d'accueil, d'un grand panneau d'information à 3 volets présentant l'offre d'accueil en forêt de Chaux – l'offre d'accueil de Baraques du 14 – l'historique des Baraques du 14, d'un totem départ « Sentier des Radeliers »	5 000				<b>5 000</b>
<b>Organisation des espaces</b>					
Espace découverte (1) : création d'un cheminement accessible à tous (300 ml) desservant le site et ses dépendances (chantier de carbonisation, vestiges 5e colonne, liaison Sentier des Radeliers)	12 000				<b>15 000</b>
Espace découverte (2) : mise en place d'une signalétique directionnelle d'accès aux dépendances : aires pique-nique, Chêne à Vœux, Arbre d'Or.	3 000				
<b>Nouvel espace culturel - amphithéâtre de plein air</b>					
Construction d'un amphithéâtre de plein air : terrassement, busage, mobiliers	27 000				<b>27 000</b>
<b>Nouvelle activité culturelle et ludique</b>					
Développement de l'application "Explore Game" - 50 K€ pour mémoire, lancement été 2020					-

## FICHE ACTION 4

**Réhabilitation de l'accueil et de la signalétique aux portes d'entrée secondaires du massif de Chaux (site de Falletans, sentier des vieux fays à Arc et Senans, site de la fontaine Lecomte)**

### 1 - Objectifs

Offrir des sites d'accueil au-delà de la zone la plus fréquentée du massif.

### 2 - Sites retenus

- Aire de Falletans - 2<sup>ème</sup> colonne route forestière du Grand Contour
- Sentier des Vieux Fays - forêt communale d'Arc et Senans, RD31
- Fontaine Lecomte - route forestière des Italiens

### 3 - Programme d'actions

- Aire de Falletans :
  - ⇒ réhabilitation de l'abri :
    - Réhabilitation de l'abri pique-nique (toiture et panneaux latéraux)
    - Rénovation des tables et bancs
- Fontaine Lecomte :
  - ⇒ Amélioration de l'accueil et signalétique
    - Rampe d'accès sécurisée pour accéder à la source
    - Signalétique 3 volets
- Sentier des Vieux Fays :
  - ⇒ Amélioration de l'accueil et signalétique
    - Signalétique 3 volets

## 4 : cartes de localisation des travaux



## 5 : Investissements - Détails des coûts

ENTREES SECONDAIRES	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	Priorité 4	Total
<b>INVESTISSEMENTS</b>				<b>18 000</b>	<b>18 000</b>
<b>Aire de Falletans</b>					<b>18 000</b>
réhabilitation de l'abri de pique-nique				8 000	
<b>La fontaine Lecomte (sans réhabilitation du captage)</b>					
Dépose équipements obsolètes (garde-corps...)				500	
Remise en forme du parking existant, recharge en concassé de carrière				1 500	
Panneau Accueil 3 volets : Offre d'accueil en Forêt de Chaux - Offre d'accueil du site - Historique forêt de Chaux + signalétique d'accès				3 000	
Amélioration de l'accès piéton à la source par la création d'une rampe d'accès empierrée sur 30 m de long et 2 m de large				2 000	
<b>Sentier des vieux Fays - FC Arc et Senans</b>					<b>18 000</b>
Espace accueil : mise en place d'un panneau d'information trois volets sur l'Offre d'accueil en Forêt de Chaux				3 000	

## FICHE ACTION 5

**Renforcement de l'unité de territoire "forêt de Chaux" avec la mise en œuvre d'une signalétique d'entrée.**

### 1 - Objectifs

En complément des portes d'accès identifiées sur les sites majeurs, il convient de donner au massif de Chaux une identité à travers sa signalétique installée aux entrées principales et secondaires, qu'elles soient en forêt domaniale ou communale. Il convient d'harmoniser la ligne des équipements et des mobiliers.

### 2 - Sites retenus

Les entrées de forêts principales et secondaires non associées à un espace d'accueil soit 12 entrées en forêt domaniale (6 principales et 6 secondaires) et 6 en forêt communale (2 principales et 4 secondaires)

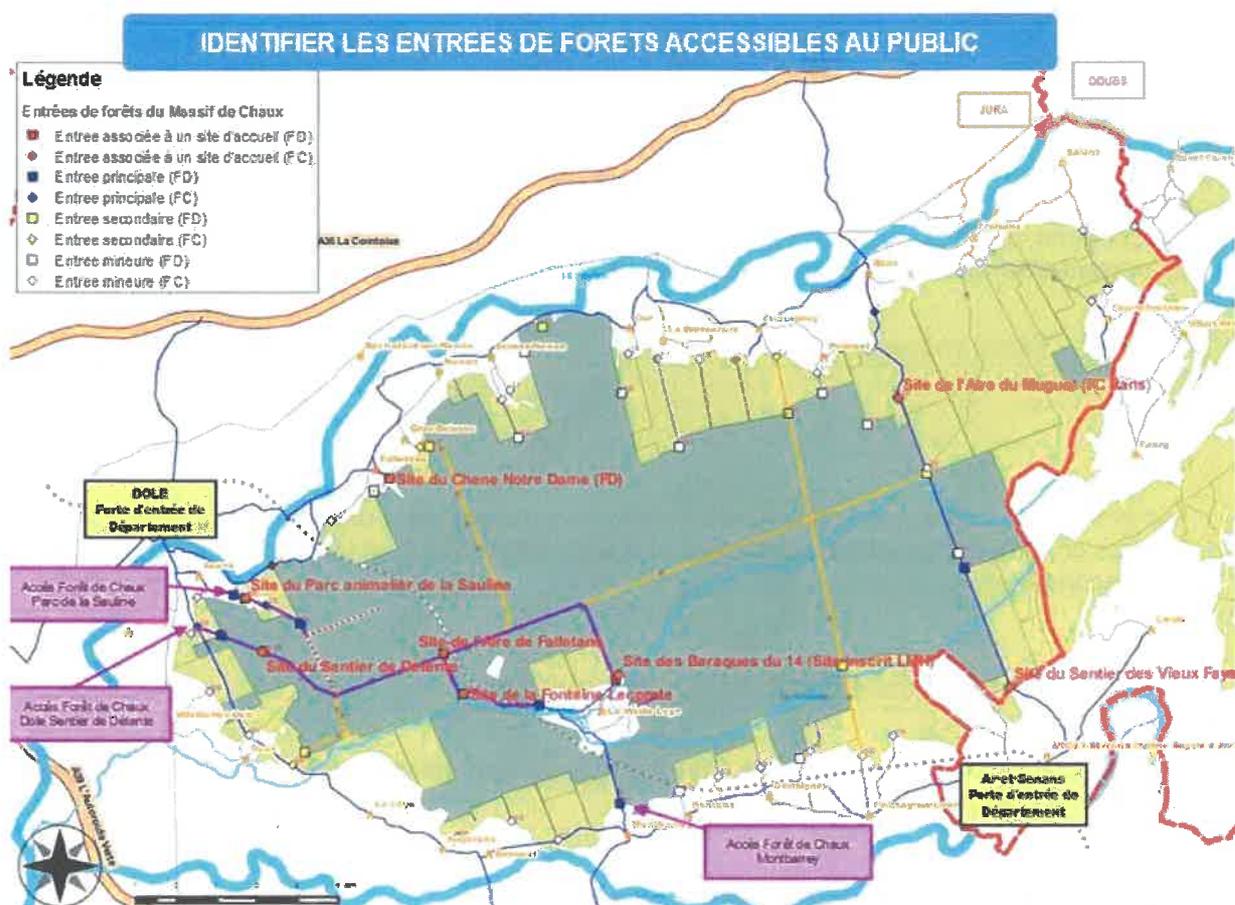
### 3 - Programme d'actions

Mise en place aux entrées de forêt d'un panneau simple volet avec le nom de la forêt avec son rattachement au massif de Chaux.

*Entrée de forêt  
non associée à un site d'accueil*



## 4 : Cartes de localisation des travaux



## 5 : Investissements - Détails des coûts

Territoires concernés par les investissements

5 - Renforcement de l'unité de territoire Forêt de Chaux avec mise en œuvre d'une signalétique d'entrée		CAGD	CCVA	CCJN	total
18 000	Mise en place des panneaux d'entrées de forêt aux entrées principales non associées à un espace d'accueil. 12 en forêt domaniale 6 en forêts communales : FC de Crissey, Dole-Goux, Chissey-sur-Loue, Rans, limite Etrepigny et Plumont, Rochefort Gros Buisson	8 000	5 000	5 000	18 000
		8 000	5 000	5 000	18 000

## FICHE ACTION 6

### Mise en place d'un schéma de circulation

#### 1 - Objectifs

- Organiser les accès au massif de Chaux à partir de la voirie publique,
- Répondre au besoin de desserte (sites d'accueil et liaisons de proximité) en limitant l'utilisation des routes forestières qui ne sont pas dimensionnées pour accueillir un trafic routier conséquent.
- Limiter le transit sur les routes forestières aux tronçons indispensables aux liaisons de proximité souhaitées par les collectivités

#### 2 - Sites retenus

- Les axes de circulation ouverts au public (routes forestières),
- La voirie publique desservant le massif en privilégiant les 3 entrées de massif les plus pertinentes (Dole et Montbarrey)

#### 3 - Plan d'actions

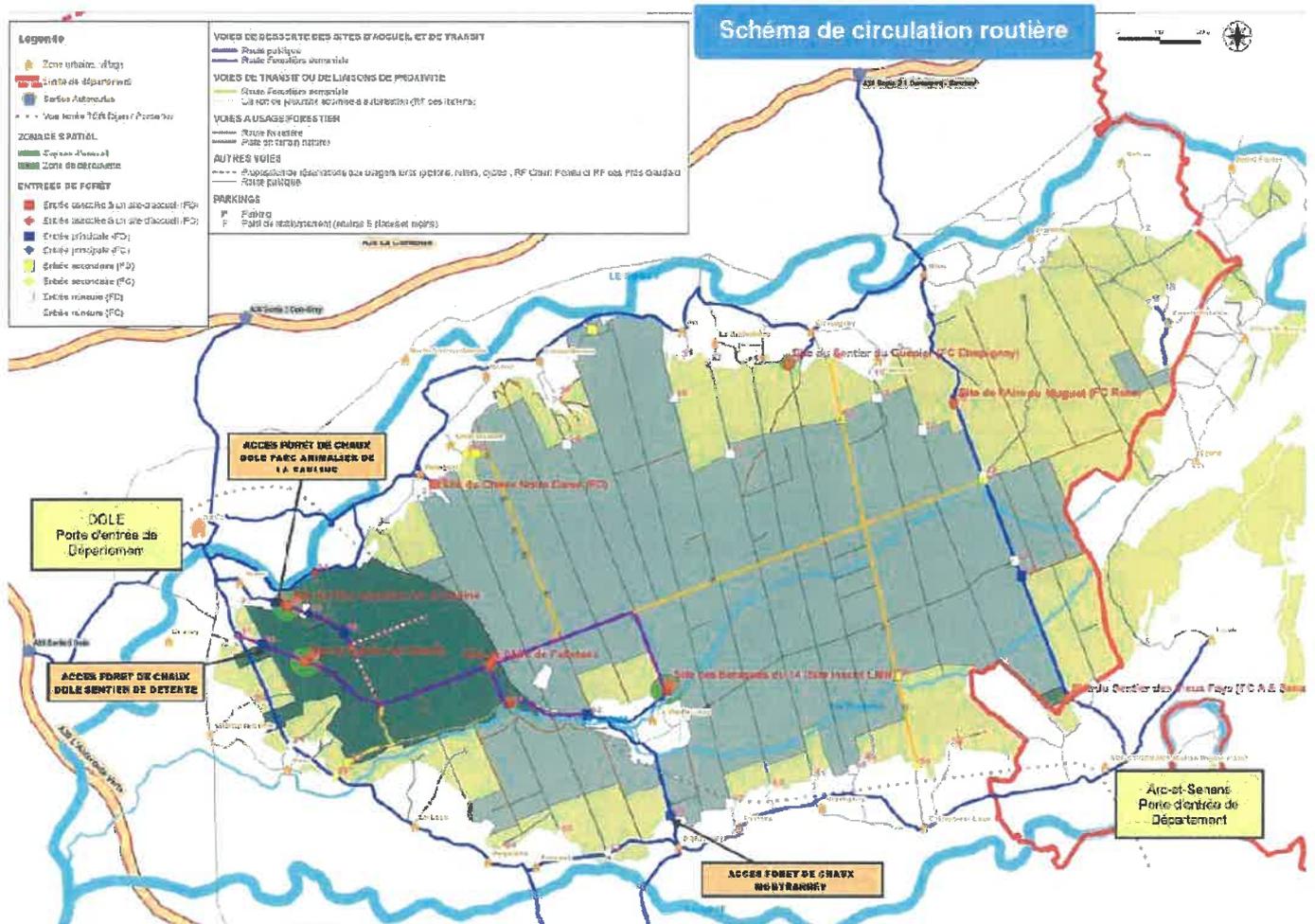
##### **Les accès et les voies :**

Les usagers seront canalisés vers les trois accès privilégiés via les routes départementales en périphérie de massif (RD7, RD11 et RD31 – accessoirement RD76). Ce choix soulagera le trafic sur la partie orientale de la route forestière du grand contour, mal sécurisée, étroite et monotone. En outre, ce choix offrira des itinéraires plus agréables par la diversité des paysages et des villages traversés. Il permettra une convergence vers Dole et Arc et Senans qui sont identifiées comme portes d'entrée du département. Il suivra la logique touristique en passant à proximité des sites d'accueil périphériques et de la saline royale liée à la forêt e Chaux. Il invitera, par ailleurs, à la découverte du pittoresque Val d'Amour.

##### **Les liaisons de proximité :**

On contiendra la circulation sur les voies forestières destinées aux liaisons de proximité en adoptant une signalétique directionnelle à minima sur ces axes, et en orientant les visiteurs vers le réseau public.

## 4 : cartes de localisation des travaux



## 5 : Investissements - Détails des coûts

Répartition des investissements par territoire

6 - * Signalétique du schéma de circulation		CAGD	CCVA	CCJN	total
75 000	Routes forestières – signalétique directionnelle intra forestière et réglementaire.	10 000	10 000	10 000	30 000
	Routes publiques - panneau directionnel « forêt de Chaux » et panneaux directionnels (sites, villages...)	5 000	5 000	5 000	15 000
	Signalétique nominative des routes forestières et colonnes (56 + 6 unités)	10 000	10 000	10 000	30 000
* à concurrence de 1/3 par EPCI		25 000	25 000	25 000	75 000

## FICHE ACTION 7

**Réhabilitation du pont des scouts à la faveur de l'action de communication financée par l'Agence de l'Eau RMC sur la renaturation de la rivière Clauge et de ses affluents.**

### 1 - Objectifs

- Réhabiliter un ouvrage emblématique au plan local situé sur un site d'accueil du public,
- Assurer une communication sur les travaux de renaturation de la rivière Clauge et de ses affluents ayant comme support un mobilier original,
- Rendre attractif ce site situé sur un itinéraire dont la fréquentation augmentera à la faveur de la boucle cyclotourisme empruntant la route forestière des italiens.

### 2 - Sites retenus

Ancienne passerelle « pont des scouts » située parcelles 1277/1295 de la FD CHAUX, route forestière des italiens, territoire communale de Belmont (cf carte de la localisation des travaux)

### 3 - Plan d'actions

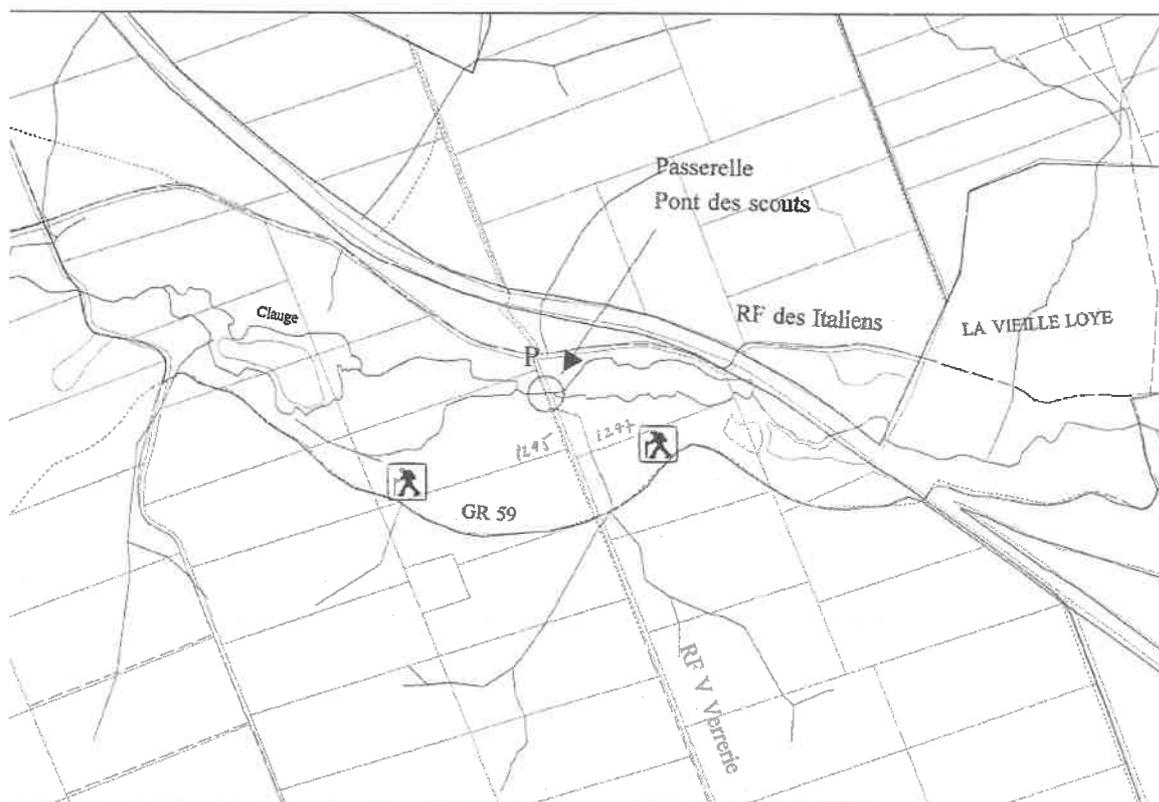
Dépose et reconstruction d'une nouvelle passerelle grâce à un partenariat avec les compagnons du Tour de France de l'Institut Européen de Formation, basé au Lycée des métiers du bois à MOUCHARD.

Action pédagogique prévue en 2020.

Le volet communication s'appuiera sur cette passerelle par la pose de consoles thématiques de communication sur les travaux de renaturation de la clauge et de ses affluents.



## 4 : cartes de localisation des travaux



## 5 : Investissements - Détails des coûts

Territoires concernés par les investissements

7 - Remise en état du pont des scouts - à la faveur de l'action de communication financée par AERMC sur la renaturation de la clauge		CAGD	CCVA	CCJN	total
22 000	Communication financée à hauteur de 20 k€ (ONF - AERMC) - Besoin en autofinancement de 22 k€ pour la construction de l'ouvrage		22 000		22 000
	<i>Etude 2000 €                      Maçonnerie 7000 €                      Fourniture bois ossature et platelage, traitement 9000 €                      Logistique transport et levage 4000 €                      Construction et mise en œuvre = projet pédagogique lycée du bois</i>				

## FICHE ACTION 8

### Maintien des liaisons routières intra forestières ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur

#### 1 - Objectifs

- Maintenir en l'état la voirie forestière ouverte à la circulation du public afin de garantir les accès aux sites, la fonction sociale de la forêt et les liaisons de proximité,
- Assurer le fonctionnement du schéma de circulation

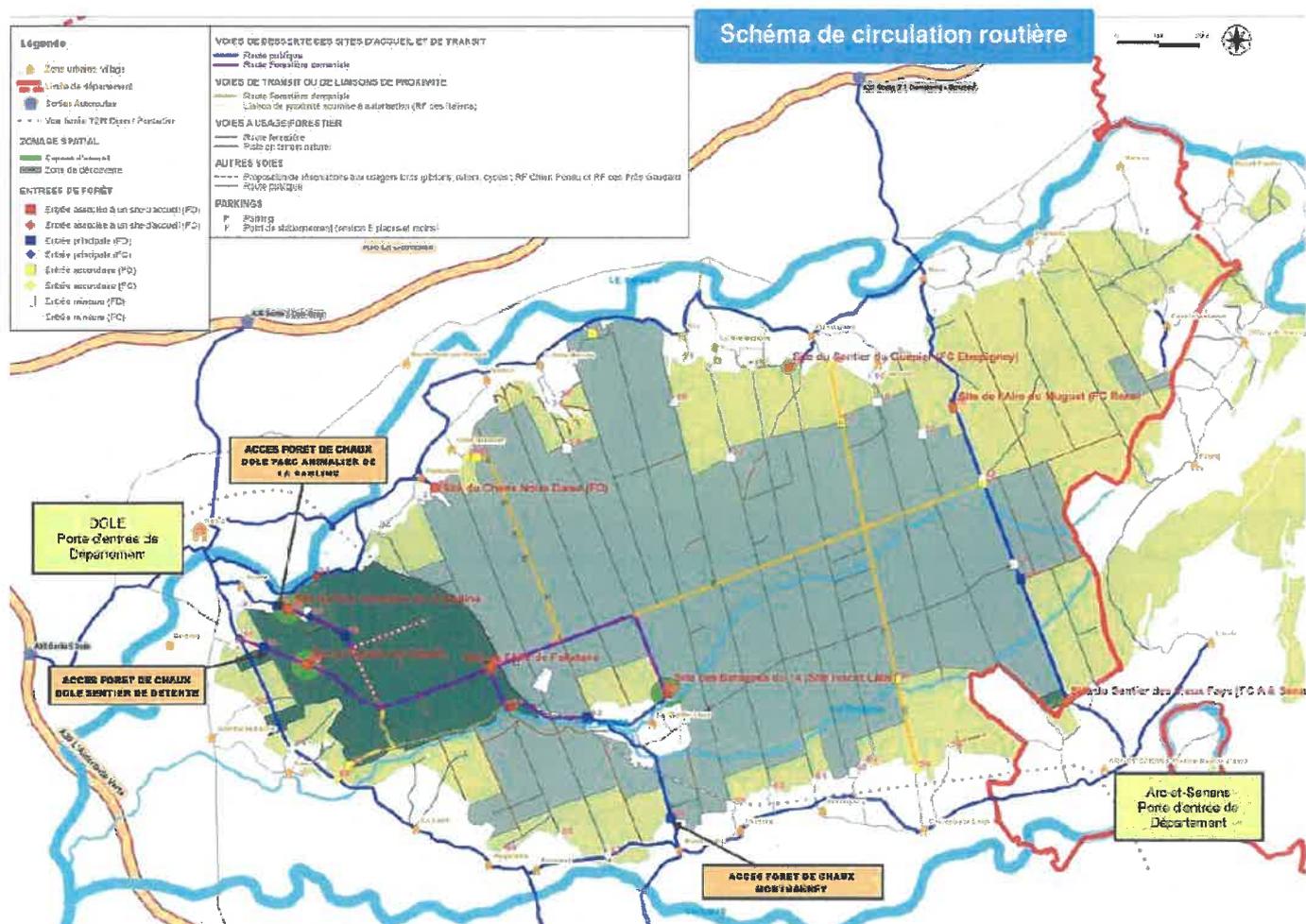
#### 2 - Sites retenus

Nom de la Route Forestière	Tronçon concerné	Usage	Niveau d'intensité du transit	Longueur à usage d'accueil du public
RF de la Sauline	Entrée forêt / Carrefour 4 chemins (RF Près Gaudard)	Desserte sites et Transit	1	1 900 m
RF des Prés Gaudard	Carrefour 4 chemins (RF Sauline) / RF Chien pendu	Desserte sites	1	360 m
RF du Grand Contour (1)	Dole / 3 <sup>e</sup> colonne	Desserte sites et Transit	1	10 300 m
RF du Grand Contour (2)	3 <sup>e</sup> colonne / RD31	Transit (accès réglementé : ouverte de 6h à 20h)	2	9 000 m
RF des Moines	Entrée Forêt / RF des Italiens	Transit	3	1 650 m
RF des Italiens (1)	1 <sup>ère</sup> colonne / Carrefour RF des Moines	Transit	3	1 100 m
RF des Italiens (2)	Carrefour RF des Moines / RF Vault	Transit soumise à autorisation	3	2 950 m
RF des Italiens (3)	Carrefour RF Vault / Entrée forêt	Desserte sites et Transit	1	2 170 m
RF du Grosbuisson	Entrée nord Forêt / RF Gd Contour	Transit	2	5 500 m
RF Lainez	RF Grand Contour / Baraques du 14	Desserte sites et Transit (accès réglementé : ouverte de 6h à 20h)	1	2 100 m
RF Brenot	Liaison Etrepigny / Chassy	Transit	2	10 100 m
RF Vault	Accès à la plantation du souvenir	Accès	3	1 700 m
				<b>49 830 m arrondis à 40 km</b>

#### 3 - Plan d'actions

Avec près de 50 kilomètres de routes forestières ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur, il convient d'assurer a minima la réfection généralisée d'1/10<sup>ème</sup> du réseau chaque année soit 5 kilomètres pour environ 20 000 m<sup>2</sup> de revêtement. Le traitement idéal en réfection généralisée est le bicouche à l'émulsion. L'investissement de 70 k€ annuel permettra de traiter +/- 3 kilomètres de voirie selon les prix de marché.

## 4 : cartes de localisation des travaux



## 5 : Investissements - Détails des coûts

8 - Maintien des liaisons routières intra forestières ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur		CAGD	CCVA	CCJN	total
150 000	Entretien sur la période de la convention pour la voirie ouverte à la circulation (longueur totale 50km – entretien annuel 1/10) – 70 000€/an sur 5 ans (financement collectivités : 150 K€ + ONF : 200 K€)	50 000	50 000	50 000	150 000
		50 000	50 000	50 000	150 000



## Rapport d'étude

---

Etude des besoins et de l'offre relatifs aux personnes âgées et/ou en situation de handicap au sein de la Communauté de Communes du Val d'Amour et définition de préconisations

Juillet 2021



# Sommaire



01

Rappel de la méthodologie et des enjeux

02

Analyse croisée de l'offre et des besoins

03

Etat des lieux du cadre de vie

04

Perspectives de transformation de l'offre et préconisations relatives au cadre de vie

05

Annexes



1.

# Rappel de la méthodologie et des enjeux

# Les objectifs de l'étude

## Les objectifs de l'étude

L'étude se donne pour objectif d'analyser l'offre existante à destination des personnes âgées et/ou en situation de handicap au sein de la Communauté de Communes du Val d'Amour, et d'estimer les besoins attendus par ces publics. Conformément à la méthodologie validée lors du cadrage, les analyses proposées permettent de :

- ✓ Investiguer le rapport des personnes âgées à leur cadre de vie par le biais d'un questionnaire ;
- ✓ Investiguer le rapport des personnes en situation de handicap à leur cadre de vie par le biais d'entretiens ;
- ✓ Identifier les manques potentiels de l'offre d'accompagnement existante pour les personnes âgées et/ou en situation de handicap
- ✓ Préconiser des pistes d'évolution à l'échelle de la communauté de communes en matière d'amélioration du cadre de vie et de transformation de l'offre médico-sociale



## Le contexte de l'étude

### ...Et un changement de paradigme national dans le champ du handicap

**Le virage inclusif** visant à permettre aux personnes qui en ont les capacités d'être accompagnées dans le milieu ordinaire, et en parallèle un recentrage des établissements médico-sociaux vers la **prise en charge des personnes plus dépendantes** ou en situation complexe

En parallèle, **l'approche domiciliaire** développée par la CNSA vise une approche globale et intégrée autour de la notion du « chez soi » qui doit devenir la clé de voute du système de solidarité, autour de 4 réponses : le logement, la fonction présenteielle, le soin, l'aide et l'accompagnement.



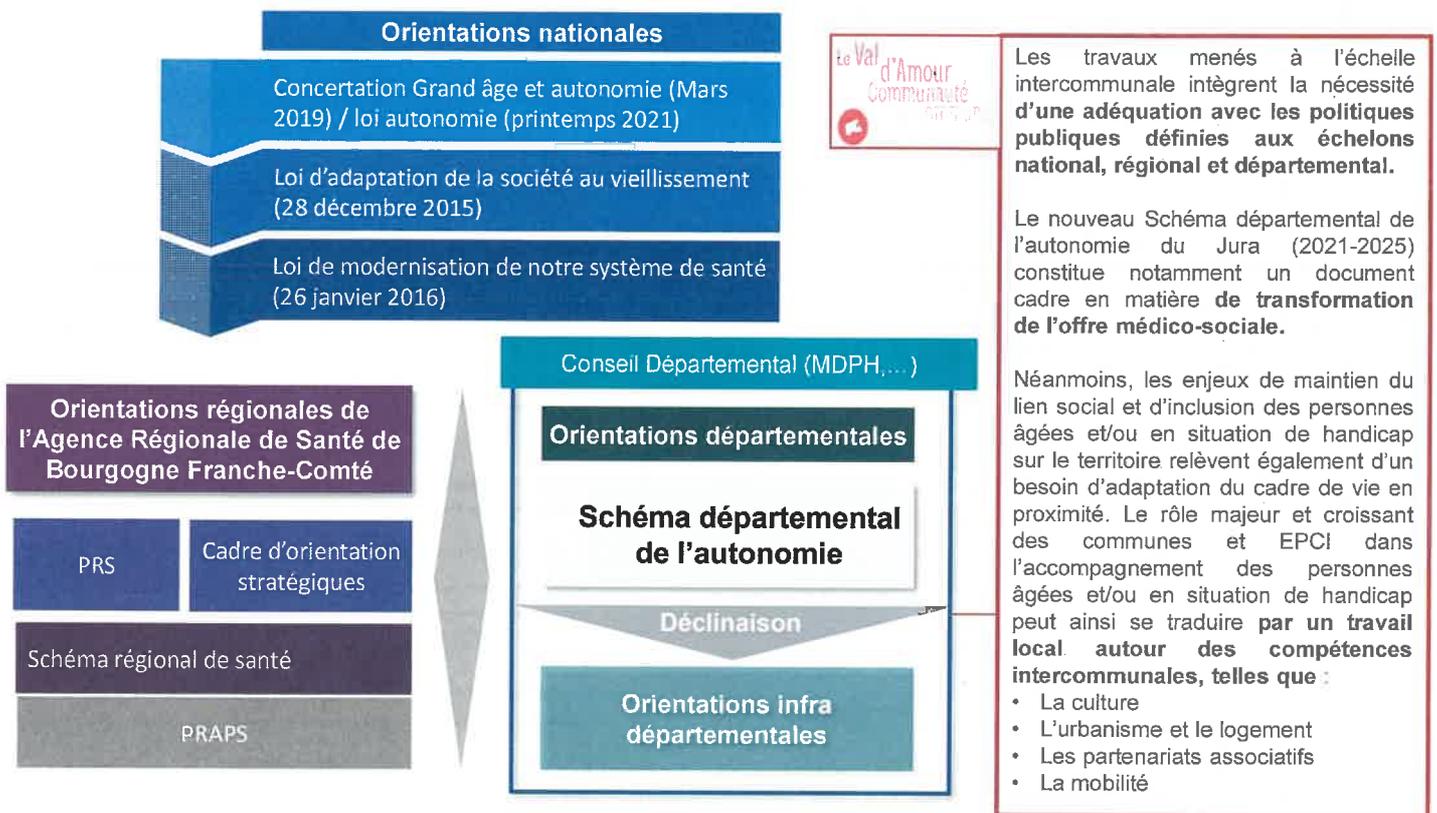
**La diversification de l'offre entre domicile et établissement** avec un accent mis sur le développement d'offres intermédiaires entre le domicile et l'établissement : résidences autonomie, habitat inclusif, établissements hors les murs, etc

**La transformation, la souplesse de l'offre et la modularité des réponses** en lien notamment avec l'assouplissement de la nomenclature des ESMS PH (décret du 9 mai 2017), le déploiement de la démarche Réponse Accompagnée et avec la réforme de la tarification à venir (Séraphin PH), permettant d'élaborer des réponses « à la carte » notamment pour les personnes en situation complexe.

**La méthode « 360 » et l'approche du « Care »** visant à mobiliser toutes les composantes de la société au plus près des choix de vie des personnes, selon un approche « communautaire » et « inclusive ».

# Le contexte de l'étude

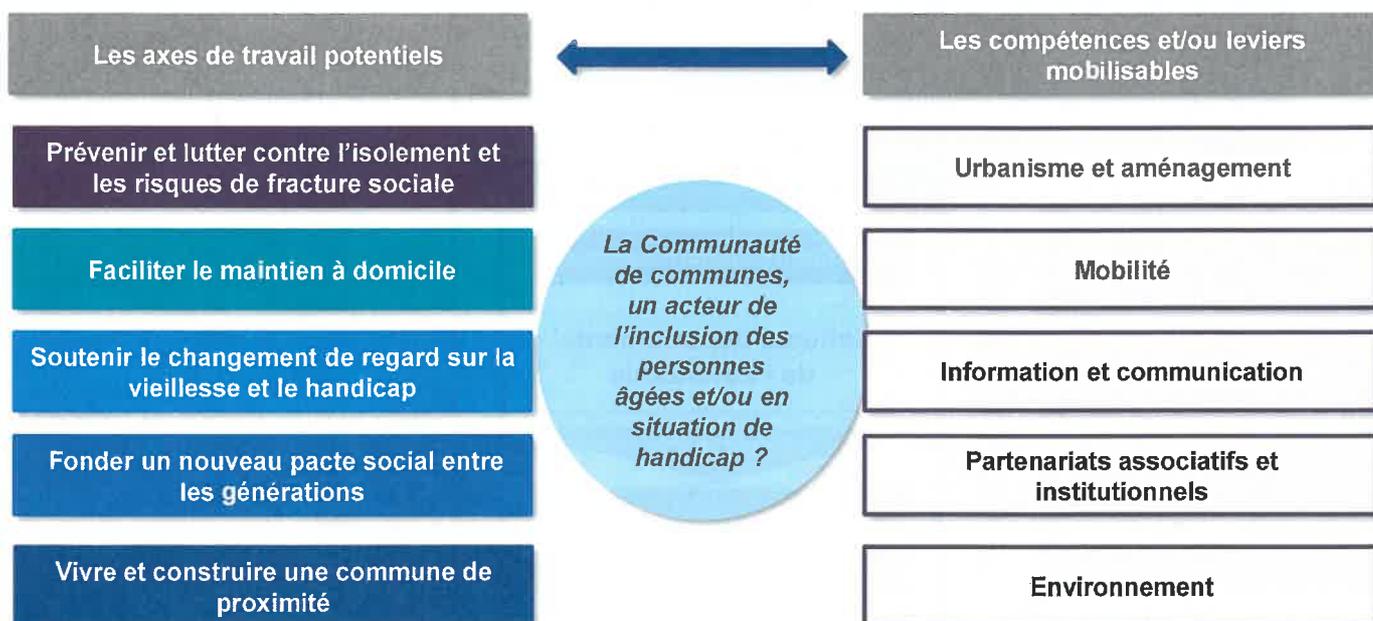
## Des travaux à articuler avec un écosystème institutionnel complexe



# Le contexte de l'étude

## Des possibilités plurielles d'accompagnement des personnes âgées et/ou en situation de handicap au sein de l'EPCI

Bien que contrainte par le cadre des politiques publiques nationales, régionales et départementales, la Communauté de Communes dispose de leviers d'actions majeurs en matière d'accompagnements des publics âgées et/ou en situation de handicap autour de thématiques relevant de compétences communales et/ou intercommunales :





## Focus : La réalisation des entretiens

15 entretiens ont été menés dans le cadre de cette étude, dont 6 réalisés avec des maires des communes de la Communauté de Communes du Val d'Amour, et 9 réalisés avec des acteurs de l'accompagnement des personnes âgées et/ou en situation de handicap sur le territoire intercommunal. Le détail des entretiens réalisés est présenté ci-dessous :

Entretiens - Maires	
Nom	Commune
<b>Madame Sandra Hälhen</b>	Mouchard
<b>Madame Paulette Giancatarino</b>	Mont-sous-Vaudrey
<b>Madame Joëlle Alixant</b>	Pagnoz
<b>Monsieur Philippe Degay</b>	Belmont
<b>Monsieur Jean-Claude Pichon</b>	Chissey-sur-Loue
<b>Madame Virginie Valot</b>	La Loye

Les éléments de rédaction issus des entretiens sont précisés par un rectangle grisé et un pictogramme, sur un format identique à celui-ci.



Entretiens – Professionnels sociaux, médico-sociaux ou sanitaires	
Structure	Champ d'intervention
<b>Conseil Départemental du Jura</b>	Direction autonomie et MDPH
<b>Présence Verte</b>	Téléassistance
<b>Foyer du Val Cuisance</b>	Foyer d'hébergement pour adultes en situation de handicap
<b>Les Opalines</b>	EHPAD
<b>Association Tempo</b>	Aide à domicile
<b>ADMR Mouchard</b>	Aide à domicile
<b>SOLIHA</b>	Adaptation du logement
<b>Médiathèque</b>	Portage de livres à domicile
<b>Relais Assistantes maternelles</b>	Actions intergénérationnelles

# Préalable méthodologique (1/3)

## Structure et contenu de l'étude

La présente étude s'articule autour de deux parties principales, répondant à des logiques distinctes :

### Partie 2 - Analyse croisée de l'offre et des besoins

La partie relative à l'analyse de l'offre et des besoins se construit sur la base d'une analyse sociodémographique des besoins des personnes âgées et/ou en situation de handicap et d'un travail d'analyse quantitative et qualitative de l'offre existante à l'échelle intercommunale et départementale. Présentée en première partie du document, elle s'articule en trois sous parties :

#### 1. Offre et besoins en matière d'accueil permanent :

- ✓ Présentation des perspectives démographiques de la population âgée de 75 ans et plus (Public cible de l'offre d'accueil permanent)
- ✓ Analyse des revenus des personnes âgées ;
- ✓ Analyse des besoins relatifs au handicap sur la base des données départementales ;
- ✓ Positionnement des taux d'équipement en EHPAD et en offre d'accueil permanent handicap, Foyer d'hébergement et Foyer de vie notamment

#### 2. Offre et besoins en matière de solutions intermédiaires

- ✓ Perspectives démographiques de la population âgée de 65 ans et plus (Public cible des solutions intermédiaires)
- ✓ Analyse de l'offre en résidences autonomes et offre intermédiaire (Accueil de jour, Hébergement temporaire)
- ✓ Analyse de l'offre inclusive handicap (Notamment SAVS et SAMSAH)

#### 3. Offre et besoins en matière d'aide et de soin à domicile

- ✓ Analyse du niveau de dépendance des personnes âgées à domicile
- ✓ Analyse de l'offre en SSIAD à destination des personnes âgées et/ou en situation de handicap

# Préalable méthodologique (2/3)

## Structure et contenu de l'étude

La présente étude s'articule autour de deux parties principales, répondant à des logiques distinctes :

### Partie 3 – Etat des lieux du cadre de vie

La partie relative à l'état des lieux du cadre de vie se fonde principalement sur les résultats du questionnaire à destination des personnes âgées et des entretiens réalisés avec les maires et les acteurs médico-sociaux du territoire. Elle intègre en cela des enjeux et préconisations cohérents au regard des compétences intercommunales, autour de quatre axes stratégiques :

- 1. Vie sociale, offre de loisirs et de culture**
  - ✓ Analyse des réponses au questionnaire en ligne à destination des personnes âgées, intégration des entretiens et d'écarts de mise en perspective nationale ;
  - ✓ Intégration des enjeux thématiques relevés lors des entretiens et relatifs aux personnes en situation de handicap
- 2. Mobilité et déplacements**
  - ✓ Analyse des réponses au questionnaire en ligne à destination des personnes âgées, intégration des entretiens et d'écarts de mise en perspective nationale ;
  - ✓ Intégration des enjeux thématiques relevés lors des entretiens et relatifs aux personnes en situation de handicap
- 3. Logement et hébergement**
  - ✓ Analyse des réponses au questionnaire en ligne à destination des personnes âgées, intégration des entretiens et d'écarts de mise en perspective nationale ;
  - ✓ Intégration des enjeux thématiques relevés lors des entretiens et relatifs aux personnes en situation de handicap
- 4. Prévention de la perte d'autonomie et information**
  - ✓ Analyse des réponses au questionnaire en ligne à destination des personnes âgées, intégration des entretiens et d'écarts de mise en perspective nationale ;
  - ✓ Intégration des enjeux thématiques relevés lors des entretiens et relatifs aux personnes en situation de handicap

# Préalable méthodologique (3/3)

## Organisation des préconisations

**Les préconisations (partie 4) proposées résultent directement des éléments de diagnostic présentés en parties 2 et 3.** Chacune des parties d'analyse intègre néanmoins des préconisations distinctes, relatives aux modalités de mise en œuvre et d'association de partenaires institutionnels. Les modalités de formalisation des préconisations sont détaillées ci-dessous :

### Préconisations relatives à l'analyse croisée de l'offre et des besoins

La partie 2, relative à l'analyse de l'offre et des besoins induit la définition de préconisations **centrées sur la transformation de l'offre médico-sociale sur le territoire**, relevant en ce sens de compétences départementales et de l'ARS. Il s'agit néanmoins de points d'attention majeurs en vue de garantir un accès suffisant et équitable à l'offre, les préconisations intègrent en ce sens les modalités possibles de mise en œuvre :

- Possibilité d'un portage par l'EPCI (*Compétences intercommunales*);
- Nécessaire collaboration avec le Conseil Départemental et/ou l'ARS (*Compétences du CD ou de l'Etat*)
- Possibilité d'un portage par l'EPCI et d'une collaboration avec le Conseil départementale et/ou l'ARS (*Compétences partagées*)

### Préconisations relatives au cadre de vie

La partie 3, relative au cadre de vie, **intègre quatre thématiques autour desquelles les préconisations sont articulées. Celles-ci relèvent majoritairement de compétences intercommunales** (ou communales) et peuvent ainsi être déployées directement par la Communauté de Communes. Les quatre thématiques d'organisation des préconisations sont les suivantes :

- I. Améliorer l'accès à la vie sociale et à l'offre culturelle et de loisirs
- II. Faciliter l'accès à l'existant en développant des formes de mobilité adaptée
- III. Favoriser le maintien à domicile et anticiper l'évolution des besoins en logement et hébergement
- IV. Accompagner les politiques de prévention de la perte d'autonomie et participer au déploiement d'une information lisible et centralisée



2.

Analyse croisée de l'offre et des  
besoins en matière de maintien à  
domicile et d'hébergement

## 2.1. Offre et besoins en établissement d'accueil permanent

### Evolution démographique des personnes de plus de 75 ans entre 2012 et 2017

	Population âgée de 75 ans et + en 2017	Part Pop 75 ans ou plus en 2017 (princ)	EAM pop âgée de 75 ans ou plus entre 2012 et 2017
Jura	29 275	11,3%	0,9%
Région	305 394	10,9%	0,8%
FM	6 085 451	9,4%	0,9%

	Pop de 85 ans ou plus	Part Pop 85 ans ou plus, en 2017 (princ)	EAM pop âgée de 85 ans ou plus entre 2012 et 2017
Jura	10 566	4,1%	3,3%
Région	106 913	3,8%	3,3%
FM	2 092 197	3,2%	3,5%

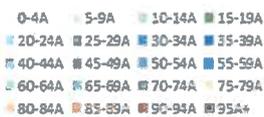
Une part de population âgée plus importante qu'aux échelles régionale et nationale

- La population âgée n'a cessé de croître dans le Jura depuis 2012. **L'attractivité du territoire se retrouve davantage chez les personnes de 75 ans et plus**, dont la part augmente plus vite que dans le reste de la région (0,9% contre 0,8%) entre 2012 et 2017. Ils représentent ainsi plus de **11,3% de la population totale du Département**.
- Cette part est plus élevée qu'au niveau régional (10,9%) et bien supérieure au **national** (9,4%) de près de deux points de pourcentage (1,9). La dynamique de croissance démographique est pour autant semblable aux tendances observées à l'échelle du pays, puisqu'elle atteint **les 0,9% d'augmentation** annuelle moyenne.
- A noter que cette tendance s'inverse s'agissant des **populations âgées de 85 ans et plus** où les effectifs croissent moins vite qu'au niveau national. Alors que la France Métropolitaine a vu ses séniors augmenter de 3,5% entre 2012 et 2017, ce chiffre est respectivement de 3,3% dans le département. Pour autant, la part des 85 ans et plus reste supérieure aux chiffres du pays et de la région, puisqu'ils représentent 4,1% de la population contre 3,2 et 3,8%.

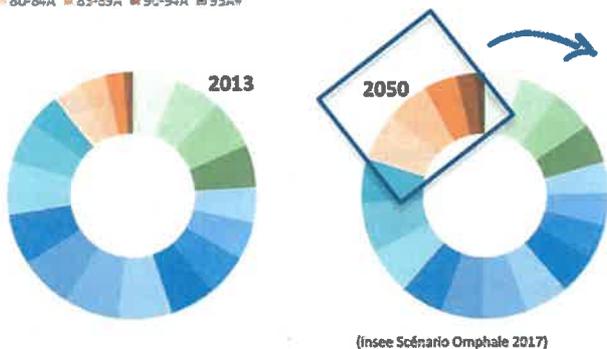
## 2.1. Offre et besoins en établissement d'accueil permanent

### Perspectives d'évolution de la population âgée de 75 ans et plus

	Pop 75 ans ou plus en 2050	Evolution (Nombre de personnes âgées supplémentaires en 2050)	EAM pop âgée de 75 ans ou plus entre 2013 et 2050
Jura	54 471	25 196	1,8%
Région	550 676	245 282	1,7%
FM	11 789 165	5 703 714	1,9%



Structure par classe d'âge de la population en 2013 et projetée en 2050



Une augmentation importante du nombre de personnes âgées à horizon 2050

- Au niveau national, les estimations montrent une augmentation de la part des populations âgées de 75 ans ou plus à hauteur de 1,9% à l'horizon 2050.
- Cette tendance positive se retrouve également dans le département du Jura, où **le vieillissement de la population se traduit par une augmentation du nombre de séniors**. Dans le département, cette tranche de la population devrait augmenter de 1,8%, contre 1,7% au niveau régional.

Les projections démographiques réalisées par l'INSEE concluent à une augmentation de **+245 282 personnes âgées en Bourgogne Franche-Comté** à horizon 2050 et plus le **25196 dans le département du Jura**, pour porter le total à 54.471. Selon ce scénario, les plus de 75 ans représenteront ainsi 20,8% de la population totale. Il faut nécessairement s'attendre à une augmentation mécanique du nombre de personnes âgées dépendantes. De même, si cette tendance se confirme, il y aurait moins de jeunes et davantage de séniors.



## 2.1. Offre et besoins en établissement d'accueil permanent

### Analyse des revenus de la population âgée de 75 ans et plus

	Revenu médian des ménages dont le référent fiscal a 75 ans ou plus par unité de consommation en 2017	Revenu 1er décile des ménages dont le référent fiscal a 75 ans ou plus par unité de consommation en 2017	Revenu 9ème décile des ménages dont le référent fiscal a 75 ans ou plus par unité de consommation en 2017	Rapport inter décile en 2017	Evolution du revenu médian des ménages dont le référent fiscal a 75 ans ou plus par unité de consommation entre 2014 et 2017
Jura	20 110 €	13030 €	33 310 €	2,6	918 €
Région	19 500 €	12070 €	33 390 €	2,8	-€
FM	20 485 €	12920 €	34 720 €	2,7	748€

Une évolution du revenu médian en forte hausse dans le Jura, qui profite davantage aux plus défavorisés

- Le **revenu médian des 75 ans et plus a augmenté plus vite dans le Jura** que dans le reste du pays. Entre 2014 et 2017, les Jurassiens ont ainsi vu leurs revenus médians augmenter de 918€, soit 170€ de plus que la médiane nationale.
- On constate également que les personnes les moins favorisées et issues du premier décile sont mieux dotés que leurs homologues régionaux ou nationaux. Leur revenu moyen est ainsi de 13030€, soit 970€ de plus que la médiane régionale. Au global, le revenu médian d'un jurassien de 75 ans et plus reste toutefois inférieur de 375€ au reste du pays.
- De même, les populations issues du neuvième décile sont moins bien dotées que le reste de la population française, avec une médiane de 33310€ contre 34720€, soit une différence de 1410€.

## 2.1. Offre et besoins en établissement d'accueil permanent

### Taux d'équipement localisé en EHPAD

#### Précisions relatives au taux localisé en EHPAD

Deux hypothèses relatives au taux localisé en EHPAD ont été formulées :

- **Hypothèse départementale** : Une première hypothèse relative aux données départementales inscrites au schéma de l'autonomie 2021-2025 ne considère qu'un seul établissement au sein de la Communauté de Communes (Les Opalines – Chamblay), soit 73 places pour 990 personnes âgées de 75 ans et plus. La première hypothèse permet de déterminer une analyse localisée sur une base similaire à celle du Conseil Départemental mais écarte de fait près de la moitié des places disponibles sur le territoire. Les slides correspondant à l'hypothèse N°1 sont identifiables par l'encart suivant :

Hypothèse départementale - Schéma de l'autonomie du Jura 2021-2025

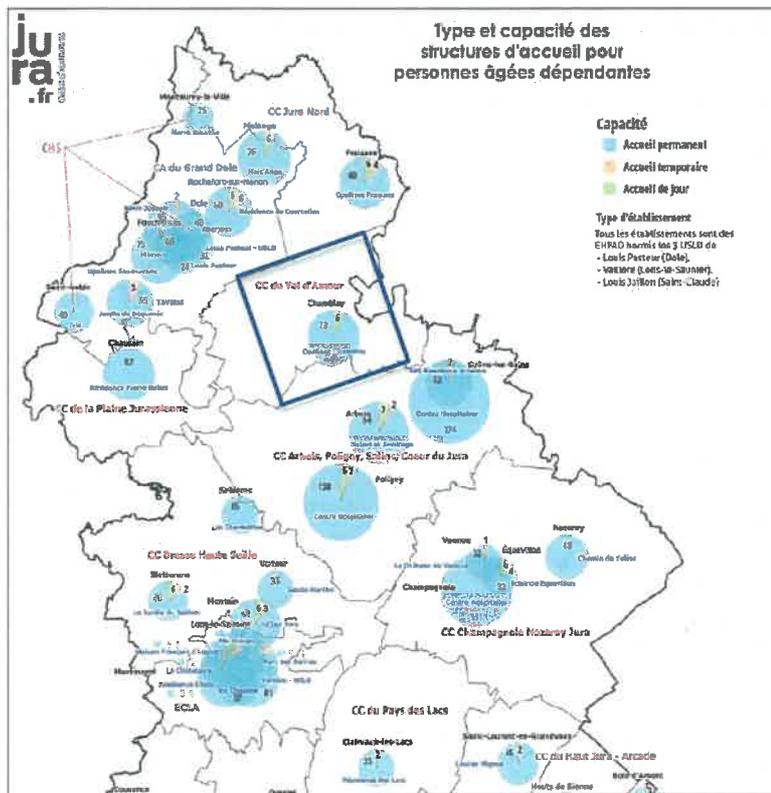
- **Hypothèse au réel** : La deuxième hypothèse inclut l'EHPAD les Magnolias à Mont-sous-Vaudrey, ayant récemment récupéré les places de l'EHPAD la Grangerie, anciennement situé au sein de la même commune. L'établissement compte au total 56 places d'accueil permanent, soit un total intercommunal porté à 129 places. Cette deuxième hypothèse constitue le cadre d'analyse à privilégier en vue de l'anticipation des besoins en places et en transformation de l'offre au cours des années à venir. Les slides correspondant à l'hypothèse N°2 sont identifiables par l'encart suivant :

Hypothèse au réel

# 2.1. Offre et besoins en établissement d'accueil permanent

## Taux d'équipement localisé en EHPAD

Hypothèse départementale - Schéma de l'autonomie du Jura 2021-2025



Un taux d'équipement en EHPAD satisfaisants

- Le bassin de vie de la Communauté de Communes du Val d'Amour propose des équipements pour personnes âgées dépendantes concentrés autour d'un établissement. L'EHPAD des Opalines et ses 73 places (les Opalines) permet de maintenir un taux d'équipement autour des 74 places pour 1000 habitants, loin derrière la moyenne départementale de 122 places. L'établissement n'a pas de liste d'attente et possède une chambre vide.
- De plus, l'offre dans les communautés de communes alentours est conséquente, et se concentre majoritairement à Grand Dole, qui propose 727 places pour les personnes âgées dépendantes.

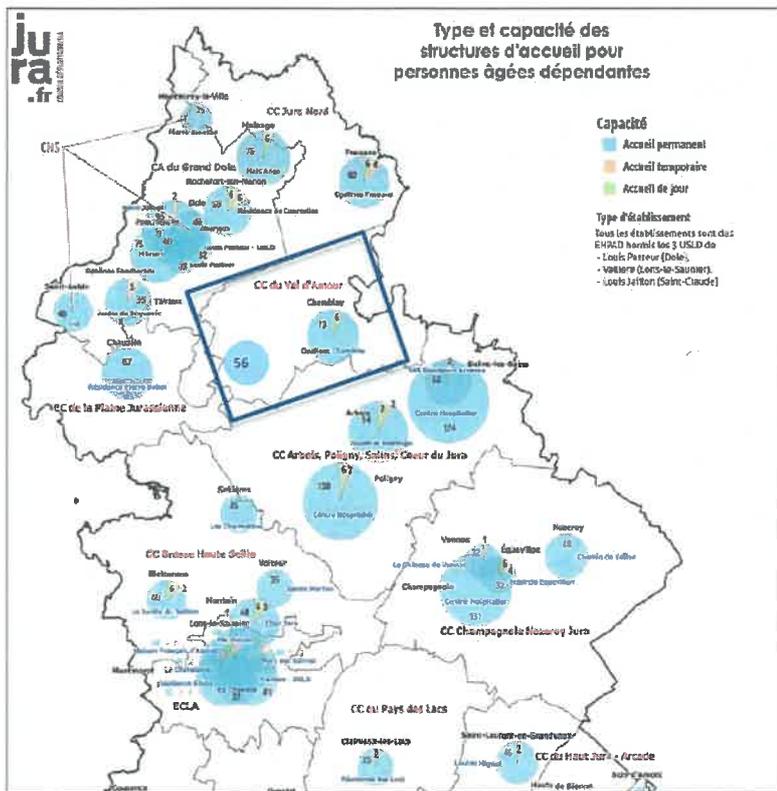
	Population supérieure à 75 ans	Capacité d'accueil totale	Taux d'équipement population 75 ans et plus
Val d'Amour	990	129 (2 EHPAD)	74
Arbois, Poligny, Salins, Cœur du Jura	1285	230	167
Grand Dole	6048	727	120
Jura Nord	209	97	464
Jura	29275	3586	122

# 2.1. Offre et besoins en établissement d'accueil permanent

## Taux d'équipement localisé en EHPAD

Hypothèse au réel

Des taux d'équipement en EHPAD satisfaisants



- Le bassin de vie de la Communauté de Communes du Val d'Amour propose des équipements pour personnes âgées dépendantes concentrés autour de deux établissements, à Chamblay (73 places) et Mont-sous-Vaudrey (56 places). Les deux établissements assurent un taux d'équipement de 130 places pour 1000 habitants de 75 ans et plus, soit 8 places de plus pour 1000 habitants que la moyenne départementale.
- De plus, l'offre dans les communautés de communes alentours est conséquente, et se concentre majoritairement à Grand Dole, qui propose 727 places pour les personnes âgées dépendantes, mais également au sud en proximité d'Arbois.

	Population supérieure à 75 ans	Capacité d'accueil totale	Taux d'équipement population 75 ans et plus
Val d'Amour	990	129 (2 EHPAD)	130
Arbois, Poligny, Salins, Cœur du Jura	1285	230	167
Grand Dole	6048	727	120
Jura Nord	209	97	464
Jura	29275	3586	122



## 2.1. Offre et besoins en établissement d'accueil permanent

### Projection des taux d'équipements en EHPAD à l'horizon 2025

Hypothèse départementale  
- Schéma de l'autonomie du  
Jura 2021-2025

	2020			2025	
	Population 85 / 89 ans	Capacité d'accueil en EHPAD et USLD	Taux d'équipement Population 85-89 ans	Population 85-89 ans	Nombre de places à créer (si maintien du taux d'équipement de 2020 et si même répartition par EPCI)
<b>Val d'Amour</b>	<b>221</b>	<b>73</b>	<b>331</b>	<b>251</b>	<b>20</b>
Arbois, Poligny, Salins, Cœur du Jura	598	477	798	765	131
Grand Dôle	1307	544	416	1711	150
Jura Nord	209	97	464	254	27
Jura	6491	3030	467	8274	834

#### Un faible nombre de places à créer pour maintenir des taux d'équipement à destination des 85-89 ans

- Les populations âgées de 85 ans et plus sont plus nombreuses à vivre en EHPAD et représenteront un enjeu majeur dans les années à venir en raison du vieillissement de la population.
- A l'échelle du territoire de la communauté de communes du Val d'Amour, les taux d'équipements pour ces personnes sont aussi **en deçà de ce que l'on observe dans les territoires à proximité** (331 places contre 798 à Arbois, Poligny, Salins et Cœur du Jura ou 416 places dans le Grand Dôle). Pour autant, à l'horizon 2025, les **projections montrent un faible nombre de places à créer pour maintenir ce taux d'équipement**.
- Avec seulement **20 places à créer**, le territoire se situe bien **en dessous de ces voisins** (150 dans la Communauté de Communes du Grand Dôle ou 131 à Arbois, Poligny, Salins et Cœur du Jura). Si ce n'est créer des places, il s'agit surtout de **restructurer l'offre pour maintenir** le taux d'équipement sur le territoire.

*Le taux d'équipement correspond aux places en structures d'hébergement pour personnes âgées dépendantes comprenant : la somme des lits en EHPAD, les logements de résidences autonomie, les lits d'hébergement temporaire et les lits d'Unités de Soins Longue Durée (USLD) pour 1000 personnes de 85 ans et plus.*



## 2.1. Offre et besoins en établissement d'accueil permanent

### Projection des taux d'équipements en EHPAD à l'horizon 2025

Hypothèse au réel	2020			2025	
	Population 85 / 89 ans	Capacité d'accueil en EHPAD et USLD	Taux d'équipement Population 85-89 ans	Population 85-89 ans	Nombre de places à créer (si maintien du taux d'équipement de 2020 et si même répartition par EPCI)
Val d'Amour	221	129	583	251	18
Arbois, Poligny, Salins, Cœur du Jura	598	477	798	765	131
Grand Dole	1307	544	416	1711	150
Jura Nord	209	97	464	254	27
Jura	6491	3030	467	8274	834

#### Un faible nombre de places à créer pour maintenir des taux d'équipement à destination des 85-89 ans

- Les populations âgées de 85 ans et plus sont plus nombreuses à vivre en EHPAD et représenteront un enjeu majeur dans les années à venir en raison du vieillissement de la population.
- A l'échelle du territoire de la communauté de communes du Val d'Amour, les taux d'équipements pour ces personnes sont supérieurs à ce que l'on observe dans les territoires à proximité, à l'exception du territoire d'Arbois (583 places pour 1000 habitants contre 798 à Arbois, Poligny, Salins et Cœur du Jura ou 416 places dans le Grand Dôle). A l'horizon 2025, les projections montrent un faible nombre de places à créer pour maintenir ce taux d'équipement.
- Avec seulement 18 places à créer, le territoire se situe bien en dessous de ces voisins (150 dans la Communauté de Communes du Grand Dôle ou 131 à Arbois, Poligny, Salins et Cœur du Jura). Si ce n'est créer des places, il s'agit surtout de restructurer l'offre pour maintenir le taux d'équipement sur le territoire.

*Le taux d'équipement correspond aux places en structures d'hébergement pour personnes âgées dépendantes comprenant : la somme des lits en EHPAD, les logements de résidences autonomie, les lits d'hébergement temporaire et les lits d'Unités de Soins Longue Durée (USLD) pour 1000 personnes de 85 ans et plus.*



## 2.1. Offre et besoins en établissement d'accueil permanent

### Synthèse relatives aux hypothèses de création de places en EHPAD

#### Synthèse

Les deux hypothèses considérées induisent des représentations distinctes du territoire en matière de besoins de création en places d'EHPAD. Néanmoins, quelle que soit l'hypothèse retenue, l'offre existante en proximité de Dole au Nord et d'Arbois au sud et les perspectives d'évolution de la population âgée impliquent un travail de restructuration de l'offre, notamment autour du développement de solutions intermédiaires (résidences autonomes, résidences services, habitat inclusif), **plus qu'un travail de création de places**. Les EHPAD de la Communauté de Communes ne disposent pas par ailleurs d'enjeux de liste d'attente importante, affirmant une tension aujourd'hui limitée sur le territoire.

→ **Les perspectives du Conseil Départemental, fondées sur l'hypothèse N°1, n'impliquent pas de création de places d'EHPAD sur le territoire. La considération des places situées à Mont-sous-Vaudrey tend ainsi à renforcer cette dynamique de transformation, concentrée sur un renforcement de l'offre transitionnelle (Accueil de jour et hébergement temporaire) et de l'offre intermédiaire, sans création supplémentaire de places d'accueil permanent en EHPAD.**

## 2.1. Offre et besoins en établissement d'accueil permanent

### Taux d'équipement en établissement d'accueil permanent

Taux d'équipement en établissement AP (EHPAD, USLD, RPA, autre) en nombre de places pour 1000 habitants de 75 ans et plus



- Au niveau du Département, le **taux d'équipement en établissement d'accueil permanent** apparaît comme supérieur à la moyenne nationale. Le différentiel constaté s'élève à plus de 3 places pour 1000 personnes âgées de 75 ans.
- Le **taux d'équipement en USLD** ainsi qu'en EHPA / RPA est néanmoins similaire à la moyenne régionale et avoisine les 123,6 places pour 1000 habitants (contre 124,3 pour la région)

*Le taux d'équipement en établissement d'accueil permanent inclut l'offre d'EHPAD, les USLD, RPA et autres offres d'accueil permanent*

## 2.1. Offre et besoins en établissement d'accueil permanent

### Analyse sociodémographique des publics en situation de handicap

	Augmentation observée entre 2018 et 2019	Nombre de demandes effectuées en 2018	Nombre de demandes effectuées en 2019
Demands formulées à la MDPH	+3,37%	17 355	17 939
Demands d'allocation Adulte Handicapée (AAH)	+5,64%	2 854	3 015
Demands de reconnaissance Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)	+1,32%	2 052	2 079
Demands de prestations de compensation du handicap	+17,86%	1 422	1 676

Une augmentation des demandes relatives aux situations de handicap

- En 2020, **20 310 personnes ont perçu une aide relative à leur situation de handicap** sur le département du Jura. Selon la Maison Départementale des personnes handicapées (MDPH) du Jura, les demandes d'accès à ces aides et droits sont en constante augmentation depuis 2018.
- D'un point de vue global, les demandes formulées à cette administration ont augmenté de **3,7% entre 2018 et 2019**. Les dossiers pour accéder à **l'allocation adulte handicapée (AAH) ont connu la plus forte augmentation**, à hauteur de 5,64% (3015 demandeurs en 2019 contre 2854 en 2018), contre 1,32% d'augmentation pour les demandes de RQTH.
- L'identification exacte du nombre de personnes en situation de handicap par type de déficience reste impossible, mais ces données permettent d'ajuster l'offre du schéma de l'autonomie pour **anticiper l'augmentation du nombre de personnes nécessitant un accompagnement**.

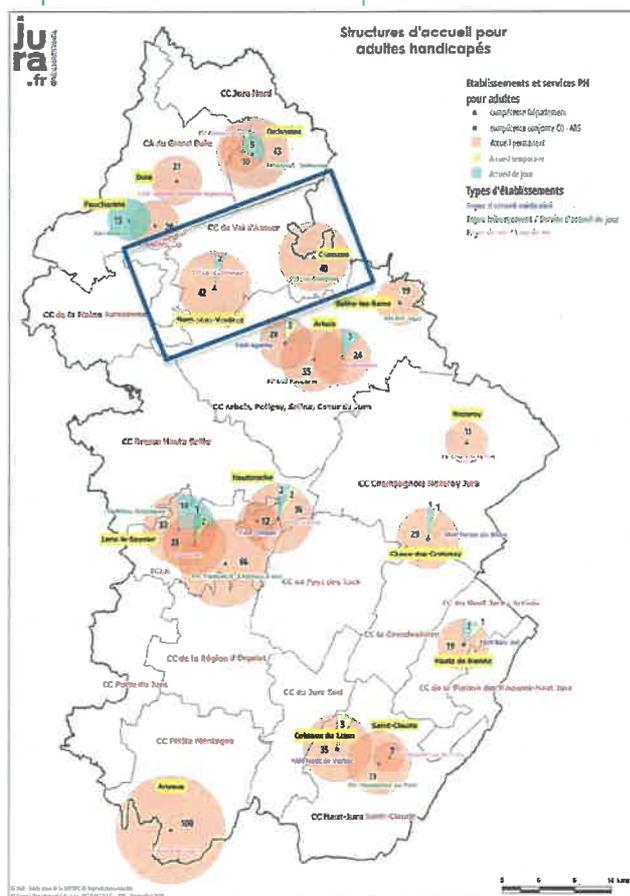
# 2.1. Offre et besoins en établissement d'accueil permanent

## Focus : cartographie de l'offre à destination des personnes handicapées

Une offre globale à destination des personnes en situation de handicap

- S'agissant de l'offre d'accompagnement pour les personnes en situation de handicap, la Communauté de Communes du Val d'Amour possède une réponse localisée sur deux pôles : **42 places d'accueil permanent sur Mont-Sous-Vaudrey** et **40 sur Cramans**. S'ajoutent à cela **2 places d'accueil de jour**, sur un territoire qui bénéficie d'une bonne position géographique.
- En effet, l'offre située dans les communautés de communes voisines permet de **compléter le panel de structures d'accueil** pour adultes handicapés.
- Au total, le Département possède plus de 687 places en accueil permanent, 344 en accompagnement à domicile et 41 en accueil de jour, pour un total de **1083 places toutes structures confondues**. Les **foyers de vie** sont les plus représentés, avec pas moins de 314 sur tout le département, mais restent répartis de façon disparate territorialement.

Type d'établissement ou de service	Capacité autorisée en 2020				Total
	Accueil permanent	Accueil temporaire	Accueil de jour	Accomp. à domicile	
Foyers d'Accueil Médicalisé	115	7	3		125
Foyers d'Hébergement	236		10		246
Foyers d'Accueil Polyvalent	33				33
Foyer de Vie	282	4	28		314
Lieux de Vie	21				21
Service d'Accomp. la Vie Sociale				280	280
Service d'Accomp. Médico-Social				64	64
<b>Total</b>	<b>687</b>	<b>11</b>	<b>41</b>	<b>344</b>	<b>1083</b>



## 2.1

### Analyse des besoins et de l'offre en établissement d'accueil permanent

#### Ce qu'il faut retenir

Des besoins en hausse, des réponses innovantes à construire



Besoins

✓ La **population âgée n'a cessé de croître dans le Jura depuis 2012**. L'attractivité du territoire se retrouve davantage chez les personnes de 75 ans et plus, dont la part augmente plus vite que dans le reste de la région. Le territoire va connaître une augmentation de sa population âgée d'ici 2050, qui sera toutefois **moins forte qu'au niveau national**.



Offre

✓ Les **hypothèses relatives au taux d'équipement localisé en EHPAD induisent des visions distinctes du territoire**.

✓ Les perspectives d'évolution de l'offre se traduisent néanmoins par un travail de restructuration centré sur l'offre intermédiaire, quelle que soit l'hypothèse retenue : **Aucune création de places n'est ainsi prévue à court terme par le Conseil Départemental et l'ARS**.

✓ **L'offre d'accueil permanent à destination des personnes en situation de handicap est par ailleurs importante sur le nord du territoire départemental**. La complémentarité avec les établissements situés au nord et au sud de la Communauté de Communes définit par ailleurs une offre globale dans un rayon de 50 kilomètres du cœur de la Communauté de Communes.



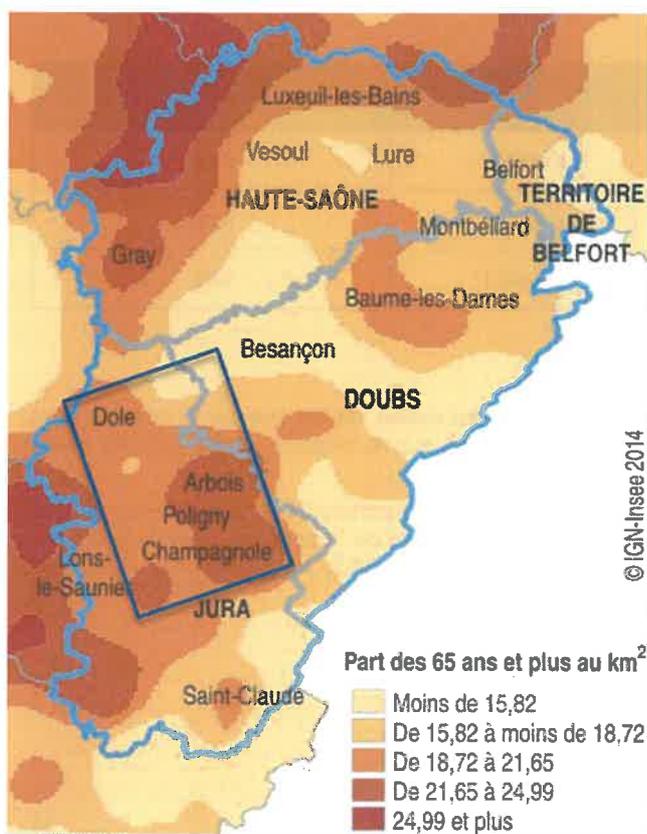
Perspectives

✓ **Accompagner les dynamiques départementales et régionales de transformation de l'offre à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap**

✓ **Mener une réflexion sur la restructuration de l'offre d'accueil permanent sur le territoire**, en collaboration avec les EPCI voisins afin d'anticiper les importants flux de population en recherche de solutions d'hébergement

## 2.2 . Offre et besoins en matière de solutions intermédiaires

### Etat des lieux des besoins des personnes de 65 ans et plus



	Population totale en 2017 (princ)	Population âgée de 60-74 ans en 2017	Part Pop 60-74 ans en 2017 (princ)
Jura	260 188	47 759	18,4%
Région	2 811 423	511 937	18,2%
FM	64 639 133	10 549 545	16,3%

Une part des 60-74 ans plus élevée que sur le reste du territoire national

© IGN-Insee 2014

- Les seniors de 60 à 74 ans occupent une part importante de la population jurassienne puisqu'ils représentent **18,4% des personnes présentes sur le territoire**. En comparaison, cette frange de population représente 16,3% des effectifs nationaux, soit 2 points de pourcentage de moins.
- L'INSEE explique cette différence par l'éloignement avec les grands pôles urbains de la région et de la frontière suisse. Le département du Jura est davantage attractif pour les séniors que pour les familles et les actifs.
- Ainsi, dans la région du Val d'Amour et d'Arbois, Poligny, Champagnole ou Dole, la part des 65 ans et plus au km<sup>2</sup> est plus importante que sur le reste du territoire, avec des taux compris entre **18 et 24% de la population**.

## 2.2 . Offre et besoins en matière de solutions intermédiaires

### Perspectives d'évolution démographique de la population âgée de 65 ans et plus

	EAM pop âgée de 60-74 ans entre 2012 et 2017	Pop 60-74 ans en 2050	Evolution	EAM pop âgée de 60-74 ans entre 2013 et 2050
<b>Jura</b>	2,4%	50 406	2 647,17	0,4%
<b>Région</b>	2,4%	516 275	4 338,28	0,3%
<b>FM</b>	2,6%	11 904 185	1 354 640,47	0,6%

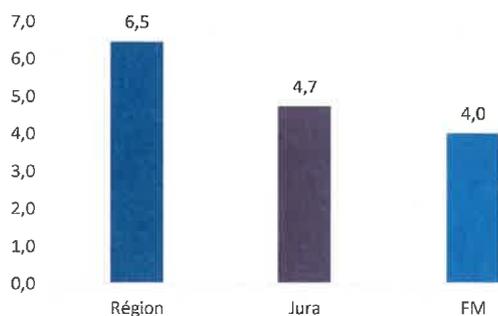
- **Pour autant, le vieillissement de la population du département du Jura est moins rapide** que sur le reste du pays. Entre 2012 et 2017, les personnes âgées de 60 à 74 ans ont progressé de 2,4% sur ce territoire, contre 2,6% au niveau national.
- Selon les projections démographiques, les 60-74 ans seraient plus de 50 406 sur le département du Jura à l'horizon 2050, soit **une progression de 0,4% entre 2013 et 2050**. Cette tendance au vieillissement de la population est toutefois plus modérée que sur le reste du territoire national, qui devrait connaître une hausse de 0,6% sur ces années, mais reste supérieur aux estimations régionales (0,3%).

## 2.2. Offre et besoins en matière de solutions intermédiaires

### Taux d'équipement en résidences autonomie et offre intermédiaire

	Nombre de résidences autonomie	Capacité d'accueil
Porte du Jura	1	74
Terre d'Émeraude	2	70
Bresse Haute Saïlle	1	55
Grande Dole	2	128
Jura Nord	2	92
Espace Communautaire Lons	1	52
Champagnole Nozeroy Jura	1	70
Station des Rousses-Haut-Jura	1	15
<b>Total Général</b>	<b>11</b>	<b>556</b>

Taux d'équipement en offre intermédiaire (AJ, AT, AU), en nombre de places pour 1000 personnes âgées de 65 ans et plus

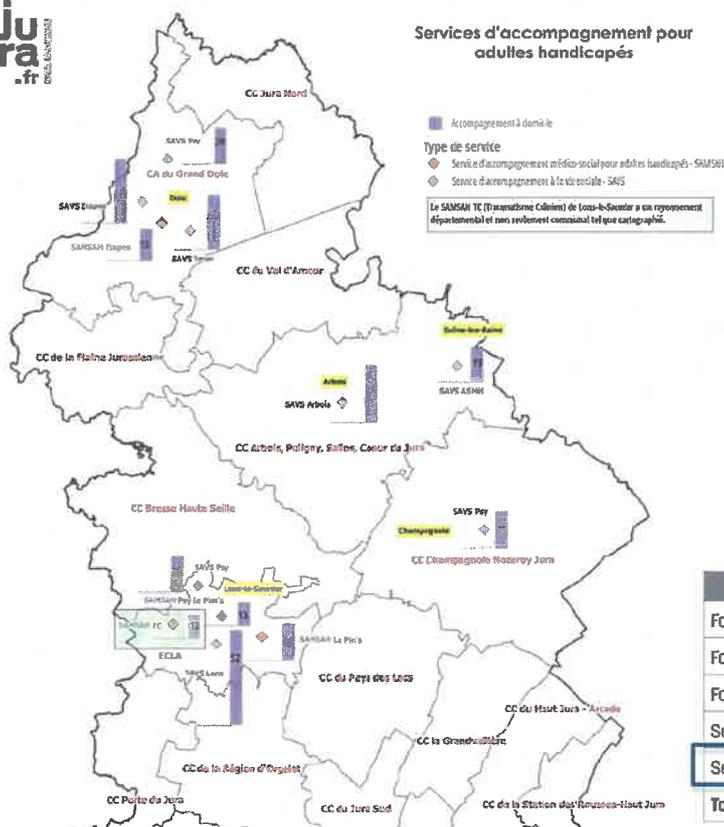


Des taux d'équipement en résidences autonomie disparates au niveau départemental

- Les résidences autonomie situées sur le département du Jura sont **réparties de façon disparates**. La Communauté de Communes du **Val d'Amour ne possède aucun établissement**, la majeure partie de l'offre étant localisée dans la Communauté de Commune de **Grande Dole**, qui compte deux structures contenant 128 places.
- Les meilleures dotations en équipement du département se retrouvent d'ailleurs dans cette partie du territoire, suivi du Jura Nord qui compte 92 places réparties dans 2 structures.
- S'agissant des **taux d'équipements en offre intermédiaire** (AJ, AT, AU), le département du **Jura est en dessous de la moyenne régionale** avec 4,7 places pour 1000 personnes âgées de 65 ans et plus (contre 6,5 pour la Bourgogne-Franche-Comté). Pour autant ce chiffre est **supérieur à la moyenne nationale**.

## 2.2. Offre et besoins en matière de solutions intermédiaires

### Précisions sur l'offre existante à destination des personnes en situation de handicap



Une offre d'accompagnement pour adultes handicapés disparate sur le département, et inexistante en Val d'Amour

- Le territoire de la Communauté de Communes du Val d'Amour ne possède pas de service d'accompagnement pour adultes handicapés. Il faut se rendre dans les villes de Dôle, Arbois ou Salins-les-Bains pour trouver les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) les plus proches.
- De plus, les orientations vers les services d'accompagnement tendent à baisser sur l'ensemble du département. Entre 2017 et 2020, les orientations vers les SAMSAM sont passées de 63 à 35. Tout établissement confondu, le nombre est passé de 644 à 411 en l'espace de 3 ans.

	2017	2018	2019	2020
Foyers d'Accueil Médicalisé	54	51	67	43
Foyers de vie	141	107	119	87
Foyers d'Hébergement	234	112	124	96
Service d'Accompagnement	152	232	146	150
Service d'Accompagnement Médico-Social	63	42	49	35
<b>Total</b>	<b>644</b>	<b>544</b>	<b>505</b>	<b>411</b>

## 2.2

### Offre et besoins en matière de solutions intermédiaires

#### Ce qu'il faut retenir

Une offre intermédiaire insuffisante au regard de l'évolution des besoins et attentes



Besoins

- ✓ La population de jeunes seniors, entre 60 et 74 ans, est plus importante sur le territoire que dans le reste du département, l'évolution attendue d'ici à 2050 de cette population sera en revanche moins importante
- ✓ Les orientations MDPH vers les établissements et services du Jura sont en baisse de 36,2% depuis 2017



Offre

- ✓ Une absence de résidences autonomie à destination des personnes âgées sur le territoire et une offre locale concentrée à Dole et Arbois
- ✓ Un accueil de jour de 6 places au sein de l'EHPAD des Opalines
- ✓ Une absence d'offre d'accompagnement inclusif (SAVS – SAMSAH) à destination des personnes en situation de handicap sur le territoire



Perspectives

- ✓ L'évolution des besoins des personnes âgées sur le territoire implique des besoins en matière de solutions intermédiaires, présentant des taux d'équipement bien inférieurs aux moyennes locales :
  - Augmenter sensiblement le nombre de places de résidences autonomie et, à terme, d'habitat API à destination des personnes âgées en GIR 3 à 6, entre 70 et 80 ans ;
  - Renforcer les solutions d'accueil de jour et d'hébergement temporaire, afin de lever les freins à l'entrée en établissement et de permettre le développement d'une offre « transitionnelle »

## 2.3. Besoins et offre en matière d'aide et de soin à domicile

### Analyse des besoins à domicile

Part des bénéficiaires APA par GIR dans la Communauté de Communes du Val d'Amour	GIR 1	GIR 2	GIR 3	GIR 4	Total général
Val d'Amour	1	24	20	53	98
TOTAL APA Jura	24	314	446	1587	2371
Part Val d'Amour sur le total départemental	4,17%	7,64%	4,48%	3,34%	4,13%

Un nombre de bénéficiaires de l'APA particulièrement faible au sein de la Communauté de Communes

- La Communauté de Communes du Val d'Amour **compte au total 98 bénéficiaires de l'APA**, à domicile ou en établissement. Seules 25 personnes âgées relèvent du GIR 1 ou 2, soit 25,5% du total des bénéficiaires.
- **La part de bénéficiaires de l'APA sur le nombre de bénéficiaires dans le département s'élève à 4,13%**, soit une proportion légèrement supérieure à la part de la population de l'EPCI sur le nombre total d'habitants du Jura (3,7%).
- L'analyse de la part de bénéficiaires APA par GIR met en avant **une surreprésentation des GIR 2**, relevant d'un niveau de dépendance important, relativement au reste du département.

## 2.3. Besoins et offre en matière d'aide et de soin à domicile

### Focus détail des bénéficiaires de l'APA par GIR et par communes

Nombre de bénéficiaires APA/GIR dans la Communauté de Communes du Val d'Amour

COMMUNES	GIR				Total général
	1	2	3	4	
AUGERANS				2	2
BELMONT		1			1
CHAMBLAY		2	1	2	5
CHAMPAGNE-SUR-LOUE			1	1	2
CHATELAY			1		1
CHISSEY-SUR-LOUE		4		1	5
CRAMANS			1	5	6
ECLEUX				1	1
GERMIGNEY		3	1		4
LA LOYE		2	1	6	9
LA VIEILLE-LOYE			1	5	6
MONT SOUS VAUDREY		1	4	11	16
MONTBARREY		1	2	2	5
MOUCHARD	1	3	1	2	7
OUNANS			2	1	3
PAGNOZ		1	1		2
PORT-LESNEY			1		3
SANTANS				3	3
SOUVANS	0	1	1	2	4
VAUDREY		2	1	3	6
VILLENEUVE-D'AVAIL		3			3
VILLERS-FARLAY				4	4
<b>Total général</b>	<b>1</b>	<b>24</b>	<b>20</b>	<b>53</b>	<b>98</b>

## 2.3. Besoins et offre en matière d'aide et de soin à domicile

Une offre de Services de Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile sur l'ensemble du territoire

EPCI	Nombre d'intervenants (selon implantation du siège des SAAD)
CA du Grand Dole	294
CA Espace Communautaire Lons	132
CC Terre d'Emeraude	93
CC Champagnole Nozeroy Jura	75
CC Arbois, Poligny, Salins, Cœur du Jura	69
CC Bresse Haute Seille	66
CC Porte du Jura	39
CC Jura Nord	35
CC Haut-Jura Saint-Claude	34
CC du Val d'Amour	31
CC de la Plaine Jurassienne	28
CC du Val d'Amour	31
CC du Haut Jura – Arcade	18
CC la Grandvallière	15
CC de la Station des Rousses-Haut-Jura	NC
<b>Total général</b>	<b>929</b>



L'ADMR de Mouchard et l'Association d'Aide aux Personnes, acteurs centraux de l'accompagnement à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap

- Le service ADMR de Mouchard représente le principal acteur de l'aide et de l'accompagnement à domicile sur le territoire de la Communauté de Communes. Il intervient sur l'ensemble des communes de l'EPCI auprès des personnes âgées et/ou en situation de handicap. L'Association d'Aide aux Personnes compte par ailleurs 15 intervenants au sein de l'EPCI et intervient notamment auprès des personnes âgées dans le cadre de prestations de soins, de ménages et de courses.
- Malgré une offre interne limitée à un unique service, l'ADMR indique une part limitée de personnes accompagnées relevant de l'APA ou de la PCH. Au total, le service estime ainsi entre 15 et 20% l'activité relative à l'accompagnement de personnes âgées dépendantes et/ou en situation de handicap.

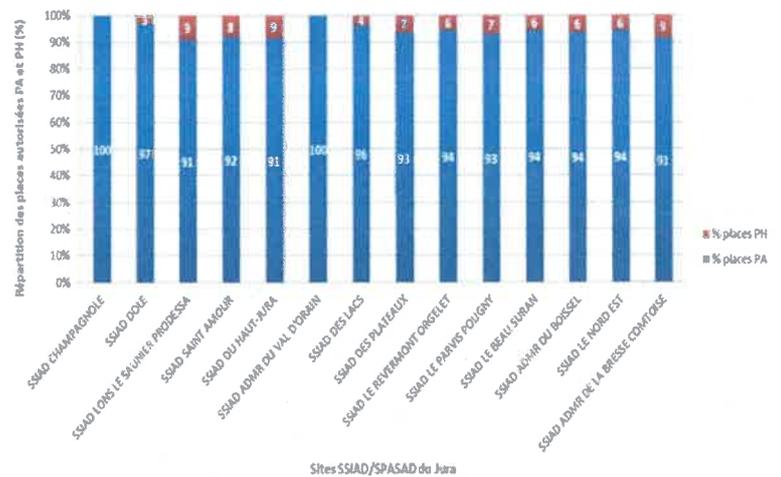
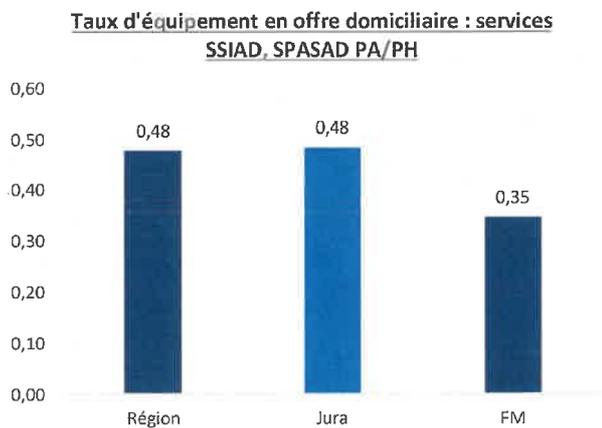
Il est également à notre un enjeu fort d'attractivité relatif aux professions de l'aide à domicile. Les services interrogés mettent en avant des difficultés de fonctionnement associées à la difficulté de recrutement, particulièrement marquée sur le territoire.

Le territoire compte également :

- une offre de téléassistance portée par Présence verte.
- Une offre de portage de livre portée par la médiathèque intercommunale
- Une offre d'adaptation des logements portée par SOLIHA.

## 2.3. Besoins et offre en matière d'aide et de soin à domicile

### Analyse de l'offre en Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)



Une offre de services de soins infirmiers à domicile importante pour les personnes âgées mais des difficultés d'accès potentielles pour les personnes en situation de handicap

- Dans le Jura, on dénombre 2 gestionnaires de SSIAD : Prodesa et l'ADMR39. En 2017, on dénombrait 14 sites de types SSIAD/SPASAD sur le territoire, **pour un total de 708 places tous publics.**
- Sur ces 708 places, 662 sont réservées aux personnes âgées, et 46 aux personnes handicapées. **12 sites SSIAD/SPASAD sont dotés de places pour personnes âgées et personnes en situation de handicap (entre 91 et 97% de l'offre globale).** Seuls les sites de Champagnole et Val d'Orain ne peuvent accueillir que des personnes âgées.
- Les taux d'équipements en offre domiciliaire du Département sont en tout point comparables aux taux régionaux (0,48). Pour autant, ils sont bien supérieurs à la moyenne nationale qui se situe à 0,35.

## 2.3

### Besoins et offre en matière d'aide et de soin à domicile

#### Ce qu'il faut retenir

Une offre domiciliaire inégale entre personnes âgées et personnes en situation de handicap



Besoins

- ✓ Moins de 100 bénéficiaires de l'APA au sein de la commune et une surreprésentation des GIR 2 parmi les bénéficiaires



Offre

- ✓ Le **taux d'équipement en SSIAD** au sein du département ainsi que l'accessibilité potentielle localisée aux soins infirmiers sont cohérents relativement à la population âgée.
- ✓ Le SSIAD intervenant sur le territoire ne dispose en revanche **d'aucune possibilité d'accompagnement du handicap**
- ✓ Une **offre de SAAD fragile**, centrée autour de l'ADMR, qui met en avant des enjeux forts d'attractivité sur le territoire
- ✓ Une **offre d'adaptation du logement existante et mobilisée**, mais des besoins importants identifiés par le prestataire SOLIHA



Perspectives

- ✓ **Soutenir l'activité des SAAD intervenant sur le territoire** afin d'anticiper la hausse des besoins à domicile dans les décennies à venir
- ✓ **Mener une réflexion conjointe avec l'ARS sur l'offre de SSIAD** à destination des personnes en situation de handicap
- ✓ Renforcer l'accompagnement des personnes âgées et/ou en situation de handicap dans leur **recherche de solutions d'adaptation du logement à domicile**, en mobilisant notamment l'OPAH 2018-2021 en cours sur le territoire



3.

Etat des lieux du cadre de vie des  
personnes âgées et/ou en  
situation de handicap au sein de la  
Communauté de Communes du  
Val d'Amour

# Préalable méthodologique

## Sources et organisation de la partie Cadre de Vie

La partie relative à l'adaptation du cadre de vie est principalement rédigée sur la base de deux sources :

- ✓ L'enquête en ligne et en version papier à destination des personnes âgées du territoire ;
- ✓ Les entretiens réalisés avec les maires et les acteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires du territoire ;

Contrairement à la partie relative à l'offre existante et à la définition des besoins sociodémographiques, les données sont inégalement disponibles pour les deux publics considérés, personnes âgées et personnes en situation de handicap. Chacune des quatre sous-parties présentées ci-dessous s'articulent ainsi de la manière suivante :

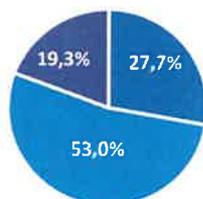
1. Synthèse thématique des retours des personnes âgées à l'enquête et intégration des éléments d'entretien ;
2. Synthèse thématique des éléments qualitatifs relatifs aux personnes en situation de handicap ;
3. Synthèse thématique générale.

## Focus : Profils des répondants à l'enquête en ligne

L'enquête en ligne et en version papier transmise aux personnes âgées du territoire a permis le recueil de **126 questionnaires** entre le 4 juin 2021 et le 2 juillet 2021. Le profil détaillé des répondants au questionnaire est présenté ci-dessous :

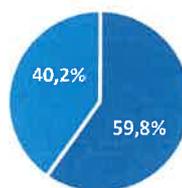
### Âge et sexe des répondants

#### L'âge des répondants



- Entre 60 et 70 ans
- Entre 71 et 85 ans
- Plus de 85 ans

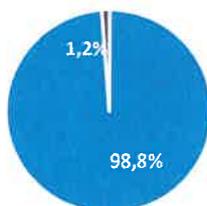
#### Le sexe des répondants



- Une femme
- Un homme

### Lieu de résidence

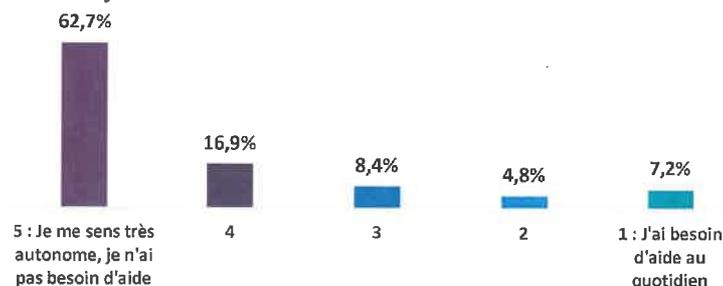
#### Résidez-vous à domicile ?



- Oui
- Non

### Comment vous sentez-vous aujourd'hui ?

#### Sur une échelle de 1 à 5, comment-vous sentez-vous aujourd'hui ?

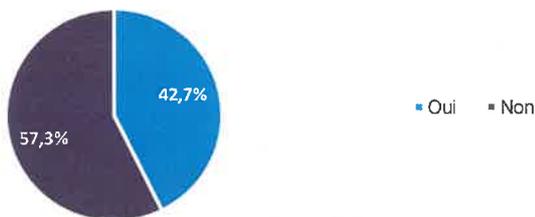


## 3.1. L'accès à la vie sociale, à l'offre de loisirs et de culture

### Analyse des besoins en matière de vie sociale sur le territoire

Une faible participation aux activités de loisirs particulièrement marquée chez les 70 ans et plus

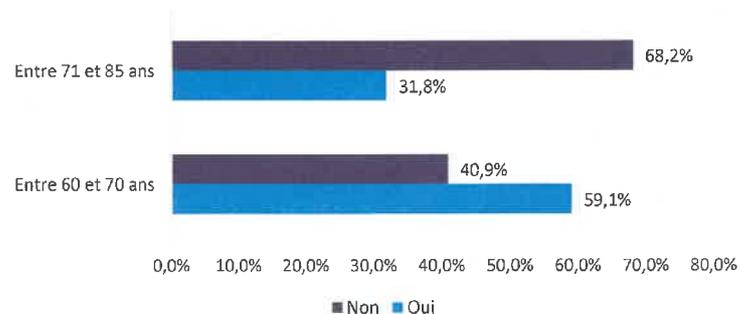
**En temps normal (période hors Covid), participez-vous à des activités sociales, culturelles ou de loisirs ?**



- La **vie sociale** des personnes âgées préexistante à la crise sanitaire est nuancée, puisque plus d'une personne sur deux (57,3%) ne participe à **aucune activité culturelle, sportive ou associative** « en temps normal ». Parmi les justifications des répondants, l'absence de motivation a été particulièrement mise en avant, un propos qui corrobore le constat des Maires interrogées soulignant une **forte sédentarité** des personnes âgées sur le territoire.

- On constate également que **l'âge constitue un déterminant majeur** de l'activité sociale des personnes âgées. En effet, **68,2% des répondants âgés de 71 à 85 ans** ne participent à aucune activité sociale, un nombre qui tombe à 40,9% pour les personnes de 60 à 70 ans. L'impact de la crise sanitaire sur la vie sociale a en ce sens été perçu de manière **plus forte** par les **personnes âgées de moins de 70 ans**, du fait d'une situation particulièrement évolutive entre la période pré crise sanitaire et l'année 2020.

**En temps normal (période hors Covid), participez-vous à des activités sociales, culturelles ou de loisirs ?**



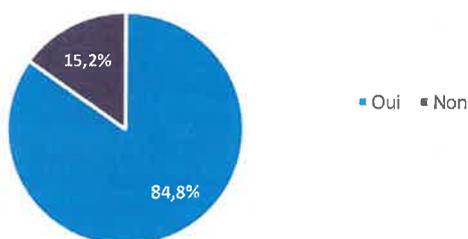
Parmi les activités proposées sur le territoire, la grande majorité des communes disposent d'un **club du troisième âge** à destination des publics séniors (comme à Belmont, La Loye, Mont-sous-Vaudrey, Mouchard ou Pagnoz). Dix communes disposent de **boîtes à livre participatives** pour proposer une offre de lecture alternative à la Médiathèque de Bel-Air, parfois difficile d'accès pour le public sénior.



## 3.1. L'accès à la vie sociale, à l'offre de loisirs et de culture

### Des difficultés plurielles d'accès aux activités de loisirs

Selon vous l'offre de loisirs et de culture est-elle suffisante sur le territoire ?



Une faible participation aux activités de loisirs particulièrement marquée chez les 70 ans et plus

Quelles sont les difficultés rencontrées pour accéder aux activités de loisirs et de culture ?



- Bien que la très grande majorité des répondants trouve l'offre de loisirs et de **culture suffisante sur le territoire** (84,8% d'entre eux), de multiples freins dans l'accès à ces activités ont été identifiés.
- Parmi les propositions du questionnaire, les personnes âgées ont notamment mis en avant le **déficit d'information** sur les possibilités qui leur sont offertes en la matière. Ainsi, 38,5% des personnes sondées ne **connaissent pas les activités existantes proches de chez eux**. Les Maires interrogés mettent en avant la difficulté de diffuser cette information, de plus en plus réalisée sur **internet**. Les bulletins d'information communaux ou les gazettes sont édités peu de fois dans l'année (une revue tous les trimestres généralement) et l'information qui s'y trouve est vite oubliée.
- **L'éloignement géographique** est aussi évoqué comme frein aux activités de loisirs. **23,1%** des personnes âgées interrogées déclarent ainsi habiter trop loin du lieu d'activité ou ne pas posséder de moyen de transport pour s'y rendre.

Les Maires interrogés proposent un constat similaire aux résultats observés dans l'enquête. La **communication autour des activités** proposées est le principal point de vigilance, tant les personnes sont difficiles à mobiliser.

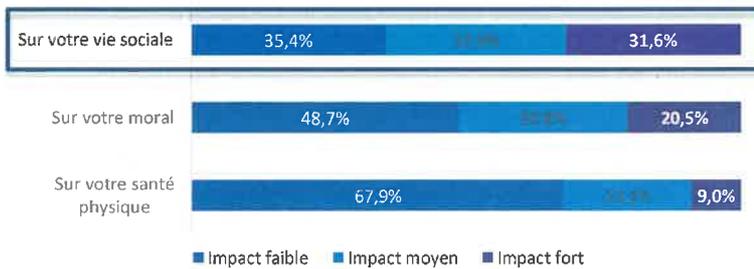
Pour palier à l'éloignement géographique, certains proposent la mise en place de **lieux de rencontre** pour prendre un café ou discuter, **sans forcément proposer d'activité spécifique**. L'espace France Service développe via son projet d'Espace de Vie sociale des actions partenariales avec la CAF à destination des personnes âgées : vacances Séniors, ateliers mémoires, ...



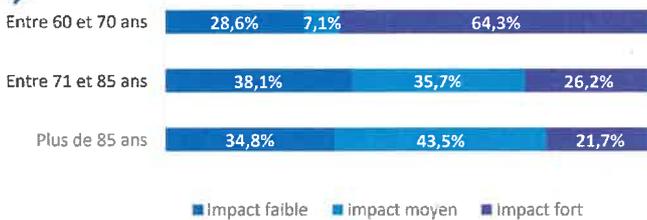
## 3.1. L'accès à la vie sociale, à l'offre de loisirs et de culture

### Impact de la crise sanitaire sur l'accès à la vie sociale des personnes

Pouvez-vous estimer l'impact de la crise sanitaire sur les différents aspects de votre vie listés ci-dessous ?



Pouvez-vous estimer l'impact de la crise sanitaire sur votre vie sociale ?



Un impact plus fort de la crise sanitaire sur la vie sociale des personnes

- La crise sanitaire a davantage **impacté la vie sociale des répondants** que leur moral ou santé physique. Ainsi, 31,6% des personnes âgées interrogées disent que la crise a impacté lourdement leur vie sociale.
- Dans le détail, on constate que l'âge est un déterminant majeur puisque moins les personnes sont âgées, plus elles ont connu un impact fort. Ainsi, 64,3% des moins de 70 ans ont vu leur vie sociale se réduire grandement à cause de la crise, contre 21,7% parmi les plus de 85 ans.
  - Les Maires interrogés constatent un **sentiment d'isolement renforcé chez les personnes âgées** au lendemain de la crise sanitaire.
  - Dans la totalité des communes, les confinements ont été respectés à la lettre, entraînant la **fermeture des clubs de troisième âge** et des activités sociales. De plus, la vie a du mal à reprendre chez ces personnes, qui restent craintives s'agissant de l'épidémie. Pour beaucoup de Maires, il est **difficile de mobiliser** à nouveau les personnes ayant perdu leur dynamisme.
    - Afin de faire du lien et passer outre la fracture numérique, certaines communes travaillent avec le CCAS pour se rendre directement dans les domiciles des personnes. Des **portages de livres** sont aussi organisés pour retrouver une vie culturelle et sociale.



## 3.1. L'accès à la vie sociale, à l'offre de loisirs et de culture

### Des besoins à destination des personnes en situation de handicap



#### L'offre existante

Des partenariats existants entre le droit commun et les structures relevant du champ du handicap

- Le foyer d'hébergement du Val Cuisance identifie de multiples partenariats existants, notamment avec la médiathèque de Mont-Sous-Vaudrey, le développement d'activités peinture ainsi qu'un pôle équestre à proximité. **Les structures interrogées indiquent par ailleurs travailler à des partenariats avec des associations sportives de droit commun du territoire.**



#### Les besoins identifiés

Un besoin de renforcement du lien social de proximité pour les personnes en situation de handicap

- Les acteurs du handicap interrogés mettent en avant une dilution du lien social durant la crise sanitaire du fait d'un isolement marqué, chez soi ou en structure d'accueil. Les partenariats existants avec le droit commun sont par ailleurs considérés comme insuffisants, du fait d'une représentation toujours biaisée du handicap parmi les partenaires potentiels. **Les personnes en situation de handicap sont particulièrement demandeuses d'activités sportives et culturelles d'extérieur**



#### Les perspectives d'évolution

Une politique publique de l'inclusion à engager à l'échelle intercommunale

- Les structures accueillant des personnes en situation de handicap indiquent principalement une grande difficulté à développer des actions externes à l'établissement, les acteurs relevant du droit commun disposant souvent d'une représentation négative du handicap. **Les professionnels indiquent en ce sens un besoin de coordination et de communication sur cet enjeu à l'échelle intercommunale, afin de favoriser l'inclusion dans la société des personnes en situation de handicap et de développer de nouveaux partenariats locaux**



Vie sociale et  
culturelle

3.1

Analyse des besoins en matière de vie sociale et culturelle

## Ce qu'il faut retenir

### Personnes âgées

- ✓ Plus d'une personne sur deux ne participe à aucune activité culturelle, sportive ou associative.
- ✓ La crise sanitaire a accentué cet isolement des personnes, parfois voulu et lié à une **perte de motivation** et une **volonté de rester chez soi**.
- ✓ Le territoire se caractérise par une **forte sédentarité des personnes**, qui s'accroît au fil de l'âge.
- ✓ La majeure partie des répondants estime d'ailleurs que l'offre est suffisante sur le territoire, garantie par des clubs du troisième âge nombreux et bien répartis dans l'ensemble des communes.

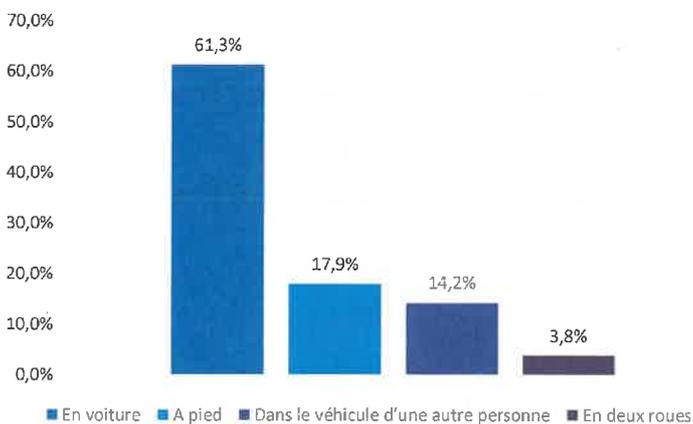
### Personnes en situation de handicap

- ✓ Les personnes en situation de handicap peinent à **accéder à certaines activités associatives et culturelles**, encore trop souvent cloisonnées. Pour autant, il s'agit surtout de faire **évoluer les esprits** sur cette thématique pour renforcer l'intégration.
- ✓ Certains **espaces publics sont encore difficiles d'accès** pour les personnes en situation de handicap physique. Les différents **trottoirs ou dénivelés** ne sont pas toujours adaptés, à l'image de la côte située à proximité de la Médiathèque de Bel-Air, difficile d'accès pour une personne en fauteuil roulant.

## 3.2. Offre et freins en matière de mobilité

### Analyse des modes de déplacement sur le territoire

#### Comment vous déplacez-vous le plus souvent ?



Une large majorité de personnes âgées se déplace le plus souvent en voiture,

- La mobilité des personnes âgées représente un obstacle majeur dans l'accès à une vie sociale, dans la vie quotidienne mais également dans l'accès à certains accompagnements et à certaines prestations, par exemple les actions de formation collectives et non itinérantes existantes sur le territoire. Au total, **61,3%** des répondants se déplacent ainsi le plus souvent dans leur **propre véhicule**, contre **14,2%** dans le **véhicule d'une autre personne**. Par ailleurs, **17,9%** des personnes âgées ont indiqué se déplacer le **plus souvent à pied**.
- L'âge représente logiquement l'un des **facteurs** les plus importants dans l'évolution des **modalités de déplacement**, notamment dans le cadre des déplacements motorisés. Les personnes âgées de plus de 85 ans sont ainsi **31,6%** à **indiquer se déplacer le plus souvent dans le véhicule d'une autre personne**, contre 14,3% des 71-85 ans. A l'inverse, ces derniers sont 62,5% à utiliser le plus souvent leur propre véhicule.

Comment vous déplacez-vous le plus souvent ?	Entre 71 et 85 ans	Plus de 85 ans
En voiture	62,5%	42,1%
A pied	16,1%	10,5%
En deux roues	5,4%	0,0%
Dans le véhicule d'une autre personne	14,3%	36,8%
Autre	1,8%	10,5%



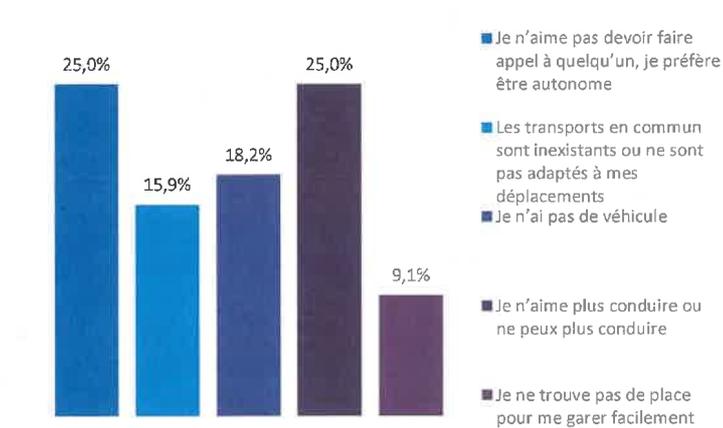
Les élus interrogés en entretien confirment cette **prédominance des véhicules personnels**, et sont attentifs à l'isolement des personnes ne pouvant plus conduire.

Parmi les solutions proposées, la mise en place de **navettes avec arrêts à la demande et horaires fixes** pour relier plus simplement les grandes villes (Dole, Arbois, Poligny) est sollicitée, avec un effort porté sur la communication autour d'un tel dispositif pour atteindre les personnes concernées.

## 3.2. Offre et freins en matière de mobilité

### Des difficultés de déplacement plurielles

Si vous rencontrez des difficultés de déplacement, quelles sont-elles ?



- L'évolution en âge impacte fortement les possibilités de mobilité des personnes âgées sur le territoire. Parmi les difficultés évoquées, le fait de **ne pas oser demander à quelqu'un** est sollicité par 25% des répondants. **L'absence de véhicule personnel** représente également un frein pour 25% des répondants. Il est également à noter une part de 18,2%, de personnes **ne pouvant pas conduire**. Cette part monte logiquement à 29,4% pour les plus de 85 ans.

L'étude intitulée « La mobilité des personnes âgées : analyse des enquêtes ménages déplacements » et publiée en 2019 identifie les modalités de déplacement des personnes âgées sur le territoire national, affirmant également le déclin de l'usage de la voiture avec l'avancée en âge. **La part de personnes âgées disposant du permis de conduire est ainsi proche de 70% à l'âge de 65 ans, contre environ 30% pour les personnes âgées de plus de 80 ans.**

Ce constat est mis en avant par les auteurs comme un enjeu particulièrement prégnant d'adaptation de la société à l'allongement de la vie, intégrant également une dimension relative à la localisation géographique des personnes âgées. Les territoires les plus ruraux comptent ainsi tendanciellement une part plus importante de personnes âgées, pour beaucoup éloignées de leur famille et des prestations, établissements, services ou accompagnements existants. Cet isolement géographique associé à des difficultés croissantes de mobilité avec l'âge constitue l'un des freins majeurs au maintien d'une vie sociale et de la lutte contre l'isolement



## 3.2. Offre et freins en matière de mobilité

### Un manque identifié des transports collectifs adaptés au handicap



#### L'offre existante

Une offre de transports insuffisante à destination des personnes en situation de handicap

- Le caractère rural de la Communauté de Communes implique des temps d'accès importants aux pôles d'activité, notamment vers Dole au Nord. Or les acteurs du handicap indiquent aujourd'hui disposer principalement de solutions individuelles (Taxis) coûteuses et des transports scolaires pour l'accompagnement des enfants. **L'offre existante est ainsi considérée comme peu adaptée aux objectifs d'inclusion sur le territoire.**



#### Les besoins identifiés

Un manque identifié autour des transports collectifs adaptés

- Les acteurs du handicap interrogés identifient en ce sens un besoin de développement de solutions de transport collectif adapté à destination des personnes en situation de handicap, effectuant un lien entre les différentes communes et les différents pôles d'activité de proximité



#### Les perspectives d'évolution

Développer des solutions de navettes collectives adaptées au handicap

- Les structures interrogées préconisent ainsi **le déploiement de solutions de navettes tous publics adaptées au transport de personnes en situation de handicap**, afin de renforcer l'inclusion des établissements et services dans la cité et de favoriser l'accès à l'offre de droit commun en milieu rural



## 3.2

## Analyse des besoins en matière de mobilité et de déplacements

### Ce qu'il faut retenir

#### Personnes âgées

- ✓ La très grande majorité des personnes se **déplace en voiture**, que ce soit dans leur propre véhicule ou dans celui d'un proche.
- ✓ L'âge représente ici aussi l'un des facteurs de sédentarité les plus importants, les personnes très âgées ne **pouvant plus -ou ne voulant plus- conduire**.
- ✓ De nombreux élus ont eu des remontées pour mettre à disposition des personnes **une navette à horaires fixes et réguliers, avec arrêts à la demande possibles**. Une communication nourrie doit accompagner la mise en place d'un tel dispositif pour que celui-ci soit utilisé au maximum de ses capacités.

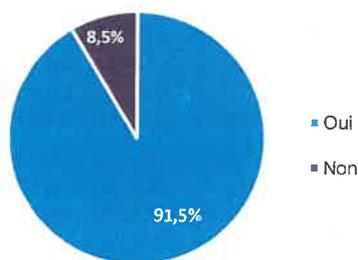
#### Personnes en situation de handicap

- ✓ Les personnes en situation de handicap **souffrent de difficultés de déplacement liés à certains équipements**. Les **bus scolaires** ont très peu de places pour les personnes en fauteuil (une maximum) alors qu'ils servent parfois au grand public pour se déplacer d'une commune à l'autre.
- ✓ Les communes du territoire tendent à **renforcer l'accessibilité** des lieux publics pour les personnes en situation de handicap physique en dotant notamment toutes les infrastructures de **rampes et d'accès faciles, en application de l'Agenda d'Accessibilité Programmée et des normes relatives aux ERP**.
- ✓ Les associations et organismes spécialisés dans le handicap sur le territoire mènent un grand travail auprès des personnes ayant des défaillances mentales, pour les accompagner lors des déplacements de tous les jours

## 3.3. Besoins et attente en matière de logement et d'hébergement

### Etat des lieux des besoins en termes de logement et d'hébergement

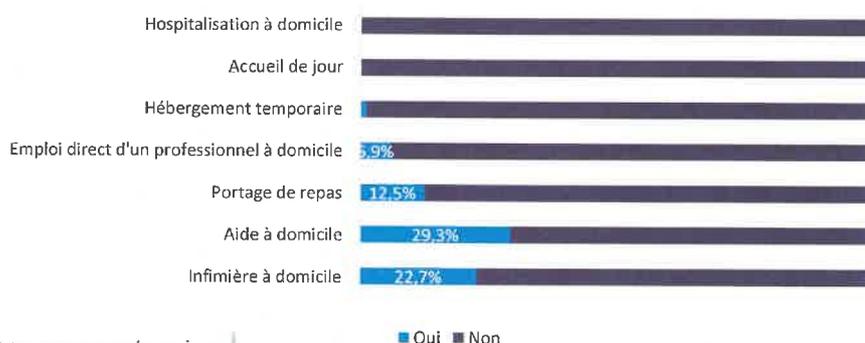
Si vous résidez à domicile, votre logement est-il adapté à vos besoins quotidiens ?



Des logements adaptés aux besoins et des accompagnements qui varient selon les âges

- S'agissant des besoins en termes de logements, la très grande majorité des répondants se dit **satisfaite de leur domicile actuel**. **91,5%** des personnes vivent dans un logement adapté à leurs besoins quotidiens, ce qui va de pair avec les remontées des Maires interrogés qui constatent très peu de demandes en la matière.
- En ce qui concerne le **recours aux professionnels**, 29,3% des personnes interrogées font appel à **une aide à domicile**, un nombre qui passe à **73,3% lorsque les personnes ont plus de 85 ans**. De même, 23,8% des 71-85 ans reçoivent l'aide d'une infirmière à domicile, contre 73,3% des plus de 85 ans.

Dans votre quotidien, faites-vous appel à ces professionnels ou à ces services ?

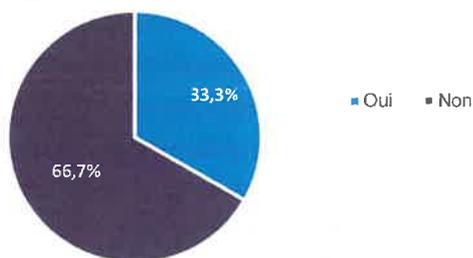


Dans votre quotidien, faites-vous appel à ces professionnels ou à ces services ?	Entre 71 et 85 ans	Plus de 85 ans
Aide à domicile	26,2%	<b>73,3%</b>
Infirmière à domicile	23,8%	<b>53,3%</b>
Emploi direct d'un professionnel à domicile	11,9%	0,0%
Portage de repas	4,8%	26,7%

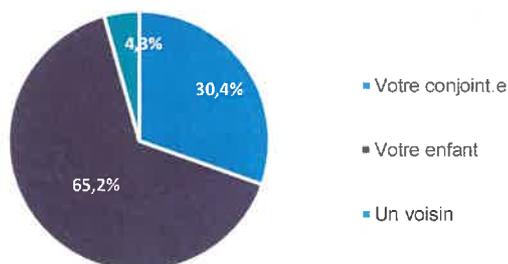
## 3.3. Besoins et attente en matière de logement et d'hébergement

### Un accompagnement à domicile majoritairement mené par la famille

Dans votre quotidien, faites-vous appel à l'un de vos proches pour vous accompagner ?



De qui s'agit-il ?



Un tiers des personnes âgées interrogées font appel à leur proche pour les accompagner dans les actes de la vie quotidienne

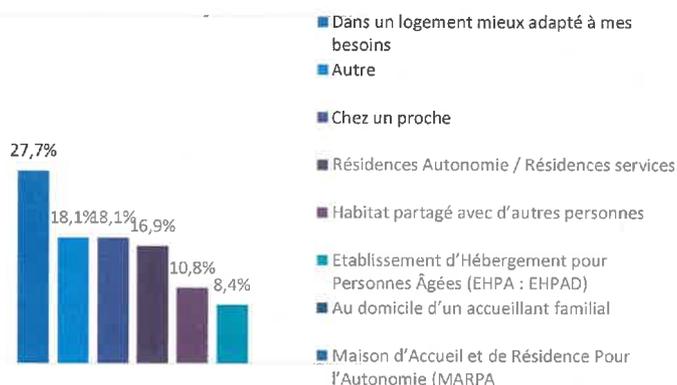
- Si les personnes âgées du territoire sont assez peu demandeuses d'un changement de logement ou d'une structure adaptée à leurs besoins, **elles sont toutefois 33,3% à faire appel à un proche pour les accompagner dans les actes de la vie quotidienne.**
- Dans 95,6% des cas, il s'agit d'un membre de leur famille : un enfant pour 65,2% des personnes et leur conjoint pour les 30,4% restants. 4,3% des personnes font aussi appel à leur voisin dans cet accompagnement nécessaire.

- *Les Maires interrogés insistent sur le peu de remontées faites s'agissant des besoins à domicile.*
- *Pour autant, des dispositifs existent dans beaucoup de communes du territoire, où l'ADMR (Aide à domicile en milieu rural) réalise des **portages de repas** aux personnes isolées et en besoin d'accompagnement.*
- *L'Association d'Aide aux Personnes (AAP) de Mont-sous-Vaudrey intervient également dans plusieurs villages pour réaliser des petits soins, des heures de ménages ou des courses à destination des séniors.*

## 3.3. Besoins et attente en matière de logement et d'hébergement

### Attente en matière de logement à domicile

Si vous aviez besoin de quitter votre domicile, où souhaiteriez-vous vivre ?



Si vous aviez besoin de quitter votre domicile, où souhaiteriez-vous vivre ?	Entre 60 et 70 ans	Entre 71 et 85 ans	Plus de 85 ans
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées (EHPA : EHPAD)	3,6%	1,9%	29,4%
Habitat partagé avec d'autres personnes	10,7%	9,4%	5,9%
Résidences Autonomie / Résidences services	10,7%	17,0%	11,8%
Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie (MARPA)	17,9%	13,2%	17,6%
Dans un logement mieux adapté à mes besoins	35,7%	22,6%	5,9%
Chez un proche	17,9%	13,2%	17,6%
Au domicile d'un accueillant familial	0,0%	0,0%	0,0%
Autre	3,6%	22,6%	11,8%

Une volonté de rester à domicile le plus longtemps possible

- Enfin, si les personnes interrogées étaient amenées à quitter leur domicile, elles souhaiteraient **prioritairement vivre chez elles**, d'abord dans un **logement mieux adapté à leurs besoins** (27,7%), ensuite **chez un proche** (18,1%).
- S'agissant des **résidences pour séniors**, les plus sollicitées sont les **résidences autonomie** ou les résidences services, où **16,9%** des séniors interrogés souhaiteraient y résider. Les **EHPAD** sont davantage plébiscités par les répondants de **85 ans et plus**, qui sont **29,4%** à vouloir y vivre s'ils devaient quitter leur logement.

## 3.3. Besoins et attente en matière de logement et d'hébergement

### Une offre domiciliaire à renforcer dans le champ du handicap



#### L'offre existante

Une offre d'accompagnement à domicile et d'hébergement limitée

- Le prestataire de service SOLIHA met en œuvre des solutions d'adaptation du logement à destination des personnes en situation de handicap et le SAAD ADMR accompagne également des adultes en situation de handicap à domicile. Néanmoins, l'offre existante ne permet pas de répondre pleinement aux enjeux de maintien à domicile. Le territoire compte par ailleurs 82 places d'hébergement et un projet d'unité d'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes de 20 places est en cours de création.



#### Les besoins identifiés

Des besoins associés aux caractéristiques rurales du territoire

- Le maintien à domicile en territoire rural implique notamment la présence nécessaire d'une offre de services et d'accompagnement en proximité. Or les besoins en adaptation du logement et en matière d'accès à la vie sociale sont contraints par **le morcellement des publics sur le territoire et des temps importants d'accès à l'existant**. L'absence de solutions d'habitat inclusif ou adapté à destination des personnes en situation de handicap est par ailleurs mise en avant comme un frein à l'inclusion des publics.



#### Les perspectives d'évolution

Renforcer les possibilités d'adaptation du logement et développer des solutions d'habitat inclusif

- **Développer des solutions innovantes d'accès au logement pour les personnes en situation de handicap (Colocations, habitat inclusif,...) et renforcer les solutions existantes d'adaptation du logement sur le territoire**

## Ce qu'il faut retenir

### Personnes âgées

- ✓ En matière de logement et d'hébergement, les **personnes interrogées se sentent bien chez elles** et veulent y rester le plus longtemps possible.
- ✓ **L'accompagnement à domicile progresse avec l'âge**, et est réalisé par des infirmières à domicile, aides à domicile ou l'ADMR via du portage de repas.
- ✓ Une personne âgée sur trois interrogée est **accompagnée par un proche aidant**, généralement leur enfant ou leur conjoint.

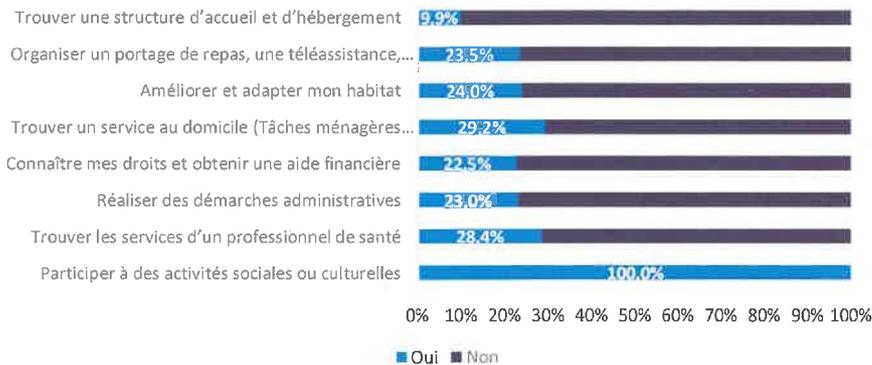
### Personnes en situation de handicap

- ✓ En matière d'hébergement, certaines communes ont construits des **logements adaptés** pour les personnes en situation de handicap comme la Mairie de Chissey-sur-Loue qui propose **deux habitations adaptées** et actuellement occupées.
- ✓ **L'UDAF du territoire** suit régulièrement les personnes identifiées avec des visites au domicile.
- ✓ Très peu de remontées ont eu lieu s'agissant des demandes en matière de logement pour personnes en situation de handicap, mais de nombreux élus sont sensibles à cette question.

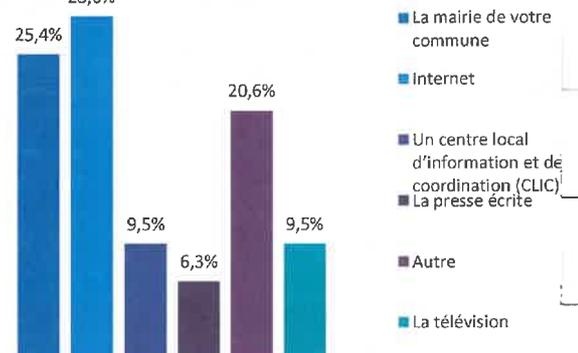
## 3.4. L'accès aux actions de prévention de la perte d'autonomie et à l'information

### Acteurs clés de l'accès à l'information sur le territoire

**Avez-vous déjà recherché des informations relatives aux propositions suivantes ?**



**Si oui, par quel(s) biais avez-vous eu accès à ces informations ?**



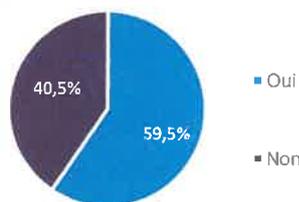
Une information principalement issue des sites internet des Mairies sur le territoire

- Toutes les personnes interrogées lors de l'enquête ont déjà recherché des informations relatives aux **activités sociales et culturelles sur le territoire**. **28,4%** d'entre elles ont aussi cherché à trouver des informations sur les **services des professionnels de santé**, et **22,5%** ont souhaité connaître **leurs droits et obtenir une aide financière**.
- Ces informations ont principalement été trouvées sur **internet pour 28,6% des répondants**. Vient ensuite la **mairie de la commune d'appartenance** comme principale interlocutrice pour avoir accès à une information.
- Les élus interrogés se disent à ce titre soucieux **de ne pas amplifier la fracture numérique**, à l'heure où des dizaines de seniors du territoire ne possèdent pas de moyens techniques pour se rendre sur internet.

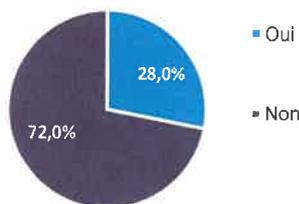
## 3.4. L'accès aux actions de prévention de la perte d'autonomie et à l'information

### Des freins multiples à l'accès aux différents accompagnements proposés

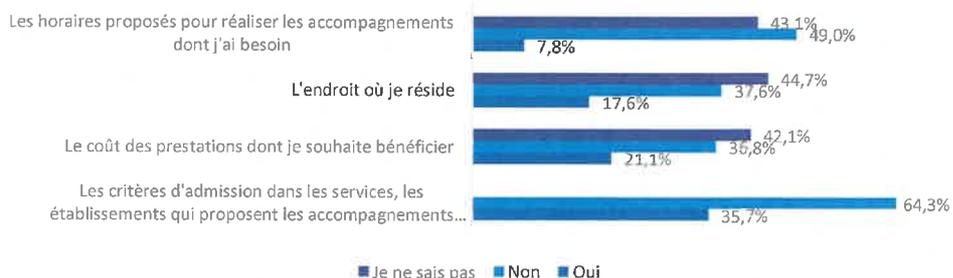
**Avez-vous déjà été informé des solutions existantes pour le maintien à domicile**



**Avez-vous déjà été informé des actions de prévention et/ou de formation**



**Parmi les propositions listées ci-dessous, quels pourraient-êtr e les freins pour accéder à certains accompagnements dont vous auriez besoin ?**



Des degrés de connaissance diverses des principales informations disponibles

- Si **59,5%** des répondants ont déjà eu connaissance des **solutions existantes pour le maintien à domicile**, **72%** des personnes n'ont jamais eu écho des **actions de prévention ou de formation** dispensées sur le territoire.

*La MSA intervient sur le territoire du Jura, avec une antenne en proximité de la Communauté de Communes à Arbois et déploie sur le territoire de nombreuses actions de prévention à destination des personnes âgées et/ou en situation de handicap, dont :*

- Actions collectives thématiques (Alzheimer, retraite, logement, ...)
- Aide aux démarches administratives PAVPH
- Accompagnement des personnes en situation de handicap à l'emploi

## 3.4. L'accès aux actions de prévention de la perte d'autonomie et à l'information

### Des freins multiples à l'accès aux différents accompagnements proposés



#### L'offre existante

Une offre majoritairement portée par les structures du champ du handicap

- Les actions de prévention sont majoritairement portées sur le territoire par les acteurs du handicap eux-mêmes, déployant des activités et actions en établissement ou à domicile relatives au développement de l'autonomie, de l'inclusion et de l'autodétermination. L'information sur les actions liées au handicap apparaît en outre morcelée et peu identifiée par les acteurs les familles et les publics en situation de handicap. La MSA intervient également sur le territoire, notamment dans l'accompagnement aux démarches et en matière d'accompagnement à l'emploi adapté ou de droit commun.



#### Les besoins identifiés

Des besoins de lisibilité et de centralisation de l'information

- Le champ de la prévention constitue l'un des objets premiers des ESMS du champ du handicap, mettant d'ores et déjà en œuvre des actions quotidiennes auprès des publics accompagnés. L'accès à l'information représente en revanche un levier majeur sur le territoire, **les acteurs mettent notamment en avant un besoin de centralisation et de lisibilité des informations sur le droit commun et accessibles aux personnes en situation de handicap.**



#### Les perspectives d'évolution

Centraliser l'information et améliorer sa lisibilité

- **Mener une réflexion sur la centralisation intercommunale des informations sur le handicap et développer les documents en FALC (Facile A Lire et à Comprendre)**

## Ce qu'il faut retenir

### Personnes âgées

- ✓ En termes d'accès à l'information, celle-ci se fait majoritairement par **internet** et par l'action des **mairies**, sensibles à ne pas amplifier la **fracture numérique**.
- ✓ Les **critères d'admission** ou les **coûts des prestations** sont les principaux freins identifiés par les personnes pour bénéficier d'actions des mairies

### Personnes en situation de handicap

- ✓ **L'UDAF** ou le **CAP** œuvrent pour offrir des informations aux personnes en situation de handicap ;
- ✓ Certaines communes essayent **d'inclure de plus en plus les personnes ciblées** pour les faire venir aux activités et sensibiliser le grand public à la question du handicap ;
- ✓ La **question de l'accueil des personnes vieillissantes en situation de handicap** se pose dans plusieurs établissements sociaux du territoire.



4.

Perspectives de transformation de  
l'offre et préconisations relatives  
au cadre de vie

## 4.1 Perspectives de transformation de l'offre

### Les orientations stratégiques des tutelles réaffirment la place centrale du maintien à domicile et de l'offre intermédiaire

La position du Conseil départemental, sur la programmation de l'offre d'accueil et d'hébergement des personnes âgées apparaît alignée avec celle de l'ARS

- Le projet régional de santé 2018 – 2028 formalisé par l'ARS et le schéma départemental de l'autonomie 2021-2025 convergent en **direction d'un soutien plus fort à apporter aux personnes âgées souhaitant poursuivre leur vie à domicile malgré la perte d'autonomie**, ainsi que des solutions plus fluides permettant d'éviter les ruptures de prise en charge entre dispositifs
- La transformation de l'offre doit permettre **d'améliorer l'organisation en parcours** des prises en charge sur les territoires et une réponse aux besoins mieux ciblée, plus pertinente et efficiente.
- La programmation de l'offre doit également intégrer **des enjeux de souplesse et de fluidité** entre les prestations afin de répondre aux besoins individuels et la pluralité des situations rencontrées

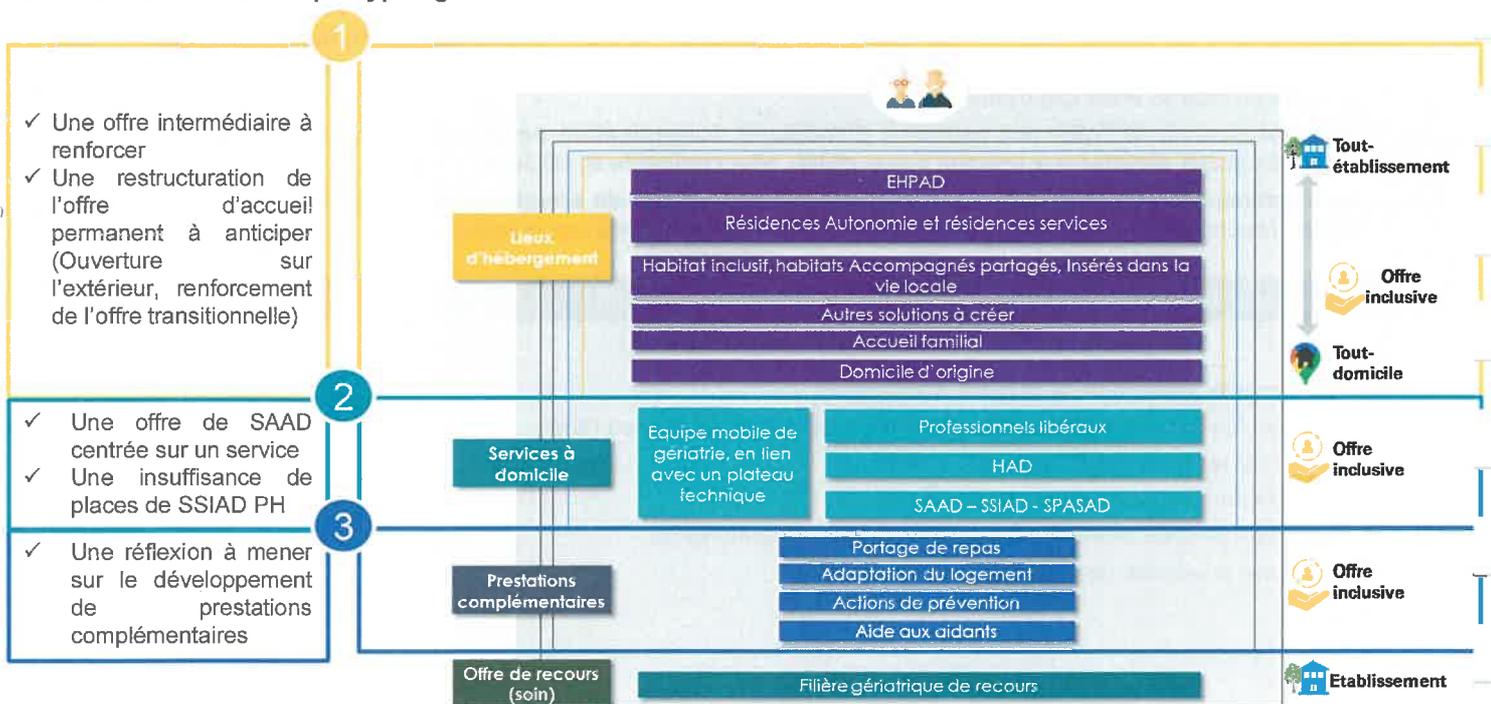
#### Les priorités du Schéma Départemental de l'autonomie 2021-2025

1. Renforcer la prévention de la perte d'autonomie
2. Valoriser les métiers de l'accompagnement et la qualité du service rendu
3. Renforcer la coordination entre les acteurs
4. Faire évoluer l'offre médico-sociale
5. Accentuer la dimension inclusive des politiques de l'autonomie
6. Améliorer la lisibilité des politiques de l'autonomie

# 4.1 Perspectives de transformation de l'offre

## Une évolution du capacitaire et de l'organisation de l'offre à anticiper au sein la communauté de communes

Le schéma présenté ci-dessous synthétise la notion de « **Panier de Services territorial** », intégrant les différentes typologies d'offres potentiellement mobilisables à l'échelle d'un territoire donné. L'existence de ces solutions et l'articulation entre ces différentes offres tend à faciliter l'individualisation des prestations et la recherche de solutions adaptées aux besoins et attentes des publics âgés et/ou en situation de handicap. Les enjeux identifiés sur la gauche du schéma reprennent en ce sens **les besoins identifiés sur le territoire par typologie d'offre**.



- 1
  - ✓ Une offre intermédiaire à renforcer
  - ✓ Une restructuration de l'offre d'accueil permanent à anticiper (Ouverture sur l'extérieur, renforcement de l'offre transitionnelle)
- 2
  - ✓ Une offre de SAAD centrée sur un service
  - ✓ Une insuffisance de places de SSIAD PH
- 3
  - ✓ Une réflexion à mener sur le développement de prestations complémentaires

## 4.1 Perspectives de transformation de l'offre

### Préconisations d'accompagnement de la transformation de l'offre sur le territoire

Préconisations du cabinet Eneis by KPMG relatives à la transformation de l'offre à destination des personnes âgées et/ou en situation de handicap	Mise en œuvre par la Communauté de Communes	Mise en œuvre en collaboration avec les tutelles (Conseil Départemental et ARS)
<p><b>1. Mener une réflexion conjointe avec l'ARS et le Conseil départemental sur l'évolution de l'offre médico-sociale</b>, notamment autour de la restructuration des places d'accueil permanent à Chamblay et Mont-sous-Vaudrey, à titre d'exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Transformer des places d'accueil permanent en EHPAD en places d'accueil de jour et d'hébergement temporaire ;</li> <li>➢ Transformer des places d'accueil permanent en EHPAD en places d'habitat inclusif ou de résidences autonomie.</li> </ul>		✓
<p><b>2. Soutenir le développement de projets d'offre intermédiaire sur le territoire</b> : Faciliter l'implantation de porteurs d'offres d'habitat inclusif, de résidences Autonomie / Services</p>	✓	✓
<p><b>3. Accompagner les acteurs du domicile</b>, principalement l'ADMR, dans le développement de l'activité SAAD sur le territoire, notamment par un travail relatif à l'attractivité des métiers du domicile en partenariat avec les structures concernées</p>	✓	✓
<p><b>4. Renforcer la mise en œuvre de prestations complémentaires</b> auprès des personnes âgées et/ou en situation de handicap (Portage de repas, actions de prévention, aide aux aidants, démarches administratives)</p>	✓	✓
<p><b>5. Identifier conjointement avec l'ARS les perspectives de renforcement de l'offre de SSIAD</b> à destination des personnes en situation de handicap sur le territoire</p>		✓

## 4.2 Préconisations relatives au cadre de vie

### En synthèse : des enjeux pluriels identifiés

1

#### L'accès à la vie sociale, à l'offre de loisirs et de culture

- ✓ Plus d'une personne âgée répondante sur deux ne participe à aucune activité culturelle, sportive ou associative.
- ✓ La crise sanitaire a accentué cet isolement des personnes, parfois voulu et lié à une **perte de motivation** et une **volonté de rester chez soi** parmi les personnes âgées
- ✓ Le territoire se caractérise par une **forte sédentarité des personnes âgées**, qui s'accroît au fil de l'âge.
- ✓ La majeure partie des répondants estime d'ailleurs que l'offre est suffisante sur le territoire, garantie par des clubs du troisième âge nombreux et bien répartis dans l'ensemble des communes.
- ✓ Les personnes en situation de handicap **souffrent de difficultés de déplacement liés à certains équipements**. Les **bus scolaires** ont très peu de places pour les personnes en fauteuil (une maximum) alors qu'ils servent parfois au grand public pour se déplacer d'une commune à l'autre.

2

#### Offre et freins en matière de mobilité

- ✓ La très grande majorité des personnes âgées se **déplace en voiture**, que ce soit dans leur propre véhicule ou dans celui d'un proche.
- ✓ L'âge représente ici aussi l'un des facteurs de sédentarité les plus importants, les personnes très âgées ne **pouvant plus, ou ne voulant plus, conduire**.
- ✓ De nombreux élus ont eu des remontées pour mettre à disposition des personnes une **navette à horaires fixes et réguliers, avec arrêts à la demande possibles**. Une communication nourrie doit accompagner la mise en place d'un tel dispositif pour que celui-ci soit utilisé au maximum de ses capacités.
- ✓ Les personnes en situation de handicap **souffrent de difficultés de déplacement liés à certains équipements**. Les **bus scolaires** ont très peu de places pour les personnes en fauteuil (une maximum) alors qu'ils servent parfois au grand public pour se déplacer d'une commune à l'autre.
- ✓ Les associations et organismes spécialisés dans le handicap sur le territoire mènent un travail important auprès des personnes ayant des défaillances mentales, pour les accompagner lors des déplacements de tous les jours

## 4.2 Préconisations relatives au cadre de vie

### En synthèse : des enjeux pluriels identifiés

#### 3

#### Besoins et attentes en matière de logement et d'hébergement

- ✓ En matière de logement et d'hébergement, les **personnes interrogées se sentent bien chez elles** et veulent y rester le plus longtemps possible.
- ✓ **L'accompagnement à domicile progresse avec l'âge**, et est réalisé par des infirmières à domicile, aides à domicile ou l'ADMR via du portage de repas.
- ✓ Une personne âgée sur trois interrogée est **accompagnée par un proche aidant**, généralement leur enfant ou leur conjoint.
- ✓ En matière d'hébergement, les communes mettent en œuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, incluant notamment un travail relatif au logement adapté
- ✓ Très peu de remontées ont eu lieu s'agissant des demandes en matière de logement pour personnes en situation de handicap, mais de nombreux élus sont sensibles à cette question.

#### 4

#### L'accès aux actions de prévention de la perte d'autonomie et à l'information

- ✓ En termes d'accès à l'information, celle-ci se fait majoritairement par **internet** et par l'action des **mairies**, sensibles à ne pas amplifier la **fracture numérique**.
- ✓ Les **critères d'admission** ou les **coûts des prestations** sont les principaux freins identifiés par les personnes pour bénéficier d'actions des mairies
- ✓ **L'UDAF** ou le **CAP** œuvrent pour offrir des informations aux personnes en situation de handicap ;
- ✓ Certaines communes essayent **d'inclure de plus en plus les personnes ciblées** pour les faire venir aux activités et sensibiliser le grand public à la question du handicap ;
- ✓ La **question de l'accueil des personnes vieillissantes en situation de handicap** se pose dans plusieurs établissements sociaux du territoire.

## 4.2 Préconisations relatives au cadre de vie des personnes âgées et/ou en situation de handicap (1/2)

### Préconisations du cabinet Eneis by KPMG relatives à l'amélioration du cadre de vie des personnes âgées et/ou en situation de handicap

#### I. Améliorer l'accès à la vie sociale et à l'offre culturelle et de loisirs

- 1. Mener une réflexion sur l'aménagement territorial** pour un territoire bienveillant, adapté intégrant par exemple :
  - Une meilleure accessibilité physique par le développement de services à domicile dédiés
  - Des partenariats avec les commerçants et services et une sensibilisation à l'accueil de publics âgés et/ou en situation de handicap
- 2. Valoriser l'utilité sociale des seniors et des personnes en situation de handicap** auprès des acteurs du droit commun afin de faciliter le développement de nouveaux partenariats et de nouvelles activités :
  - Communiquer sur l'importance de l'inclusion dans la société
  - Mettre en avant l'importance de maintenir un lien social intergénérationnel
  - Soutenir les acteurs du handicap dans la recherche de nouveaux partenariats
- 3. Promouvoir et renouveler les formes de bénévolat** et mettre en avant l'importance de l'inclusion et des liens intergénérationnels :
  - Mettre en place une campagne de communication dédiée et un appel à participation en partenariat avec des associations du territoire
- 4. Mener une réflexion sur le développement d'actions itinérantes** afin de répondre aux caractéristiques rurales du territoire, par exemple un club de lecture ou une activité physique organisés en proximité et en itinérance

#### II. Faciliter l'accès à l'existant en développant des formes de mobilité adaptées

- 1. Conduire une réflexion sur la mobilité** avec les acteurs du territoire dans le cadre de la prise de compétences de la Communauté de Communes, en incluant un volet relatif aux besoins spécifiques des personnes âgées et/ou en situation de handicap

## 4.2 Préconisations relatives au cadre de vie des personnes âgées et/ou en situation de handicap (2/2)

### Préconisations du cabinet Eneis by KPMG relatives à l'amélioration du cadre de vie des personnes âgées et/ou en situation de handicap

#### III. Favoriser le maintien à domicile et anticiper l'évolution des besoins en logement et hébergement

1. **Soutenir et accompagner les acteurs du domicile sur le territoire** (SAAD, SSIAD et adaptation du logement) afin de renforcer les possibilités d'accompagnement à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap
2. **Mener une réflexion conjointe avec l'association TEMPO** (Insertion dans l'emploi de l'aide à domicile) afin de définir des possibilités de recrutement et de formation dans le secteur
2. **Adapter le domicile, innover et développer les nouveaux modes d'habitat** et les nouvelles technologies liées à l'habitat. Le prestataire SOLIHA dispose notamment d'un important savoir-faire en la matière

#### IV. Accompagner les politiques de prévention de la perte d'autonomie et participer au déploiement d'une information lisible et centralisée

1. **Renforcer les travaux menés en matière d'information en développant le « Facile à lire et à comprendre »** à destination des publics en situation de handicap dans la communication intercommunale et communale
2. **Mener une réflexion sur la centralisation des informations disponibles** en matière d'accompagnement des personnes âgées et/ou en situation de handicap (Annuaire intercommunal, fléchage dédié sur le site internet,...) :
  - L'actuel rôle ressource du CLIC en la matière est amené à évoluer dans le cadre de la création des Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC) d'ici à juillet 2022, la réflexion doit en ce sens s'articuler avec le Conseil Départemental et l'ARS afin d'identifier le futur statut des CLIC et le maintien ou non de leur rôle ressource auprès des personnes âgées.
  - Le cas échéant, un travail de création d'un annuaire ou d'un listing des actions existantes peut être mené directement par la Communauté de Communes.
3. **Répondre aux appels à projet de la CFPPA** (Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie) afin de développer des actions de prévention répondant aux besoins du territoire :
  - Actions de prévention relatives aux risques de chutes
  - Actions relatives à l'aide aux aidants
  - Actions d'information sur les maladies neurodégénératives



# 5. Annexes

## Annexe 1 : Lexique des principaux acronymes

<b>APA</b>	Allocation personnalisée à l'autonomie	<b>GCSMS</b>	Groupement de coopération sociale et médico sociale
<b>ARACT</b>	Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail	<b>HAD</b>	Hospitalisation à domicile
<b>CARSAT</b>	Caisse d'assurance retraite et de santé au travail	<b>PCH</b>	Prestation de compensation du handicap
<b>CCAS</b>	Centre communal d'action sociale	<b>RPA</b>	Résidence pour Personnes Âgées
<b>CH</b>	Centre hospitalier	<b>SAAD</b>	Service d'aide et d'accompagnement à domicile
<b>DEAVS</b>	Diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale	<b>SAMSAH</b>	Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
<b>DEAES</b>	Diplôme d'état d'accompagnant éducatif et social	<b>SAP</b>	Services d'aide à la personne
<b>EHPAD</b>	Etablissement hébergeant des personnes âgées dépendantes	<b>SPASAD</b>	Service polyvalent d'aide et de soins à domicile
<b>EPCI</b>	Etablissement public de coopération intercommunale	<b>SSIAD</b>	Service de soins infirmiers à domicile
<b>FAM</b>	Foyer d'Accompagnement Médicalisé	<b>UDCCAS</b>	Union départementale des centres communaux d'action sociale
<b>FH</b>	Foyer d'Hébergement	<b>USLD</b>	Unité de Soins Longue Durée
<b>FV</b>	Foyer de Vie		

# Schéma directeur des Mobilités Douces



**24 communes**  
**1 territoire**  
**1 Schéma directeur**

## 2. ORIENTATIONS & PROGRAMMATION

2016

<b>PARTIE 1 : Enjeux et Orientations du Schéma</b> .....	<b>5</b>
1. Rappel sur les principes généraux d'aménagement .....	6
1.1 Enjeux et objectifs d'un réseau de déplacements doux.....	6
1.2 Aménagements cyclables et piétons.....	6
2. Propositions d'aménagement .....	7
2.1 Rappel du diagnostic .....	7
2.2 Fuseaux : premiers axes d'aménagement.....	8
<b>PARTIE 2 : PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT DES FUSEAUX D'AMENAGEMENT INTERCOMMUNAL</b> .....	<b>11</b>
1. FUSEAU 1 : DE MONT-SOUS-VAUDREY A BELMONT (RD91) .....	12
1.1 Propositions d'itinéraires : Profils des voies.....	12
1.2 Programmation.....	13
2. FUSEAU 2 : DE MONTBARREY A VAUDREY (RD11/RD346).....	14
2.1 Propositions d'itinéraires : Profils des voies.....	14
2.2 Programmation.....	15
3. FUSEAU 3 : DE MONT-SOUS-VAUDREY A OUNANS.....	16
3.1 Propositions d'itinéraires : Profils des voies.....	16
3.1.1 Itinéraire 1 .....	16
3.1.2 Itinéraire 2 .....	16
3.1.3 Itinéraire 3 .....	17
3.2 Programmation.....	18
4. FUSEAU 4 : DE MONTBARREY A CHISSEY-SUR-LOUE.....	19
4.1 Propositions d'itinéraires : Profils des voies.....	19
4.1.1 Itinéraire 1 .....	19
4.1.2 Itinéraire 2 .....	19
4.2 Orientations d'aménagements.....	19
4.3 Programmation.....	21
5. FUSEAU 5 : BOUCLÉ EST AUTOUR D'ARC-ET-SENANS .....	22
5.1 Propositions d'itinéraires : Profils des voies.....	22
5.2 Orientations d'aménagements.....	22
5.3 Programmation.....	24
6. FUSEAU 6 : VOIE VERTE DES SALINES, SECTEUR DE PAGNOZ (RD472) .....	25
6.1 Propositions d'itinéraires : Profils des voies.....	25
6.1.1 Itinéraire 1 .....	25
6.1.2 Itinéraire 2 .....	25
6.2 Orientations d'aménagements.....	25
6.3 Programmation.....	27
7. FUSEAU 7 : VOIE VERTE DES SALINES, SECTEUR DE CHAMPAGNE-SUR-LOUE (RD472) .....	28

7.1	Propositions d'itinéraires : Profils des voies.....	28
7.1.1	Itinéraire 1.....	28
7.1.2	Itinéraire 2.....	28
7.2	Programmation.....	29
<b>PARTIE 3 : PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT DES FUSEAUX D'AMENAGEMENT LOCAL .....</b>		<b>30</b>
8.	FUSEAU A : DE SOUVANS A MONT /S VAUDREY .....	31
8.1	Propositions d'itinéraires : Profils des voies.....	31
8.1.1	Itinéraire A.....	31
8.1.2	Itinéraire B.....	31
8.1.3	Itinéraire C.....	31
8.2	Orientations d'aménagements.....	32
8.3	Programmation.....	34
9.	FUSEAU B : DE VAUDREY A MONT /S VAUDREY.....	35
9.1	Propositions d'itinéraires : Profils des voies.....	35
9.1.1	Itinéraire A.....	35
9.1.2	Itinéraire B.....	35
9.1.3	Itinéraire C.....	36
9.2	Orientations d'aménagements.....	36
9.3	Programmation.....	38
10.	FUSEAU C : DE LA LOYE A BELMONT .....	40
10.1	Propositions d'itinéraires : Profils des voies.....	40
10.1.1	Itinéraire A.....	40
10.1.2	Itinéraire B.....	40
10.2	Orientations d'aménagements.....	40
10.3	Programmation.....	42
11.	FUSEAU D : DE LA VIEILLE LOYE A MONTBARREY.....	43
11.1	Propositions d'itinéraires : Profils des voies.....	43
11.2	Programmation.....	44
12.	FUSEAU E : DE CHAMBLAY A VILLERS-FARLAY .....	45
12.1	Propositions d'itinéraires : Profils des voies.....	45
12.3	Programmation.....	46
13.	FUSEAU F : ABORDS DE LA GARE DE MOUCHARD.....	47
13.1	Propositions d'itinéraires : Profils des voies.....	47
13.1.1	Itinéraire A.....	47
13.1.2	Itinéraire B.....	47
13.2	Orientations d'aménagements.....	47
13.3	Programmation.....	49

14.	FUSEAU G : DU HAMEAU DE CERTEMERY AU BOURG DE MOUCHARD .....	50
14.1	Propositions d'itinéraires : Profils des voies.....	50
14.1.1	Itinéraire A.....	50
14.1.2	Itinéraire B.....	50
14.2	Programmation.....	51
15.	FUSEAU H : VOIE VERTE DES SALINES - TRAVERSEE DE PORT-LESNEY .....	52
15.1	Propositions d'itinéraires : Profils des voies.....	52
15.1.1	Itinéraire A.....	52
15.1.2	Itinéraire B.....	53
15.1.3	Itinéraire C.....	53
15.2	Orientations d'aménagements.....	53
15.3	Programmation.....	55

## **PARTIE 1 : Enjeux et Orientations du Schéma**

## 1. Rappel sur les principes généraux d'aménagement

### 1.1 Jeux et objectifs d'un réseau de déplacements doux

Défini lors du diagnostic, les enjeux spécifiques à un réseau de déplacements doux vont permettre de guider de manière cohérente les orientations d'aménagement et les actions à engager.

Ainsi, un réseau de mobilité se doit avant tout d'être « accessible », d'abord à tous, quel que soit sa capacité à se déplacer ou son handicap. Mais, plus généralement, la notion d'accessibilité renvoie aux caractéristiques du déplacement en lui-même. C'est-à-dire la plus ou moins grande facilité avec laquelle un lieu peut être atteint. Il ne s'agit pas seulement de déterminer la possibilité d'atteindre ou non un lieu donné sur le territoire, mais également d'évaluer les conditions de ce déplacement, les facilités ou les contraintes de la mise en relation entre deux lieux.

La sécurité sera un des enjeux majeurs, car les pratiques de mobilités actuelles rendent vulnérable un utilisateur d'un mode de déplacement doux. En effet, l'environnement urbain et interurbain ne favorise en aucun cas leurs pratiques puisque la majorité de l'espace disponible est alloué aux déplacements motorisés. Or cet environnement est le facteur déterminant de la sécurité et de la perception qu'en ont les usagers. Une mauvaise sécurité constitue non seulement un réel frein à la pratique de la marche ou du vélo mais est également le premier responsable des accidents et de la mortalité sur les routes. Les conditions de trafic, la vitesse, la continuité du tracé ou l'aménagement des rues et des intersections influencent grandement la sécurité du cycliste. C'est donc à partir de ces critères que ce schéma des mobilités douces va pouvoir évaluer, puis améliorer le niveau de sécurité des cheminements doux actuels et futurs.

Participant en partie à l'amélioration de la sécurité, la lisibilité des cheminements doux est un critère important dans la réussite d'une politique en faveur des mobilités actives. Afin d'assurer l'utilisation efficace d'un réseau d'itinéraire, celui-ci se doit avant tout d'être facilement repérable et lisible pour les utilisateurs. Principalement 2 critères peuvent influencer cette lisibilité : la continuité du cheminement vers une destination précise et la plus influente, ainsi que la signalétique spécifique aux cheminements doux et le balisage de ces itinéraires.

Le diagnostic a permis d'identifier la force d'attraction exercée par les différents lieux du territoire en fonction de leurs attributs. Ces pôles générateurs de déplacements associés à la qualité de l'infrastructure et dans un contexte touristique, aux éléments patrimoniaux et paysagers, vont définir l'attractivité du futur réseau de déplacement doux.

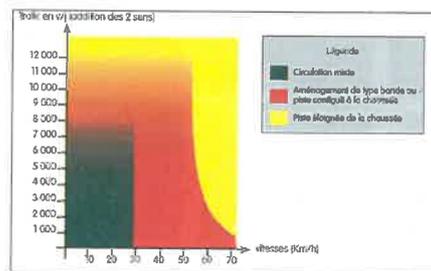
Comme explicité lors du diagnostic, ces enjeux sont définis par des indicateurs et marqueurs directement mesurables sur le terrain. Ce sont ces derniers qui devront faire l'objet d'une attention particulière lors de cette phase d'orientation et de programmation d'aménagement et qui pourront être utilisés comme critères lors du processus de décision.

### 1.2 Aménagements cyclables et piétons

Pour rappel, plusieurs possibilités d'aménagements cyclables et piétons existent. Outre l'obligation d'assurer une accessibilité pour tous, quel que soit la situation ou le handicap de l'utilisateur, la forme des aménagements doit être adaptée à la situation et au contexte local et routier.

Cela se traduit donc pour les aménagements piétons par une largeur réglementaire d'au moins 1,40 mètre. Pour les aménagements cyclistes, les possibilités et les formes sont beaucoup plus nombreuses. Il existe 3 possibilités de circulation pour les vélos, définies en fonction de critères comme le trafic routier ou la vitesse :

- les aménagements en mixité,
- les aménagements en séparation mais contigus à la chaussée,
- les aménagements éloignés de la chaussée.

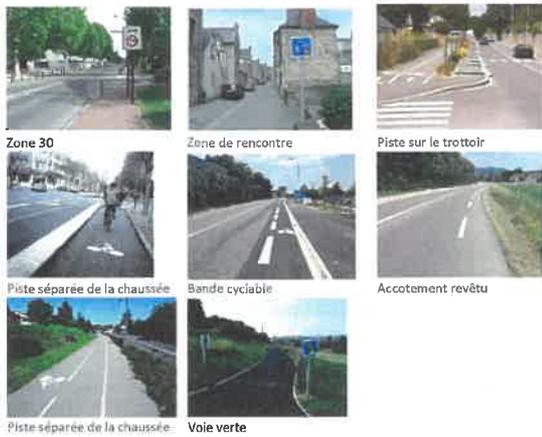


Ces 3 formes de circulations cyclistes correspondent à 3 types d'aménagements cyclables principaux :

- **La piste cyclable** : section de chaussée où le cycliste évolue en site propre, c'est-à-dire que sa chaussée de circulation lui est exclusivement dévolue. Elle est donc physiquement et matériellement isolée des voies de circulation routière mais également piétonne ; elle peut être bidirectionnelle ou à sens unique.
- **La bande cyclable** : contiguë à la chaussée et réservée aux cyclistes ; elle est délimitée par des bandes de peinture au sol et fait partie intégrante de la voie à laquelle elle est accolée ; elle constitue seulement une file de circulation supplémentaire. Elle peut être unilatérale ou bilatérale.
- **La voie verte ou voie mixte piéton-vélo** : route ouverte à tous les usagers non motorisés. Une voie mixte est à l'origine une voie piétonne sur laquelle les vélos sont autorisés à circuler, les piétons ayant la priorité par rapport aux vélos.

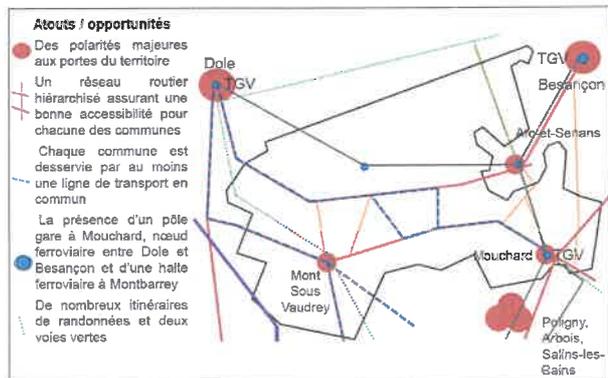


Même si toutes ces opérations ne seront pas proposées dans ce présent schéma, car non adaptées au contexte du Val d'Amour, les principes d'aménagements en mixité, séparation ou éloignement sont des notions qui seront exploitées lors des orientations d'aménagement.



## 2. Propositions d'aménagement

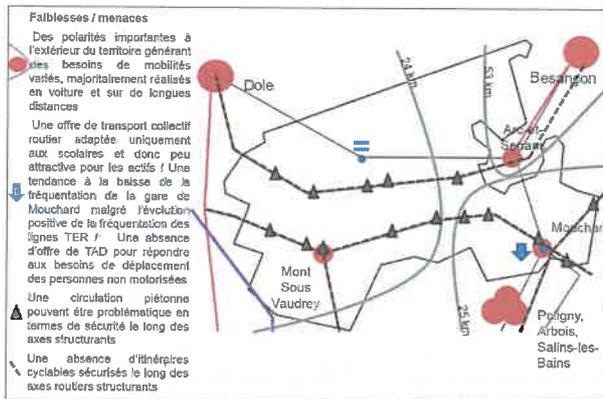
### 2.1 Rappel du diagnostic



Le territoire du Val d'Amour détient plusieurs atouts de par sa position géographique, ses aménités territoriales ou ses équipements et infrastructures. Il bénéficie d'une position de carrefour à proximité de pôles importants que ce soit en termes de dynamique économique ou touristique. De plus ses infrastructures de transport (routier ou ferroviaire) lui permettent de jouer ce rôle de carrefour et d'en tirer parti en particulier au niveau touristique.

Concernant la mobilité douce, le potentiel de développement est très intéressant : atouts touristiques sur le territoire ou à proximité, présence de bassins de proximité concentrant les centralités génératrices de déplacements.

Ce potentiel est déjà en grande partie exploité pour le volet touristique et de loisirs et constituera la base de travail pour développer les mobilités douces à plus large échelle et pour tous les usages



Toutefois, ces caractéristiques territoriales, si elles sont mal ou non exploitées, pourraient affaiblir la dynamique locale, à savoir :

- le devenir et le rôle joué par la gare SNCF de Mouchard, dont le rayonnement s'étend du Keversmont jusqu'au Haut Doubs (Frasne) et plus largement les réseaux de transport de qualité. Sans mesures adéquates, ceux-ci verraient un report sur le trafic automobile aux dépens de la mobilité douce, des transports en commun ou des gares ferroviaires.
- l'insécurité routière le long des axes principaux, vécue au quotidien aujourd'hui, qui pourrait s'aggraver et impacter le cadre de vie facteur d'attractivité résidentielle pour le Val d'Amour.

## 2.2 Fuseaux : premiers axes d'aménagement

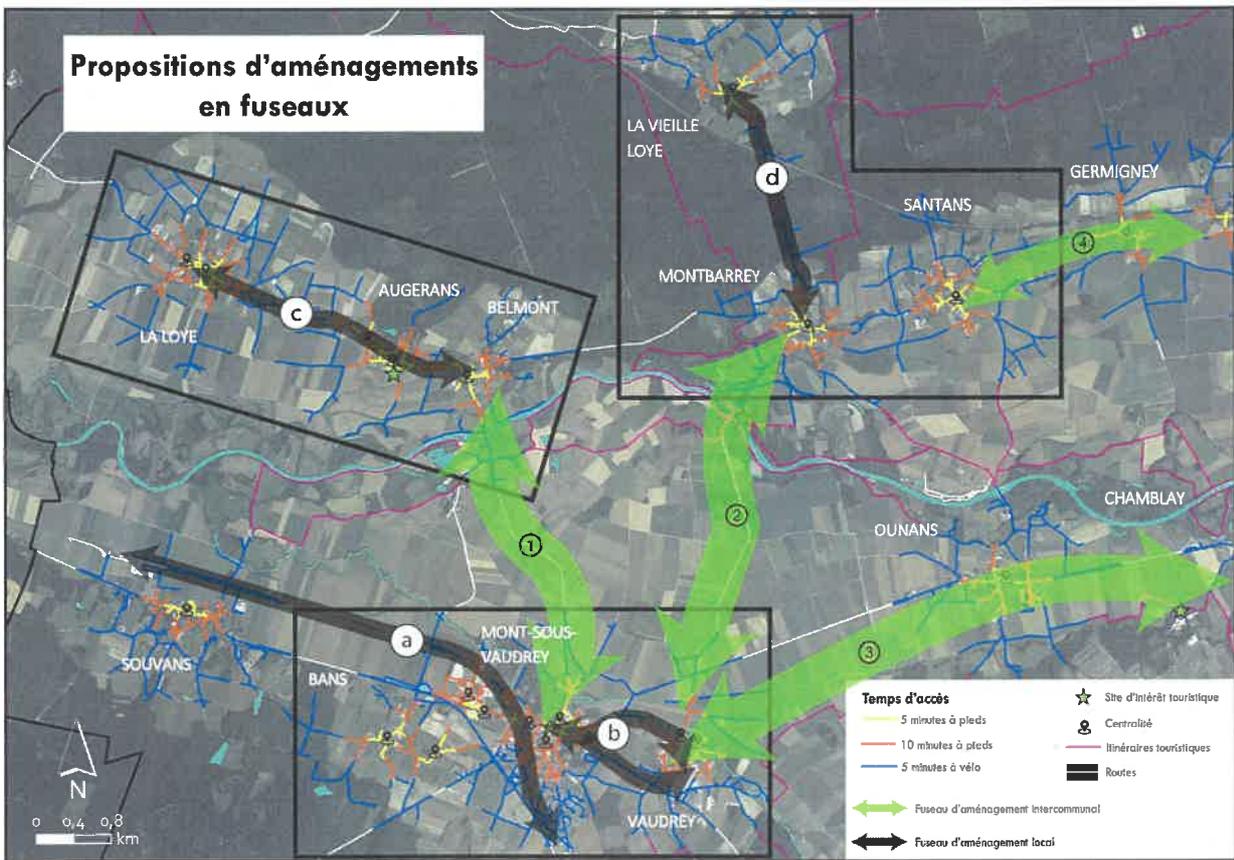
A la suite de la phase de diagnostic, les premières propositions d'aménagement avaient été faites sous forme de fuseaux. Basés sur les conclusions du diagnostic, ces fuseaux représentent les axes majeurs et structurants à créer ou à renforcer amendés par les élus municipaux et les associations locales (ADMR, association de randonneurs).

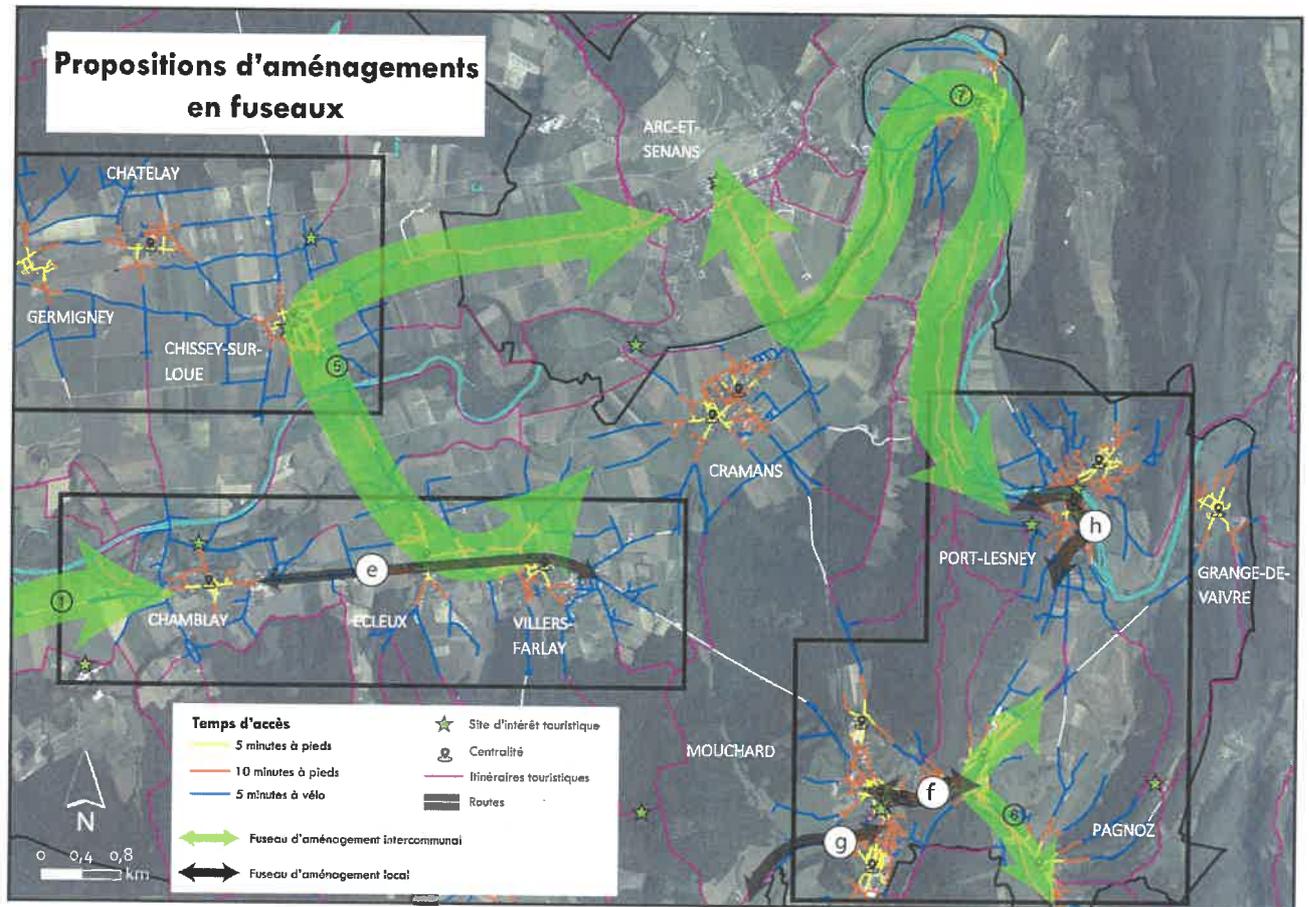
Tracés grossièrement et reliant deux bassins de proximité ou deux centralités, un tronçon recouvre généralement plusieurs routes ou tronçons de routes qui seront autant d'itinéraires potentiels à étudier plus précisément puis à prioriser en fonction des critères établis lors du diagnostic. Ils se présentent sous deux échelles différentes :

- ceux assurant une liaison intercommunale : ils relient les différents bassins de proximité. Ils sont au nombre de 7 et leur est attribué un chiffre de 1 à 7,
- ceux d'échelle locale, voués à accueillir les déplacements doux internes à ces bassins de proximité. Ils sont au nombre de 8 et une lettre allant de A à H leur est attribuée.

A partir de ces fuseaux, plusieurs itinéraires ont été proposés où chaque itinéraire présente des tronçons, routes ou chemins différents. Ces itinéraires sont ensuite débattus et étudiés plus en détail en fonction de leurs caractéristiques structurelles et territoriales afin de ne retenir qu'un seul itinéraire (voir une portion d'itinéraire) par fuseau.

Une nouvelle sélection parmi ces itinéraires a permis de prioriser l'action et de définir les itinéraires à réaliser à court ou long terme. Pour les itinéraires prioritaires, des orientations d'aménagement ont été réalisées. Les orientations d'aménagement des itinéraires jugés « à court terme » consistent à proposer tout au long de l'itinéraire les différentes formes d'aménagements possibles, accompagnés d'une coupe transversale des différents tronçons.





## **PARTIE 2 : PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT DES FUSEAUX D'AMENAGEMENT INTERCOMMUNAL**

## 1. FUSEAU 1 : DE MONT-SOUS-VAUDREY A BELMONT (RD91)

Moyen terme

Pour rappel, le fuseau n°1 relie le bourg de Belmont à celui de Mont-sous-Vaudrey et plus largement le bassin de proximité de La Loye-Augerans-Belmont à celui de Bans-Mont ss Vaudrey-Vaudrey. Il va permettre de relier la rive Nord de la Loue à la rive Sud.

Surtout, cet itinéraire offrira la possibilité pour les habitants de la rive Nord, d'accéder à Mont-sous-Vaudrey qui concentre des fonctions importantes et qui génère des flux en provenance de ce bassin de proximité. C'est particulièrement le cas concernant le collège qui accueille de nombreux élèves de la rive Nord de la Loue et auquel ce fuseau donne accès directement.

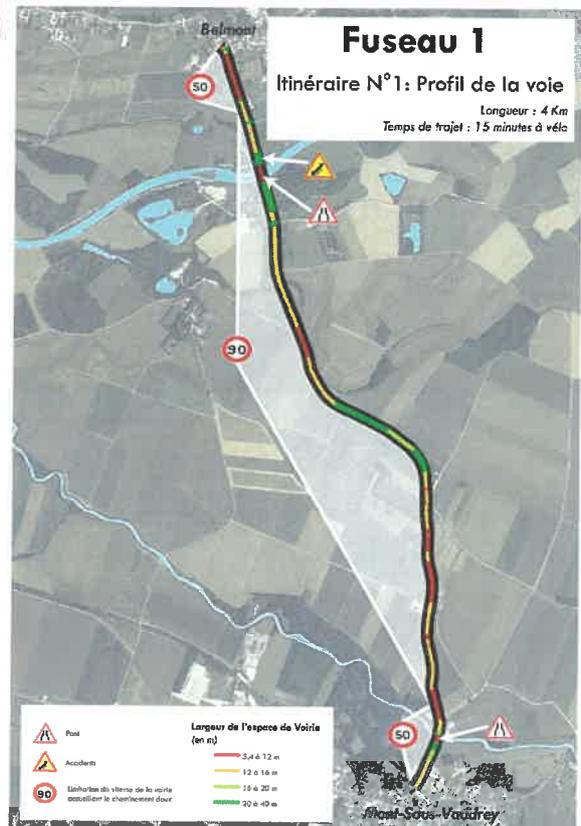
Dans ce fuseau, une partie seulement des aménagements cyclables ou piétons est réalisé. Le pont de Belmont est neuf et est actuellement réouvert à la circulation. La traversée se fait sur 2 voies avec trottoirs aménagés. Pour le reste des tronçons, cela nécessitera de les créer entièrement tout au long du futur tracé.

### 1.1 Propositions d'itinéraires : Profils des voies

Pour ce fuseau, un seul itinéraire semble possible puisqu'il n'existe qu'une seule route pour relier Belmont à Mont-sous-Vaudrey et qui traverse la Loue : il s'agit de la RD91. L'itinéraire propose de relier plus précisément le centre du bourg de Belmont à l'entrée de Mont-sous-Vaudrey où le collège est implanté. Cet itinéraire est long de 4 km et permet de relier les deux villages en 15 minutes à vélo.

L'intérêt majeur de cet itinéraire est l'accès qu'il offre au collège de Mont-ss-Vaudrey et équipement de sports et de loisirs. En effet, ces équipements comme le gymnase par exemple sont fréquentés en partie par des utilisateurs venant de tout le Val d'Amour et plus particulièrement de la rive Nord de la Loue. De plus, de par cette proximité avec les équipements publics et scolaires, cet itinéraire est directement en lien le réseau de transport en commun et de covoiturage puisque 3 arrêts de bus, une aire de covoiturage et 40 places de parkings sont à proximité immédiate du tracé. Concernant l'accessibilité aux modes actifs, cet itinéraire leur est particulièrement adapté puisque seuls 24 mètres de cet itinéraire ont une pente supérieure à 4%.

Toutefois, le principal inconvénient de cet itinéraire est que la majorité de son tracé s'effectue sur des portions de routes aux vitesses élevées (90 km/h) De plus, il comporte deux ponts à traverser, dont un qui se situe dans cette zone où la vitesse des véhicules motorisés est élevée. Le pont de Belmont est, quant à lui, entièrement réaménagé avec la présence de trottoirs.



## 1.2 Programmation

Plusieurs questions restent encore à traiter.

L'aménagement en faveur des cyclistes et piétons sur la portion à 90 km/h reste difficile en raison d'une largeur de voirie parfois limitée et d'accotements difficilement aménageables à cause notamment de la présence de fossés.

De plus, cet itinéraire trouverait une légitimité encore plus forte avec l'hypothèse d'un regroupement scolaire à Mont-sous-Vaudrey mais ce projet reste encore à débattre entre les communes concernées.

Enfin, malgré la proximité de la Loue, cet itinéraire n'aurait qu'une utilisation à des fins utilitaires sans présenter un réel attrait touristique ou de balade. C'est pourquoi, l'aménagement de cet itinéraire est à prévoir à moyen terme.

Itinéraire	Longueur	Temps de trajet	Portée (Personnes - voirie A - 90)	Niveau de fréquentation en commun	Coefficient de charge (Nb d'usagers / Nb de places de stationnement)	Équipement en points de vue	Traversées d'engorgement	Travaux à prévoir	Accidents	Zone d'impact localisée	Nombre de traversées	Destruction	Qualité de réalisation	ESTIMATION du COST
1	4 km	Vélo : 15 Minutes	14,5 m	3 arrêts	1 aire (3 places) + 40 places parking	0	2 points	NE SAIT PAS	1	1	0	1	Correct	

Itinéraire	PLU		Régime rural		PPRI		Risque Géologique		Zone Natura 2000	
	État Actuel et Impact	Procédure	État Actuel et Impact	Procédure	État Actuel et Impact	Procédure	État Actuel et Impact	Procédure	État Actuel et Impact	Procédure
1	Zones N, A et U	Pas de procédures particulières	Emprunte la RD91	Demande d'autorisation de travaux touchant aux voiries départementales (Article L 113-2 du CV) Consultation préalable du CD pour l'établissement d'un dossier technique + convention technique signée entre le conseil départemental et la commune.	2,8 km en zone rouge du PPRI	Extrait du règlement du PPRI : Concernant « les travaux d'infrastructures publiques (voirie, réseaux...) [...] une évaluation, préalable aux travaux, des conséquences hydrauliques du projet, devra être conduite sous la responsabilité du maître de l'ouvrage »	∅	∅	∅	∅

Itinéraire	ZNIEFF		Espaces boisés classés		Traces Vertes et Bleues		Zone Humide		Monument Historique, Sites Classés/Inscrits	
	État Actuel et Impact	Procédure	État Actuel et Impact	Procédure	État Actuel et Impact	Procédure	État Actuel et Impact	Procédure	État Actuel et Impact	Procédure
1	ZNIEFF de TYPE 2 : Vallée de la Loue de Quingey à Parcey	Une ZNIEFF n'est pas une mesure de protection mais signale la présence d'habitats naturels et d'espèces remarquables	250 mètres compris dans un Espace Boisé Classé à l'entrée de Mont-ss-Vaudrey	L'article L. 130-1 du Code de l'urbanisme « tout changement d'affectation [...] devient interdit. » Retracer plus précisément lors de l'élaboration du PLUI, le boisement qui longe la route			Ne traverse pas de zone humide mais la RD91 est à proximité immédiate de certaines.	Pas de procédures particulières	Château de Jules Grévy : → Au droit de l'aménagement	Obligation d'informer l'administration de tous projets de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site, quatre mois au moins avant le début de ces travaux

## 2. FUSEAU 2 : DE MONTBARREY A VAUDREY (RD11/RD346)

Long terme

Ce second fuseau s'inscrit dans la même logique que le premier, à savoir relier les deux rives de la Loue et surtout faciliter l'accès au bassin de proximité de Mont-sous-Vaudrey accueillant de nombreux équipements et services. Celui-ci permet de relier le bourg de Montbarrey sur la rive Nord à celui de Vaudrey sur la rive Sud. D'une longueur de 5 km, comme le premier fuseau, les routes accueillant cet itinéraire ne comportent actuellement aucun aménagement cyclable ou piéton.

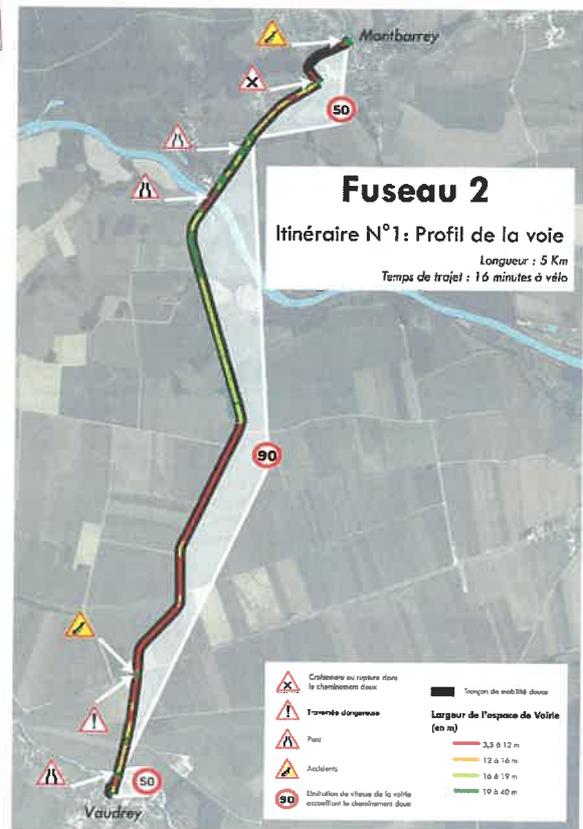
### 2.1 Propositions d'itinéraires : Profils des voies

Un seul itinéraire paraît possible à l'intérieur de ce fuseau puisqu'il n'existe qu'une seule route permettant de franchir la Loue (RD346). Long de 5 km, ce trajet peut d'effectuer à vélo en 18 minutes.

L'objectif ici est de relier deux bassins de proximité qui jouent un rôle structurant sur le territoire. En effet, le bassin de BANS-MONT et VAUDREY-VAUDREY concentre un nombre important de commerces et services tandis que celui de la rive Nord de la Loue bénéficie du statut d'ancien chef-lieu du canton de Montbarrey pour héberger certains équipements publics et atouts touristiques (camping, sites patrimoniaux).

L'avantage de cet itinéraire est qu'il se situe dans la vallée de la Loue, offrant un panorama intéressant lors d'une promenade par exemple. De plus ce trajet donne accès à plusieurs arrêts de transports en commun (6 au total), 15 places de parking et pourrait grâce à un aménagement attractif et cohérent servir d'outil pour développer l'utilisation des transports en commun ou du covoiturage.

Cependant, et malgré un relief peu contraignant, cet itinéraire présente certains points noirs qui peuvent remettre en cause la sécurité le long du trajet. En effet, en plus de l'é étroitesse des trois ponts à franchir au cours de ce trajet, le cycliste devra traverser la RD472 qui supporte un trafic important (reliant Mont-sous-Vaudrey à Mouchard jusqu'à la RN83). De plus, comme pour le fuseau 1, la vitesse des véhicules sur la route accueillant cet itinéraire est importante (90 km/h sur la majorité du tracé) et l'espace disponible pour y installer des aménagements cyclables ou piétons est très limité voir presque trop étroit sur la portion Sud de la RD11 (RD436). Cette étroitesse de la voirie n'améliore pas la sécurité le long de cette route. Ce constat est confirmé au regard du nombre important d'accidents recensés ce qui constitue un réel frein à la réalisation à court terme d'un aménagement cyclable et piéton.



## 2.2 Programmation

Le principal point faible de cet itinéraire est la sécurité qui n'est pas suffisante et qui surtout ne peut être que difficilement améliorée. En effet, de trop nombreux accidents ont lieu, les vitesses restent importantes et l'espace disponible ne permet de sécuriser de manière satisfaisante le cheminement de piétons ou de cyclistes.

Cependant, il représente un réel intérêt pour concernant les déplacements quotidiens entre ces deux bassins de proximité. Etant donné ces caractéristiques venant s'ajouter aux quelques contraintes réglementaires qui viendront se poser lors de la réalisation opérationnelle du projet (PPRI, Risques géologiques, Natura2000...), cet itinéraire apparaît davantage comme un projet à réaliser dans un futur plus lointain.

Identifiant	Distance	Temps de trajet	Nombre de passages à niveau	Nombre de traversées de ponts	Qualité de l'ouvrage (0 à 5)	Document et point de repère	Traversées d'ouvrages	Trails routiers	Accidents	Etat d'entretien routier	Chemins de randonnée	Caractéristiques	Qualité de l'ouvrage	ESTIMATION QUALITE
1	5 km	18 min	70 m	6 arrêts	0 aire 15 places	1	2 ponts 1 traversée	NE SAIT PAS	6	2	2	3	Correct	

Itinéraire	ZPS		Régime foraine		PPRI		Risque Géologique		Zone Natura 2000	
	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure
1	Zones N, A et U Pas de procédures particulières		Emprunte la RD11 et la RD435	Demande d'autorisation de travaux touchant aux voiries départementales (Article L 113-2 du CV) Consultation préalable du CD pour l'établissement d'un dossier technique + une convention technique signée entre le conseil départemental et la commune.	2,5 km en zone rouge du PPRI	<b>Extrait du règlement du PPRI :</b> Concernant « les travaux d'infrastructures publiques (voirie, réseaux...) [...] une évaluation, préalable aux travaux, des conséquences hydrauliques du projet, devra être conduite sous la responsabilité du maître de l'ouvrage »	170 mètres en risque géologique « Orange »	Réalisation d'une étude géotechnique préalable définissant les conditions spéciales d'aménagement	A proximité immédiate de la ZPS « Forêt de Chaux »	N'est pas compris dans la liste des projets devant faire l'objet d'une évaluation d'incidence

Itinéraire	ZNIEFF		Espèces botaniques classées		Tracés Verts et Bleus		Zones Humides		Monument Historique, Sites Classés/Monuments	
	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure
1	ZNIEFF de TYPE 2 : Vallée de la Loue de Quingey à Parcey ZNIEFF de TYPE 1 : La Loue à Montbarrey	Une ZNIEFF n'est pas une mesure de protection mais signale la présence d'habitats naturels et d'espèces remarquables	∅	∅			Ne traverse pas de zone humide mais est à proximité immédiate de certaines.	Pas de procédures particulières	∅	∅

### 3. FUSEAU 3 : DE MONT-SOUS-VAUDREY A OUNANS

Moyen terme

Ce troisième fuseau vise à relier de manière sécurisée le village d'Ounans au bassin de proximité de Mont-sous-Vaudrey accueillant de nombreux équipements et services. L'attractivité du collège notamment génère des déplacements cyclistes voire piétons depuis le village d'Ounans.

Trois itinéraires ont été étudiés avec les élus, dont deux correspondent à l'axe de la RD472 ou ses abords et un troisième lié à un chemin rural à l'écart (plus de 200 m de recul par rapport à la RD).

D'une longueur de 4,9 km à 5,6 km selon les itinéraires, les routes/chemins accueillant ces itinéraires ne comportent actuellement aucun aménagement cyclable ou piéton.

#### 3.1 Propositions d'itinéraires : Profils des voies

##### 3.1.1 Itinéraire 1



La RD472 relie de manière directe le village d'Ounans au bassin de proximité de Mont-sous-Vaudrey. Cet axe de circulation important Est-Ouest supporte un trafic de 3 080 véhicules par jour, dont près de 300 poids-lourds.

Plus globalement, la RD lie d'Est en Ouest les deux bourgs principaux du territoire et facilite les déplacements quotidiens vers les deux bassins d'emploi régionaux : à l'Ouest jusqu'à Dole, l'A39 et Poligny (via la RD905) et à

l'Est jusqu'à la RN83 et au-delà vers Besançon. Enfin, cet axe est également le support du développement économique du territoire du Val d'Amour.

C'est le long de cet axe routier, que l'itinéraire 1 se positionne, empruntant un chemin rural, légèrement à l'écart de la RD472 (en recul de 3-4 m par rapport aux bords de la RD472).

L'avantage de cet itinéraire est qu'il est en partie sécurisé, même si son usage agricole exclusif implique la circulation et le stationnement d'engins agricoles.

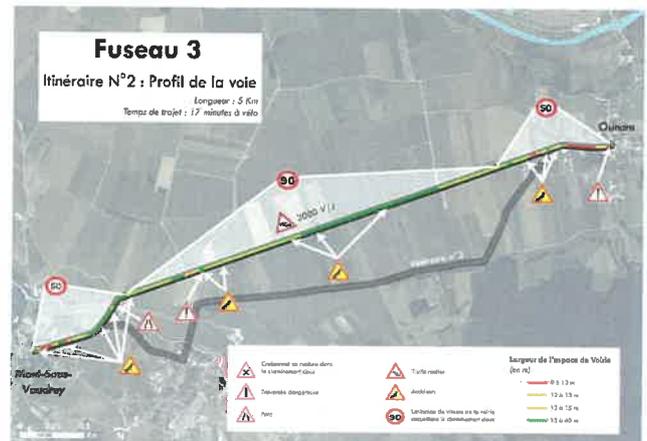
De plus, ce trajet donne accès à plusieurs arrêts de transports en commun (2 au total), 65 places de parking. Long de 5 km, ce trajet peut d'effectuer à vélo en 18 minutes.

Enfin, ce chemin est déjà utilisé par les collégiens ou autres usagers sur ce fuseau.

Néanmoins, son statut de chemin rural nécessite une entente avec l'association foncière.

Il faut également noter qu'une partie de l'itinéraire emprunte la RD au niveau du rétrécissement et du virage du pont de la Cuisance, en sortie de Mont-sous-Vaudrey. Ce tronçon connaît un nombre important d'accidents recensés ce qui constitue une contrainte dans le choix de cet itinéraire.

##### 3.1.2 Itinéraire 2



L'itinéraire 2 porte sur l'axe même de la RD472. Il a été étudié sur la base d'un aménagement de type accotement revêtu le long de cet axe.

Cependant, et malgré un relief peu contraignant, cet itinéraire présente certains points noirs qui peuvent remettre en cause la sécurité le long du trajet.

Le premier est lié à l'importance du trafic routier et de la vitesse des véhicules sur cet axe (90 km/h sur la majorité du tracé) et au rétrécissement/virage au niveau du pont de la Cuisance, en sortie de Mont-sous-Vaudrey.

Pour rappel, la RD472 supporte un trafic de 3 080 véhicules par jour, dont près de 300 poids-lourds. Ce constat est confirmé au regard du nombre important d'accidents recensés ce qui constitue un réel frein au choix de cet itinéraire pour la réalisation d'un aménagement cyclable et piéton.

Enfin, compte tenu de la présence d'un alignement de platanes sur près de la moitié du linéaire, la réalisation d'un accotement revêtu est complexe.

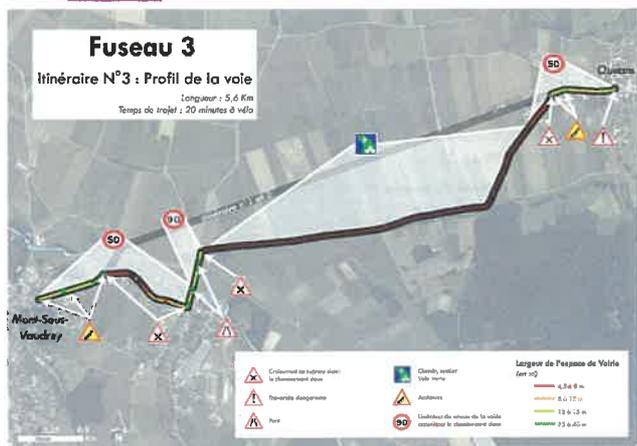
Ce sont les raisons pour lesquelles, cet itinéraire n'a finalement pas été retenu par les élus.

Néanmoins, le trajet est moins direct que les deux précédents itinéraires. Il nécessite la traversée d'une partie du village de Vaudrey, puis l'usage d'un chemin rural. De plus, 109 mètres de cet itinéraire ont une pente supérieure à 4% et 3 km de chemins sont à parcourir ce qui rend moins attractive l'accessibilité aux modes actifs.

Avec 5,6 km de longueur, ce trajet peut d'effectuer à vélo en 20 minutes (contre 2 minutes de moins pour les itinéraires 1 et 2).

Enfin, son statut de chemin rural nécessite une entente avec l'association foncière.

### 3.1.3 Itinéraire 3



Un troisième itinéraire a été étudié, cette fois-ci à l'écart de la RD472.

L'avantage de cet itinéraire est qu'il évite très largement la RD472, axe accidentogène et supportant un trafic de 3 080 véhicules par jour, dont près de 300 poids-lourds.

L'avantage de cet itinéraire est qu'il est plutôt sécurisé, la majorité de son tracé empruntant une voie verte qui est actuellement un chemin appartenant à l'association foncière agricole. De plus, ce trajet donne accès à plusieurs arrêts de transports en commun (4 au total), 80 places de parking.

### 3.2 Programmation

L'itinéraire 2 a été écarté, la sécurité n'étant pas suffisante et ne pouvant être que difficilement améliorée.

L'itinéraire 1 est plus intéressant en ce qu'il est déjà fréquenté aujourd'hui par des cyclistes et piétons.

Mais, étant donné que quelques contraintes réglementaires viendront se poser lors de la réalisation opérationnelle du projet (chemin rural PPR), Risques géologiques, Natura 2000...), cet itinéraire apparaît davantage comme un projet à réaliser dans un futur plus lointain.

L'itinéraire 3, même s'il est davantage sécurisé que l'itinéraire 1, semble moins fonctionnel pour des usages quotidiens.

Cet itinéraire apparaît donc davantage comme un projet à réaliser dans un futur plus lointain.

Caractéristiques	Distance	Temps de trajet	Temps d'entretien annuel	Niveau de fréquentation en moyenne	Caractéristiques de l'itinéraire (largeur, surface, etc.)	Nombre de points de passage	Traversées d'engins	Traffic motorisé	Appuis	Niveaux de sécurité	Chemin de randonnée	Caractéristiques	Qualité de l'environnement	ESTIMATION DU COUT
1	4,9 km	18 min	49 m	2	0 aire 65 places	3	2 traversées	RD472 : 3 080 véhicules jour	7	2	0	6	Correct	
3	5,6 km	20 min	106 m	4	0 aire 80 places	3	1 pont 1 traversée	NE SAIT PAS	5	2	0	7	3 km de chemin	

Itinéraire	PPLU		Régime foncier		SAGE	Risques Géologiques		Zone Natura 2000		
	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure		Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	
1	Zones N, A, AP et U	Pas de procédures particulières	Emprunte la RD472 et le chemin de l'association foncière	Demande d'autorisation de travaux touchant aux voiries départementales (Article L 113-2 du CV) Consultation préalable du CD pour l'établissement d'un dossier technique + une convention technique signée entre le conseil départemental et la commune. + Accord avec l'AF (Droit de passage, bail...)	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø
3			Emprunte la RD472, la RD346 et le chemin de l'association foncière							

Itinéraire	ZNIEFF		Espèces protégées classées		Troncs-Vents et Blocs		Zone Humide		Monument historique Sites Classés/inscrits	
	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure
1 et 3	Ø	Ø	Ø	Ø			Ø	Ø	Ø	Ø

## 4. FUSEAU 4 : DE MONTBARREY A CHISSEY-SUR-LOUE

Court terme

Bien que d'une longueur moins importante, ce fuseau d'échelle intercommunale, permet de faire le lien entre deux bassins de proximité très proches l'un de l'autre : celui de Montbarrey-La Vieille Loye-Santans à celui de Germigney-Chatelay-Chissey-sur-Loue.

Cet axe sert essentiellement d'itinéraire de balade pour les promeneurs et les touristes, entre ces deux bassins de proximité et dans la continuité vers le site d'Arc-et-Senans, à fort rayonnement touristique.

### 4.1 Propositions d'itinéraires : Profils des voies

#### 4.1.1 Itinéraire 1



Le premier itinéraire proposé est l'itinéraire aujourd'hui utilisé par la majorité des usagers piétons et surtout cyclistes. En effet, empruntant la RD7, il apparaît comme étant le seul itinéraire praticable à l'heure actuelle. De plus, il a le mérite de permettre un accès direct et rapide aux villages de Santans et de Germigney. Cependant, même si l'écart entre ces deux villages reste limité à quelques centaines de mètres, les vitesses pratiquées sur cette route sont importantes et les possibilités d'aménagement offrant une sécurité adaptée, limitées. Ceci vient du fait que les largeurs de voiries tout au long de cet itinéraire sont peu importantes. D'autre part, certains secteurs à l'intérieur des bourgs (et notamment à Germigney), sont relativement dangereux.

#### 4.1.2 Itinéraire 2



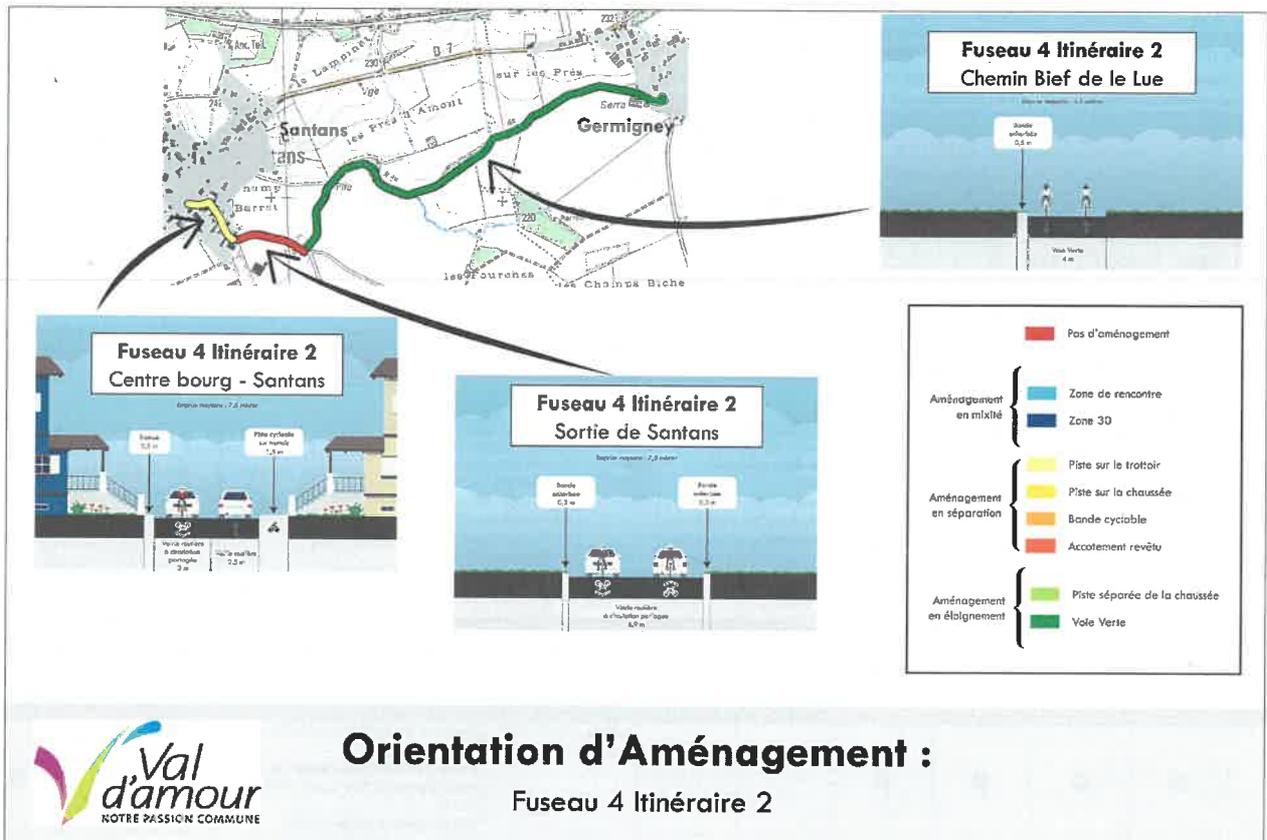
Le second itinéraire évite les portions à vitesses élevées de la RD7 et voit la majorité de son tracé emprunter une voie verte qui est actuellement un chemin appartenant à l'association foncière agricole. Etant plus long que le premier itinéraire (2,6 km au lieu de 1,8), cela ne constitue pas un désavantage étant donné que cet itinéraire sera majoritairement emprunté pour des usages de loisirs et de balade. C'est dans cette optique que cet itinéraire en voie verte et longeant le bief de la Leu est l'itinéraire le plus intéressant à développer.

### 4.2 Orientations d'aménagements

Le 1<sup>er</sup> aménagement sera de viabiliser le chemin longeant le bief de la Leu. Mais, il est important de permettre un usage mixte à ce cheminement, c'est-à-dire permettre une bonne accessibilité pour les modes doux en leur assurant un confort de cheminement correct tout en n'interdisant pas l'usage actuel de ce chemin (desserte des parcelles pour les engins agricoles). C'est pourquoi cette voie devra avoir une largeur d'au moins 4 mètres.

L'autre aménagement à prévoir se situe à la sortie du bourg de Santans où la transition entre des vitesses élevées (90 km/h) et les vitesses du centre villageois (50km/h), pourraient constituer un surcroît de danger. C'est pourquoi il sera préférable d'aménager une piste d'une largeur d'1m50 sur le trottoir, qui reste elle aussi à créer.

Enfin, la sortie du village de Santans présente une largeur de voirie et des accotements trop limités pour permettre l'ajout d'un aménagement cyclable ou piéton. Cependant, il sera possible de rappeler aux automobilistes le passage fréquent de vélo sur cette portion de route grâce à des peintures au sol par exemple. Celles-ci auront pour but de faire ralentir les véhicules en leur montrant que ce tronçon est partagé avec d'autres modes de déplacement plus vulnérables.



### 4.3 Programmation

Cet itinéraire apparaît comme un axe important car il est très utilisé par les habitants de ces deux bassins de proximité. De plus de par son tracé, il va nécessiter des aménagements simples à réaliser.

Cependant, certaines procédures plus lourdes risquent de ralentir ou de retarder la réalisation de cet aménagement. En effet, le principal obstacle sera la zone humide que traverse le tracé de cet itinéraire qui va

nécessiter des procédures supplémentaires et notamment celle d'une compensation de la surface de zone humide détruite. De plus, des études complémentaires vont venir s'ajouter du fait de la présence de la zone rouge du PPRI sur le secteur concerné.

Itinéraire	Distance	Temps de trajet	Pointe d'altitude (m) (P)	Niveau de fréquentation	Construction et type d'ouvrage	Crossé(e) et pont (N)	Substrat (S)	Travaux	Remarque	Etat d'urgence	Itinéraire alternatif	Qualité du revêtement	ESTIMATION DES COÛTS
2	2,6 km	10 min	0 m	1	0 aire 0 place	2	0	NE SAIT PAS	C	0	2 Boucles Cyco	1	286 m Trottoir = 25 000 € 2,02 km Voie verte = 150 000 € Jalonnement = 4x300 € = 1 200 € <b>176 200 €</b>

N°	PPRI		Régime foncier		PPRI		Risque Géologique		Zone Inondable 2000	
	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure
2	Zones N, A et U	Pas de procédures particulières	Emprunte la RD472 et le chemin de l'association foncière	Demande d'autorisation de travaux touchant aux voiries départementales (Article L.113-2 du CV) Consultation préalable du CD pour l'établissement d'un dossier technique + une convention technique signée entre le conseil départemental et la commune. + Accord avec l'AF (Droit de passage, bail...)	2,3 km en Zone Rouge du PPRI	Extrait du règlement du PPRI : Concernant « les travaux d'infrastructures publiques (voirie, réseaux...) [...] une évaluation, préalable aux travaux, des conséquences hydrauliques du projet, devra être conduite sous la responsabilité du maître de l'ouvrage »	∅	∅	∅	∅

N°	ZNIEFF		Espaces boisés classés		Terre verte et bios		Zone humide		Monument historique, Sites Classés/inscrits	
	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure
2	∅	∅	∅	∅			0,68 ha d'emprise sur une zone humide	Demande d'autorisation à adresser à la DDT Demande d'examen au cas par cas pour étude d'Impact à faire auprès de la DREAL Compensation à 200 % (1,36 ha)	∅	∅

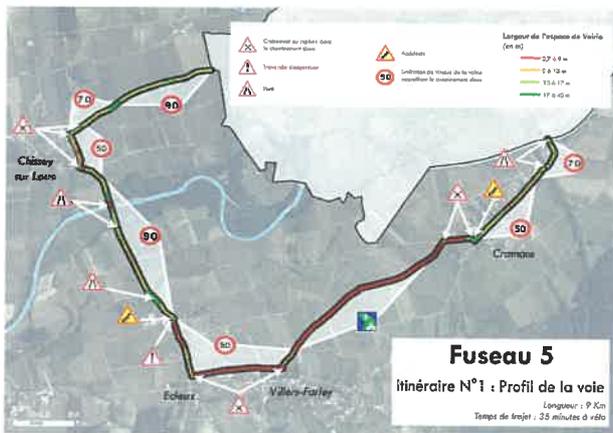
## 5. FUSEAU 5 : BOUCLE EST AUTOUR D'ARC-ET-SENANS

Court terme

Le 5<sup>ème</sup> fuseau est avant tout à vocation touristique. Créant une boucle reliant Chissey-sur-Loue, Villers-Farlay, Cramans et Arc-et-Senans, cet axe apparaît comme stratégique puisqu'il va permettre de relier par une voie douce le cœur du Val d'Amour à la Saline Royale d'Arc-et-Senans, véritable atout touristique. Ce cheminement constituera la porte d'entrée sur le territoire et permettra de capter une partie des touristes visitant la Saline sur le Val d'Amour, qui ne peut être que bénéfique pour l'économie locale. De plus, l'axe Chissey sur Loue – Villers Farlay permettra de relier les deux rives de la Loue.

Plusieurs itinéraires de randonnées pédestres ou cyclables existent déjà à proximité. Il s'agira ici de les renforcer par des opérations améliorant la lisibilité, l'attractivité et la sécurité.

### 5.1 Propositions d'itinéraires : Profils des voies



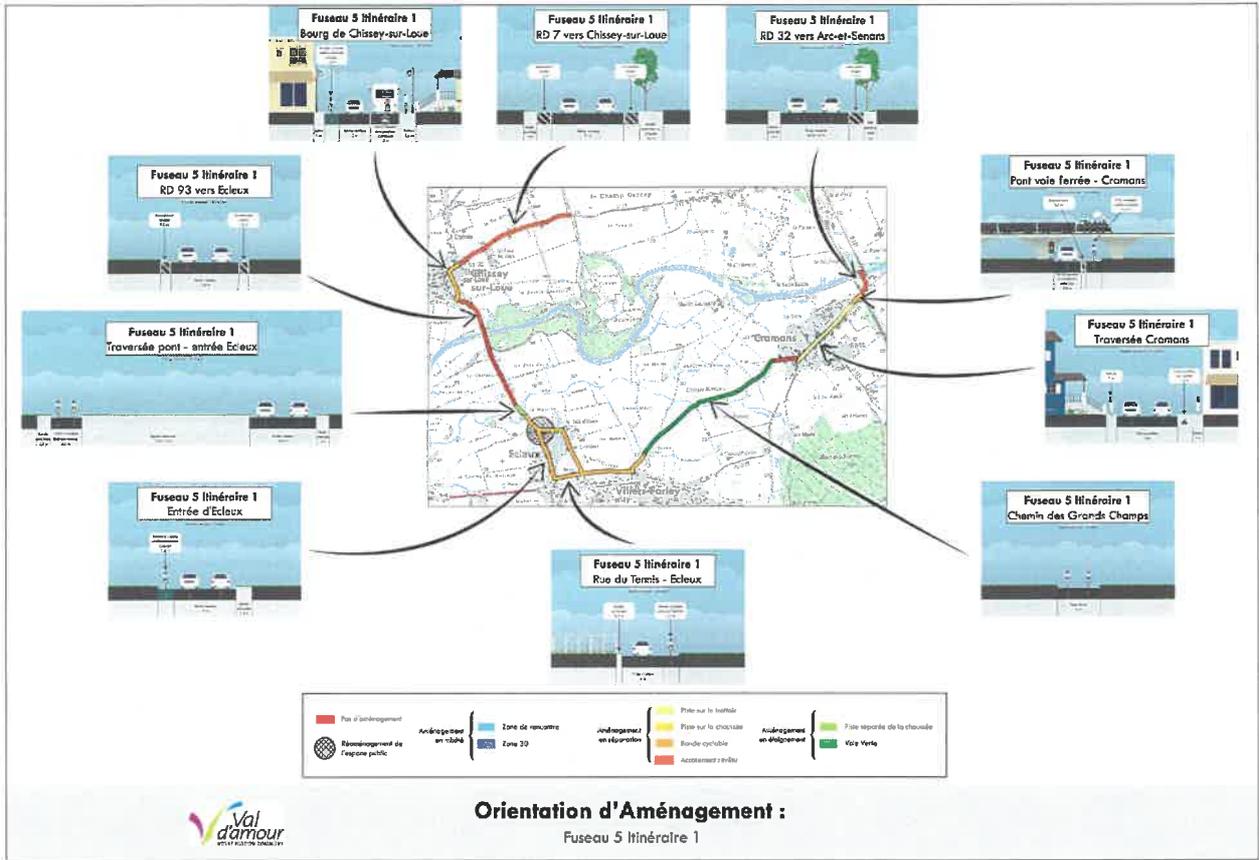
De par sa longueur (9 km) et les espaces qu'il traverse, cet itinéraire est très décousu et hétérogène. Cela ne facilitera pas l'aménagement et la continuité de cet itinéraire pourtant stratégique pour le développement touristique du Val d'Amour. Les premières difficultés viennent du fait que cet itinéraire emprunte de nombreuses portions de routes où la vitesse est élevée (70 ou 90 km/h) ce qui constitue un surcroît de danger pour les cyclistes ou les piétons. De plus, cet itinéraire comporte de nombreux croisements ou points de ruptures entre des espaces bâtis aux rues parfois étroites et non bâtis où les bas-côtés sont parfois restreints. Surtout, sur la portion entre Chissey-sur-Loue et Ecleux, les cyclistes devront traverser 3 ponts aux largeurs assez réduites. Enfin sur cette même portion, la route a été aménagée sur une digue ne permettant pas la création d'une sur-largeur le long de la route pour y accueillir des aménagements piétons ou cyclistes.

### 5.2 Orientations d'aménagements

Les parties de l'itinéraire les plus importantes sont les portions entre Arc-et-Senans et Chissey-sur-Loue et l'entrée de Cramans et sa traversée. Celles-ci constituent les portes d'entrée sur le territoire du Val d'Amour et donnent un accès direct à la Saline Royale d'Arc-et-Senans. C'est pourquoi et malgré les contraintes propres à ces portions d'itinéraires (vitesses élevées, passage du pont de la voie ferrée), il est important d'y prévoir des aménagements comme des accotements revêtus suffisamment larges (au moins 1,5m). Pour la traversée du pont de la voie ferrée, étant donné sa forme en voûte et la nécessité de laisser la possibilité aux poids lourds de passer au centre de la voie, seule une bande cyclable apparaît réalisable.

D'autre part, les traversées des villages et notamment celui de Chissey-sur-Loue, qui présentent un fort intérêt patrimonial, doivent être traitées avec une attention particulière. Cela pourra prendre la forme de bandes cyclables colorées lorsque la largeur de voie est relativement restreinte comme à Chissey ou d'une vraie piste sur trottoir pour la traversée de Cramans qui du fait de sa largeur plus importante offre davantage de possibilités. Pour la traversée d'Ecleux et de Villers-Farlay, l'itinéraire est encore à déterminer avec plus de précision (via la route du Val d'Amour, puis rue du Tennis ou par la rue des Couchants).

Dans tous les cas, l'entrée d'Ecleux devra sans doute être réaménagée afin d'assurer une sécurité maximum en évitant les accidents qui ont pu avoir lieu par le passé, tout en assurant un usage pour tous les modes de déplacement et notamment pour les engins agricoles très présents dans ce secteur.



### 5.3 Programmation

Cet itinéraire apparaît comme un axe intéressant au regard du potentiel touristique et de loisirs permettant des échanges de part et d'autre des deux rives en lien avec le site d'Arc-et-Senans. Néanmoins, ce tracé va nécessiter

des aménagements plus ou moins complexes à réaliser : passage du pont de la voie ferrée, accotements revêtus (au moins 1,5m) sur la portion entre Chissey-sur-Loue et Ecleux.

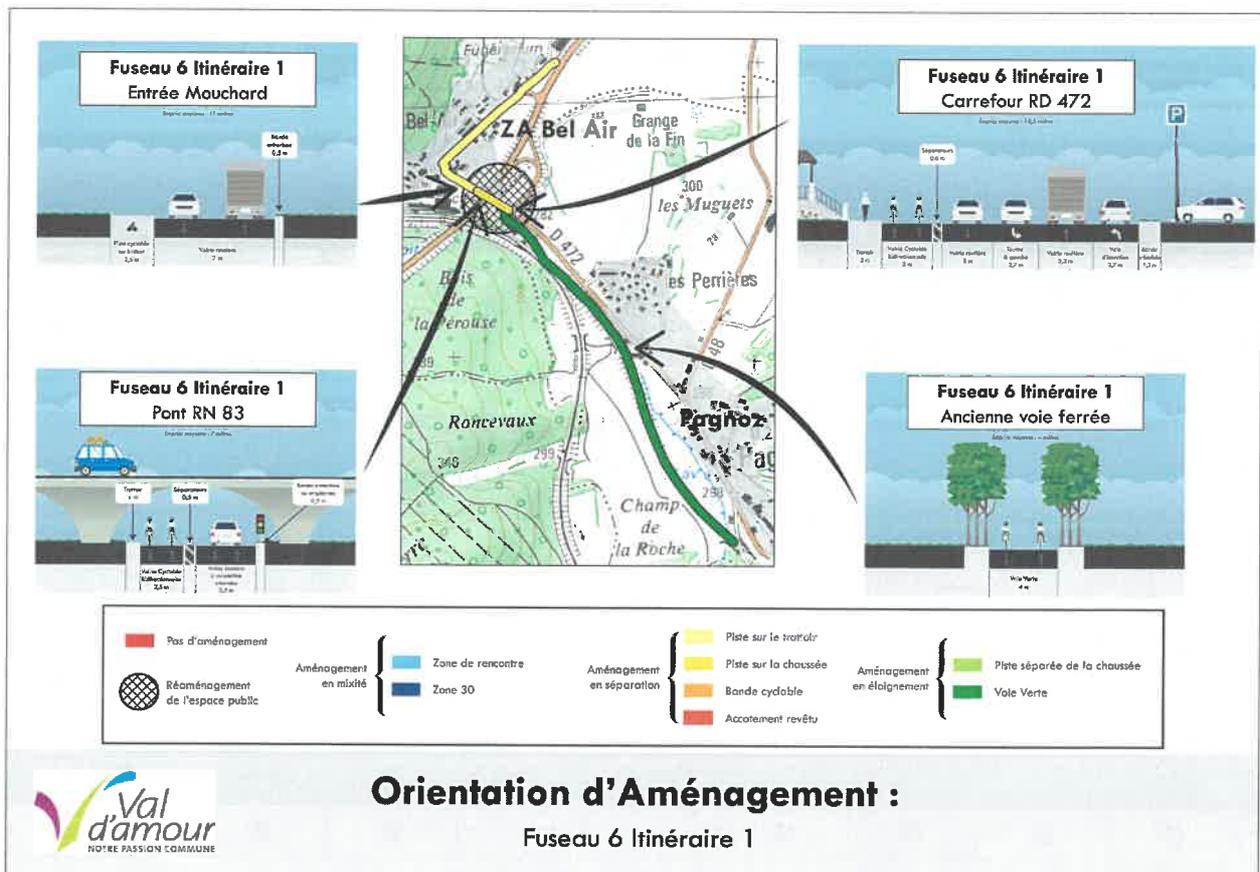
Pour réaliser ces aménagements, des études complémentaires vont venir s'ajouter du fait de la présence de la zone rouge du PPRI sur le secteur concerné.

Itinéraire	Distance	Temps de trajet	Largeur (mètre) (hors PPRI)	Niveau de traversée des obstacles	Traverse-t-elle un espace de protection	Longueur des ponts et passages de rivières	Traverse-t-elle un aménagement	Traverse-t-elle un pont	Nombre de passages	Etat d'entretien (qualitatif)	Nombre de traversées	Caractéristiques	Qualité de la voirie (mètre)	BETONNEMENT du PPRI (€)
1	9 km	Vélo : 35 Minutes	0 m	4 arrêts	Oaire 0 place	6	2 ponts 1 traversée	NE SAIT PAS	2	3	12	4	Correct	2,5 km Accotements revêtus : 315 000 € 1,4 km Bande cyclable colorée : 95 000€ 200 m Piste cyclable : 22.500€ 1,3 km Bande cyclable : 9 500€ 1 km Piste sur trottoir : 140 000€ 2 km Voie verte : 180 000€ Jalonnement : 10x300€= 3 000€ <b>765 000 €</b>

Itinéraire	PLU		Régime foncier		PPRI		Risque Écologique		Zone Nature 2000	
	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure
1	Zones N, A, AP, AU et U  Longe plusieurs potentiels de développement urbains	Pas de procédures particulières	Emprunte la RD7 et RD93  Traverse le chemin de l'association foncière (entre Villers-Farlay et Cramans)	Demande d'autorisation de travaux touchant aux voiries départementales (Article 113-2 du CV) Consultation préalable du CD pour l'établissement d'un dossier technique + convention technique signée entre le conseil départemental et la commune. + Accord avec l'AF (Droit de passage, bail...)	2,4 km en zone rouge du PPRI	Extrait du règlement du PPRI : Concernant « les travaux d'infrastructures publiques (voirie, réseaux...) [...] Une évaluation, préalable aux travaux, des conséquences hydrauliques du projet, devra être conduite sous la responsabilité du maître de l'ouvrage »	∅	∅	300 m à l'intérieur de la ZPS « Vallée de la Loue et du Lison »	N'est pas compris dans la liste des projets devant faire l'objet d'une évaluation d'incidence

Itinéraire	ZNIEFF		Espaces boisés classés		Trame verte et bleue		Zones Humides		Méditerranéennes, Siles, Castels, Tourais	
	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure
1	ZNIEFF de TYPE 2 : Vallée de la Loue de Quingey à Parcey	Une ZNIEFF n'est pas une mesure de protection mais signale la présence d'habitats naturels et d'espèces remarquables	∅	∅			Ne traverse pas de zone humide, mais la RD93 est à proximité immédiate de certaines.	Pas de procédures particulières	∅	∅





### 6.3 Programmation

Cet itinéraire est particulièrement stratégique au regard des grandes voies de découverte touristique et de loisirs traversant le territoire du Val d'Amour. Il s'agit également d'inscrire le territoire au cœur de centres d'attrait touristique majeurs du Jura et de Bourgogne-Franche-Comté.

Son aménagement est envisagé à court terme compte tenu de la distance limitée restante pour boucler la voie verte des Salines (quelques kilomètres seulement) et de la présence d'une voie ferrée délaissée.

Finalement, il existe très peu de contraintes, hormis foncières, à l'aménagement de ce fuseau.

Ordre de priorité	Département	Temps de trajet	Longueur (mètres)	Réseau de transports en commun	Développement de nouvelles offres de transport	Principaux équipements	Traversées obligatoires	Traffic existant	Accidents	Etat d'équipement	Chemins de randonnée	Caractéristique	Qualité de l'environnement	ESTIMATION DES COÛTS
1	2,2 km	Vélo : 8 Minutes	200 m	4 arrêts	0 aire 70 places	4	1 pont 4 traversées	?	1	3	7	3	530 mètres de pistes cyclables déjà aménagées	1,4 km Voie Verte : 125 000 € 110 m Piste cyclable : 30 000 € 150 m Piste cyclable sur trottoir : 21 000 € Jalonnement : 5x300€= 1 500€ <b>177 500 €</b>

N° de dossier	RNU		Régime foncier		RPF		Risques géologiques		Zone Natura 2000	
	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure
1	Zone N, A, AP, AU et U  Longe plusieurs zones AU	Pas de procédures particulières	Emprunte la RD472  Emprunte l'ancienne voie ferrée appartenant à RFF	<b>Demande d'autorisation de travaux touchant aux voiries départementales (Article L 1133-2 du CV)</b> Consultation préalable du CD pour l'établissement d'un dossier technique + une convention technique signée entre le conseil départemental et la commune. + Accord avec RFF (Cession de l'emprise ou transfert de gestion)	∅	∅	∅	∅	∅	∅

N° de dossier	ZRIER		Espaces boisés classés		Tignes verte et bleue		Zone humide		Monument historique, Sites Classés/Inscrits	
	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure
1	∅	∅	∅	∅			∅	∅	∅	∅

## 7. FUSEAU 7 : VOIE VERTE DES SALINES, SECTEUR DE CHAMPAGNE-SUR-LOUE (RD472)

Moyen terme

Le premier itinéraire proposé est l'itinéraire aujourd'hui utilisé par la majorité des usagers piétons et cyclistes. Empruntant la RD472, il apparaît comme étant le seul itinéraire praticable à l'heure actuelle. De plus, il a le mérite de permettre un accès direct et rapide entre les villages de Champagne-sur-Loue et d'Arc-et-Senans. Cependant, la traversée du village par la RD472 implique un net rétrécissement de la chaussée.

### 7.1.2 Itinéraire 2

### 7.1 Propositions d'itinéraires : Profils des voies

Le 7<sup>ème</sup> fuseau correspond au tracé de la voie verte des Salines, en traversée du bourg de Champagne-sur-Loue. Ce fuseau est étudié sur la partie Ouest permettant de relier plus directement le chemin des Gabelous au bourg centre d'Arc-et-Senans. Il s'agit à la fois d'un itinéraire touristique, mais aussi d'usage quotidien. Deux itinéraires sont envisagés, empruntant l'un la RD472, l'autre un chemin viticole.

#### 7.1.1 Itinéraire 1



Le second itinéraire évite les portions à vitesses élevées de la RD472 et voit une partie majorité de son tracé emprunter l'impasse de la source sur le versant Est, puis un chemin viticole sur le versant Ouest.

Toutefois, le principal inconvénient de cet itinéraire est que la majorité de son tracé s'effectue sur des portions avec une pente supérieure à 4%, préjudiciables à un usage de balade et de loisirs grand public. Par ailleurs, cela nécessite d'aménager un tronçon de voie verte inexistant aujourd'hui au niveau du coteau viticole.

Finalement, l'itinéraire 1 reste le plus intéressant à aménager et offre un accès direct entre les villages.

## 7.2 Programmation

L'aménagement de cet itinéraire apparaît comme un axe intéressant au regard du potentiel de loisirs, mais également du développement urbain du village (programme de logements à côté de la mairie).

L'aménagement de cet itinéraire est à prévoir à moyen terme, après réalisation du bouclage prioritaire de la voie verte des Salines.

Pour réaliser ces aménagements, des études complémentaires vont venir s'ajouter du fait la présence de la zone rouge du PPRI et d'un aléa géologique orange sur le secteur concerné.

Ordre de l'itinéraire	Distance	Temps de trajet	Pointe d'intérêt (voir 4-11)	Niveau de compétence en randonnée	Caractéristiques de l'itinéraire (type de parcours, points de repère, etc.)	Nombre de points de repère	Traversées d'engagements	Indice routier	Accidents	Etat d'intérêt touristique	Traversées de zones sensibles	Qualité du paysage	ESTIMATION DU COÛT
1	7,6 km	Vélo : 28 Minutes	670 m	3 arrêts	0 aire 6 places	4	0 pont 0 traversée	?	1	3	3	2	Correct

Itinéraire	PIL		Régime Rouge		PPRI		Risque Géologique		Zones Nature 2000	
	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure
1	Zone N, A, AP et U	Pas de procédures particulières	Emprunte la RD32 et RD274	Demande d'autorisation de travaux touchant aux voiries départementales (Article L 113-2 du CV) Consultation préalable du CD pour l'établissement d'un dossier technique + une convention technique signée entre le conseil départemental et la commune.	7 km dans la Zone Rouge du PPRI	Extrait du règlement du PPRI : Concernant « les travaux d'infrastructures publiques (voirie, réseaux...) [...] une évaluation, préalable aux travaux, des conséquences hydrauliques du projet, devra être conduite sous la responsabilité du maître de l'ouvrage »	750 mètres en risque géologique « Orange »	Réalisation d'une étude géotechnique préalable définissant les conditions spéciales d'aménagement	Entièrement inclus dans la ZPS « Vallée de la Loue et du Lison »	N'est pas compris dans la liste des projets devant faire l'objet d'une évaluation d'incidence

Itinéraire	ZNIEFF		Espaces naturels classés		Trame Verte et Bleue		Zone Humide		Monument historique, Sites Classés/inscrits	
	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure
1	ZNIEFF de TYPE 2 : Vallée de la Loue de Quingey à Parcey ZNIEFF de TYPE 1 : La Loue de Quingey à Arc-et-Senans	Une ZNIEFF n'est pas une mesure de protection mais signale la présence d'habitats naturels et d'espèces remarquables	∅	∅	∅	∅	Ne traverse pas de ZH mais est à proximité immédiate de certaines.	Pas de procédures particulières	∅	∅

## **PARTIE 3 : PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT DES FUSEAUX D'AMENAGEMENT LOCAL**

## 8. FUSEAU A : DE SOUVANS A MONT /S VAUDREY

Court terme

### 8.1 Propositions d'itinéraires : Profils des voies

Le 8<sup>ème</sup> fuseau étudie les possibilités d'aménagement d'un axe sécurisé parallèle à la RD905, considérée comme route de grande circulation en entrée de Mont-sous-Vaudrey, jusqu'au centre ancien.

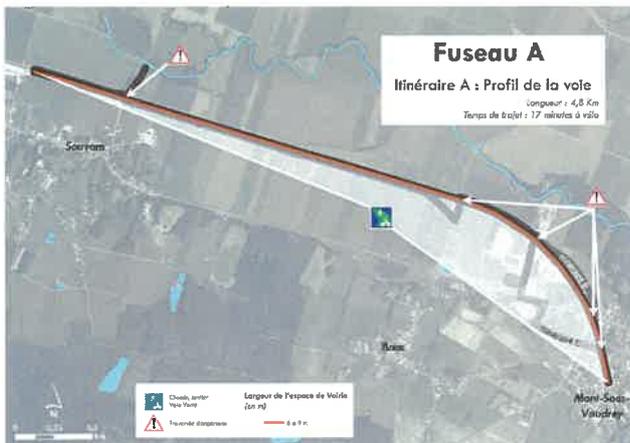
L'usage est prioritairement quotidien entre ces deux bourgs et entre des sites d'activités majeurs, Juraplacages pour l'un à Souvans et la zone commerciale/artisanales de Bans-Mont-sous-Vaudrey pour l'autre.

#### 8.1.1 Itinéraire A

L'itinéraire A emprunte l'axe de l'ancienne voie ferrée Dole-Mont-sous-Vaudrey, appartenant au réseau ferré de France.

L'itinéraire présente l'avantage d'être en grande partie sécurisé (sauf au carrefour de croisement de la RD472 en entrée de bourg) et de traverser une grande partie de Mont-sous-Vaudrey où une voie verte est déjà aménagée.

En revanche, l'aménagement de cet axe nécessite un accord préalable de RFF (cession de l'emprise ou transfert de gestion) et une dépose des rails.

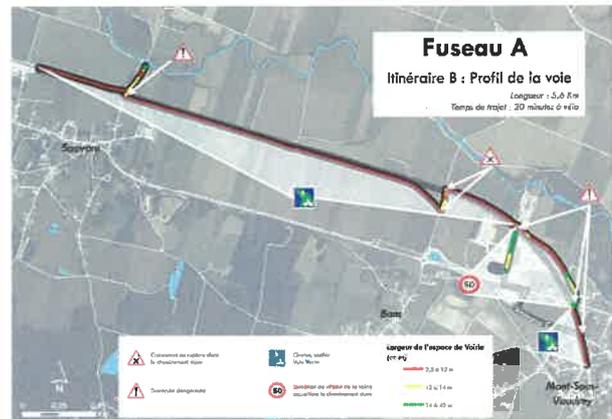


#### 8.1.2 Itinéraire B

L'itinéraire B emprunte les chemins ruraux bordant l'ancienne voie ferrée Dole-Mont-sous-Vaudrey, à défaut de pouvoir trouver un accord avec le Réseau Ferré de France.

L'accès aux différentes centralités et sites d'attrait se fait via les axes existants, à savoir le chemin de la Bolée (zone commerciale et artisanale de Bans-Mont-sous-Vaudrey), puis la rue de la gare longeant l'ancienne voie ferrée, pour finalement se repiquer sur la voie verte de Mont-sous-Vaudrey.

Cet itinéraire reste néanmoins dépendant de l'accord de l'Association Foncière. Par ailleurs, l'accès à la zone d'activités d'une part et au centre-bourg d'autre part se fait par « les arrières », ce qui peut nuire à son intérêt pour les usagers.



#### 8.1.3 Itinéraire C

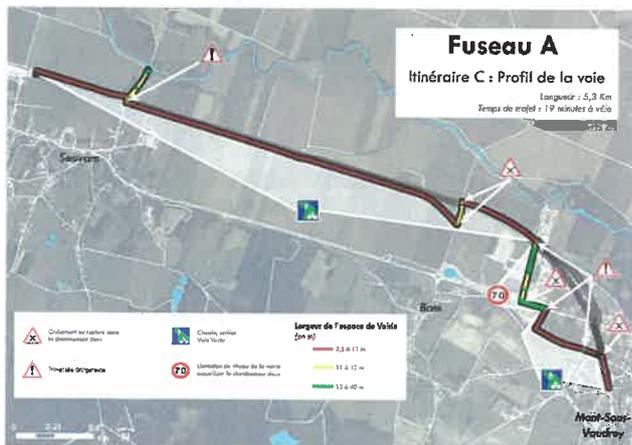
L'itinéraire C emprunte les chemins ruraux bordant l'ancienne voie ferrée Dole-Mont-sous-Vaudrey, à défaut de pouvoir trouver un accord avec le Réseau Ferré de France.

L'accès aux différentes centralités et sites d'attrait se fait via les axes existants, à savoir le chemin de la Bolée (zone commerciale et artisanale de Bans-Mont-sous-Vaudrey), puis la rue de la gare longeant l'ancienne voie ferrée, pour finalement se repiquer sur la voie verte de Mont-sous-Vaudrey.

Cet itinéraire reste néanmoins dépendant de l'accord de l'Association Foncière.

L'intérêt majeur de cet itinéraire est la jonction sécurisée qu'il crée entre la zone commerciale/artisanale de Bans-Mont-sous-Vaudrey, le futur quartier d'habitat/nouveau site de la gendarmerie et le centre ancien, via la rue du cimetière.

L'attrait de cet itinéraire est intéressant en ce qu'il traversera un futur quartier d'habitat, dont la circulation sera probablement limitée à 30 km/heure. Quelques traversées en zone 70 km/h sont envisagées, au débouché de la route de Dole et de la rue Armand Tisserand.



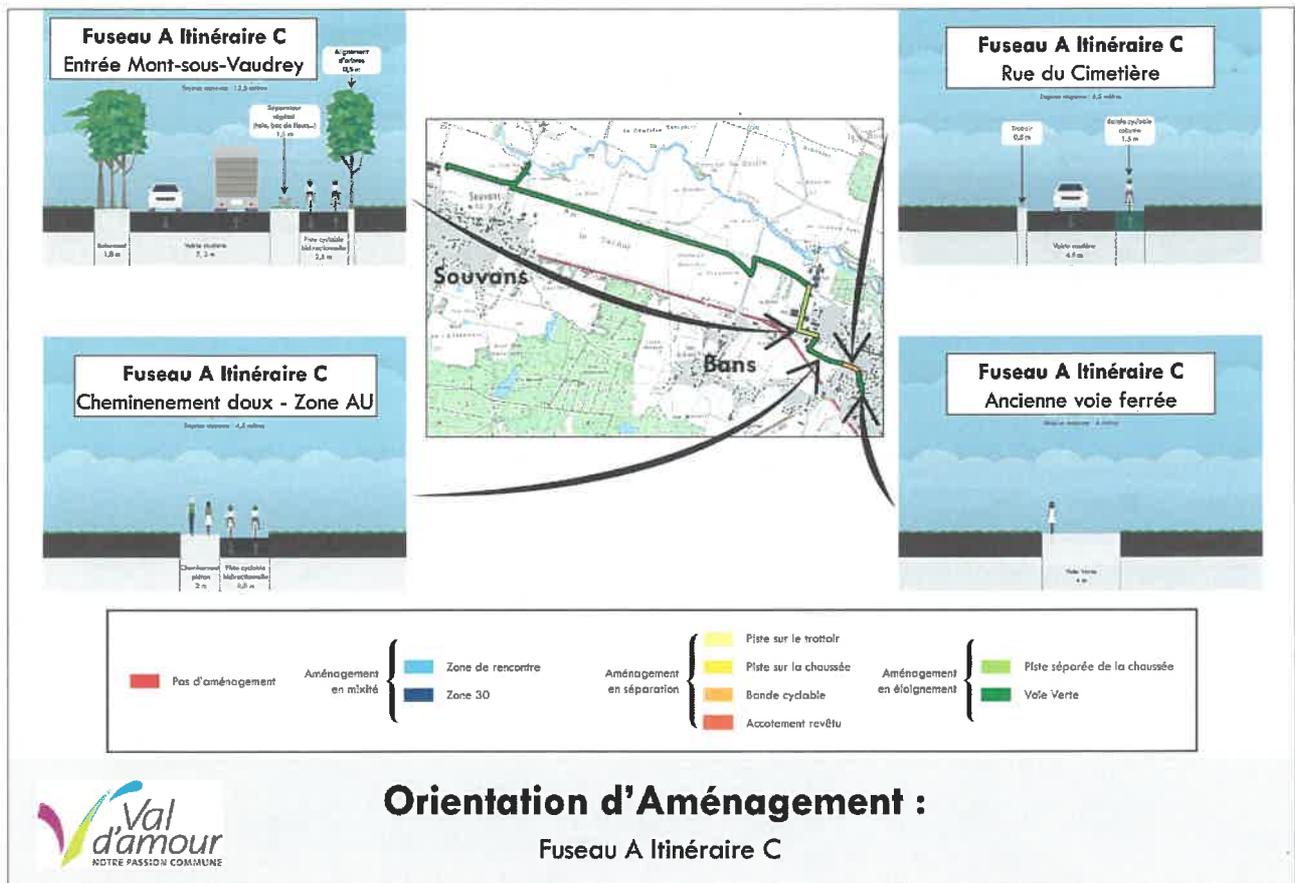
## 8.2 Orientations d'aménagements

L'itinéraire C est plus intéressant en ce qu'il vient sécuriser l'accès à la zone commerciale de Bans.

Il devrait être encore davantage fréquenté par les cyclistes et piétons, du fait de l'aménagement du futur quartier d'habitat et au déplacement du site de la gendarmerie.

L'intervention prioritaire consisterait à aménager une piste cyclable en double sens (largeur de 2,50 m) le long de la route de Dole, puis une piste cyclable colorée le long de la rue du Cimetière en lien avec le futur cheminement doux de la zone à urbaniser.

En outre, il est impératif de matérialiser, par un traitement paysager et sécurisé, les débouchés de la zone à urbaniser au niveau de la route de Dole et de la rue Armand Tisserand.



### 8.3 Programmation

L'itinéraire C est le plus intéressant en ce qu'il est déjà fréquenté aujourd'hui par des cyclistes et piétons.

Sa légitimité se trouvera renforcée par l'aménagement du futur quartier d'habitat et du déplacement du site de la gendarmerie.

Quelques contraintes réglementaires viendront se poser lors de la réalisation opérationnelle du projet (chemin rural PPRI, aménagement de la zone à urbaniser, traitement du débouché des voies).

Itinéraire	Distance	Temps de trajet	Remis (mètres sup. à 100)	Présence de traversées en communales	Présence de traversées en intercommunales	Catégorie de la route	Traversées départementales	Traffic (véhicules/jour)	Accidents	Plus d'usages	Existence de rampe	Demandes	Qualité de l'environnement	ESPACEMENT MINIMUM
C	5,3 km	Vélo : 19 Minutes	43 m	0 arrêt	0 aire 132 places	4	0 pont 3 traversées	7	Zone accidentogène	3	0	8	400 mètres de cheminement existant	210 m Voie verte : 19 000 € 150 m Bande cyclable colorée : 45 000 € 500 m Cheminement doux : 85 000 € 165 m Piste cyclable : 20 000 € Jalonnement : 2 000 € <b>171 000 €</b>

Itinéraire	SUI		Région Auvergne		PPRI		Zone Géologique		Zone Nature 2000	
	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure
C	Zone N, A, AP, AU et U	Pas de procédures particulières  Le cheminement doux devra figurer dans les prescriptions des OAP de la zone AU	Emprunte la RD274	<b>Demande d'autorisation de travaux</b> touchant aux voiries départementales (Article L 113-2 du CV) Consultation préalable du CD pour l'établissement d'un dossier technique + une convention technique signée entre le conseil départemental et la commune.	4 km dans la Zone Rouge du PPRI	Extrait du règlement du PPRI : Concernant « les travaux d'infrastructures publiques (voirie, réseaux...) [...] une évaluation, préalable aux travaux, des conséquences hydrauliques du projet, devra être conduite sous la responsabilité du maître de l'ouvrage »	Ø	Ø	Ø	Ø

## 9. FUSEAU B : DE VAUDREY A MONT /S VAUDREY

Court terme

### 9.1 Propositions d'itinéraires : Profils des voies

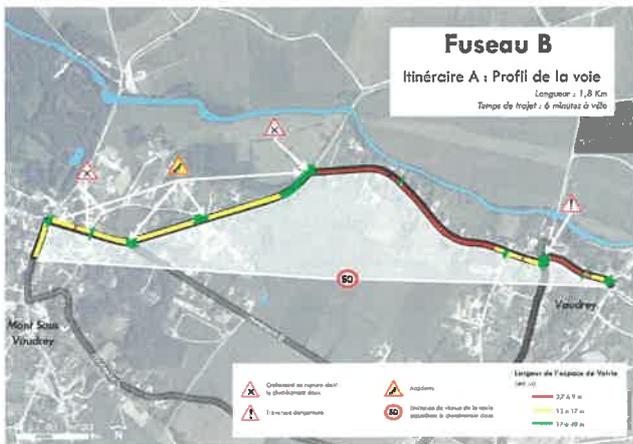
Le fuseau B relie le bourg de Vaudrey à celui de Mont-sous-Vaudrey, essentiellement pour la fréquentation du collège qui accueille les élèves du bourg de Vaudrey, mais aussi pour les commerces de la rue principale Léon Guignard.

Cependant, dans ce fuseau, aucun aménagement cyclable ou piéton n'existe actuellement. Cela nécessitera de les créer entièrement tout au long du futur tracé.

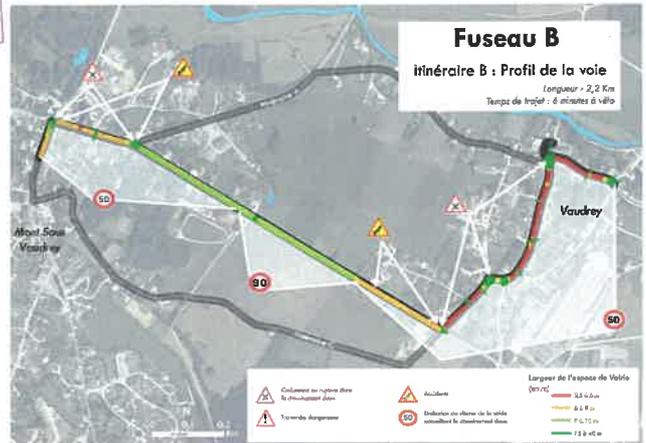
#### 9.1.1 Itinéraire A

Pour ce fuseau, l'itinéraire de la rue d'Aval, puis de la RD472 (Léon Guignard) a été étudié. Cet itinéraire long de 1,8 km permet de relier les deux villages en 5 minutes à vélo, soit le trajet le plus court en temps des 3 itinéraires proposés.

Toutefois, le principal inconvénient de cet itinéraire est que la majorité de son tracé comporte des endroits particulièrement dangereux (net rétrécissement de la chaussée, pont à traverser, vitesse élevée à 70 km/h). Ceci est confirmé par le fait quatre accidents ont été recensés sur l'ensemble de l'itinéraire.



#### 9.1.2 Itinéraire B



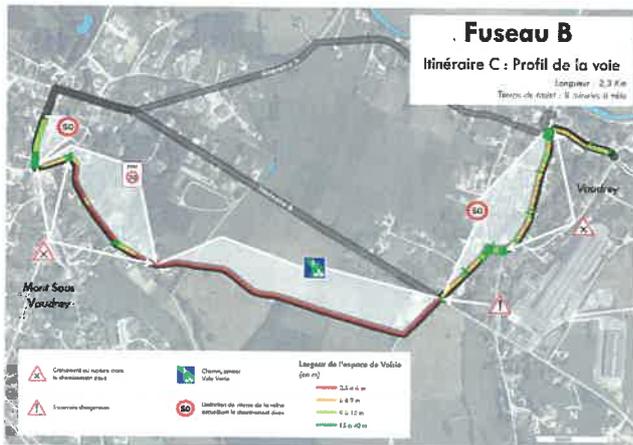
L'itinéraire B emprunte la rue du Milieu, puis la route d'Arbois et débouche via la RD472 quasiment en face du collège, soit un itinéraire direct et lisible entre les deux bourgs.

Cet itinéraire nécessite toutefois la traversée du carrefour de la route d'Arbois, où la vitesse reste élevée (90 km/h).

L'intérêt majeur de cet itinéraire est l'accès direct qu'il offre en entrée Sud du collège de Mont-sous-Vaudrey et équipement de sports et de loisirs.

Cet itinéraire nécessite de sécuriser la traversée du carrefour, puis d'aménager un accotement sécurisé le long de la route d'Arbois sur les communes de Vaudrey et de Mont-sous-Vaudrey.

### 9.1.3 Itinéraire C



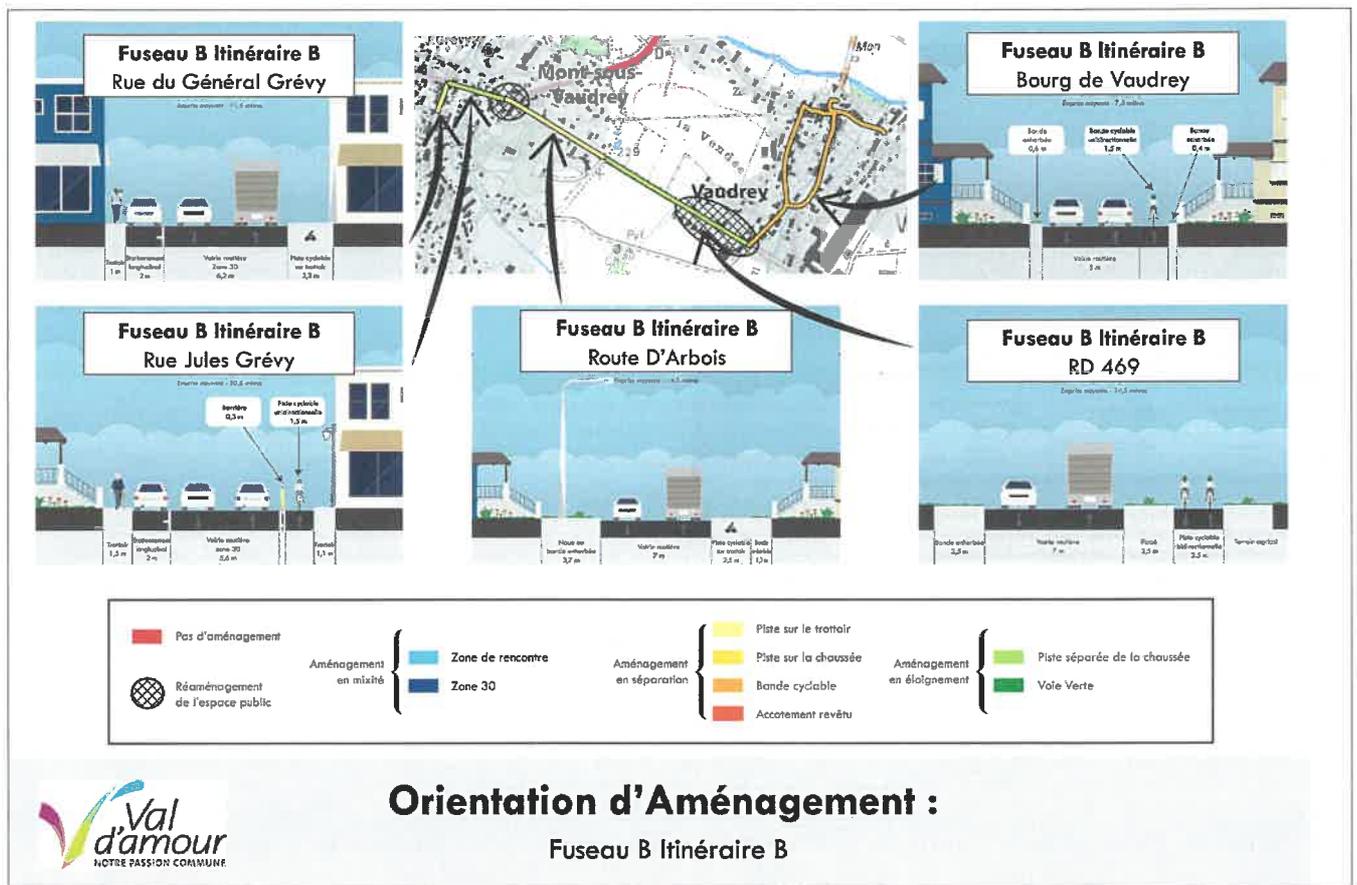
L'itinéraire C emprunte également la rue du Milieu, puis la route d'Arbois et débouche sur un chemin rural jusqu'au vallon Sud de Mont-sous-Vaudrey, rue de la Vieille d'Arbois. Cet itinéraire, même s'il est le plus long en distance et en temps de trajet, semble plus sécurisé et déjà fréquenté par les collégiens.

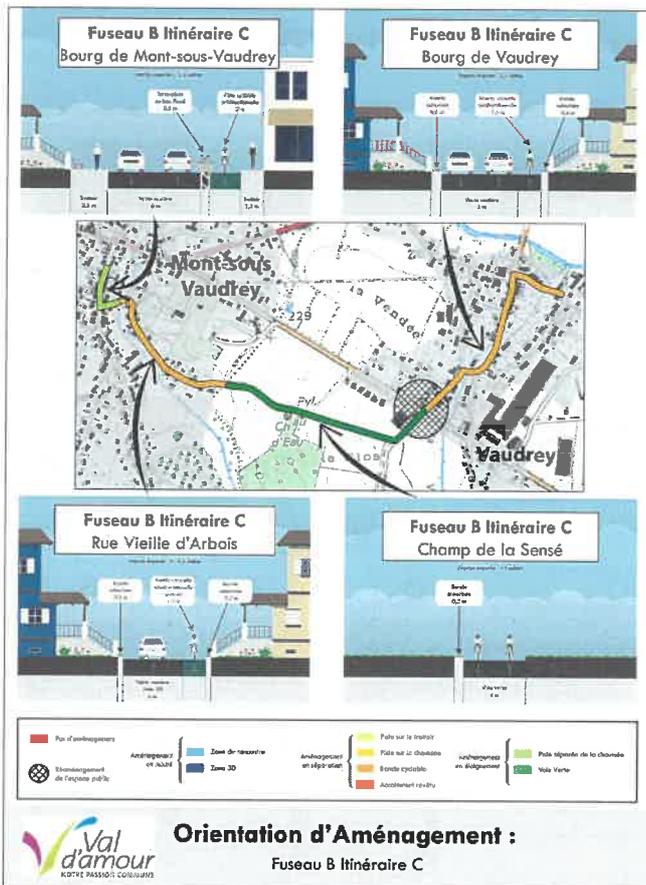
Cet itinéraire nécessite toutefois la traversée du carrefour de la route d'Arbois, où la vitesse reste élevée (90 km/h) et l'aménagement d'un chemin d'association foncière.

L'intérêt majeur de cet itinéraire est l'accès direct qu'il offre en entrée Sud du collège de Mont-ss-Vaudrey et équipement de sports et de loisirs.

Cet itinéraire nécessite de sécuriser la traversée du carrefour, puis d'aménager un accotement sécurisé le long de la route d'Arbois.

## 9.2 Orientations d'aménagements





### 9.3 Programmation

L'itinéraire A a été écarté, la sécurité n'étant pas suffisante et ne pouvant être que difficilement améliorée.

L'itinéraire C est plus intéressant en ce qu'il est déjà fréquenté aujourd'hui par des cyclistes et piétons, de même que l'itinéraire B, dont la lisibilité avec le bourg de Mont-sous-Vaudrey est plus marquée et pourrait permettre de limiter les vitesses le long de la route d'Arbois.

Intensité relative	Distance	Temps de trajet	Points d'arrêt (moyenne)	Nombre de passages en commun	Couverture de la zone de service (ha)	Croisement et point de rupture	Traversées obligatoires	Travaux prévus	Accidents	Etat d'équipement technique	Charges de maintenance	Garantie	Qualité du service	ESTIMATION DU COUT
<b>B</b>	2,2 km	Vélo : 7 Minutes	260 m	8 arrêts	1 aire 60 places	5	0 pont 0 traversée	3080 v/ 2437 v/	Zone accidentogène	4	1	13	Correct	550 m Piste cyclable sur trottoir : 75 000 € 870 m Piste cyclable : 90 000 € 1 km Bande cyclable : 7 000 € Jalonnement : 2 500 € <b>175 000 €</b>
<b>C</b>	2,3 km	Vélo : 7 Minutes	124 m	7 arrêts	0 aire 82 places	4	1 traversée	∅	∅	5	2	11	Correct	150 m Piste cyclable colorée : 20 000 € 620 m Bande cyclable colorée : 19 000 € 800 m Voie Verte : 71 000 € 1 km Bande cyclable : 7 000 € Jalonnement : 3 000 € <b>120 000 €</b>

Mobilité	PDU		Adgme Interd		PDU		Régul Géologique		Zone Nature 2000	
	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure
<b>B</b>	Zone AP et U Surlargeur à prévoir sur la Zone AP	Pas de procédures particulières Emplacement réservé à ajouter dans le zonage	Emprunte la RD469 Piste cyclable : emprise de 0,15 Ha appartenant à l'association foncière + Contre-allée privée appartenant et desservant le lotissement	Demande d'autorisation de travaux touchant aux voiries départementales (Article L 113-2 du CV) Consultation préalable du CD pour l'établissement d'un dossier technique + une convention technique signée entre le conseil départemental et la commune. + Entente contractuelle avec l'AF (achat, location, bail emphytéotique ou prêt à usage...) + Entente avec Copropriété du lotissement (droit de passage...)	∅	∅	∅	∅	∅	∅
<b>C</b>	Zone A, AP, N et U	Pas de procédures particulières	Emprunte le chemin de l'Association Foncière	Entente contractuelle avec l'AF (achat, location, bail emphytéotique ou prêt à usage...)						

Mobilité	ZNF1		Espaces dédiés classés		Trains verte et bleu		Zone Humide		Patrimoine Historique, Sites Classés/inscrits	
	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure
<b>B</b>	∅	∅	∅	∅			∅	∅	∅	∅
<b>C</b>	∅	∅	∅	∅			∅	∅	∅	∅

## 10. FUSEAU C : DE LA LOYE A BELMONT

Court terme

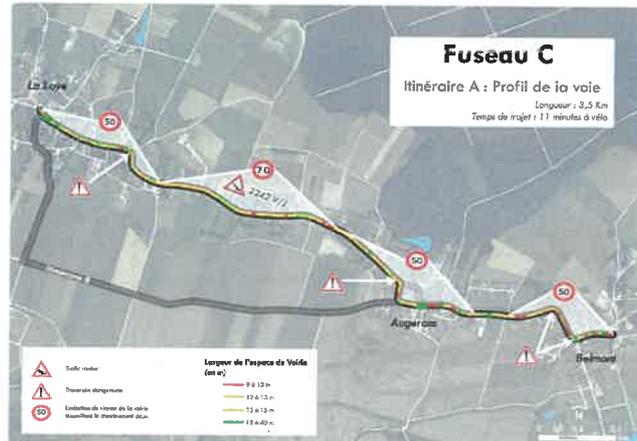
### 10.1 Propositions d'itinéraires : Profils des voies

Ce fuseau d'échelle locale fait le lien entre des communes concernées par le même bassin de vie de proximité : celui de La Loye-Augerans-Belmont. Cet axe sert essentiellement à la fois d'itinéraire de balade pour les promeneurs et les touristes.

Deux itinéraires ont été étudiés avec les élus, correspondant à l'axe de la RD7 et à ses abords.

#### 10.1.1 Itinéraire A

D'une longueur de 3,5 km, la RD7 dispose, sur une partie de la commune de la Loye, d'un aménagement cyclable récent le long de la rue du Val d'Amour. Il s'agit d'étudier la poursuite de cet aménagement sur les communes d'Augerans et de Belmont.

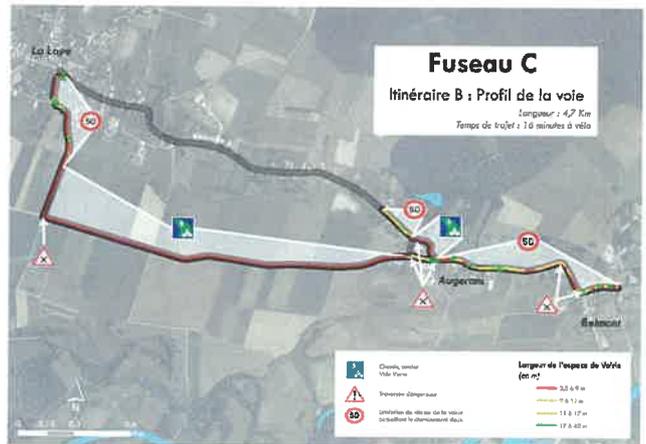


L'itinéraire A proposé est l'itinéraire aujourd'hui utilisé par la majorité des usagers piétons et surtout cyclistes. En effet, empruntant la RD7, il apparaît comme étant le seul itinéraire praticable à l'heure actuelle. Cependant, même si l'écart avec les villages d'Augerans et de Belmont reste limité à quelques centaines de mètres, les

possibilités d'aménagement offrant une sécurité adaptée sont limitées. Ceci vient du fait de la présence de deux virages en cœur de village et de largeurs de voiries tout au long de cet itinéraire peu importantes.

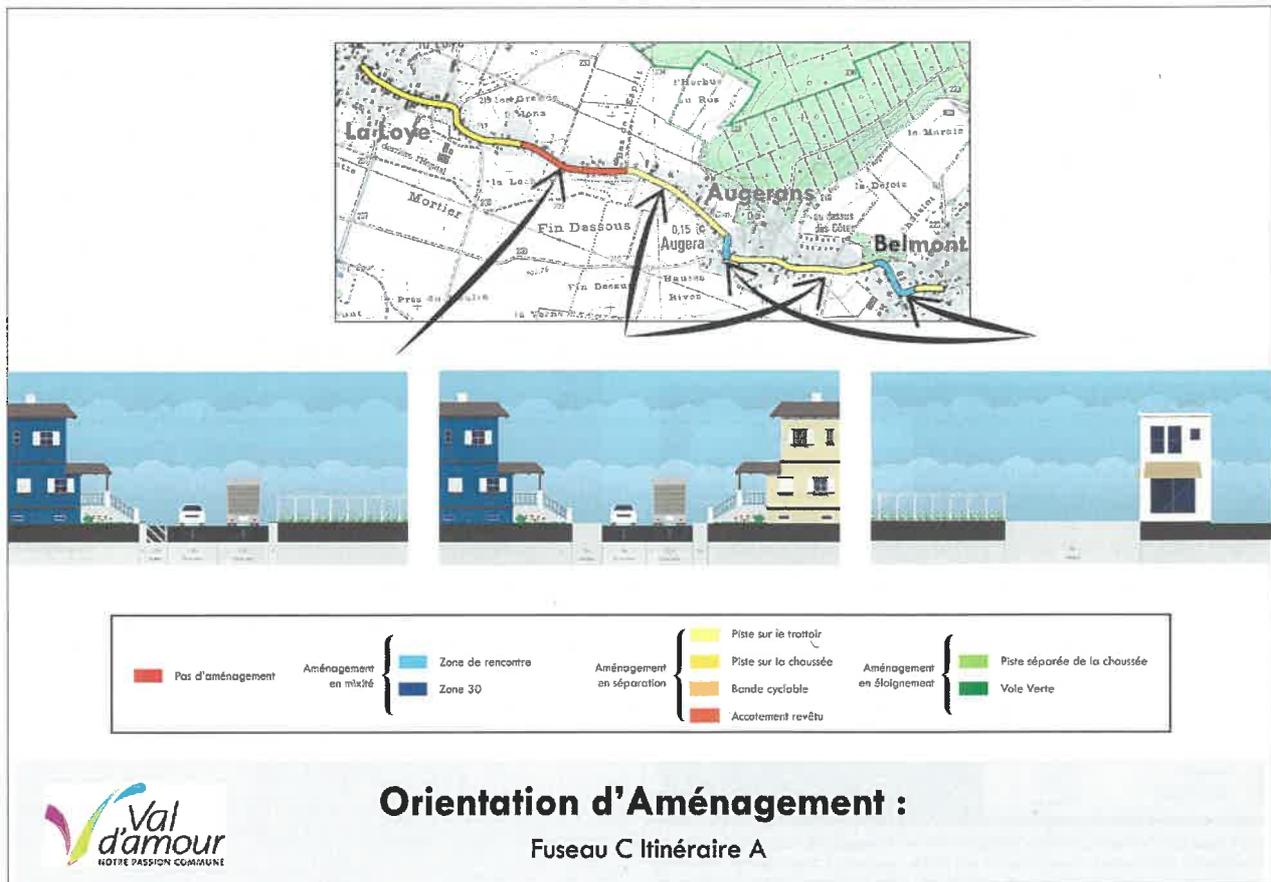
#### 10.1.2 Itinéraire B

L'aménagement récent d'une piste cyclable par la commune de La Loye rue du Val d'Amour, écarte d'office l'itinéraire B, d'autant que l'aménagement d'une voie verte envisagé se ferait sur un chemin rural largement à l'écart des villages (plus de 500 m de recul par rapport à la RD).



### 10.2 Orientations d'aménagements

L'itinéraire A ainsi retenu nécessitera des aménagements sécurisés dans la traversée des villages d'Augerans et de Belmont, de type zone de rencontre, faute de pouvoir élargir les chaussées.



### 10.3 Programmation

Intervalle	Longueur	Temps de trajet	Surface (m²)	Nombre de transports en commun	Capacité (vélos ou places)	Coût de construction	Travaux de maintenance	Trafic (vélos/j)	Accidents	Etat d'entretien	Charges de maintenance	Capacité	Qualité de réalisation	BUDGET (en €)
A	3,5 km	Vélo : 10 Minutes	220 m	8	0 aire 85 places	4	2	2242 v/j	1	2	0	9	Correct	800 m Accotements revêtus : 54 000 € 1,1 km Piste cyclable sur trottoir : 93 000 € 500 m de zone de rencontre : 335 000 € Jalonnement : 1 000 € <b>483 000 €</b>

Intervalle	PAU		Régime foncier		PPE		Régime d'occupation		Zones Natura 2000	
	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure
A	Zone N, A, AP et U	Pas de procédures particulières	Emprunte la RD7	Demande d'autorisation de travaux touchant aux voiries départementales (Article L 113-2 du CV) Consultation préalable du CD pour l'établissement d'un dossier technique + une convention technique signée entre le conseil départemental et la commune.	∅	∅	∅	∅	∅	∅

Intervalle	Zones PP		Espace boisé classé		Trame Verte et Bleue		Zone d'inondation		Monument historique, Sites Classés/Inscrits	
	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure						
A	∅	∅	∅	∅			∅	∅	∅	∅

## 11. FUSEAU D : DE LA VIEILLE LOYE A MONTBARREY

Moyen terme

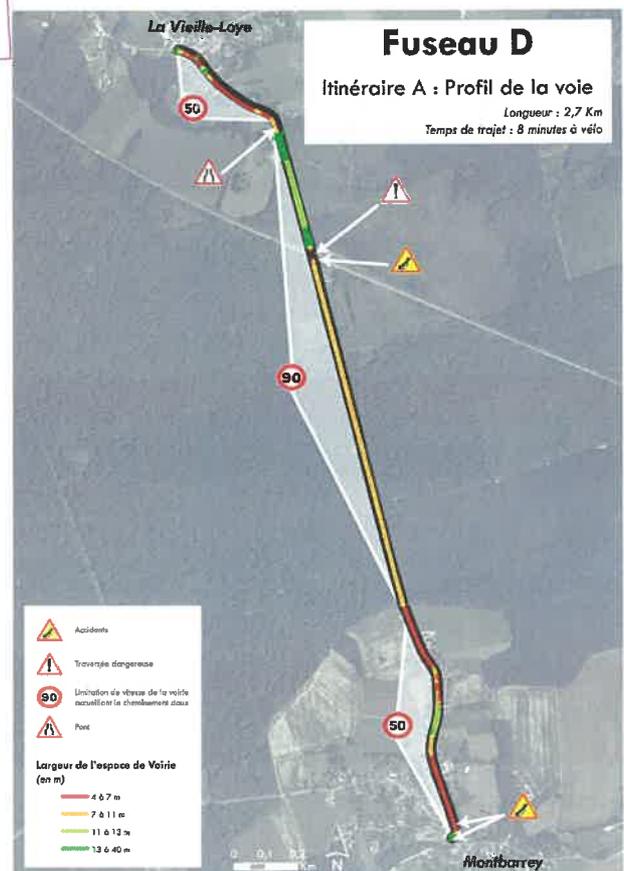
### 11.1 Propositions d'itinéraires : Profils des voies

Pour ce fuseau, un seul itinéraire semble possible puisqu'il n'existe qu'une seule route pour relier La Vieille Loye à Montbarrey : il s'agit de la RD11. L'itinéraire propose de relier plus précisément le centre du bourg de Montbarrey à l'entrée de La Vieille-Loye et notamment à la halte ferroviaire de Montbarrey.

Cet itinéraire est long de 2,7 km et permet de relier les deux villages en 8 minutes à vélo.

L'intérêt majeur de cet itinéraire est l'accès qu'il offre à la halte ferroviaire de Montbarrey, puis au village de La Vieille Loye et à la forêt de Chau.

Toutefois, le principal inconvénient de cet itinéraire est que la majorité de son tracé s'effectue sur des portions de routes aux vitesses élevées (90 km/h) et quelques rétrécissements de chaussée aux entrées de village.



## 11.2 Programmation

Distance (km)	Distance	Temps de trajet	Hauteur maximale (m)	Niveau de transport en commun	Nombre de places	Coût moyen de transport	Nombre de traversées	Traffic routier	Accidents	Site PIVOT-ET	Distance de réalisation	Construction	Qualité de l'ouvrage	ESTIMATION DU COÛT
A	2,7 km	Vélo : 8 Minutes	420 m	5 arrêts 1 halte SNCF	0 aire 20 places	0	1 traversée	7	3	4	2	6	Correct	

Généralité	PLU		Régime foncier		FRL		Régime écologique		Zone Nature 2000	
	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure
A	Zone N, A et U	Pas de procédures particulières	Emprunte la RD11	Demande d'autorisation de travaux touchant aux voiries départementales (Article L 113-2 du CV) Consultation préalable du CD pour l'établissement d'un dossier technique + une convention technique signée entre le conseil départemental et la commune.	∅	∅	∅	∅	1,5 km à l'intérieur de la ZPS « Forêt de Cahux »	N'est pas compris dans la liste des projets devant faire l'objet d'une évaluation d'incidence

Biodiversité	ZNIEFF		Sites naturels classés		Trame Verte et Bleue		Zones humides		Monuments historiques Sites Classés/Inscrits	
	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure
A	ZNIEFF de TYPE 2 : Forêt de Chauv	Une ZNIEFF n'est pas une mesure de protection mais signale la présence d'habitats naturels et d'espèces remarquables	∅	∅			620 m <sup>2</sup> d'emprise dans une zone humide	Demande d'autorisation à adresser à la DDT Demande d'examen au cas par cas pour étude d'impact à faire auprès de la DREAL Compensation à 200 % (1240 m <sup>2</sup> )	∅	∅

## 12. FUSEAU E : DE CHAMBLAY A VILLERS-FARLAY Moyen terme

### 12.1 Propositions d'itinéraires : Profils des voies

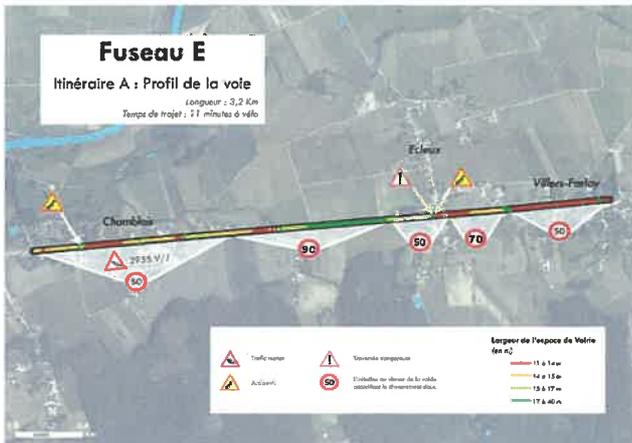
Ce fuseau vise à relier de manière sécurisée les villages de Chamblay, d'Ecleux et de Villers-Farlay entre eux et avec les bassins de proximité limitrophes de Mont-sous-Vaudrey et de Mouchard.

Cet itinéraire porte sur l'axe même de la RD472. Il a été étudié sur la base d'un aménagement de type accotement revêtu le long de cet axe.

Cependant, et malgré un relief peu contraignant, cet itinéraire présente certains points noirs qui peuvent remettre en cause la sécurité le long du trajet, notamment entre les villages de Chamblay et d'Ecleux.

Le premier est lié à l'importance du trafic routier et de la vitesse des véhicules sur cet axe (90 km/h) hors agglomération. Pour rappel, la RD472 supporte un trafic de près de 3 000 véhicules par jour. Le second est lié à la traversée accidentogène du croisement de la RD472 et de la R93E (route du Val d'Amour sur la commune d'Ecleux).

Néanmoins, la réalisation d'un accotement revêtu est à étudier.



### 11.3 Programmation

Indicateur temporel	Indicateur spatial	Distance (à vélo)	Partie concernée (m² à 470)	Niveau de difficulté (en colonne)	Nombre de personnes pouvant accéder au site	Nombre de points de départ	Traversées d'infrastructures	Travail à réaliser	Associations	Plan d'entretien (mensuel)	Chemins en randonnée	Points de vue	Qualité de l'environnement	ESTIMATION DU COUT
A	3,3 km	Vélo : 12 Minutes	0	4 arrêts	0 aire 105 places	0	1 traversée	2 955 v/]	2	9	1	9	Correct	

Indicateur	PDU		Régime forestier		PPE		Risque Géologique		Zone Nature 2000	
	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure
A	Zone A, AP et U	Pas de procédures particulières	Emprunte la RD472	Demande d'autorisation de travaux touchant aux voiries départementales (Article L 113-2 du CV) Consultation préalable du CD pour l'établissement d'un dossier technique + une convention technique signée entre le conseil départemental et la commune.	∅	∅	110 mètres en risque géologique « Orange »	Réalisation d'une étude géotechnique préalable définissant les conditions spéciales d'aménagement	∅	∅

Indicateur	ZNIEFF		Espaces Naturels Classés		Trame Verte et Bleue		Zone Humide		Milieu naturel, Sites Classés/inscrits	
	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure
A	∅	∅	∅	∅			∅	∅	∅	∅

## 13. FUSEAU F : ABORDS DE LA GARE DE MOUCHARD

Court terme

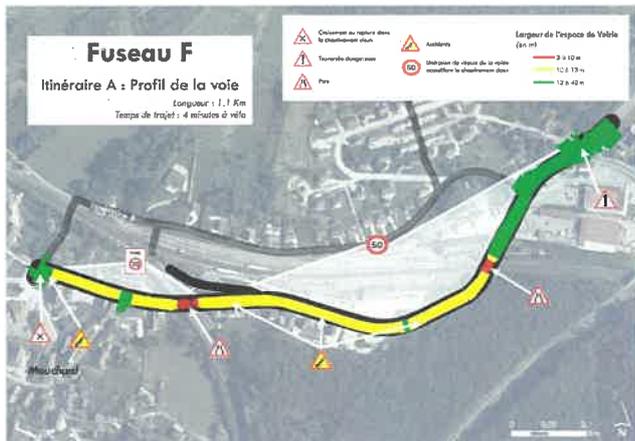
### 13.1 Propositions d'itinéraires : Profils des voies

Le fuseau F correspond à l'organisation d'une circulation cyclable sécurisée aux abords de la gare SNCF et pour rejoindre notamment le centre ancien à la zone commerciale (Est).

Deux itinéraires ont été préalablement étudiés par la municipalité de Mouchard, à savoir le long de la rue de la République, au Sud de la gare (avec un accès direct à la gare) ou Nord de la gare le long de la rue des Vignes.

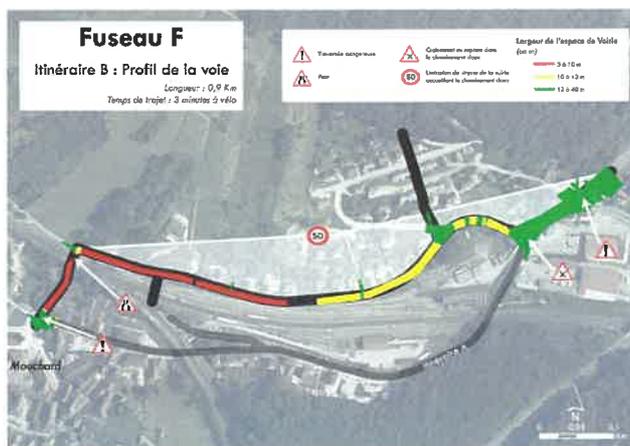
#### 13.1.1 Itinéraire A

De par le tracé de cet axe structurant (en courbe et passage sur le pont) et les espaces qu'il traverse, cet itinéraire est décousu et relativement accidentogène. Cela ne facilitera pas l'aménagement et la continuité de cet itinéraire pourtant stratégique pour le développement urbain du pôle de Mouchard. Les premières difficultés viennent du fait que cet itinéraire comporte de nombreux croisements (débochés des parkings de la gare, diverses activités artisanales et commerciales dans le virage) ou points de ruptures entre des espaces bâtis aux rues parfois étroites et non bâtis où les bas-côtés sont parfois restreints. Cela constitue un surcroît de danger pour les cyclistes ou les piétons.



#### 13.1.2 Itinéraire B

L'itinéraire B est davantage sécurisé par rapport à l'itinéraire A, même si la largeur de voirie actuelle de la rue des Vignes est relativement réduite. Les cyclistes ou les piétons qui l'utilisent doivent par ailleurs franchir un passage sous le pont pour rejoindre le centre ancien à l'Ouest et un passage sur le pont pour rejoindre à l'Est la zone commerciale. Pour autant, cet itinéraire ne solutionne pas l'accès à la gare SNCF qui est stratégique pour un certain nombre d'usagers.



### 13.2 Orientations d'aménagements

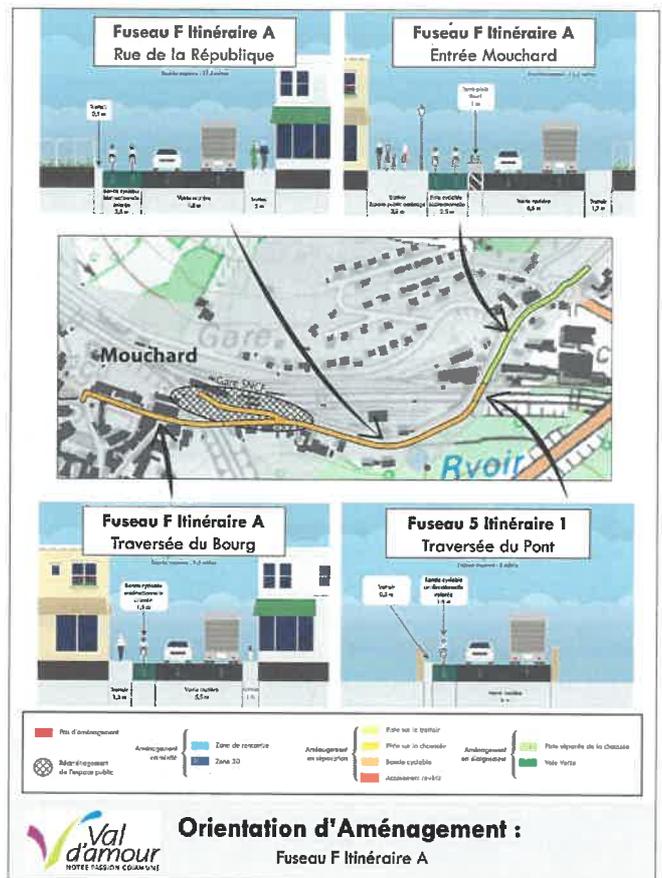
L'itinéraire A semble préférentiellement retenu, même si la rue sous les Vignes fera à terme l'objet d'un élargissement (emplacement réservé prévu au Plan Local d'Urbanisme intercommunal) et permettra donc un usage facilité pour les cyclistes et les piétons.

L'intervention prioritaire consistera à sécuriser le passage sous le pont ferré direction la gare SNCF et la RN83 (avec un trafic élevé de véhicules légers et poids-lourds). Etant donné la nécessité de maintenir un usage partagé de l'axe (y compris pour les poids-lourds), plusieurs aménagements sont à créer :

- une piste cyclable en double sens d'une largeur d'2m50,
- le rétrécissement de la chaussée dédiée aux véhicules motorisés à une seule voie dont l'accès serait régi par un feu tricolore.

En outre, il est impératif d'engager un retraitement paysager et sécurisé des espaces publics de part et d'autre du pont ferré (déboché de la gare SNCF, déboché de la future zone à urbaniser du coteau de la gare).

Enfin, la partie la plus large de la chaussée entre la gare SNCF et le pont routier doit faire l'objet d'un aménagement sécurisé de type piste cyclable de 2,5 m de large ainsi que d'un terre-plein.



### 13.3 Programmation

Projet de mobilité	Distance	Temps de trajet	Points d'arrêt	Stages de l'itinéraire	Couverture des besoins de mobilité	Nombre de points de départ	Terminaux (arrêts/points)	Traffic estimé	Accidents	Vies (habitants)	Travaux de voirie	Parcs/espaces	Qualité de l'environnement	ESTIMATIONS Coût (€)
A	1,1 km	Vélo : 4 Minutes	180 m	2 arrêts 1 gare SNCF	1 aire 185 places	1	2 ponts 1 traversée	?	5	7	3	20	Correct	250 m Piste colorée : <b>41 000 €</b> 720 m Bande colorée : <b>78 000 €</b> 670 m Trottoir et espace piéton : 102 000 € Jalonnement 1 200 € <b>223 000 €</b>

N°tranche	PDU		Regime Domain		PPR		Risque Géologique		Zone Nubus 2000	
	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure
A	Zone AU et U	Pas de procédures particulières	Nécessite le réaménagement du parvis de la Gare SNCF et du parking	Partenariat avec RFF qui devra être le Maître d'Ouvrage du réaménagement du parvis et du parking (Direction régionale Bourgogne-Franche Comté)	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø

N°tranche	ZNIEFF		Espaces protégés classés		Trame Verte et Bleue		Zone Humide		Mouvement Historique, Sites Classés/Inscrits	
	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure
A	Ø	Ø	Ø	Ø			Ø	Ø	Ø	Ø

## 14. FUSEAU G : DU HAMEAU DE CERTEMERY AU BOURG DE MOUCHARD

Moyen terme

### 14.1.2 Itinéraire B

L'itinéraire B propose un débouché de cet itinéraire au niveau de la rue principale RD483, rue de la Raiproz.

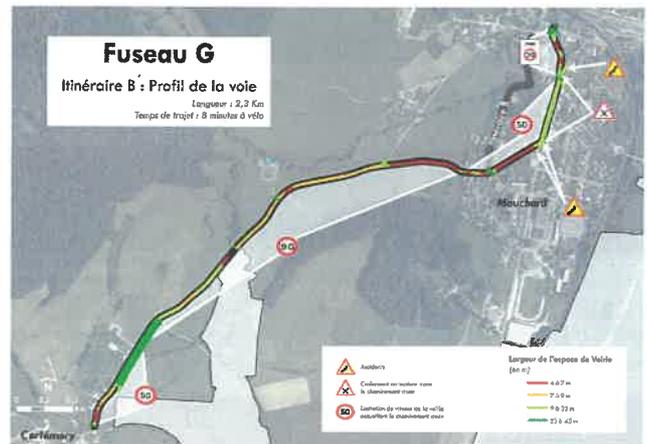
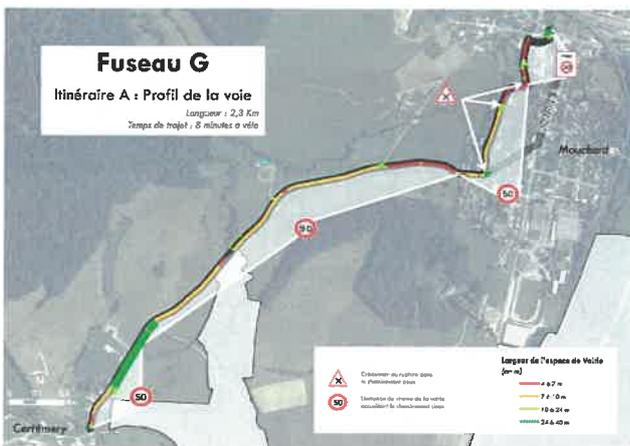
### 14.1 Propositions d'itinéraires : Profils des voies

Cet axe sert essentiellement d'itinéraire de balade pour les promeneurs et les habitants, entre le hameau de Certemery et le bourg de Mouchard.

#### 14.1.1 Itinéraire A

Le premier itinéraire proposé est l'itinéraire aujourd'hui utilisé par la majorité des usagers piétons et surtout cyclistes. Empruntant la rue de Villeneuve d'Aval, il apparaît comme étant le seul itinéraire praticable à l'heure actuelle. De plus, il a le mérite de permettre un accès direct et rapide au hameau. Cependant, les vitesses pratiquées sur cette route sont importantes, même si quelques possibilités d'aménagement offrant une sécurité adaptée existent.

L'itinéraire A propose un débouché de cet itinéraire au niveau du lotissement rue du Bief.



## 14.2 Programmation

Objet de l'étude	Département	Traversés les jours	Points d'arrêt (moy. à 100)	Nombre de passages en continu	Caractéristiques des lieux de passage	Département de passage	Traversées départementales	Traffic routier	Voies d'accès	Site principal de passage	Nombre de passages	Caractéristiques	Qualité de l'environnement	ESTIMATION (M CO2)
<b>B</b>	2,3 km	Vélo : 9 Minutes	1 km	1 arrêt	1 aire 76 places	2	0	?	2	4	4	14	Correct	

Itinéraire	PLU		Régime Rural		PPI		Risque Sédimentaire		Zone Natura 2000	
	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure
<b>B</b>	Zone N, A et U	Pas de procédures particulières	Emprunte la RD272	<b>Demande d'autorisation de travaux touchant aux voiries départementales (Article L 113-2 du CV)</b> Consultation préalable du CD pour l'établissement d'un dossier technique + une convention technique signée entre le conseil départemental et la commune.	∅	∅	∅	∅	∅	∅

Itinéraire	ZNF1F		Espaces boisés classés		Trame Verte et Bleue		Zone Inondable		Monument historique, Sites Classés/Inscrits	
	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure
<b>B</b>	∅	∅	∅	∅			∅	∅	∅	∅

## 15. FUSEAU H : VOIE VERTE DES SALINES - TRAVERSEE DE PORT-LESNEY

Moyen terme

### 15.1 Propositions d'itinéraires : Profils des voies

Le fuseau H correspond à la traversée du centre-bourg de Port-Lesney, et à la jonction avec la voie verte des Salines (chemin des Gabelous).

Trois itinéraires sont envisagés, l'un le long de la RD48 (axe principal) et deux autres variantes.

#### 15.1.1 Itinéraire A



Le premier itinéraire emprunte la RD48 et dessert l'ensemble des sites d'intérêt et centralités du centre-bourg de Port-Lesney (groupe scolaire, mairie/salle des fêtes, commerces, restaurant, hôtel, camping, plage, sites patrimoniaux, etc.).

Cet itinéraire comporte de nombreux croisements ou points de ruptures entre des espaces bâtis aux rues parfois étroites et non bâtis où les bas-côtés sont parfois restreints.

Néanmoins, il est aujourd'hui utilisé par la majorité des usagers piétons et surtout cyclistes. C'est dans cette optique que cet itinéraire est l'itinéraire le plus intéressant à développer.

### 15.1.2 Itinéraire B



L'itinéraire B comporte moins de difficultés en termes de circulation cyclable et piétonne, mais présente peu d'intérêt d'un point de vue touristique et quotidien, évitant ainsi la traversée du centre-bourg et proposant un shunt pour rejoindre Cramans, ainsi que le chemin des Gabelous.

### 15.1.3 Itinéraire C

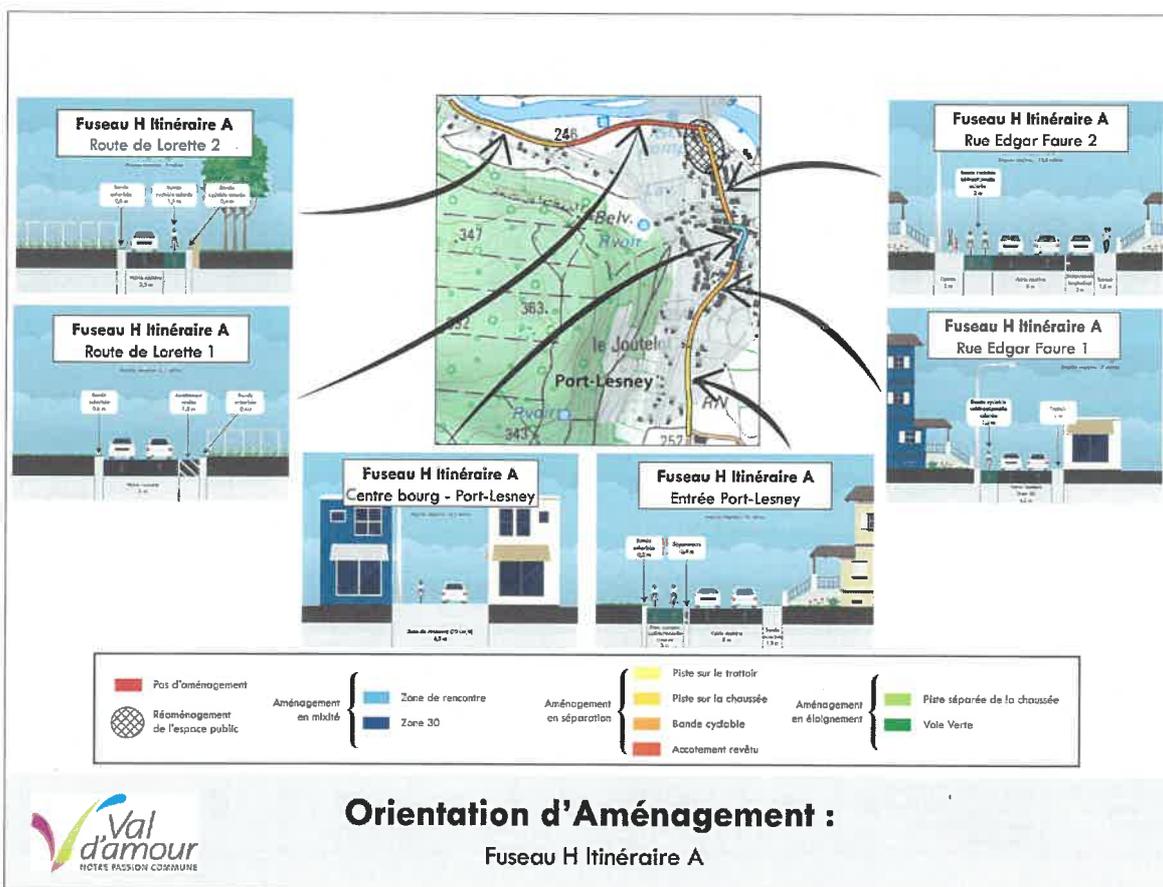


Tout comme l'itinéraire B, l'itinéraire C comporte moins de difficultés en termes de circulation cyclable et piétonne, mais présente peu d'intérêt d'un point de vue touristique et quotidien, évitant ainsi la traversée du centre-bourg.

## 15.2 Orientations d'aménagements

L'itinéraire propose une traversée du centre-bourg de Port-Lesney au fort intérêt patrimonial.

C'est pourquoi et malgré l'étroitesse de la voie sur ces portions d'itinéraires, la traversée du bourg doit être traitée avec une attention particulière. Cela pourra prendre la forme de bandes cyclables colorées lorsque la largeur de voie est relativement restreinte ou d'une vraie piste avec séparateur quand cela est possible.



## 15.3 Programmation

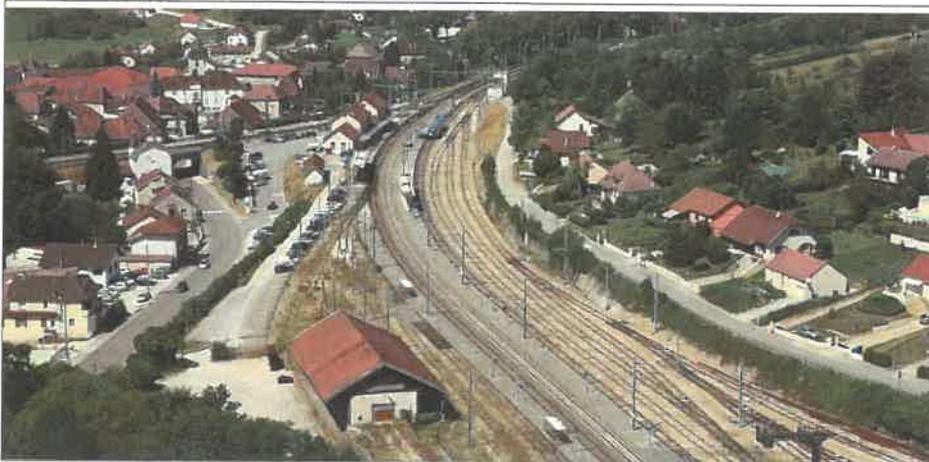
Distance minima	Distance	Temps de transit	Débit (Personnes /h2, h-4h)	Niveau de traitement en commun	Qualité des aménagements de voirie	Engagement et budget prévisionnel	Travaux envisagés	Phase réelle	Assistance	Plan d'intégration territoriale	Quantité de retombées	Caractères	Qualité de réalisation	ESTIMATION DU BUDGET
A	1,8 km	Vélo : 7 Minutes	150 m	3 arrêts	Oaire 40 places	3	0	7	1	8	4	7	Correct à médiocre	600 m Piste cyclable colorée : 110 000 € 800 m Bande cyclable colorée : 24 000 € 1 500 m <sup>2</sup> Zone de rencontre : 115 000 € 400 m Accotements revêtus : 27 000 € Jalonnement : 2 000€ <b>278 000 €</b>

Identiants	PLU		Règles locales		PPRI		Risque Géologique		Zone Nature 2000	
	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure
A	Zone N, NL, A et U	Emprise à prévoir à l'entrée du bourg sur la parcelle en zone N pour aménager la piste cyclable : Emplacement réservé	Emprunte la RD48E2	Demande d'autorisation de travaux touchant aux voiries départementales (Article L.113-2 du CV) Consultation préalable du CD pour l'établissement d'un dossier technique + Une convention technique signée entre le conseil départemental et la commune.	1 km en Zone Rouge du PPRI	Extrait du règlement du PPRI : Concernant « les travaux d'infrastructures publiques (voirie, réseaux...) [...] une évaluation, préalable aux travaux, des conséquences hydrauliques du projet, devra être conduite sous la responsabilité du maître de l'ouvrage »	∅	∅	1,8 km à l'intérieur de la ZPS « Vallée de la Loue et du Lison »	N'est pas compris dans la liste des projets devant faire l'objet d'une évaluation d'incidence

Indicateur	ZNIEFF		Espaces naturels classés		Trame Verte et Bleue		Zone Humide		Monument Historique, Sites Classés/Inscrits	
	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure	Etat Actuel et Impact	Procédure
A	ZNIEFF de TYPE 2 : Vallée de la Loue de Quingey à Parcey	Une ZNIEFF n'est pas une mesure de protection mais signale la présence d'habitats naturels et d'espèces remarquables	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅

# GARE DE MOUCHARD

## Aménagement d'un PEM



Adresse du Projet :  
Place de la gare  
39330 Mouchard

### GARES & CONNEXIONS - Direction Régionale Gares BFC

Adresse : 3 Cour de la gare 21000 Dijon

Directeur de Projet : Philippe HORCHER

Email : philippe.horcher@sncf.fr

Tel : +33(0) 6 84 76 06 30



MAITRISE D'OUVRAGE

### PARVIS Assistance à Maîtrise d'ouvrage

Adresse : 3 Cour de la gare 21000 Dijon

Conductrice de Projet : céline LEROY

Email : ext.parvis.celine.leroy@sncf.fr

Tel : +33 (0)6 18 51 23 43



### GARES & CONNEXIONS - Direction de l'Architecture et de l'Environnement

Adresse : 16 Av. d'Ivry 75013 Paris

Architecte : Bertrand AHIER

Email : bertrand.ahier@sncf.fr

Tel : +33 (0)6 10 61 32 78



ARCHITECTE

### GARES & CONNEXIONS - Direction Regionale Gares AURA & BFC

Adresse : 129 rue Servient - Tour Part-Dieu 69326 Lyon

Responsable Pôle CR : Thibaut CHONE

Email : thibaut.chone@sncf.fr

Tel : +33(0)6 35 56 22 59



MAITRISE D'OEUVRE

### Bureau d'Etude : AREP - Aménagement Recherche Pôles d'Echanges

Adresse : 129 Rue Servient - Tour Part-Dieu 69326 Lyon

Chef de projet : Julien PERCHE

Email : julien.perche@arep.fr

Tel : +33 (0)6 24 41 65 36



Adresse : 3 Cour de la gare 21000 Dijon

Chargée d'études : Asma BEN ZINEB

Email : asma.benzineb.ext@arep.fr

Tel : +33 (0)7 78 18 08 57

# PRO

Code affaire : 1012156-00

Date : 31/08/2021

Echelle : -

AREP

MCD

PEM

PRO

A

EMETTEUR

LOCALISATION

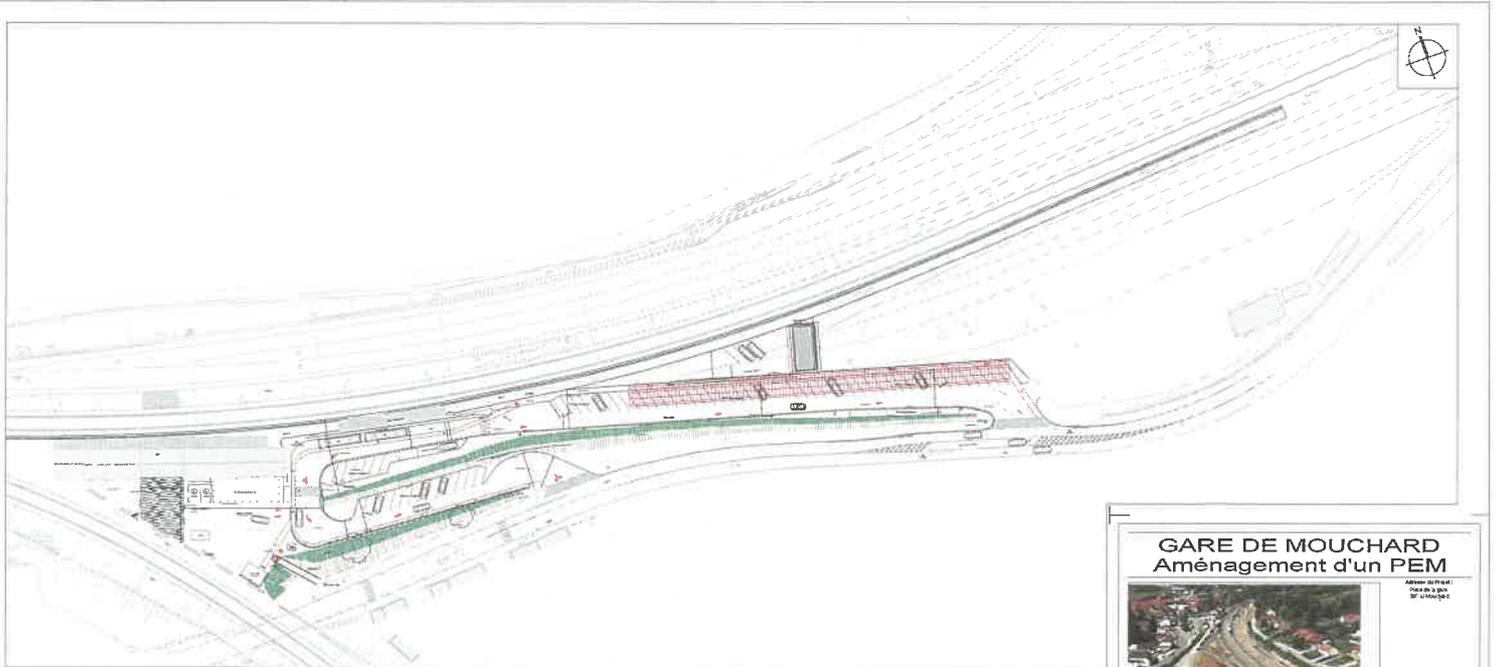
PROJET

PHASE

METIER + NUMERO DU DOCUMENT

INDICE





01 - Plan d'ensemble - Ech. : 1/500°

### GARE DE MOUCHAROD

#### Aménagement d'un PEM

**PROJET** : Aménagement d'un PEM  
 Adresse : 3 rue de la gare 71200 Moucharod  
 Client : SNCF Réseau  
 Date : 10/12/2021

**MAÎTRE D'OUVRAGE**

**PROJET** : Aménagement d'un PEM  
 Adresse : 3 rue de la gare 71200 Moucharod  
 Client : SNCF Réseau  
 Date : 10/12/2021

**MAÎTRE D'OUVRAGE**

**PROJET** : Aménagement d'un PEM  
 Adresse : 3 rue de la gare 71200 Moucharod  
 Client : SNCF Réseau  
 Date : 10/12/2021

**MAÎTRE D'OUVRAGE**

Adresse du projet :  
3 rue de la gare  
71200 Moucharod

MAÎTRE D'OUVRAGE

MAÎTRE D'OUVRAGE

MAÎTRE D'OUVRAGE

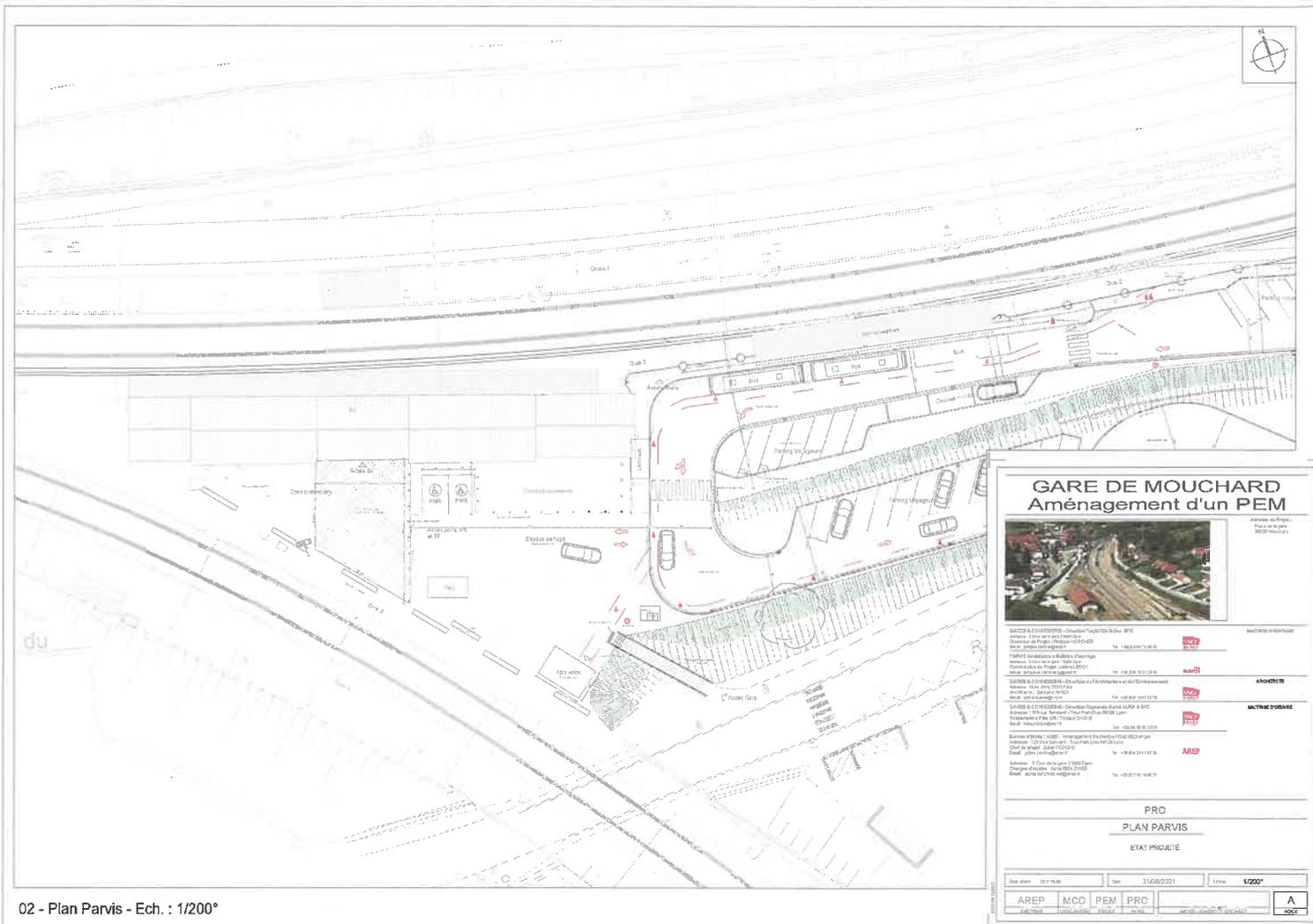
MAÎTRE D'OUVRAGE

PRO

PLAN D'ENSEMBLE

ETAT PROJETE

Date sheet	10/12/2021	Date	31/03/2021	Echelle	1/500°
AREP	MCD	PEM	PRO	01	A
MAÎTRE D'OUVRAGE : SNCF RÉSEAU					



02 - Plan Parvis - Ech. : 1/200°

### GARE DE MOUCHARD Aménagement d'un PEM

**MAÎTRE D'ŒUVRE**  
**SAATCHI & SAATCHI** - 11 rue de Valenciennes - 59000 Lille  
 Téléphone : +33 (0)3 20 33 10 00  
 Email : [saatchi@saatchi.com](mailto:saatchi@saatchi.com)

**ARCHITECTE**  
**SAATCHI & SAATCHI** - 11 rue de Valenciennes - 59000 Lille  
 Téléphone : +33 (0)3 20 33 10 00  
 Email : [saatchi@saatchi.com](mailto:saatchi@saatchi.com)

**MAÎTRE D'ŒUVRE**  
**SAATCHI & SAATCHI** - 11 rue de Valenciennes - 59000 Lille  
 Téléphone : +33 (0)3 20 33 10 00  
 Email : [saatchi@saatchi.com](mailto:saatchi@saatchi.com)

**ARCHITECTE**  
**SAATCHI & SAATCHI** - 11 rue de Valenciennes - 59000 Lille  
 Téléphone : +33 (0)3 20 33 10 00  
 Email : [saatchi@saatchi.com](mailto:saatchi@saatchi.com)

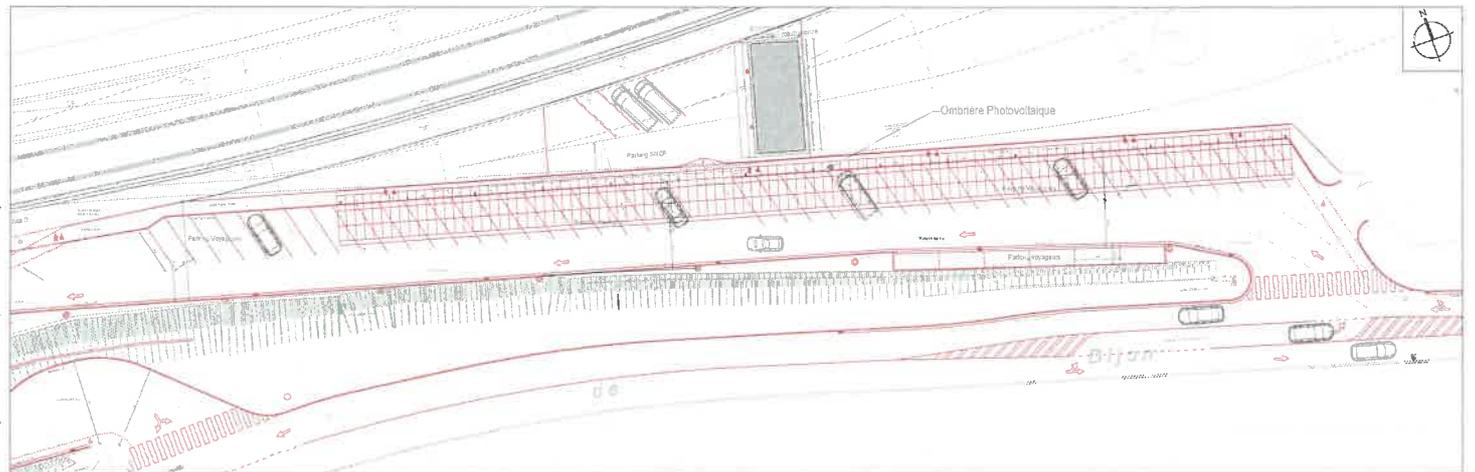
**ARCHITECTE**  
**SAATCHI & SAATCHI** - 11 rue de Valenciennes - 59000 Lille  
 Téléphone : +33 (0)3 20 33 10 00  
 Email : [saatchi@saatchi.com](mailto:saatchi@saatchi.com)

Adresse du Projet : Gare de Mouchard  
59000 Mouchard

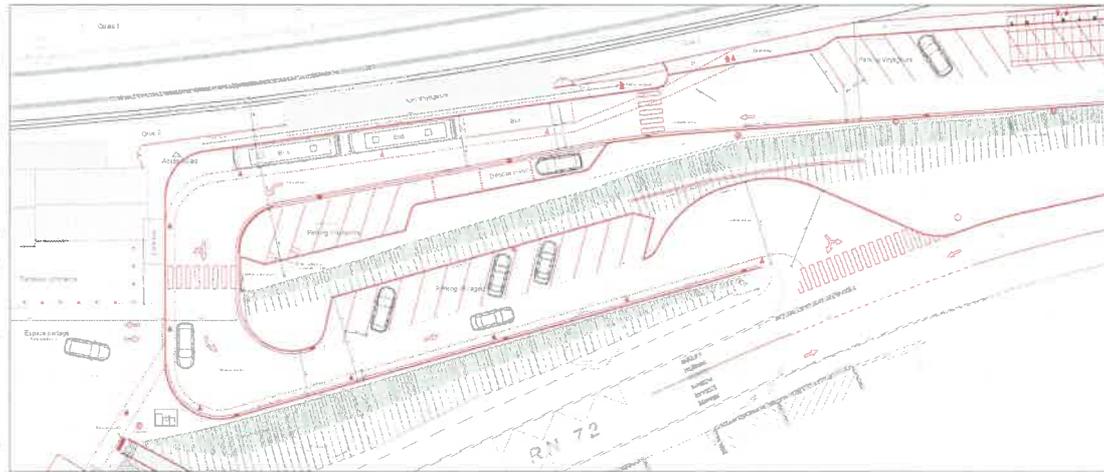
**SAATCHI & SAATCHI**

**PRO**  
**PLAN PARVIS**  
 ETAT PROJETÉ

Date mise à jour : 17/10/2021	Date : 31/08/2021	Echelle : 1/200°	
AREP	MCD	PEM	PRC



02.2 - Plan Parking - Partie Ouest - Ech. : 1/200°



02.1 - Plan Parking - Partie Est - Ech. : 1/200°

**GARE DE MOUCHARD**  
Aménagement d'un PEM



**MAÎTRE D'OUVRAGE**  
GARE DE MOUCHARD - Direction Régionale Gare LGV & SNCB  
Adresse : 12010 Moucharde, France  
Responsable de la CR : Thomas CHOISEL  
Email : thchoise@stb.fr

**ARCHITECTE**  
GARE DE MOUCHARD - Direction Régionale Gare LGV & SNCB  
Adresse : 12010 Moucharde, France  
Responsable de la CR : Thomas CHOISEL  
Email : thchoise@stb.fr

**MAÎTRE D'ŒUVRE**  
Bureau d'Étude - ARBP - Ingénierie & Services à l'Urbanisme  
Adresse : 12010 Moucharde, France  
Chef de projet : Jean-François  
Email : jf@arbp.fr

**PRO**  
**PLAN PARKING**  
ÉTAT PROJETÉ

Date plan : 02/02/2021	Date : 31/03/2021	Echelle : 1/200°	
AREP	MCD	PEM	PRC
A-04	A		

Liste Indicative des porteurs de projets

AGATE Paysages

CC du Val d'Amour

CD 39

Commune de Auzerans

Commune de Bahs

Commune de Belmont

Commune de Chamblay

Commune de Champagne sur Loze

Commune de Chateley

Commune de Chassy sur Loze

Commune de Crains

Commune de Germigney

Commune de Grange de Vaire

Commune de La Loze

Commune de La Vieille Loze

Commune de Mont sous Vaudrey

Commune de Maribarray

Commune de Mouchard

Commune de Ouzans

Commune de Pagnoz

Commune de Port Lesney

Commune de Santans

Commune de Santans

Commune de Souvans

Commune de Vaudrey

Commune de Villers Farlay

Commune de Villeneuve d'Aval

Privés : Associations de producteurs

JECTF

Pays Dolois / Pays de Pasteur

SNCF

Syndicat Mite Doubs Loze

N°	Fiche action Titre	Projet			Financement				Région		Département	
		Titre	Porteur de projet	Date début	Inv / Fonc	Coût global	Type	Montant	Type	Montant	Type	Montant
1	Création prévisionnelle des emplois et des compétences territoriaux	Mise en œuvre de la GPECT	CC du Val d'Amour	En cours	Fonct	150 000 €	Direts	10 000 €	PICT	15 000 €	sans objet	
2	Stratégie de communication	Apparition d'une stratégie de communication	CC du Val d'Amour	En cours	Fonct	80 000 €				sans objet		
3	Extension de la zone d'activité de Bel Air	Extension de la zone d'activité de Bel Air	CC du Val d'Amour	2022	Inv	1 813 787 €	DETR/DSIL	638 644 €		à définir		à définir
4	Sensibilisation au développement durable											
5	Engagement d'une réflexion sur l'économie circulaire											
6	Accompagnement des dynamiques "Marchés de producteurs"	Consolidation et développement des marchés de producteurs Création d'un espace marché de producteurs	Communes : Mont sous Vaudrey, Mouchard, ... Privés : marché de Germigney à définir	en cours	fonc					sans objet		
7	Développement des espaces de travail collaboratifs	Accompagnement de l'espace de travail collaboratif à Chamblay	CC du Val d'Amour	En cours	Fonct	22 000 €				sans objet		
		Création de nouveaux espaces de travail collaboratifs : la Loye	Communes / CC du Val d'Amour	2025	Inv	100 000 €	DETR/DSIL	40 000 €	Cap territoires	20 000 €	DST	10 000 €
		Création de nouveaux espaces de travail collaboratifs : Mont sous Vaudrey	Communes / CC du Val d'Amour	2025	Inv	100 000 €	DETR/DSIL	40 000 €	Cap territoires	20 001 €	DST	10 000 €
		Création de nouveaux espaces de travail collaboratifs : Mouchard	Communes / CC du Val d'Amour	2026	Inv	100 000 €	DETR/DSIL	40 000 €	Cap territoires	20 002 €	DST	10 000 €
		Création d'espaces annexes	Communes : Chatelay, Chissey, Montbarrey, Souvans	2025 à 2027	Inv	20 000 €					à définir	
8	Conduite d'opérations cœur de Bourg	Opération Cœur de Bourg Mont sous Vaudrey Opération Cœur de Bourg Mouchard	Commune de Mont sous Vaudrey Commune de Mouchard							à définir		à définir
9	Maintien des commerces de proximité dans les villages	Animation du réseau de commerçants Soutien aux projets communaux	CC du Val d'Amour Communes : Ounans, La Loye, Santans, Port Lesny, Villers Farlay	En cours	dans GPECT					sans objet		
10	Promotion du patrimoine artisanal	Exposition talents locaux artisans	CC du Val d'Amour	En cours	Fonct	9 000 €				sans objet		
11	Projet de zone pilote de la basse vallée de la loie	Projet de zone pilote	Syndicat Mixte Doubs Loie	En cours	Inv	4 000 000 €	Agence de l'eau			à définir		à définir
12	Plan de gestion et aménagement de la zone humide de Chissey sur Loie	Plan de gestion et aménagement de la zone humide de Chissey sur Loie	CC du Val d'Amour	En cours	Inv	214 740 €				sans objet		
13	Aménagement et mise en valeur des sites naturels communaux	Plan d'eau de Souvans Plan d'eau de Chatelay	Commune de Souvans Commune de Chatelay	2022 2023	Inv	30 000 € 150 000 €				à définir		à définir
14	Etat des lieux de la biodiversité type "Atlas"	Atlas de la biodiversité	CC du Val d'Amour	2022	Inv / fonc	380 300 €	ORF			à définir		à définir
15	Mise en valeur du patrimoine bâti rural	Réfection du crépi de l'église	Commune de Augerans	2021	Inv	34 000 €	DETR/DSIL	12 415 €		sans objet	DST	à définir
		Remise en état du calvaire dans le cimetière	Commune de Belmont	2022	Inv	17 150 €	DETR/DSIL	6 860 €		sans objet	DST	à définir
		Réfection de la façade de la salle des fêtes	Commune de Belmont	2022	Inv	18 700 €	DETR/DSIL	7 480 €		sans objet	DST	à définir
		Réfection beffroi du clocher	Commune de Chamblay	2022	Inv	11 293 €	DETR/DSIL	3 388 €		sans objet	DST	à définir
		Réfection crépis	Commune de Chamblay	2022	Inv	4 000 €	DETR/DSIL	1 200 €		sans objet	DST	à définir
		Création bardage ancien préau	Commune de Chamblay	2022	Inv	4 000 €	DETR/DSIL	1 200 €		sans objet	DST	à définir
		Rénovation de la mairie	Commune de Chamblay	2024	Inv	120 000 €	DETR/DSIL	42 000 €		sans objet	DST	à définir
		Accessibilité handicapés	Commune de Champagne sur Loie	2021 / 2022	Inv	173 795 €	DETR/DSIL	60 828 €		sans objet	DST	à définir
		Rénovation toiture église	Commune de Champagne sur Loie	2022	Inv	30 000 €	DETR/DSIL	9 000 €		sans objet	DST	à définir
		Rénovation plafond et isolation église	Commune de Champagne sur Loie	2022	Inv	40 000 €	DRAC / DETR / DSIL	24 000 €		sans objet	DST	à définir
		Sécurisation des biens et éclairage	Commune de Chissey sur Loie	2022	Inv	40 000 €	DRAC / DETR / DSIL	24 000 €		sans objet	DST	à définir
		Travaux restauration toiture	Commune de Cunans	2026	Inv	250 000 €	DETR/DSIL	87 500 €		sans objet	DST	à définir
		Travaux restauration boiseries	Commune de Cunans	2022	Inv	110 000 €	DETR/DSIL	38 500 €		sans objet	DST	à définir
Réfection toiture église	Commune de Port Lesny	2025 / 2026	Inv	250 000 €	DETR/DSIL	87 500 €		sans objet	DST	à définir		
Remise en eau des fontaines du village	Commune de Port Lesny	2026	Inv	20 000 €	DETR/DSIL	7 000 €		sans objet	DST	à définir		
Réfection toiture église	Commune de Souvans	2022	Inv	20 000 €	DETR/DSIL	7 000 €		sans objet	DST	à définir		
Réfection crépis église	Commune de Vaucrey	2023	Inv	50 000 €	DETR/DSIL	17 500 €		sans objet	DST	à définir		
	Château d'Eau de Vaudrey	CC du Val d'Amour	2021	Inv	1 222 840 €	Agence de l'eau DETR	857 000 € 122 383 €			sans objet		sans objet

N°	Fiche action Titre	Projet				Financement				Région		Département		
		Titre	Porteur de projet	Date début	Inv / Fonc	Coût global	Etat		Type	Montant	Type	Montant	Type	Montant
							Type	Montant						
16	Mise en œuvre du programme pluriannuel d'investissement Eau et Assainissement	Construction d'une station d'épuration à Montbarrey	CC du Val d'Amour	2021/2022	inv	4 518 180 €	Agence de l'eau DETR/DSIL 2021	1 647 030 €	349 057 €	811 115 €	sans objet	Ass	297 000 €	
		Construction d'une station d'épuration à Mouchard	CC du Val d'Amour	2023	inv	1 800 000 €	Agence de l'eau DETR/DSIL 2022	450 000 €	540 000 €		sans objet	Ass	300 000 €	
		Amélioration des réseaux d'eau potable et d'assainissement	CC du Val d'Amour	2021 à 2026	inv	6 800 000 €	Agence de l'eau	selon projet						
		Réseaux d'assainissement	CC du Val d'Amour	2022	inv	492 437 €	DETR Agence de l'eau	49 243 €	246 219 €			DST	88 487 €	
17	Elaboration d'un PTE	Elaboration d'un PTE	Syndicat Mixte Doubs Loue	2022/2023										
18	Déclinaison du schéma d'accueil des touristes en forêt de Chaux	Mise en œuvre des projets prévus au schéma d'accueil	CC du Val d'Amour	2022/2026	inv	496 000 €	DETR/DSIL	à définir		Tourisme	à définir	DST	à définir	
19	Mise en valeur du patrimoine local dans un objectif de mise en tourisme	Mise en valeur des sites de randonnée	CC du Val d'Amour	2022	inv	78 600 €					sans objet	DST	16 300 €	
		Valoriser le patrimoine économique, historique et culturel : Valorisation du patrimoine immobilier : légende du Val d'Amour, nom du Val d'Amour, ...	CC du Val d'Amour	En cours								sans objet		
		Valoriser le patrimoine économique, historique et culturel : Mise en valeur de l'ancien port au bois route de Champagne et création d'un sentier d'interprétation des radeaux	Commune de Cramans	2022	inv	20 000 €	DETR/DSIL	8 000 €				sans objet	DST	4 000 €
		Valoriser le patrimoine économique, historique et culturel : Tourisme de filières : signalétique, circuits touristiques	CC du Val d'Amour	2023	fonc	20 000 €						à définir		à définir
20	Développement des partenariats avec les OT voisins	Rénovations installation camping municipal	Commune de Champagne sur Loue	2022	inv	15 140 €	DETR	4 542 €						
21	Révision et suivi du PLUJ	Clivertile d'un office du tourisme à Arc et Senans	CC du Val d'Amour	2023	fonc	19 000 €					sans objet			
		Développement de produits touristiques	CC du Val d'Amour	2022	fonc	20 000 €						sans objet		
22	Projet de restructuration de l'ECTF	Révision du PLUJ	CC du Val d'Amour	2023	inv	250 000 €	DGD / DETR	125 000 €			sans objet			
23	Projet de restructuration de l'ECTF	Restructuration de l'ECTF	ECTF											
		Rénovation énergétique * Création chaudière bois aux poêles en remplacement du système de chauffage électrique	Commune de Chateley	2021	inv	148 000 €	DETR/DSIL	à définir				à définir	DST	à définir
		Rénovation énergétique * Installation de panneaux photovoltaïques en toiture de bâtiment communal (salle des fêtes)	Commune de Chateley	2024	inv	80 000 €	DETR/DSIL	à définir				à définir	DST	à définir
		Rénovation énergétique * Rénovation prestyère	Commune de Champagne sur Loue	2022	inv	40 000 €	DETR	12 000 €				sans objet	DST	8 000 €
		Rénovation énergétique * Reconstruction atelier communal et installation de panneaux photovoltaïques en toiture	Commune de Cramans	2022	inv	120 000 €	DETR/DSIL	48 000 €				à définir	DST	24 000 €
		Rénovation énergétique * Rénovation thermique du bâtiment communal	Commune de Germigney	2023 / 2024	inv	93 587 €	DETR/DSIL	30 884 €				sans objet	DST	30 884 €
		Rénovation énergétique * Changement système de chauffage	Commune de La Loye	2026	inv	ND	DETR/DSIL	à définir				à définir	DST	à définir
		Rénovation énergétique * Création chaudière bois + réseau de chaleur alimentation des bâtiments publics centre du village	Commune de Mouchard	2024	inv	ND	DETR/DSIL	à définir				à définir	DST	à définir
		Rénovation énergétique * Rénovation du gymnase	Commune de Mouchard	2022	inv	621 200 €	DETR/DSIL	156 360 €						
		Rénovation énergétique * Remplacement de l'ancienne chaudière au fuel	Commune de Pagnoz	2024	inv	40 000 €	DETR/DSIL	à définir				à définir	DST	à définir

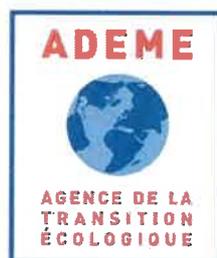
N°	Fiche action		Projet				Financement						
	Titre	Titre	Porteur de projet	Date début	Inv / Fonc	Coût global	Etat		Région		Département		
							Type	Montant	Type	Montant	Type	Montant	
23	Rénovation du bâti existant dans les villages	Rénovation énergétique * Création réseau de chaleur pour bâtiments municipaux en remplacement chaudière bois bâtiment mairie école et chauffage électrique salle des fêtes	Commune de Vaudrey	2023	Inv	85 000 €	DETR/DSIL	à définir	à définir	DST	à définir		
		Rénovation énergétique * Rénovation thermique du bâtiment	Commune de Vaudrey	2026	Inv	150 000 €	DETR/DSIL	à définir	à définir	DST	à définir		
		Rénovation énergétique * Changement du système de chauffage pour un chauffage au gaz sans permis	CCVA	2021	Inv	32 000 €	DETR/DSIL	à définir	à définir	DST	à définir		
		* Projet de bâtiment mixte * Création MAM	Commune de Cramans	2024	Inv	50 000 €	DETR/DSIL	à définir	à définir	Envr	à définir	DST	à définir
		* Projet de bâtiment mixte * Transfert mairie, poste, Création salle des associations et création de logements	Commune de Montbarrey	2024	Inv	1 100 000 €	DETR/DSIL	à définir	à définir	à définir	DST	à définir	
		* Projet bâtiment mixte * Création mairie + accessible création salle des associations * Création de 2 logements	Commune de Ounans	2021	Inv	650 000 €	DETR/DSIL	à définir	à définir	à définir	DST	à définir	
		* Rénovation de la salle des associations route de Buffard	Commune de Port Lesney	2024	Inv	200 000 €	DETR/DSIL	à définir	à définir	à définir	DST	à définir	
		* création mairie + salle des mariages dans l'actuelle école après création du groupe scolaire	Commune de Port Lesney	2026	Inv	200 000 €	DETR/DSIL	à définir	à définir	à définir	DST	à définir	
		* Création d'un bâtiment mixte logement et tiers lieu	Commune de Souvans	2026	Inv	1 000 000 €	DETR/DSIL	à définir	à définir	à définir	DST	à définir	
		* Projets MAM	Commune de Vaudrey	2021	Inv	30 000 €	DETR/DSIL	à définir	à définir	à définir	DST	à définir	
24	Conseil en énergie partagé	Intervention d'un CEP	CC du Val d'Auxois	2021	Interv. financ.	10 000 €				Sans objet			
25	Stratégie Habitat Favoriser la rénovation qualitative et la création de logements communaux	* Création d'une cuisine ouverte dans le local salle polyvalente (mairie + école)	Commune de Sémont	2021	Inv	2 000 €	DETR/DSIL	à définir	à définir	à définir			
		* Rénovation du logement aménagé à l'ancienne école	Commune de Charbitz	2021	Inv	70 000 €		à définir	à définir	à définir			
		* Rénovation logement communal mairie notamment énergétique	Commune de Champagne sur Loue	2022 / 2023	Inv	75 000 €	DETR/DSIL	à définir	à définir	à définir			
		* Rénovation logement communal mairie notamment énergétique	Commune de Chisey sur Loue	2023	Inv	180 000 €	DETR/DSIL	à définir	à définir	à définir			
		* Rénovation logement communal mairie et changement mode de chauffage	Commune de Cramans	2025	Inv	130 000 €	DETR/DSIL	à définir	à définir	à définir			
		* Rénovation énergétique complète du logement communal Mairie	Commune de Grange de Vahre	2022	Inv	200 000 €	DETR/DSIL	à définir	à définir	à définir			
		* Rénovation logement communal Mairie	Commune de La Loye	2025	Inv	ND	DETR/DSIL	à définir	à définir	à définir			
		* Création de 2 logements BBC ancien trésor public	Commune de Mont sous Vaudrey	2022	Inv	440 000 €	DETR/DSIL	176 000 €	Efflogis	88 000 €	DST	88 000 €	
		* Création de logement en R+1 bâtiment Ecole	Commune de Mont sous Vaudrey	2025	Inv	ND	DETR/DSIL	à définir	à définir	à définir			
		* Création de logements BBC en étage Maison Maizier	Commune de Montbarrey	2024	Inv	CF bâtiments mixtes	DETR/DSIL	à définir	à définir	à définir			
		* Création d'un logement au dessus école	Commune de Montbarrey	2023	Inv	60 000 €	DETR/DSIL	à définir	à définir	à définir			
		* Création de 2 logements BBC au dessus école	Commune de Ounans	2021	Inv	CF bâtiments mixtes	DETR/DSIL	à définir	à définir	à définir			
		* Création de logements dans le bâtiment ancienne cure (4 logements ?)	Commune de Ounans	2025	Inv	1 200 000 €	DETR/DSIL	à définir	à définir	à définir			
		* Rénovation complète de 4 logements communaux	Commune de Port Lesney	2026	Inv	ND	DETR/DSIL	à définir	à définir	à définir			
		* Rénovation lourde BBC de 4 localités	Commune de Santans	2023	Inv	840 000 €	DETR/DSIL	à définir	à définir	à définir			
		* Rénovation thermique logement rue principale	Commune de Santans	2022	Inv	100 000 €	DETR/DSIL	à définir	à définir	à définir			
		* Création de logements BBC dans l'ancienne école	Commune de Souvans	2026	Inv	1 000 000 €	DETR/DSIL	à définir	à définir	à définir			
		* Rénovation complète 2 logements BBC ancien presbytère	Commune de Vaudrey	2021	Inv	370 000 €	DETR/DSIL	à définir	à définir	à définir			
		* Création d'un logement suite à fermeture de l'école	Commune de La Vieille Loye	2028	Inv	60 000 €	DETR/DSIL	à définir	à définir	à définir			
		* Réhabilitation de l'ancienne école communale en logements	Commune de Villers Farlay	2022 / 2023	Inv	ND	DETR/DSIL	à définir	à définir	à définir			

N°	Fiche action Titre	Projet			Inv / Fonc	Coût global	Financement		Région		Département	
		Titre	Porteur de projet	Date début			Type	Montant	Type	Montant	Type	Montant
	Stratégie Habitat	CHAI	CC du Val d'Amour	en cours	fonc	120 000 €	ANAH	à définir	à définir	à définir	à définir	
26	Préface Services	Espaces France Services	AGATE Paysages / CC du Val d'Amour	en cours	fonc	100 000 €	FNADT	30 000 €	sans objet		à définir	
27	Développement du numérique	Territoire intelligent	CC du Val d'Amour	2022	Inv / Fonc	330 000 €	AAP Territoire intelligent	35 000 €	AAP Territoire intelligent	114 000 €	sans objet	
		Déploiement FTTH	CC 39	en cours	inv	550 000 €	financeur		financeur		financeur	
		Usages du numérique	AGATE Paysages / CC du Val d'Amour	2022	fonc	cf "Territoire intelligent"		à définir		à définir	sans objet	
28	Consolider les services d'accueil petite enfance	Création d'un accueil collectif petite enfance à Mouchard	CC du Val d'Amour	2025	inv	500 000 €	DETR/DSIL	200 000 €			à définir	
		Accompagnement des MAM	CC du Val d'Amour	2022	fonc	10 000 €			sans objet			
29	Création de pôles scolaires	Groupe scolaire de Mont sous Vaudréy	CC du Val d'Amour	2023	inv	7 500 000 €	DETR/DSIL	3 000 000 €	à définir	200 000 €	sans objet	
		Groupe scolaire de Mouchard	CC du Val d'Amour	2024	inv	4 000 000 €	DETR/DSIL	1 600 000 €	à définir	200 000 €	sans objet	
30	Développement des écoles numériques	Équipement numérique des écoles	Communes/ CC du Val d'Amour	2023	inv	250 000 €	DETR/DSIL	175 000 €			sans objet	
31	Elaboration d'un plan d'action en direction des plus fragiles	Service de soins et de santé	CC du Val d'Amour	en cours	fonc	20 000 €			sans objet			
		Elaborer une stratégie d'actions en direction des personnes âgées et en situation de handicap	Communes/ CC du Val d'Amour	2022	à définir			à définir		à définir	à définir	
32	Soutien à la vie associative	Accompagnement du secteur associatif	CC du Val d'Amour	en cours	fonc	10 000 €			sans objet			
33	Poursuite du CT DCEAC	Poursuite du CT DCEAC	CC du Val d'Amour	en cours	fonc	30 000 €	DRAC/DETR/DSIL	15 000 €			sans objet	
34	Développer l'éducation artistique	Soutien au développement de l'école de musique	CC du Val d'Amour	en cours	fonc	35 000 €			sans objet			
		Développer de nouveaux apprentissages	CC du Val d'Amour	en cours	fonc	10 000 €	FNADT	3 000 €		à définir	à définir	
35	Réactualisation du projet de service dans les médiathèques	Réviser la politique documentaire	CC du Val d'Amour	2021	fonc	Intégré au fonctionnement des médiathèques			sans objet			
		Portage de livres	CC du Val d'Amour	2022	inv	35 000 €	DETR/DSIL	14 000 €		sans objet	à définir	
36	Développement de l'offre événementielle	Festival des Semeurs du Val d'Amour	CC du Val d'Amour	2022	fonc	50 000 €	FNADT	15 000 €	Aide au festival	4 000 €	Aide au festival	8 000 €
		Développer l'offre événementielle dans les villages	CC du Val d'Amour	2021	fonc	22 000 €	FNADT	6 000 €	culture pour tous	5 000 €		
37	Tiers lieu artistique	Création d'un tiers lieu artistique	CC du Val d'Amour	2023	fonc	10 000 €			sans objet			
38	Maillage du territoire de la politique jeunesse	Programme d'action pour les jeunes	CC du Val d'Amour	2021	fonc	40 000 €			sans objet			
39	Aménagement du buffet de la gare	Ouverture du buffet de la gare	CC du Val d'Amour	2022	inv	200 000 €			sans objet			
40	Accompagnement de la politique du Pays Dolais	Contrat Local de Santé	Pays Dolais / Pays de Pasteur	En cours					selon plan financement pays			
		Projet Alimentaire de territoire	Pays Dolais / Pays de Pasteur	En cours					selon plan financement pays			
41	Déploiement du schéma de déplacements doux	Vie Grévy	CC du Val d'Amour	En cours	inv	600 000 €	Mobilité durables DETR/DSIL	33 000 €	Mobilité	30 000 €	Mobilité	112 000 €
		Liaison voie Grévy Voie des Salines	CC du Val d'Amour	à/c de 2022	inv			à définir		à définir		à définir
		Programmation autres voies	CC du Val d'Amour	à/c de 2022	inv			à définir		à définir		à définir
		Voie + voies douces	Commune de Germiny	2022	inv	167 300 €	DETR	66 920 €			DST	33 460 €
		Voie + voies douces	Commune de Pagnoz	2022	inv	150 000 €	DETR	60 000 €			DST	30 000 €
		Voie + voies douces rue de l'Eglise et route d'Onans	Commune de Santans	2022	inv	100 000 €	DETR	40 000 €			DST	20 000 €
		Voie et sécurisation voies douces	Commune de Champagne sur loue	2022	inv	82 000 €	DETR	24 600 €				
42	Elaboration d'une stratégie mobilité	Définition de la stratégie	CC du Val d'Amour	à/c de 2022		à définir			sans objet			



## **Annexe 4 – Contributions des établissements publics et opérateurs**

## **4.1. ADEME**



### **Description générale des moyens apportés par l'opérateur au titre du CRTE**

L'ADEME collabore depuis longtemps avec les collectivités, ses directions régionales sont associées à la réflexion et l'élaboration des CRTE en mobilisant la capacité d'expertise de ses collaborateurs et ses systèmes d'aides qui s'articulent autour de 4 grands axes :

- Les aides à la connaissance ;
- Les aides à la réalisation ;
- Les aides au changement de comportement ;
- Les contrats d'objectifs.

**Le Contrat d'Objectif Territorial : un outil dédié à l'accompagnement des CRTE sur la Transition Ecologique**

Les COT sont dorénavant l'offre financière principale de l'ADEME pour un accompagnement transversal des territoires sur leurs politiques de transition écologique.

Ils soutiennent la dynamique des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) de l'Etat, en appuyant la collectivité dans la conception, le suivi et de pilotage de plans d'actions sur le moyen et long terme pour ainsi renforcer les politiques de transition écologique menées dans une logique d'amélioration continue.

Cette démarche déployée sur 4 ans repose sur les référentiels Climat Air Energie et Economie circulaire du nouveau programme TERRITOIRE ENGAGE pour la TRANSITION ECOLOGIQUE

<https://territoireengagetransitionecologique.ademe.fr/>

Le COT est doté d'une enveloppe de 350 000€ dont le versement est à 80% conditionné par une augmentation effective des indicateurs de mises en œuvre des deux référentiels.

Avec le COT, l'ADEME permettra donc d'apporter à la collectivité :

- Un accompagnement méthodologique adapté à son niveau de maturité initial
- Un accompagnement financier pour l'ingénierie interne ou externe, la communication, l'animation.
- L'opportunité d'obtenir la reconnaissance des efforts engagés en obtenant des labels Européens et national adossés aux référentiels Climat Air Energie et Economie Circulaire

## **La Banque des territoires, un acteur majeur de l'accompagnement des projets territoriaux**

### **1. Principales missions de la Caisse des Dépôts**

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'acteur financier au service des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités territoriales.

La CDC est organisée autour de 5 métiers : la gestion d'actifs, la gestion de participations stratégiques, les retraites et la solidarité, le financement des entreprises via BPI France, le financement des projets de territoire via sa direction : « la Banque des territoires ». Cette dernière concentre les moyens d'intervention dédiés aux territoires pour lutter contre les fractures sociales et territoriales : elle met à la disposition des territoires ses moyens en ingénierie et ses capacités de prêt à long terme mais également d'investissement en fonds propres.

Elle accompagne les porteurs de projet qui contribuent à des territoires plus attractifs, plus durables, plus connectés et plus inclusifs.

### **2. Contribution au plan de relance**

La Caisse des Dépôts appuie le plan de relance de l'Etat en déployant 26 Mds d'euros en fonds propres.

Ces 26 Mds d'euros permettront d'accroître le soutien de la Banque des Territoires en ingénierie, mais également d'investir dans des sociétés de projets aux côtés de collectivités locales (dans des sociétés d'économie mixte) ou d'acteurs économiques privés. Au-delà de sa contribution en fonds propres, la Banque des Territoires poursuit son activité de financement en prêts sur le Fonds d'épargne. Les dépôts sur les livrets d'épargne réglementée (livret A, livret de développement durable, livret d'épargne populaire) contribuent à la construction et à la rénovation énergétique des logements sociaux, mais également au financement des projets des collectivités locales.

La Banque des Territoires déploiera son plan d'action sur 4 axes prioritaires : la transition écologique, la santé et le vieillissement, l'attractivité économique des territoires à enjeux et le numérique.

Ainsi, dans le cadre du plan de relance gouvernemental du commerce, la Banque des Territoires mobilise 1 Md d'euros et renforce ses offres pour les commerces de centre-ville (accompagnement des territoires en identifiant les effets de la crise sur leurs commerces, co-financement de postes managers de commerces, financement de solutions de e-commerce et création de foncières de redynamisation).

### **3. Rappels sur les modalités d'intervention de la Banque des territoires pour accompagner les projets locaux**

Dans le cadre du déploiement d'un accompagnement sur mesure des projets de territoires des collectivités territoriales, la Banque des Territoires accompagne l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités ainsi que leur financement.

## **Accompagnement à l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités territoriales**

### Via un service de renseignement téléphonique et des conférences

La Banque des Territoires via son service « Territoires Conseils » répond aux questions juridiques et financières des collectivités territoriales. Ce service est offert à toutes les communes de moins de 20 000 habitants, aux EPCI et aux communes nouvelles sans limite de taille.

### Via une plateforme numérique

La Banque des Territoires a créé une plateforme numérique <banquedesterritoires.fr> qui a pour ambition de faciliter l'accès des porteurs de projet à l'information territoriale ainsi qu'aux offres de la Banque des Territoires et à celles de ses partenaires. Cette infrastructure numérique simplifie l'accès des collectivités aux services suivants :

- des ressources juridiques et thématiques ;
- une newsletter sur l'actualité des collectivités territoriales (Localtis) ;
- une base de bonnes pratiques territoriales qui permet la mise en relation de porteurs de projet ;
- des guides pédagogiques sur les thématiques d'intérêt des élus ;
- la possibilité de s'inscrire à des web conférences et des téléconférences juridiques ;
- la possibilité de s'inscrire à des journées d'information à Paris et en région sur les sujets de préoccupations des élus ;
- la mise en relation avec un écosystème d'opérateurs publics et privés, qui peuvent contribuer à l'accélération des projets de territoire ;

### Via un soutien à l'ingénierie des projets

La Banque des Territoires peut apporter aux collectivités locales qui en ont le plus besoin :

- Appui d'experts internes ;
- Financement à 100% d'études (cabinets présélectionnés par la Banque des Territoires dans le cadre de marchés à bons de commande)
- Ou co-financement à 50% d'études (cabinet choisi par la collectivité). Ce taux peut atteindre 80% en Outre-Mer.

L'objectif de ces appuis est de contribuer à des territoires plus connectés, plus inclusifs, plus durables et plus attractifs. Ils peuvent être mobilisés pour des études thématiques ou l'élaboration d'une stratégie territoriale.

## **Financement des projets des collectivités territoriales**

La Banque des Territoires apporte des solutions de financement de long terme aux collectivités territoriales.

### Via des prêts sur fonds d'épargne

Pour soutenir l'investissement territorial, la CDC, apporte des financements de long terme aux collectivités territoriales.

Les caractéristiques des prêts de la CDC se distinguent des offres pratiquées par les autres acteurs du financement des collectivités territoriales à plusieurs titres :

- des conditions financières (taux d'intérêt et des modalités identiques et non discriminants pour toutes les collectivités), quelles que soient leur santé financière et leur localisation ;
- toutes les collectivités territoriales sont éligibles, y compris les plus petites d'entre elles sans montant plancher, ni plafond ;
- les durées de prêt sont exceptionnellement longues (alignées sur la période d'amortissement des actifs financés) et peuvent aller jusqu'à 60 ans.

**Ainsi les prêts de la CDC visent notamment à soutenir des projets en faveur :**

- de la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement ;
- de la rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- de la construction et la modernisation des établissements éducatifs d'infrastructures de transport ;
- de Quartiers Prioritaires de la Ville ;
- d'« Actions Cœur de Ville » ;
- de la construction ou rénovation d'établissement médico-social ;
- de la construction ou rénovation de logements sociaux pour personnes dépendantes ;
- du développement territorial.

#### **Via des investissements en fonds propres dans les projets territoriaux**

La Banque des Territoires investit à long terme, en investisseur avisé, dans des projets territoriaux d'intérêt général qui contribuent à des territoires plus inclusifs, plus durables, plus connectés, plus attractifs.

La Banque des Territoires intervient principalement par des prises de participations dans des structures de projets, d'initiative publique, parapublique ou privée, en capital, compte-courant d'associés, titres participatifs, obligations convertibles ou avances remboursables. Elle peut également intervenir dans des sociétés multi-projets (fonds dédiés, foncières, entreprises publique locales et filiales associées, associations), l'intermédiation permettant, dans certains cas, de démultiplier les investissements de façon efficace.

**Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir et du Grand Plan d'Investissement**, la CDC est le principal opérateur, pour le compte de l'Etat, des actions s'adressant aux territoires, notamment dans les domaines de l'innovation territoriale, du numérique, de l'éducation et de la formation.

#### **Contribution aux programmes nationaux territoriaux**

La Banque des Territoires contribue à la mise en œuvre de certains programmes nationaux, parmi lesquels :

**Action Cœur de Ville** : la Banque des territoires est l'un des principaux partenaires de ce programme qu'elle accompagne en ingénierie et sur lequel elle mobilise ses financements (prêts et investissements).

**Petites Villes de Demain** : en complément de ses prêts et de ses investissements, la Banque des territoires a mis en place une enveloppe de subventions pour soutenir

l'ingénierie des territoires sélectionnés. Une partie de cette enveloppe sera mise en œuvre en Centre-Val de Loire par les Préfectures de département. Elle permettra de co-financer des chefs de projet du programme (25 % du coût), ainsi que des études (max 50 % du coût TTC) afin de faire émerger et sécuriser des projets. (à noter : le marché à bons de commande PVD reste à la main de la BDT).

**Territoires d'Industrie** : la Banque des Territoires, aux côtés de l'Etat et de sept opérateurs nationaux, mobilise des moyens financiers, techniques et humains (ingénierie et investissement) en partenariat avec les conseils régionaux, acteurs clé de la stratégie industrielle territoriale, pour faciliter le déploiement de nouveaux projets industriels.

**France Services** : la Banque des Territoires est l'un des partenaires majeurs du programme en assumant le rôle d'animation de la politique publique aux côtés de l'Etat et des partenaires et en contribuant au financement de structures fixes et itinérantes.

**Quartiers productifs** : la Banque des Territoires contribue à accompagner les collectivités dans la définition de stratégies territoriales de développement économique et rendre plus accessible l'offre de dispositifs existants, dans le cadre de la nouvelle convention d'objectifs pour les quartiers prévoyant 225 millions d'euros d'investissements et d'ingénierie sur trois ans.

